









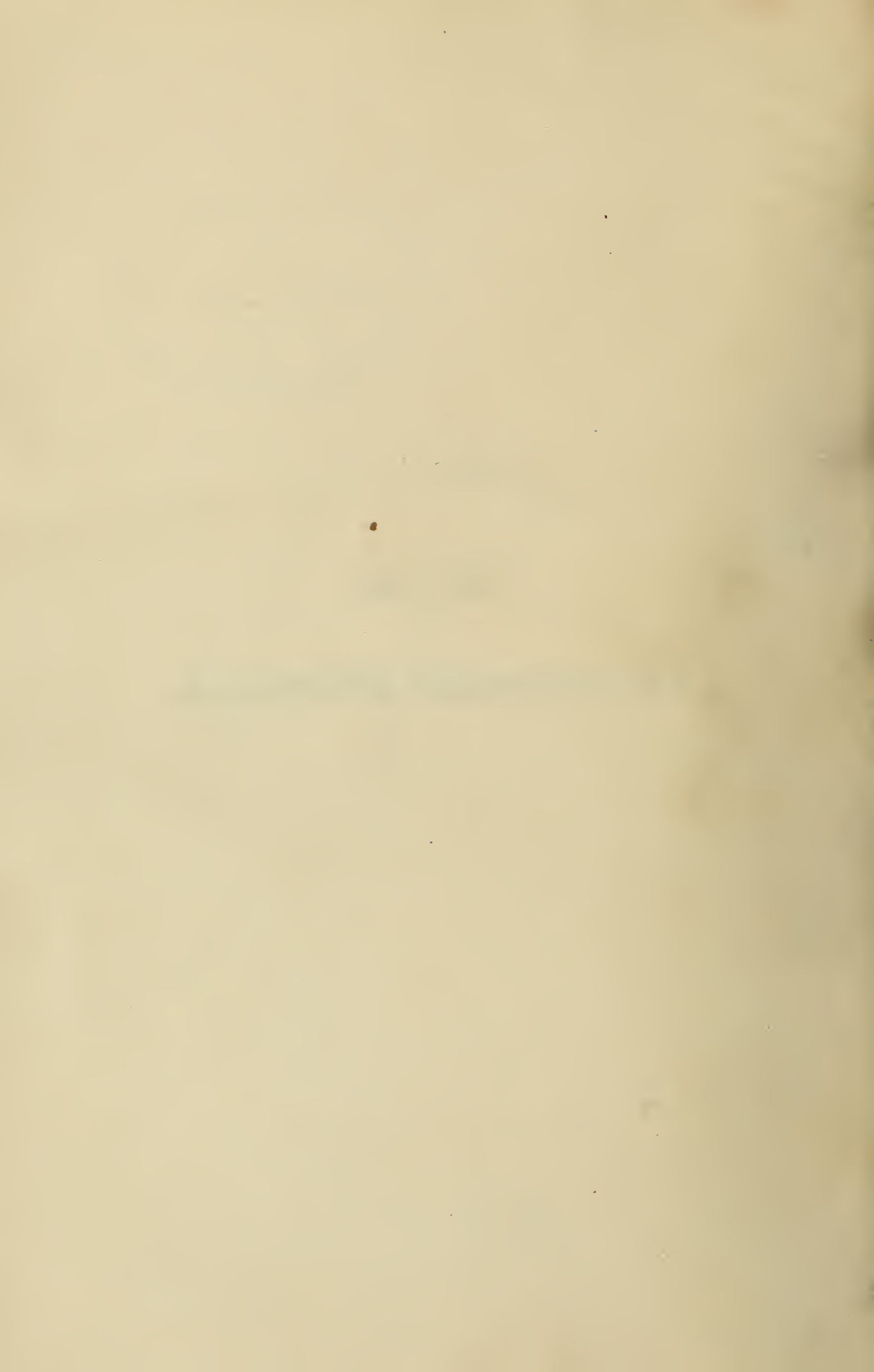
Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Ottawa



1900



REVUE
DE
l'Université d'Ottawa



REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA



1931
PREMIÈRE ANNÉE



L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
CANADA

La Revue de l'Université d'Ottawa

L'esprit de l'homme ne grandit bien qu'en société, auprès des chaires ou dans le rayonnement des foyers d'études.

Inspirés par cette considération, les professeurs de l'Université d'Ottawa songeaient depuis longtemps à la création d'un organe de publicité qui favorisât l'épanouissement de la culture supérieure.

L'heure semble venue de prendre cette initiative. Un tel événement réjouira, nous l'espérons, la pensée canadienne.

Les anciens, hérauts intrépides qui, pendant un quart de siècle, ont fait résonner le nom de l'Institution au-dessus des luttes de races et de langues dont souffre de façon endémique la Capitale de notre cher Canada, voient avec bonheur poindre l'aurore nouvelle d'une ère plus brillante et plus sereine. Ils manient encore le verbe et ils ne sont pas prêts à déposer la plume. Toutefois, leur contentement est grand de constater qu'un groupe de jeunes monte auquel il ne faut plus que l'entraînement du métier et l'audience des élites pour remplir, avec quelque efficacité, estimons-nous, le plus noble rôle des maîtres et des éducateurs.

Vaste est l'horizon des rédacteurs; il embrasse tous les domaines que l'inquiète raison des fils d'Adam cherche à explorer et à pénétrer: l'Écriture Sainte, la Théologie, le Droit canonique et civil, l'Histoire, la Philosophie, les Sciences et les Arts.

Le moins possible la Revue parlera à des hommes abstraits et pour des mondes irréels. À notre époque, à nos contemporains elle rappellera sans doute les doctrines immuables qui dominent les mouvantes opinions des hommes; elle proposera surtout les solutions du moment et les remèdes propres à guérir ou à soulager les maux actuels.

Notre unité politique, la pacification de notre église, la prospérité de nos classes ouvrières, les disciplines les plus aptes à former notre jeunesse occupent et passionnent nos penseurs. Une Revue, fondée à Ottawa et héritière du grand dessein social et pédagogique de l'éducateur émérite qui s'appelle Henri Tabaret, ne saurait demeurer indifférente

à ces hauts problèmes de la vie nationale. Le milieu où elle prend naissance constitue un terrain propice à son évolution. En effet, notre ville est le centre d'aboutissement de tous les fils du Dominion, la tribune où parler à toutes les provinces et le rendez-vous convoité de personnages très entendus dans les divers champs de l'activité des peuples.

Si les directeurs de l'Université se sentaient seuls en face de leur tâche, ils n'oseraient peut-être pas franchir le Rubicon. Mais le concours de nombreux amis — prêtres, religieux et laïques experts dans l'art de penser et d'écrire — dissipe leurs appréhensions et les porte à commencer sans plus de retard l'oeuvre si ardemment désirée.

Dans l'exécution de notre programme, nous nous imposerons la plus parfaite gravité: respectant les personnes et les convictions sincères s'il nous arrive d'avoir à les contredire; démasquant vaillamment les faussetés quand nous les rencontrerons sur notre chemin.

Conformément aux directives de notre Charte pontificale nous ne cesserons de nous montrer catholiques, romains, thomistes, sympathiques donc aux plus vives préoccupations humaines: car l'Eglise irradie ses principes sur tout l'être et elle sait intégrer dans la synthèse, jamais close, de son savoir les données certaines que les découvertes, scientifiques ou autres, ajoutent peu à peu à l'héritage intellectuel des siècles.

Personne ne s'étonnera que la Revue de l'Université d'Ottawa emploie dans ses pages, au gré de ses collaborateurs, la langue française ou anglaise.

A coup sûr la Revue ne croit pas qu'elle manquait au monde ou que celui-ci, soulevé par elle, va enfin courir sur les routes du progrès et de la civilisation. Ses mobiles et ses ambitions sont plus modestes: elle ne veut que compter pour une petite unité parmi les périodiques voués à la glorieuse mission de l'enseignement de la vérité et de la destruction des erreurs.

Georges SIMARD, O. M. I.

Le rôle de la philosophie dans l'oeuvre des universités catholiques

L'Université est une école de pensée. La philosophie est la plus haute forme de la pensée humaine. La philosophie chrétienne, enfin, est cette pensée humaine, purifiée par la grâce et fortifiée par la Révélation.

Nous tenons là déjà pourquoi la philosophie chrétienne, dans nos universités catholiques doit occuper la première place et imprégner tout l'enseignement.

* * *

J'ai dit ailleurs ¹: l'Université est le cerveau d'une nation. J'ai osé l'appeler la cornue vivante dans laquelle s'élaborent les doctrines, les systèmes, et les orientations d'un peuple. La physionomie morale d'un groupement, au milieu de l'humanité, et sa personnalité ethnique, ce qui constituera sa puissance précisément humaine, puissance toujours victorieuse et incorruptible, viendra de la qualité de son esprit, du caractère de sa culture spirituelle, partant de son haut enseignement. Telle est la norme.

Depuis le treizième siècle, le siècle en Europe de la doctrine, comme l'avait été dans le monde ancien celui de Socrate et de ses disciples, les grandes Universités d'outre-océan ont servi de baromètre à la civilisation. À l'avance, on a pu y lire les pronostics sûrs des variations et des tempêtes sociales. Selon la pureté de leur pensée, elles ont été pour l'humanité des bouillons de culture de l'ordre politique ou de la révolution. Ceci a tenu, en définitive, à la philosophie qu'elles ont cultivée.

Ajoutons que les sociétés modernes, malgré tant d'orages qui ont abattu les donjons et les dynasties, n'ont pu s'affranchir encore au total

¹ Discours à la messe du Saint-Esprit, au début de l'année universitaire 1927-1928, à Montréal. Voir *Revue trimestrielle*, décembre 1928.

des institutions publiques et de la conception morale de la chrétienté, tant les Universités d'antan, par la doctrine qu'elles ont dispensée, avaient marqué à leur empreinte la pensée commune, et façonné inaltérablement les générations et les sociétés pétries de leur enseignement. Des passions mauvaises rendirent celles-ci insensées et cruelles, mais leur sens moral se maintint ou se réveilla à la vivacité des lumières du passé.

Autre constatation. Les déviations de l'esprit européen ont trouvé dans les Universités leur principe, je veux dire dans la philosophie de ces institutions, le jour où les docteurs rompèrent avec les évidences qui en avaient inspiré la création. Et si la civilisation médiévale doit totalement s'affaïsser, comme il est à craindre, dans le bolchévisme et la révolution mondiale, c'est que les principes régulateurs de la raison humaine auront d'abord été submergés par l'envahissement du positivisme stérile et du scepticisme dissolvant de la pensée moderne.

Reconnaissons-le, la physionomie intellectuelle de notre race et son influence propre en terre d'Amérique, nous les tenons des caractères de cette culture traditionnelle que nous ont léguée par la France les Universités. Aujourd'hui, le rôle de nos institutions de haut enseignement, si elles veulent être au niveau de leur mission, sera de prolonger et d'agrandir même, sur un théâtre moderne et en ce monde américain, ce que furent autrefois les magnifiques écoles qui servirent de laboratoire aux cristallisations doctrinales de la *philosophia perennis*, et de tribune au bon sens inconfusable de l'humanité. Ce sera d'établir, au nom de notre race, la primauté de l'esprit sur la chair et de la conscience sur le dollar. Je le présume, dans les préoccupations de réforme pédagogique de l'enseignement qui s'agitent fort opportunément en cette province-mère, tous s'attachent suffisamment à cette règle majeure. L'oublier un moment serait rompre l'équilibre même de toute la tradition qui nous a faits grands et même irréductibles malgré nos malheurs.

* * *

J'ai encore un pas à faire, avant d'être en plein cœur de notre sujet. Nous parlons de philosophie chrétienne. Voilà qui laisse un peu d'équivoque, et je veux tout de suite la dissiper. C'est plus encore que j'entends dire. Je veux signifier, en effet, la philosophie thomiste. A quoi il y a deux bonnes raisons.

La première, c'est que pour quiconque l'examine sans préjugé, le système thomiste, dans la variété des synthèses de pensée dues aux docteurs chrétiens, est à la fois le plus naturel, le plus cohérent et le plus complet. Il n'est pas une façon de résoudre des problèmes épars ou isolés. Il est une manière d'entendre toute la vérité humaine, d'en saisir toutes les questions pour les résoudre selon sa méthode propre, toujours la même, celle de l'objectivité et de la coordination de l'être. Le thomisme est une philosophie d'ordre, c'est-à-dire d'unité et de hiérarchie, en fonction du primat de l'être. Hiérarchie métaphysique, qui gradue les essences selon leur participation à l'être. Hiérarchie logique, qui étage les idées selon leur rapport à l'être, c'est-à-dire selon leur degré d'abstraction ou de dématérialisation. Hiérarchie morale, qui échelonne les fins, et par conséquent les biens et les devoirs, selon leur participation au Bien ou à l'Être suprême. Aucun docteur, à l'égal de l'Ange de l'École, ne s'en tient avec plus de rigueur à ces règles. Voilà pourquoi le thomisme, s'édifiant sur le terrain du sens commun, porte dans les hauteurs de la spéculation rationnelle, plus audacieux et plus droits que tout autre système ses sommets. Ce qui ne suppose ni exclusivisme ni cantonnement. Le Très Révérend Père Gillet, Maître Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, vient de l'écrire élégamment: « Pareil à ces géants des Alpes qui, de toute leur hauteur vertigineuse, dominent les pics qui les entourent, mais qui, à distance, et dans une fausse perspective, n'ont pas l'air quelquefois d'être plus grands qu'eux, ainsi saint Thomas dépasse en valeur intellectuelle tous les docteurs de son temps. Mais il ne s'en détache point; s'il est plus grand qu'eux, il fait corps avec eux. On mesurerait même difficilement la hauteur de son génie, si on voulait l'isoler des sommités qui lui font escorte, et l'abstraire du milieu scolaire qui l'a fait éclore et où il s'est prodigieusement épanoui. Mais pour la même raison, et quand on ne se place pas à la distance et dans la lumière voulue pour porter sur lui un jugement de valeur, on peut se tromper et l'estimer moins grand que nature. Il ne faut pas chercher d'autres motifs aux erreurs d'appréciation que certains esprits de notre temps, par ailleurs très distingués, ont pu porter sur son oeuvre. »²

² Voir dans la revue *Angelicum*, avril-juin 1930, article *La méthode philosophique de Saint Thomas d'Aquin et l'expérience*, pages 147, 148.

L'on serait hésitant à croire à cette transcendance du Docteur dominicain, ou du moins à l'exprimer, s'il n'y avait pour nous en assurer l'autorité même de l'Eglise, et voilà la seconde raison pour laquelle, dans nos Universités, philosophie chrétienne revient à dire avant tout philosophie de saint Thomas d'Aquin.

Naguère, j'ai cru établir, sans laisser place à la discussion, le sentiment de l'Eglise à ce sujet.³ Je n'y reviendrai pas en détail. S'il est un point acquis dans la discipline doctrinale actuelle du catholicisme, c'est sans conteste la dictature intellectuelle de l'Angélique Docteur. « Ceux qui veulent être vraiment philosophes, (et les religieux doivent surtout le vouloir) sont obligés », écrivait Léon XIII le 25 novembre 1898, aux Frères Mineurs, « d'établir les principes et les bases de leur doctrine sur saint Thomas d'Aquin ». — « S'il se rencontre des docteurs en désaccord avec saint Thomas », avait-il précédemment exposé aux Jésuites (30 décembre 1892), « quel que soit par ailleurs leur mérite, l'hésitation n'est pas permise, les premiers doivent être sacrifiés au second ». L'encyclique *Studiorum ducem* de Sa Sainteté Pie XI, du 29 juin 1923, l'a remis en lumière et en a donné toutes les raisons. Les directions pontificales qui tracent le programme de l'enseignement philosophique dans la chrétienté, par leur discrète précision et leur forte envergure, sont d'une douce et irrésistible vigueur. Quand on se reporte au milieu historique qui les a vu naître,⁴ les canons 589 et 1366 du droit commun de l'Eglise latine, en particulier, marquent avec évidence, pour tout esprit impartial et renseigné, la volonté irréfragable et nette de l'Eglise de briser les traditions les plus prolongées et d'arrêter les courants les plus forts qui s'opposeraient aux enseignements de l'Ange de l'Ecole.

« L'Eglise, selon Benoît XV, a proclamé que la doctrine de Thomas d'Aquin est la sienne propre: *Cum Thomæ doctrinam Ecclesia suam propriam edixit esse.* »⁵ Paroles parmi tant d'autres aussi formelles qu'a prononcées le magistère suprême à la gloire du Docteur « spécifiquement

³ Controverse avec le Révérend Père Longpré, O. F. M., *Le Droit*, 25 novembre, 5 décembre et 9 décembre 1927.

⁴ Voir nos articles sur *Le Thomisme avant et après l'Encyclique Aeterni Patris*, dans la *Revue dominicaine*, mai, juin et septembre 1929.

⁵ Encyclique pour le septième centenaire de la mort de saint Dominique, 29 juin 1921, *Fausto appetente die*.

catholique, philosophe et théologien de Pierre et de la catholicité. »⁶ Songez à la valeur d'un système philosophique dont la formule se présente ainsi avec un pareil coefficient d'être la philosophie dont l'Eglise, l'Epouse de la Sagesse Incarnée, a été dotée par le Verbe pour en user dans ses spéculations mentales.

Cette Eglise, elle est indéfectible. Elle est la gardienne de la vérité. Elle ne saurait, dans une législation, comme celle du Code de Droit canonique, qui a recueilli toute la sagesse de ses réflexions vingt fois séculaires, se prononcer provisoirement ni avec légèreté; ses formules sont définitives, quand il s'agit de points capitaux comme celui de la formation du cerveau de ses clercs, et des règles de pensée à leur fournir. L'Esprit divin qui l'anime en son gouvernement comme en son infaillible magistère la retiendrait d'amener l'intelligence de ses ministres à une école dangereuse ou incertaine. Si l'Eglise est thomiste, et elle l'est indéniablement, c'est parce que Dieu le veut ainsi. Aussi bien les exégètes trop avisés ou débonnaires et les jongleurs de commode épikie s'useront-ils les dents avant d'avoir rongé des textes durs et précieux à l'égal du diamant. *Væ mihi si non thomistizavero.*⁷

Je réponds à une objection. La vérité philosophique, dira-t-on, ne relève point du magistère catholique qui n'a, en tant que tel, d'autre objet que la révélation du Christ. Fort bien. Donc, il n'a pas à s'exercer d'une façon directe et en vertu de sa fonction primaire, sur les vérités naturelles et les systèmes philosophiques, je le concède. Mais en tant que la vérité rationnelle précède la foi et que la philosophie en formule les dogmes, l'Eglise a lieu de se prononcer sur cet objet. La théologie ne peut pas se développer dans l'esprit humain sans se servir des vérités philosophiques, qu'elle établit la raison, et qu'elle met en contact avec les données de la foi, pour en faire jaillir les conséquences qu'elles contiennent virtuellement. Elle surélève ainsi la philosophie et en use comme d'un instrument. Il appartient donc à la théologie, et il appartient au magistère de l'Eglise, indépendante *a priori* de tout système philosophique, d'en examiner la solidité, de juger à sa lumière les énoncés des philosophes, et d'assumer

⁶ *Le Docteur Angélique*, par Jacques Maritain, page 153.

⁷ *Antimoderne*, par Jacques Maritain, préface.

parmi les divers systèmes de pensée humaine, celui qui sera entre ses mains le meilleur instrument de vérité.

* * *

Ces précisions faites, il est temps de reprendre la thèse tout à l'heure annoncée. Deux points partageront cette étude. Le premier, théorique, déclarera les rapports de la philosophie avec ce qu'on peut appeler l'esprit universitaire. Le second, pratique, fournira par manière de corollaires, des réflexions sur les conditions de cet esprit chez nous.

I. — *Des rapports de la philosophie thomiste avec l'esprit universitaire.*

L'on pourra discuter sur l'étymologie formelle ou l'origine historique du mot *université*. Il reste acquis que l'Université est de nos jours l'ensemble des chaires de haut enseignement, et l'Universitaire celui qui, au-dessus des données vulgaires et d'une culture moyenne dans les sciences et dans les arts, en possède les principes majeurs. C'est du moins dans ce sens que je veux l'entendre. Or c'est la philosophie qui relie les diverses chaires sur un terrain commun et qui fournit à toute science sa racine et sa sève. En d'autres mots, c'est la philosophie qui donne au penseur de l'envergure et de la transcendance. C'est elle qui fait l'universaliste et le haut-penseur dans la manière de considérer tous les problèmes de la vérité. Elle crée l'esprit universitaire, qui permet de juger universellement de la vérité qui forme le spécialiste fécond, qui subjugué enfin les élites et retient par elles les sociétés dans la captivité salutaire de la foi.

* * *

La philosophie crée l'esprit universitaire.

Partons de la définition exacte de la philosophie. Comme nous l'entendons, elle est une connaissance scientifique qui, par la lumière naturelle de la raison, considère les causes premières, c'est-à-dire les raisons les plus générales et les plus élevées de toutes choses. S'occupant de tout objet à connaître, la philosophie possède, on le voit tout de suite, un rôle universel. Elle marque ainsi dans l'abstrait ce que dit au concret l'oeuvre universitaire.

Dissipons toutefois une grossière équivoque qui a échappé à de célèbres penseurs. Pour avoir mal compris le domaine universel de la philosophie, Descartes en a fait la science unique, dont toutes les autres ne seraient que des parties. Erreur. Auguste Comte et les positivistes, au contraire, ont voulu la diluer jusqu'à la résoudre dans les sciences de pure expérimentation. Autre erreur. L'une et l'autre, confusion élémentaire entre l'universalité de la matière propre à la philosophie et l'universalité des points de vue. A leur façon incisive, Aristote et saint Thomas, distinguent : la philosophie et l'ensemble des autres sciences ont le même sujet *matériel* à connaître, mais la philosophie en considère les raisons les plus universelles, les causes premières, tandis que les autres disciplines scientifiques considèrent formellement, chacune en son objet propre, les causes secondes ou les raisons plus particulières et prochaines, c'est-à-dire proches du fait contingent et du détail des phénomènes qui tombent sous nos sens.

Le physicien examine les corps, il les pèse, il en calcule les forces, il en détermine le jeu; en vain en cherche-t-il, avec ses moyens propres, la constitution profonde, d'où jaillissent les propriétés naturelles, la corruptibilité, la migration, l'étendue.

Le botaniste voit une plante. Il lui appartient d'en découvrir des raisons prochaines: *la cause efficiente*, une semence produite par une plante de même espèce; *la fin*, reproduire pareille semence; *la constitution* physique, laquelle comporte deux éléments, un organisme statique et un fonctionnement dynamique. Il ne peut pas aller plus loin, il n'atteint que les causes prochaines et particulières à cette espèce. Au philosophe de rejoindre la cause efficiente première et transcendante de cette plante, comme de *tout* être fini, le Créateur; sa cause finale *ultime*, répondre dans le grand plan de la nature au dessein de ce même Principe premier; ses causes intrinsèques radicales, communes à *tout* être corporel, matière et forme, et même à *tout* être créé, acte et puissance. En ceci, le botaniste n'est plus chez lui.

Les sciences biologiques en général examinent les faits vitaux; elles en mesurent leur évolution, elles en posent les conditions régulières; elles ne sauraient rien dire de la nature même de la vie, qui ne relève pas de l'observation microscopique et positive, mais de la pensée abstraite, du philosophe.

L'astronome considère le mouvement des astres dans l'empyrée; il emprunte à la philosophie la notion du temps, de l'espace, du mouvement. La géométrie s'occupe d'étendue, dont elle ignorera la nature, si elle ne s'adresse à la Philosophie physique. L'arithmétique, l'algèbre et tous les calculs, partent de postulats fournis par la philosophie: unité, nombre, réalité mathématique.

On pourrait prolonger ainsi de suite les comparaisons. Celles qui viennent d'être faites suffisent à démontrer qu'en dessous ou au-dessus, selon l'image qu'on préfère, de l'objet global des sciences, il y a des considérations plus profondes, il y a des points de vue plus élevés et plus généraux qui échappent aux sciences et qui constituent le point de vue philosophique.

Or, voilà le principal et premier point de vue universitaire. L'Universitaire, en effet, répétons-le, est l'esprit supérieur. L'esprit supérieur est celui qui domine, qui juge au-dessus des autres esprits. Tel est le philosophe. Plus donc le savant est philosophe, plus il est à même de juger de tout, et particulièrement de la science qu'il cultive ou qu'il enseigne en propre. Et plus une science s'élève et se rapproche de la philosophie, plus elle est universitaire, car plus elle cultive et forme l'intelligence, plus elle fait l'esprit supérieur, capable de voir haut et loin, de juger dans la pleine lumière.

La géographie et la topographie ont de nos jours fait des progrès incroyables de précision et d'étendue. C'est depuis qu'on étudie la terre et ses reliefs du haut des airs. Il a fallu monter pour mieux voir en bas. L'aéroplane éloigne mais élève l'arpenteur et le géographe; il leur permet de mieux embrasser du regard. L'esprit universitaire doit ainsi élever les esprits à la hauteur des vues les plus générales, et il ne le fera qu'à la condition d'être familier avec les hardiesses et l'envergure du vol philosophique. Dès lors, la grande force d'une Université, réside dans l'armature philosophique de son oeuvre; son rayonnement formel et irréductible, c'est celui de la pensée pure qu'elle dégage de toutes ses activités.

* * *

On me fera le reproche d'ignorer la science moderne et de prêter flanc aux blâmes sarcastiques des docteurs *up to date*. Je veux donc exposer maintenant comment, non seulement l'universitaire-philosophe, de

ses hauteurs, doit pouvoir juger les sciences et les contrôler, mais d'une façon prochaine les stimuler et les diriger. En effet, notre philosophie, philosophie de l'être, fondée sur l'expérience, éduque et *forme le spécialiste*. Elle est la seule capable d'accueillir tous les faits généraux ou les lois scientifiques établies par les sciences positives, et de les faire entrer dans un corps universel de doctrine dont toutes les parties soient liées et cohérentes. Elle réalise de la sorte une soudure infrangible et normale entre la métaphysique et les sciences vulgairement dites.

Il n'est pas besoin d'être philosophe, je le veux bien, pour avancer dans quelque science. C'a été le tort de Descartes encore de prétendre que les principes de toutes les sciences dépendent dans leur évidence même de ceux de la Métaphysique, par laquelle il faudrait en tout premier lieu commencer toute initiation scientifique. Exagération manifeste. Mais non moins funeste celle des positivistes qui font les sciences absolument indépendantes de la philosophie.. Du coup, plus de *scientia reatrix*. Les sciences ne forment plus un édifice ordonné, mais un amas chaotique. Auguste Comte voulait tout de même une philosophie pour mettre en bibliothèque sur des rayons étagés les sciences particulières. Il n'a pas vu que cette classification et cette systématisation n'est possible que si la philosophie est une science à part dominant toutes les autres pour les régir et les diriger. Saint Thomas veut, lui, que la philosophie, *magistra et reatrix*, gouverne les autres sciences, mais avec la souplesse d'une direction indirecte et en quelque sorte politique. La philosophie les mène au bout de l'index, et quand il y a lieu les morigène de convenance. ⁸

La direction politique, en effet, c'est cela. Ce n'est point prendre par les épaules et pousser. C'est indiquer le terme, tracer la voie et exciter la marche. Comme l'autorité sociale dirige l'individu en ouvrant des avenues à sa liberté, comme la raison dirige le sentiment en dressant les objets qui le font naître, ainsi la philosophie, *reatrix scientiarum*, n'usurpe-t-elle point le rôle des sciences, mais tout uniment, les maintient-elle dans leur propre champ, par son autorité première. Et c'est un bien grand service qu'elle rend au spécialiste savant.

Bien qu'ils s'imposent à l'esprit indépendamment de la métaphysi-

⁸ Voir Jacques Maritain, *Introduction générale à la philosophie*, Volume I.

que, les principes des sciences humaines, néanmoins supposent en réalité les principes de la science suprême, et se *résolvent* en eux. Ils peuvent être connus sans ceux-ci mais ne pourraient être vrais si ces derniers ne l'étaient d'abord. « Deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles » est un principe mathématique évident par lui-même. Toutefois, il se *résout* en ce principe métaphysique dont il n'est qu'une sorte de contraction : « Deux êtres identiques à un même troisième sont identiques entre eux. » Les principes des sciences ne sont en définitive que des applications morcelées et des incarnations restrictives de l'être universel et des évidences transcendentales.

Bien qu'ils s'imposent à l'esprit indépendamment de la métaphysique. Dépendance toutefois qui ne leur enlève point, encore un coup, leur autonomie. On voit par suite le rôle de la philosophie dans la formation du savant. Elle n'assigne point positivement au savant la fin de sa science propre. Elle laisse au mathématicien de mathématiser, au rhéteur de persuader et émouvoir. Mais elle rappelle à l'orateur romantique qui pense démontrer en enflant la voix, que ni les larmes ni la crainte ne sont une évidence; et, au mathématicien, qu'il est incongru, en face d'un beau poème, de s'exclamer : « Après tout, qu'est-ce que cela prouve ! » Elle dirige les sciences en réprimant leurs écarts, elle détermine l'ordre des sciences entre elles et prévient leurs empiètements. Chacune tenue à son rang, toutes convergent vers la fin propre au philosophe et qui est souveraine, la vraie sagesse. En un mot, pour revenir à une doctrine féconde, les disciplines de l'esprit moderne et qui veulent perfectionner l'individu doivent être assujetties à la discipline impérissable qui développe la personnalité.

Or c'est ici que le rôle de la philosophie est régulateur dans la formation du spécialiste. Sans doute, la spécialisation est nécessaire mais non une spécialisation hâtive, fatalement stérile, non une spécialisation exclusive qui rend myope. Les organes du vivant ont lieu de se différencier, mais non pas avant que l'embryon n'ait un principe de vie, et sans jamais se détacher de leur tronc commun. Ainsi des spécialisations. Une Université a besoin de facultés distinctes, dont chacune se livre intensément à ses recherches propres de quelque aspect de la vérité et de la science. Mais, sous peine de tout compromettre, que le spécialiste com-

mence par avoir l'esprit universel et qu'il continue de se tenir enraciné dans la métaphysique. Sans quoi, il fait une oeuvre morte et mortifère. Pour ne la point trouver dans son éprouvette, le chimiste niera l'âme, et l'anatomiste déclarera qu'il ne l'a point atteinte de son scalpel.

Voilà bien l'histoire du *scientisme*⁹ de nos derniers siècles, produit avorton de l'intelligence des savants, voilà en particulier le *mécanisme* des spécialistes américains.

Le *scientisme*, oublieux de la philosophie et des évidences supérieures, s'est présenté d'abord, à son degré le plus grossier, sous la figure d'un matérialisme universel, asservissant toute entité à la mesure, linéaire ou visuelle, et toute discipline supérieure aux exigences de la quantité et du mouvement.

L'évolutionisme a succédé à ce matérialisme obtus. Il a étudié l'univers, en narrant, à la façon d'un conte, son histoire supposée. Travail facile, qui dispense de philosopher. Il suffit de constater quelques faits dont on constitue une chaîne, en imaginant sans trop d'effort les chaînons absents. Tout évolue, crie-t-on. En se développant, l'énergie devient pensée, la magie religion; le clan primitif noyauté la conscience sociale, le totem se mue en dieu, l'élan vital, cher à M. Bergson, produit chacun de nous. . . et bien pis encore, le besoin crée l'organe, le surhomme jaillit de ses désirs intempérants et orgueilleux. Le tout vient de rien. Telle est l'explication: c'est tout simple et bien clair!

Vous vous récriez, vous n'y comprenez rien: c'est que vous n'êtes pas un spécialiste familiarisé avec le problème! . . .

L'œil ainsi *daltonisé* par la couleur de sa spécialité, le spécialiste prend bientôt l'attitude la plus servile à l'égard des faits. Il confond le fait brut avec la vérité que celui-ci porte en gestation. En dehors du fait matériel, cylindre enregistreur où toute réalité devrait venir s'inscrire selon lui, il ne voit plus rien autre. L'électricité n'est pas, ce qui existe c'est l'électromètre. L'intelligence succombe sous l'érudition, elle reste faible, ne sachant plus discerner, juger. « Connaître les *raisons* des choses perfectionne l'intelligence, a enseigné saint Thomas, mais non pas leur singularité, pour laquelle d'ailleurs une intelligence bien ordonnée n'éprouve aucun désir. »

⁹ Voir *Antimoderne*.

Par la réaction répulsive d'un estomac rétréci, la raison scientifique rejette bientôt et méprise les faits qui ne cadrent point avec sa spécialisation. Les phénomènes biologiques, psychologiques, sociaux, historiques, sont alors cuisinés, alambiqués à désir, pour être rendus acceptables à la biologie, à la psychologie, à la sociologie et à l'histoire dites modernes, scientifiques, critiques, hypercritiques. Ce n'est point toujours l'insincérité née de l'orgueil qui inspire de tels procédés. C'est un manque de philosophie, une faiblesse congénitale au savant moderne. On connaît assez bien là-dessus les aventures du darwinisme, les observations de Charcot à la Salpêtrière, les expériences du Docteur Haeckel, sans compter la découverte des antiquités de Glozel.

Ce dernier cas a bien lieu d'être rappelé. Un docteur fait enterrer par son jardinier une ferraille. On la découvre quelque temps après, et la science s'en émeut. Le docteur et le jardinier trouvent profit au métier. Les savants accourent, discutent, se battent à coups de oui et de non pour l'authenticité. Les doctes arrivent même d'au-delà des frontières. Les académies font enquête. La diplomatie s'en mêle.

C'est un événement scientifique de première grandeur jusqu'à ce que le stratagème soit, après plusieurs mois de subterfuges et de profits, découvert.

Tout cela se passait non pas aux Indes, mais en France, ni au moyen-âge, mais en 1926.

On a donc, par le scientisme, une critique à la Renan, un savant à la Berthelot. La griserie du rêve oriental ou la fièvre juvénile de quelque découverte proclameront malgré l'absurdité le nihilisme des causes premières, dont l'esprit humain continue pourtant d'avoir faim et soif.

Le scientisme finit donc par assujettir l'esprit à l'imagination et à la vanité des découvreurs, à la sensibilité, à l'impressionisme des travailleurs en cabinet. Chacun peut le constater à peu de frais en examinant ce qui s'appelle communément de nos jours recherches scientifiques, psychologie expérimentale, *mind tests*, *Christian science*, doctorat en philosophie et universités à l'américaine.

Lorsque manque cette sagesse philosophique qui garde une science en de justes proportions au regard du spécialiste, inconsciemment la visière du point de vue propre restreint tout le champ visuel de son esprit.

Considérant non plus l'objet qui est devant lui et dont il ignore tant de choses mais le peu de science qu'il a réussi à en dégager, le spécialiste prétend tout expliquer avec ce qu'il connaît déjà et faire le monde à la mesure de son manomètre. On a alors des intellects rétrécis, matériels, sans horizon, bornés. Avec un orgueil qui les rend stupides, ils se prononcent d'autant plus sentencieusement sur les vérités qu'ils ignorent, — vérités apprises, peut-être par les humbles du catéchisme, — qu'eux-mêmes connaissent en mathématique ou en physique des lois ou des phénomènes merveilleux.

C'est à détruire le scientisme, à former le savant robuste en son bon sens autant qu'intuitif en ses aperçus, que la philosophie traditionnelle servira et qu'elle doit s'employer. Elle empêche de jongler, par orgueil ou par illusion, avec les faits et les postulats. Dans l'article auquel il a été fait allusion tout à l'heure, le Très Révérend Père Gillet met en évidence une fois de plus la valeur incontestable du thomisme par sa méthode vraiment *scientifique*, par sa fidélité constante à une argumentation rationnelle basée sur l'expérience. Il le démontre en particulier dans l'élaboration thomiste du problème de la connaissance, et dans la genèse de la morale sociale, selon saint Thomas. Et il conclut par un paragraphe résumé ici et qui répond du coup à l'objection qu'on serait tenté de faire à un thomisme universitaire: la philosophie de saint Thomas est aussi peu systématique que possible, on ne retrouve en elle que ce que l'expérience nous a forcé d'y mettre.

Le treizième siècle fut grand, dans sa philosophie, parce qu'en même temps qu'elle éclairait les intuitions à l'intérieur du dogme, la recherche philosophique pour elle-même n'était point négligée ni par un Albert le Grand ni par un Thomas d'Aquin, et l'investigation des phénomènes de l'expérience, et même l'observation scientifique servie par les moyens rudimentaires de l'époque, n'étaient pas non plus méprisées.

Vinrent bientôt les siècles d'une métaphysique anémiée, d'une scolastique verbeuse et évidée. Quand les sciences modernes commencèrent à éblouir par des découvertes qui avaient l'air de changer l'axe de la raison humaine, il eût incombé aux détenteurs de la sagesse de purifier la science de ses illusions. Mais les uns étaient trop isolés et trop occupés à sauver l'essentiel de la métaphysique, et les autres trop hargneusement

retranchés derrière les murs de l'École et les faibles remparts de leurs syllogismes, sans prendre aucune part ni même aucun intérêt à l'immense effort scientifique qui ébranlait le monde autour d'eux. Tels de nos jours encore les métaphysiciens désincarnés qui lèvent les épaules et sourient de toutes les sciences physiques dont ils n'ont jamais su apprendre les quatre points cardinaux.

Ce n'est pas de la sorte, évidemment, que les métaphysiciens aideront et purifieront les spécialistes. La philosophie n'a pas pour fonction, de boudier les sciences, mais de les guider. Galilée formule le principe d'inertie: le philosophe jugera et dans quelle mesure ce principe est compatible avec la thèse cosmologique du mouvement, par suite il lui posera des bornes essentielles. Gassendi conçoit la théorie des atomes: la physique constatera ou non leur existence, mais la philosophie saura dire qu'ils ne sont pas les ultimes principes réels des corps, ni l'explication de leur unité substantielle. Einstein veut une mathématique relativiste; le philosophe lui permettra d'en faire peut-être une méthode de calcul, mais non certes un concept objectif des corps étendus, ni l'affirmation d'une quatrième dimension proprement dite. Les mécanicistes opposent à la théorie du libre arbitre le principe physique de la conservation de l'énergie: la thèse du libre arbitre sera mieux élucidée, et le postulat des mécanicistes réduit à ses justes proportions.

Bref, on le voit une ferme philosophie inspire au savant de la modestie et donne à son oeuvre de la mesure. Dans une Université il doit flotter une telle atmosphère métaphysique que le spécialiste puisse en respirer le bon sens le plus épuré.

De cette sorte la philosophie imprènera tout l'esprit universitaire, et commandera chacune des facultés. La culture des lettres, de l'histoire et des beaux arts, hypertrophierait l'imagination et la mémoire, amollirait le coeur et exaspérerait la sensibilité, si elle n'était réglée par la science de la vérité. Les sciences exactes lui dessécheraient le coeur, si le mathématicien méprisait les rouages de la psychologie. Le physicien se perdrait dans la matière, si son esprit n'avait appris à abstraire et à s'élever jusqu'aux conceptions spiritualistes les plus dégagées. La théologie elle-même serait érudition et sèche énumération de textes, sans la philosophie pour lui servir d'étau et comme de clef. C'est pourtant ainsi qu'elle fait son oeuvre d'assise et de lumière.

En résumé, la philosophie a pour fonction de soutenir les divers organes universitaires et de les équilibrer.

* * *

Le troisième rôle qui lui revient dans nos Universités chrétiennes, c'est, je l'ai dit, après avoir créé l'esprit universaliste et formé le spécialiste d'envergure, de subjuguier les élites intellectuelles et par celles-ci toute la société dans les liens de la foi.

Son Eminence le Cardinal Rouleau exprimait naguère en des termes que je ne saurais omettre cette fonction admirable: « La gloire suprême d'une Université catholique et son plus solide rempart contre toute aberration doctrinale, c'est d'ajouter au faisceau des lumières naturelles la splendeur des rayons qui viennent d'en-haut; de poursuivre ses recherches à la clarté de ce double foyer, et de pénétrer son enseignement des principes de la divine Révélation. Alors, la théologie sacrée, tant par la noblesse incomparable que par l'absolue certitude de son objet, domine toutes les connaissances. Elle associe l'homme dès ici-bas à la science éternelle de Dieu lui-même, dont elle est la radieuse participation. Elle dirige de haut toutes les sciences de la terre dans le champ particulier de leurs investigations, et les fait bénéficier de sa suréminente splendeur. En retour des clartés qu'elle leur communique, elle reçoit les hommages que ces sciences humaines lui rendent, comme des servantes à leur reine, L'esprit ravi contemple la noble hiérarchie des connaissances humaines qui s'élèvent de degré en degré en se prêtant un mutuel appui. Sciences physiques et mathématiques, sciences métaphysiques, morales et théologiques, toutes montent, dans un croissant resplendissement, des choses visibles au Dieu invisible, de l'être précaire des créatures à l'être éternellement subsistant du Créateur, de la faiblesse de l'être en puissance à la majesté de l'adorable et indivisible Trinité. »¹⁰

Je voudrais insister sur le rôle protecteur de la théologie, c'est-à-dire de la philosophie éclairée par la foi, à l'égard des autres disciplines, dites parfois non sans abus les sciences profanes.

« Bien que la foi soit au-dessus de la raison, a défini le Concile du

¹⁰ Discours de Monseigneur l'Archevêque de Québec, au déjeuner universitaire du 8 décembre 1926. Voir le *Canada français*, janvier 1927, page 309.

Vatican, il ne peut cependant y avoir entre la foi et la raison aucun dissentiment véritable; car c'est le même Dieu qui, d'une part révèle les mystères et infuse la foi dans les âmes, et qui, d'autre part, a fait don à l'esprit humain de la lumière de la raison, et Dieu ne saurait se nier lui-même ni le vrai contredire jamais le vrai. »

Il faut le reconnaître, la philosophie, comme toute autre science naturelle, est indépendante de la révélation dans sa sphère propre; elle part de ses principes rationnels et guidée par la seule rigueur de l'évidence elle se développe d'une façon autonome. Elle est pourtant soumise au magistère de la foi. Tout énoncé philosophique qui contrecarre une vérité révélée est une erreur. Or, c'est la raison éclairée par la foi, c'est la raison soumise au magistère de l'Eglise qui est seule capable de dénoncer telle erreur. Aussi ce magistère a-t-il d'abord le rôle d'épreuve négative à l'égard de la philosophie, en d'autres termes droit de contrôle sur les conclusions philosophiques. Le dogme sert ainsi de garde-fou à l'esprit humain, et cela est un grand bienfait pour la raison, puisqu'il n'y a pas de sottise au monde qui n'ait trouvé quelque faux philosophe pour la défendre.

Le Concile du Vatican a rappelé aussi que la faiblesse de l'homme est si grande que, sans un secours spécial de Dieu, la raison humaine, est incapable de parvenir à posséder toutes à la fois et sans mélange d'erreur, même les grandes vérités d'ordre naturel, dont chacune, prise à part, est cependant dans son rayon visuel. La foi aura donc, en outre, un office positif, celui d'être comme l'étoile polaire et d'orienter l'intelligence humaine, *velut stella reatrix*.

Les sciences physico-mathématiques, il est vrai, portent sur un objet qui, à cause même de son caractère inférieur, n'a guère été touché par la foi, dont le but est d'enseigner la science du salut éternel. De là, pour divers esprits, l'inclination à croire que la science en général jouit d'une indépendance de principe à l'égard de la vérité révélée. Esprit enfantin et illogique, auquel pour peu que l'orgueil s'en mêle le savant cède parfois trop facilement.

Les sciences rationnelles et les sciences historiques, en tout cas, dès qu'elles s'attaquent à l'explication des natures ou des faits, rencontrent forcément sur leur chemin quelque vérité dogmatique, à laquelle la rai-

son elle-même demande soumission. En urgeant ce principe, la philosophie chrétienne, protège le savant, auquel elle présente pour guider son vol d'aéroplane, tout un ciel constellé des points lumineux de la foi.

Et néanmoins, l'Église laisse encore une bien grande liberté au savant. Elle ne lui défend nullement de contrevenir, pourvu qu'il le fasse avec convenance, à des croyances pieuses qui ne sont pas le dogme, mais des persuasions subjectives ou des manières à soi de concevoir la vérité révélée. Elle lui permet de pousser aussi loin que possible ses hypothèses, et se défend d'intervenir au nom de la foi, tant que la contradiction avec le dogme n'est pas prochaine. Ce n'est pas d'ailleurs sur les certitudes de la science que la foi opère, ce serait au contraire sur les incertitudes et les hypothèses pour les fixer.

Au demeurant, l'autorité de la foi n'est pas seulement restrictive contre les empiètements de l'incompétence et les perversions de l'orgueil. Elle est en outre essentiellement fécondante et provocatrice, éclairant de la lumière éblouissante du Créateur l'ensemble des créatures.

L'on admettra aussitôt son influence captivante pour l'esprit du savant chrétien, et par voie de conséquence son rayonnement et son action morale dans la société. J'emprunte ici encore le texte de l'un de nos maîtres, le vénéré Mgr Paquet ¹¹ : « L'Université laisse dans la pensée et dans l'âme de ses élèves une empreinte. Lorsque les maîtres ont su s'élever à la hauteur de la tâche, et lorsque les élèves eux-mêmes se sont acquittés consciemment de tous leurs devoirs, cette empreinte est faite non seulement de savoir technique, mais de curiosité intellectuelle, de probité morale, de distinction, de civisme. Il se crée dans le monde une élite qui marche en tête et d'où partent les mots d'ordres qui rallient les forces et les exemples qui entraînent. L'Université rayonne ainsi sur toutes les sphères de la vie sociale, sur tous les ordres, sur tous les programmes, sur tous les sommets de l'esprit. »

II. — *Les conditions de cet esprit universitaire parmi nous.*

Sera-t-il trop osé de faire maintenant un léger examen sur les conditions parmi nous de cet esprit universitaire dont nous venons de parler.

¹¹ *Études et appréciations*, 1922, page 70.

Les théories qui viennent d'être rappelées ont généralement été admises en principe et jusqu'à date chez nous. Mais, oserais-je le dire, je crains qu'on ne l'ait fait d'une manière trop facile et passive. Tous nos maîtres ou guère s'en faut ont été plus ou moins fidèles à la pensée thomiste ; quelques-uns seuls se sont employés à se l'assimiler d'une façon vitale et réactive. Peut-être le prestige et la valeur objective de notre enseignement philosophique nous ont-ils trop vite satisfaits. On a beaucoup vécu de répéter les docteurs. On a trop peu imité le labeur qui fouille. On n'a pas beaucoup construit de ces majestueuses synthèses personnelles propres aux esprits puissants. Dans ce continent où le travail intellectuel est dur, et où l'américanisme saisit même les meilleures têtes, l'on n'a pas beaucoup pensé en profondeur.

Nous avons reçu et transmis, je le veux bien, la bonne doctrine. Cela est quelque chose. Beaucoup même, et qui nous a gardé du matérialisme sot et du conceptualisme illusoire de Kant, au siècle dernier. Mais nous n'avons pas assez retrempé notre avoir doctrinal aux sources de la réflexion personnelle ; nous ne l'avons pas éprouvé suffisamment au contact de la réalité, nous ne l'avons pas toujours débarrassé de ses scories sur des points caducs et squameux, nous ne l'avons pas soumis assez au nettoyage de la critique positive. D'avoir ainsi conservé le dépôt de la philosophie traditionnelle sans assez de réaction vitale explique peut-être que notre influence dans le monde laïque, en matière de doctrine, n'ait pas eu toute son efficacité. Nous ne l'avons pas imposé aux esprits qui nous entourent. Nous avons le soleil à nous, nous l'avons regardé sans en être assez séduit ni réchauffé, sans crier assez haut à tous nos concitoyens et à nos voisins nord-américains d'accourir se placer sous ses rayons salubres et vivificateurs. Notre mission doctrinale, comme peuple, et notre influence civilisatrice, n'en a-t-elle pas été beaucoup affaiblie, et n'en serait-elle pas compromise ?

Je le veux bien, nos traditions théologiques au moins ont protégé chez nous et fait rayonner dans notre milieu la ferme pensée médiévale. Mais nous sommes en face d'une loi qui a sa réciproque. L'action corrosive du temps et l'atmosphère de notre siècle pourraient bien contaminer notre philosophie demeurée stagnante, et c'est notre théologie et notre foi elles-mêmes qui finiraient par en être atteintes.

Refaisant l'histoire de la philosophie depuis la Renaissance, Maritain ¹² constate que c'est la corruption de la scolastique qui a engendré la pseudo-métaphysique moderne, ou plus exactement l'absence universelle de métaphysique dans la pensée de nos jours. Il remarque en outre que l'esprit humain, passant d'un système supérieur à un système inférieur qui a triomphé historiquement du premier, les caractères qui étaient dans celui-ci déformation et faiblesse se retrouvent, dans le second, règle et propriété naturelle. De là affaiblissement de l'intelligence elle-même dans son état moyen. Elle devient moins objective et se complaît plus en elle-même qu'en la vérité. Elle se heurte aux questions secondaires et déserte les questions de fond. Elle s'amuse au verbalisme et ne voit plus bien clair dans le réel. Elle caracole entre l'abstrait et le concret sans s'appuyer d'abord bien posément sur le terrain solide pour prendre ensuite, à la façon de l'aigle, un vol direct qui fonce en plein soleil. J'ai peur que nous ayons été victime de cet appauvrissement mental, malgré la richesse de notre héritage. En tout cas, c'est un péril ni léger ni chimérique contre lequel nous avons à nous garer. Et ce sera le rôle de nos Universités catholiques de nous en protéger, en nous faisant reconquérir sur nous-mêmes, sur notre ignorance et notre paresse, le trésor qui nous a été légué.

L'histoire du mouvement philosophique depuis six siècles permet d'en dégager la leçon. Notre force philosophique, notre force universitaire partant, aura pour condition une fidélité rigoureuse non seulement aux principes les plus communs, mais aux moindres principes vraiment philosophiques de saint Thomas. Il ne s'agit pas de s'attarder à retenir les éléments matériels et caducs de la synthèse thomiste, par exemple la physique expérimentale dans laquelle les anciens, selon le mot de Maritain, *enrobaient*, faute de mieux, leur métaphysique inaltérable. Non, l'outillage scientifique de l'astronomie de Ptolémée, de la théorie des graves et des légers, de celle des corps célestes incorruptibles, a besoin d'être renouvelé, tout autant que les esprits vitaux et la glande pinéale de Descartes. D'un autre côté, empruntons cette ironie au même auteur, ne nous imaginons pas être thomiste pour peu qu'on croie que Dieu existe

¹² *Antimoderne*, page 40 et suivantes.

et qu'Il a créé l'univers. Non, ce sont tous les principes *formels* de saint Thomas, qu'il faut retenir, et dont le plus insignifiant en apparence a sa place nécessaire dans une doctrine qui est organique et vivante et qui embrasse tous les aspects du réel. L'on sera thomiste, si l'on admet la théorie de l'acte et de la puissance, celle de l'essence et de l'existence, celle de la nature et des facultés, celle de la substance et des accidents, et le reste, à la façon même du Docteur angélique. Bref si l'on admet les vingt-quatre thèses déclarées par l'Eglise « contenir ouvertement les principes et les grands points de doctrine du saint Docteur ». ¹³

Il n'est point question d'une fidélité servile mais d'une fidélité d'amour à l'Ange de l'Ecole. Fidélité qui fait scruter les principes de l'Ecole thomiste comme on pénètre dans une mine en exploitation pour en extraire toujours plus d'or et un métal toujours plus pur. Voilà qui fait non seulement *inventorier* les solutions données par les maîtres, mais *inventer*, au sens latin, la solution constante des problèmes actuels comme ceux du passé, grâce à un effort d'autant plus original et ferme de l'esprit qu'il s'est plus imprégné des principes et de la méthode des Docteurs. Il n'y a pas, d'ailleurs, de nouveaux problèmes philosophiques qui se posent de siècle en siècle. Ce sont toujours les mêmes avec des déterminations, des mises au point, des modes nouveaux, sous lesquels ils réapparaissent plus ou moins confusément, et qu'il faut repenser. À l'esprit philosophique de découvrir la résistance des vieux principes sous la patine du temps, et d'explicitier en des applications modernes les principes essentiels, *substratum* solide des couches d'alluvion qui se succèdent de siècle en siècle.

Voilà, certes, qui suppose pénible labeur de l'esprit. La philosophie thomiste, la philosophie scolastique débarrassée des moyens courts et des abrégés candides, la philosophie formelle, est quelque chose de difficile, qui requiert un renouvellement continu de l'effort de penser. Elle exige dans l'esprit la formation d'aptitudes et de qualités stables rares en notre temps, des *habitus*, au sens d'Aristote; de nos jours on se contente communément des simples *dispositions*. C'est pourquoi l'opinion remplace la science dont elle s'est emparée du nom comme d'un bonnet trop grand pour sa tête, mais qui lui assure au moins la vogue et l'admiration.

¹³ *Sacrée Congrégation des Etudes*, 27 juillet 1914.

Contre cet envahissement du vague et de la jonglerie des mots, nos Universités doivent se poser en forteresses. Une vraie race universitaire doit être une race intellectuelle, une race avant tout métaphysique, thomiste. Prenons garde de croire avec Descartes que s'il est nécessaire d'avoir compris, une fois en sa vie, les principes de la métaphysique, il serait très nuisible d'occuper souvent son entendement à les méditer, à cause qu'il ne pourrait si bien vaquer aux fonctions de l'imagination et des sens. Moyen sûr de se créer une métaphysique à travers l'imagination, en tout cas une philosophie toute pauvre, inféconde et sans vigueur.

Conséquemment, il y aurait désastre à abandonner les hauteurs de l'Académie pour se livrer tout entier au pragmatisme, à l'utilitarisme américain. La métaphysique, au dire d'Aristote, *ne sert à rien*, et c'est là sa noblesse. Entendez qu'elle ne sert qu'à la contemplation de la vérité, sans but pratique immédiat. Mais elle est pour cela même absolument nécessaire à l'homme, cet animal comme vous le savez « qui se nourrit de transcendants ». ¹⁴

Je veux bien qu'on élimine des Universités les esprits bourgeois et qu'on fasse des cours spéciaux pour les épiciers. Mais de grâce qu'on n'oublie point, au moins, qu'il doit y avoir dans une société des hommes dont le métier est de penser.

À cet effet, il y aura lieu moins de multiplier les docteurs que de les bien former. Les maîtres comprendront que leur besogne est autre que de tourner la roue de la science comme fait un joueur d'orgue de barbarie. Ils ne chercheront pas à l'emprisonner dans les cadres tout systématiques d'un *terminisme* dont la transparence aura été altérée.

Je risquerai une dernière réflexion. ¹⁵ Une culture trop *formellement* théologique pourrait offrir, par accident, certain détriment à notre esprit philosophique et universitaire, si notre enseignement de la philosophie en elle-même était insuffisant, trop peu spécifique, et son évidence propre pas assez mise en lumière. La philosophie reçoit certes du rôle qu'elle soutient auprès de la théologie une dignité et des profits inappréciables, que nous avons déjà marqués. Néanmoins, ne cultiver la philosophie qu'en fonction des services qu'elle doit rendre à la théologie, et

¹⁴ *Antimoderne*, page 154.

¹⁵ Voir *Antimoderne*, page citée

ne l'enseigner profondément qu'à des ecclésiastiques, serait l'anémier dans sa vie propre, l'isoler des expériences qui la renouvellent et la vivifient sans cesse, l'arrêter dans son développement comme l'arbre que son feuillage aérien pris par le vent arrache à ses racines. Il est temps, je crois, de faire comprendre que le thomisme n'est pas, comme on a dit, une philosophie de séminaire, mais la philosophie naturelle de l'esprit humain. L'heure est venue pour cette philosophie du Docteur Angélique de se répandre dans tous les ordres de la pensée et de l'activité rationnelle. Il y aura donc tout avantage à la faire rayonner largement dans les milieux laïques et au sein des Facultés que l'on croirait profanes.

* * *

Voilà qui invite nos politiques et nos juristes, nos chimistes et nos écrivains, nos médecins et nos financiers, à être thomistes. Belle gageure. Voilà qui invite nos professeurs de théologie et de philosophie à ne pas être insoucieux des progrès de la science profane et des problèmes sociaux qui se posent en notre pays. Sans entrer dans la question du programme des sciences dans les collèges, on peut à ce sujet rappeler quelques truismes.

La philosophie s'appuie sur les faits. Pour se procurer les matériaux de sa pensée, elle se sert, comme d'instruments, des vérités fournies par l'évidence sensible, et des règles établies par les sciences. Une telle dépendance est sans doute purement matérielle. Le supérieur, de cette sorte, ne dépend de l'inférieur que pour se servir de lui et non pour le servir. Il juge à sa propre lumière ce que lui apporte le serviteur dont il a besoin. On cite le cas d'un des plus sagaces observateurs des abeilles, François Huber, qui était aveugle, et qui jugeait par son intelligence ce qu'il voyait par les yeux de son domestique.

Absolue à l'égard de l'évidence sensible, au moins vulgaire, cette dépendance matérielle de la philosophie à l'égard des sciences n'est que relative et contingente. Aristote pour poser qu'il y a du mouvement dans le monde, que l'être se divise en acte et en puissance, qu'il y a un premier moteur qui est acte pur, n'a pas besoin de physique ni d'astronomie. Toutefois les propositions fournies par les sciences sont des illustrations des maximes philosophiques. La philosophie sainement construite peut se passer de tel système de propositions scientifiques, dont elle use pour-

tant en fait, selon l'état de la science en un temps donné. Si le système en question est un jour trouvé faux, la vérité de cette philosophie n'en sera pas atteinte pour cela, son langage seulement le sera, et les *illustrations* sensibles en lesquelles elle habillait ses certitudes deviendront démodées.

Le *péché* des scolastiques décadents du seizième et du dix-septième siècles, et la calomnie des pseudo-philosophes modernes a été de croire ou de dire que la philosophie Aristotéli-thomiste est liée aux erreurs de la science antique, dont elle est en réalité pleinement indépendante. Dans la mesure où elle s'emploie à interpréter à l'aide de ses propres vérités les données de fait ou les théories que la science positive tient pour établies, les erreurs ou les insuffisances de la science positive peuvent introduire par accident dans une doctrine philosophique vraie des parties caduques, signe et rançon pour ainsi dire du développement *humain* de la philosophie; elles ne peuvent *fausser* une philosophie que dans la mesure où celle-ci manque à sa nature et s'enchaîne elle-même aux disciplines inférieures. Si l'on a cru que le liquide et le gazeux diffèrent nécessairement de nature, et qu'on aurait fait appel à cet argument pour prouver la réalité des changements substantiels, la science d'où l'on est parti est à réformer, mais non point la thèse de l'hylémorphisme qui ne dépend pas *formellement* de ce fait scientifique mal interprété, mais des innombrables faits d'évidence élémentaire qui établissent les mutations substantielles.

Il faut cependant le reconnaître. Il convient, à condition que la vérité philosophique demeure en lui *libre* à leur égard, que le *philosophe* soit aussi *informé* que possible de l'état des sciences de son temps, afin de mieux *illustrer* ses principes, de *confirmer* ses conclusions, afin de *réfuter* les objections et les erreurs qui prétendraient s'appuyer sur les résultats de la science, afin en dernier lieu, d'*interpréter*, d'*éclairer* et d'*assimiler* les résultats acquis par les sciences, dans la mesure où ils intéressent les problèmes philosophiques. Ce sont là tout de même beaucoup de raisons.

L'étude des sciences est encore nécessaire au philosophe, en raison des conditions de la nature humaine. De la sorte il s'élève progressivement de l'imparfait au parfait et il passe par la discipline des sciences inférieures avant de s'exercer à la sagesse. Il pourra en outre distinguer plus facilement les *évidences premières* de l'expérience, d'avec certaines

interprétations vulgaires de l'expérience, telle la persuasion du mouvement du soleil autour de la terre.

Il faut enfin signaler qu'il y a beaucoup plus d'avantages pour la formation philosophique, à posséder sérieusement une seule science avec laquelle on prenne soi-même un contact direct qu'à en connaître un grand nombre d'une façon superficielle et toute livresque. Sans espérer, ce que la spécialisation des sciences dans les temps modernes rend bien impossible, posséder jamais toutes les sciences avec la perfection du spécialiste proprement dit, le philosophe doit tendre toutefois à acquérir de l'ensemble des sciences particulières une connaissance suffisamment approfondie.¹⁶

Voilà dans la formation du penseur, le rôle de la philosophie dans nos Universités.

* * *

Au point de vue religieux, l'Université s'éclaire de la foi, elle la fait rayonner en toutes ses chaires. Dès lors, elle devient le cerveau humain irradié de la pensée divine, prismatisant pour ainsi dire l'inénarrable lumière qui remplit l'oeuvre du Créateur et surtout celle qui resplendit dans sa demeure éternelle où il nous appelle au face à face et à la plus intime commensalité. J'omets de faire à ce sujet les observations que plusieurs ont eu l'occasion déjà de signaler.

Je ne dirai qu'un mot. Nos Universités sont catholiques, et leur philosophie doit être croyante, thomiste, sous peine d'être insuffisante et illusoire.

Les cathédrales du moyen-âge sont, à la vérité, d'incomparables monuments de pierre. Lorsqu'à travers quelque vitrail le soleil y filtre ses couleurs, je parle entre autres de Paris, de Cologne ou de Milan, on y rêve du ciel, et ces hardiesses linéaires enivrent d'infini. Nonobstant, cet infini serait imaginaire et mensonger, et l'on ne comprendrait point ces chefs-d'oeuvre morts, si l'Hôte eucharistique, raison et objet de tant de splendeurs, n'était là présent dans quelque secret tabernacle de l'une des chapelles. Ainsi manquerait-il toujours à notre synthèse des sciences humaines son explication dernière et son véritable prolongement sur les

¹⁶ *Introduction générale à la philosophie*, Volume I, page 77.

lignes de l'infini, à moins qu'elle n'enveloppât la doctrine cachée sous les mystères de la foi. L'Université ne sera le temple de la vérité qu'à la condition de n'être point, par ses études naturelles, une simple beauté de pierre et de lumière, une pure émotion esthétique par sa culture des arts, mais bien, par sa foi, par son culte de la vérité révélée, et par son apostolat de la science chrétienne, un tabernacle qui renferme le Dieu caché sous le symbole des écritures: *quærens Jesum in libris*.

* * *

Tel est, le rôle de la philosophie chrétienne dans l'oeuvre de nos Universités. « Le monde a mis six siècles », s'est écrié l'un des thomistes contemporains les plus admirables, « à comprendre que d'avoir fait saint Thomas, et d'avoir donné aux hommes cette lumière, c'est peut-être le charisme le plus merveilleux dont Dieu ait gratifié son Eglise depuis les temps apostoliques. Soyons fidèles à saint Thomas comme à une grâce de Dieu. ».¹⁷

J.-M.-Rodrigue VILLENEUVE, o. m. i.,
Evêque de Gravelbourg

¹⁷ *Antimoderne*, page 143.

L'évolution du Canada

L'on a souvent demandé quelle était la situation exacte du Canada dans l'Empire. Pour répondre à cette question pertinemment, il faut bien savoir ce que représente l'Empire britannique moderne à l'égard des Dominions.

Diversité de langues, diversité de religions, diversité de politiques économiques, fiscales, financières, intérêts opposés et variés, voilà ce que l'Empire britannique offre tout d'abord au monde extérieur. Et si le regard s'appesantit un peu, s'il observe un peu plus longtemps, il remarque des illogismes plus frappants encore. Ce tout n'est pas composé de parties subordonnées l'une à l'autre et étagées dans une parfaite hiérarchie; aucun lien judiciaire, administratif, politique, aucun lien économique pour lier parfaitement en un puissant faisceau toutes ces colonies qui s'arrogent les pouvoirs de l'indépendance et les privilèges les plus grands de la liberté. Alors de quoi est faite l'unité de l'Empire, sur quoi repose-t-elle, de quels éléments est-elle composée?

Un bref résumé de l'histoire de l'Empire britannique répondra à toutes les questions. Car cet Empire, il a subi les vicissitudes des choses humaines. Il a eu deux grandes crises qui ont failli le détruire et le désagrèger pour toujours. Chaque fois il s'est trouvé des hommes d'état aux voix prophétiques pour indiquer la direction à suivre, montrer la route et diriger les esprits vers les solutions nouvelles. Ils ont crié dans le désert tout d'abord, ils ont soulevé la colère des esprits ancrés dans la routine. Puis leurs vues ont triomphé, et c'est grâce à eux si ce vaste tout s'est maintenu intact dans le monde contemporain.

L'Empire britannique du début, celui de 1760, par exemple, qui embrassait presque toute l'Amérique du Nord, les Indes et autres possessions, ne différait pas beaucoup du grand Empire romain. L'Angleterre le gouvernait selon les vieilles formules. Le Secrétaire d'Etat pour les colonies était responsable à la Chambre des Communes anglaise. Il

nommait le Gouverneur-général de chaque colonie qui était responsable à lui-même. Et le Gouverneur à son tour nommait des Conseillers exécutifs qui lui répondaient de leurs actes. Ainsi, toute autorité partait du centre et revenait au centre. C'est la tête qui ordonnait tous les mouvements.

Mais à côté du Gouverneur et de ses Conseillers, puissance ancienne et autocratique, se dressèrent bientôt les Législatures, puissance nouvelle et populaire. Toutes les colonies américaines avaient leur Chambre d'assemblée ambitieuse, bien instruite des besoins locaux, et qui avait entre les mains le pouvoir suprême de l'argent. Lorsque les Gouverneurs, instruits par Londres, obéissaient à leurs volontés, ils obtenaient sans coup férir les sommes requises à l'administration du pays, le paiement de la liste civile et les autres appropriations indispensables. Sinon, elles seraient les cordons de la bourse.

Situation fertile en conflits, comme on le voit, et qui répandit bientôt en Angleterre les plus dangereuses alarmes. L'Angleterre croyait l'unité de son Empire en danger, et pour en maintenir l'intégrité, imposa à ses colonies, sans leur participation, des taxes qu'elle se donnait le pouvoir de recouvrer devant des tribunaux bien à elle. Aussitôt, les colonies se dressèrent contre la métropole, les esprits fermentèrent, les relations entre les deux puissances devinrent de plus en plus mauvaises et la guerre éclata.

Chatham, Fox, le colonel Barré, Benjamin Franklin élevèrent aux Communes anglaises, parmi le silence et les applaudissements, leurs voix prophétiques et leurs avertissements solennels. Burke fut particulièrement éloquent. Le grand orateur eut ce soir-là le pressentiment de ce que serait le grand Empire de l'avenir, et, dans des phrases célèbres que les hommes d'état britanniques se répètent encore aujourd'hui et qu'ils portent tous dans leur mémoire, il établit la théorie qui résisterait à l'atteinte des siècles.

« Accorder le gouvernement responsable aux colonies, plaidait-il, « ne détruirait pas l'unité de l'Empire. La simple idée de subordination « des parties exclut la notion d'unité simple et non fragmentée. Mon « emprise sur les colonies, elle gît dans cette affection profonde qui dé- « coule de noms communs, d'un sang identique, de privilèges sembla-

« bles et d'une égale protection. Voilà des liens qui, bien qu'ils soient
« aussi légers que l'air, sont aussi puissants que des liens de fer. Laissez-
« les garder l'idée que leurs droits civils ne font qu'un avec votre gouver-
« nement. Alors ils s'attacheront et ils s'accrocheront à vous et aucune
« force sous le ciel, ne sera assez puissante pour leur faire abandonner leur
« allégeance. Aussi longtemps que vous aurez la sagesse de faire de ce
« pays le sanctuaire de la liberté, le temple saint consacré à notre foi com-
« mune, aussi longtemps la race qui adore la liberté tournera vers vous sa
« face. Plus elle se multipliera, plus vous compterez d'amis. L'esclavage,
« mais ils peuvent le trouver partout; et jusqu'à ce que vous abandonniez
« tout sentiment de votre vrai intérêt, de votre dignité naturelle, la liber-
« té, ils ne peuvent l'avoir que de vous. Refusez-leur cette participation
« à la liberté, et vous brisez le seul lien qui a fait au début et qui main-
« tient encore l'unité de l'Empire. »

Mais Burke, le prophète de l'Empire britannique moderne, clama en vain ses convictions à la face d'un gouvernement et d'un pays qui ne voulaient point l'écouter. Le lendemain, l'Amérique était en feu, les appels à l'indépendance sonnaient d'un bout à l'autre des colonies américaines, et la Grande-Bretagne perdait sans retour un pays qui compte aujourd'hui 120,000,000 d'habitants.

Nous connaissons cette histoire.

L'Empire avait failli sombrer. Mais cette sinistre leçon ne porta tout d'abord aucun fruit de sagesse. La vieille formule romaine de l'Empire, l'Angleterre tenta de l'imposer aux colonies canadiennes, à la Nouvelle-Ecosse, l'Acadie du régime français, au Bas-Canada, la Nouvelle-France d'autrefois, au Haut-Canada, aujourd'hui la puissante province d'Ontario. Elle prit toutes ses précautions, fragmenta les provinces, renforça la puissance des Gouverneurs, leur donna les moyens de subvenir aux dépenses indispensables de l'administration, affaiblit les Législatures ou les abolit. La révolution américaine inspirait ainsi des mesures de méfiance. On voulait lier dans des cercles de fer ce qui restait de l'Empire et lui imposer l'unité de la force. L'expérience était intéressante, car ce sont des Canadiens-français et des loyalistes passés des Etats-Unis au Canada qui la subissaient avec patience.

Et soixante années ne s'étaient pas écoulées que la Révolution éclat-

tait de nouveau dans les restes de l'ancien Empire anglais. Le Bas-Canada et le Haut-Canada, irrités des actes autocratiques des Gouverneurs et de leur coterie, prenaient les armes et le tocsin sonnait dans les campagnes. Il fallut noyer cette rébellion dans le sang. Cette victoire temporaire inspira pourtant le pessimisme et le découragement. L'Empire s'en allait à la ruine, et les coloniaux mâtés par les armes, mais toujours défiants, n'attendraient qu'une autre occasion propice pour lever le drapeau de l'indépendance.

Mais des hommes plus clairvoyants, d'un génie plus élevé et plus ferme, conduisent alors les destinées de l'Angleterre et du Canada. Placés eux aussi à la même croisée des chemins, ils choisissent une autre route, concèdent le gouvernement responsable et fondent ainsi le grand Empire britannique moderne.

À la vieille formule romaine qui avait secoué deux fois l'Empire, ils substituent la formule moderne qui devait le consolider, lui donner sa physionomie et ses traits actuels, en faire cette unité contemporaine que rien ne semble maintenir, mais qui est si forte et si durable.

Charles Buller, Lord Durham, Lord Grey, Lord Elgin pour l'Angleterre, Howe, Baldwin, Lafontaine, Hincks pour le Canada, élevèrent cette immense construction de l'avenir et posèrent les principes qui devaient se répandre ensuite dans tout l'Empire. Ils comprirent que le gouvernement à l'ancienne manière, c'était le gouvernement à deux coteries, la bureaucratie permanente du Secrétariat d'état pour les colonies, la bureaucratie coloniale qui entourait le Gouvernement à son arrivée et interposait entre lui et la population le voile opaque de ses préjugés et de ses caprices. Mieux valaient les institutions représentatives.

En 1848, la Nouvelle-Ecosse jouissait du gouvernement responsable, en 1849, les deux Canadas l'avaient consolidé solidement chez eux. Lord Elgin, esprit clair et cœur audacieux, faillit perdre la vie dans cette dernière aventure. Des groupes de loyalistes fanatiques l'attaquèrent en pleine rue, brûlèrent les édifices du Parlement, répandirent l'émeute sanglante dans Montréal. Mais rien ne le détourna de son dessein bien arrêté.

Et le gouvernement responsable produisit des fruits merveilleux d'unité et d'harmonie. Les législatures s'emparèrent bientôt de la direction de leurs affaires locales, de l'administration des terres de la Couron-

ne, de la nomination aux emplois publics, de la direction de la politique commerciale, de la politique intérieure et extérieure. Le mécontentement ne frappait plus l'Angleterre en pleine poitrine, comme autrefois, mais seulement le gouvernement du jour qui était à la tête de la colonie, que la colonie s'était donné et qu'elle remplaçait si elle en désirait un autre. Tous les conflits de juridiction avec l'Angleterre se terminaient de la même manière.

Avec une obligeance souriante, elle donnait à ces adolescents qui prenaient une tournure d'hommes, des pouvoirs de plus en plus grands et une liberté plus vaste. Cette générosité ne permettait à aucun conflit de s'envenimer, à aucun mauvais sentiment de naître et de s'épanouir. Toutes les lisières que le jeune enfant avaient portées disparaissaient l'une après l'autre, jetées au rancart, devenues inutiles et gênantes.

D'un progrès à l'autre, les Dominions ont atteint ce status que la conférence impériale de 1926 a ainsi défini: « Ce sont, au sein de l'Empire britannique, des collectivités autonomes de statut égal; elles ne sont d'aucune manière subordonnées les unes aux autres à aucun point de vue domestique et extérieur; mais elles sont unies par une allégeance commune à la même couronne et associées librement comme membres du Commonwealth des nations britanniques. . . Chaque gouvernement autonome de l'Empire est maître de ses destinées. En fait, sinon toujours apparemment, il n'est sujet à aucune sorte de compulsion. »

Et c'est ainsi que l'on arrive au paradoxe qu'est à proprement parler l'Empire britannique, paradoxe qui consiste dans l'indépendance des parties et l'unité du tout. Mais cette unité, pour n'être plus matérielle, tangible, représentée par des liens quelconques, n'en est pas moins réelle, comme on l'a vu durant la dernière guerre. Elle a sa base « non plus dans la subordination qui a détruit le premier Empire, mais dans une idée beaucoup plus profonde que Burke a appelée l'esprit de communion dans des institutions communes, dans des traditions communes, dans une histoire commune, dans une manière commune de voir les choses, dans tous ces éléments impondérables que Burke considérait comme si légers, mais en même temps si forts; et, par-dessus tout, dans un idéal commun de paix mondiale et de liberté. La vraie base du Commonwealth est un sentiment commun de bien-être. »

Il fallait en réalité une singulière et magnifique audace pour confier l'unité de l'Empire à des éléments aussi spirituels, pour tenter de la fonder sur les libertés particulières les plus complètes, sur les indépendances locales les mieux reconnues, sur une liberté de mouvements identique à celle dont jouissent les états indépendants. Il y fallait surtout une clairvoyance incomparable, une clairvoyance que la raison humaine laissée à elle seule n'aurait su atteindre si les évènements, si l'expérience, n'étaient pas venus à deux reprises la guider et la diriger. La plupart des hommes d'état britanniques ont éprouvé un vertige devant cette vision de l'Empire moderne qu'aucun lien administratif ou législatif ne relierait plus. Il fallait la foi superbe et le génie audacieux de quelques natures privilégiées pour le confier à ce fleuve si puissant des sentiments qui l'entraîne en son cours majestueux et le porte en sûreté vers un avenir plein de promesses.

Donc, si au sens strict des textes, le Canada est un état dépendant et non souverain, si le parlement de Grande-Bretagne détient encore un droit législatif supérieur à celui du parlement canadien, il n'en est pas moins vrai que la pratique constitutionnelle a été telle qu'on ne peut plus affirmer qu'en fait, l'état présent du Canada se trouve défini par le texte même amendé de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. En d'autres termes, l'enveloppe de la loi ne retient plus le grain mûri de la nationalité canadienne. Le rêve des Pères de la Confédération s'est accompli et le gouvernement par Downing Street est maintenant une chose du passé. Depuis 1867 les provinces réunies du Canada ont travaillé à leur développement collectif.

MacDonald, Laurier, Borden, King ont tous avancé dans le même sillage. Et la grande guerre de 1914 est venue singulièrement hâter les choses.

MacDonald, en 1871 et vers 1880, affirma hardiment le sentiment canadien. En 1871, peu après la Confédération, se produisit un incident qui éveilla dans une certaine mesure la méfiance des Canadiens. Les Etats-Unis et le Canada avaient à régler entre eux plusieurs différends importants. Et l'Angleterre conduisait les négociations par l'intermédiaire de quatre délégués, auxquels avait réussi à s'adjoindre le premier ministre de notre pays, Sir John MacDonald. Celui-ci s'aperçut bien

vite que ses collègues britanniques défendaient plus sérieusement les intérêts de leur pays que ceux du sien, qu'ils avaient toujours les yeux fixés sur Londres au lieu de les avoir sur Ottawa, et qu'enfin ils sacrifiaient volontiers la colonie pour la métropole. Sir John MacDonald protesta avec véhémence auprès du gouvernement britannique et obtint partiellement gain de cause. L'incident eut tout de même beaucoup de retentissement, et laissa une impression ineffaçable.

Les jeunes Dominions remplis d'une robuste vitalité demandèrent très vite des concessions. Et ils en obtinrent deux très importantes vers 1880. L'Angleterre, tout d'abord, s'engagea à ne plus signer aucune convention de commerce qui s'appliquerait dans ses grandes colonies si celles-ci s'y opposaient et manifestaient leur refus de les accepter. En second lieu, elle négocierait pour elles, et avec l'aide d'un représentant qu'elles nommeraient, les conventions qu'elles désireraient. La mère-patrie nous concédait ainsi une certaine mesure d'initiative diplomatique et reconnaissait le bien-fondé de nos répugnances aux traités qui lui convenaient mais pouvaient nous être désavantageux.

Le droit de négocier eux-mêmes, sans intermédiaires, leurs conventions de commerce, les Dominions l'obtinrent en 1907, et c'est le Canada qui remporta cette victoire pour eux. Et ce qui est plus significatif encore, et qu'il faut admirer, c'est qu'il triompha ainsi au cours de négociations avec la France.

L'un des délégués canadiens s'appelait Monsieur Fielding, l'autre Monsieur Brodeur. L'ambassadeur britannique à Paris les présenta à quelques membres du gouvernement français, puis, avec grâce et discrétion, s'effaça, disparut, et les laissa en tête-à-tête. Il ne reparut qu'à la fin, après la rédaction définitive du traité, pour apposer sa signature au bas du document officiel.

Une autre étape était franchie. Désormais les Dominions conduiraient eux-mêmes les négociations préparatoires aux traités aussi bien que les négociations finales. Leur délégué qui avait occupé si longtemps une position subalterne passait au premier plan.

Durant les quinze années qu'il fut au pouvoir, Sir Wilfrid Laurier a assisté quatre fois à des conférences impériales. Guidé par ces grands principes qui sont à la base du libéralisme anglais, il a su y représenter

son pays avec un tact incomparable et un éclat sans précédent. À chaque occasion, ce fut à la fois un triomphe personnel et un acheminement de plus en plus marqué vers l'autonomie la plus large et la plus complète pour son pays.

1897. — C'est la consécration de l'indépendance fiscale du Canada par la dénonciation des traités belge et allemand; c'est la fière déclaration d'un grand chef énonçant pour la première fois une phrase devenue célèbre: « Le Canada est une nation ».

1902. — C'est l'assaut de Chamberlain en faveur de la fédération impériale et d'une contribution directe à la marine britannique. C'est Laurier qui se redresse pour y résister victorieusement.

1907. — Nouveau pas en avant. Laurier s'oppose de nouveau à une contribution à la marine de guerre de l'Empire. De plus, les relations entre la métropole et les colonies ont changé: elles seront à l'avenir celles existant entre gouvernements libres. C'est Laurier qui trouva la formule pour en exprimer le mécanisme: « *L'unité impériale au moyen de l'autonomie locale.* »

1911. — C'est l'échec, grâce à Laurier, de la politique de contribution en argent au trésor impérial et l'établissement d'un conseil impérial.

La grande guerre de 1914 devait, comme résultat de notre participation, développer davantage l'autonomie du Canada. L'Angleterre et les Dominions forment un cabinet impérial de guerre qui aura la double tâche de diriger l'effort militaire de l'Empire, et de conduire en même temps la politique étrangère de l'Empire. Les colonies passent de l'état de subalternes à l'état d'associés. Ils apportent leur contribution à l'élaboration de cette politique extérieure impériale à laquelle ils n'ont pas encore touché.

Les contingents importants alignés sur le front de l'ouest, les dépenses énormes encourues, ne leur donnent-ils pas un droit de regard sur la diplomatie impériale? Aussi bien, les Dominions envoient au gouvernement impérial la dépêche suivante:

« Tous les traités et conventions relatifs à la conclusion de la paix doivent être rédigés de façon à ce que les Dominions y apparaissent

« comme parties contractantes et les signent. Cette procédure sera une reconnaissance appropriée du rôle joué par la Communauté des Nations Britanniques à la Conférence et fera voir le status nouveau des Dominions. »

Jusqu'ici les Dominions n'ont vu que les conventions de commerce dans les affaires diplomatiques. Ils entrent maintenant de plein pied dans la politique extérieure proprement dite. Et chacun d'eux est représenté à Versailles par une délégation spéciale. Et chacun des membres de cette délégation reçoit du Roi d'Angleterre ses lettres de créance, non pas du Roi d'Angleterre conseillé et avisé par le gouvernement anglais, mais du Roi d'Angleterre avisé par le ministère canadien pour la délégation canadienne.

Signature, ratification, négociations, lettres de créance, voilà autant de points qui révèlent une indépendance et pour ainsi dire une souveraineté diplomatique que la guerre a fait fleurir avec rapidité.

Enfin, pour couronner ce triomphe, voici que les Dominions font leur entrée dans la Société des Nations et obtiennent le privilège de se mêler à la politique extérieure mondiale, à la politique internationale, à la diplomatie, qui embrasse de ses fils presque tout le globe habité. Le Canada fournit bientôt un Président à cette Société, puis il entre au Conseil de la Société. C'est la fleur qui vient s'épanouir au bout de la tige de l'indépendance diplomatique.

Et ce status, le Canada se fait un devoir de le maintenir. En 1922, il décide de s'entendre avec les Etats-Unis pour conserver et réglementer les immenses pêcheries de flétan de l'Océan Pacifique. C'est un ministre du Canada, M. Ernest Lapointe, qui signe le traité pour nous, seul, sans intervention cette fois-ci de l'ambassadeur britannique à Washington.

En même temps que les Dominions conquéraient ainsi de haute lutte leur liberté diplomatique, l'Angleterre perdait le pouvoir de les lier par ses propres traités et de lier ainsi l'Empire. Le traité de Locarno contient en effet la clause suivante: « Le présent traité n'imposera aucune obligation à aucun des Dominions britanniques ou à l'Inde, à moins que le gouvernement de ce Dominion ou de l'Inde ne signifie qu'il accepte ces obligations. » Et cette clause incorporait d'une façon officielle le vœu d'une conférence impériale qui avait déclaré qu'aucune partie de

l'Empire ne serait chargée d'une obligation active sans son consentement explicite.

L'évolution est ainsi complète. En soixante ans, le Canada a conquis le droit et la liberté des relations diplomatiques. Ce grand changement s'est fait en marge de sa constitution, un précédent se posant après l'autre d'une manière aussi régulière que les échelons d'une échelle. Mais par un prodige d'entente mutuelle et de concessions, l'unité de l'Empire n'est pas rompue. De cette liberté ne sort pas la désagrégation mais une unité plus spirituelle, plus volontaire, librement consentie mais aussi forte.

De 1867 à 1914, le Canada avait graduellement élargi son autonomie, mais on peut dire que depuis la grande guerre il a brûlé les étapes. Depuis 1918 surtout, le Canada comme les autres Dominions britanniques d'ailleurs, a pris plus entière possession de sa liberté d'action tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Grâce à Dieu, il ne peut plus être question de faire du Canada un état vassal, taillable et corvéable à merci. Nous avons en vérité un gouvernement responsable et un Parlement représentant l'opinion souveraine de la nation: nos ministres responsables sont bien à Ottawa et non pas à Londres.

Il est bon de dire et de redire que le Canada est une nation autonome alliée à l'Empire britannique mais non pas un colonie mercenaire.

Chaque jour, désormais, se réalisera de mieux en mieux et progressivement le nouveau statut ainsi défini par la conférence de 1926:

« Tous les Dominions autonomes de l'Empire sont maintenant « maîtres de leurs destinées. En fait, sinon toujours dans la forme, ils « ne sont assujettis à aucune contrainte que ce soit.

« L'égalité de statut, en ce qui concerne la Grande-Bretagne et les « Dominions, constitue donc le principe fondamental qui doit régir nos « relations inter-impériales. »

Oui, le Canada prend figure de nation aux yeux du monde. Il a signé le traité de paix et la Grande-Bretagne et les autres puissances l'ont alors reconnu comme une nation. Nous avons pris notre place distincte à la Société des Nations. Et depuis, nous pensons au Canada d'abord bien plus qu'autrefois. Il négocie ses traités; il a son ministre à Wash-

ington, à Paris, à Tokyo. N'est-ce pas là un attribut de la souveraineté? Pour les nations comme pour les individus, la liberté c'est la vie.

Or, le premier devoir qui découle de la liberté d'un citoyen, c'est d'aimer avant tout le sol de la patrie, de travailler à sa grandeur morale aussi bien qu'à son développement matériel, de vouloir de plus en plus grand, de plus en plus fort, de plus en plus libre, de plus en plus actif, l'esprit national qui doit inspirer tous les citoyens, diriger le gouvernement de la nation, orienter les esprits, réchauffer les coeurs.

Et cela peut et doit se faire sous la protection de la constitution et en respectant les engagements sacrés consentis par la nation.

Il faut être loyal envers les autres et l'être surtout envers soi-même.

Les Canadiens sont des sujets britanniques, certes, ils ne l'oublient pas et ne cherchent pas à fuir les devoirs et les responsabilités que ce titre comporte; mais les Canadiens ont une patrie qu'ils doivent aimer et servir avant tout, et cette patrie, c'est le Canada.

Rodolphe LEMIEUX,

Membre de l'Institut.

“ Maria Chapdelaine ”

ET

“ The Clash ” ¹

Deux livres, en ces derniers temps, se sont occupés, avec beaucoup de retentissement, du Canadien français. J'ai pensé qu'il y aurait un certain intérêt à les analyser ensemble. « Connais-toi toi-même » est un précepte qui nous vient de la philosophie grecque et que les sages se sont transmis de génération en génération. Pour le mettre en pratique, il importe de savoir comment les autres nous voient et ce qu'ils pensent de nous.

Le premier de ces ouvrages a pour auteur un français; le second, un canadien de langue anglaise. Nous avons là deux portraits peints par des artistes de vision tout à fait différente, et dont les observations subjectives sont d'autant plus intéressantes que l'un et l'autre se sont arrêtés à un même objectif. En les rapprochant, nous aurons quelque chance, sans doute, d'obtenir une ressemblance plus complète, plus exacte et plus proche de la vérité.

Pour nous représenter, chacun des auteurs a adopté la forme qui convenait le mieux à sa mentalité. Le français a choisi le roman; l'anglais a préféré l'essai divisé en une série de chapitres historiques et documentaires. Celui-ci argumente sur des faits et des statistiques; l'autre a revêtu son jugement du voile nuancé de la fiction. Tous deux nous ont regardés avec une sympathie évidente et sincère. Voulez-vous convenir avec moi qu'ils méritent notre curiosité et notre reconnaissance.

Nous devons donner à « Maria Chapdelaine » une plus longue attention qu'à « The Clash ».

¹ Conférence prononcée à La Société des Conférences de l'Université d'Ottawa, le 13 octobre 1929, sous la présidence d'honneur de l'honorable N.-A. Belcourt, sénateur et membre du Conseil Privé.

M. Moore a exprimé sa pensée en des phrases directes et précises.

Au contraire, il faut aller chercher celle de l'auteur français et la dégager du symbole où elle s'enveloppe, — symbole si complet qu'un lecteur superficiel pourrait s'y laisser prendre et juger cet ouvrage comme un roman banal et l'apprécier d'une façon qui en dénaturerait le sens. Peut-être faut-il admettre qu'il n'a pas fallu moins que les pénétrantes études des exégètes et des plus grands critiques de France pour révéler, à nous-mêmes tous les premiers, la signification profonde de ce petit livre. Il exigera donc un examen plus étendu pour en saisir toute la portée et tirer les conclusions qui en découlent.

Louis Hémon a placé ses personnages aussi près que possible de la nature. Son récit tient tout entier dans la forêt, loin des villes, loin des contacts étrangers. Il a choisi des âmes primitives, où la pureté de la race se retrouve dans toute son intégrité, en qui se concentrent les qualités essentielles et primordiales. Il a fait mouvoir des êtres représentatifs, dont il ne s'est même pas soucié de nous donner la description physique, parce qu'elle n'importait pas et que le but était d'indiquer aux problèmes soulevés par la vie moderne, la solution que lui paraissaient imposer les traditions ancestrales. L'action se passe au Lac Saint-Jean, mais elle pouvait tout aussi bien se passer ailleurs dans « le pays de Québec », en tout autre endroit où, dans notre province française, la civilisation s'arrête. Car Hémon a voulu peindre l'âme du pionnier, du défricheur canadien-français, et il l'aurait trouvée, dans l'Outaouais supérieur ou dans l'Abbitibi, aussi bien qu'à la Péribonka. Maître de son métier, Hémon ne se serait jamais avisé de décrire ses types autrement que d'après nature; mais il ne nous importe aucunement de savoir quel modèle vivant lui a inspiré tel ou tel personnage de son roman. L'auteur a prélevé ses observations sur place; il a sans doute oeuvré vrai; mais il a surtout opéré la transposition artistique en quoi réside le secret de son succès. Le lieu ne fournit qu'un décor. Je ne m'occupe guère, pour ma part, que les personnages soient réels ou fictifs. Ce qui importe, ce n'est pas le tableau d'une ou deux familles particulières; c'est, au contraire, de trouver ici l'incarnation de toute une race et comme le raccourci d'une synthèse.

Les acteurs sont simples et élémentaires. En eux, nous voyons agir moins les ressorts personnels que les tendances ataviques. La démon-

tration n'en est que plus forte. Elle semble se déduire logiquement et comme d'elle-même du jeu des instincts fondamentaux formés par les leçons du passé.

C'est un beau dimanche d'hiver glacé et couvert de neige.

Les époques de l'année jouent dans cet ouvrage un rôle considérable, de même qu'elles influencent véritablement l'existence de nos cultivateurs et surtout de nos pionniers. D'un bout à l'autre du livre, l'on se sentira comme enveloppé par la hantise des saisons. La nature viendra constamment se mêler à la vie et jusqu'à la pensée des personnages.

C'est un beau dimanche glacé et couvert de neige. Maria sort de l'église avec son père, Samuel Chapdelaine. Ils n'ont fait que quelques pas dans le chemin lorsqu'un jeune homme les aborde :

François Paradis ! s'exclame le père de Maria Chapdelaine . . . Tu te rappelles bien François Paradis, de Mistassini, Maria ? Il n'a pas changé guère.

François Paradis ! dit, à son tour, Maria . . . Bien sûr, “ son père ”, que je me rappelle François Paradis.

Le regard du jeune homme, « clair, perçant, chargé d'avidité ingénue », dévisage Maria, qui détourne modestement les yeux.

Remontez-vous aujourd'hui ? interrogea-t-il.

Oui ; de suite après dîner.

Je suis content de vous avoir vu, parce que je vais passer près de chez vous, en haut de la rivière, dans deux ou trois semaines, dès que la glace sera descendue. Je suis ici avec des Belges qui vont acheter des pelleteries aux Sauvages ; nous commencerons à remonter à la première eau claire, et si nous nous tentons près de votre terre, en-dessus des chutes, j'irai veiller un soir

C'est correct, François ; on t'attendra.

Les aunes formaient un long buisson épais le long de la rivière Péribonka ; mais leurs branches dénudées ne cachaient pas la chute abrupte de la berge, ni la vaste plaine d'eau glacée, ni la lisière sombre du bois qui serrait de près l'autre rive, ne laissant entre la désolation nue de l'eau figée que quelques champs étroits, souvent encore semés de souches, si étroits en vérité qu'ils semblaient étrangler sous la poigne du pays sauvage.

Pour Maria Chapdelaine, qui regardait toutes ces choses distraitement, il n'y avait rien là de désolant ni de redoutable. Elle n'avait jamais connu que les aspects comme ceux-là d'octobre à mai, ou bien d'autres plus frustes encore et plus tristes, plus éloignés des maisons et des cultures ; et même tout ce qui l'entourait ce matin-là lui parut soudain adouci, illuminé par un réconfort, par quelque chose de précieux et de bon qu'elle pouvait maintenant attendre. Le printemps arrivait, peut-être . . . ou bien encore l'approche d'une autre raison de joie qui venait vers elle sans laisser deviner son nom.

Samuel Chapdelaine et Maria vont dîner chez une parente, puis ils prennent le chemin du retour — « le chemin glacé longeant la rivière glacée ». Les maisons s'espacent « pathétiquement éloignées les unes des autres ». Au-delà, c'est la lisière du bois, « interminable bande sombre entre la blancheur froide du sol et le ciel gris ».

Charles-Eugène (c'est le nom du cheval) tire péniblement le traîneau pendant des milles. Il traverse la rivière, quitte le grand chemin; il ne suit plus qu'une piste rudimentaire pour s'enfoncer dans les bois et rentrer « dans la désolation des arbres couchés à terre et des chicots noircis ». La voiture contourne des coteaux de pierre; elle franchit des brûlés; elle pénètre dans « la foule sombre des épinettes et des sapins ». Puis: un espace de terre défriché, une fumée qui monte, les jappements d'un chien. C'est là!

C'est là que Louis Hémon a enfermé toute l'action de son roman; là qu'il a fait tenir tout l'admirable développement de la lutte qui va s'engager:

quelques champs nus qui s'étendent derrière la maison, la grange de bois brut aux planches mal jointes, et plus loin l'étendue de terre encore semée de souches, en lisière de la forêt, qui ne faisait que laisser espérer une récompense de foin ou de grain aux longues patiences.

Maria entre, et tout le monde l'entoure. Elle ne finit plus de répondre aux questions.

Le tableau est minutieusement décrit, mais il est plein de savoureux détails; et comme je le crois utile à ma démonstration, vous me pardonneriez de vous le rappeler:

Tit'Bé, assis sur une chaise, en face de sa soeur, fumait pipe sur pipe sans détourner les yeux d'elle une seconde, craignant de laisser échapper quelque révélation importante qu'elle aurait tue jusque-là. La petite Alma-Rose, debout près d'elle, la tenait par le cou; Téléphore écoutait aussi, tout en réparant avec des ficelles l'attelage de son chien. La mère Chapdelaine attisait le feu dans le grand poêle de fonte, allait, venait, tirait de l'armoire les assiettes et les couverts, le pain, le pichet de lait, penchait au-dessus d'un pot de verre la grande jarre de sirop de sucre. Fréquemment, elle s'interrompait pour interroger Maria ou l'écouter et restait songeuse quelques instants, les poings sur les hanches, revoyant par la pensée les villages dont elle entendait parler.

.....

Le grand poêle à trois ponts occupait le milieu de la maison; un tuyau de tôle en sortait, qui, après une montée verticale de quelques pieds, décrivait

un angle droit et se prolongeait horizontalement jusqu'à l'extérieur, afin que rien de la précieuse chaleur ne se perdît. Dans un coin la grande armoire de bois; tout près la table, le banc contre le mur, et de l'autre côté de la porte l'évier et la pompe. Une cloison partant du mur opposé semblait vouloir séparer cette partie de la maison en deux pièces; seulement elle s'arrêtait avant d'arriver au poêle et aucune cloison ne la rejoignait, de sorte que ces deux compartiments de la salle unique, chacun enclos de trois côtés, ressemblaient à un décor de théâtre, un de ces décors conventionnels dont on veut bien croire qu'ils représentent deux appartements distincts, encore que les regards des spectateurs les pénétrèrent tous les deux à la fois.

.....

Accrochés au mur, des calendriers illustrés des marchands de Roberval ou de Chicoutimi; une image de Jésus enfant dans les bras de sa mère, un Jésus aux immenses yeux bleus dans une figure rose, étendant des mains potelées; une autre image représentant quelque sainte femme inconnue regardant le ciel d'un air d'extase; la première page d'un numéro de Noël d'un journal de Québec, plein d'étoiles grosses comme des lunes et d'anges qui volaient les ailes repliées.

Le souper, qu'a préparé la mère Chapdelaine, vient de s'achever, lorsqu'arrive un « veilleux ». C'est Eutrope Gagnon, l'unique voisin, l'homme fruste et primitif, en qui Hémon va incarner l'attachement au sol et la fidélité au passé.

Une conversation s'engage sur le temps, les animaux dans l'étable, sur la bonne terre qu'on laboure et qu'on sème; conversation en apparence banale où déjà cependant perce le contraste entre « l'homme fait pour le défrichement plutôt que pour la culture », — dont Hémon dira plus loin:

C'était l'éternel malentendu des deux races; les pionniers et les sédentaires, les paysans venus de France qui avaient continué sur le sol nouveau leur idéal d'ordre et de paix immobile, et ces autres paysans, en qui le vaste pays sauvage avait réveillé un atavisme lointain de vagabondage et d'aventure.

Quand tous ces sujets sont épuisés, Eutrope Gagnon songe qu'il est temps de partir. Il ouvre la porte et s'aperçoit qu'il pleut. C'est la pluie du printemps.

L'hiver est quasiment fini.

Chacun exprime à sa manière son soulagement et son plaisir; mais ce fut Maria qui resta le plus longtemps sur le seuil, écoutant le crépitement doux de la pluie, guettant la glissade indistincte du ciel sombre au-dessus de la masse plus sombre des bois, aspirant le vent tiède qui venait du Sud.

Le printemps n'est pas loin . . . Le printemps n'est pas loin.

Elle sentait que depuis le commencement du monde il n'y avait jamais eu de printemps comme ce printemps-là.

François Paradis avait promis de venir voir les Chapdelaine. A peine quelques jours après la visite d'Eutrope Gagnon, un soir, « long-temps après la nuit tombée ». . . , « Chien jappa plusieurs fois », deux coups légers retentirent à la porte, et François Paradis parut sur le seuil. Il venait tenir sa promesse et passer la veillée.

Il a vendu la terre de son père et travaille maintenant dans les chantiers. Il parle « de ses voyages sur la côte nord ou bien dans le haut des rivières », d'une vie dure dans une tente sur la neige, où les hivers sont longs, où l'on n'a pour compagnons que les Sauvages et les chiens pour atteler aux traîneaux.

« Maria souriait, un peu gênée. Après un temps, « elle releva bravement les yeux et se mit à regarder » François Paradis. Le jeune homme continue de parler. Longuement il vante sa vie d'aventures, où l'on peut gagner gros d'argent. . . jusqu'à ce qu'il se sente « un peu confus d'avoir tant parlé et se lève pour partir ».

Sur le seuil, ses yeux clairs cherchèrent les yeux de Maria, comme s'il voulait emporter un message avec lui dans les " grands bois verts " où il montait; mais il n'emporta rien. Elle craignait, dans sa simplicité, de s'être montrée déjà trop audacieuse, et tint obstinément les yeux baissés.

Mais, après son départ, Maria et sa mère s'agenouillent pour la prière de chaque soir, et le chapitre se termine par cette parole toute imprégnée d'accent biblique:

Maria songea qu'elle n'avait encore vu François Paradis que deux fois dans sa vie de jeune fille et elle se sentait honteuse de son émoi.

* * *

Puis c'est juin et le poème de la terre.

Faire de la terre! C'est la forte expression du pays, qui exprime tout ce qui gît de travail terrible entre la pauvreté du bois sauvage et la fertilité finale des champs labourés et semés. Samuel Chapdelaine en parlait avec une flamme d'enthousiasme et d'entêtement dans les yeux.

Le père et les garçons s'y mettent avec l'aide d'Edwige Légaré, « l'homme engagé », dont vous vous rappelez le pittoresque portrait:

Court, large, il avait des yeux d'un bleu étonnamment clair — chose rare au pays de Québec — la fois aigus et simples, dans un visage couleur d'ar-

gile surmonté de cheveux d'une teinte presque pareille et éternellement hâché de coupures. Car il se rasait deux ou trois fois la semaine, par une inexplicable coquetterie, et toujours le soir, devant le morceau de miroir pendu au-dessus de la pompe, à la lueur falote de la petite lampe, promenant le rasoir sur sa barbe dure avec des grognements d'effort et de peine. Vêtu d'une chemise et de pantalons en étoffe du pays, d'un brun terreux, chaussé de grandes bottes poussiéreuses, il était en vérité couleur de terre, et son visage n'exprimait qu'une rusticité terrible.

C'est alors que vient cette admirable description de la tâche des défricheurs, qui évoque en nos mémoires un tableau de Léon Lhermitte :

Le père Chapdelaine et Da'Bé se postèrent en face l'un de l'autre de chaque côté d'un arbre debout et commencèrent à balancer en cadence leurs haches à manche de merisier. Chacun d'eux faisait d'abord une coche profonde dans le bois, frappant patiemment au même endroit pendant quelques secondes, puis la hache remonta brusquement, attaquant le tronc obliquement un pied plus haut et faisant voler à chaque coup un copeau épais comme la main et taillé dans le sens de la fibre. Quand leurs deux entailles étaient près de se rejoindre, l'un d'eux s'arrêtait et l'autre frappait plus lentement, laissant chaque fois sa hache un moment dans l'entaille; la lame de bois qui tenait encore l'arbre debout par une sorte de miracle cédait enfin, le tronc se penchait et les deux bûcherons reculaient d'un pas et le regardaient tomber, poussant un grand cri afin que chacun se gare.

Edwidge Légaré et Esdras s'avançaient alors, et lorsque l'arbre n'était pas trop lourd pour leurs forces jointes ils le prenaient chacun par un bout, croisant leurs fortes mains sous la rondeur du tronc, puis se redressaient, raidissant avec peine l'échine et leurs bras qui craquaient aux jointures, et s'en allaient le porter sur un des tas proches, à pas courts et chancelants, enjambant péniblement les autres arbres encore couchés à terre. Quand ils jugeaient le fardeau trop pesant Tit'Bé s'approchait, menant le cheval Charles-Eugène qui traînait un bat-cul auquel était attaché une forte chaîne; la chaîne était enroulée autour du tronc et assujettie, le cheval s'arcboutait, et avec un effort qui gonflait les muscles de ses hanches, traînait sur la terre le tronc qui frôlait les souches et écrasait les jeunes aunes.

Il ne faut pas trop nous excuser, je suppose, Mesdames et Messieurs, si, au hasard de notre parcours à travers ce beau livre, nous nous arrêtons un peu plus longtemps qu'il n'est nécessaire, à relire et à admirer ensemble quelque page que nous avons déjà goûtée tout spécialement.

* * *

Un soir de juillet, « une veillée mémorable » (pour parler le langage de la mère Chapdelaine) réunit les trois prétendants que l'auteur oppose l'un à l'autre pour développer sa thèse et analyser les trois alter-

natives que peut envisager, pour son avenir, la fille d'un défricheur canadien français.

L'humble Eutrope Gagnon — le voisin effacé et timide, était déjà là. Un habitant de Honfleur vient veiller accompagné de son neveu, Lorenzo Surprenant, qui « travaille aux Etats depuis plusieurs années dans les manufactures ». Il est ici pour vendre la terre paternelle. Il avoue qu'après la vie qu'il a vécue

l'existence lui serait intolérable sur une terre entre un village pauvre et les bois. Il se met à leur parler des grandes villes américaines et de leurs splendeurs, de la vie abondante et facile, pétrie de raffinements inouïs qu'y mènent les artisans à gros salaires.

On l'écoutait en silence, lorsqu'une voix claire retentit: « Salut un chacun ». C'est François Paradis.

Lorenzo Surprenant parlait des grandes villes des Etats-Unis. Paradis, à son tour, décrit

la nature sauvage en haut des rivières, où les Indiens et les grands animaux se sont enfoncés comme dans une retraite sûre. Et Maria, que sa vie rendait incapable de comprendre la beauté de cette nature-là, parce qu'elle était si près d'elle, sentait pourtant qu'une magie s'était mise à l'oeuvre et lui envoyait la griserie de ses philtres dans les narines.

Pendant ce temps, le brave Eutrope Gagnon reste dans l'ombre. Aussi, le lendemain, qui est dimanche, lorsque tous partent aux bleuets, c'est François Paradis, resté de la veille, que Maria va rejoindre le coeur en émoi. Lui, ressent un « attendrissement émerveillé » auprès de ce beau visage honnête et de cette simplicité franche. Le tout lui paraît si précieux qu'il a peur de demander. Gauchement il raconte qu'il va descendre à Grand'Mère, qu'il ne prendra « pas un coup, pas un seul », qu'il a fini de « sacrer », qu'il va travailler tout l'été et mettre de l'argent de côté.

“ A l'automne, ajoute-t-il, je suis sûr de trouver une “ job ” comme foreman dans un chantier, avec de grosses gages. Au printemps prochain j'aurai plus de cinq cents piastres de sauvées, claires, et je reviendrai. ”

Il hésite encore, et la question qu'il allait poser changea sur ses lèvres.

“ Vous serez encore icitte . . . au printemps prochain ? ”

“ Oui ”.

Et après cette simple question et sa plus simple réponse ils se turent et restèrent longtemps ainsi, muets et solennels, parce qu'ils avaient échangé leurs serments.

Et c'est ainsi que, sans hésitation, avec une émouvante simplicité pourtant pleine de grandeur, sans même se rappeler la magie des villes américaines que Lorenzo Surprenant lui décrivait hier, par la soumission inconsciente mais voulue aux « commandements inexprimés » des ancêtres, cette pauvre jeune fille isolée et « si proche de la nature » fait son choix tout naturellement entre la magie miroitante de la vie facile qu'elle a pu entrevoir et l'idéal que lui a forgé son âme, en qui se sont accumulées les traditions du passé,

Viennent les foins avec les faux et les fourches; le four où s'opère la cuisson du pain et devant lequel Maria veille, en pensant à François et se représente le futur.

Les mois s'égrènent. L'été passe; puis l'automne

— l'automne mélancolique chargé de regret de ce qui s'en va et de la menace de ce qui s'en vient

l'automne qui

sur le sol canadien est plus mélancolique encore et plus émouvant qu'ailleurs, et pareil à la mort d'un être humain que les dieux rappellent trop tôt sans lui donner sa juste part de vie.

Maria se cantonne dans son « rêve heureux qui ne fait que commencer ».

Puis c'est l'hiver. La neige. La forêt recouvre sa beauté miraculeuse. On coupe le bois; on le scie avec le godendard, on fend les bûches qui feront la grande flamme chaude dans les vastes cheminées. Et la maison devient le centre du monde.

Et bientôt « les fêtes ». La nuit de Noël, où le monde est « tout plein d'amour — d'amour profane et d'amour sacré ». Noël et ses cantiques. Le Jour de l'An et ses chansons. . . et sa gaieté naïve et bon enfant.

Eutrope Gagnon n'aurait « pas laissé passer le jour de l'an sans venir »; mais il avait aussi des nouvelles qu'il voulait porter aux Chapdelaine. Il ne s'agit pas des garçons, mais de François Paradis. Avec les plus grands ménagements, car il a deviné le secret de Maria, il annonce que Paradis s'est « écarté dans les bois ». Tout ce monde habitué à vivre à la lisière de la forêt, comprend ce que cela veut dire: il ne reviendra

plus. Un lourd silence s'abat sur la maisonnée. « Maria ne dit rien, ni ne bougea. Elle resta les yeux fixés sur la vitre de la petite fenêtre que le gel rendait opaque ». Pendant longtemps elle demeure ainsi figée dans sa douleur, silencieuse et insensible. Comme abolie du monde extérieur, elle prend part à la prière en commun. Puis les larmes commencent à monter en elle et, avec effroi, elle se représente par la pensée, une à une, les terribles étapes de la lente agonie de François Paradis dans l'horreur des grands bois, pleins de neige et de froid.

Maria reste inconsolable. Le curé—qui

n'est pas seulement le directeur de conscience de ses ouailles, mais aussi leur conseiller en toutes matières, l'arbitre de leurs querelles, et en vérité la seule personne différente d'eux-mêmes à laquelle ils puissent avoir recours dans le doute

lui a dit :

“ d'abandonner de se tourmenter de même ”.

Puisque le prêtre l'a dit, elle tâche de se faire une raison, mais

le monde lui paraissait curieusement vide . . . Il ne lui restait plus d'amour et on lui défendait le regret.

C'est le moment que choisit Louis Hémon pour poser les éléments de sa thèse.

François Paradis est mort et, avec lui, le seul amour que Maria eût jamais éprouvé. Cependant le curé a fait comprendre à Maria qu'une fille comme elle, vaillante et ménagère, « c'est fait pour se marier et fonder une famille chrétienne ». Elle va suivre ce conseil. Mais le choix qu'elle fera désormais d'un mari sera dicté surtout par la raison, dépouillé de toute l'inclination du sentiment et de l'attrait de la passion. Par là, sa décision n'en deviendra que plus significative et, pour ainsi dire, plus démonstrative. La pensée de l'auteur apparaîtra encore plus claire et plus évidente.

Lorenzo Surprenant, l'homme des Etats, était revenu. Maria l'avait rencontré à Honfleur dans une soirée nombreuse, où il avait prononcé de violentes tirades contre la terre et où il avait vanté l'attrait de la ville. Le lendemain, « il était de nouveau près d'elle, reprenant ses récits merveilleux comme un plaidoyer interrompu. » Et Marie entendit la sirène de la vie moderne. Elle vit briller devant ses yeux

le vague merveilleux du grand mirage . . . la magie mystérieuse des cités, l'attraction d'une vie différente, inconnue, au centre même du monde humain et non plus sur son extrême lisière.

Tout ce que Lorenzo Surprenant avait dit la veille — elle le comprit clairement — son grand mépris pour la vie des campagnes, ses descriptions de l'existence glorieuse des villes — c'était pour elle. C'est pour elle qu'il était revenu, pour lui dire ce qu'il avait à dire et savoir ce qu'elle répondrait.

Chacune des phrases de Lorenzo Surprenant était venue battre son cœur comme une lame s'abat sur la grève. Ce n'était point les protestations d'amour qui la touchaient, encore qu'elles fussent sincères et honnêtes, mais les descriptions par lesquelles il cherchait à la tenter, et tout lui paraissait “ pareil à une clarté lointaine ”.

Pourtant, Maria était demeurée silencieuse, craignant de ne rien dire qui ressemblât à un commencement de promesse. Lorenzo était parti, en s'accrochant, par peur d'un refus définitif, à la supposition qu'elle ne pouvait pas se décider encore.

Et Maria, qui avait laborieusement détourné les yeux devant les siens, s'assit près de la fenêtre et regarda la nuit et la neige descendre ensemble, en songeant à son grand ennui.

C'était maintenant le tour d'Eutrope Gagnon, qui voulait « bien essayer sa chance ».

François Paradis était venu au cœur de l'été, descendant du pays mystérieux situé “ en haut des rivières ”; le souvenir des très simples paroles qu'il avait prononcées était tout mêlé à celui du grand soleil éclatant, des bleuets mûrs, des dernières fleurs de bois de charme se fanant dans la brousse. Après lui Lorenzo Surprenant avait apporté un autre mirage: le mirage des belles cités lointaines et de la vie qu'il offrait, riche de merveilles inconnues. Eutrope Gagnon, quand il parla à son tour, le fit timidement, avec une sorte de honte et comme découragé d'avance, comprenant qu'il n'avait rien à offrir qui eût de la force pour tenter ”.

Ce qu'Eutrope Gagnon venait offrir, c'était de « continuer la vie d'à-présent, dans une autre maison de bois, sur une autre terre mi-défrichée ». . . Faire le ménage et l'ordinaire; s'occuper aux travaux grossiers et vulgaires; avoir toujours en face de soi

quelques champs enserrés par l'énorme bois sombre; ou bien, l'hiver, faire fondre avec son haleine un peu de givre opaque sur la vitre et regarder la neige tomber sur la campagne déjà blanche et sur le bois . . . Le bois . . . Toujours le bois, impénétrable, hostile, plein de secrets sinistres, fermé autour d'eux comme une poigne cruelle qu'il faudrait desserrer peu à peu, peu à peu, année par année, gagnant quelques arpents chaque fois au printemps et à l'automne, année par année, à travers toute une longue vie terne et dure.

Maria Chapdelaine a d'abord comme une répugnance:

“ Non, elle ne voulait pas vivre comme cela ”.

Eutrope Gagnon continue sa requête pauvre et malhabile. Sa voix tremble. Maria ne répond rien. Elle reste semblable à elle-même, patiente, calme et muette. Eutrope sait qu'il a un rival. Il connaît la démarche tentée par Lorenzo Surprenant:

Ce garçon des Etats est venu vous faire de beaux discours, mais il ne faut pas vous laisser prendre . . .

Il devina son geste ébauché de protestation et se fit plus humble.

“ Oh! vous êtes bien libre, comme de raison; et je n'ai rien à dire contre lui. Mais vous seriez mieux de rester icitte, Maria, parmi des gens comme vous. ”

Le mot est lancé: « rester icitte parmi des gens comme vous! » Voilà le problème posé, devant lequel Maria va désormais épuiser ses réflexions et ses raisonnements. Déjà, au cours d'une précédente conversation, lors de la première visite de Lorenzo Surprenant, la mère Chapdelaine avait dit:

“ Samuel, c'est encore parmi les Canadiens que les Canadiens sont le mieux! ”

C'était la même pensée jetée au milieu d'un semblable débat.

“ Je ne puis rien vous dire, Eutrope, répond Maria, ni oui, ni non; pas maintenant . . . Je n'ai rien promis à personne. Il faut attendre ”.

Attendre!

Elle devra chercher laborieusement son chemin. Et comment va-t-elle y arriver? Elle ne « sent plus la grande force mystérieuse qui la pousse vers un garçon différent des autres ». François Paradis est mort. Elle ne sera pas non plus influencée par le souhait de ses parents. Ils préféreraient — elle le sait — qu'elle épousât Eutrope Gagnon; mais mainte-

nant que la « grande flamme chaude et claire » de l'amour « s'est éloignée pour ne plus revenir », elle se prend « à désirer comme une compensation et comme un remède, l'éblouissement d'une vie lointaine dans la clarté pâle des cités ».

* * *

« La mort envahit la maison ». La mère Chapdelaine trépassa. Ils se sentent isolés du reste du monde. Maria apprend de son père toute la vie passée — le courage et la belle humeur de sa mère à travers une existence rude et misérable, au milieu d'une « nature primitive sauvage », et du « bois inhumain ».

Ce qu'elle venait d'entendre l'avait émue et troublée; elle avait l'intuition confuse que ce récit d'une vie dure, bravement vécue, avait pour elle un sens profond et opportun, et qu'il contenait une leçon, si seulement elle pouvait comprendre.

.....
Vivre ainsi, dans ce pays, comme sa mère avait vécu . . . elle sentait qu'elle serait capable de cela . . . et une sorte d'étonnement lui vint, comme si c'était là une nouvelle révélation inattendue.

Elle pourrait vivre ainsi; seulement . . . elle n'avait pas dessein de le faire . . .

Et pendant qu'elle reste encore indécise, attirée « vers l'inconnu magique des villes » des Etats-Unis; sollicitée à la fois par l'attrait de la vie heureuse et facile et par l'appel de l'existence austère mais méritoire qu'ont menée son père et sa mère, elle voit défiler devant ses yeux « l'apparition quasi miraculeuse de la terre au printemps, après les longs mois d'hiver. . . » les ruisselets qui se forment, les bourgeons qui se montrent, le bétail enfin délivré de l'étable, l'alchimie généreuse de la terre qui travaille en esclave soumise, l'éblouissement des midis ensoleillés; puis, la moisson, le grain nourricier s'empilant dans les granges. Tous les noms de son pays — la douceur joyeuse des noms français — les vieux cantiques, toutes les chansons naïves apprises durant l'enfance se réveillent dans sa mémoire.

Et comme elle hésite encore, elle entend sourdre en elle la grande voix du pays de Québec, qui est « à moitié un chant de femme et à moitié un sermon de prêtre » — grande voix mystérieuse qui disait:

Nous sommes venus il y a trois cents ans, et nous sommes restés . . . Ceux qui nous ont menés ici pourraient revenir parmi nous sans amertume et sans chagrin, car s'il est vrai que nous n'ayons guère appris, assurément nous n'avons guère oublié . . .

Mais vous connaissez trop cet admirable passage pour que je vous le rappelle ici.

Nous avons apporté d'outre-mer nos prières et nos chansons: elles sont toujours les mêmes. Nous avons apporté dans nos poitrines le coeur des hommes de notre pays, vaillant et vif, aussi prompt à la pitié qu'au rire, le coeur le plus humain de tous les coeurs humains: il n'a pas changé.

Autour de nous des étrangers sont venus, qu'il nous plaît d'appeler des barbares; ils ont pris presque tout le pouvoir; ils ont acquis presque tout l'argent; mais au pays de Québec rien n'a changé. Rien ne changera, parce que nous sommes un témoignage. De nous-mêmes et de nos destinées, nous n'avons compris clairement que ce devoir-là: persister . . . nous maintenir . . . Et nous nous sommes maintenus, peut-être afin que dans plusieurs siècles encore le monde se tourne vers nous et dise: Ces gens sont d'une race qui ne sait pas mourir . . . Nous sommes un témoignage.

C'est pourquoi il faut rester dans la province où nos pères sont restés, et vivre comme ils ont vécu, pour obéir au commandement inexprimé qui s'est formé dans leurs coeurs, qui a passé dans les nôtres et que nous devons transmettre à notre tour à de nombreux enfants: Au pays de Québec rien ne doit mourir et rien ne doit changer . . .

Maria Chapdelaine sort de son rêve et décide:

“ Alors je vais rester ici . . . de même! ”

* * *

Nul ne doit chercher dans *Maria Chapdelaine* une image des grandes villes québécoises d'aujourd'hui. Louis Hémon savait que les Canadiens-français ne sont plus tous — ni même pour la plupart, — des colons et des bûcherons; que la province de Québec est autre chose qu'un immense territoire enseveli sous la neige et les glaces. Il n'a pas voulu décrire l'ensemble du pays, il a voulu analyser le principe de sa survivance, sa raison d'exister et de subsister, l'élément psychologique de sa pérennité, en un mot son âme, l'âme de la province française du Canada. Il l'a cherchée, il l'a trouvée chez une humble fille isolée, primitive, toute proche de la nature. Ainsi l'âme canadienne française apparaît dans toute sa pureté, dégagée des contacts et des influences. Elle devient le

témoignage impartial des vertus caractéristiques et des traditions conservées.

Il la situe dans un milieu, dans des conditions qui ressemblent autant que possible au milieu et aux conditions où se sont trouvés les pionniers, nos ancêtres. La vie qu'il nous raconte, c'est toute la jeunesse de la race, dont il entend démontrer la continuité. La descendante pense comme pensaient les ancêtres. Aux mêmes questions, sans conseils, sans appui, par la seule ressource de la vitalité atavique, elle donne les anciennes réponses. Aux mêmes problèmes, elle apporte les mêmes solutions.

Et quelles sont ces solutions? Quelle décision va prendre Maria Chapdelaine? Quelle est la thèse de Louis Hémon?

Cette thèse n'est pas que le Canadien français doit rester un défricheur et un colon. Il m'est impossible de comprendre qu'elle repousse le progrès matériel (comme on l'a voulu en certains milieux). Ne rien changer dans le pays de Québec; vivre comme nos pères ont vécu; c'est là parler au figuré. Cela veut dire que nos pères ont eu raison et que ceux de leurs descendants qui se trouvent placés dans les mêmes conditions sont sages d'agir comme ont agi les ancêtres, et c'est-à-dire de « ne pas changer ». La civilisation progresse, dans Québec sans aucun doute autant qu'en nos autres provinces; les automobiles ont remplacé l'attelage de Charles-Eugène sur les routes de la Péribonka, et le chemin de fer relie maintenant Honfleur au Lac Saint-Jean. Nos pionniers sont cependant restés les mêmes. Ils sont allés plus loin, aux confins de la civilisation où ils continuent de remplir leur mission, et c'est là qu'on retrouvera toujours, dans sa primitivité, dans toutes ses vertus d'origine, dans son essence enfin, l'âme canadienne française.

Cela veut dire surtout que le Canadien français doit envisager les problèmes de la vie actuelle avec la même probité, la même ténacité, la même détermination que ses pères, et, pour tout dire: la même mentalité. Il ne faut pas refuser d'aborder de nouveaux problèmes, de se lancer dans de nouvelles activités, mais il convient d'y maintenir les qualités distinctes de la race. Ce sont, l'auteur le dit: Notre culte, notre langue, nos vertus et jusqu'à nos faiblesses qui « deviennent des choses sacrées, intangibles et qui devront demeurer jusqu'à la fin ».

C'est du point de vue symbolique que Maria décide d'épouser Eu-

trope Gagnon, le colon, le défricheur; et ce choix veut dire: Ne désertons pas la campagne pour la ville, Il y a sans doute cela dans la décision de Maria. Il y a aussi très certainement: Ne nous laissons pas éblouir par le succès matériel, et parfois tapageur, des Etats-Unis. En général, cela n'arrive pas au Canadien français — et il se le fait même reprocher par quelques-uns des siens. Ne nous laissons pas absorber par le mircoitement du dollar. Restons chez nous. C'est le précepte de l'attachement au sol, de la fidélité au pays.

Mais la leçon primordiale qu'il faut tirer de *Maria Chapdelaine*, c'est la nécessité de conserver les traditions: tout ce qui fait l'âme nationale, « la solennité chère du vieux culte, la douceur de la vieille langue jalousement gardée », la loyauté aux morts et à leurs principes, la détermination de résister à tout changement fondamental; et que, suivant la forte expression de M. L.-J. Dalbis, il faut « savoir faire le sacrifice de son bien-être matériel pour la sauvegarde de son idéal ».

* * *

C'est en 1912 et 1913 que Louis Hémon vécut dix-huit mois au Canada, et c'est durant les premières semaines de 1914 que *Maria Chapdelaine* parut en feuilleton dans le grand journal de Paris, le *Temps*. Mais l'atmosphère de cette époque, qui ne laissait que trop pressentir l'imminence de la terrible guerre prochaine, suffit à expliquer que ce chef-d'oeuvre passa à peu près inaperçu. La première édition en librairie, publiée à Montréal fin 1916, ne révéla pas davantage l'importance de *Maria Chapdelaine* en dépit de l'enthousiasme que ses deux préfaciers, français et canadien, mirent à présenter ce roman à notre public qui, soit dit sans malice, attend généralement, pour se prononcer sur une oeuvre d'art, le fin mot de la critique d'outre-mer. Or, ce n'est qu'en 1918 que la critique française découvre *Maria Chapdelaine*, et vous savez avec quel ravissement et avec quel renchérissement d'éloges.

Au moment de cette consécration officielle de *Maria Chapdelaine*, *The Clash* était déjà sous presse. L'introduction de l'auteur est datée du 18 juillet 1918. Il convient par conséquent de présumer, presque à coup sûr, que M. Moore ne connaissait pas *Maria Chapdelaine* lorsqu'il conçut et écrivit son *Clash*. Il nous faut au contraire inférer, des premières

lignes de son introduction, que l'idée inspiratrice de son livre provient des complications auxquelles donna lieu l'application de la législation canadienne sur le service militaire.

Aussi bien ne saurait-il être question d'établir la moindre filiation entre le *roman* purement artistique de Louis Hémon et l'*étude* purement sociologique de M. Moore. Encore moins doit-on songer à tracer un parallèle entre ces deux ouvrages si différents l'un de l'autre, ou à comparer l'un avec l'autre. A lire *Maria Chapdelaine* et le *Clash*, il m'a toutefois paru frappant que M. Moore prolongeait en quelque sorte l'œuvre d'Hémon, que le *Clash* constitue, spontanément et sans dessein formé, une suite presque naturelle de *Maria Chapdelaine*. Le romancier nous a montré le Canadien français à l'âme primitive, en lutte avec la nature, à la conquête du sol; le sociologue va suivre le Canadien français dans son avancement économique et social, dans son effort de survivance, d'expansion et de progrès. C'est ainsi que, m'a-t-il semblé, le livre de M. Moore se rapproche de celui d'Hémon; et croyez bien que je n'ai jamais songé à établir d'autre rapport entre ces deux ouvrages que la nationalité canadienne française pourra se flatter d'avoir inspirés, comme ils sont aussi de ceux dont elle ne saurait trop se féliciter.

M. William-Henry Moore, qui est aujourd'hui président de notre Commission fédérale du Tarif, est né, le 19 octobre 1872, de parents anglais, dans une petite ville de l'Ontario. Il commença ses études au collège de Woodstock, en Ontario toujours, et les termina à l'Université de Toronto, ignorant à peu près tout des Canadiens français jusqu'en 1910 où il devint secrétaire du chemin de fer Canadian Northern. Ces fonctions comportaient de fréquents voyages dans nos diverses provinces et mirent M. Moore en rapports avec nos populations françaises. Sa culture intellectuelle et son bon sens naturel l'amènèrent vite à faire le point, à redresser l'excessive sévérité avec laquelle il avait entendu juger les Canadiens français dans certains milieux ontariens. Aussi lui parut-il équitable, en toute occasion, de recommander à ses compatriotes de montrer plus de « fair-play » à leur endroit, et surtout de les étudier un peu au lieu de les juger sommairement.

Puis M. Moore devient administrateur du tramway de Toronto et s'associe à plusieurs importantes entreprises industrielles qui fortifient

son positivisme et l'entraînent à regarder les choses et aussi les gens sous leur aspect réel. La question des écoles franco-ontariennes tourne, un beau matin, à l'état de crise et, d'autre part, les résultats plus ou moins satisfaisants de la conscription inspirent des rapports qui représentent complaisamment les Canadiens français comme déloyaux à la couronne britannique. M. Moore estime excessive et injuste la campagne menée contre eux; il juge à propos d'intervenir en publiant, à Toronto même, ce qu'il a constaté parmi les Canadiens français et ce qu'il a pris la peine d'apprendre sur leur compte, et, comme il le dit à la page XXII de son Introduction, « to study Canadian problems in the light of the world's history ». De même, dans ses nombreuses randonnées par la province de Québec, il a observé le Canadien français, il a pu faire, parmi ses compatriotes de langue anglaise la constatation suivante qu'il note à la page 61 de son livre:

The average English-Canadian believes not merely in the worth of the Anglo-Saxon race, but in its inherent superiority. Naturally, wherever there is a superior, there is an inferior, and, the French-Canadian being nearest at hand, it is with his race comparison is actually made. Here lies the well of Canada's national trouble.

C'est le conflit — *the clash* — le choc entre les deux nationalités.

M. Moore considère comme subversive la doctrine

that the English Protestants are a ruling caste (page XII),

et n'approuve pas davantage le patriotisme de ceux de ses compatriotes qui sont convaincus

that Catholic schools and the French language have no proper place under the Union Jack in Canada (page XV).

Mais il a appris, à la grande lumière de l'histoire, que

the word British, in the sense of nationality, expresses a *super-nationality* incorporating without weakening the various nationalities which compose the humanity of British Empire. There lies the genius.

C'est là qu'il reconnaît le génie britannique et qu'il va tâcher à ramener ceux de ses compatriotes qui s'en font une idée autrement mesquine et même dangereuse pour l'harmonie nationale au Canada.

M. Moore avait donc la culture et l'expérience nécessaires pour

parler à bon escient de ses compatriotes d'origine française. De plus, il avait assez d'indépendance de fortune et d'esprit pour exposer les choses avec une souriante franchise qui n'a pas laissé de produire quelque stupeur dans les milieux particulièrement prévenus contre les Canadiens-français. Aussi le *Clash* de M. Moore a-t-il provoqué des polémiques et des protestations que l'auteur avait d'ailleurs parfaitement prévues. Néanmoins, son livre a ouvert les yeux à nombre de nos compatriotes de langue anglaise en leur inculquant une notion plus rationnelle des éléments qui constituent la nationalité canadienne française; il a dissipé bien des préjugés dont nous étions victimes; il a rassuré un grand nombre de Canadiens anglais dont les soupçons n'avaient d'autre raison que l'ignorance. À tous ces égards, nous ne saurons jamais exprimer assez de reconnaissance à M. Moore, pour le service qu'il nous a rendu, aux uns et aux autres, ni trop admirer le sentiment de justice et de désintéressement qui l'a guidé.

Son *Clash*, nous l'avons déjà fait remarquer, est issu de la guerre. Pour cette raison, et pour les fins de notre étude, il faut laisser de côté ce qu'il a de transitoire, pour s'attacher seulement à ce qu'il contient de permanent.

M. Moore commence par établir qu'il existe une nationalité canadienne française distincte:

1. Identité ethnique;
2. Même langue;
3. Unité de religion;
4. Intérêts économiques communs;
5. Semblable situation géographique;
6. Une histoire et des traditions en commun;
7. Un système de gouvernement uniforme.

C'est une nationalité isolée sur un continent anglo-saxon. De là sa détermination. « Insularity brings stubbornness ». Elle a surtout cette marque décisive: la volonté de la survivance.

Ce peuple a une culture nationale et il entend la conserver. Ce n'est pas un peuple d'immigrants, c'est un peuple pionnier qui a changé

d'allégeance par la force d'une conquête. C'est là la différence essentielle entre lui et les nationalités étrangères qui sont venues ensuite s'établir au Canada.

Ontario et Québec faisaient autrefois partie de la même province. Ils ont un fonds commun d'histoire, un même héritage d'héroïsme. Cette pensée vient d'être reprise et fut admirablement développée par Sir Robert Borden, au récent congrès du Barreau, à Québec.

La manière britannique est de respecter la culture nationale d'un peuple conquis. L'Acte de Québec en est la déclaration solennelle au Canada. L'autre manière consiste à tenter de restreindre et même de supprimer les cultures nationales. Cette dernière méthode invoque la raison d'Etat. Elle est animée des meilleurs sentiments. Elle croit véritablement agir pour le plus grand intérêt du peuple conquis. Elle est inspirée par la conviction de sa propre supériorité et par le désir d'en faire bénéficier l'autre.

Mais la supériorité d'une race sur l'autre n'est pas établie. C'est une théorie qui a fait long feu. Et d'ailleurs la formation ethnique de la race anglo-saxonne, d'origine méditerranéenne, traversée par l'occupation romaine et l'invasion normande, n'est pas tellement différente de la formation ethnique canadienne-française. C'est M. Moore qui parle :

The Franch-Canadians are none the better for their share of Anglo-Saxon blood and we are none the worse for our share of Latin blood.

Il y a bien l'infériorité dans l'aptitude à ce qu'on appelle les affaires: le commerce, la finance. Hémon n'en a pas soufflé mot, parce que cette considération n'intéressait pas son dessein qui était, de toute évidence, d'observer « le pionnier ». Moore lui consacre plusieurs chapitres. Cette infériorité paraît, en effet, exister. Elle s'explique, en partie, par la mentalité, en partie par des tendances différentes, provenant probablement d'une éducation qui dirige ailleurs. Le Canadien français donne plus d'attention aux humanités, le Canadien anglais fait une place plus importante aux sciences appliquées. Cette question n'est pas vitale quand on discute nationalité,

While success in trade is not to be despised, as it is by some; neither is it to be exalted, as it is by others, out of proportion in the achievements of mankind.

Cette infériorité — si ç'en est une — est compensée par d'autres qualités, comme, par exemple: la faculté plus grande de s'assimiler d'autres langues:

Ability to use as working tools the two great languages in which the world's commerce is conducted.

Peut-être, en plus, le Canadien français a-t-il des dispositions plus prononcées pour les beaux-arts. À nationalités différentes, aptitudes différentes. Et c'est là le véritable mot de la situation: il n'y a pas d'infériorité, il y a dissemblance.

Le Canadien français est moins passionné pour la réussite financière. Il est plus facilement satisfait. Il pratique la vertu de contentement. Ce n'est pas là nécessairement une entrave au succès. M. Charles Holmes, dans une causerie devant les membres du club Kiwanis de Kingston, commentée par M. Robert Choquette, dans la *Revue Moderne* (août 1929) exprimait la même idée. La causerie était intitulée: « Votre voisin—Baptiste ». M. Holmes y disait:

‘ Industriel, incliné à la vie de famille, il reste attaché à ses traditions, c'est vrai, mais à des traditions qui ne sauraient en aucune manière nuire à son développement social ou économique. ’

À rapprocher également du mot de M. Edouard Montpetit:

“ Nous sommes de pauvres et honnêtes gens, de moeurs sévères, d'habitudes modestes, d'esprit pondéré. ”

On peut souhaiter notre progrès, dans le domaine économique. Il est compréhensible qu'on espère l'aplanissement des divergences de mentalité et de tendances. Mais il faut prendre garde que cet espoir ne saurait se réaliser par la contrainte. (C'est toujours M. Moore qui parle.) L'histoire démontre surabondamment, sur ce point, la futilité de la force. Une majorité fait mieux — et, cette fois, c'est de mon cru — de ne pas s'enlever, sans bénéfice possible, la satisfaction de la générosité. Les individus peuvent être forcés de tirer du présent le meilleur parti possible, mais une race a le temps d'attendre.

Ce qu'il faut chercher, continue M. Moore, ce n'est pas tant l'homogénéité que l'harmonie dans la diversité.

“ We seldom pause to think how near the two stock nationalities are to each other; we emphasize too often only differences ”.

Est-on plus divisé ici — sur certaines questions — qu'on ne l'est aux Etats-Unis ou dans les pays d'Europe? Il y a partout des majorités et des minorités. Nous pouvons, je pense, avec orgueil et avec confiance, livrer notre commune entente à l'admiration du monde. Les deux nationalités s'accordent dans un même patriotisme: l'affection pour la terre du Canada.

The United Kingdom is the stronger for its measure of heterogeneity; and likewise Canada is stronger... We shall not be homogeneous; but better still, harmonious in diversity.

Il est intéressant de noter que c'est aussi le sentiment exprimé par M. Frederick Philip Grove dans une étude intitulée: *Assimilation*, paru dans *Maclean's* (1er septembre 1929).

Par des chemins différents, nos deux auteurs, Hémon et Moore, arrivent donc au même terme. « Maria Chapdelaine » proclame que le Canadien français ne doit pas changer. « The Clash » se résume en cette conclusion:

Canada needs both mentalities, one to temper and strengthen the other. They are natural complements.

Notre pays demande que nous *préservions* et que nous unissions les valeurs distinctives des deux races pour les faire travailler à son avancement.

La leçon que nous emportons de *Maria Chapdelaine*, c'est: Restons nous-mêmes! — de son côté, M. Moore adjure ses compatriotes de ne pas entreprendre de nous transformer. Il repousse l'assimilation; et il préconise la coopération des deux mentalités qui doivent constituer la nation canadienne.

Mais cela même suppose le maintien des formations différentes et des qualités distinctes, le tempérament des préoccupations matérielles par l'idéalisme latin.

Et cependant:

“ Une tendance s'accroît qui porte quelques-uns de nos compatriotes à se détacher des belles traditions de notre race et à se laisser de plus en plus pénétrer par une mentalité nouvelle, qui donne à leur vie une orientation exclusivement pratique et anglaise ”.

J'extrais cette réflexion d'un article publié dans le journal *Le Canada* (24 juin dernier).

Cette affirmation est exacte. La question se débat. Elle retient l'attention d'hommes sérieux et éminents, qui l'envisagent avec autant de sympathie que de sincérité. La discussion prend donc de l'ampleur et de l'importance.

Certes! nul ne s'avise de contester que le Canadien français doive s'adapter au milieu dans lequel il vit. Il doit suivre le progrès. Mieux, il doit chercher son essor vers tous les horizons nouveaux. Il doit se mêler à la vie économique et industrielle du pays, et lui apporter sa participation, ainsi que la contribution de ses qualités personnelles,

“ il faut ” — suivant le conseil du R. P. Marie-André Dieux, l'éloquent prédicateur du carême, à Notre-Dame, l'année dernière, dans l'article symbolique intitulé “ François Chapdelaine ”, qu'il a publié dans “ *Le Canada* ” du 1er avril 1929 — “ il faut que la race soit présente partout où s'élabore la vie ”.

Il faut qu'elle tente de posséder, de maîtriser et d'asservir l'argent pour la puissance qu'il apporte.

Mais est-il nécessaire qu'elle en fasse son unique, ou même sa principale préoccupation?

Et doit-elle le faire autrement que par ses propres méthodes? Le Canadien français doit-il chercher à imiter ou à adopter le genre, le caractère et l'esprit de ses concitoyens anglo-saxons ou de nos voisins des Etats-Unis? Faut-il qu'il se transforme dans ses coutumes, dans ses moeurs, dans sa culture, dans sa mentalité? Faut-il qu'il donne à ses tendances une autre direction, un autre but à son idéal? et peut-être même qu'il se cherche d'autres idéals? Allons plus loin: Faut-il qu'il abandonne son idéalisme, en pensant que la culture latine est impuissante à diriger vers tous les genres d'activités l'individu qui en a les aptitudes et la volonté? En un mot, le Canadien français doit-il modifier sa formation traditionnelle. . . , et faut-il « changer » quelque chose de fondamental. . . « au pays de Québec », malgré Louis Hémon et malgré « *The Clash* » ?

Le problème est devant nous, angoissant, et, à notre tour, nous nous trouvons en face de la difficulté qu'eût à résoudre Maria Chapdelaine.

Qu'en pensez-vous vous-mêmes, Mesdames et Messieurs?

Je me posais ces mêmes questions pendant que je méditais cette conférence dans un modeste camp d'été au bord d'un lac enchâssé dans les Laurentides. C'est un tout petit lac sans prétention, mais il est joli, il a des bords ravissants, et, tel quel, je l'aime mieux que la piscine artificielle d'un palace moderne. J'avais laissé mes feuillets et je lisais *Océan et Nouveau-Monde*, d'Abel Bonnard, lorsque je tombai sur cette phrase :

J'aurai toujours une sympathie involontaire pour tous ceux qui, alors même qu'on essaye très sincèrement de les rendre meilleurs, restent fidèles au sang dont ils sortent.

Et je me demandai si cette phrase, qui me venait par le caprice d'une coïncidence, n'avait pas pour moi, comme pour Maria Chapdelaine, « un sens profond et opportun ».

Par la fenêtre m'apparaissait le merveilleux paysage laurentien sous le soleil resplendissant. Il était tel que l'avait fait la nature. Les collines descendaient vers le lac en pentes désordonnées; dans la verdure qui les recouvrait, on sentait que chaque brin d'herbe avait poussé suivant sa fantaisie; les arbres étaient éparpillés sans symétrie; les arbustes et les futaies avaient surgi au hasard. Folle et sauvage, cette nature était, quand même, merveilleuse. Et je pensais que, sans doute, on aurait pu la dompter, y raser l'herbe en pelouse, y tracer des allées, y ranger des fleurs, y tailler des haies, y mettre les arbres en belle ordonnance. On obtiendrait ainsi un beau jardin — un jardin français, sur un espace restreint; et, qui sait? peut-être: un jardin anglais.

Mais les tons jaunes, orange, ou vermillons, les teintes cramoisies ou safranées, toute cette orgie de couleurs que les feuilles empruntent à la palette du glorieux automne canadien; mais le cirque des montagnes, les cîmes qui transparaissent à travers la forêt, les arbres solides, la grande nature, si elle a cette beauté, cette vigueur, cette majesté, qui transportent d'admiration et qui subjuguent, n'est-ce pas parce qu'on l'a laissée grandir conformément à son instinct et qu'elle s'est développée suivant son propre génie?

Thibaudeau RINFRET.

Les fouilles en Palestine ¹

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre, ²

Messieurs les membres du clergé,

Mesdames et Messieurs.

Le sujet que j'ai l'honneur de traiter devant vous ce soir est en lui-même d'une attirance particulière. Mais il renferme, la loyauté m'oblige à vous le déclarer, d'excessives complications. Ses problèmes ardues ont souvent découragé les techniciens les plus perspicaces. Que faire alors pour échapper aux dangers qu'il comporte? Comment réunir en un schème suffisamment complet les conclusions multiples et variées qu'il suscite?

Tout d'abord je dois vous avertir que je ne parlerai point en archéologue. Ce gentilhomme — originalité de savant — tient un langage mystérieux, presque cabalistique. Et puis, il s'arrête à de menus détails qui nous laisseraient fort indifférents. Que nous importe, par exemple, une dissertation enthousiaste d'une heure sur un tesson, un débris de céramique ou un fragment d'inscription? . . . Quelle idée aurions-nous par là des fouilles de Palestine? Soyez rassurés, je ne ferai pas profession d'archéologue!

Loin de moi également la vanité de dérouler devant vous l'interminable théorie des bibelots trouvés dans les tranchées ou de résumer les nombreux commentaires qu'ils ont provoqués dans le monde des savants. Je vous entretiendrai des fouilles de Palestine à titre de professeur d'Écriture Sainte qui a eu l'immense avantage de visiter, en compagnie d'archéologues compétents, plusieurs chantiers de travail et qui s'est fait,

¹ Conférence donnée à la " Société des Conférences de l'Université d'Ottawa " le 27 avril, 1930.

² Monsieur Jean Knight, ministre de France au Canada.

comme d'ailleurs tout autre placé dans les mêmes conditions, une idée plus exacte de l'importance des trésors mis à jour par la pioche du chercheur. C'est une synthèse que je vous offre, une vue prise d'un aéroplane survolant à la hauteur qui lui permet de tout apercevoir, sans toutefois briser ses ailes aux obstacles dont est parsemé son champ d'observation.

Dans cette causerie d'une heure, nous indiquerons comment les fouilles en Palestine devinrent possibles, les endroits où elles furent pratiquées, par qui et de quelle manière s'opéra le déblaiement des antiques cités, quelles ont été enfin les larges contributions prélevées par l'archéologie en faveur de l'Histoire et de la Bible. Au magique commandement des techniciens, les vieilles civilisations, celles mêmes qui se perdent dans les périodes lointaines de la préhistoire, sortiront du tombeau où elles gisaient captives. Elles vous raconteront, avec la sincérité des habitants du séjour des morts, leurs grandeurs et leurs faiblesses, leurs triomphes et leurs défaites, comme toutes les petites misères de la vie domestique et sociale. Quant à vous, mesdames et messieurs, séduits par le charme et l'insinuante parole de ces vétérans d'un passé légendaire, vous oublierez, ce en quoi il s'estimera très heureux, le conférencier qui vous les aura présentés.

Les fouilles en Palestine! . . . Au moment de les entreprendre, une question de la plus sérieuse importance se posait à l'esprit des archéologues: ces fouilles sont-elles possibles? . . . Et si elles le sont, les découvertes compenseront-elles les sacrifices? . . . La Terre Sainte n'offrait point, il faut le reconnaître, les attraits archéologiques de l'Assyrie et de l'Égypte. Alors qu'en ces deux pays, en Égypte surtout, de superbes monuments, encore debout, fixaient avec certitude le site des antiques métropoles et dévoilaient par leurs innombrables inscriptions les mystères des civilisations passées; en Terre-Sainte, au contraire, à peine découvrait-on, à la surface du sol abandonné, quelques vestiges du passage des croisés et des byzantins! . . . Des grandes cités, si célèbres dans l'Écriture, point de traces! . . . Jérusalem même, l'imprenable forteresse de Jésus et de Sion, ne demeurerait-elle pas, encore jusqu'en ces derniers temps, introuvable? . . . Ensevelies dans les profondeurs du sol, les vieilles civilisations momifiées semblaient n'en devoir jamais sortir. . . Si, par impossible, on parvenait enfin à les exhumer, qui pourrait se flatter de les reconnaître? . . . Ques-

tions vraiment angoissantes pour les archéologues, à l'heure d'enfouir dans les tranchées les sommes fabuleuses exigées par l'ampleur de l'entreprise. Mais l'espoir de mettre la main sur les richesses du passé leur fit renoncer — le croirait-on? — à celles du présent. Voyons de quelle récompense Dieu couronna leurs magnanimes efforts.

« L'Orient devient de nos jours assez généralement connu, écrivait naguère le Révérend Père H. Vincent, o. p., éminent archéologue de l'École Biblique de Jérusalem, pour qu'on sache en gros de quelle façon la vie évolue en un centre habité. Les constructions de pierre parfois, souvent de brique ou de terre pilonnée liée par du bois, sont presque toujours fragiles et légères. Par la seule action du temps ou au premier prétexte une maison s'effondre. Au lieu de déblayer à grand effort l'éboulis pour faire place à un nouvel et plus solide édifice, on se borne à niveler ces ruines et sur ce fondement improvisé s'élèvent des murs neufs, qui monteront un peu plus haut dans l'horizon, résisteront quelque temps, pour s'affaisser à leur tour et constituer dans leur ruine le piédestal d'une autre maison. Survienne une de ces catastrophes soudaines qui anéantissent une agglomération entière: un tremblement de terre violent, le siège et la prise d'une place par un ennemi; les ruines s'entassent les unes sur les autres, et quand, le danger disparu, de nouveaux habitants reviennent s'établir en ce lieu, parce qu'ils y veulent renouer la tradition du passé, ou parce que des motifs divers en déterminent le choix, ils ne s'imposent jamais la tâche de supprimer les ruines. On en égalise la surface; les pans de murs qui émergent du remblai deviennent la base de nouveaux édifices, et la jeune cité, élevée d'un cran plus ou moins haut dans les airs, abrite sous ses fondements les traces de la cité antérieure. »³

Or, ce qui est vrai de l'Orient moderne devait l'être, proportion gardée, de l'Orient ancien. Le traditionalisme oriental nous préserve de toute témérité quand nous portons ce jugement. L'incurie dans les procédés de reconstruction n'y était non moins grande, ni moins fréquents non plus les cataclysmes destructeurs. Les villes antiques ne sont donc point totalement disparues. Elles vivent encore dans un sol exhaussé, superposées les unes aux autres. En déblayant avec méthode, du sommet

³ H. Vincent, "Les villes cananéennes": *Revue Biblique*, 1906, 58 s.

du « tell » ⁴ jusqu'aux niveaux inférieurs, on les trouvera. Toutes devront répondre à l'appel. Sans doute, dans cet amas de ruines et de débris informes, qu'on ne recherche point des civilisations très distinctement superposées par strates fort sensibles au premier coup d'oeil. « Il faut », c'est le cas de le dire, « s'y connaître pour s'y reconnaître. » D'où nécessité de recourir à de véritables compétences, à des hommes du métier, pour établir le partage des périodes.

Les archéologues se servent ordinairement de trois critères: la poterie, le mobilier et l'inscription. La poterie d'abord! Elle joue un rôle de première importance dans la chronologie des sites palestiniens et la classification de leurs strates. D'aucuns la préfèrent à tous les autres critères, même à l'épigraphie. ⁵

On découvre, en déblayant les « tells » palestiniens, une céramique abondante et variée. Et ce qui intéresse l'archéologue dans cette trouvaille, ce n'est pas tant l'abondance que la variété. Celle-ci, en effet, lui permet de distinguer les âges et les civilisations. Chaque génération a dû créer un genre de poterie conforme à son génie, à ses aspirations. Les procédés artistiques évoluent nécessairement dans le sens des traditions et des goûts d'un peuple. . . Telle forme décorative, fort estimée à une époque, est délaissée à la suivante; tel genre de céramique, créé par le génie d'une race, risque de disparaître avec cette race elle-même. Hélas! la mode change dans la céramique, comme en bien d'autres choses! Par où l'on

⁴ Nom donné, en Orient, aux accumulations de débris qui couvrent le site des anciennes cités. " Même quand ces tertres ne sont plus couverts de ruines apparentes, leur escarpement plus régulier, les terrasses qui coupent parfois les rampes, la régularité de la plate-forme supérieure, dont l'une des extrémités cependant est en général plus ou moins proéminente, les distinguent au premier coup d'oeil de toute saillie naturelle de la montagne ou des soulèvements du terrain dans la plaine. " H. Vincent, *Revue Bibli-que*, 1906, 63.

⁵ R. A. S. Macalister, " A century of Excavation in Palestine ", page 44: " An inscription tells us nothing but what its author chooses. It is not infrequently unintelligible to us, by reason of its allusions to events or to persons of which we know nothing. It is often meagre; often wilfully misleading. But potsherds never fail of their message, on account of the peculiar nature of pottery. It is easily made, of easily procurable materials; it is therefore cheap. Every household in a community was therefore fully supplied with earthen vessels. Further, it is brittle: no vessel can be kept for very long; sooner or later it is sure to be broken. A broken pot cannot be mended, and a pot once broken was thrown out as useless. But though broken, its texture is indestructible. The smallest particle of pottery is recognizable for what it is. Broken sherds therefore accumulate in and around every city in huge quantities. Being commercially worthless, they are not removed by marauders; they remain where they have fallen, to teach the lesson which they have to convey to the archeologist who digs them up. "

voit que les variations dans cet art seront pour le technicien l'indice précieux de diverses époques historiques. Mis en présence de tessons au style, à l'ornementation et aux procédés disparates, il pourra en opérer le triage et dire par exemple: « celui-ci date des Grecs, celui-là des Philistins, ce troisième des Cananéens, ce dernier enfin de la préhistoire. » Qui ne constate l'utilité que peut offrir aux archéologues cette connaissance des âges de la poterie? Elle leur permettra de se reconnaître dans les strates d'une ruine. A moins de bouleversements absolus dans les décombres, une céramique récente sera évidemment trouvée dans les couches supérieures d'un « tell », jamais dans les couches inférieures; par contre, une céramique primitive occupera sans cesse les niveaux de fond, jamais les niveaux de surface. Chaque assise possède sa céramique propre et, par conséquent, sa civilisation, son époque, son histoire. A la vue de tel genre de poterie, l'archéologue se dira en toute sûreté: « Ici, je suis dans le niveau philistin; là, dans le niveau égyptien; plus bas, dans le niveau cananéen; tout au fond, dans le niveau de la préhistoire. »⁶ Tels sont, mesdames et messieurs, les services rendus par la céramique ou poterie à la cause de l'histoire.

Mais, quelle que soit son importance, la céramique ne saurait, à elle seule, résoudre tous les problèmes archéologiques. L'architecture et le mobilier, tant domestique que funéraire, devront lui prêter main-forte et apporter à son témoignage d'excellentes confirmations. D'où l'on apprendra que les pierres brutes et cyclopéennes précèdent historiquement les blocs à refend; que les flèches et les haches en silex ne semblent point

⁶ L'honneur d'avoir le premier distingué les différents âges de la poterie palestinienne et fourni ainsi aux archéologues le moyen d'assigner à chaque strate de décombres son époque et sa civilisation, revient à Sir Flinders Petrie. En mars 1890, il entreprenait, sur la demande de la " Palestine Exploration Fund ", l'étude approfondie d'un " tell " palestinien, avec la mission d'en fixer une fois pour toutes la constitution intime et de classer, selon l'ordre de leur apparition dans l'histoire, les divers produits de céramique que tout " tell " ne manque point de receler. Personne, assurément, n'était mieux préparé que Petrie pour accomplir ce travail de pionnier. De longues années de service en Egypte, en le familiarisant avec ce genre de labeur, lui avaient aussi ouvert sur l'histoire palestinienne, apparentée d'assez près à l'histoire égyptienne, des aperçus intéressants... En choisissant Lachis comme " tell " d'études, Petrie fit preuve d'une grande perspicacité. Le " tell ", rongé sur une de ses faces par un ruisseau assez abondant, laissait paraître au grand jour les diverses stratifications dont il était composé et l'archéologue, truelle en main, n'avait qu'à recueillir, pour ainsi parler, les débris de céramique que chaque niveau lui offrait. En six semaines, Petrie terminait sa tâche; la poterie palestinienne était historiquement classifiée et on n'aurait plus qu'à construire sur le fondement posé par le maître.

contemporaines des lances en fer et des couteaux de bronze. En Palestine, comme en d'autres régions d'ailleurs, l'usage de la pierre dans la confection des instruments a dû précéder l'emploi du bronze et du fer. . . La coutume d'ensevelir les morts dans les cavernes ou grottes doit remonter à une origine plus ancienne que la pratique de les déposer dans des cercueils de pierre artistiquement taillés. . . Les nécropoles, où les vases à victuailles entourent un squelette étendu sur le sol, diffèrent, selon l'époque, de celles où le défunt, couché dans un tombeau, n'emporte avec lui que de rares objets sans signification bien précise. Bref, l'architecture et le mobilier, comme la céramique, ont aussi leurs époques, leur histoire. Et puisque chaque strate de décombres possède son architecture et son mobilier spécifiques, l'âge de ceux-ci déterminera l'âge de l'autre. Quelle ressource précieuse pour l'homme du métier! . . .

Des réserves s'imposent au nom de l'exactitude. Sans doute, la poterie et le mobilier ont différents âges et leur histoire propre. Ils servent à fixer la date du niveau dans lequel on les trouve; mais encore faut-il, dans l'interprétation de cette loi, éluder l'absolutisme. . . On ne peut rigoureusement conclure, par exemple, à l'existence d'un niveau préhistorique du seul fait qu'on y trouve quelques ustensiles en pierre. . . La présence d'archaïsme dans une oeuvre littéraire n'implique pas toujours l'antiquité de l'oeuvre elle-même. Ainsi il peut se faire qu'un écrivain récent, soit par culte du passé, soit par goût personnel, soit même par vanité littéraire, s'avise de la recherche des vieux mots et en émaille sa narration. Le domaine archéologique admet une telle hypothèse. Des instruments en pierre serviront parfois encore à des hommes d'une culture plus avancée. . . De sorte que les conclusions de l'archéologue supposent, pour être scientifiquement certaines, non seulement variété, mais *succession dans la variété*. Dans la fuite de l'absolutisme et afin de prévenir la fausseté, le technicien devra soumettre ses conclusions aux trois lois suivantes: premièrement, tenir un compte rigoureux de ce qui prédomine dans une stratification et non de ce qu'on y trouve d'accidentel; deuxièmement, se fonder sur des bases largement comparatives, c'est-à-dire, faisant cas des découvertes opérées ailleurs, sur les autres « tells » et à des niveaux parallèles; troisièmement, enfin, fixer une chronologie plutôt relative qu'absolue. Trop de précisions dans une matière aussi

compliquée et aussi mystérieuse déconcerteraient à bon droit le sens commun. Ces restrictions admises, tout le monde reconnaît l'excellence des renseignements que fournissent la céramique et le mobilier sur la chronologie des strates d'un « tell ».

Mais la plus heureuse confirmation que reçoit le diagnostic de la poterie et du mobilier pour la chronologie des ruines est celle qui ressort de l'inscription. L'inscription: voilà le témoin irrécusable! *Scripta manent!* A lui seul, il tranche les différends et dissipe les doutes. Quel bonheur pour le technicien quand la pioche lui découvre un morceau de calcaire portant encore visibles sur une ou plusieurs parties les caractères épigraphiques imprimés par le poinçon d'un scribe! Quelle joie surtout lorsque ce document remonte à la plus haute antiquité et qu'il ouvre sur la période à laquelle il appartient des horizons insoupçonnés!... Hélas!... Pourquoi la faut-il si rare cette consolation donnée aux inlassables archéologues palestiniens? Combien plus favorisés leurs confrères d'Asie et d'Afrique! L'Egypte en inscription foisonne! Sur les murs des temples de Luxor, de Karnack, de Thèbes et de Philae; sur les obélisques de granit qui se dressent majestueux à l'entrée des sanctuaires, l'égyptologue averti parcourt avec complaisance le récit ampoulé des victoires du Pharaon. En Assyrie n'a-t-on point exhumé l'immense bibliothèque, *sui generis* sans aucun doute, des monarques assyriens? Ces hommes puissants y retracent, avec une humilité qu'on est surpris de ne plus rencontrer, même dans les monastères! la grandeur de leurs bienfaits et la destruction totale d'ennemis qui pourtant ressuscitent toujours... Au pays de Palestine, silence presque absolu! L'épigraphe semble avoir été vouée au mépris. . . Les Palestiniens auraient-ils moins senti les morsures de la vanité que leurs voisins d'Asie et d'Afrique? . . . Une main fanatique, interprétant mal certains passages de l'Écriture, se serait-elle abattue sur tout monument recouvert d'inscriptions? ⁷ Les Palestinologues discutent! . . . Quoi

⁷ Qu'il y eût en Palestine des inscriptions, on ne saurait raisonnablement le nier. Mais expliquer leur disparition par le fanatisme religieux des Machabées semble faux ou du moins exagéré. Aussi nous ne pouvons admettre sans réserves l'opinion développée par le savant archéologue R. A. S. Macalister dans son livre si intéressant, intitulé: "A Century of Excavation in Palestine". Il écrit, à la page 147: "There were inscriptions. But these inscriptions have not been allowed to survive. We must remember that from the standpoint of later Judaism the religion of the pre-exilic Hebrews was essentially unorthodox. They might keep to the letter of the law to have no gods before Yahweh; but in the back ground there were other deities, whose worship had

qu'il en soit, l'absence ou la perte d'un aussi riche trésor entraîne une lacune fâcheuse. . . La Bible n'eût-elle point compensé, ce malheur deviendrait irréparable. Pour être juste cependant, il faut ajouter que les quelques tablettes cunéiformes et les autres fragments d'inscriptions trouvés dans les fouilles ont rendu d'inappréciables services. Avec la céramique et le mobilier, ces découvertes ont permis à l'archéologue palestinien de reconnaître dans les différents niveaux des civilisations hétérogènes dont elles ont pu établir approximativement l'origine et la durée. Les fouilles en Palestine sont possibles: les villes antiques subsistent toujours et, malgré leur superposition dans un sol exhaussé par l'entassement des décombres, on les reconnaîtra sans peine au moyen de la céramique, du mobilier et des inscriptions. Voilà la réponse à la question posée par l'archéologie sur le point d'entreprendre le travail des fouilles. Mais il en restait une autre, non moins inquiétante: où plonger la bêche et la pioche? . . . Où situer le chantier de travail? . . . Le sol palestinien, on l'a vu, ne laissait pointer à sa surface que de rares vestiges du passage des croisés et des byzantins. Dérobant avec soin dans ses profondeurs les richesses du passé, il semblait bien, le vieil avare! ne vouloir jamais trahir son secret. Pour surprendre sa mauvaise foi, on eut recours à divers stratagèmes.

On consulta d'abord les Saintes Ecritures. Quoi de plus naturel, principalement quand il s'agit de repérer un site biblique! . . . Hélas! Les

never been abandoned . . . Now, if some pre-exilic King — say Salomon, whose polytheism was notorious — had erected a monument in which he ascribed some of his glory to Dodah, or Ishum, or to any other of the deities whose names are thus recorded for us, there can be no question, that in a time of purer worship even the great name of Salomon would not have saved such a monument from destruction. And iconoclasm of the kind, once begun, would continue quite automatically and unreasonably. The mere fact that an inscription was in the old Hebrew character would be sufficient to condemn it to destruction at the hands of some fanatic, who might possibly be unable to read it. The violent actions and reactions between Paganism and Yahwism, in the centuries intervening between the return from the captivity and the destruction of Jerusalem under Titus, would certainly involve in ruin records that named any god other than Him with whom Moses and Samuel had covenanted in the name of the nation "... Et, à la page 180, il revient sur cette idée qui lui est chère: " If, as seems since recent excavation to have been the case, Simon Maccabaeus planed off the city of the Hebrew kings from the Eastern Hill, and cast it, "tohu-bohu", into the Tyropoeon Valley, on account of a passing military necessity, he would have had scant courtesy for an inscription that happened to mention a divine name which he considered heathenish "... Il nous paraît plus juste de dire que les inscriptions furent beaucoup moins nombreuses en Palestine qu'en Égypte ou en Assyrie, que leur disparition s'explique suffisamment par les guerres, les incendies, les tremblements de terre et autres cataclysmes, plus fréquents là que partout ailleurs. Du reste, avant de porter un jugement final sur cette question, ne vaudrait-il pas mieux attendre que les fouilles palestiniennes soient plus avancées? . . . Que de "tells" non encore déblayés! Que d'autres effleurés seulement!

lois les plus simples sont souvent les moins respectées. Que de fois l'entêtement, les préjugés, surtout les désirs personnels d'innover, empêchent d'écouter la voix qui devrait prévaloir! Donnons un exemple, il est classique . . . D'après le texte évangélique, le bourg d'Emmaüs s'élevait à la distance de soixante stades de Jérusalem. Bien! Par malheur, il ne se trouve dans la Palestine actuelle aucun village, situé à soixante stades de Jérusalem, qui porte ce nom. D'autre part, on rencontre, à la descente des montagnes de Judée, près de Lydda, les ruines d'une cité assez considérable, appelée « Emmaüs-Nicopolis ». Bravo! s'écrient sur-le-champ des géographes empressés, que trop de recherches fatiguent, voilà l'Emmaüs évangélique!. . . « Pardon, messieurs les géographes, je veux bien être de votre avis, mais j'y vois une petite difficulté. . . » « Laquelle? ». . . « Celle-ci tout simplement: l'Emmaüs que vous me proposez n'est pas à 60 stades de Jérusalem, comme l'affirme saint Luc, mais à 160!. . . Que pensez-vous de la divergence?. . . Vous me répondrez peut-être qu'il faut corriger le texte sacré et lire, avec quelques manuscrits, 160 au lieu de 60. Dans ce cas vous me permettrez, messieurs, de vous fausser compagnie. La leçon 60 est critiquement indubitable. Par ailleurs, rien dans le contexte n'autorise semblable correction. Les deux disciples étaient sortis de Jérusalem, non pour faire une marche forcée, ni pour se rendre dans une grande ville, mais pour se retirer paisiblement, en conversant (*ipsi loquebantur ad invicem de his omnibus quæ acciderant*, Luc, 24, 14), dans la campagne, sur une métairie (*in villam*, Mc, 16, 12). Ils sont partis de Jérusalem le jour même de la résurrection (*ipsa die*, Luc, 24, 13), après la visite des saintes femmes et des apôtres au tombeau (*sed et mulieres quædam ex nostris terruerunt nos; quæ ante lucem fuerunt ad monumentum. . . et abierunt quidam ex nostris ad monumentum. . .*, Luc, 24, 22-24), et ils y sont revenus dès le soir (*Et surgentes eadem hora regressi sunt in Jerusalem*, Luc. 24, 33), avant l'apparition de Notre-Seigneur qui eut lieu, d'après saint Jean (20, 19), au soir même du jour de Pâques. . . Le retour à la ville s'est effectué si promptement qu'ils ont trouvé le moyen, tout en partant d'Emmaüs après le repas du soir, d'arriver au Cénacle les apôtres veillant encore. Or, à moins de supposer au temps du Sauveur, l'existence de l'automobile ou de l'aéroplane, il était absolument impossible pour des marcheurs d'être à Jérusalem aux

premières heures de la nuit après avoir soupé à Emmaüs-Nicopolis! . . . Non, messieurs les géographes, ne corrigeons point le texte sacré. Gardons 60 stades et cherchons ailleurs l'Emmaüs évangélique. . . »

La première condition pour qu'un site biblique soit authentique est qu'il ne contredise en rien les données de l'Écriture. Quand celle-ci toutefois se contente d'indications trop vagues, on doit alors recourir à d'autres sources. L'histoire des Egyptiens et des Assyriens peut fournir, dans ce cas, d'utiles renseignements. Ces deux peuples — fantaisie des puissants — promenaient assez volontiers leurs armées dans le couloir palestinien. Ils n'ont pas toujours résisté à la tentation d'écrire leurs exploits. Dans leurs narrations, que de fréquentes et précieuses indications sur le site des cités cananéennes et israélites! L'archéologue les exploitera avec profit, Qu'il n'oublie point de consulter encore l'historien Josèphe, les « Onomastica » de saint Jérôme et d'Eusèbe, les récits des anciens pèlerins de Terre-Sainte et d'autres ouvrages, religieux ou profanes, des premiers siècles.

Si la Bible et l'histoire sont impuissantes à révéler le site des antiques cités, les archéologues se reportent aux vieux noms arabes. L'Orient demeure, par tradition, conservateur! C'est la seule politique qu'il connaisse. . . Il garde avec fidélité les trésors du passé. Il retient même, un peu défigurés sans doute par le malheur des temps, les anciens noms bibliques: Seiloun moderne n'est autre que Silo des Juges; Medjdel et Magdala se ressemblent si bien qu'on peut à peine les distinguer. L'identification de Djénin et d'Engannin, de Razze et de Gaza, de Béerséba et de Bersabée, de Bet-Lahm et de Bethléem, d'Eriha et de Jéricho, d'En-Nazira et de Nazareth n'offre aucune difficulté. N'y a-t-il pas lieu d'espérer, dans ce cas, que le site biblique recherché ne soit dans ou près de la localité au nom semblable? . . . Nous disons intentionnellement: « dans ou près de la localité au nom semblable ». . . Nul n'ignore, en effet, que la localisation des cités varie au cours des âges. Ainsi quantité de villes cananéennes et israélites sont descendues, durant la période romaine où la sécurité s'affirmait plus grande, des hauteurs où elles étaient perchées pour se reposer dans la plaine, près d'un ruisseau ou d'une source abondante. Dans ce déménagement qu'elles prévoyaient définitif, elles ont conservé avec leurs trésors le vieux nom biblique qu'elles portaient de-

puis les temps anciens. . . Le « Khirbeh » remplaça alors le « tell ». ⁸ D'où il suit que, pour retrouver le site des villes d'autrefois, il faut souvent sortir de la localité moderne et chercher dans un rayon de deux ou trois kilomètres l'endroit précis qu'elles occupaient.

Comment procèdent alors les archéologues? . . . Ils parcourent la contrée à la recherche d'un lieu stratégique. Y a-t-il, dans le vague rayon indiqué par l'Écriture ou la similitude des noms, une position naturellement forte, une crête ou un éperon de rocher imprenable, propice à l'érection d'une citadelle et d'une ville murée? . . . Ayons soin d'établir là notre chantier d'observation: les cananéens campaient d'ordinaire leurs villes sur ces collines isolées. Nos chances de trouver redoublent si le « tell » baigne ses pieds dans un torrent ou une source bien fournie. Rien ne manque plus à un groupement humain. D'ailleurs, même quand ces collines ne seraient point recouvertes de ruines apparentes, elles revêtent une physionomie propre — escarpement plus régulier, terrasses coupant les rampes, régularité de la plate-forme supérieure — qui les distingue de toute saillie naturelle de la montagne. . . Soyons donc sans crainte, nous y sommes, déblayons! . . .

Déblayons! . . . Pardon! Pas si vite! Nous sommes en Orient — qu'on se le rappelle — et l'Orient est aux antipodes du pays de la vapeur et de l'électricité. . . L'arabe n'est pas européen, encore moins américain! Or, pour asseoir un chantier de travail, le firman devient indispensable! Passe quand il s'agit de l'autorité britannique, mais avec la Sublime Porte! . . . Qu'il en a fallu des procédures! . . . Les impatientes archéologues devaient multiplier les démarches, les lettres et aussi. . . les pourboires! Les pourboires! en Orient, quelle plaie! . . . Sanguisugues des bourses moyennes, ils exaspèrent leurs victimes au point de leur faire perdre, en quelques minutes, le peu de mérites qu'elles ont jamais pu acquérir. Les archéologues connurent, plus d'une fois, leurs cruelles exigences; et ce n'est qu'au prix de sacrifices financiers considérables qu'ils arrachèrent la permission d'entamer leur travail. . . Et, pour comble de dépit, cette

⁸ " Differing in character from a " tell " is a " khirbeh " or " ruin ", although the difference is not always strictly preserved in local terminology. A " khirbeh ", as a rule, is a site on which there are traces of ancient occupation, but no great accumulation of debris. " R. A. S. Macalister, " A Century of Excavation in Palestine ", p. 40.

permission n'était souvent octroyée que pour l'espace de quelques mois!⁹ Mais enfin la voilà concédée l'inquiétante autorisation.! Vite on gravit la colline avec tout le matériel nécessaire. . . Malheur! Des nomades arabes y sont déjà campés et des bicoques y semblent égarées! Que faire? Exproprier?. . . Il le faut bien. Oui, c'est très simple d'exproprier à la condition toutefois de verser une légère aumône. . . , un peu plus forte tout de même que celle requise pour gagner l'indulgence d'un jubilé! On parlemente avec des finauds! Pressentant l'importance du lieu convoité, fortement persuadés que les fouilles seront poursuivies, non pour l'avancement de la science, mais en vue des trésors que la colline recèle, les arabes ne sont nullement pressés de déguerpir. Une fois de plus, l'on devra prendre patience et l'on distribuera moult effigies de sa majesté toute britannique. On ne connaît que ce moyen, en Orient, pour obtenir une faveur. Il semble bien que ce soit la seule grâce efficace authentique, réservée aux descendants de Sem! . . .

La colline étant soustraite à la servitude, les travaux commencent. En toute hâte on élève une maison assez confortable, pour l'archéologue et ses compagnons. Une solide clôture emprisonne la colline; de multiples affiches invitent les oiseaux nocturnes à respecter le lieu sacré; et un hangar avec portes bien cadénassées recevra provisoirement les objets trouvés dans les tranchées. Précaution nécessaire! Car des fouilles sont-elles annoncées? les maraudeurs accourent sans retard. Les Pharaons avaient, paraît-il, décrété la peine de mort contre les détrousseurs de tombeaux. Ironie du sort! la race de ces malfaiteurs n'est pas éteinte à demeure et les nouveaux harpagnons ne le cèdent en rien pour la rapacité à leurs ancêtres égyptiens. Même sur ce point, l'Orient est conservateur!...

Les préparatifs terminés, les fouilles proprement dites sont entreprises. . . Mais attention! le déblaiement requiert de la méthode. Qu'au-

⁹ Monsieur Bliss dans son volume " The development of Palestine Exploration ", p. 308, nous décrit ainsi, bien qu'il soit sympathique aux autorités turques et qu'il reconnaisse la bonté intrinsèque de leur loi sur les fouilles, les difficultés qu'il fallait vaincre pour obtenir un permis: " Petty and illicite excavation is easy. while scientific excavation on a large scale is hampered by the tedious but necessary process of obtaining a permit. Application to the local consul, transmission of the request to the Department of Public Instruction through the embassy, agreement between this department and the Museum, correspondence with the local authorities for assurance that no local difficulties exist, the final authorization of the Sultan, the appointing of a commissioner, at best these processes take almost a year and it is not expected that they should take less. "

cun coup mal dirigé ne vienne meurtrir une inscription, un ustensile, un objet d'art! C'est vous signifier, mesdames et messieurs, que l'archéologue ne fera point usage d'une pelle à vapeur pour accomplir ce déblaiement. Il se servira de la pioche, et encore ne la confiera-t-il qu'à des hommes du métier, des égyptiens d'ordinaire, nous a-t-on assuré, parce qu'ils s'y connaissent dans l'art de découvrir un strate de décombres. On tente d'abord quelques sondages dans les flancs de la colline pour s'assurer des fondations des anciens murs. Après quelques jours de recherches, parfois même après quelques heures, les bases des murailles apparaissent. Plus de doute! L'existence d'une agglomération humaine importante sur la colline devient manifeste. Les murs une fois mis à jour, on remonte sur le « tell » lui-même pour attaquer le niveau supérieur. Remuée par la pioche, la terre s'enfuit à l'extrémité de la colline dans des paniers que des arabes, hommes ou femmes, déversent sur l'inclinaison. Fouet en main, un contremaître, arabe lui aussi, assure la régularité de la marche, flagellant ceux et celles qui, par leur lenteur calculée, retarderaient l'opération du déblaiement. Les objets découverts sont soumis tout aussitôt à l'examen, dans l'endroit même de leur apparition. On les transporte ensuite dans le hangar-musée. Les fondations des temples, des murs, des habitations et des palais deviennent l'objet d'une étude soignée. On les mesure, on les photographie avec exactitude dans chacune de leurs sections. Ces plaques, non seulement permettront le contrôle des jugements de l'archéologue qui dirige les fouilles, mais elles seront pour les savants futurs un mémorial fidèle. Ne l'oublions point, mesdames et messieurs, il est de toute évidence qu'on ne peut étudier un niveau intermédiaire ou inférieur sans détruire totalement le niveau supérieur. Pareil malheur est grand, mais inévitable! . . . Qu'on néglige ou qu'on oublie, avant sa disparition, de l'étudier scientifiquement, de photographier tous et chacun des trésors qu'il contient, dans l'endroit même où ils sont apparus, les renseignements archéologiques qu'il pouvait et devait donner seront perdus sans retour. Désastre irréparable!¹⁰

¹⁰ L'inexpérience ainsi que la fièvre de remplir les musées d'innombrables objets d'art ou de faire des découvertes sensationnelles ont causé à la science un tort souvent considérable. Dans les commencements on étudiait un " tell " moins peut-être pour trouver ce qu'il renfermait que pour saisir, sur l'heure, tel renseignement qui manquait, tel trésor que l'on convoitait. Désireux de plaire à la société responsable de l'entreprise ou encore dépourvu d'expérience suffisante, l'archéologue s'attaquait à différents " tells "

Après avoir retiré d'un strate de décombres ses richesses possibles, on le détruit pour passer au déblaiement du deuxième. Épuisé, le deuxième cède place au troisième; celui-ci à un quatrième, et ainsi de suite, jusqu'à la rencontre du niveau inférieur qui repose sur les bases de la colline elle-même. Travail d'une longueur excessive! Vingt-cinq ans d'incessantes recherches ne suffiront pas toujours pour atteindre le fond des ruines et parcourir dans son intégrité cet amas de débris informes.¹¹ Déjà, des millions de dollars ont été enfouis dans les fouilles de Palestine et on ne peut prévoir jusqu'à présent la fin des travaux.¹² Qu'il faille de solides organisations financières pour conduire à terme ces entreprises colossales, nul ne le conteste. Comme professeur d'Écriture Sainte, je m'en voudrais de ne point nommer les sociétés qui ont sacrifié tant d'argent au plus grand avantage de l'histoire des Lettres Sacrées. Une des premières en date — et aussi en importance — est la société anglaise de Londres, fondée en 1865; elle porte le nom de « Palestine Exploration Fund ». ¹³ Constituée dans le dessein de promouvoir les études bibliques en fournissant à l'exégète les matériaux archéologiques, topographiques

avec une étrange précipitation. Les niveaux déblayés prématurément ou d'après une méthode erronée — creusage de tunnels et de puits — s'effondraient avec leurs richesses, sans aucun profit pour la science. Des objets d'art, sortis trop hâtivement de leur contexte archéologique, enrichirent sans doute les musées, mais furent d'une maigre utilité historique... Des restrictions s'imposaient. Par des lois très sévères il fallait à tout prix régler le travail, sous peine de voir disparaître pour jamais les trésors les plus précieux au point de vue de l'Histoire et de la Bible.

¹¹ Les fouilles en Palestine commencèrent avec Edward Robinson (1794-1863) : elles durent donc pratiquement depuis un siècle. On en trouvera le résumé dans l'ouvrage de Monsieur R. A. S. Macalister, "A Century of Excavation in Palestine" et dans celui du célèbre archéologue F. J. Bliss, "The Development of Palestine Exploration"...

¹² Les seules fouilles qu'il reste à faire dans Jérusalem exigeraient au moins un million de livres sterling. "Jerusalem is a small place: but years could be spent in studying even its surface topography. To investigate its rubbish-heaps thoroughly would cost well over a million sterling and would give a life's work to several generations of archeologists." R. A. S. Macalister, "A Century of Excavation in Palestine", p. 83.

¹³ "In the year (1864) when Pierotti's work appeared, "Jerusalem explored", the preliminary steps were taken that led to the foundation of the "Palestine Exploration Fund", the first of the several societies now in existence having for their purpose the collection of materials for study, connected with the Holy Land. The following guiding principles were laid down at the time: and they have been recognized as fundamental ever since, by those responsible for the conduct of the society. The work was to be conducted on strictly scientific principles. The society was to collect facts in every relevant department of knowledge. It was to abstain from controversy, taking no corporate responsibility for such theories of its officers and of others as might appear from time to time in its publications. Further, although, from the first, one of its leading aims would be to contribute to the elucidation of Biblical problems, it was definitively not to be a religious society, committed to any form of dogma". R. A. S. Macalister, "A Century of Excavation in Palestine", p. 28 s.

et historiques indispensables à son entraînement, cette société a vraiment accompli, tous le reconnaissent, un travail gigantesque. Nous lui sommes redevables d'une carte topographique assez complète de la Palestine. Quantité de « tells » — Gézer, Tell Zakariya, Tell es-Safi, Tell el-Judeideh, Tell Sandahannah, Tell el-Hésey, Ain-Shems, Ophel — furent déblayés avec soin par ses archéologues. Outre les nombreux ouvrages dûs à la plume des savants que subventionnèrent ses financiers, elle publie depuis 1869 une revue scientifique, intitulée: « Quarterly Statement ». Collection vraiment précieuse puisqu'elle contient les rapports importants de ses officiers, en charge des campagnes d'exploration et de déblaiement. Parmi ses plus illustres représentants, mentionnons Conder, Lord Kitchener, Warren, Bliss, Petrie et Macalister.

Les grandes Universités de Chicago, de Harvard et de Pensylvanie ont également droit à des éloges spéciaux. A elles trois s'attache le mérite d'avoir étudié Megiddo, Samarie et Bethsan. En Allemagne, il existe, comme pendant à la société de Londres, une corporation puissante, la « Deutsche Palästina-Verein », qui accomplira, elle aussi, d'excellents travaux et contribuera par ses découvertes et sa revue, la « Zeitschrift », à grossir les trésors archéologiques de Palestine. Moins puissantes que leurs soeurs anglo-saxonnes, des sociétés françaises s'aventureront cependant avec zèle et succès dans le domaine complexe de l'archéologie.

Nous sommes heureux de rendre, ici, hommage à l'importante Ecole Biblique de Jérusalem, fondée en 1890 par les Révérends Pères Dominicains. Les services qu'elle a rendus dans les domaines scripturaires, à l'archéologie particulièrement, doivent être signalés. Les travaux des Pères Vincent et Abel, des articles profonds publiés par eux et leurs confrères dans la « Revue Biblique », organe de l'Ecole, ont capté l'admiration des protestants à l'égal des catholiques. . . De plus, des commentaires savants, où l'on recherche l'accord constant de la tradition avec les exigences de la science moderne, fournissent aux initiés une ample matière à consultation.

Les Franciscains, ces héroïques défenseurs de nos droits en Terre-Sainte, ont aussi exploré le champ de l'archéologie; ils l'ont enrichi de nombreux trésors. Sans leur ténacité, que de Lieux Saints seraient effacés des cartes géographiques, que de richesses devenues la proie des pillards

arabes ou turcs! . . . Des archéologues de l'Ordre ont retrouvé — témoin le rocher de l'agonie — le site d'une foule d'endroits bibliques précieux, oubliés depuis des siècles. Leurs écrits historiques nous ont légué la tradition primitive, service que les générations futures n'hésiteront pas à reconnaître. De leur côté, les Professeurs de Notre-Dame de France ont remporté des succès remarquables à ce même point de vue. Leur guide de Terre-Sainte, « La Palestine », est un des meilleurs que l'on connaisse. . . Les Pères Blancs, en nous rendant le site de la maison de Sainte-Anne, ont mérité la reconnaissance de tous les dévôts serviteurs de la grande sainte. . . Pour terminer, mentionnons les Jésuites de l'Institut Biblique Pontifical de Jérusalem. Derniers venus en Palestine, ils sont en train de se tailler dans le monde des archéologues une réputation enviable. Le Révérend Père Mallon — que nous eûmes pour guide dans une excursion en Grèce, en Asie-Mineure, en Syrie, en Palestine et en Egypte — vient de faire, au cours des fouilles opérées à Teleilat-Ghassul, des découvertes qui ont remué profondément les archéologues palestiniens. S'agirait-il des ruines de Sodome et de Gomorrhe? . . . On comprend alors l'émoi général! Le Pape lui-même, paraît-il, porte un intérêt visible à cette découverte et désire un compte détaillé de tous les travaux. Tous, en particulier les anciens élèves de l'Institut Biblique Pontifical, accueillent ces découvertes archéologiques avec enthousiasme.

On a dû le remarquer: bon nombre de sociétés en charge des fouilles de Palestine sont protestantes ou neutres. Voilà un fait providentiel pour l'apologétique chrétienne! Conduites uniquement par des catholiques, les fouilles perdraient aux yeux des adversaires de notre foi de leur singulière valeur. Ne nous accuseraient-ils point de découvrir tout juste ce qui vengerait nos dogmes et nos traditions? Accomplies par des neutres, au contraire, elles produiront des arguments sans réplique. Nous reprocherait-on d'utiliser pour la lutte les armes que des hommes sympathiques à leurs idées fourniraient à tous, sans distinction de race ou de credo? Impossible! Mais, dira-t-on, vous supposez que les archéologues protestants en charge des fouilles s'acquittent de leur tâche avec un souci de probité peu ordinaire? . . . Pourquoi douter de leur bonne foi? . . . Ils seront forcément honnêtes: leur réputation d'archéologues les y oblige; la surveillance dont ils sont l'objet les y amène; le succès de leur entre-

prise les y maintient; le bon renom de la société ou de l'université qu'ils représentent leur en impose le devoir! Tout les y porte! . . . Personne d'ailleurs n'est plus sympathique aux professeurs de nos Ecoles Bibliques que l'archéologue palestinien. L'accueil qu'on leur réserve, la large permission de publier dans les revues catholiques le résultat des nouvelles découvertes, sont des gages manifestes de la loyauté de leur esprit. Je crains beaucoup moins les archéologues palestiniens que les demi-savants, libre-penseurs ou autres, qui font de la géographie en chambre ou étudient la Bible dans Renan et Voltaire! . . .

Les fouilles en Palestine sont possibles; les méthodes pour repérer un site biblique et le déblayer avec ordre efficaces; les archéologues qui en dirigent les travaux véridiques. Reste maintenant à produire les résultats. . . Oh! je le sais bien, formidable est le scandale des esprits superficiels, à la vue du dénuement des musées palestiniens! Parce que les fouilles n'auront point fait don à l'humanité des richesses inouïes d'un tombeau égyptien, celui de Toutankhamon par exemple; parce qu'elles n'auront point révélé au monde stupéfait l'existence de palais ou de bibliothèques, aussi considérables que ceux de Sennachérib ou d'Assurbanipal; parce qu'elles n'auront pas encore doté les musées d'Europe et d'Amérique de momies, de statues colossales de granit, d'une infinité d'objets d'art d'une perfection à faire pâlir d'envie nos bijoutiers et nos peintres, plusieurs s'écrieront: « *ut quid perditio hæc* »? Pourquoi ce gaspillage de millions? . . . Au contraire, les vrais savants sont émerveillés des résultats obtenus. Ont-ils raison de l'être? Je le crois en toute sincérité, mesdames et messieurs, et vous partagerez, je n'en doute point, ma conviction. Passons donc à l'examen des découvertes, quitte à nous attarder quelque peu aux plus importantes; voyons comment les fouilles de Palestine ont projeté sur l'histoire ancienne un jour nouveau et gratifié la Bible de la plus éclatante des confirmations.

(à suivre)

Donat POULET, o. m. i.

Evolution de la doctrine de la science du Christ dans saint Augustin et saint Thomas

Lorsque paraît saint Augustin, la christologie est en pleine période de formation. Déjà, sans doute, le Concile de Nicée a défini la consubstantialité du Verbe avec le Père condamnant du fait l'adoptianisme des deux Théodote, d'Artémon, de Paul de Samosate et de certains hérétiques judaïsants ainsi que la patripassianisme de Praxéas, de Noet et de Sabellius; celui de Constantinople (381) a défini contre Apollinaire la réalité de l'âme intellectuelle de Jésus¹ et les docteurs de l'Eglise sont unanimes à reconnaître la réalité de son corps contre le docétisme gnostique. Mais les controverses nestorienne et manichéenne sévissent en Orient ou en Occident, l'hérésie monophysite va bientôt naître et on attend encore les grandes définitions d'Ephèse, de Chalcedoine et du Concile de Constantinople. Tel est le bilan de la christologie au début du V^e siècle.

Jusqu'ici le problème de la connaissance dans le Christ a peu ou point retenu l'attention des exégètes et des Pères; il reste un chapitre assez obscur de la théologie préaugustinienne. On distingue bien la science divine et le savoir humain du Sauveur, on commence à faire le départ entre les connaissances purement naturelles et les lumières surnaturelles de son intellect assumé.² Le témoignage de saint Luc sur le progrès intellectuel de Jésus (2, 52) et le passage de saint Marc (13, 32), qui semble lui attribuer l'ignorance du dernier jour, ont suscité quelque intérêt chez les plus grands esprits de la période antérieure, mais on ne voit nulle part une doctrine organisée, une synthèse cohérente et complète.

¹ Tixeront, Histoire des Dogmes, t. 2, p. 110.

² Voir dictionnaire de Théologie Catholique, article Agnoètes, col. 589, 590 et 594; Revue Thomiste, 1908, p. 385.

Saint Augustin a projeté sur cette question les lumières de son vaste génie et n'a pas peu contribué à faire avancer en ce domaine, comme en plusieurs autres d'ailleurs, la doctrine catholique. M. Michel ne craint pas de lui assigner un rôle de premier plan dans la solution de ce grave problème.³ Il a préparé, il a ouvert la voie au Docteur Angélique et il serait intéressant de tenter une synthèse de la pensée augustinienne relativement à ce sujet et d'établir les points de contact avec les thèses de l'Ange de l'École; il serait non moins intéressant de rechercher la ligne de filiation entre les principes, les jalons posés par le Docteur d'Hippone et l'enseignement thomiste touchant la science du Christ.

C'est là la tâche que nous avons assumée et ce sera, en ce quinzième centenaire de la mort du grand Docteur, notre modeste hommage à la mémoire de l'incomparable Maître, qui, des hauteurs du V^e siècle, domine et éclaire toute la pensée chrétienne de l'Occident et dont la renommée n'a point connu de rivale jusqu'à ce que se lève l'astre étincelant sur lequel devront désormais s'orienter, — l'Église le commande, — comme sur un pôle de lumière et de vérité, les chercheurs et les théologiens catholiques, saint Thomas d'Aquin.

Le lecteur le moins familier avec saint Thomas connaît ce qui, selon lui, constitue les « trésors de science et de sagesse »⁴ du Verbe Incarné. Il aura appris à distinguer dans le Sauveur la science divine et le savoir de l'homme; dans son intelligence créée, il saura différencier les connaissances qui lui viennent de la vision dans le Verbe de celles qu'il avait acquises par infusion directe des espèces ou bien en vertu de l'activité propre de l'intellect agent.

Que l'on ne cherche point chez le Père d'Afrique la précision des maîtres de l'Université de Paris; que l'on ne demande point à un néo-platonicien du V^e siècle une systématisation intellectuelle telle que la conçoivent les néo-aristotéliens du XIII^e. Toutefois, en dehors de cela, l'on trouvera chez saint Augustin, sous des formules différentes et dispersées ça et là dans les ouvrages innombrables sortis de sa plume, la

³ Dict. Th. Cath. art. Jésus-Christ, col. 1273: "La question de la science du Christ avait été agitée par les Pères, contre les ariens à partir du IV^e siècle. Les principes de solution avaient été formulés par Saint Jean Chrysostome, *Saint Augustin* et plus tard Euloge.

⁴ Col. 2, 3.

substance des conclusions enseignées dans les questions 9, 10, 11 et 12 de la troisième partie de la Somme; j'ose ajouter: l'on trouvera le principe des apports nouveaux fournis à la science sacrée par les théologiens du haut moyen-âge, par le Docteur Angélique lui-même.

I — LA SCIENCE DIVINE

Et d'abord pour ce qui regarde la science divine. Saint Augustin affirme très catégoriquement l'existence de celle-ci dans le Christ. Il y met une insistance qui s'explique difficilement, si l'on ne tient compte de ses préoccupations antiariennes et de la puissance de la secte à son époque. Pour saisir la force probante de ses affirmations, il ne faut pas oublier que pour lui comme pour tous les docteurs de son temps, même ariens, les termes *Fils de Dieu*, *Verbe*, *Christ* et *Sauveur*, étaient devenus synonymes, impliquant toujours l'idée d'une participation plus ou moins étroite à l'essence divine une et trine à la fois.

Dans sa conférence avec l'évêque arien Maximin, le saint Docteur s'évertue à démontrer que le Fils est en tout égal au Père, ⁵ et pour désigner la seconde personne de la Trinité Sainte, il se sert indifféremment des expressions *Verbe de Dieu*, *Fils de Dieu* et *Christ*, attribuant à Jésus les mêmes prérogatives, la même puissance qu'au *Logos*. En un endroit, il va jusqu'à affirmer que le Christ est Fils de Dieu, égal au Père en vertu et en sagesse. « *Sapientia Dei est Christus: humana sapientia invisibilis est; et Dei sapientia visibilis erit? Quantum ergo attinet ad illam naturam in qua (Christus) æqualis est Patri, pariter est Deus, pariter omnipotens, pariter invisibilis, pariter immortalis. . . Hinc enim dicis de Patre tantum intelligi debere quod ait Apostolus: Soli sapienti Deo (Rom., 16, 27). Ergo solus est Pater Deus sapiens, et non est sapiens ipsa Dei Sapientia, quod est Christus, de quo ait Apostolus: Christum Dei Virtutem et Dei Sapientiam (I Cor., 1, 24). Superest ut dicatis, (quod enim non audetis?) insipientem esse Sapientiam Dei. » ⁶*

⁵ Collatio cum Maximo, n. 12 (PL. 42,715). " Si enim de singulis interrogemur, utrum Deus sit Pater; respondemus, Deus; utrum Deus sit Filius; respondemus, Deus: . . . Sic et de singulis si quærat, utrum Pater omnipotens sit; respondemus, omnipotens: si Filius; hoc idem respondemus. "

⁶ Collatio cum Maximo, n. 14 (PL. 42,720. 723).

Le chapitre XVI^e du premier livre contre l'*Hérétique Maximin* serait à citer intégralement. ⁷

Le *De Trinitate* dirigé contre les Ariens renferme également des assertions très claires et très précises: l'auteur attribue au Verbe une science identique à celle du Père et il confond le savoir du Christ avec celui du Fils de Dieu. ⁸ Au chapitre douzième du premier livre, saint Augustin commente le passage de saint Marc (13, 32), évoqué par les Ariens pour montrer l'infériorité du Christ, Fils de Dieu, à l'égard du Père. Il se refuse à admettre que le Fils ait ignoré quelque chose relevant de la connaissance du Père, et quand le Sauveur s'attribue une nescience quelconque, il entend simplement dire qu'il ne connaît pas ces choses pour les manifester à d'autres. *Et: « De die et hora nemo scit, neque angeli in cœlo, neque Filius, nisi Pater. » Hoc enim nescit, quod nescientes facit, id est, quod ita sciebat ut tunc discipulis indicaret.* ⁹

⁷ Contra Hæreticum Maximinum, 1. 1, c. 16 (PL. 42,755): "Sexto decimo loco, quia de Patre tantum dixisse Apostolum dixerat: "Soli sapienti Deo:" ego dixi: Ergo solus Pater est Deus sapiens, et non est sapiens ipsa Dei Sapientia, quod est Christus; de quo ait Apostolus: Christum Dei Virtutem et Dei Sapientiam? Deinde addidi: Superest ut dicatis (quod enim non audetis?), insipientem esse sapientiam Dei. Ad hæc tu: "Sapientem solum, inquis, Patrem prædicat Paulus beatus apostolus dicens sic: Soli sapienti Deo. Sed requirenda est, inquis, ratio quemadmodum solus sapiens, non quod Christus non sit sapiens. "Sequerus deinceps, et adjungis quomodo sapientem confitearis et Christum: nam post nonnulla, quæ ad rem non pertinentia texuisti, ut sermonem tempusque produceres, etiam hoc inseruisti verbis tuis ut diceres: "Sed vere solus sapiens Pater: "quasi Apostolus dixerit: Soli sapienti Patri. Sed dixit: "Soli sapienti Deo": quia Deus est et Filius, quod et vos vultis; Deus est et Spiritus Sanctus, etsi non vultis: et ista Trinitas est solus Deus sapiens Deus, qui nec potuit unquam esse insipiens omnino, nec poterit; non per gratiam particeps sapientiæ, sed sapiens immobilitate atque immutabilitate naturæ. Nam si tibi dicam: Itane vero, o homo qui Christiano nomine gloriaris, Christus sic est sapiens, ut non sit vere sapiens? Ergone Christus qui est verus Deus, non est vere sapiens? Nonne ita sub hac interrogatione turbaberis, ut continuo respondeas: Christum vere esse sapientem? Quid est ergo quod dixisti: "Sed vere solus sapiens Pater?" "Nempe quo perveneris, et a quanta blasphemia te debeas revocare, jam sentis". Le second livre du même ouvrage contient aussi plusieurs textes topiques, qui pourraient confirmer notre avancé si nécessité il y avait. Voir Contra Maximinum, 1. 2, c. 13, n. 2 (PL. 42,769. 770); *Ibid.*, c. 15, n. 4 (PL. 42,780); *Ibid.*, c. 20, n. 3 (PL. 42,789); *Ibid.*, c. 23, n. 7 (PL. 42,801. 802).

⁸ De Trinitate, 1. 1, c. 6, n. 12 (PL. 42,827).

⁹ De Trinitate, 1. 1, c. 12, n. 23 (PL. 42,837). Tixeront (Hist. des Dogmes, t. 2, p. 377), Vacant dans le Dictionnaire de Théologie Catholique (art. Agnoètes), Lebreton (Origines du Dogme de la Sainte Trinité, 4e éd., App. C, p. 457) semblent référer ce passage du saint Docteur à la science humaine de Jésus. Sauf erreur, nous inclinons à penser qu'il parle plutôt de la science divine. Car le *De Trinitate* traite *ex professo* de la divinité du Christ et non de son humanité. En outre, il s'agit présentement de donner au texte de Saint Marc une explication qui détruit les prétentions des Ariens. Or l'auteur ne dit pas que Jésus connaissait comme homme, mais il nie simplement, contre ses contradicteurs, que le *Fils* ait ignoré le dernier jour. Si l'on se donne la peine de consulter les lieux parallèles, l'on découvrira qu'en ces divers

Les chapitres premier et troisième du septième livre sont d'une non moindre importance. Notre Docteur explique comment le *Christ* est « la vertu et la sagesse du Père », non pas en ce sens arien que la sagesse du Fils engendrée par le Père serait inférieure à la sienne, mais en ce sens très orthodoxe que la sagesse du Fils et celle du Père constituent une seule et même sagesse identique à l'essence, indivisible et éternelle. *Et sicut utrumque (Pater et Filius) simul unum lumen, et unus Deus, sic utrumque una sapientia.*¹⁰

Soit dans l'explication du texte, soit par des allusions passagères, saint Augustin revient à plusieurs reprises sur le problème de la science divine en Jésus, dans son commentaire sur l'Évangile de saint Jean. Au sujet des paroles: « Je dis ce que mon Père m'a enseigné (Jean, 8, 29), » il s'exprime ainsi très explicitement. *Incorporaliter Pater locutus est Filio, quia incorporaliter Pater genuit Filium. Nec eum sic docuit quasi indoctum genuerit: sed hoc est eum genuisse docuisse, quod est scientem genuisse; et hoc est, « docuit me Pater », quod est, scientem me genuit Pater. Si enim, quod pauci intelligunt, simplex est natura veritatis; hoc est Filio esse quod nosse. Ab illo ergo habet ut noverit, a quo habet ut sit: non ut prius ab illo esset, et ab illo postea nosset; sed quemadmodum*

endroits (Enarr. in Ps. 6, 1; PL. 36, 90); in Ps. 36, 1; PL. 36,355; in Ps. 9, 35; PL. 36,130; 83 Quaes., q. 60; PL. 40, 48; Sermo 97, 1; PL. 38,589; De Gem. contra Manich., 1, 22, 34; PL. 34, 190), S. Augustin solutionne toujours de façon identique la difficulté qu'offre S. Marc. Pourtant les premières lignes du premier discours sur le psaume 36e ne peuvent s'interpréter que de la science divine. Qu'on lise plutôt: "Quia vero Dominus noster Jesus-Christus, magister nobis missus est, etiam Filium hominis dixit nescire illum diem (Marc. 13, 32), quia in magisterio ejus non erat ut per eum sciretur a nobis. Neque enim aliquid scit Pater quod Filius nescit: cum ipsa scientia Patris, illa sit, quæ sapientia ejus est: est autem sapientia ejus Filius ejus, Verbum ejus." Est-ce assez clair? Le premier paragraphe du Sermon 97e n'est pas moins explicite. "Ubi (Marc. 13, 32) quidem magna quæstio est, ne carnaliter sapientes putemus aliquid Patrem scire, quod nesciat Filius. Nam utique cum dixit: "Pater scit:" ideo hoc dixit, quia in Patre et Filius scit. Quid enim est in die, quod non in Verbo factum est, per quem factus est dies." La question 60e du livre des *Quatre-Vingt-Trois Diverses Questions* pourrait également appuyer notre assertion.

¹⁰ De Trinitate, 1. 7, c. 3, n. 4 (PL. 42,937). Voir en plus les endroits suivants: *Ibid.*, 1. 7, c. 3 (PL. 42,937). "Et ideo Christus virtus et sapientia Dei (I Cor., 1, 24), quia de Patre virtute et sapientia etiam ipse virtus et sapientia est, sicut lumen de Patre lumine, et fons vitæ apud Deum Patrem, utique fontem vitæ. *Ibid.*, 1. 13, c. 19, n. 24 (PL. 42,1033): "Propter quod sequitur et dicit: "Et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti a Patre, plenum gratiæ et veritatis." "Si gratiam referamus ad scientiam, veritatem ad sapientiam, puto nos ab illa duarum istarum rerum distinctione, quam commendavimus, non abhorreere. In rebus per tempus ortis, illa summa gratia est, quod homo in unitate personæ conjunctus est Deo: in rebus vero æternis summa veritas recte tribuitur Dei Verbo." *Ibid.*, 1, 15, c. 3, n. 5. (PL. 42, 1059, 1060).

illi gignendo dedit ut esset, sic gignendo dedit ut nosset: quia simplici, ut dictum est, naturæ veritatis esse et nosse non est aliud atque aliud, sed hoc ipsum. ¹¹

Plus loin, il attribue au Christ la connaissance des élus dans la prescience de la prédestination éternelle, qui n'est autre que la science de Dieu. *Non perdunt nisi ad interitum prædestinatos. De illis ovibus, de quibus Apostolus dicit: Novit Dominus qui sunt ejus (II Tim., 2, 19); et: Quos præcivit, ipsos et prædestinavit; quos autem prædestinavit, ipsos et vocavit; quos autem vocavit, ipsos et justificavit; quos autem justificavit, ipsos et glorificavit (Rom., 8, 30): de ovibus istis nec lupus rapit, nec fur tollit, nec latro interficit.* ¹²

Faudra-t-il enfin citer la lettre de l'évêque d'Hippone à Dardanus, sur la présence de Dieu? On y trouve une affirmation très catégorique relativement à la science divine dans le Sauveur. Après avoir distingué entre l'humanité et la divinité en Jésus, l'auteur dit que le Christ est partout, qu'il est la lumière qui luit dans les ténèbres, qu'il est la vertu et la sagesse du Père. *Deus vero idem ipse Christus ubique semper est. Est enim lux quæ lucet in tenebris, quamvis tenebræ non comprehendant. Est virtus et sapientia Dei.* . . ¹³

Cela suffira, à la vérité, pour révéler la pensée de saint Augustin touchant le problème qui nous occupe présentement. Nous ne prétendons nullement épuiser les témoignages du saint Docteur, relatifs à notre sujet: ils sont innombrables et il faudrait, pour leur simple énumération, un article aussi long que celui-ci. J'omets donc à dessein les citations où il affirme que Jésus est Dieu, qu'il participe à toutes les prérogatives, à tous les attributs divins et qu'il connaît parfaitement le Père. ¹⁴ J'omets de même de signaler les dénominatifs appliqués au Sauveur, qui virtuelle-

¹¹ Tractatus in Joannem, 40, 5 (PL. 35, 1689).

¹² Tractatus in Joannem, 48, 6 (PL. 35, 1743).

¹³ Epistola 187a seu *De Præsentia Dei Liber*, c. 3, n. 7 (PL. 33, 835).

¹⁴ A titre d'exemples, nous renvoyons le lecteur aux passages suivants: *De Symbolo*, Sermo ad Catechumenos, c. 2, n. 5 (PL. 40, 630); *Tractatus in Joan.*, 11, 2 (PL. 35, 1475); *Ibid.*, 49, 11 (PL. 35, 1752); *Sermo 24a*, n. 4 (PL. 38, 164, 165).

ment impliquent l'existence de la science divine en lui. Fréquemment Jésus est appelé la *Vérité* et la *Sagesse* de Dieu.¹⁵

II — LA SCIENCE HUMAINE

L'OMNISCIENCE DE JÉSUS

L'Eglise, on le sait, enseigne comme une vérité absolument certaine, d'aucuns diraient comme une doctrine de foi,¹⁶ l'existence de la connaissance humaine dans le Christ. Les théologiens d'aujourd'hui après ceux du moyen-âge, après saint Thomas en particulier, distinguent nettement trois degrés dans la science créée du Sauveur: la science bienheureuse par laquelle, dès le premier instant de sa conception, il contemplait la divinité face à face; la science infuse qui illuminait son intellect d'une lumière comparable à celle des intelligences angéliques; la science expérimentale selon laquelle il se rapprochait de notre mode humain de connaître.

Cet enseignement s'appuie sur les bases solides de la Tradition. Pourrions-nous trouver dans l'oeuvre du plus illustre représentant de l'Eglise d'Afrique les linéaments de cette doctrine maintenant universellement acceptée? C'est la question qui se pose en ce moment.

« Quant à la science humaine de Jésus-Christ, notre Docteur enseigne définitivement, comme l'Occident le fera après lui, qu'elle a été absolue et complète. »¹⁷ Nous en pouvons cueillir un témoignage irréfutable dans le *De Peccatorum Meritis et Remissione*. Non seulement, il affirme que Jésus n'a pas été soumis à l'ignorance, mais il soutient de plus qu'il a joui du privilège de l'omniscience dès sa plus tendre enfance, dès l'instant de sa conception. « *Quam plane ignorantiam nullo modo crediderim fuisse in illo infante, in quo Verbum caro factum est ut habitaret in nobis: nec illam ipsius animi infirmitatem in Christo parvulo*

¹⁵ De Cura Gerenda Pro Mortuis, ad Paulinum, c. 2, n. 4 (PL. 40, 594); Tractatus in Joan., 55, 7 (PL. 35, 297); *Ibid.*, 58, 3 (PL. 35, 1793); De Civitate Dei, 1. 10, c. 18 (PL. 41, 297); Sermo 181a, c. 4, n. 6 (PL. 38, 982); Sermo 214a, n. 8 (PL. 38, 1070).

¹⁶ Suarez, Disp. 24, sect. 2, n. 4; Joannes a Sto Thoma, t. 8, p. 292.

¹⁷ Tixeront, Histoire des Dogmes, t. 2, p. 377.

fuero suspicatus quam videmus in parvulis. »¹⁸ Qu'il s'agisse en cet endroit du Christ homme, la chose est trop évidente pour qu'on songe même à la contester; que l'auteur accorde au Christ la prérogative de l'omniscience dès son Incarnation, il suffit de relire le *nullo modo crediderim* pour le présumer et, pour s'en convaincre, de placer la citation dans son contexte. Saint Augustin insiste sur cette vérité que Jésus-Christ est le Sauveur de tous, des enfants comme des adultes, « lui qui est venu avec la ressemblance de la chair du péché pour détruire le corps du péché, où l'âme est ensevelie dans une misérable ignorance surtout quand le corps est très faible avec les membres que l'enfant ne peut faire servir à aucun usage. Cette ignorance sans doute n'a pas existé d'aucune manière dans cet enfant, en qui le Verbe s'est fait chair. . . »¹⁹

Immédiatement après cette très expresse assertion du Maître, il convient de donner le texte de la *Rétractation du moine Léporius*, souscrite par saint Augustin, peut-être même rédigée par lui.²⁰ Le prêtre gaulois, réfugié en Afrique à la suite d'une condamnation doctrinale, est amené par l'évêque d'Hippone à signer un *libellus emendationis*, « qui réproouve et anathématise ce qu'il avait écrit de l'ignorance du Christ »: « *Ut autem et hinc nihil cuiquam in suspicione dereliquam, tunc dixi, immo ad objecta respondi, Dominum nostrum Jesum Christum secundum hominem ignorare. Sed nunc non solum dicere non præsumo, verum etiam priorem anathematizo prolatam in hac parte sententiam: quia dici non licet etiam secundum hominem ignorasse Dominum prophetarum.* »²¹

Dans le traité 103^e sur l'Évangile de saint Jean, saint Augustin reconnaît que rien n'est caché pour Jésus et que s'il interroge, ce n'est pas

¹⁸ De Peccatorum Meritis et Remissione, 1, 2, c. 29, n. 48 (PL. 44, 180).

¹⁹ « Quis est igitur qui audeat dicere Dominum Christum tantum majoribus non etiam parvulis esse Jesum? qui venit in similitudine carnis peccati, ut evacuaret corpus peccati, in quo infirmissimo nulli usui congruis vel idoneis infantilibus membris, anima rationalis miserabili ignorantia prægravatur. Quam plane ignorantiam nullo modo crediderim fuisse in illo infante, in quo Verbum caro factum est. » De Pecc. Merit. et Rem. 1. 2, c. 29, n. 48 (PL. 44, 180).

²⁰ Dictionnaire de Th. Cath., art. Agnoètes, col. 592; *Ibid.*, art. Léporius, col. 436; Tixeront, Hist. des Dogmes, t. 2, p. 380; Lebreton, Origines du Dogme de la Trinité, 4^e éd. p. 533.

²¹ Libellus Emendationis, 6 (PL. 31, 1229).

pour apprendre quelque chose, mais « pour enseigner ceux-là mêmes qu'il interroge. »²²

Je ne puis non plus résister à la tentation de citer un extrait du deuxième discours sur le psaume 34^e. « Que notre tête (c'est-à-dire le Sauveur qui a souffert, donc le Christ homme, comme il appert d'après le paragraphe qui précède) dise donc: « Des témoins injustes se sont levés contre moi, et m'ont interrogé sur des choses que j'ignorais (Ps. 34, 11). » Le commentateur continue: « *Nos autem dicamus capiti nostro, Domine quid ignorabas? Itane tu aliquid ignorabas? Nonne et interrogantium corda noveras? Nonne eorum dolos ante prospexeras? Nonne ut ab eis patereris veneras? Quid ergo ignorabas? Ignorabat peccatum; et hoc peccatum ignorabat, non quasi non judicando, sed non committendo.* »²³

Nous pourrions enfin glaner ça et là dans les ouvrages du grand Docteur de nombreuses déclarations qui implicitement attribuent à l'intelligence humaine du Christ une science universelle, sans limitation et sans ombres. Bornons-nous à signaler une expression significative qui revient souvent sous sa plume: « Jésus ne peut ni tromper, ni être trompé. *Ille vero nec fallitur, nec mentitur.* »²⁴

Qu'on n'objecte point: votre thèse s'harmonise assez mal avec certain énoncé qu'on lit au livre deuxième du *De Trinitate*. Si l'on s'en tient à la traduction Péronne, l'objection paraît peut-être difficile à éluder, mais à considérer le texte de plus près, on s'aperçoit que le traducteur a faussé ici la pensée du Maître. *Non sic*, lisons-nous à l'endroit précité,

²² Tractatus in Joan., 103, n. 2 (PL. 35, 1900): "Ex hoc alimento est, quod sciebat eum nosse omnia, nec opus ei esse ut eum quis interroget: quod quidem cur dixerint, quæri potest. Videtur enim potius fuisse dicendum: Non opus est tibi, ut quemquam interroges: non, "ut quis te interroget." Dixerunt quippe: "Scimus quia nosti omnia:" et utique qui novit omnia, magis a nescientibus interrogari solet, ut interrogantes audiant quod volunt, ab eo qui novit omnia; non ipse interrogare tanquam volens aliquid scire, qui novit omnia. Quid sibi ergo vult, quod ei quem sciebant nosse omnia, cum dicere debuisse videantur: Non opus est tibi ut quemquam interroges, dicendum potius putaverunt: "Non opus est tibi ut quis te interroget?" Quid quod utrumque legimus factum, et interrogasse scilicet Dominum, et interrogatum fuisse? Sed hoc cito solvitur: quia hoc non ei, sed illis potius opus erat quos interrogabat, vel a quibus interrogabatur. Neque enim aliquos ille interrogabat, ut ab eis aliquid disceret, sed eos potius ut doceret." Dans le *Contra Mendacium ad Consentium*, notre Docteur explique de la même façon les interrogations du Christ. "Sic, dit-il, quippe interrogavit, quasi nesciens quod utique sciebat. Ac per hoc nescire se finxit, ut aliquid aliud illa velut ignorantia sua significaret." *Contra Mendacium*, c. 13, n. 27 (PL. 40, 537).

²³ Enarr. in Ps. 34a, Sermo Secundus, n. 2 (PL. 36, 333).

²⁴ Sermo 133a, n. 5 (PL. 38, 739); Sermo 134a, n. 4 (PL. 38, 744).

*est assumpta creatura, in qua appareret Spiritus Sanctus, sicut assumptus est Filius hominis, in qua forma ipsius Verbi Dei persona præsentaretur; non ut haberet Verbum Dei, sicut alii sancti sapientes, sed præ participibus suis (Hebr., 1, 9); non utique quod amplius habebat Verbum, ut esset quam cæteri excellentiori sapientia, sed quod ipsum Verbum erat.*²⁵

On ne doit pas traduire: « Ce n'était point pour que le Verbe de Dieu eût cette forme (humaine), de la même manière que l'ont eue les autres saints et sages personnages, mais il l'a eue d'une manière plus excellente que tous ceux qui ont participé avec lui, non point que le Verbe eût quelque chose de plus que les autres saints et sages personnages, pour être d'une sagesse plus excellente que les autres, mais parce qu'il était le Verbe même. » Poujoulat traduit avec plus d'exactitude et se rapproche davantage du grand Docteur. Pour moins élégante qu'elle soit, nous préférons la version suivante: « S'il n'est dit nulle part que le Père est plus grand que le Saint-Esprit ou que le Saint-Esprit est moindre que le Père, c'est parce qu'aucune des créatures, par laquelle le Saint-Esprit nous est apparu, n'a été assumée, comme a été assumé le Fils de l'homme, dans la nature duquel la personne du Verbe de Dieu fut présentée aux regards du monde. Quand je dis que le Fils de l'homme a été assumé, cela ne signifie point que le Fils de l'homme posséda le Verbe de la même manière absolument que les autres saints, car il l'a eu d'une manière plus excellente que ceux-ci, non pas toutefois en ce sens qu'il participe davantage au Verbe simplement de façon à avoir une sagesse plus haute que les autres hommes, mais en ce sens qu'il devint le Verbe même. » Les latinistes nous concéderont je crois, que le sujet des deux propositions explicatives commençant par les mots *non ut haberet* et *non utique quod* n'est pas *Verbum Dei*, mais plutôt *Filius hominis* de la proposition principale. En l'occurrence *Verbum Dei* se trouve remplir la fonction d'attribut. Saint Augustin ne veut pas faire entendre que le Christ homme n'a point surpassé les autres hommes en sagesse, il veut dire uniquement que ce qui distingue le Christ des autres saints, ce n'est pas une participation plus ou moins abondante aux dons du Verbe, mais c'est la grâce d'union elle-même.

L'admiration dans le sens aristotélicien et thomiste du terme suppose l'ignorance, car « elle est produite, nous dit Aristote, par un effet

²⁵ De Trinitate, 1. 2, c. 6, n. 11 (PL. 42, 851).

dont on ignore la cause. »²⁶ Quelle portée donner alors aux passages de saint Matthieu (8, 10) et de saint Luc (7, 9), si l'on continue de tenir la thèse de l'omniscience chez le Sauveur? Saint Augustin, qui n'a pas manqué de saisir la difficulté, a su la solutionner d'une façon définitive. Il reconnaît que rien n'étant caché pour le Christ, celui-ci n'a pu éprouver proprement et formellement le sentiment de l'admiration. Cette admiration, dit-il, dont parle l'Évangile était une louange donnée à celui dont il n'avait pas trouvé le semblable chez le peuple hébreu. « *Hæ ideo mira sunt, quia occultiores habent rationem, quam ut videri vel reddi ab homine homini possit. Nam istæ causæ sunt admirationis, cum vel ratio cujusque rei latet, vel eadem res usitata non est, quod aut singularis aut rara est. . . Ex alia vero causa admirationis, quæ ideo est, quia insolitum aliquid occurrit, scriptum est de Domino, quod miratus sit Centurionis fidem; neque enim eum rei ullius ratio potuit latere, sed admiratio pro laude posita est ejus, cujus par in populo Hebraeo non apparuerat.* »²⁷ Au numéro suivant, parlant des oeuvres de Dieu, il ajoute : « *Habent itaque omnia causas suas atque rationes rectas et inculpabiles, quæ Deus vel usitata vel inusitata operatur. Sed hæ causæ et rationes cum latent, miramur quæ fiunt; cum autem patent, consequenter ea vel convenienter fieri dicimus; nec mirandum esse, quia facta sunt, quæ ratio exigebat ut fierent. Aut si miramur, (quo genere admirationis Centurio ille laudatus est) non inopinata stupendo, sed excellentia laudando miramur, quo genere admirationis Centurio ille laudatus est.* »²⁸

Dans son livre contre Fauste le Manichéen, saint Augustin donne une explication en tout semblable à celle qu'on vient de rapporter, mais en cet endroit il parle du Sauveur selon l'ordre de la science divine et non selon l'ordre de la connaissance humaine. Il conclut évidemment qu'il ne peut y avoir d'étonnement possible pour le Christ-Dieu. « *Miratum sane Faustus Deum nostrum dixit, quod scriptum non est: nec omnino est consequens, ut cum aliquid vidit quia bonum est, etiam miramur, tamquam præter opinionem ita sint; sed tantummodo approbamus, quod ita esse debuerint. . . Christum enim fatentur (Manichæi) Deum, et hanc in*

²⁶ Sum. Th., III, q. 15, a. 8.

²⁷ Epistola 162a, ad Evodium, 6 (PL. 33, 706).

²⁸ Epistola 162a, 7 (PL. 33, 707).

*laqueo suo velut escam dulcissimam ponunt, qua Christo debitos capiant. Deus ergo miratus est, cum Christus miratus est; sic enim scriptum est in Evangelio, quod audita fide cujusdam Centurionis miratus est, et ait discipulis suis, Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israël. Ecce nos ut potuimus, exposuimus, Vidit Deus quia bonum est (Gen., 1, 4); et melius fortassis exponunt ista meliores: exponant et isti quare sit miratus Jesus, quod ante quam fieret, præsciebat; et ante quam audiret, utique noverat. »*²⁹

N'est-ce pas déjà la doctrine enseignée par saint Thomas à la question 15^e de la troisième partie de la Somme. « La surprise, écrit ce dernier, a pour objet quelque chose de nouveau et d'insolite. Or dans le Christ, il ne pouvait y avoir rien de nouveau ni d'insolite pour la science divine; pas davantage pour la science de son humanité qui lui faisait connaître les choses dans le Verbe, ou celle qui lui faisait connaître les choses par espèces infuses. Par conséquent, si nous entendons nous placer au point de vue de la science divine, ou de la science bienheureuse, ou de la science infuse du Christ, il est très vrai que sous ce rapport le Christ n'a pas éprouvé de l'étonnement. » « Mais, ajoute saint Thomas, il n'en n'est pas de même si nous voulons parler de sa science expérimentale: le Christ, à ce point de vue, a voulu éprouver de la surprise en vue de nous instruire, et pour nous apprendre à nous étonner de ce qui vaut la peine. »³⁰

Saint Augustin, on le constatera en se référant au livre des « *Quatre-Vingt-Trois Diverses Questions* », n'est pas totalement réfractaire à admettre l'étonnement dans le Christ, sous un certain rapport, sous le rapport de la science acquise. Les Apollinaristes, écrit-il, ont tout à fait tort de vouloir prendre au sens figuré les expressions évangéliques relatives aux affections de l'âme en Notre-Seigneur. « Personne, fût-il le plus insensé des hommes, ne verra dans l'histoire de la passion et de la mort du

²⁹ Contra Faustum, l. 22, c. 13, n. 13 (PL. 42, 406).

³⁰ Sum. Th., III, q. 15, a. 8, c. traduction Hérès O. P. Il nous semble que le texte du *De Genesi Contra Manichæos*, cité par S. Thomas au corps de l'article pour confirmer son sentiment, ne s'applique point à l'humanité du Christ mais à sa divinité. En toute hypothèse, il n'est pas évident qu'il soit question de l'admiration au sens strict, attribuable au Christ-homme. Dans l'endroit précité (Contra Manichæos, l. 1, c. 8, n. 13 (PL. 34, 179), le Docteur africain entend réfuter l'interprétation manichéenne du verset quatrième, chapitre premier de la Genèse, comme il le fait dans son ouvrage contre Fauste rapporté plus haut. Or le texte du *Contra Faustum* ne peut s'appliquer qu'au Christ-Dieu. L'on ne voit pas bien alors pourquoi il ne parlerait pas de la même manière dans le *Contra Manichæos*.

Sauveur, une figure ou une parabole. » Personne non plus ne devrait interpréter d'une façon métaphorique des textes comme celui-ci: « Mon âme est triste jusqu'à la mort (Matth., 26, 38). » « *Sicut ergo ista (dicta Evangelistarum circa corpus Christi) corpus eum habuisse testantur, sic eum indicant habuisse animam affectiones illæ, quæ non possunt esse nisi in anima: quas nihilo minus eisdem Evangelistis narrantibus legimus. Et miratus est Jesus, et iratus, et contristatus, et exhilaratus, et multa talia innumerabilia (Matth., 8, 10; M., 3, 5). . . Non possunt dicere, etiam in veteribus libris dictam esse iram Dei et lætitiã, et nonnullos hujus generis motus, nec ideo tamen esse consequens, ut Deum habuisse animam credendum sit. Dicta enim sunt illa propheticis imaginationibus, non narratoria manifestatione. . . Quemadmodum autem narratum aliquid, ubi nominata sunt manus Christi et caput, et cætera quæ indicant ejus corpus: ita etiam quæ de animæ affectionibus eodem narrationis tenore nominata sunt, indicant ejus animam.* »³¹ Le saint Docteur pouvait-il s'exprimer plus clairement? Selon l'ordre connaturel de la connaissance humaine, il admet un étonnement réel et véritable chez le Sauveur, comme il admet des membres corporels, réels et véritables, des sentiments de tristesse, de colère, de joie, réels et véritables aussi.

LA SCIENCE BIENHEUREUSE

Les allusions à la vision bienheureuse dans l'intelligence humaine du Christ sont beaucoup moins nombreuses et moins explicites. Toutefois, les théologiens modernes, à peu près unanimement, citent l'extrait qui suit. C'est un commentaire allégorique de la résurrection de Lazare. « *Quod facies ejus sudario tecta erat, hoc est, quod post hanc plenam cognitionem habere non possumus, sicut Apostolus dicit: « Nunc videmus per speculum in ænigmate, postea facie ad faciem. » Et dixit Jesus: « Solvite eum et sinite ire », hoc est, quod post hanc vitam auferentur omnia velamenta, (quam Dei Sapiëntia gestabat) ut facie ad faciem videamus. Quantum intersit inter hominem, quam Dei Sapiëntia gestabat, per quem liberati sumus, et ceteros homines, hinc intelligetur, quod Lazarus nisi exiens de monumento non solvitur; i. e. etiam renata anima nisi resolu-*

³¹ De Diversis Quæst. 83, q. 80 (PL. 40, 95).

tione corporis libera ab omni peccato et ignorantia esse non potest, quamdiu per speculum et in ænigmate videt Dominum. Illius autem linteamina et sudarium qui peccatum non fecit et nihil ignoravit, in monumento inventa sunt. Ipse solus in carne non tantum in monumento non est oppressus, ut aliquod peccatum in eo inveniretur; sed nec linteis implicatus, ut eum aliquid lateret aut ab itinere retardaret. »³² La différence entre l'Homme-Dieu et les autres hommes consiste en ce qu'une âme même rendue à la vie, ne peut être affranchie de tout péché et de l'ignorance (qu'après la dissolution du corps), aussi longtemps qu'elle ne voit le Seigneur qu'en énigme et à travers un miroir; l'Homme-Dieu, au contraire, n'avait aucun péché, rien ne lui était caché et rien ne pouvait retarder sa marche ici-bas. Il voyait donc sans énigme et sans miroir; il contemplait la divinité face à face dans une connaissance pleine et entière, et cela depuis l'heure de son Incarnation. Car, comme il n'a jamais été soumis au péché, pas même un instant, ainsi n'a-t-il jamais connu les hésitations et les ombres de l'ignorance, qui ne sont dissipées que par la claire vue de la béatitude. *Etiam renata anima nisi resolutione corporis libera ab omni peccato et ignorantia esse non potest, quamdiu per speculum et in ænigmate videt Dominum.*

Tixeront, timidement il est vrai, s'appuie également sur la question 75^e du même ouvrage pour établir la pensée de saint Augustin concernant l'existence de la pleine vision de Dieu en Jésus homme.³³ Il faut avouer que le contexte favorise singulièrement cette interprétation, et il ne serait pas juste de la rejeter tout à fait. Bien qu'elle soit présentée sous forme dubitative, elle mérite quand même d'être soulignée. L'évêque d'Hippone commence par rappeler que « le Père devient notre héritage, lorsqu'il se montre à nous face à face, et que notre manière imparfaite de le voir est abolie par une vision parfaite. Cependant cette première manière imparfaite est nécessaire pour nous accoutumer et nous préparer à la vision complète et entière. » Pour ce qui est du Christ homme, la solution est facile, si l'on admet qu'il n'est entré en possession de l'héritage

³² De Diversis Quæst. Octog., q. 65, n. 2 (PL. 40, 60). Cité par: Petavius, t. 6, De Incarnatione Verbi, l. 9, c. 4, n. 5; Cursus Theologicus de Migne, De Incarnatione Verbi, col. 948; Pesch. C., Prælectiones Dogmaticæ, t. 4, p. 141; Tixeront, Op. cit., t. 2, 377; Hervé, Manuale Theol. Dogm., t. 3, p. 416.

³³ Tixeront, Histoire des Dogmes, t. 2, p. 377.

que par la mort. Car alors nous sommes ses cohéritiers, au sens formel du mot. Mais si la piété n'admet pas que l'Homme-Dieu ait commencé par la vision imparfaite avant d'arriver à la vision parfaite, quoiqu'on ait dit qu'il avançait en sagesse; il faut alors entendre qu'il est héritier dans son corps qui est l'Eglise. »³⁴ Le doute soulevé en cet endroit ne doit pas nécessairement être mis au crédit du grand Docteur. Son enseignement relatif à l'omniscience du Christ homme, l'assertion si catégorique de la question 65^e ne le permettent pas. Il faut plutôt croire qu'il a voulu émettre les opinions existant de son temps touchant l'héritage du Christ homme, sans déterminer avec précision sa conviction personnelle.

On lit dans le *Traité de la Trinité* une insinuation, qui paraît trop significative pour être négligée. « Le Saint-Esprit ne s'est point hypos-tatifié dans une créature comme le Verbe. En effet le Saint-Esprit n'a rendu bienheureux ni la colombe, ni le souffle impétueux, ni le feu, et ne se les est point unis pour l'éternité dans l'unité et l'habitude de sa personne. » « *Non ergo sic est assumpta creatura, in qua appareret Spiritus Sanctus, sicut assumpta est caro illa et humana illa forma ex Virgine Maria. Neque enim columbam beatificavit Spiritus, vel illum flatum, vel illum ignem, sibi que et personæ suæ in unitatem habitumque conjunxit in æternum.* »³⁵ Logiquement, il faut conclure que le Verbe, en assumant la nature humaine pour l'éternité l'a rendue bienheureuse et éternellement bienheureuse.

Pour ce qui regarde la citation du *De Consensu Evangelistarum* rapportée par Suarez et quelques autres théologiens,³⁶ Petau³⁷ observe avec justesse qu'il n'y est aucunement question de la vision béatifique du

³⁴ De Diversis Quætionibus Octoginta-Tribus, q. 75, n. 2 (PL. 40, 87): "Quod si etiam De Domino Jesu Christo, non secundum Verbum in quo principio Deum apud Deum: sed secundum puerum, qui proficiebat ætate et sapientia: pius intellectus admittit, propria illa susceptione servata, quæ communis ei cum cæteris hominibus non est, cujus tanquam morte possideat hæreditatem, manifestum est. Non enim nos cohæredes ejus esse possumus, nisi et ipse hæres sit. Si pietas autem hoc non admittit, ut primo ex parte videret homo Dominicus, deinde ex toto, quanquam in sapientia proficere dictus sit; in corpore suo intelligatur hæres, id est Ecclesia, cujus cohæredes sumus."

³⁵ De Trinitate, l. 2, c. 6, n. 11 (PL. 42, 851).

³⁶ Suarez, t. 17, Disp. 25, n. 3; Knoll. A., Inst. Theol., t. 1, l. 41, p. 497.

³⁷ Petavius, Opus de Theologicis Dogmatibus, t. 6., l. 11, c. 4, p. 624

Christ-Homme. Voici le texte: « *Dixit (Jesus) eumdem Joannem sic se velle manere donec veniat (Jo., 21, 15, 23); ubi etiam mihi videtur alto docuisse mysterio, istam ipsam Joannis Evangelium dispensationem, qua in lucem liquidissimam Verbi sublimiter fertur, ubi Trinitatis æqualitas et incommutabilitas videri potest, et qua maxime proprietate distet a cæteris homo cujus susceptione Verbum caro factum est, perspicue cerni potest cognoscique non posse, nisi cum ipse Dominus venerit. . .* ³⁸. » Il dit donc que l'Évangile de saint Jean s'élève jusqu'au mystère ineffable de la Trinité et nous enseigne la raison de la distance qui nous sépare de l'homme uni au Verbe fait chair; il ne dit nullement que ce qui distingue l'Homme-Dieu des autres humains soit la connaissance intuitive, dès la vie présente, des secrets indicibles de la divinité.

On ne découvre point chez notre Docteur les déterminations très précises de saint Thomas, en ce qui touche l'étendue de la science bienheureuse chez les élus de Dieu. Pourtant, comparant la connaissance des bons anges et celle des démons, il remarque que les premiers « connaissent avec plus de certitude les choses temporelles et passagères parce qu'ils en voient la raison fondamentale dans le Verbe de Dieu, par lequel le monde a été créé. C'est autre chose de conjecturer des choses temporelles et muables, d'après ce qui est également soumis aux temps et aux changements, et d'y mêler quelques effets également temporaires et muables de sa volonté et de sa puissance, ce qui est parfois permis aux démons; autre chose aussi de prévoir les changements des événements temporels dans les lois éternelles et immuables de Dieu toujours vivant dans sa sagesse; de connaître, par la participation à l'esprit divin, la volonté de Dieu aussi infaillible qu'elle est puissante. Une juste disposition de la Providence a accordé ce privilège aux saints anges. Ils ne sont pas seulement éternels, mais ils sont aussi bienheureux. » ³⁹ Par où l'on voit que

³⁸ De Consensu Evangelistarum, l. 4, c. 10, n. 20 (PL. 34, 1227).

³⁹ Et ideo certius etiam temporalia et mutabilia ista noverunt (sancti angeli); quia eorum principales causas in Verbo Dei conspiciunt, per quod factus est mundus: quibus causis quædam probantur, quædam reprobantur, cuncta ordinantur. Daemones autem non aeternas temporum causas et quodammodo cardinales in Dei Sapientia contemplantur, sed quorundam signorum nobis occultorum majore experientia multo plura quam homines futura prospiciunt. Dispositiones quoque suas aliquando prænuntiant. Denique sæpe isti, nunquam illi omnino falluntur. Aliud est enim temporalibus temporalia et mutabilibus mutabilia conjectare eisque temporalem et mutabilem modum suæ voluntatis et facultatis inserere, quod dæmonibus certa ratione permissum est: aliud

pour saint Augustin, la vision bienheureuse ne se limitait point à la pénétration de l'essence divine et de ses attributs, mais qu'elle s'étendait à la connaissance des êtres créés, des événements d'ici-bas, de leurs causes historiques et de leurs répercussions lointaines. Il n'est que légitime de présumer que notre Docteur établissait ici un caractère commun à toute vision dans le Verbe, à celle de Jésus plus qu'à toute autre.

L'âme du Christ a-t-elle eu la compréhension de l'essence divine? Voit-elle plus clairement dans le Verbe que toute autre créature? Ce sont là deux questions que saint Thomas s'est posées et auxquelles il a répondu différemment.⁴⁰ L'âme du Christ n'a pas eu la compréhension du Verbe, mais elle voit Dieu plus parfaitement que toute autre créature, assure-t-il. Saint Augustin ne raisonne pas autrement. « C'est un grand honneur que de pouvoir un tant soit peu atteindre Dieu, mais il est tout à fait impossible de le comprendre. *Attingere aliquantum mente Deum magna beatitudo est: comprehendere autem, omnino impossibile.*⁴¹ Telle est l'affirmation contenue dans un des sermons du grand Docteur. Sans doute, il ne nomme point expressément le Christ, mais sa proposition est si absolue que nous n'avons aucun motif de l'exclure.

Quant à l'intensité de la félicité éternelle, elle ne sera pas la même pour tous, enseigne Maître Augustin. Elle variera selon les degrés de mérites et de vertu.⁴² Evidemment le Sauveur n'a pas pu mériter la vision bienheureuse, mais parce qu'il a eu « *la plénitude de grâce et de vé-*

autem in æternis atque incommutabilibus Dei legibus, quæ in ejus Sapientia vivunt, mutationes temporum prævidere, Deique voluntatem, quæ tam certissima quam potentissima est omnium, Spiritus ejus participatione cognoscere; quod sanctis angelis recta discretionem donatum est. Itaque non solum æterni, verum etiam beati sunt. De civitate, l. 9, c. 22 (PL. 41, 274). Voir aussi Schwane, Histoire des Dogmes, traduction Degert, t. 2, p. 381.

⁴⁰ Sum. Th. III, q. 10, a. 1, 4.

⁴¹ Sermo 117, c. 3, n. 5 (PL. 38, 663)

⁴² De Civitate Dei, l. 22, c. 30, n. 2 (PL. 47, 802): "Cæterum qui futuri sint pro meritis præmiorum etiam gradus honorum atque gloriarum, quis est idoneus cogitare, quanto magis dicere? Quod tamen futuri sint, non est ambigendum." Voir aussi, Enchiridion, CXI (PL. 40, 284); De Virginitate, c. 26, n. 26 (PL. 40, 410); Tixeront, Hist. des Dogmes, t. 2, p. 435; Schwane, Histoire des Dogmes (traduction Degert) t. 3, p. 277. Le lecteur aura remarqué aussi, sans doute, comment dans cette question de l'incompréhensibilité de l'essence divine, S. Thomas a tenu à s'appuyer sur S. Augustin. On le constatera, en revoyant l'article 7, question 12, première partie et l'article 4, de la question 10, de la troisième partie de la Somme.

rité »⁴³ nous serions justifiables de conclure que chez lui elle a dépassé en intensité celle de tous les autres saints.

LA SCIENCE INFUSE

La connaissance connaturelle de l'intelligence humaine dans le système augustinien ressemble bien plus à notre conception scolastique de la science infuse qu'à notre manière de comprendre la science expérimentale; l'illumination divine est apparentée de plus près à l'infusion directe des espèces par Dieu qu'à l'abstraction de celles-ci au moyen de l'intellect agent aristotélicien.⁴⁴ Ce serait donc une singulière méprise de chercher

⁴³ Enarratio II in Ps. 18, n. 2 (PL. 36, 157) : " In hoc ergo Domino et Salvatore nostro Jesu Christo posita est magna et plena gratia, de qua dicit Apostolus Joannes: " Et vidimus gloriam ejus, gloriam tamquam Unigeniti a Patre, plenum gratiæ et veritatis "; Tractatus 14 in Joan. n. 10 (PL. 35, 1508) : " Hominibus ad mensuram dat (Deus), unico Filio non dat ad mensuram. Quomodo hominibus ad mensuram? Alii quidem datur per Spiritum sermo sapientiæ; alii sermo scientiæ . . . Mensura est, divisio quædam donorum est . . . Sic sunt etiam diversa dona fidelium, tamquam membris ad mensuram cuique propriam distributam. Sed Christus qui dat, non ad mensuram accipit. " Voir aussi l'utilisation que S. Thomas fait de ce texte dans l'ad primum de l'article 11, question 7, première partie de la Somme.

⁴⁴ Voir Dict. de Th. Cath., art. Augustin, col. 2334 et suivantes; *Ibid.*, art. Augustinisme, col. 2509 et suivantes, par Portalié; J. Martin, Saint Augustin; Etienne Gilson, Introduction à l'Etude de S. Augustin, c. 5; Barbette, Histoire de la Philosophie, 3e. éd., p. 166. Le problème de l'illumination augustinienne a provoqué, on le sait, de très longues discussions, qui n'ont pas encore, pensons-nous, apporté une lumière définitive. Quelques-uns ont cru découvrir chez S. Augustin des traces d'innéisme platonicien. D'autres, après Malebranche, affirment que l'illumination divine n'est autre chose que la contemplation de l'Être divin lui-même, dans lequel l'intelligence créée verrait les vérités éternelles et immuables. L'école thomiste classique, — Zigliara, Lepidi, Franzelin, interprète la théorie augustinienne en ce sens que: " Dieu serait la lumière de l'âme: a) comme cause créatrice de l'intelligence: c'est lui qui, par la création, a allumé le flambeau de la raison; b) comme source de toute vérité: les idées divines sont le type, l'exemplaire auquel doit se conformer toute connaissance pour être vraie. " Portalié, qui se fait le disciple de Guillaume d'Auvergne et de Roger Bacon, assure M. Etienne Gilson (Ouv. Cité, p. 117), formule sa doctrine en ces termes: " Notre âme ne peut atteindre à la vérité intellectuelle sans une influence mystérieuse de Dieu, ne consistant point à se montrer lui-même à nous (objective) mais à produire (effective) dans notre âme comme une image de ces vérités qui détermine notre connaissance. En langage scolastique, le rôle que les aristotéliciens attribuent à l'intellect agent qui produit les *species impressæ*, ce système l'attribue à Dieu: Lui, le Maître, il parlerait à l'âme en ce sens qu'il imprimerait cette représentation des vérités qui serait la cause de notre connaissance. " Dans la forte étude qu'il a donnée sur le grand Docteur d'Afrique, M. Etienne Gilson a déplacé le problème. D'une question qui avait été considérée jusqu'ici comme touchant l'origine des idées, il a fait une question de vérité dans le jugement. " Ce que notre intellect, écrit-il, voit dans la lumière de l'illumination, c'est la vérité de ses propres jugements et non le contenu de ses idées . . . Il nous semble donc rester vrai de dire, que le point d'application précis de l'illumination, telle que S. Augustin la conçoit, est moins la faculté de concevoir que la faculté de juger. " " S. Augustin n'a jamais clairement distingué le problème du concept de celui du jugement. " On doit en venir à la conclusion que la théorie augustinienne de la connaissance est trop différente de celle d'Aristote et de S. Thomas pour chercher à les identifier tout-à-fait, et que dans la première, l'action de Dieu est plus immédiate et plus constante que dans la seconde.

dans les oeuvres de saint Augustin la distinction classique, retrouvée chez tous les théologiens de l'École, entre la science infuse et la science acquise de Jésus. Cependant il n'est peut-être pas absolument impossible de retracer quelque chose d'équivalent, répondant assez bien aux démarcations si lumineuses et si nettes, établies par saint Thomas et ses prédécesseurs.

Il y avait chez le Sauveur un vaste champ de connaissances qui dépassaient les capacités, les virtualités naturelles de l'intellect créé. Celles-ci, parce qu'en dehors du rayon visuel de l'homme, réclamaient un surcroît de lumière intellectuelle pour être saisies par lui; elles exigeaient une illumination surnaturelle de son intelligence de la part de Dieu lui-même. Parmi ces connaissances supra-humaines, il faut classer les secrets des coeurs, la claire vue sur l'avenir, la perception des mystères surnaturels. Serait-il téméraire de vouloir découvrir ici un fondement qui permette d'affirmer l'existence, dans le Verbe Incarné, d'une science surnaturelle distincte à la fois de la science divine proprement dite et de la vision bienheureuse? Saint Thomas, nous le verrons, ne craint pas d'aller jusque-là. ⁴⁵ Saint Augustin, s'il a mis moins de soin à distinguer les divers modes de connaissances attribuables au Christ et à délimiter les frontières de leur objet, n'a pas moins eu pour cela le souci d'établir avec une inlassable insistance qu'il n'y eut, pour le Sauveur, aucun horizon intellectuel fermé et que son regard s'ouvrait en même temps sur le royaume de la nature et sur le monde surnaturel. Qu'il suffise, pour le moment, de souligner quelques-unes des connaissances extraordinaires accordées à Jésus par l'évêque d'Hippone.

La connaissance des Coeurs. — Le Christ lisait au fond des consciences — *ego elegi illos quia vidi mentes eorum* ⁴⁶; il scrutait les pensées les plus secrètes des âmes — *eum cogitationes et voluntates eorum latere non poterant* ⁴⁷; il pénétrait les replis les plus cachés des coeurs — *sed etiam interiora cernebant* ⁴⁸; il entendait comme le bruit, le murmure

⁴⁵ III, q. 9, a. 3.

⁴⁶ Sermo 100, c. 2, n. 3 (PL. 38, 604).

⁴⁷ De Consensu Evangelistarum, l. 4, c. 4, n. 5 (PL. 34, 1218).

⁴⁸ Sermo 106, c. 1, (PL. 38, 625).

des pensées des hommes — *audiebat cogitantes*⁴⁹, *potuit audire cogitantem*.⁵⁰

La Connaissance des Choses Futures. — Jésus perce les voiles de l'avenir, il sait que ses paroles recevront infailliblement leur accomplissement — *quia sine dubio sciebat id se fuisse facturum, apud illum tamquam factum computabatur*⁵¹; il connaissait l'heure où il devait mourir — *noverat enim ipse quando deberet mori*⁵²; il prédit ce qu'il savait, qu'après sa passion et sa glorification un grand nombre de peuples répandus par toute la terre croiraient en lui — *prædicabat ergo Dominus quod sciebat, post passionem et glorificationem suam per universum mundum multos populos credituros*⁵³; il règle toutes ses actions à l'avance et dispose toutes les circonstances de sa passion — *Quis potest quæ facit, ita disponere, quomodo disposuit homo iste quæ passus est?*⁵⁴

La Connaissance des Mystères Surnaturels. — Le Sauveur enseigne la résurrection des âmes et aussi la résurrection des corps, qui doit avoir lieu à la fin du monde — « *Quia Dominus commendavit nobis resurrectionem istam animarum. . . restabat ut commendaret nobis etiam resurrectionem corporum, quæ futura est in fine sæculi* »⁵⁵; il fait connaître à ses apôtres ce qu'il leur réserve dans la vie future, dans l'autre vie — *et dixit Dominus quod eis hic daret, quid in futurum reservaret*⁵⁶; il connaît parfaitement les mystères de son être — *noverat se apparere, noverat*

⁴⁹ Sermo 99, c. 7, n. 7 (PL. 38, 599).

⁵⁰ Sermo 99, c. 3, n. 3 (PL. 38, 596). Voir aussi: Sermo 91, c. 5, n. 5 (PL. 38, 569); Sermo 107, c. 1, n. 2 (PL. 38, 628); Sermo 131, c. 1, n. 3 (PL. 38, 729); Sermo 137, c. 3, n. 3 (PL. 38, 755); Sermo 138, c. 4, n. 4 (PL. 38, 764); Sermo 147, c. 2, n. 2 (PL. 38, 798); Sermo 13, c. 4, n. 4 (PL. 38, 108); Tract. in Joan., 55, n. 4, 5, 6, (PL. 35, 1786); *Ibid.*, 123, n. 4 (PL. 35, 1996); *Ibid.*, 124, n. 4 (PL. 35, 1971); Enarr. in Ps. 57, n. 3 (PL. 36, 694); Tract. in Joan., 103, n. 2 (PL. 35, 1900).

⁵¹ Sermo 27, c. 4, n. 5 (PL. 38, 180).

⁵² Tract. in Joan., 37, n. 9 (PL. 35, 1674).

⁵³ *Ibid.*, 52, n. 7 (PL. 35, 1772).

⁵⁴ *Ibid.*, 119, n. 4 (PL. 35, 1951). Voir en plus les endroits suivants: Sermo 99, c. 8, n. 8 (PL. 38, 599); Sermo 100, c. 1, n. 1 (PL. 38, 602); Sermo 136, c. 1, n. 1 (PL. 38, 750); Tract. in Joan., 57, 1, (PL. 35, 1789); *Ibid.*, 115, 1 (PL. 35, 1784).

⁵⁵ Sermo 127, c. 6, n. 8, 9 (PL. 38, 709).

⁵⁶ Sermo 142, c. 8, n. 9 (PL. 38, 784).

*se latere. Sciebat quid in illo demonstraretur, quid absconderetur*⁵⁷; il sait par avance les tourments réservés aux pécheurs impénitents — *Dominus autem qui prospiciebat dies illius (mali divitis), noverat ejus futura tormenta, et sine fine tormenta*⁵⁸; il enseigne des vérités sublimes et divines — *proverbia quodammodo essent quæcumque magna et divina dixisset.*⁵⁹

Ces expressions reviennent tant de fois sous la plume du saint Docteur que nous ne songeons pas même à les énumérer. Nous avons choisi quelques exemples au hasard, qui suffiront à notre démonstration. Sans doute, il ne dit pas qu'il est ici question de Jésus homme, mais le contexte ne permet pas d'en douter. Il parle d'un ordre de connaissances qui régit et commande les relations proprement humaines du Sauveur, ses conversations, ses enseignements et ses actions: c'est là un premier motif de croire que l'auteur ne songe pas ici à la science divine du Christ, mais bien à une science surnaturelle sub̄jectée dans son intellect créé. Il met une insistance si grande à faire remarquer le caractère exceptionnel de ces connaissances que ç'en est un second plus concluant encore.

LA SCIENCE EXPÉRIMENTALE

L'existence de la science expérimentale dans le Christ a paru, aux Pères et aux anciens Docteurs, tellement évidente, si clairement contenue dans la révélation, que la plupart d'entre eux n'ont pas cru nécessaire d'explicitement leur pensée à ce sujet. Plusieurs cependant, soit à l'occasion de la réfutation du système apollinariste, soit en commentant le texte fameux de saint Luc, (2, 52), ont implicitement déclaré leur sentiment, qui, si imprécis qu'il soit, pourrait néanmoins fournir un élément de démonstration.⁶⁰

La doctrine de saint Augustin n'admet ni hésitations, ni obscurités. Contre Apollinaire, il soutient énergiquement que le Christ a possédé

⁵⁷ Sermo 145, n. 2 (PL. 38, 791).

⁵⁸ Enarr. II in Ps. 36, n. 7 (PL. 36, 368).

⁵⁹ Tract. in Joan., 103, n. 3 (PL. 35, 1901).

⁶⁰ S. Athanase, S. Epiphane, S. Jérôme. Voir aussi Tixeront, Ouv. cité, t. 2, p. 117 et 289; Revue Thomiste, 1904. Les Controverses des Pères Grecs sur la Science du Christ, p. 12 et 257.

une intelligence en tout pareille à la nôtre, capable de raisonner, de comprendre et de discerner le bien du mal. « *Ergo illi hæretici dixerunt, hominem illum, quem suscepit Verbum, cum Verbum caro factum est, non habuisset mentem humanam, sed tantum animum sine intelligentia humana fuisse. Homo enim videtis unde constat; ex anima et corpore. Sed ipsa anima humana habet aliquid, quod non habent animæ pecorum. Nam et pecora animam habent, et animalia vocantur; non enim vorarentur animalia nisi ab anima: et videmus quia et ipsa vivunt. Sed qui habent amplius homo, unde factus est ad imaginem Dei (Gen., 1, 26)? Quia intelligit et sapit, quia discernit bonum a malo: in hoc factus est ad imaginem et similitudinem Dei. . . Illi igitur hæretici dixerunt Dominum nostrum Jesum Christum non habuisse mentem humanam, et illud quod Græci dicunt, nos dicimus rationale, unde homo ratiocinatur, quod non habent cætera animalia. Sed quid dicunt? Ipsum Verbum Dei, hoc erat in illo homine pro mente. Exclusi sunt isti, respuit illos catholica fides, et hæresim fecerunt. Confirmatum est in catholica fide, hominem illum quem suscepit Sapientia Dei, nihil minus habuisse quam cæteri homines, quantum pertinet ad integritatem naturæ.* »⁶¹ Une citation comme celle-là n'exige aucun commentaire. Elle est longue, mais elle était trop précieuse pour être passée sous silence.

Il y aurait bien une dizaine d'autres endroits à citer où saint Augustin affirme avec une égale fermeté que le Christ avait une âme douée de raison, qui vraisemblablement passait à l'opération, à l'acte second connaturel.⁶²

Non seulement le grand Docteur africain établit que le Christ a possédé une âme raisonnable capable d'opérer connaturellement, mais encore qu'il a progressé véritablement selon sa science proprement et spécifiquement humaine. « Il est évident, affirme-t-il, dans son commen-

⁶¹ Enarr. II in Ps. 29, n. 2 (PL. 36, 217). Ceux qui ont l'habitude de S. Thomas auront peut-être noté que dans sa réfutation de l'apollinarisme, à la question 5e, article 4, *sed contra*, notre Docteur s'appuie sur un texte du livre *De Fide ad Petrum* faussement attribué à S. Augustin. Par ailleurs, la citation du corps de l'article extraite du *De Hæresibus* est d'une authenticité incontestable.

⁶² *De Anima et de ejus Origine*, 18, 31, (PL. 44, 492); *De Civitate Dei*, 1, 10, c. 29, n. 2 (PL. 41, 308); *De Præsentia Dei Liber seu Epistola* 187, c. 2, n. 4 (PL. 33, 833); *Quæstionum in Heptateuchum*, 1, 3, q. 93 (PL. 34, 716); *Confessionum*, 1, 7, c. 19, n. 25 (PL. 32, 746); *Tract. in Joan.*, 23, 6 (PL. 35, 1585); *Ibid.*, 47, 8, (PL. 35, 1737); *De Hæresibus*, 55 (PL. 42, 40).

taire sur saint Jean, que c'est de Jésus-Christ en tant qu'homme qu'il est écrit: Jésus croissait en sagesse, en grâce et en âge devant Dieu et devant les hommes. *Et profecto secundum id quod homo est, de illo legitur: Et Jesus proficiebat sapientia et ætate et gratia apud Deum et homines* (Luc., 2, 52). »⁶³

En voulant démontrer contre l'Hérétique Maximin que le Christ est Fils de Dieu par nature et non par grâce, il explique le passage de saint Luc ainsi: « nous lisons que Jésus avançait en âge et en sagesse et que la grâce était en lui, mais c'était selon la forme d'homme qu'il nous avait empruntée, non point selon la forme de Dieu. *Legimus quidem quod Jesus proficiebat ætate et sapientia, et gratia Dei erat in illo; sed secundum formam hominis quam pro nobis accepit ex nobis, non secundum formam Dei, in qua non alienum arbitratus est esse æqualem Deo* (Philip., 2, 6). *Verumtamen etiam in ipsa forma hominis legimus eum ætate et sapientia profecisse, non tamen ut ex bono bonus fieret credendo meruisse.* »⁶⁴

Il y a un texte du sermon 377^e plus explicite encore. Saint Augustin déclare que c'est sous la forme d'esclave que le Verbe est descendu sur la terre, qu'il a fait des progrès dans la sagesse, sous cette forme qu'il a souffert, qu'il est mort. « *In hac forma (servi) descendit (Verbum), in hac forma secundum Evangelium sapientiæ studio profecit* (Luc., 2, 52), *in hac forma fortiter dimicavit, in hac forma patiens fuit, in hac forma mortuus est, in hac forma mortem vicit et resurrexit, in hac forma coelum rediit, qui de coelo nunquam recessit.* »⁶⁵ Il s'agit évidemment de progrès selon la science connaturelle de l'homme, car ce doit être selon les propriétés connaturelles humaines que Jésus avança en sagesse comme ce fut selon ses propriétés connaturelles humaines qu'il a souffert et qu'il est mort. En second lieu, pour le Docteur d'Hippone, qui n'admet aucune ignorance dans le Christ homme, le progrès n'est admissible que dans l'ordre de la science expérimentale.

⁶³ Tract. in Joan., 82, 4 (PL. 35, 1844).

⁶⁴ Contra Maximinum Hereticum, l. 2, c. 23, n. 7 (PL. 42, 802). Il est intéressant de noter la nuance donnée à sa paraphrase en ce qui concerne la grâce du Christ. Il ne dit point que Jésus ait avancé en grâce, mais simplement que la grâce était en lui et que celle-ci ne fut point méritée à proprement parler, *non tamen ut ex bono bonus fieret credendo meruisse.*

⁶⁵ Sermo 377 (PL. 39, 1672).

En quoi tout cela diffère-t-il de ce que S. Thomas enseigne dans la Somme? ⁶⁶ « Bien que j'aie soutenu dans un écrit antérieur une opinion différente, l'on doit dire que le Christ a possédé la science acquise. Cette science en effet est proprement à la mesure humaine, non seulement sous le rapport du sujet qui la reçoit, mais aussi sous le rapport de la cause qui la produit; on l'attribuera donc au Christ en raison de la lumière de l'intellect agent qui est connaturel à l'âme humaine ».

L'enseignement thomiste, on devra le concéder, se rapproche singulièrement de la doctrine que nous venons d'exposer. Sans doute, Saint Augustin s'est généralement borné à l'affirmation des dogmes christologiques sans se préoccuper d'en donner une explication théologique très élaborée, comme il le fit pour le traité de la grâce et celui de la Trinité, mais il aura concouru efficacement à fixer la pensée de l'Eglise occidentale sur le problème de la science du Christ.

(à suivre)

Arthur CARON, o. m. i.

⁶⁶ Sum. Th., III, q. 9, a. 4, c. traduction Héris, O. P.

ACTUALITÉ

Les premières assises de l'Académie canadienne de Saint Thomas d'Aquin

Non contente d'avoir obéi dès la première heure aux directions pontificales rendant l'étude du Docteur Angélique obligatoire, l'Eglise du Canada s'est enrichie dernièrement d'une *Académie canadienne Saint Thomas d'Aquin*. Fondée il y a un an, avec quartiers généraux à l'Université Laval, la doyenne des universités en Amérique du Nord, cette Académie modelée sur celle qu'inaugura Léon XIII à Rome, se compose d'une trentaine de membres choisis parmi ceux qui cultivent chez nous la philosophie et qui se conforment aux prescriptions de l'encyclique *Aeterni Patris*. Le mérite de cette fondation si opportune revient à son Eminence le Cardinal Rouleau, O. P., archevêque de Québec, dont la dévotion envers l'Aquinate est un exemple entraînant, et aussi au profond théologien qu'est Mgr Louis-Adolphe Paquet, P. A., qui, par son prestige international, jette un lustre sur notre race.

Les 12 et 13 novembre, eut lieu à Québec la première session de l'Académie devant une assemblée d'élite et sous la présidence d'honneur de son Eminence le Cardinal Rouleau, O. P.; des travaux de grand mérite furent lus par Mgr Louis-Adolphe Paquet, le R. P. Ceslas Forest, O. P., M. Antonio Perrault, M. l'abbé Wilfrid Ferland et sa Grandeur Monseigneur J.-M.-Rodrigue Villeneuve, O. M. I.

L'importance de la coopération laïque, pour l'unification de toutes les forces catholiques, est apparue aux organisateurs, qui reçoivent au sein de l'Académie non seulement les clercs mais plus d'un penseur laïque.

Ce nouvel aréopage fait naître beaucoup d'optimisme, car c'est une étape importante dans notre développement intellectuel. On ne peut dire que c'est un réveil, puisque Saint Thomas a toujours été en honneur dans nos collèges, séminaires et universités et que depuis des années il compte une multitude de fervents disciples. Mais c'est un progrès, une avance notable vers une plus parfaite compréhension du thomisme. La création de cette Académie a des analogies avec l'éclosion d'une fleur que l'on a plantée longtemps auparavant. Si d'une certaine manière elle

est un aboutissement, il est encore plus vrai de la considérer comme un point de départ, et comme une promesse. C'est une fleur qui donnera des fruits.

Par ses différents travaux et leur répercussion, l'Académie permettra non seulement d'approfondir la doctrine thomiste, mais surtout d'appliquer ses principes et ses méthodes à la solution de nos présents problèmes. A n'en pas douter, ce sera un facteur puissant pour former chez nous une *intelligentia* catholique, dont nous avons besoin, en prévision des tempêtes d'idées qui peuvent s'abattre sur notre ciel jusqu'à présent calme et placide. L'Académie canadienne Saint Thomas d'Aquin inévitablement se verra appelée à jouer un rôle de primordiale importance dans l'ordre des idées et des faits, et son influence à coup sûr sera un bienfait pour le pays.

C'est une joie et un honneur pour l'Université d'Ottawa d'avoir fourni à cette Académie trois de ses professeurs: les Révérends Pères Gilles Marchand, O. M. I., Georges Simard, O. M. I., et Anthime Desnoyers, O. M. I.

H. S.-D.

Chronique universitaire

Consciente de sa mission, l'Université occupe une place de tout premier rang dans la région outaouaise; et, eût-on l'ambition de rédiger un compte-rendu complet de ses activités, l'abondance de la matière nous ferait reculer devant la tâche. Il s'agit donc simplement de rappeler à la course les événements les plus saillants de l'année.

* * *

C'est avec orgueil, mais non sans regrets, que nous avons vu deux de nos professeurs, les RR. PP. Joseph Guy, et J.-M.-Rodrigue Villeneuve être choisis, à quelques mois d'intervalle, pour assumer la dignité et les responsabilités de l'épiscopat. Au mois de mai, à la consécration de Mgr Guy, où Nos Seigneurs Gauthier de Montréal et Sinnott de Winnipeg prononcèrent les sermons de circonstance, plus de vingt archevêques et évêques s'étaient réunis, ayant à leur tête Son Eminence le Cardinal Rouleau et Son Excellence le Délégué Apostolique. Au banquet servi à plus de trois cents convives dans le réfectoire de l'Université, le Primat de l'Eglise canadienne et l'Honorable Ernest Lapointe, alors ministre de la Justice et représentant du Gouvernement fédéral, firent des allocutions vibrantes de foi et de patriotisme. Ces solennités se renouvelèrent en septembre, alors que Mgr Villeneuve fut sacré évêque de Gravelbourg par Sa Grandeur Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa. A cette occasion encore le pouvoir civil fut dignement représenté par messieurs les ministres Dupré et Macdonald, qui édifièrent la nombreuse assemblée par des paroles profondément chrétiennes. Les élèves de l'Université se réjouirent d'être chaque fois les premiers à offrir leurs hommages et leurs vœux aux nouveaux évêques et à leur présenter une bourse tandis que les anciens firent don à chacun des élus d'une magnifique crosse épiscopale, portant les armes de l'Université.

Pendant qu'il était supérieur du Scolasticat Saint-Joseph, le R. P. J.-M.-Rodrigue Villeneuve eut l'heureuse idée de fonder, avec le concours des professeurs des autres maisons d'études ecclésiastiques de la Capitale, *la Société thomiste de l'Université d'Ottawa*. Une première séance fut tenue le 1er décembre 1929. A la deuxième réunion, en février 1930, le R. P. Henri Saint-Denis, O. M. I., présenta une dissertation intitulée: *Qu'est-ce que la Philosophie thomiste?* Au mois de mai, devant une trentaine de professeurs de théologie et de philosophie, le R. P. Ferdinand Bourret, C. SS. R., fit une magnifique et lumineuse analyse de la récente encyclique sur *l'éducation chrétienne de la jeunesse* et, en septembre, le R. P. Arthur Caron, O.M.I. lut une étude très fouillée sur *l'évolution de la doctrine de la science du Christ d'après Saint Augustin et Saint Thomas d'Aquin*. Cette réunion était honorée par la présence de Mgr l'Archevêque d'Ottawa et de Mgr J.-M.-Rodrigue Villeneuve. Celui-ci fit une allocution émue, dont nous citons le passage suivant:

« Je me suis demandé souvent si les catholiques pénétraient toujours suffisamment la doctrine de vie qui se cache sous les formules rigides du thomisme, s'ils se rendaient bien compte qu'ils possèdent les vérités capables de donner à la société la paix dont elle a soif et après laquelle soupirent ardemment les foules contemporaines. J'en suis arrivé à la conclusion que nous n'avons pas assez de confiance en nos principes, en nos doctrines et en nos méthodes. C'est afin de remédier à cette lacune, dans la sphère modeste où la Providence m'avait placé, que je m'étais décidé de fonder une société thomiste à Ottawa, ville exceptionnellement bien organisée pour l'étude des hautes vérités philosophiques et théologiques. Que la Société prospère et continue son oeuvre, voilà mon plus grand désir et le voeu que je forme pour elle en la quittant ».

* * *

Nos facultés canoniques trouvèrent leur couronnement dans l'Ecole Supérieure de l'Université, qui prépare les clercs et les laïques au doctorat en philosophie, en théologie et en droit canonique. Dans son discours à la séance d'ouverture, le R. P. Georges Simard, cita maints extraits de notre charte pontificale qui exige catégoriquement que l'Ange de l'Ecole soit le guide de tous nos professeurs, et il rappela que l'Uni-

versité, érigée canoniquement au lendemain de l'encyclique *Aeterni Patris*, fut toujours dévouée et fidèle à la doctrine et aux principes thomistes. L'assistance aux leçons de l'École Supérieure est plus que satisfaisante. Sans parler des cours latins, où sont étudiés, cette année, le dogme de la Trinité (R. P. Recteur), le traité de la Justice (R. P. Anthime Desnoyers), les normes et les procès en Droit canonique (R. P. Joseph Rousseau) et la chronologie de la vie du Sauveur en Ecriture Sainte (R. P. Donat Poulet), les cours français: en histoire de l'Eglise, par le R. P. Georges Simard, en Ecriture Sainte, par le R. P. Donat Poulet, et en Droit canonique, par le R. P. Joseph Rousseau, — ont attiré à chaque reprise près de trois cents auditeurs. Les cours de philosophie groupent trois fois la semaine une vingtaine de laïques recrutés dans les classes les plus distinguées de la société.

* * *

En outre des cours réguliers de l'École Supérieure, nous eûmes l'avantage, pendant les mois de janvier et février, d'entendre souvent le R. P. Dom Lucien David, bénédictin, ex-prieur de Saint Wandrille et directeur de la *Revue du chant Grégorien*. Ses leçons adressées surtout aux maîtres de chapelle et aux chantres de la ville, contribuèrent puissamment à la restauration du chant grégorien dans notre région. Pour faire suite aux conseils de ce maître autorisé, l'Université décida d'envoyer un de ses professeurs étudier la musique religieuse, à Paris: le R. P. Conrad Latour y fera un stage d'une année.

* * *

Grâce à l'habile direction du R. P. René Lamoureux, notre Ecole de Pédagogie se développe rapidement. On y prépare actuellement plus de quatre-vingts élèves à l'obtention des certificats requis pour l'enseignement dans les écoles bilingues de la province d'Ontario.

* * *

Depuis plusieurs années, la *Société des Conférences de l'Université d'Ottawa* dont M. Séraphin Marion, des Archives Nationales, est le pré-

sident très actif, constitue pour notre faculté des Arts un complément hautement apprécié. Pour juger de l'importance de cette Société et pour comprendre quelle estime lui prodigue l'élite intellectuelle des villes d'Ottawa et de Hull, il suffira de mentionner quelques-uns des orateurs qu'on y a applaudis, à savoir: Mgr Louis-Adolphe Paquet, Mgr Camille Roy, M. le chanoine Emile Chartier, M. l'abbé Olivier Maurault, P.S.S., le R. P. Pierre Duchaussois, O.M.I., le R. P. Donat Poulet, O.M.I., le R. P. Dom Lucien David, bénédictin; le R. P. M. Lamarche, O.P., le R. P. Ceslas Forest, O.P., M. le juge Thibaudeau Rinfret, M. le ministre Arthur Sauvé, MM. Maurice Hébert, Eugène L'Heureux, Arthur Beauchesne, Fulgence Charpentier, et combien d'autres que nous avons beaucoup goûtés.

* * *

Il convenait qu'une université pontificale honorât ce grand docteur de l'Eglise qu'est Saint Augustin. Après une série de huit conférences, à notre Ecole Supérieure, sur la « Cité de Dieu », considérée dans ses principes et aussi dans son application pratique à l'histoire contemporaine et aux problèmes modernes, le R. P. Georges Simard, à l'occasion du quinzième centenaire de la mort de l'évêque d'Hippone, donna en mai dernier, un cours magistral sur *Saint Augustin, apôtre de la Paix*. Il y avait eu précédemment messe pontificale, chantée par Mgr Guy, et où le R. P. A. Arnaud, des Augustins de l'Assomption, fit un sermon éloquent sur *Saint Augustin, l'homme et le saint*. Ces fêtes eurent un écho quelques mois plus tard; car il nous fut donné d'entendre, dans notre salle académique, M. Etienne Gilson, invité par la *Société des études religieuses* à nous parler de *la conversion de Saint Augustin*: il le fit avec autant d'onction que de profondeur.

* * *

Si l'université catholique a commémoré dignement le génie le plus universel que l'Eglise ait produit, le collègue classique n'a pas manqué à son devoir envers le prince des lettres latines, qui, avec Homère, a été le modèle et la source d'inspiration de toute la littérature classique et dont on a célébré, cette année, le deuxième millénaire. Le R. P. Jean-

Louis Bergevin donna, en effet, le 30 octobre, une conférence remarquable sur *Virgile, chantre du patriotisme romain et poète de la vie agreste*.

* * *

Renouant une tradition longtemps interrompue, l'Université décida de solenniser la collation annuelle des grades. Donc, en juin dernier, devant une nombreuse assistance, le sénat académique et les professeurs des diverses facultés, avec toges et bonnets carrés, précédés de tous les gradués de l'année scolaire 1929-1930, entrèrent processionnellement dans la salle paroissiale de l'église du Sacré-Coeur. Le R. P. Gilles Marchand, recteur, étant à Rome, ce fut le R. P. Alexandre Lajeunesse, vice-recteur, qui présida la collation et qui, après un discours empreint d'une pédagogie saine et avertie, distribua les honneurs universitaires. Mgr J.-M.-Rodrigue Villeneuve, récemment nommé évêque de Gravelbourg, y reçut le titre de Docteur en droit canonique, *honoris causa*. Il y eut quatre docteurs en théologie, six en philosophie, sept licenciés en droit canonique, quatre en théologie, trente-deux en philosophie, un maître ès arts, neuf bacheliers en droit canonique, sept en théologie, vingt-trois en philosophie, trente-quatre bacheliers et bachelières ès arts et trois diplômes spéciaux de gardes-malades. Pour clore cette intéressante cérémonie, Mgr Hilaire Chartrand, vicaire général du diocèse, rappela aux gradués l'étendue de leurs obligations et la nécessité de continuer leurs études et manifesta en termes non équivoques son entier attachement à l'Université. Un de nos anciens élèves, aujourd'hui professeur de philosophie à l'*Université de Notre-Dame*, M. Daniel O'Grady, donna aux finissants de langue anglaise des conseils d'un idéalisme très pratique.

* * *

Comme de coutume, des réunions d'anciens élèves eurent lieu durant l'année. Au mois de février, au delà de deux cents *anciens* de Montréal et des environs furent présents au banquet de l'hôtel Queens pour exprimer leur loyauté à l'Alma Mater. Plus de deux cents cinquante prirent part au conventum tenu à Ottawa au mois de mai. Sûr de la sympathie de son auditoire, le R. P. Recteur en profita pour expo-

ser les difficultés financières, obstruction sérieuse au progrès, et aussi les dévouements cachés qui expliquent comment on peut continuer l'oeuvre entreprise malgré des déficits annuels.

* * *

Pour éviter que cette chronique ne soit qu'une poussière de détails, nous ne dirons rien des importants travaux de construction qui se poursuivent, ni des activités littéraires, dramatiques et sportives de nos élèves. Leurs activités religieuses furent fortement stimulées, au commencement de la saison scolaire, par l'excellente retraite spirituelle que M. le chanoine Raoul Lapointe, autrefois curé de la cathédrale et maintenant chapelain de l'hospice Saint-Charles, leur prêcha dans un langage aussi cultivé qu'entraînant.

* * *

Si c'est un signe de vie que de se remuer et être entreprenant, *vita in motu*, force nous est de conclure que notre Université est débordante de vitalité et que, sous la gouverne prévoyante de son Chancelier et de son digne recteur, elle contribuera largement à promouvoir la culture et les intérêts catholiques dans notre section du pays.

Henri SAINT-DENIS, O. M. I.

PARTIE DOCUMENTAIRE

LETTRE PASTORALE

ET

MANDEMENT DE PRISE DE POSSESSION

DE

Mgr J.-M.-RODRIGUE VILLENEUVE, O. M. I.

premier évêque de Gravelbourg

† JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE,

Oblat de Marie Immaculée,

par la grâce de Dieu et du Siège apostolique,
Evêque de Gravelbourg,

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur et Marie Immaculée.

Nos très chers Frères,

Au moment où nous entrons dans ce diocèse de Gravelbourg, que le Saint-Siège vient de créer et que dans sa condescendance il a voulu confier à notre sollicitude pastorale, nous éprouvons plus vives que jamais les émotions qui nous ont rempli le coeur depuis plus de trois mois, c'est-à-dire depuis le jour où nous avons connu la dignité et le fardeau qui devaient tomber sur nos épaules avec les grâces de l'épiscopat et la charge de vos âmes.

Émotions de crainte et d'humilité personnelle, en songeant à notre propre faiblesse et à l'exiguité de nos ressources naturelles; émotions pourtant plus grandes encore d'espérance, de joie, de courage et de zèle, en nous rappelant la puissance divine, toujours capable de mener à bonne fin ce qu'elle a entrepris et qui se plaît à choisir ce qu'il y a de plus infime et de plus impuissant pour confondre la sagesse humaine et réaliser les oeuvres les plus admirables et les plus imprévues.

Hâtons-nous de l'ajouter, nos très chers Frères, la joie en outre qui paraît avoir rempli unanimement vos coeurs à la nouvelle de la création de ce nouveau diocèse, les sentiments de filiale confiance et d'affectueux empressement qui nous ont été exprimés en votre nom et de toutes parts, le surnaturel appui que vous comptez trouver en notre ministère, nous donnent l'espérance et même la conviction que vous nous accueillerez comme l'envoyé de Dieu et le Pasteur qui vous vient au nom du Seigneur.

C'est dans cette vision d'un bien magnifique à accomplir et d'un zèle généreux à dépenser que nous nous présentons à vous. Cette pensée nous fait oublier les sacrifices que nous a coûté l'éloignement de notre passé, et les incertitudes d'un avenir plein de promesses, il est vrai, mais non toutefois sans nuages à l'horizon.

I

Nous n'ignorons pas, en effet, nos très chers Frères, les difficultés financières, sociales et religieuses de votre condition, et par suite de la nôtre puisque désormais nous serons votre père et qu'il nous incombera de travailler avec vous, de nous réjouir et de pleurer avec vous, de vous guider enfin au milieu des circonstances les plus diverses pour vous faire parvenir tous au salut suprême là-haut, et dès ici-bas au bonheur d'une parfaite vie chrétienne.

* * *

En ce qui concerne la crise économique par laquelle passe tout le Canada et l'Ouest particulièrement, nous en mesurons la gravité et les considérables répercussions religieuses et sociales. Nous nous proposons bien d'y revenir d'une façon plus expresse, et d'aviser, de concert avec les conseillers les plus expérimentés et tous ceux qui ont à cœur le bien public, aux moyens à favoriser pour rétablir la prospérité antérieure et pour enrayer les maux d'ordre divers qui pourraient naître de la situation présente, par exemple la désertion du sol, l'émigration, la ruine des établissements déjà fondés. De tous ces moyens, il en est deux que nous voulons mentionner tout de suite, et dont nous voudrions nous-même tout le premier vous donner l'exemple, à savoir, une ferme et intelligente économie, et un travail assidu et courageux. Mais nous savons bien que la pratique de telles vertus ne saurait être soutenue sans les vues les plus hautes et les plus surnaturelles. Voilà pourquoi tout de suite nous voulons vous y élever. Ne vous étonnez point, nos très chers Frères, que votre premier Evêque se préoccupe ainsi, et au début même de son épiscopat, de votre condition matérielle et sociale. Il entre de la sorte dans la grande tradition de l'Eglise, il marche sur les traces des plus saints Pontifes, des Evêques surtout qui ont présidé à l'établissement de l'Eglise canadienne, et entre tous de ces admirables Evêques missionnaires de l'Ouest qui ont planté la croix et affermi les chrétientés dont sont formés aujourd'hui tant de diocèses. C'est qu'en effet selon la pensée exprimée dans la liturgie sacrée, l'Eglise n'empêche point de considérer l'avantage des biens temporels dus à la munificence divine; au contraire, elle veut qu'on s'en serve pour mériter en outre les biens de l'éternité: *Ut sic transeamus per bona temporalia ut non amittamus aeterna.*¹

En considérant cette vaste prairie de l'Ouest devenue une mer d'espérance et de richesses, tout un continent d'épis d'or, un incommensurable jardin de blé, le grenier de réserve du monde, enfin une terre génératrice de pain nourricier pour les corps, et de froment d'Eucharistie pour les âmes, il ne nous vient pas à la pensée que Dieu n'ait eu sur elle de mystérieux desseins, en son auguste Providence. Voilà, en effet, un pays qui est une véritable terre de Chanaan en Amérique. Le Seigneur n'a pu y amener ses serviteurs fidèles sinon pour y établir son royaume et y faire prospérer son Eglise. *Benedixisti Domine terram tuam* (ps. 84). Il nous semble donc comme Abraham aux jours antiques entendre à l'oreille de notre foi la parole du Très-Haut qui nous dit: " Va, quitte ton pays et ta parenté, et va-t-en dans la terre que je te montrerai. Tu y

¹ Oraison du troisième dimanche après la Pentecôte.

deviendras le père d'un grand peuple et tu seras l'objet de mes bénédictions". (Gen. XII, 1, 2.).

Nous avons conscience, nos très chers Frères, qu'à votre tête nous prendrons possession d'une Terre Promise par le Seigneur à ses enfants. Le Créateur a donné la terre à l'homme mais pour amener l'homme à son amour et par cet amour à l'éternité. Aussi bien le sol fertile est-il l'un des plus grands bienfaits du Très-Haut. Quand on a la terre, on a une richesse inamissible, pourvu qu'on sache s'en servir et la travailler.

Car, nos très chers Frères, il ne faut point oublier que, depuis la chute, l'homme a été condamné au travail, et que c'est à la sueur de son front qu'il lui faut gagner son pain. Tout autre espoir est vain, toute richesse autrement acquise est éphémère. Peut-être commençait-on à l'oublier, et c'est sans doute pour vous le rappeler que le Seigneur dans sa miséricorde vous fait connaître des années moins fécondes. Comme un Père sage et très bon, il vous ménage l'épreuve à l'effet pourtant de vous assagir et de vous faire acquérir d'une manière meilleure des biens plus grands. Comprenez donc ainsi, nos chers fidèles, les desseins de Dieu sur vous en ces temps, et profitez des leçons de repentir, de détachement, de patience chrétienne et de renouvellement, qu'ils vous doivent inspirer. *Etenim Dominus dabit benignitatem et terra nostra dabit fructum suum.* (ps. 84). Le Seigneur vous accordera de nouveau sa bienveillance, et la terre produira encore ses fruits. *Campi tui replebuntur ubertate*, vos plaines se couvriront d'abondantes moissons... *et valles abundabunt frumento* et vos vallées s'emplieront de froment. (ps. 64).

* * *

La question de l'éducation chrétienne n'est pas, non plus, sans nous préoccuper considérablement. Chargé du salut éternel de vos âmes, nous nous rappelons que nous ne pourrions remplir notre devoir qu'à la condition que les âmes soient éclairées par la révélation chrétienne et la doctrine de l'Évangile. Nous ne pouvons oublier que l'enfance baptisée a droit, en vertu même de son baptême, à une formation religieuse, à une éducation intégralement catholique. La pensée qu'un si grand nombre des enfants confiés à notre sollicitude croîtrait dans une atmosphère religieuse anémiée, au milieu de soucis et de préoccupations toutes terrestres, subissant des influences étrangères et parfois même hostiles à la vraie foi, ne serait pas sans nous affliger beaucoup. Nous entendons bien donner à cette situation toute notre réflexion et notre zèle. Nous portons dans notre âme avec une affection bien vive les institutions catholiques déjà existantes dans notre diocèse pour la formation de l'enfance, et nous mettrons tout notre soin à les soutenir et à les développer. Nous ne pouvons nous empêcher d'exhorter le plus vivement possible les pères et mères à entourer de la vigilance la plus avertie et du dévouement le plus délicat l'instruction religieuse et la formation de leurs enfants dans les habitudes vertueuses. Nous exhortons nos collaborateurs dans le ministère des âmes à se rappeler la tendresse divine du Sauveur pour l'enfance. Nous nous représentons avec inquiétude ce que serait dans dix ou vingt ans notre Église, si la génération enfantine d'aujourd'hui grandissait dans l'ignorance du catéchisme, dans la négligence de la piété, dans l'affaiblissement des convictions religieuses et l'abandon des austères vertus qu'inspire l'Évangile.

Ne l'oubliez point, nos très chers Frères, si un tel malheur devait jamais arriver, vous en seriez largement responsables. Car vos enfants sont la chair de votre chair. La voix du sang autant que le précepte divin vous oblige à leur conserver la lumière de la foi et à leur assurer le bonheur éternel. Grande et funeste serait votre illusion de croire que cette obligation incombe exclusivement à vos prêtres et à votre Evêque. Sans doute, ceux-ci ont un devoir bien grave à cet égard, dont ils auront à rendre un compte

sévère au jour de la divine justice. Mais leur devoir ne détruit point le vôtre ni ne l'absorbe. Il ne vous exempte point de prendre tous les moyens requis pour que vos enfants connaissent leur sainte religion et la pratiquent. Aussi bien vous appartient-il, au premier chef, dans la vie domestique et civile, de leur procurer cet avantage inestimable, de le défendre à tout prix. Aucune autorité au monde ne peut vous dépouiller de ce droit qui est votre premier devoir de parents chrétiens. Tout en respectant toutes les prescriptions légitimes, vous devez pourvoir à tout prix à l'éducation intégralement religieuse de vos petits. Tel droit et tel devoir, vous les tenez du droit naturel, ils résultent de votre qualité même de pères et de mères de famille.

C'est dans ces sentiments que nous voulons vous voir tous envisager l'avenir et remplir dans la vie civile de cette Province chacun votre rôle.

* * *

A côté de ces deux problèmes dont nous venons de parler, il en est d'autres qui résultent de la diversité même de la langue et des origines de ceux qui composent notre troupeau. Nous ne le nierons point, c'est là une condition, en effet, épineuse et qui peut donner lieu à des souffrances ou à des chocs. Toutefois, nos très chers Frères, il nous paraît que nous avons en main la clé des solutions à apporter aux difficultés qui pourraient en résulter. Nous venons à tous avec des sentiments de Père, nous avons au coeur la charité débordante du Coeur de Jésus; comment pourrions-nous ensuite être, du moins de propos délibéré, l'occasion pour quiconque de peine et de mécontentement.

Nous ne cacherons point les principes qui nous animent à l'égard de tous nos fidèles, au sujet de la nationalité et de la langue, et dont s'inspirera inflexiblement notre manière de faire dans tous nos rapports avec eux. Ces principes et ces règles de conduite, nous les emprunterons à l'exemple de notre Sainte Eglise catholique. Soucieuse de laisser à chacun ce qui lui revient par la nature ou l'acquisition, elle ne tente de dépouiller personne ni de sa langue ni de ses traditions sociales légitimes. Sans entrer dans les calculs d'une politique tout humaine, elle laisse à la Providence le soin de fusionner les peuples ou de refaire les empires. Dès lors que la foi est sauve, que les langues et les races ne se dressent point comme un obstacle à la pénétration de la foi, et qu'elles ne nuisent ni à l'unité chrétienne ni aux vertus surnaturelles et sociales, bien loin de les mépriser, au contraire, l'Eglise les respecte, les honore, se rend à toutes leurs nuances et variétés.

Dans cet esprit elle a formé partout, au centre de la catholicité surtout et sous l'inspiration et la vigilance immédiate des Souverains Pontifes, nombre d'institutions propres à favoriser l'unité de la foi dans la diversité la plus admirable des langues et des coutumes nationales.

Pour notre part, si nos origines canadiennes-françaises nous rattachent au pays de Québec depuis l'arrivée de notre premier ancêtre en Nouvelle-France, dès 1648, nous ne pensons pas que notre coeur ni notre zèle n'en soient rétrécis. Nous portons, en effet, dans notre affection, avec une sollicitude égale, tous les groupes de nos fidèles, de quelque race et de quelque langue qu'ils soient. Conscients des mérites de ceux qui ont été dans l'Eglise canadienne les aînés et les précurseurs, et dont la langue est, de par la constitution fédérale du Dominion, sur un pied d'égalité avec la langue anglaise, nous ne diminuerons point par le fait notre estime ni notre dévouement à tous les autres. Sans tarder, nous nous appliquerons à nous rendre plus familière encore la langue anglaise et à la parler d'une façon plus parfaite; si nous ne pouvons espérer maîtriser bientôt les autres langues, il n'est pas hors de notre programme de nous essayer, dès

que les circonstances nous le permettront, et à l'exemple de nos vénérés collègues dans l'épiscopat de la Saskatchewan, d'étudier en particulier les rudiments au moins de la langue allemande, pour rendre hommage ainsi à nos bien-aimés et nombreux fidèles qui parlent cette langue et nous permettre avec eux des contacts plus libres et plus intimes. Voilà comment nous entendons donner à tous les groupes ethniques de notre diocèse les témoignages de notre respect et de notre affection.

II

Maintenant donc, nos très chers Frères, il va nous falloir nous mettre à l'oeuvre. Nous vous le répétons, c'est de tout notre esprit et de tout notre coeur que nous l'entreprenons.

Nous avons voulu nous y préparer par la lecture de la vie des pieux Evêques desquels relevait, dans le passé, cette partie de la vigne du Seigneur qui nous échoit maintenant comme Eglise particulière et diocèse constitué. Comme elles nous ont paru belles, leurs figures épiscopales, et comme nous l'avons entendu pressant leur appel aux grandes vertus apostoliques.

D'abord un Mgr Provencher, arrivant à la Rivière Rouge, il y a maintenant plus d'un siècle, avec les quelques dévoués prêtres séculiers qui lui servirent d'auxiliaires pour faire la première trouée de civilisation catholique dans la sauvagerie du Nord-Ouest.

Ensuite, celui que Mgr Provencher, après avoir ouvert et confié son incomparable diocèse au missionnaires Oblats de Marie Immaculée, devait obtenir pour coadjuteur, et lequel, nommé à vingt-sept ans, prendrait le gouvernement de l'Eglise naissante de l'Ouest quelques années après: nous voulons parler de Mgr Taché, apôtre infatigable et génie civilisateur, dont la hauteur dépasse d'une coudée au moins la plupart de ses contemporains. A la tête de ses frères en religion, vous savez tous, nos très chers Frères, le travail colossal qu'il accomplit dans cette région immense, où il fonde de nouvelles Eglises, convertit les Indiens, active la colonisation, appelle un clergé diocésain à la direction des paroisses, prête au milieu des épreuves et des contradictions les plus amères le prestige de son grand nom à la protection publique et à l'organisation sociale du pays, et meurt à la tête d'une province ecclésiastique déjà en plein essor.

Pour lui succéder, il a indiqué l'une des âmes les plus enflammées et l'un des caractères les plus vaillants qu'ait connus notre génération, l'illustre Mgr Langevin, dont le souvenir nous émeut singulièrement. Pouvons-nous donc oublier que nous lui devons pour une grande part notre vocation religieuse et sacerdotale, et ne pas tressaillir à la pensée que c'est sans doute son affection toute bienveillante, et fidèle jusqu'au delà de la tombe, qui nous remet en mains une portion de son héritage pastoral. C'est lui, en effet, nos très chers Frères, qui soutenait et activait la fondation du premier établissement de Gravelbourg, dès 1906, et c'est sous sa houlette aussi tutélaire que féconde que, pendant les premières années, les pionniers de toute la région s'enracinaient au sol et y plantaient aussi la foi. Ah! laissez-nous vous le confier, puisqu'une délicate attention de la Providence nous a mis au doigt son anneau d'évêque et sur notre poitrine sa croix pectorale, nous sentons bien que c'est en même temps un esprit de magnanimité et de courage intrépide que nous recueillons et un héritage moral qui nous est légué. Et nous entendons bien, nous aussi, conserver le dépôt sacré qui nous est remis: *depositum custodi*.

Puis, en 1910, l'archidiocèse de Régina était détaché de celui de Saint-Boniface, et Mgr Mathieu bientôt après devenait votre premier Pasteur. Saluons cette figure si douce et ce coeur si large, que les étrangers à notre foi eux-mêmes en ont été fascinés.

Pendant presque vingt ans, il a eu le soin de vos âmes, et il s'y est appliqué par un zèle fait de mansuétude et de confiance. Vous lui devez surtout ces admirables institutions, églises, presbytères, collège, couvent, hôpitaux, et le reste, qui font votre orgueil et votre force.

Sa mort devait amener la création de ce diocèse duquel la divine Providence, malgré notre indignité, nous préparait à être le premier Pontife et Pasteur.

Pie XI, Pontife incomparable, a réclamé de notre faiblesse l'hommage d'une soumission absolue de laquelle notre dévouement aussi tendre qu'inaltérable n'a su se dégager. Maintenant que le Vicaire de Jésus-Christ s'est affirmé, notre raison continue bien d'être dans la plus profonde obscurité, mais notre foi cependant baigne dans la plus vive lumière. *Infirma mundi elegit Deus*:² Dieu choisit les instruments les plus infirmes et marque ainsi sa puissance. Cette logique divine se montre à nos regards avec l'éclat d'une évidence tout chrétienne, et nous contemplons le Sauveur et son Vicaire ici-bas, le doux Christ de la terre, continuant à choisir l'insipience pour sauver ce qui est sage, la faiblesse pour abattre ce qui est puissant, les pêcheurs de Galilée pour les placer sur les douze trônes des juges de l'univers. Nous adorons ces sublimes desseins du Ciel sur nous, et nous en embrassons avec courage les graves responsabilités.

Nous ne voulons point toutefois entrer dans notre église diocésaine sans exprimer à Mgr l'Archevêque actuel de Régina, notre vénéré métropolitain, notre gratitude la plus sincère pour le dévouement tout affectueux et surnaturel qu'il a mis à vous guider, depuis les quelques mois où il a été placé sur le siège archiépiscopal de celui dont vous pleurez la perte, et pour la délicatesse avec laquelle il a voulu disposer toutes choses et nous préparer les voies.

Nos remerciements s'étendent en même temps à tous ses collaborateurs dans ce soin, mais en particulier à Mgr Marois, vicaire-général puis administrateur *sede vacante* de l'archidiocèse, et dont les soucis et les prévenances à votre égard ont été si manifestes.

L'exemple, redisons-le, des pieux Pontifes disparus dont nous venons de faire défiler devant vous les immortelles figures, n'est pas sans nous fortifier beaucoup. L'indéfectible espoir qui les soutenait, dans leurs souffrances et dans leurs labeurs, nous anime, et grâce à cet esprit nous avons confiance de marcher dignement sur leurs traces et de ne point faire dévier leur admirable poussée apostolique.

Mais notre Eglise elle-même, nos très chers Frères, nous est aussi un appui et une raison d'espérer.

* * *

Nous connaissons le zèle, l'esprit d'entreprise, le courage et tous les autres mérites de notre clergé diocésain. Nous savons combien, dans les difficultés d'un pays neuf et de circonscriptions pastorales très étendues, il déploie d'activité et de soin, malgré souvent une santé précaire ou déjà usée dans le ministère, et nonobstant enfin des conditions de vie difficiles et peu lucratives. Combien nous souhaitons que la nouvelle organisation diocésaine et notre venue au milieu de lui soit l'inauguration d'une ère de consolations de toutes sortes, dans la pratique des plus grandes vertus sacerdotales.

Nos chers Oblats, soit ceux de langue française et dépendant de la Province Oblate dite du Manitoba, soit ceux de langue allemande, c'est-à-dire de la Province de Régina, continuent, avec les adaptations nécessaires, en des temps nouveaux et sur des théâtres différents, le labeur courageux et les singuliers mérites de leurs aînés, les glorieux missionnaires d'antan, lesquels, au dire même d'un auteur protestant, ont fait

² 1ère aux Corinthiens, 1, 27.

l'Ouest. Les uns dans le ministère paroissial, les autres dans l'enseignement, accomplissent une oeuvre impérissable. Nous ne pouvons omettre de dire ici combien, en particulier, nous est à coeur le Collège de Gravelbourg, que nous mettons au premier plan des préoccupations de notre zèle. En effet, nos très chers Frères, une institution du genre est un grand arbre planté comme à l'ombre de notre vigilance épiscopale, et dont vous recueillerez tous d'une façon plus ou moins prochaine les fruits précieux. Aussi vous le recommandons-nous tout spécialement, comme du reste les institutions analogues qui peuvent intéresser plus particulièrement telle ou telle catégorie de nos diocésains. Nous savons bien qu'en raison de la crise économique qui sévit présentement, il vous est beaucoup plus difficile de pourvoir à une instruction complète pour les vôtres et à leur formation dans un collège ou dans un couvent. Mais nous vous exhortons à tenter en quelque sorte l'impossible, et à vous imposer la privation de maints autres avantages pour vous-mêmes et votre famille, à l'effet de procurer celui-là à vos enfants. De cette sorte vous leur fournirez en même temps que les chances d'une condition sociale plus élevée, un avenir intellectuel et moral inappréciable; vous préparerez à notre société des hommes de large pensée et de ferme caractère; vous garantirez à notre sainte religion un rempart contre tous les envahissements et une forteresse qui pourra résister à toutes les attaques.

* * *

Nos communautés religieuses féminines, celle des Religieuses de Jésus-Marie, les Soeurs de la Charité de Saint-Louis, les Missionnaires Oblates du Sacré-Coeur et de Marie Immaculée, les Filles de la Croix, les Soeurs Ursulines, les Soeurs de Notre Dame de Clermont, pour l'enseignement, les Soeurs Grises de Montréal pour le soin des malades, les Religieuses Adoratrices du Précieux-Sang enfin, dans le ministère caché mais non moins nécessaire et efficace de la contemplation et de la prière, ne sont pas, non plus, sans nous être une force sur laquelle nous entendons bien nous reposer. Aussi voulons-nous leur dire présentement le dévouement et l'affection que nous leur apportons, les voeux que nous faisons pour leur sanctification personnelle et le développement de leurs oeuvres, l'estime que nous avons de leurs travaux et de leur zèle.

Leurs fondations en notre diocèse en sont plus ou moins à leurs débuts comme le pays lui-même, et il s'ajoute à ces difficultés d'autres circonstances extérieures qui seraient bien propres à inquiéter nos communautés, si elles n'étaient animées, comme nous voulons l'espérer, des vues les plus surnaturelles et d'une indéfectible confiance en la divine Providence, qui ne laisse point périr ceux qui jettent en Elle tous leurs soins. Mais l'heure des lourds sacrifices passera et les moissons en seront d'autant plus belles.

* * *

Vous aussi, nos très chers Frères, vous nous êtes une richesse et un réconfort. Quand nous considérons avec quelle rapidité se sont développés les lieux qui maintenant nous appellent pour être la patrie de ce qu'il nous reste de jours à vivre, nous sommes dans l'admiration et nous nous sentons pris d'enthousiasme et de fierté. Voilà donc ce qu'ont fait en moins d'un quart de siècle des hommes à l'esprit entreprenant et au geste ferme. Voilà ce qui est dû à l'intelligence et au travail. Quel avenir attend donc, malgré l'atténuation passagère d'une prospérité qui dépassait toutes les premières espérances, un pays dont les ressources naturelles ont été à peine effleurées, et où, une fois organisé pour un rendement plus modeste peut-être mais régulier, le labeur de l'homme pourra fournir une richesse inépuisable.

En réfléchissant aux associations qui, dès l'heure présente, emmagasinent tant de forces sociales, aux journaux catholiques de diverses langues que sans doute vous vous appliquez à soutenir et dont vous vous inspirez, à l'esprit public qui de plus en plus anime vos divers groupements, notre confiance augmente encore.

Vous nous permettez de ne point omettre ici l'hommage d'un souvenir de gratitude et de glorification, pour le prêtre dont le génie prévoyant et l'intrépide hardiesse ont jeté les bases et construit même en quelque sorte les murs de ce qui forme aujourd'hui notre domaine. En lui, c'est en même temps tous ses collaborateurs et auxiliaires que nous voulons honorer. Son nom est passé désormais à l'histoire. L'Eglise elle-même l'a fait entrer dans sa jurisprudence et en quelque sorte dans sa liturgie, puisque le nom de notre diocèse, inscrit dans les actes du Saint Siège, et qui sera prononcé à certains jours dans les offices sacrés, aura été emprunté à la ville qui tient le sien de l'abbé Pierre Gravel, véritable fondateur du centre de toute cette région dont a été constitué le diocèse de Gravelbourg.

Puisque nous en sommes à parler de ceux qui nous ont préparé un royaume si prometteur, il nous siérait mal de ne point offrir nos sentiments de cordial merci au vénérable prélat qui voit son église élevée à la dignité de cathédrale; non seulement il a su dresser des édifices jugés par le Saint-Siège conformes à la dignité épiscopale, mais de son propre pinceau et par un labeur marqué d'autant de talent que de piété pastorale, il a fait de la future cathédrale de Gravelbourg l'une des plus belles églises de l'Ouest, objet de l'admiration des connaisseurs et légitime orgueil désormais de tous nos diocésains.

* * *

Il nous faut arrêter ici, nos très chers Frères, l'expression des sentiments de reconnaissance qui débordent de notre coeur au moment où nous venons prendre possession de notre siège d'évêque.

Pourtant, avant de conclure, nous aimons à nous retourner une fois encore vers l'Est canadien, où nous avons vu le jour et où nous avons toujours vécu jusqu'à maintenant.

Je me reporte en particulier vers vous, mes révérends Pères et mes chers Frères Oblats de la Province de l'Est, vous tous qui m'avez entouré depuis si longtemps d'une estime et d'une charité si généreuse, et que j'ai toujours aimés, à la vérité, au plus intime de mon coeur, autant que respectés. Je vous fais mes adieux, le coeur ému mais fort. Je vous les adresse à vous spécialement, chers professeurs et élèves du Scolasticat Saint-Joseph, vous mes collaborateurs et vous mes fils, qui m'avez enveloppé de tant d'égards les plus affectueux et du dévouement le plus fidèle. Qui donc me reprochera les larmes que cet éloignement me fait verser et souhaiterait que je brise sans douleur des liens si étroits et si doux.

Non, l'épiscopat m'éloigne mais ne me sépare point de vous. Je reste votre frère autant par les sentiments personnels que de par le droit canonique, et c'est en votre nom et avec le secours de votre influence surnaturelle que désormais je travaillerai dans un champ nouveau. C'est à vous, c'est à la noble Université d'Ottawa qui vous est confiée, c'est à la science que vous m'avez fait acquérir et à la vertu que vous avez nourrie en moi, que je dois mon épiscopat. C'est aux dignes autorités provinciales, c'est à toute la Congrégation bénie qui m'accueillait dans son sein il y aura bientôt trente ans, et qui n'a cessé depuis lors de me prodiguer les prévenances et les témoignages les plus affectionnés. Ce sont, en particulier, nos Evêques missionnaires, nos humbles et sublimes Vicaires apostoliques, qui m'ont valu l'honneur de l'épiscopat. Tout petit à côté d'eux, je me sens pourtant grandir et je bénis le ciel d'être ainsi dans le sillage de

leur lumineuse carrière. Que Dieu vous le rende à tous, chers Oblats, mes frères, que l'Immaculée Vierge me conserve digne de vos rangs.

Salut à toi, enfin, ô vieille Eglise de la province de Québec, vigoureux rejeton de la séculaire et vivante Eglise de France.

De toi nous sont venus les Provencher, les Taché et les Langevin. Ce sont les Pontifes, les Plessis, les Bourget et les Laflèche, qui ont soutenu et inspiré les grands apôtres de l'Ouest canadien. Ce sont de tes prêtres qui sont venus en si grand nombre évangéliser et bâtir des chrétientés. Ce sont de tes fils aussi qui se sont avancés jusqu'à Gravelbourg faire un pays nouveau et dilater le royaume du Christ. Je te salue, ô! Eglise mère de celle de Saint-Boniface, et par celle-ci de l'Eglise de Régina, et par cette dernière enfin, de notre Eglise de Gravelbourg. Bénie soit une filiation aussi glorieuse et féconde! Daigne le ciel inspirer toujours à l'égard de notre diocèse qui naît, les mêmes tendresses et les mêmes dévouements que ceux qui nous ont été marqués récemment de la part de l'épiscopat des Eglises de l'Est, particulièrement de l'Eminentissime Cardinal archevêque de Québec, de Mgr l'Archevêque-coadjuteur de Montréal, et enfin, de Mgr l'Archevêque d'Ottawa, notre consécrateur, ainsi que de la part du clergé et des fidèles de ces mêmes régions.

* * *

Nous avons trop prolongé, nous le sentons bien, nos très chers Frères, ce premier entretien que nous avons avec vous, et où nous nous sommes abandonnés à la plus libre confiance envers vous tous.

Il nous reste à conclure, en vous résumant en deux mots le programme que nous entendons nous appliquer désormais à réaliser au milieu de vous. Il est tout entier dans notre devise et nos armoiries: vous enseigner à tous ce qu'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Docere quis sit Christus.*

Appelé à prendre la direction d'un diocèse dont nous devenons le premier évêque, et qui est encore tout au début de son organisation, nous ne voulons point le fonder sur autre chose que sur Jésus-Christ, fondement et pierre angulaire de toute Eglise. *Ipsa summo angulari lapide Christo Jesu* (Eph. 11, 20).

En venant vers cette cité chrétienne qui va nous accueillir comme son Pasteur et son Epoux, nous l'apercevons toute belle et toute rutilante des joyaux dont elle a été parée par le Seigneur: *Et ego Joannes vidi sanctam civitatem novam descendentem de caelo paratam sicut sponsam ornatam viro suo* (Apocalypse XXI, 2-5). Et nous entendons la grande voix qui du trône divin s'écrie: Voici qu'un nouveau temple du Seigneur sera avec les hommes et que le Seigneur habitera au milieu d'eux. *Et audivi vocem magnam de throno dicentem: Ecce tabernaculum Dei cum hominibus et habitabit cum eis.*

Ces hommes lui formeront un peuple fidèle, et Dieu lui-même sera à eux tout entier: *Et ipsi populus ejus erunt, et ipse Deus cum eis erit eorum Deus.*

Il les consolera dans leurs peines et essuiera les larmes de leurs yeux: *Et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum.*

Et Celui qui siège sur le trône a dit: Voici que je fais toutes choses à neuf: *Et dixit qui sedebat in throno: Ecce nova facio omnia.*

Ecris ces choses, m'a-t-il dit, continue l'Apôtre Saint-Jean dans l'Apocalypse, parce que ce sont là des paroles très fidèles, et des vérités: *Et dixit mihi: Scribe, quia hæc verba fidelissima sunt, et vera.*

Je vous les écris donc, nos très chers Frères, ces choses, pour qu'elles vous remplissent d'espoir et d'espérance comme elles le font pour nous-mêmes.

Munis du livre d'or des Saintes Ecritures et du livre d'argent de la théologie sacrée, nous vous enseignerons désormais et chaque jour ce qu'est le Christ. Nous vous enseignerons ce qu'est sa croix, comme nous l'avons appris dans la Congrégation bénie qui nous abrita depuis notre entrée au service de Dieu; nous vous l'enseignerons par un travail constant, imitant en cela les industrieuses abeilles, que cette Université d'Ottawa, dont nous avons été vingt-huit ans l'élève et le serviteur, nous a inspiré de placer encore en nos armoiries; nous vous l'enseignerons dans un vif amour de cette patrie canadienne signifiée dans notre blason, à laquelle nous avons toujours été et serons plus encore que jamais dévoué, parce qu'elle est la nôtre, et que la charité chrétienne surélève à la hauteur d'un devoir surnaturel le sentiment qui incline l'homme à aimer son pays et tout ce qui s'y rattache.

Nous entrons donc animés de ces pensées et de ces dispositions dans notre cathédrale, pour en prendre possession et nous asseoir sur le siège que le Souverain Pontife nous y a dressé. Dans cette chaire, nous n'aurons d'autre doctrine à vous apprendre, nos très chers Frères, que celle de Jésus-Christ. *Docere quis sit Christus.*

Vous enseigner Jésus-Christ, vous montrer la tendresse de son divin Coeur pour les hommes, vous amener à Lui, vous appeler en rangs serrés à la Table sainte, pour vous nourrir de sa divine Eucharistie, vous faire comprendre son infinie miséricorde pour vos fautes et vos oublis, tel sera toujours ce que nous voudrions vous dire en tout langage qu'il nous sera possible d'employer.

Nous souhaiterions de tout coeur le faire entendre aussi à nos frères séparés. Qu'ils sachent bien, s'ils peuvent nous lire ou nous écouter, que nous venons à eux sans prévention ni sévérité, plein de sympathie pour tous, prêt à les aider de toute manière convenable pour l'amélioration de leur condition sociale autant que de la nôtre, et heureux surtout, quand Dieu nous en accordera la grâce, de leur démontrer que l'Eglise romaine n'est ni marâtre ni dominatrice, qu'au contraire Elle n'a que des entrailles de Mère pour tous les hommes, qu'elle veut les gagner tous au divin Rédempteur Jésus-Christ.

Daigne l'Immaculée Vierge Marie, sous la blanche bannière de laquelle nous avons toujours combattu et continuerons à jamais de le faire, et à laquelle nous avons voulu dès le début, en son sanctuaire national de Notre-Dame du Cap de la Madeleine, consacrer notre épiscopat, notre clergé, nos fidèles, nos oeuvres, bref tout notre diocèse, nous obtenir de son divin Fils, pour nous et pour tous, les bénédictions les plus abondantes. Nous les demandons aussi par l'intercession de sainte Philomène, l'aimable vierge martyre de Rome, titulaire de notre cathédrale et à ce titre patronne singulière de notre diocèse.

BIBLIOGRAPHIE

SÉRAPHIN MARION. — *En feuilletant nos écrivains*. Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1930. In-12, 250 pages environ. (Sous presse).

Monsieur Séraphin Marion, maître ès arts et licencié en philosophie de l'Université d'Ottawa, docteur ès lettres de l'Université de Paris, le distingué président de la *Société des Conférences de l'Université d'Ottawa*, publiera bientôt son troisième ouvrage¹: un recueil de critiques littéraires, *En feuilletant nos écrivains*. Professeur apprécié, conférencier remarquable, Monsieur Marion devait fatalement devenir écrivain. Son dernier ouvrage dont plusieurs chapitres ont déjà paru dans nos revues canadiennes, révèle la personnalité propre de l'auteur. Il y déploie tous ses talents de professeur-né. Chaque page est une leçon de théories ou d'analyses littéraires. Chaque phrase est pensée, mesurée. Chaque mot a sa valeur, son sens nuancé. Et surtout, les jugements ne se bornent pas à des coups d'encensoir ou de massue. L'appréciation est sereine, modérée, sans passion. C'est un artiste qui connaît la technique de l'art, est sensible à ses reflets et cherche à comprendre la discipline et le goût de l'auteur qu'il analyse. C'est le théoricien qui argumente et justifie par des comparaisons, des raisonnements et des exemples ses appréciations favorables ou défavorables. Le dessein des critiques de M. Marion est manifeste: ce n'est pas tant le souci de l'auteur, ni du public, qui inspire ses jugements, que l'oeuvre littéraire elle-même. Il l'enveloppe, cette oeuvre, dans une puissante synthèse, en assimile la substance et s'efforce d'en exprimer et les procédés de composition et les effets artistiques. Je lui reprocherai, toutefois, de fuir la discussion des idées que ses auteurs expriment pour en considérer trop exclusivement la forme.

Cet ensemble de qualités font de Monsieur Marion l'un de nos deux ou trois critiques canadiens les mieux doués et les plus compétents. Déjà, on l'écoute comme une autorité. Et c'est avec assurance que j'invite les lecteurs de cette revue d'avant-garde, à laquelle je souhaite les plus brillants succès, de lire attentivement " *En feuilletant nos écrivains*". Je leur recommande surtout les études sur le *Romantisme français et le romantisme canadien*, sur *Horizons* d'Henri d'Arles, sur *Alfred Desrochers*, réaliste et poète et sur *l'Homme qui va* de Jean-Charles Harvey. C'est là où le critique révèle avec plus d'aisance, la manière personnelle que j'ai essayé de résumer plus haut.

Somme toute, la " génération des trente ans " a le droit d'être fière de compter dans ses rangs Monsieur Marion, professeur, conférencier et écrivain . . . et les aînés ne sont pas si justifiables de s'inquiéter sur la valeur de leurs héritiers. M. Marion est un témoignage: il n'est pas l'unique.

Albert LÉVESQUE.

¹ Son premier ouvrage: *Relations de voyageurs français en Nouvelle-France au 17^e siècle*, est paru en 1923. Le deuxième, *Pierre Boucher de Grosbois a remporté un prix au Concours d'histoire du Canada organisé par le Gouvernement de Québec*, en 1926.

CONRAD LATOUR, O.M.I. — *Recueil de cantiques*. Les éditions de l'Université d'Ottawa, 1931. In-12, 230 pages environ. (Sous presse).

C'est avec un vif intérêt que j'ai examiné le *Recueil de Cantiques* du Révérend Père Latour. Je laisse à d'autres le soin de dire si les paroles sont, vis-à-vis les instructions pontificales, conformes à l'usage auquel elles sont destinées. De ceci je suis d'ailleurs convaincu, mais, dans un travail de ce genre, il faut aussi considérer le point de vue purement musical.

Le cantique n'existe pas simplement par ses textes; il faut qu'il puisse être chanté, et donc mis en musique, pour acquérir la vie. Or, et je parle comme musicien, le cantique, de même que la chanson, est le genre musical le plus difficile à réaliser. Il lui faut la simplicité et la spontanéité, servies par un goût impeccable. Trop savant, il n'intéresse qu'une élite; trop naïf, il risque la banalité; trop théâtral, il devient passionnel; trop travaillé, il est sec. Seul un musicien peut venir à bout de ce genre et bien peu de musiciens en ont écrit qui soient bons. La sentimentalité, même unie à une piété sincère, ne vaut rien; l'inspiration est un don très rare et ne peut se passer de la technique. Alors?

Le Révérend Père Latour s'est borné à choisir parmi la masse des cantiques qui existent déjà; il a fait des emprunts au passé comme au présent; il a même eu recours à des musiciens qui n'étaient pas catholiques. Il fallait, pour réussir, des matériaux nombreux, un sens critique développé et informé, des consultations multiples et l'amour de son oeuvre.

Après avoir examiné les pièces qui composent le présent recueil, je n'hésite pas à dire, que l'auteur a atteint son but. Il a sagement mis à l'honneur le chant grégorien. Remarquons bien que je ne dis pas *les chants grégoriens*. Ceux-ci, intégraux, doivent, je crois, être laissés à leur destination propre. Mais un thème grégorien développé conséquemment à lui-même, un chant grégorien par imitations, sa traduction en musique moderne, une réalisation de thème original dans le style grégorien, fournissent des oeuvres on ne peut plus orthodoxes. Qui sait même quelles belles choses on pourrait écrire, — mais ceci ne serait plus du cantique, — en prenant des fragments grégoriens authentiques dans un mode pour les coudre à d'autres fragments puisés dans d'autres modes; n'obtiendraient-on pas des matériaux qui admettraient le grand levier de la musique moderne: la modulation avec toutes ses richesses?

Je loue beaucoup le Révérend Père Latour de ne pas avoir eu peur du choral, même luthérien ou anglican. C'est en effet l'un des points les plus regrettables de l'Histoire de la Musique, que, à l'époque de la Réforme, les hérétiques aient évolué vers ce genre, même s'ils en asséchaient l'inspiration, tandis que les catholiques prenaient la route facile et fleurie qui devait les mener aux concerts spirituels de Mozart, Zingarelli, Haydn, Beethoven (la Messe en ré), Bach (la Messe en si mineur), Cherubini, Berlioz, Gounod, pour tomber, punition qu'ils méritaient, dans l'inconvenance de Fauconnier, la Hache, Kalliwodá, Boisdeffre. En vérité j'aimerais mieux ne faire chanter que les chorals de Luther et d'Henri VIII, que les saccharines et banales effusions d'un Lambillote, d'un Comire, d'un Hermann.

Le Révérend Père a été impitoyable pour Dalayrac, Monsigny, Philidor, Jean-Jacques Rousseau (parfaitement! Jean-Jacques figure dans les recueils, mais on a la décence de cacher son nom). Que grâces lui en soit rendues! On ne saurait prendre un fouet trop cinglant, pour chasser ces intrus, quand on sait que, par exemple, Dalay-

rac, jamais baptisé, officier d'artillerie aux Cent Jours et à la Restauration, puis directeur et fournisseur de théâtre, n'a jamais écrit la moindre petite mesure sur un texte d'église.

Je félicite l'auteur de n'avoir admis dans son recueil que des oeuvres qui conviennent à l'église et qui sont tout de même de la belle musique. Si l'on voulait bien se convaincre, dans certains quartiers, que les directions pontificales ne sont, au fond, que des rappels à la convenance, disons à la politesse envers Dieu, il me semble que la cause de la musique religieuse serait gagnée.

Frédéric PELLETIER.

* * *

D. L. S. *Fifty years in Western Canada being the abridged Memoirs of Rev. A. Morice, O. M. I.* Toronto, The Ryerson Press, 1930. In-8, X-267 pages.

* * *

CHARLES JOSEPH COSTELLO, O.M.I. — *St. Augustine's doctrine on the Inspiration and Canonicity of Scripture. A dissertation submitted to the Faculty of the Sacred Sciences at the Catholic University of America in partial fulfilment of the requirements for the doctorate in Theology.* Washington, D. C., The Catholic University of America, 1930. In-8, XIII, 119 pages.



Rose du Canada

Le R. P. Duchaussois, O. M. I. veut bien donner en primeur à la *Revue* un chapitre du livre qu'il achève et qui doit paraître sous le titre: *ROSE DU CANADA — Mère Marie-Rose, Fondatrice de la Congrégation des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.*

En souvenir de la part prépondérante que prirent les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée à l'établissement et à la formation de l'Institut, la Très Révérende Mère Marie-Odilon, Supérieure générale actuelle, avait, par l'intermédiaire du R. P. G.-E. Villeneuve, O. M. I., Provincial du Canada, prié Son Excellence Mgr Dontenwill, Supérieur général des Oblats, de confier à l'un des siens la rédaction de l'ouvrage. L'auteur de *Aux Glaces polaires, Femmes héroïques, Apôtres inconnus, Sous les feux de Ceylan* eut l'honneur d'être désigné à cet effet.

Le titre de son nouveau livre, *Rose du Canada*, fut inspiré au P. Duchaussois, nous a-t-il expliqué, par le nom que reçut en religion Eulalie Durocher, la Fondatrice, et qu'elle honora dans tout son mystique symbolisme; par sa ressemblance d'âme avec sainte Rose-de-Lima, sa patronne; par l'espérance surtout qu'entretient le Canada — la cause de béatification étant ouverte en cour de Rome — d'acclamer bientôt son humble Fille sur les autels.

Le volume, aux dimensions considérables et à l'illustration abondante, comptera dix-neuf chapitres ainsi intitulés: *Au Parterre de Saint-Antoine — L'Écllosion — La Visite de Jésus — L'Appel du Maître — L'Âme du foyer — L'Ange du presbytère — La " Sainte " de Beloeil — Sous le Signe de Mgr Bourget — L'Enfant de Marie — « Voici la Servante du Seigneur » — La Congrégation de Marseille — « Contre la chair et le sang » — Longueuil-Bethléem — Longueuil-Nazareth — Longueuil-Gethsémani — La Floraison — La Consommation — Vers la Gloire — Dans le temps et l'espace.*

C'est le treizième de ces chapitres, celui de la fondation elle-même, que nous publions. Eulalie Durocher avait de bonne heure entendu « l'appel du Maître »; mais des circonstances dramatiques l'avaient, de longues années, retenue dans le monde. Sa vertu s'y était éprouvée et son apostolat y avait déjà porté ses fruits, lorsque le P. Telmon, l'un des premiers Oblats de Marie-Immaculée, venus au Canada à la demande de Mgr Bourget, la rencontra et entreprit de la conduire à sa destinée. Mlle Eulalie Durocher et Mlle Mélodie Dufresne, sa compagne de vie, iraient à Longueuil où les invitait Mgr Bourget, rejoindre Mlle Henriette Céré, institutrice; et là, elles attendraient toutes trois un essaim de Religieuses du diocèse de Marseille que le P. Telmon comptait ramener. Elles s'agrègeraient à celles-ci. Mais les Soeurs françaises ne vinrent pas. Elles n'existent même plus depuis les proscriptions de 1903. Les Religieuses canadiennes adoptèrent leur nom, leur saint habit, leurs Constitutions que leur fit parvenir Mgr de Mazenod, et formèrent la grande Communauté que voit à l'oeuvre toute l'Amérique du Nord avec ses 2.641 professes vivantes et leurs 51.500 élèves, et qui s'appête à voguer, en août prochain, vers les Missions du Basutoland.

LONGUEUIL - BETHLEEM

La Cité de Longueuil commande, sur la rive droite du Saint-Laurent, cette « terre la plus belle qu'il soit possible de voir entre montagnes, labourable, unie et plaine » qu'en 1535 Jacques Cartier admirait, du Mont-Royal, par delà le grand fleuve.

Fondée en 1656, quatorze ans après Montréal, Longueuil constitua l'une des principales Seigneuries qui produisirent les cellules vitales du Canada. Elle hérita son nom normand de Charles le Moine, sieur de Longueuil, célèbre par ses fils: d'Iberville, surnommé le « Brave des braves », et Bienville, le fondateur de la Nouvelle-Orléans.

Le pont gigantesque qui depuis 1930 rattache Montréal à Longueuil, écrasant en chemin « l'île pittoresque » de Sainte-Hélène, n'était pas en question aux années de Mère Marie-Rose. La grande croix plantée par la Société nationale de Saint-Jean-Baptiste et qui s'électrise toutes les nuits à la cime du Mont-Royal ne jetait point ses feux. Notre Métropole du Canada au million d'âmes et aux cent clochers n'était rien de sa féerie moderne. Aucun de nos paquebots solennels, rutilants de couleurs et de lumières, ne labourait les flots. La grandiose liberté du Saint-Laurent, déroulé du sang iroquois et du sang français, régnait encore, et son vaste miroir ne reflétait aux regards de Longueuil que les tons et les ors où les crépuscules canadiens se plaisent à ensevelir la longue montagne de rive gauche. Il n'y avait à se croiser au large que des canots indiens, gracieux et fragiles, des radeaux où chantaient les bûcherons, des voiliers aux ailes blanches. Un bateau traversier l'été, des traîneaux à patins l'hiver, franchissaient la lieue mouvante et solide tour à tour qui séparait Montréal de Longueuil.

* * *

La maison de Longueuil où naquit, en 1843, la Congrégation des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, et qui subsiste encore, prit, dit-on, ses fondations et ses murs aux décombres de l'ancien Fort de défense, dont elle occupe l'emplacement. Elle s'inscrit dans l'angle droit formé par la grande route riveraine et le chemin de Chambly. Des édifices lui coupent maintenant l'abord du Saint-Laurent ;

mais son jardin descendait autrefois sans obstacle jusqu'au fleuve, et les Soeurs trouvaient de ce côté, avec la solitude recueillie, « l'eau courante » et « les belles vues » que sainte Thérèse estimait si favorables à la limpidité et à la dilatation des âmes.

Cette maison, propriété de la Fabrique de Longueuil, servait d'école pour le village depuis 1840, sous la direction de Mlle Henriette Céré, institutrice libre.

Henriette Céré, née à Longueuil le 20 août 1804, — descendante des Céré de la Colombière, de Bretagne, — n'avait jamais rêvé que d'apostolat. Elle eût même suivi les Soeurs Grises décidées à partir pour le Nord-Ouest, si son père ne l'en eût empêchée. Tout en cherchant sa voie, elle se consacrait depuis longtemps à l'instruction des pauvres.

Un jour de 1842, le P. Honorat, supérieur des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, lui demanda « si elle songeait à se marier ».

— Oh! non, répliqua-t-elle. Si je l'avais voulu, je le serais maintenant.

— Eh bien! voulez-vous vous faire religieuse, et commencer une communauté?

— Je n'en suis pas capable, mon Père.

— Vous l'êtes, ma fille. Dieu vous aidera et les Oblats aussi.

— En ce cas, je le veux bien, acquiesça simplement l'institutrice.

Elle sentit sa vocation fixée, et elle se prépara à collaborer à la fondation que lui expliqua le missionnaire.

Le 28 octobre 1843, elle recevait, en sa maison d'école, Mlles Durocher et Dufresne.

L'Oeuvre commença, dès ce moment, sous les auspices de deux prêtres envers lesquels la vénération et la reconnaissance de nos religieuses seront éternelles: M. l'abbé Moïse Brassard, curé de Longueuil, et le R. P. François Allard, O. M. I.

L'Histoire de Longueuil, par Jodoin et Vincent, trace du premier ce portrait:

« Le Révérend Messire Brassard était le type du Canadien-Français;

il avait cette bonté, cette douceur, cet esprit fin, cette force d'âme et de caractère, toutes ces grandes qualités physiques et morales que nous ont données nos ancêtres. »

« La fondation du couvent des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie suffirait pour immortaliser sa mémoire », reconnaît le même document.

Ce prêtre intelligent et dévoué contribua surtout par la colonisation et par l'éducation, à l'agrandissement de l'Eglise et de sa Patrie. La brève éclipse de sa sollicitude à l'égard des religieuses, que nous apprendrons plus loin, ne saurait entacher la sincérité généreuse de ce grand coeur. C'est M. Brassard qui décida la Fabrique de Longueuil à céder aux fondatrices le refuge de leur Bethléem et par là rendit possible la fondation elle-même. Ses largesses permirent à la Communauté d'atteindre son âge viable.

De même qu'elle avait reçu du P. Telmon la parole décisive de sa vocation, la Fondatrice de la Congrégation des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie allait recevoir toute sa formation définitive, celle de ses filles par conséquent, du « parfait religieux » et du « prêtre savant » que fut le P. Allard.

Nous avons rapporté les termes par lesquels Mgr de Mazenod faisait valoir le sacrifice qu'il imposait aux oeuvres de France en donnant à Mgr Bourget, pour ses nouvelles religieuses, ce professeur, ce missionnaire. Le 15 décembre 1843, l'Evêque de Montréal pouvait déjà répondre à l'Evêque de Marseille: « Quel précieux cadeau vous nous avez fait, dans l'excellent P. Allard! C'est un saint, et je crois qu'il va nous sanctifier tous comme lui. Je bénis le Seigneur de vous avoir inspiré la pensée de nous le céder. »

Le P. Allard ne quitta son poste de Longueuil qu'au bout de six ans, peu de semaines avant la mort de Mère Marie-Rose, pour aller secourir Mgr Guigues, O. M. I., évêque de Bytown (Ottawa) et son supérieur provincial. Il reçut, bientôt après, l'ordre de se rendre à l'immense territoire des Cafres, Zoulous et Basutos, comme Evêque de Samarie *in partibus* et Vicaire apostolique de Natal. Sacré le 13 juillet 1851, à Marseille, par Mgr de Mazenod, il aborda l'extrémité du continent

Noir au début de 1852. Il y pénétra par d'effroyables voies douloureuses. Au prix de vingt-deux ans de labeur il engendra l'Eglise Sud-Africaine, que devaient évangéliser à leur tour, à partir de 1931, celles qu'il avait formées à Longueuil.

Relevé de cette mission africaine en 1874, Mgr Allard se retira au scolasticat des Oblats, à Rome, avec les titres d'Archevêque de Taron et de Consulteur de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Pendant une quinzaine d'années, il y devint « l'intermédiaire influent » de la Congrégation des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie auprès du Saint-Siège, — charge que les Procureurs généraux des Oblats de Marie Immaculée ont continué à remplir après lui, et qui est aujourd'hui aux mains du T. R. P. Auguste Estève.

Les jeunes Oblats — vieilliss maintenant — qui connurent à Rome Mgr Allard comprennent pourquoi les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie manifestent, avec une telle ferveur, parmi les vertus qui leur furent léguées par Mère Marie-Rose et par lui, celle de la piété eucharistique. Octogénaire, « épuisé de ses longs travaux, rapetissé, brisé, plié presque en deux par les infirmités, ne pesant qu'une plume, à la merci du moindre vent de la rue », il allait à pied, chaque jour de l'année, faire son Heure-Sainte dans celle des églises de Rome qui célébrait l'office des Quarante-Heures. Il fallut plus d'une fois l'arracher de son prie-Dieu, à la chapelle du scolasticat. C'est à ce poste eucharistique qu'il succomba, le 16 septembre 1889. (Il était né le 27 novembre 1806, à La Roche du diocèse de Gap). Levé à quatre heures et demie, ce dernier jour comme les autres, et bien que n'ayant plus qu'un souffle, il avait encore observé tous les détails de sa Règle avec la ponctualité d'un novice. Il fut subitement frappé, à genoux, au pied du Tabernacle, pendant son adoration de six heures du soir.

Le Père Allard, âgé de 37 ans, apportait aux Soeurs de Longueuil son expérience des belles-lettres et des sciences naturelles qu'il avait enseignées avant même de s'engager dans la carrière ecclésiastique, des connaissances philosophiques et théologiques profondes, une grande habileté pédagogique et même un art musical remarquable. Il apportait surtout une âme religieuse et sacerdotale sans nuage, un zèle sans limites.

Austère, rigide pour lui-même et pour les autres, méticuleux à l'extrême, il ne laissait s'échapper aucune imperfection. Il était de l'école des Pères du désert, de ceux qui posent le ciment des fondations ascétiques impérissables, et ses élèves en spiritualité devenaient capables de tous les sacrifices, de tous les dévouements.

Au lendemain de son départ, les *Chroniques* de nos religieuses énuméreront dans de longues pages les « bienfaits » en toutes choses qu'il leur aura « prodigués ». Elles préciseront :

Ni les froids rigoureux, ni les tempêtes de neige ne l'empêchaient d'arriver à l'heure marquée des exercices. Pendant près de six ans, il nous donna des leçons de grammaire, d'histoire, de géographie, de littérature, d'arithmétique, de géométrie, de chant. La veille des fêtes, il exerçait ensemble le choeur des religieuses et celui des élèves. . .

C'est surtout comme *Maître des novices* qu'il a rendu à notre Communauté les plus éminents services. Il ne laissait rien passer, il relevait les moindres fautes, il poussait l'exactitude jusqu'à une ligne, jusqu'à un coup de cloche, et en même temps il aimait à rire; il riait d'un bon mot, d'une réponse naïve, et sa gaieté nous charmait d'autant plus qu'elle contrastait avec son air sévère et sa rigidité habituelle. Qu'il nous suffise de dire qu'il fut pour notre Congrégation naissante une véritable providence, en veillant sur son berceau avec une sollicitude de mère, en soutenant ses premiers pas dans la vie religieuse, en la formant aux exercices spirituels et à l'instruction des jeunes filles, en lui communiquant enfin cet esprit d'obéissance, de pauvreté et d'humilité qui la rendra forte dans les épreuves. . . Il nous est impossible de noter tout ce qu'il a fait, mais les soeurs seront des annales vivantes qui, en transmettant à celles qui leur succéderont, les méthodes qu'il leur a données et les connaissances acquises à son école, rediront, d'âge en âge, l'habileté, la patience, le dévouement de ce Maître que nous regrettons. . .

Et trente ans plus tard, la quatrième Supérieure générale, la Mère Marie-Stanislas, s'écriera encore :

Ah! le P. Allard! que nous l'aimions malgré sa sévérité! Avec quelle scrupuleuse attention nous recueillions chacune de ses paroles! Il était vigilant, énergique, il exigeait beaucoup de nous, mais l'on sentait qu'il avait à coeur la gloire de Dieu et nos intérêts les plus chers. . . Sans lui que serions-nous devenues? Pour nous former à l'enseignement et aux vertus religieuses, il n'épargna ni son temps, ni ses forces, ni les conseils, ni les encouragements. . . Il fut l'âme de notre Congrégation.

Le P. Allard, qui était aussi le Maître des novices des Oblats, habitait, par delà l'église paroissiale de Longueuil, la maison des missionnaires. Il avait à traverser en diagonale la grande rue, — l'espace d'une centaine de pas, — pour se rendre au couvent des religieuses.

Il se réjouit d'abord du mode de leur installation parce qu'il la trouvait en rapport avec l'étroitesse et le dénuement de Bethléem.

Dans cette maison aux « massives murailles, grande à peine pour abriter confortablement une famille de peu d'enfants », il s'agissait, dès le premier jour, de loger, tout en sauvegardant l'espace d'un oratoire, treize jeunes filles pensionnaires, déjà réunies, et trois postulantes religieuses, — quatre même, car la soeur de Mlle Henriette Céré, Emilie, s'était, au dernier moment, adjointe aux fondatrices.

Le sous-sol, ou mieux la cave, où l'on descendait en soulevant une trappe et qu'éclairaient à peine un soupirail et un petit vitrage, devint cuisine et réfectoire. Le rez-de-chaussée, partagé en deux parties égales par un mur de façade, offrait, à gauche de l'unique entrée, une chambre qui fut réservée aux élèves des Demoiselles Céré, et à droite deux pièces dont la plus voisine de la porte serait l'oratoire et l'autre la classe de Mlle Durocher. Un escalier accolé au mur mitoyen et pris sur la classe des Demoiselles Céré menait à quatre mansardes. Trois de celles-ci serviraient de dortoir aux pensionnaires et la quatrième aux maîtresses. De mobilier, il ne se trouva même pas l'indispensable, tant à cause du manque de place que de la pénurie des moyens.

L'attente de la naissance des nouvelles religieuses, *le postulat*, allait durer quatre mois, en ce Bethléem, à commencer du 1er novembre 1843.

Une retraite de trois jours, prêchée par le P. Allard, y préluda. Le 28 octobre, les externes avaient été mises en congé et les quatre postulantes étaient entrées dans le silence des saints exercices. Deux instructions par jour visaient à les initier « au genre de vie qu'elles voulaient embrasser et à les établir surtout dans une confiance inébranlable en Dieu ». Le 31 au soir, le P. Honorat vint résumer les enseignements du P. Allard et recueillir le consentement formel des aspirantes à l'immolation totale. Tenant à la main sa croix de missionnaire et levant les yeux au ciel, il présenta à Dieu ces prémices d'une nouvelle Congrégation.

Puis, il annonça qu'elles entreraient le lendemain au postulat, — vestibule du noviciat, — et que le P. Allard, leur chapelain, serait leur Maître des postulantes en attendant d'être leur Maître des novices.

Il y eut grande joie au Paradis, en cette fête de la Toussaint 1843,

parce que, de la rive canadienne, une légion innombrable de vierges saintes commençait de s'acheminer vers les Demeures divines.

Le 1er novembre fut aussi le jour de la première attribution de la charge où chacune devait trouver sa voie de sanctification. Mlle Henriette Céré enseignerait les élèves plus avancées, Mlle Durocher les moyennes et Mlle Emilie Céré les petites. Mlle Dufresne serait l'intendante des travaux manuels, la Marthe du couvent; une servante l'assisterait à la cuisine jusqu'à l'arrivée des soeurs coadjutrices.

Une Règle provisoire, tracée par le P. Allard, distribuait ainsi la journée depuis quatre heures et demie du matin jusqu'à neuf heures et demie du soir :

Prière, méditation, récitation des petites Heures, sainte messe. Déjeuner à sept heures, suivi des ménages de la maison. Classe de huit heures à onze heures et quart. Examen particulier, dîner, récréation. A une heure, lecture spirituelle d'une demi-heure, puis étude pour les élèves et psalmodie des Vêpres et des Complies par les maîtresses. Classe de deux à quatre heures. Ensuite conférence d'une heure par le P. Allard sur les matières d'enseignement, et nouvelle méditation d'une demi-heure. Le souper, la récréation, une heure et demie d'étude encore, et neuf heures sonnaient, temps de réciter la prière du soir et de préparer l'oraison du lendemain. Les visites au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge se feraient en particulier aux moments où l'on pourrait se rendre libre. Les dimanches et jours de congé, les heures de classe se remplaceraient par les conférences spirituelles du P. Allard et par des exercices spéciaux de formation qu'il présiderait encore.

Seize heures de travail et de pratiques quotidiennes, dans l'étroit réduit que nous savons, quel laminoir d'endurance, de patience, de support mutuel, d'amour de Dieu et du prochain!

La pauvreté, qui est l'or des commencements pour toutes les oeuvres de Dieu, fut le premier stimulant de cette activité. L'argent apporté par les pensionnaires suffisait à peine à les entretenir, et l'allocation réglée sur le nombre des externes ne pourvoyait même pas aux frais de l'école. Les maîtresses rognait à chaque repas sur la quantité et la qualité de leur propre nourriture.

De plus graves épreuves allaient bientôt parachever cet « âge d'or » dont vivent si longtemps ensuite les congrégations religieuses.

Ce fut d'abord la maladie. Une fièvre typhoïde mit aux portes de la mort Mlle Emilie Céré. Ses compagnes se relayèrent à son chevet, jour et nuit. Lorsque le P. Allard lui eut administré l'Extrême-Onction, elle sembla revivre, mais sa faiblesse resta si grande qu'elle dut, deux mois après, abandonner la chère communauté. L'ouvrage de sa classe retomba sur les autres.

Pendant ce temps, le cri « de la chair et du sang » jetait un dernier appel, éperdu, au coeur de Mlle Durocher. Appelée en novembre à Beloeil par les affaires de sa famille, elle vit à ses pieds son vieux père douloureux, suppliant plus que jamais. Il lui montrait son frère, l'abbé Théophile Durocher, curé de Beloeil, souffrant d'un mal aggravé et n'attendant que l'appui et les soins de sa soeur pour retrouver la force de remplir encore sa charge pastorale. La paroisse de Beloeil, qui avait pleuré le départ de son « Ange » visible, unissait son assaut à ceux du vieillard et du prêtre. Elle lui proposait une maison vaste et meublée pour sa fondation. Elle lui promettait le secours d'une population qui la connaissait, qui l'aimait, la voulait. Mais Eulalie avait engagé sa foi à Longueuil. « Le coeur endolori, son paisible visage empreint de la touchante expression que laissent des larmes récemment versées », elle retourna à son nouveau foyer. Ses compagnes la reçurent « comme une soeur que l'on revoit après une longue séparation ».

Tandis que Beloeil s'offrait comme un Béthanie, Longueuil accueillait les fondatrices avec ces rumeurs de sarcasme qui depuis Notre-Seigneur ont reçu tant d'apôtres marqués de son signe divin. Les critiques et les injures sifflaient de toutes parts sur l'entreprise nouvelle. Le thème en est de tous les temps: « Utopistes, folles, illuminées, hystériques, bonnes à enfermer! . . . » Ces malveillants propos dureront plusieurs mois et lorsque l'écho en atteindra le presbytère de Beloeil et que son père et son frère s'en alarmeront, Eulalie leur répondra:

« Notre petite communauté va toujours son train, quoiqu'on en dise beaucoup de choses. »

Une épreuve infiniment plus sensible au coeur de nos postulantes datait du premier jour. C'était la privation de la présence réelle de Celui qu'elles aimaient par-dessus tout.

Elles n'hésitaient pas, afin d'assister au saint sacrifice, à affronter la bise qui souffle du fleuve pendant l'hiver, ni à escalader les bancs de neige entassés par les nuits de tempête entre leur demeure et l'église du village. Mais leur peine se renouvelait chaque matin à quitter pour le reste du jour le Maître bien-aimé. Comment inviter cependant Notre-Seigneur à résider dans le pauvre oratoire de catacombes dont quelques chaises, une table, un crucifix, une statue de la Sainte Vierge formaient toute l'ornementation ! Elles diront, il est vrai, de ce premier sanctuaire lorsqu'il faudra l'abandonner : « C'est là que nous priions, c'est là que nous pleurions quelquefois et que nous espérions toujours. C'est là que le Père Allard nous a prêché notre retraite et que chaque soir il nous donnait notre sujet d'oraison. C'est là que nous récitons le chapelet et l'office de la Sainte Vierge, là que nous nous rassemblions pour la lecture spirituelle. . . » ; mais le vide, le grand vide que Jésus-Hostie peut seul combler, restait toujours. . .

A la fin de décembre, Mgr Bourget put répondre en partie à la prière de ses filles et leur accorder la faveur « d'avoir la messe chaque jour, le dimanche excepté ». M. Brassard, assisté du P. Honorat, vint bénir l'oratoire.

— Quelle joie ! Notre chapelain, notre messe, notre chapelle ! s'écrient les postulantes.

Mais la sainte gourmandise n'est point satisfaite. Avec la messe, la présence de l'Hôte divin s'évanouissait. « Il n'y a plus alors, dit gracieusement la *Chronique*, que le cœur des sœurs pour tabernacle. »

Elles ne seront exaucées pleinement qu'au bout de cinq mois.

Craignant de trop demander à la fois, Eulalie écrit à M. le curé de Beloeil : « Je compte sur votre bonté, mon cher frère, pour différentes dépenses que nécessite l'état de notre chapelle où l'on dit la messe tous les jours. Si je n'avais peur de vous lasser, je vous prierais de nous procurer des canons pour l'autel et un pupitre pour le missel. »

Puis elle osa parler du tabernacle. A force d'économie, on put le commander ; Mlle Dufresne lui confectionna une parure de fleurs et de guirlandes ; et, le 31 mai 1844, Mgr Bourget permit d'y installer le divin Captif. La *Chronique* chante cette fête :

« Comme nous avons été heureuses ce matin quand, à l'issue de la messe, nous avons vu que notre tabernacle ne restait pas désert! Nous nous réjouissons de ce qu'il est là, ce Jésus pour qui nous avons tout abandonné. Ah! qu'il nous paie largement de retour! Nos oraisons seront plus ferventes en sa présence; notre demeure devenue la sienne sera une maison de bénédiction. Que rendrons-nous au Seigneur pour tous les biens dont il nous comble! »

Celles qui s'exprimaient ainsi avaient terminé leur postulat. Elles étaient novices, depuis trois mois.

* * *

Le noviciat s'était inauguré le 28 février 1844, au terme d'une retraite prêchée pendant huit jours par le P. Allard, et remplie des méditations et des mortifications les plus ferventes. Le récit émouvant nous en fut conservé.

Ce 28 février, à la fin de l'oraison, sur les six heures du matin, Mgr Bourget fit son entrée dans l'école, accompagné du Révérend P. Honorat, le Supérieur de la Communauté, du P. Allard, le Maître des novices, et de M. le curé de Beloeil. Après avoir examiné en particulier chacune des postulantes et s'être assuré par lui-même qu'elles réunissaient les conditions de rigueur, il se revêtit des ornements pontificaux. La cérémonie commença par la sainte messe. Jamais la pauvre chapelle n'avait vu tant de pompe, et jamais elle n'avait débordé de tant d'allégresse.

Les treize pensionnaires étaient présentes. Rangées dans le fond de la chapelle, elles ne savaient sur qui reposer leur sympathique curiosité. Leurs regards allaient incessamment du vénérable évêque et de ses assistants à leurs trois maîtresses qu'elles entrevoyaient dans la pièce voisine, plongées dans le recueillement et attendant le moment de se présenter.

Au graduel, le Maître des novices vient chercher les postulantes. Il entonne:

Vierges prudentes, préparez vos lampes, voici l'Époux, avancez à sa rencontre.

Et Mlle Durocher, Mlle Dufresne, Mlle Céré, s'avançant, le cierge à la main, pénétrèrent dans la chapelle. Elles s'arrêtent aux pieds du célébrant, tourné vers elles. Le bon évêque avait trop de tendresse pour ces premières-nées de la nouvelle Congrégation pour ne pas leur adresser les paroles qui seraient le mot d'ordre de tout l'avenir.

« Mes chères filles, je bénis Dieu de toute l'effusion de mon cœur, de ce qu'il daigne nous réunir pour une oeuvre aussi précieuse qu'agréable à sa divine Majesté, puisqu'il s'agit de vos fiançailles avec son Fils éternel.

« Cette chapelle, que l'on peut appeler une autre étable de Bethléem, vous sera toujours chère, car, semblable au berceau de la plus tendre enfance du Sau-

veur, elle est le berceau de votre enfance religieuse. Notre-Seigneur, la pierre angulaire de l'Eglise, vous y choisit pour être, à votre tour, les pierres angulaires de l'édifice qu'il veut élever à sa gloire.

« Je vous le dis, mes chères filles, c'est un bien grand privilège que ce choix du divin Maître pour une oeuvre de cette importance. Aussi, quelle correspondance à la grâce, quelle fidélité de votre part ne demande-t-il pas? Vous l'avez compris, cette vocation sublime, cette sorte d'apostolat, n'exige rien moins de vous qu'une mort complète à la nature et une vie qui vienne tout entière de Notre-Seigneur. Vous aurez à la communiquer cette vie à celles qui viendront se joindre à vous; par conséquent, vous avez à employer tous les moyens en votre pouvoir pour vous en pénétrer et en devenir des sources fécondes. Pour cela, il vous faut étudier la manière de faire de Notre-Seigneur pendant qu'il était dans le monde et y conformer la vôtre, vivifiant chacun de vos actes du même esprit qui animait les siens. Par cette union avec Jésus-Christ, vous vivrez de la grâce qui est la vie de l'âme. L'âme unie à son divin Modèle est capable des plus grandes choses. Rien ne lui résiste. Elle triomphe des attaques les plus rudes, elle endure les souffrances et la mort même, pour l'amour de Celui qui a donné sa vie pour elle.

« Jésus doit donc être l'objet de tous vos désirs, de toutes vos affections. L'étudier, le connaître, l'aimer, au point de dire avec l'apôtre: *Je vis, mais ce n'est plus moi, c'est Lui qui vit en moi*; le faire connaître et le faire aimer d'un amour sincère, telle doit être votre constante occupation. A son école, vous apprendrez l'excellence de la charité qui est le signe auquel il veut que l'on reconnaisse ses disciples. C'est à ce signe que l'on reconnaîtra que vous êtes vraiment les filles des Saints Noms de Jésus et de Marie.

« Une communauté est un cénacle où l'Esprit-Saint se donne à l'âme fidèle, et, je vous le répète, en vous confiant la mission d'établir une semblable communauté, Dieu vous appelle à un apostolat. Il ne faut donc plus que la femme ordinaire apparaisse en vous, mais la religieuse, afin que vous soyez des vases d'élection qui portent au loin la gloire des Saints Noms de Jésus et de Marie.

« Revêtez maintenant les livrées de Celle que votre piété filiale a choisie pour Mère et qui sera la titulaire et la gardienne de votre Institut naissant. Puis courage et persévérance! Vous avez les armes en mains: immolez le vieil homme, votre plus redoutable ennemi; agissez pour Dieu, ne cherchez que Dieu dans toutes vos actions, n'ayez en vue que sa gloire et son bon plaisir; allez par cette voie, à la céleste Jérusalem, où, accompagnées des Vierges que vous aurez conquises à l'Epoux, vous chanterez, autour de lui, le cantique qui ravit les élus! »

Les trois postulantes, enflammées par ces paroles du saint Evêque, s'agenouillent à ses pieds pour répondre aux questions qu'il va formuler.

— Etes-vous entrées librement et sans contrainte dans cette maison, et, après votre temps d'épreuve, êtes-vous dans l'intention de vous y consacrer à Dieu pour toute votre vie?

— Oui, Monseigneur, nous sommes entrées ici librement et sans contrainte, et notre désir est de nous consacrer à Dieu pour toujours.

— Vous sentez-vous assez de détachement pour les vanités du siècle, et assez d'amour pour les humiliations de Jésus-Christ et de sa Sainte Mère pour demander à être revêtues de ce saint habit?

— Oui, Monseigneur.

Le pontife chante alors l'antienne: *Venez, ma fille, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur.*

Et les postulantes de répondre: *Recevez-moi, Seigneur, suivant votre parole; que je vive et que je ne sois pas confondue dans mon attente!*

Le célébrant entonne le *Veni Creator*. Il procède ensuite à la bénédiction des sombres vêtements déposés devant lui, il les encense comme des habits désormais sacrés, et les leur remet successivement. Elles sortent pour les revêtir, et, pendant qu'elles échangent le costume du siècle contre ce costume nouveau, le choeur chante l'hymne de l'office des Vierges: *Jésus, couronne des Vierges, vous qui avez été conçu par une mère qui seule est restée vierge en vous enfantant, recevez nos vœux dans votre clémence.*

Elles reviennent dans leur longue robe noire, s'agenouillent encore devant l'évêque et l'entendent leur adresser cette dernière question:

— Persistez-vous toujours dans la même volonté et dans les mêmes sentiments que vous avez manifestés?

— Oui, Monseigneur, par la miséricorde de Jésus-Christ, notre Sauveur, nous persistons dans ces mêmes sentiments, et nous avons bien la volonté de ne servir jamais que Lui.

Le prélat bénit le voile de mousseline blanche comme il a béni la robe, et le présentant à chacune des novices:

— Recevez, dit-il, ce voile sacré par lequel on reconnaîtra que vous avez méprisé le monde, et que vous êtes soumise humblement, véritablement et de tout votre coeur au Seigneur Jésus qui vous préservera de tout mal et vous conduira à la vie éternelle.

Elles se relèvent, reculent d'un pas et chantent la fière déclaration de sainte Agnès: *Il a imprimé sa marque sur mon visage, afin que je n'admette plus d'autre amour que le sien.*

La messe se poursuit. A la communion, les trois novices s'approchent de nouveau et le Dieu de l'Eucharistie, ce Jésus dans la main de qui elles viennent de mettre leur main, scelle dans leurs coeurs les divines fiançailles.

Il reste une dernière cérémonie à accomplir: changer les noms afin de compléter la séparation d'avec le monde et la famille. Elles s'agenouillent, et l'Evêque prononce:

— Désormais, vous ne serez plus appelée Mlle Eulalie Durocher, mais Soeur Marie-Rose.

— Désormais, vous ne serez plus appelée Mlle Mélodie Dufresne, mais Soeur Marie-Agnès.

— Désormais, vous ne serez plus appelée Mlle Henriette Céré, mais Soeur Marie-Madeleine.

— *Deo gratias!* répondent-elles.

Et le choeur de chanter le Psaume: *Toutes les nations, louez le Seigneur.*

La Fondatrice se réjouit du nom que venait de lui décerner le Ciel par la bouche de l'Evêque, et qui la distinguerait jusque dans les splendeurs éternelles. Elle s'attacha tout de suite à reproduire en elle les vertus de sa nouvelle patronne et à justifier par son amour de Dieu le symbolisme des roses.

Elle écrit à sa soeur, religieuse dans la Congrégation de Notre-Dame: « Je m'appelle Marie-Rose. . . Puissé-je être une rose d'agréable odeur à Jésus-Christ! »

Soeur Marie-Rose s'implanta tout de suite dans la serre-chaude de son noviciat, elle en aspira toute la vie fécondante.

Le noviciat, « serre-chaude de fécondité », est aussi l'atelier d'émondage et de redressage où le jardinier porte ses coups décisifs. De l'effort du Maître et du disciple, doit résulter la perfection religieuse.

La sainte émulation d'atteindre au plus haut degré de ressemblance avec Notre-Seigneur avait animé nos postulantes, elle s'empara plus étroitement des novices.

Quels furent en chacune le mérite et le fruit? Il n'appartient qu'à Dieu de le discerner. L'on peut reconnaître cependant que les meilleures occasions furent ménagées à Soeur Marie-Rose par le maître-jardinier, de pénétrer dans le terrain foncier de toutes les vertus, qui est l'humilité. Le P. Allard pourvut à l'humiliation, nourriture douloureuse de cette humilité. Il savait le rôle que réservait Mgr Bourget à la Fondatrice et, d'accord avec lui, il munit d'épines la rose que Dieu voulait si « agréable », il accumula dans sa corolle l'essence cachée des parfums qu'au bout du noviciat elle répandrait, pour jusqu'à la fin des temps, sur toute sa rose-raie.

Soeur Marie-Rose devait d'abord apprendre, dans l'obéissance et la pratique des « bas emplois », l'art de commander. C'est pourquoi la dernière charge lui fut attribuée. Le peu d'autorité dont on puisse investir une novice fut confié à Soeur Agnès, qui présiderait également à la lingerie, à la sacristie, aux ouvrages divers. Venait, en seconde place, Soeur Madeleine comme maîtresse du pensionnat et surveillante générale des élèves. Soeur Marie-Rose enfin eut à garder la porte et à veiller sur l'ensemble de la maison.

Demander toutes ses permissions aux autres Soeurs et se dérober par là à toute responsabilité lui était plutôt un plaisir, vaquer à l'ordonnance des choses convenait à sa nature équilibrée; mais « garder la porte », c'est-à-dire interrompre, au coup d'appel, sa lecture, sa méditation, sa prière; montrer une inaltérable humeur; ne pas oublier « que les personnes du dehors sont portées à juger d'une communauté par la personne qui les reçoit », cette existence de va-et-vient contrariait l'esprit d'isolement et de recueillement qu'elle recherchait. Elle y trouvait mille occasions à des manquements qu'elle redoutait. Sans prendre garde que son empire sur soi s'y développait, que son tact s'y affinait, que sa charité envers le prochain s'y élargissait, elle redoublait d'attention à se tenir en la présence de Dieu et à se convaincre qu'elle était vraiment la dernière de la maison.

Les grandes averses de l'humiliation tombaient surtout des lèvres du P. Allard, à l'exercice de la culpé et pendant ses conférences quotidiennes.

Chaque jour donc, à quatre heures, les maîtresses redevenaient élèves, sur les bancs que venaient de quitter leurs enfants. Elles écoutaient la leçon drue et variée de leur Maître et Directeur. « Convaincu qu'il fallait placer une base à toute épreuve dans les fondements du nouvel Institut », le P. Allard, saisissait à bras le corps, dans ce champ-clos des réunions spirituelles, tous les défauts qu'apercevait, que soupçonnait son oeil. « La vieille nature eût succombé tout entière sous ses coups si, comme le dit saint François de Sales, elle ne devait mourir qu'un quart d'heure après nous. »

Ne pouvant surprendre les jeunes soeurs dans la recherche des aises, le Maître des novices les attaqua dans leur amour-propre. Voilà comment Soeur Marie-Rose, qu'il s'agissait d'établir le plus profondément dans l'humilité, devint la cible principale de ses remontrances. Il lui ordonnait de se mettre à genoux devant les autres et, dans cette position, il la froissait, il la rabaissait, il la criblait d'amers reproches. Sèche, mordante, saccadée, sa voix résonnait « dans un silence de mort ». Dardant ses flèches et les agitant dans chaque plaie, il poursuivait le « moi » de la novice dans les retraites les plus cachées de son âme. Les compagnes

pleuraient de peine et de pitié au sortir de ces orages, bien qu'elles fussent averties de la haute sainteté du P. Allard et de ses intentions. Soeur Marie-Rose, elle, se relevait sans s'excuser ni se plaindre, calme et courageuse toujours, mais abîmée dans la conviction de son indignité. « Elle se disait, note Mgr Bourget, que sa vertu dans le monde n'avait été qu'une illusion complète. » Elle se reprochait, comme un acte d'orgueil impardonnable, « d'avoir aspiré quelquefois à des grâces extraordinaires ». Elle se pénétra tellement de sa misère qu'elle crut « qu'il ne lui serait pas permis de faire profession. Elle aurait voulu, du moins, être admise parmi les Soeurs coadjutrices, et elle le demanda. »

Combien les religieuses, filles de Mère Marie-Rose, et dont aucune, sans doute, ne subira un aussi sévère noviciat, ne remercieront-elles pas le P. Allard d'avoir porté à tant de vertu leur Mère et leur modèle! La Fondatrice, courbée dans la soumission parfaite à son Maître des novices, atteignit cette profondeur de l'humilité où « l'infini en bassesse et l'infini en grandeur se rencontrent et s'embrassent », où l'âme, « en touchant la vérité de son propre néant touche Dieu lui-même, auteur de tous les dons ».

* * *

Sous la poussée de tels enseignements et dans le cadre austère de la pauvreté, du travail, de tous les sacrifices, la Règle, qui est la charpente des congrégations religieuses, s'établissait pour l'avenir.

Le code provisoire du P. Allard dura près de dix mois. Il l'avait rédigé en conformité avec celui qu'observaient les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie de Marseille et qu'il connaissait bien. Rien d'essentiel ne fut donc changé et le capital des mérites amassés par l'observance du premier continua de s'accumuler par les mêmes moyens, lorsque la Règle de Marseille arriva à Longueuil.

Elle fut apportée dans l'octave de l'Assomption, le 18 août 1844, par le P. Garin, O. M. I., sous ce titre: *Règles et Constitutions de la Congrégation des Religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie*.

Nous en avons raconté l'origine merveilleuse, céleste.

S'il était permis maintenant de révéler à d'autres qu'aux jeunes filles admises au postulat le détail de ses articles, nous remplirions d'édi-

fiantes et d'émouvantes pages. Nous l'avons lu et médité, ce petit volume, qui resta l'unique exemplaire imprimé jusqu'à 1854, que chaque soeur copia pour elle-même, que Mère Marie-Rose baisa sur son lit de mort, et que garde le reliquaire de la maison généralice d'Outremont. Nous l'avons comparé à l'édition dernière, mise simplement en accord avec les directives de Rome et les *normes* du Droit canon. C'est le clair chemin du ciel.

* * *

En même temps que les Constitutions, le P. Garin avait apporté de Marseille une figurine, habillée à la manière des religieuses françaises, pour servir de modèle au costume des religieuses canadiennes. Ce saint habit, révélé d'abord, comme la Règle, par la Sainte Vierge et que nous avons décrit déjà, les Soeurs du Canada l'avaient de leur mieux reproduit à leur vêtue. Elles le corrigèrent tout à fait à leur profession et l'accommodèrent seulement à la rigueur du climat.

« Elle était vraiment charmante, la statuette, dit le récit, avec sa robe noire, sa pèlerine de chanoinesse, son col de fine toile qui entourait le cou d'une mince corolle blanche, son bandeau qui recouvrait le front au-dessus des yeux, et cette gaze d'une blancheur de neige des Alpes qui encadrait sa figure de madone, ce voile noir qui s'étendait sur le tout et retombait jusqu'au-dessous de la taille en replis gracieux, enfin, sur la poitrine, ce beau crucifix incliné vers le coeur comme celui des Oblats et retenu autour du cou par un simple cordon. La petite famille lui fit fête. Après l'avoir contemplée et admirée, elle la salua de la plus belle appellation qu'elle put trouver, elle la nomma *Soeur Bienvenue*. »

Soeur Bienvenue réside, elle aussi, à la « Salle des souvenirs » de la maison-mère. Le temps n'a fané ni sa figure ni son vêtement. En récompense des efforts de leur noviciat, les jeunes professes ont le droit de lui porter un baiser, au matin de leur oblation.

L'on peut voir, au même pieux musée que *Soeur Bienvenue*, une autre relique des premiers temps qui eut son intéressante histoire: un fauteuil à bascule en bois de frêne, à la peinture noire et dont il n'y a d'usé, — usé par les mains appuyées des fondatrices et de leurs filles, — que

l'extrémité des bras. Ces fauteuils, à bascule, appelés *chaises berçantes* ou *berceuses* au Canada, — trop peu connus en Europe et que se procurent les plus pauvres maisons de l'Amérique, — délassent les membres et rythment agréablement les conversations. Les religieuses de Longueuil ne possédaient que l'unique *berceuse* dont nous parlons et celle-ci revenait par convenance à la supérieure. Mais de supérieure il ne pouvait se trouver avant la première profession de l'Institut.

La question se régla de plus haut. Il fut décidé que la bienheureuse « chaise » serait réservée à la Sainte Vierge. Pourquoi? Comment? La *Chronique* de janvier 1844 nous le conte:

Le monde, à cette époque de l'année, — le mois de janvier, — est à ses plaisirs et à ses festins. Nous, nous continuons de faire la classe à nos enfants, d'étudier et de pénétrer chaque jour davantage, dans la prière, la méditation et les conférences du P. Allard, les secrets de la vie spirituelle. Notre vie de silence, de travail et de renoncements lui paraîtrait triste, au monde, mais, en vérité, nous n'avons rien à lui envier. Notre joie est d'une douceur inconnue. S'il en doute, qu'il vienne voir l'épanouissement de nos figures, aux heures de récréation. Qu'elles sont aimables, nos récréations! Nous nous surprions à admirer la gaieté expansive qui nous y anime.

Un de nos amusements favoris est de bercer, à tour de rôle, une chaise qui occupe la place d'honneur dans notre salle et que nous appelons la *Chaise de la Sainte Vierge*. Personne ne s'y asseoit. C'est la chaise de notre Supérieure, car il faut dire que, n'ayant pas jusqu'ici de supérieure, nous avons élu Marie à l'unanimité pour remplir cette charge. Et nous sommes convaincues que la Vierge si bonne et si maternelle est au milieu de nous, qu'elle préside à nos récréations, à nos études, à nos classes, à nos repas, et que sa vigilance s'étend même sur notre sommeil. Quand nous voulons obtenir quelque faveur, par exemple une postulante, nous berçons la Chaise en grande cérémonie. Il s'agirait d'une Reine que nous n'y apporterions pas plus de gravité.

A cette « gravité » naïve, la « Reine » du Ciel répondait en « Supérieure » maternelle. Elle protégeait ses filles en développant en elles l'amour candide des vertus religieuses. Elle envoyait aussi les « postulantes » réclamées. Dès Bethléem de Longueuil, elle lança vers leur Communauté cette affluence de « vocations » dont le nombre et la qualité émerveilleront, en peu d'années, l'Eglise du Nouveau-Monde.

* * *

La Congrégation des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, comme beaucoup d'autres, a ouvert ses portes à deux classes de religieuses: les *Soeurs de chœur* et les *Soeurs coadjutrices*.

Liées au même degré par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, elles forment une seule et même famille et il n'y a pour les distinguer au regard qu'une légère différence dans le tissu de la coiffe, les dimensions de la croix, la coupe du voile et de la pèlerine. Les Constitutions qui ne requièrent des Soeurs coadjutrices aucun brevet d'étude, leur attribuent plutôt le travail manuel — celui qui occupa Jésus, Marie et Joseph, aux longues années de la Vie cachée. Aux Soeurs de chœur est dévolu le rôle de psalmodier l'office quotidien de la Sainte Vierge, d'enseigner comme Jésus en sa Vie publique, et d'administrer les affaires de la communauté.

Le recrutement des Soeurs de chœur et des Soeurs coadjutrices alla toujours de pair, sous la vigilance de Marie, la divine Supérieure.

Le 15 novembre 1843, la première postulante de chœur était admise: Mlle Salomé Martin, de Saint-Hyacinthe, qui devait illustrer dans sa congrégation le nom de Mère Thérèse de Jésus.

Canadienne par son père (tué aux « Troubles de 1837 »), écossaise par sa mère, Mlle Martin, âgée de 21 ans, annonçait une forte carrière d'institutrice et de chef. Grande, robuste, mathématicienne, munie des langues française et anglaise, douée du sens aigu des affaires, « possédant à un haut degré l'esprit d'entreprise, l'audace et l'intrépidité », elle sera chargée de la première fondation essaimée de Longueuil, celle de Beloeil, et elle y réussira tellement que Mgr Bourget conseillera à Mère Marie-Rose défaillante de lui remettre le souci matériel de sa communauté. L'Evêque, en 1857, nommera Mère Thérèse de Jésus troisième supérieure générale. Elle lancera alors, coup sur coup, sa communauté aux extrémités du continent. Elle fonde en Orégon, elle fonde en Floride. Elle n'a « pas un sou » à donner aux soeurs qu'elle envoie, n'importe! elle les pousse par les épaules: « Allez, allez, dit-elle, le bon Dieu y suppléera ». Insuffisance du nombre, distances, misères de voyage et de campement, privation de tout, rien ne compte pour elle. Elle descend aux chantiers avec les hommes, elle manie la pelle, roule les pierres, elle remue toutes les puissances du ciel et de la terre. N'ira-t-elle pas, dans son élan d'apostolat et dans son aveugle confiance en la Providence, jusqu'à risquer des projets qu'elle ne prendra pas garde de mettre en accord avec les

vues de l'autorité diocésaine et qui menaceront de faire sombrer sa propre Famille, de la scinder à tout le moins! Mgr Bourget, alarmé, la déposera en 1867, mais il la laissera au Conseil de sa remplaçante qu'elle ne cessera de harceler afin qu'elle marche toujours plus loin. L'obéissance de la communauté mise à l'épreuve par tant d'impétuosité ne fléchit jamais, et sa récompense en fut l'admirable expansion des oeuvres missionnaires d'aujourd'hui. L'impérieuse Mère Thérèse de Jésus mourut, le 13 août 1890, dans les sentiments d'une humilité durement rachetée.

Cette humilité avait été infusée au coeur de la postulante de Longueuil, par la Fondatrice. Mlle Martin avait exercé à la même école, dès les premiers jours, son esprit de mortification. Quelques pommes de terre cuites à l'eau et mangées à genoux, un morceau de pain pour la semaine, son très rare dessert envoyé aux pauvres, tel était son régime. Ses pénitences corporelles l'ensanglantaient souvent. Son ardeur pour l'oraison se montrait insatiable. C'est pourquoi, sans doute, on lui donna, le jour de sa vêtue, en mai 1844, le nom de Thérèse de Jésus.

En mars 1844, quatre mois après Mlle Salomé Martin, entra au postulat de Longueuil la future deuxième supérieure générale, celle qui allait, au témoignage de tous, réaliser la plus parfaite ressemblance avec Mère Marie-Rose, devenir « l'âme de son âme », recueillir son testament, et la continuer sous le nom de Mère Véronique du Crucifix. C'était Mlle Hedwidge Davignon.

L'histoire de sa vocation, comme une idylle pastorale, se noua, au crépuscule du 6 octobre 1841, à la cime du Mont Saint-Hilaire, au bord d'un lac mystérieux, entre les mains de Milles Durocher et Dufresne.

Nous connaissons, depuis notre chapitre cinquième, cette montagne de Saint-Hilaire et Beloeil. Du Lac aux ondes claires et insondables, « suspendu sur vingt sommets hardis », Louis Fréchette a chanté:

Quels mystères se cachent en tes flots engourdis?
Ta vague a-t-elle éteint quelque cratère antique?
Ou bien Dieu mit-il là ton urne poétique
Pour servir de miroir aux saints du Paradis?

Le « sommet » du Mont Saint-Hilaire, surplombant de 1,200 pieds le Richelieu, avait ravi Mgr Forbin-Janson, le planteur de croix.

Mgr Forbin-Janson, évêque de Nancy, partageait l'âme apostolique de Mgr de Mazenod et prêchait, à la manière de son ami, des missions et retraites à travers la France. Exilé par la Révolution de 1830, il parcourut plusieurs continents. Présenté enfin par Mgr de Mazenod à Mgr Bourget, il évangélisa un grand nombre de villes et villages aux diocèses de Montréal et de Québec.

Il érigeait presque partout chemins de croix et calvaires. Ces monuments convenaient à la nation dont il s'écriait :

— O Canadiens-Français, peuple au coeur d'or et aux clochers d'argent !

Au moment de regagner l'Europe, Mgr Forbin-Janson chercha le site le plus beau d'où faire dominer sur le Nouveau-Monde le signe du Sauveur. Il s'arrêta devant le Mont « isolé dans sa grandeur ». Il décida d'échelonner sur ses pentes son dernier chemin de croix et de dresser sur ses hauteurs sa dernière « croix de mission ».

Semblable à une tour, l'arbre de cette croix, bâti sur le modèle de la colonne Vendôme de Paris, mesurait trente mètres de hauteur et deux mètres et demi de largeur. Le socle formait, à lui seul, une chapelle avec sa sacristie. Un escalier intérieur conduisait au sommet. Les bras, au dedans desquels l'on pouvait se promener comme dans une galerie, s'étendaient à cinq mètres de chaque côté. Recouvert de métal blanc, poli et luisant, l'emblème de notre Rédemption brillait à vingt lieues à la ronde.

« Ce sera pour votre pays, disait l'Évêque-missionnaire, le premier monument national de Jésus-Christ. Ce sera la plus grande et la plus belle croix du monde. Ce sera aussi le premier objet qui se présentera au regard de ceux qui viendront au Canada par la frontière des États-Unis ! »

La cérémonie se déroula l'après-midi du 6 octobre 1841. Le Canada en a gardé le souvenir.

Trente mille personnes forment croissant au lac « suspendu » d'où part le chemin de croix.

De la rive opposée, une barque festonnée s'avance. Quatre évêques y apparaissent, debout et bénissant. Les rames des nautoniers la tiennent arrêtée au large tandis que Mgr Forbin-Janson jette à l'entonnoir des montagnes son dernier sermon. Il achève sur ce cri :

— Au Ciel, par la Croix!

L'embarcation s'amarre, et les évêques bénissent une à une les quatorze stations, remorquant à leur suite, parmi les chants sacrés, la foule enthousiaste. Du haut du calvaire, l'Evêque missionnaire prononce son adieu au jeune peuple et le confie à la Mère des Douleurs et de toutes grâces.

La foule redescend avec le jour mourant. Mais trois jeunes personnes se sont attardées au pied de la croix, afin de prier ensemble dans le silence. Deux étaient les amies du presbytère de Beloeil, Eulalie Durocher et Mélodie Dufresne. Plus que tout autre elles avaient travaillé à la préparation de cette fête. La troisième, qu'elles saluèrent, en se relevant, était Hedwidge Davignon. Elles descendirent lentement, se tenant par la main, comme les saintes femmes revenant du Golgotha. Au bord du lac rempli d'étoiles, elles récitèrent leur prière du soir et promirent de se revoir.

Elles se tinrent parole. Mlle Davignon, qui habitait Saint-Mathias, à trois lieues de Beloeil, se rendait aussi souvent qu'il lui était possible chez Mlle Durocher. Elle assista à la dernière retraite qu'Eulalie procura aux Enfants de Marie. Mise au courant des projets de la Fondatrice, elle désira s'adjoindre à elle pour Longueuil. Mais sa famille s'y opposa jusqu'au jour de l'Annonciation où la très Sainte Vierge, que suppliait la jeune fille, changea les coeurs.

La biographie d'Hedwidge Davignon, *Mère Véronique du Crucifix*, a paru en 1930. Ses vingt-trois années de vie séculière et ses soixante années de vie religieuse s'y trouvent retracées à travers les récits édifiants d'un millier de pages. Rien ne saurait mieux que cette lecture former une jeune aspirante à l'esprit que Mère Marie-Rose communiqua à Mère Véronique du Crucifix et que celle-ci déversa sur tant de générations religieuses. La Fondatrice agonisante lui avait dit, avec le discernement des saints et avec la tendresse de Jésus parlant à Marie:

— Vous serez la mère de mes filles, vous les consolerez, vous les édifierez, vous les aimerez. . . Je vous charge de fixer la pratique de nos saintes Constitutions en rédigeant le *Coutumier*, sous la direction de notre vénéré Evêque et Père.

L'on ne connut Mère Véronique du Crucifix que « mortifiée, pieuse, douce, sensible, d'une charité admirable envers tout le monde, d'une maternelle affection envers les enfants et d'une vigilance infatigable à conduire ses soeurs à Dieu par l'amour et par la fidélité aux petites choses ». C'est elle qui, après Mère Marie-Rose, souffrit le plus des contradictions et des épreuves subies par sa communauté. Lorsque, au bout de huit ans de généralat, elle sera déposée par son évêque pour faire place à une activité qui s'annonçait plus expansive, — celle de la Mère Thérèse de Jésus, — elle y acceptera le second rang, abdiquera ses propres vues, s'inclinera toujours. Envoyée, comme plénipotentiaire aux missions de l'Orégon, elle les affermira et développera avec la même ardeur que si elle les eût voulues elle-même. Rappelée à Montréal où de hautes charges l'occuperont jusqu'à la fin, Mère Véronique restera le lien vivant entre les colonies lointaines et la maison-mère, et les plus nombreuses et les plus attachantes de ses lettres iront aux soeurs missionnaires.

Ce fut le 27 mars 1844 que Mlle Hedwidge Davignon vint commencer, près de Mère Marie-Rose, l'apprentissage de cet apostolat.

Au mois de mai suivant, sa cousine, — enfant de Marie de Beloeil, — Mlle Aglaé Vandandaigue, dit Gadbois, la rejoignait à Longueuil.

Mlle Gadbois — qui devint Soeur Marie-Ursule — appartenait à une famille de vingt-six enfants. Lorsque tous les survivants du foyer se furent donnés à Dieu, ses parents transformèrent leur maison en un refuge pour les vieillards et les infirmes et l'offrirent aux Soeurs de la Providence. C'est l'Asile Saint-Victor de Beloeil d'aujourd'hui.

Mlle Aglaé Gadbois apportait, avec ses vingt ans, l'une de ces natures vives et indépendantes, d'une franchise de bolide, qui causent le charme et parfois les heurts des communautés où elles gravitent. La réforme de son exubérance ne s'achèvera qu'avec sa vie, mais ses supérieurs pourront le plus souvent en appeler à son coeur généreux. Soeur Marie-Ursule aura été, pendant quarante-huit ans, l'exemple de la lutte contre soi, sinon toujours de la victoire.

D'autres vocations regardaient vers Longueuil; mais comme Bethléem débordait, il leur fallait attendre l'espace de Nazareth.

De ce petit nombre des commencements, les Supérieurs ecclésiastiques résolurent de faire le levain parfait de la masse à venir, non seulement par la culture intense des vertus, mais par l'initiation aussi complète que possible aux méthodes de l'enseignement et de l'éducation. Aussi, l'ère des tâtonnements où chaque maîtresse n'aurait pu se fier qu'à ses propres inspirations ne dura-t-elle pas à Longueuil. La Congrégation entière fut entraînée bientôt dans la voie unique et droite où l'ont escortée depuis tant de succès.

Le P. Allard dont les premières conférences pédagogiques ne prétendaient qu'à délinéer le champ d'action, proposa à Mgr Bourget de donner à l'Institut les meilleurs maîtres présents au Canada. Ces maîtres étaient les Frères des Ecoles Chrétiennes. Ils étaient venus de France, en octobre 1837, à l'appel des Sulpiciens de Montréal, avec l'approbation de Mgr Lartigue. Ces éducateurs qui forment actuellement, de par le Monde, une jeunesse de 500,000 élèves, réalisaient déjà, parmi les enfants du Canada, le but de saint Jean-Baptiste de la Salle, décrit par l'historien Armand Ravelet :

Il a fondé la science de l'enseignement pédagogique élémentaire. Il en a découvert les pratiques et formulé les règles. Il s'est fait le législateur de ce peuple mutin qui a toutes les passions de l'homme et moins de raison. Il a mêlé dans de justes proportions la piété et la science, la sagesse et la force, les récompenses et les punitions, et il a dressé une constitution si parfaite, qu'elle dure depuis bientôt deux cents ans, presque sans avoir été modifiée. Le premier, il a écrit pour les enfants qui ne savent rien. . .

« Les enfants qui ne savent rien », n'était-ce pas justement le lot que s'était assigné avant tout Soeur Marie-Rose? Elle voulait former l'âme des filles du peuple, à la manière de l'abbé de la Salle.

— Les enfants des riches pourront toujours s'instruire dans les grands pensionnats, disait-elle. Occupons-nous des pauvres.

Mgr Bourget et le P. Allard désignèrent, pour aller recevoir ces leçons pendant deux mois, les Soeurs Véronique du Crucifix et Thérèse de Jésus. Elles ne reviendraient à Longueuil que le dimanche et passeraient le reste de la semaine à Montréal, entre la maison-mère des Soeurs de la Providence de la rue Sainte-Catherine, où elles logeraient, et la toute voisine Institution Saint-Jacques des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Elles arrivèrent dans une voiture soigneusement fermée par un rideau qu'avait préparé la Soeur Marie-Rose, et sans avoir rien vu du monde.

Elles suivirent toutes les classes, surtout celle du cher Frère Facile, le directeur, étudiant sur le vif « les procédés multiples et bien concertés, les questionnaires, les résumés, les épreuves, les examens, cette discipline en un mot qui excelle à donner le pli, à développer les facultés de l'enfant et à fixer les résultats de l'instruction ». Elles coordonnaient et résumaient, chaque soir, ce qu'elles avaient appris, et se disposaient à en rendre compte, le dimanche, au P. Allard et aux maîtresses restées à Longueuil.

Ces notes et observations, ajoutées à celles que les Soeurs Véronique et Thérèse recueillirent d'un autre bref séjour à l'école des Frères, au début de 1845, composèrent l'ensemble des règles et des usages suivis dans la Congrégation. Parlant plus tard de ce « trésor de science pédagogique » puisé à Montréal, les *Chroniques* des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie aimeront à redire :

Les très chers Frères de l'école Saint-Jacques ont acquis un droit inoubliable à notre reconnaissance, par les immenses services qu'ils ont rendus à notre société naissante. . . Le Frère Facile nous a été particulièrement dévoué. Il se plaisait à communiquer à nos chères novices les nombreuses observations qu'il avait été à même de faire dans le cours de sa longue carrière. Nos soeurs étaient si à l'aise avec lui qu'elles se permettaient de lui adresser force questions, auxquelles il répondait toujours avec autant de sagesse que de bienveillance.

La reconnaissance des religieuses allait aussi à leurs dignes hôtes : « Nous conservons un souvenir qui durera aussi longtemps que nous de la généreuse et cordiale hospitalité des bonnes Soeurs de la Providence. Le nom de leur Fondatrice et supérieure, la révérende Mère Gamelin, vivra éternellement dans nos coeurs. »

Les Soeurs de la Providence s'édifièrent, de leur côté, de la ferveur autant que de l'application des deux novices.

C'est que le P. Allard avait muni d'un sévère règlement, « en les replongeant dans le siècle », ces bonnes filles dont la robe noire et le voile blanc attestaient qu'elles venaient d'en sortir et qu'elles n'y voulaient plus rentrer. Montréal était si loin alors, et son tumulte si effarant, que leurs coeurs s'en étaient troublés. Le règlement avait paré à tout. Il disait :

Ne recevoir aucune visite, quand même ce serait des parents.

N'avoir aucune conversation dans l'intérieur de la maison-mère de la Providence, à moins d'y être autorisées par la supérieure.

S'il y a permission de causer à l'heure des repas, parler bas et le moins possible.

Etre d'une discrétion absolue.

Garder le silence en se rendant chez les Frères, ne parler à personne dans la rue.

Etre toujours ensemble, aimer à être avertie par sa compagne.

Dans la cellule, en mettant en commun les observations de la journée, parler à voix basse, et jamais après la prière.

Ne pas oublier que l'on est en terre étrangère dans le monde, en pays ennemi.

Je vous donne, disait en terminant le prudent Père, je vous donne la Sainte Vierge pour maîtresse et pour protectrice. Vous serez pleines de confiance en Dieu, au nom et pour l'amour de qui vous quittez votre couvent, et vous devez espérer qu'en vous conformant à ces règles, vous reviendrez plus fermes que jamais dans vos résolutions.

« Elles auraient reçu les Tables de la Loi sur le Sinaï qu'elles n'eussent pas été moins impressionnées ni moins résolues à les observer, envers et contre tout. »

A quel point y furent-elles fidèles? Deux traits que nous ne pouvons nous retenir de transcrire en feront juger :

Une récréation où nos Soeurs se promenaient dans le jardin de la Providence avec la Mère Gamelin, celle-ci leur offrit des framboises. Elles les acceptèrent poliment, mais n'osèrent pas les mettre à la bouche, la Règle défendant de manger entre les repas. Elles les retinrent adroitement entre leurs mains tout le temps de la promenade. Rentrées dans leur cellule, elles eurent une délibération qui ne fit qu'augmenter leur perplexité. Si la Règle défendait de prendre quelque chose entre les repas, le règlement, que le P. Allard leur avait remis à la chapelle, contenait une clause qui donnait à penser. « A moins, disait la clause, d'y être autorisées par la Supérieure de la maison. »

Cette autorisation, ne l'avaient-elles pas puisque c'était la Supérieure elle-même qui avait donné les framboises? Oui, mais la clause ne portait pas sur cet objet, elle portait sur les conversations à avoir dans l'intérieur du couvent. Et elles étaient là, se regardant, les mains pleines de framboises. En fin de compte, ne pouvant résoudre la question, elles prirent le parti le plus sûr. Elles ouvrirent la fenêtre et se débarrassèrent des fruits compromettants.

Un autre jour, elles croisent en chemin M. l'abbé Prince, chanoine de la cathédrale et déjà désigné pour l'épiscopat. Il les arrête pour leur demander de leurs nouvelles. Elles ne balancent pas :

— Excusez-nous, Monsieur, nous n'avons pas la permission de causer.

Relisant ces souvenirs lointains, nous pensons que cette primitive candeur ne s'est en rien ternie, avec le temps.

Rentrées de leur exil, — ainsi qu'elles appelaient plaisamment leurs deux mois « en terre étrangère. . . en pays ennemi », — les Soeurs Véronique et Thérèse n'eurent qu'à se laisser reprendre par l'engrenage du noviciat.

* * *

Il allait à grands pas ce noviciat — *sicut gigas ad currendam viam*. Si bien que le P. Allard lui-même, si attentif à traquer l'imperfection, s'en trouvait comme déconcerté et s'avouait parfois satisfait.

Mgr Bourget, de son côté, rendait à la Communauté de bienfaitantes visites. Il constatait que ses recommandations étaient observées à la lettre. Pour récompenser ses novices et les encourager davantage il venait, dans la pauvre chapelle, psalmodier avec elles le Saint Office. Il apparaissait même au sein de la récréation, et c'était surtout pour les former à l'esprit d'une charité universelle. Il leur révélait dans ce but la marche de l'Eglise au Canada. En avril, il leur raconte la cérémonie du départ des premières Soeurs Grises pour le Nord-Ouest: elles étaient venues se consacrer au Coeur de Marie dans sa cathédrale et il les avait bénies aux pieds de la divine Mère. En juin, il annonce que les Soeurs du Bon-Pasteur ont débarqué à Montréal, il décrit leur costume, leur oeuvre, leurs origines, les bienfaits qu'elles apportent au pays. Ainsi de toutes les fondations auxquelles il présidera. En mars, il avait apporté la nouvelle de la profession des sept premières novices de la Providence et de l'érection canonique de leur Congrégation, au sujet de quoi les novices de Longueuil s'étaient aussitôt écriées: « Nous nous réjouissons du bonheur des chères Soeurs de la Providence et nous espérons le même privilège pour notre petite Communauté. » Plus tard, elles applaudirent de même à l'établissement des Soeurs de Sainte-Anne; puis des Soeurs de Miséricorde, dont il a été dit que la première supérieure, Soeur Sainte-Chantal (Mère Galipeau), ancienne amie d'Eulalie à Beloeil, devait à celle-ci d'avoir connu sa vocation. Et la même joie accueillera Mgr Bourget ramenant, de son voyage de 1847 à Rome, les Clercs de Saint-Viateur et les Religieux et Religieuses de Sainte-Croix.

Abeilles de la même grande ruche de l'Eglise, les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie apprenaient ainsi à connaître toutes les âmes religieuses, à les admirer, à s'unir à elles dans le commerce d'une surnaturelle émulation et d'une sainte affection pour dégager le miel de la même charité aimable et dévouée.

* * *

Les élèves de Longueuil se fortifiaient rapidement de cette nourriture, et l'on n'aurait pu dire si c'était en science ou en piété qu'elles profitaient le plus.

Heureuse la génération des femmes canadiennes qui baigna dans cet « âge d'or »!

Nous avons récemment connu, à Montréal, l'une des dernières survivantes de l'école de Longueuil, Mme Dr Rottot, et nous ne saurions oublier son geste et son accent à nous répéter :

— Oui, Mère Marie-Rose était une sainte et les autres soeurs lui ressemblaient. Comme elles nous enseignaient à aimer le Bon Dieu, et comme il était facile d'apprendre dans leurs classes!

* * *

Au bout de dix mois d'un pareil noviciat, Mgr Bourget jugea que ses Filles avaient atteint l'âge adulte dans la grâce, qu'il était temps de les admettre à la profession religieuse et de conférer à leur Société l'existence canonique.

Il décida que la cérémonie s'accomplirait en la fête de l'Immaculée Conception, à l'église, au cours de la messe paroissiale.

Il se leva, ce 8 décembre 1844, dans une splendeur digne de la Reine Immaculée du ciel et de la terre. Le soleil ruisselait dans l'azur et pailletait l'hermine de neige dont s'était, la veille même, couvert le sol. De tous les côtés: des quais du Saint-Laurent, libre encore de ses glaces, par les rues éblouissantes, par les sentiers poudrés, des files de chrétiens s'acheminaient à la solennité.

L'église débordait quand Mgr Bourget, escorté de MM. les abbés

Brassard et Théophile Durocher et des Pères Guigues, Allard, Aubert, O. M. I., entra en grande pompe.

A genoux au bord du sanctuaire, la tête couverte du voile blanc, les trois novices semblaient anéanties dans leur prière. Elles avaient confié leurs cierges symboliques à trois jeunes filles,— futures religieuses,— qui se tenaient près d'elles. Soeur Thérèse de Jésus, à droite, et Soeur Véronique du Crucifix, à gauche, représentaient la Supérieure générale et la Maîtresse des novices que la Règle veut présentes aux côtés de celles qui vont s'immoler. Suivaient les élèves, habillées de blanc. Les regards de l'assistance allaient et venaient de ce cortège de pureté à l'autel que l'on n'avait jamais vu si magnifiquement paré.

L'Évêque commença le Saint-Sacrifice.

A l'Évangile, M. Brassard lut, du haut de la chaire, le mandement qui établissait la Congrégation des *Religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie*. Cette charte de vie éternelle dont on trouvera le texte en nos pages supplémentaires, consacrait finalement en ces termes la jeune Famille:

. . . Nous la bénissons au nom du Seigneur, afin qu'elle remplisse toujours sa sublime mission avec ferveur et succès. Nous la plaçons d'une manière spéciale sous la protection de l'auguste Mère de Dieu, conjurant cette Vierge pure et sans tache d'avoir pour agréable l'offrande que nous lui en faisons, en ce jour où l'Eglise honore son Immaculée Conception.

Puissent les Saints Noms de Jésus et de Marie être honorés, bénis et glorifiés dans tout le diocèse, par le zèle des Religieuses du nouvel Institut à en répandre la dévotion. Que les enfants, instruites à leur école, acquièrent, avec une éducation soignée, l'amour de ces Noms si doux. Daigne le Seigneur secourir la bonne volonté des fondatrices en multipliant les vocations pour leur Famille. Que la religion ait à se réjouir de la naissance d'une Congrégation destinée à venir en aide à celles qui depuis longtemps se dévouent à l'oeuvre de l'éducation!

Que toutes et chacune des paroisses de notre diocèse aient un jour le bonheur de posséder une maison de quelqu'une de ces pieuses familles: nous félicitons, en particulier, la paroisse de Longueuil des avantages que lui assure l'Institut qui prend aujourd'hui naissance dans son sein.

Un sermon du P. Guigues suivit cette lecture. Il exalta le rôle de l'institutrice congréganiste « qui aide si efficacement les familles et le clergé à remplir le grand devoir de l'éducation » et loua « la sublimité de cette femme dont la vie ne peut être qu'une immolation continuelle. »

Après cette allocution, le P. Allard, revêtu de la chape, s'approcha de l'Evêque, assis au milieu de l'autel comme pour les ordinations sacerdotales.

— Monseigneur, dit-il, la Sainte Eglise Catholique notre mère demande que vous daigniez bénir ces vierges que j'ai l'honneur de vous présenter, et les unir par une alliance spirituelle à Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils du Très-Haut.

L'assistance attentive retient sa respiration, lorsque le Pontife demande :

— Savez-vous si elles en sont dignes?

— Autant qu'il est permis à la faiblesse humaine de s'en assurer, répond le P. Allard, je crois et j'atteste qu'elles en sont dignes.

Le Pontife regardant alors les fidèles de plus en plus touchés, prononce :

— Avec le secours du Seigneur notre Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, nous choisissons les vierges ici présentes pour les bénir, les consacrer et les unir par une alliance spirituelle à Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils du Très-Haut.

Puis, s'adressant aux trois novices, il chante de sa belle voix grave :

— *Venite. Venez.*

Et elles de répondre, en chantant aussi :

— *Voici que nous venons.*

En même temps elles se lèvent, et, le cierge à la main, elles s'avancent dans le sanctuaire, pour s'agenouiller encore.

— *Venez*, reprend le célébrant sur un ton plus haut.

— *Voici que nous venons de tout notre coeur*, répondent-elles sur les mêmes notes.

Quelques pas les rapprochent davantage, et les voici de nouveau à genoux.

Une troisième fois et d'une voix plus élevée encore le Pontife les appelle :

— *Venez, mes filles, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur.*

Marchant jusqu'aux degrés de l'autel, elles chantent de même :

— *Voici que nous venons de tout notre coeur, nous avons ta crainte et nous cherchons à voir ta face: Seigneur, ne nous confonds pas, mais agis avec nous selon ta mansuétude et l'immensité de ta miséricorde.*

S'agenouillant à ce dernier mot, elles s'inclinent profondément et chantent toujours :

— *Reçois-moi, Seigneur, selon ta parole, afin qu'il n'y ait plus d'iniquité qui domine en moi!*

Un interrogatoire suprême s'engage à l'instant :

— Persistez-vous, dit l'Evêque, dans la résolution de vous consacrer à Dieu dans la Congrégation des Religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie?

— Oui, Monseigneur, c'est là tout notre désir.

— Consentez-vous à observer les Règles que le susdit Institut vous impose?

— Oui, Monseigneur, nous nous y soumettons avec joie, et nous espérons avec la grâce de Dieu, y être fidèles.

— Vous sentez-vous assez de zèle pour vous dévouer à l'éducation chrétienne des jeunes filles?

— Oui, Monseigneur, aidées de la grâce de Dieu et sous la protection de sa Sainte Mère, nous voulons y consacrer tous les instants de notre vie.

Le Pontife à genoux entonne le *Veni Creator*.

L'hymne à l'Esprit Saint achevée, il bénit les voiles noirs qui vont remplacer les voiles blancs signifiant ainsi que les novices sont bien mortes à ce monde et que leur adieu à la terre doit être sans retour.

Imposant les voiles il répète à chacune :

— Recevez le voile sacré qui vous fera reconnaître pour avoir mis le monde sous vos pieds et vous être données vraiment, humblement, de toute l'énergie de votre coeur et à perpétuité, pour épouse au Christ Jésus, lequel vous défende de tout mal et vous conduise à la vie éternelle.

Toujours à genoux, les trois religieuses chantent :

— *Il a posé sa marque sur mon visage, afin que je n'aie plus d'autre amour que le sien.*

A la suite d'une dernière oraison, elles se lèvent pour chanter dans un accent qui attendrit les témoins jusqu'aux larmes :

— *Voici que je vois ce que j'ai tant désiré, que je tiens ce que j'ai espéré, que je suis unie dans le ciel à Celui que, placée sur la terre, j'ai aimé de tout mon amour.*

Une inclination profonde termine cette première partie de la cérémonie et les nouvelles consacrées regagnent le bord du sanctuaire.

La messe pontificale se poursuit. Au moment de la communion, Soeur Marie-Rose, Soeur Marie-Agnès, Soeur Marie-Madeleine s'agenouillent à la Table Sainte. Le Pontife tient la sainte hostie devant elles. Alors, l'une après l'autre, elles prononcent leurs voeux :

Au nom de la Très Sainte Trinité, en présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la très Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, de toute la cour céleste, et de mes soeurs ici présentes, moi, Soeur Marie. . . je promets à Dieu tout-puissant, et à vous, mon Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, qui tenez la place de Dieu, et à vos successeurs légitimes, pauvreté, chasteté et obéissance dans la Congrégation des Religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie, conformément à l'esprit de notre Institut. Ainsi Dieu me soit en aide.

Sitôt que chacune achève sa formule, le célébrant dépose sur ses lèvres Jésus-Hostie, l'Epoux divin, à qui elles viennent de se donner. Les trois formules sont placées sur l'autel. Après le dernier Evangile, les professes viennent s'agenouiller encore près de cet autel, le Pontife bénit, asperge et encense les croix qu'elles vont recevoir. Les distribuant, il dit :

— Recevez ce crucifix, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Qu'il vous rappelle la passion, la croix et la mort du Christ; qu'il soit la défense de votre âme et de votre corps et la rançon de vos péchés, afin que, votre carrière achevée, avec l'aide de la divine bonté, vous puissiez arriver à la céleste récompense.

Leur présentant enfin le livre des Règles et des Constitutions, les mêmes qu'avait rédigées le P. Tempier, O. M. I., et sanctionnées Mgr de Mazenod:

— Recevez ce livre, dit-il, gardez soigneusement ses prescriptions, et qu'il soit votre propitiation pour la vie éternelle!

Le chant du *Te Deum* termine cette fête de la première immolation totale accomplie dans la Congrégation des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.

* * *

Dans l'après-midi de ce 8 décembre, Mgr Bourget compléta son oeuvre d'établissement, par la distribution des dignités et des charges. Pénétrant dans la chapelle du couvent avec le Supérieur des Oblats de Marie Immaculée, il revêtit ses insignes épiscopaux et convoqua à ses pieds les trois nouvelles religieuses. Comme elles étaient trop peu nombreuses pour procéder elles-mêmes à des élections régulières, il allait y pourvoir de sa pleine autorité.

Il nomma Soeur Marie-Rose, Supérieure, Maîtresse des novices et Dépositaire (Econome générale), Soeur Marie-Madeleine, Assistante et Maîtresse du pensionnat, Soeur Marie-Agnès, Maîtresse des ouvrages.

Appelant ensuite les novices et les postulantes, il leur présenta les trois dignitaires et leur enjoignit de les vénérer et de leur obéir en toutes choses.

En gage de l'union qui naissait à l'instant entre les supérieures et les sujets et qui n'était que l'exaltation de l'union fraternelle observée jusque-là, toutes ces vierges, épouses ou fiancées du même Jésus, tombèrent en sa présence dans les bras l'une de l'autre et se donnèrent le baiser de paix.

L'une d'elles cependant ne pouvait, parmi l'allégresse générale, comprimer ses sanglots, c'était la Mère Marie-Rose. Son affliction lui venait de ce qui mettait le plus de joie au coeur de ses compagnes: sa nomination aux charges les plus élevées. Des charges, elle en attendait, certes, mais les plus basses, les plus effacées, les moins grevées de respon-

sabilités devant Dieu. Et voici qu'on la transportait tout à coup, elle, la pauvre portière du couvent, au poste de Supérieure générale et de Maîtresse des novices. Ecrasée dans son effroi, encore que soutenue par son voeu d'obéissance, elle ne comprenait plus, elle se désolait du malheur qui allait en survenir, croyait-elle, à sa communauté. Les saints seulement se trouvent à même de comprendre les abîmes qui s'ouvrent parfois dans l'âme des autres saints. Mère Marie-Rose y sombrait en ce moment. . .

Lorsque son esprit de foi et la sympathie de ses compagnes l'eurent rétablie dans l'état de calme abandon à Dieu où elle s'était habituée et que ses larmes furent séchées, Mgr Bourget fit inviter les élèves à la chapelle afin de leur présenter, sous le regard de Dieu, leur première supérieure et celles qui partageraient sa sollicitude maternelle.

Le bonheur de tout ce monde était à son comble.

La consécration à Marie Immaculée et la bénédiction du Très Saint-Sacrement scellèrent enfin cette immortelle journée.

* * *

C'est le 8 décembre 1841 qu'Eulalie Durocher avait rencontré le P. Telmon, O. M. I., et s'était confiée à lui. C'est le 8 décembre 1844 qu'elle voyait naître sa congrégation des Saints Noms de Jésus et de Marie. C'est chaque 8 décembre qu'à partir de 1847, toutes les Filles de Mère Marie-Rose éparses dans l'Univers, se rassembleront aux pieds des autels de Jésus et de Marie pour renouveler les engagements de leur profession religieuse.

L'enfantement de Bethléem s'était donc saintement achevé. Les années de Nazareth pouvaient commencer.

Pierre DUCHAUSSOIS, o. m. i.

Les Constitutions des Dominions

Il y a dans l'Empire britannique cinq dominions soi-disant autonomes. Ce sont le Canada, l'Australie, l'Afrique-Sud, la Nouvelle-Zélande et l'Etat libre d'Irlande. J'ometts à dessein l'île de Terre-Neuve qui tient à conserver son rang de colonie et dont le premier ministre, M. Monroe, a déclaré, à la Conférence impériale de 1926, que les terre-neuviens sont entièrement satisfaits de leur situation, qu'ils ne demandent même pas d'être consultés sur les questions de politique étrangère et que si les décisions des ministres de la Grande Bretagne entraînaient l'Empire en guerre, ils seraient consentants d'y participer. Il exprima alors le regret que l'on ait aboli l'entraînement des réserves anglaises à Terre-Neuve.

Indépendants les uns des autres, les peuples de ces pays se sont donné des constitutions différentes, mais tous sont légalement assujettis au roi de la Grande Bretagne qui est leur souverain puisque son titre officiel est « roi de Grande Bretagne, d'Irlande, et des Dominions britanniques d'au-delà des mers, empereur des Indes ». Le Canada et la Nouvelle-Zélande sont des Dominions, l'Australie est un Commonwealth, l'Afrique-Sud est une Union, et l'Irlande-sud est un Etat libre. La situation géographique et les éléments qui constituent la population de ces anciennes colonies ont amené de nombreuses dissemblances dans leurs constitutions. Elles ont eu leurs problèmes industriels ou nationaux qu'il a fallu résoudre par les compromis constitutionnels qui leur convenaient le mieux. Au Canada, il y avait deux nationalités et deux religions en conflit; en Australie, une population de la même origine dispersée sur cinq territoires; dans l'Afrique du Sud, deux races distinctes mais la même religion; en Irlande, deux religions dont l'une avait contre l'autre un grief séculaire. La Nouvelle-Zélande était une colonie anglaise qui avait fini de grandir.

Les dominions sont soumis à plusieurs lois anglaises encore en vi-

gueur et susceptibles d'être appliquées en temps de crise. La Conférence impériale de 1926 a émis des vœux et celle de 1929 a fait des recommandations que les parlements britanniques ont ensuite approuvées par l'adoption de simples motions, au sujet du désaveu et de la réserve des bills, de la législation extra-territoriale et de l'Acte relatif à la validité des lois coloniales. Mais cela n'est pas suffisant. Une résolution du parlement ne peut changer la loi. Comme l'affirmait M. Henri Hauser, dans le *Monde Nouveau*, en novembre dernier, la Conférence ne crée pas un droit, « elle le constate ». Pour que ces constatations prennent effet, il faut que les dominions modifient leurs constitutions. Or, le parlement impérial seul peut amender l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, et il lui faut obtenir d'abord le consentement des quatre provinces qui ont accepté en 1867 le pacte de la Confédération. Un congrès provincial devrait être convoqué. Puis il y aura une procédure assez longue à observer. Une adresse collective de la Chambre des communes et du Sénat devra être débattue et présentée au roi. Si elle n'est pas adoptée à l'unanimité, ou si elle l'est à une faible majorité, le gouvernement britannique hésitera peut-être à lui donner suite. Or, on sait que nous, Canadiens français, craignons de rendre trop faciles les amendements à une constitution qui est la seule garantie des droits minoritaires que nous avons conquis de haute lutte et que nous devons conserver avec vigilance.

Les provinces canadiennes ont cependant le droit de modifier leurs constitutions, sauf les dispositions relatives à la charge de lieutenant gouverneur.

En Australie, un amendement constitutionnel doit d'abord être voté par la majorité absolue de chacune des deux chambres, puis entre le deuxième et le sixième mois suivants, être soumis au peuple. Lorsque l'une des chambres accepte un tel amendement et que l'autre le refuse ou le modifie, il peut être adopté de nouveau par la majorité absolue de celle qui l'a approuvé en premier lieu et, si alors l'autre le rejette encore, le gouverneur général peut le renvoyer au peuple; puis s'il est agréé par la majorité des électeurs de chaque état et du Commonwealth, il sera présenté *au roi* pour sa sanction. Aucun amendement changeant les frontières d'un état ou diminuant sa représentation au parlement fédéral ne deviendra loi que s'il est approuvé par la majorité des électeurs de l'état concerné.

Le parlement de l'Union sud-africaine est aussi autorisé à amender ou abroger les dispositions de son Acte constitutionnel; mais les modifications au cens électoral des indigènes ou à la clause concernant l'usage officiel des langues hollandaise et anglaise ne peuvent devenir loi qu'après avoir été approuvées par la majorité d'une réunion mixte des deux Chambres, et la troisième lecture doit être ensuite votée par au moins les deux-tiers des membres de chaque Chambre.

L'Etat libre d'Irlande possède aussi le pouvoir de modifier sa constitution dans les premiers seize ans de son existence qui date du 6 décembre 1922. Après cette période, les amendements devront d'abord être acceptés par les deux Chambres et soumis au peuple. Ils prendront leur effet s'ils sont agréés par la majorité des votants inscrits ou les deux tiers des votes donnés. Mais ils ne doivent pas être incompatibles avec les principes fondamentaux du traité d'autonomie conclu avec la Grande Bretagne.

Quant à la Nouvelle-Zélande, il n'est pas certain qu'elle ait cette autorisation. La loi constitutionnelle de 1852 n'y pourvoit pas; mais l'Acte relatif à la validité des lois coloniales de 1865 semble lui donner la juridiction voulue, et elle n'est pas moralement obligée, comme le Canada, de consulter ses provinces. L'opinion des juristes n'est pas unanime.

Tous ces dominions reconnaissent forcément la suprématie de la Grande Bretagne.

L'article 9 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord consacre ce principe dans les termes suivants: « A la reine continueront d'être et sont par le présent attribués le gouvernement et le pouvoir exécutifs du Canada. » Et l'article 61 de la constitution de l'Australie: « Le pouvoir exécutif du Commonwealth est attribué à la reine et peut s'exercer par le gouverneur général, en qualité de représentant de la reine, et il comprend la mise en vigueur et la conservation de la constitution et des lois du Commonwealth. » L'article 8 de l'Acte de l'Afrique du Sud, 1909: « Le gouvernement exécutif de l'Union est attribué au roi et sera exercé par Sa Majesté en personne ou par un gouverneur général. » La Nouvelle-Zélande est encore gouvernée par un statut impérial adopté en 1852 alors qu'elle était une colonie. Une proclamation émise le 9 septembre

1907 a suffi pour lui donner le rang et le titre de Dominion. L'article 51 de la constitution de l'Etat libre d'Irlande dit: « Il est par le présent déclaré que l'autorité exécutive de l'Etat libre d'Irlande est attribuée au roi et sera exercée selon la loi, la coutume et l'usage constitutionnel qui régit l'exercice de l'autorité exécutive dans le Dominion du Canada. » L'article 2 déclare cependant que « tous les pouvoirs du gouvernement et toute autorité législative, exécutive et judiciaire en Irlande proviennent du peuple et seront exercés par l'Etat libre au moyen des organes établis sous l'autorité et en conformité de cette constitution. » Ce n'est là qu'une affirmation de principe. D'après l'article 2 de la deuxième Annexe du traité, la situation de l'Etat libre, à l'égard du parlement et du gouvernement impérial, et à tous autres égards, sera celle du Dominion du Canada, et les lois, la coutume et l'usage constitutionnel régissant les rapports de la couronne ou son représentant avec le parlement impérial, quant au Dominion du Canada, devront déterminer cette situation à l'égard de l'Etat libre d'Irlande. Et l'article 3 stipule que le représentant de la Couronne en Irlande sera nommé de la même façon que le gouverneur général du Canada et conformément à la pratique suivie dans ces nominations.

Quoique les gouverneurs généraux ne soient aujourd'hui que les représentants du roi, ils jouissent encore *in potentia*, du droit d'annuler les bills adoptés par le parlement. Ils peuvent refuser de les sanctionner ou les réserver pour le bon plaisir du roi et, s'ils donnent leur sanction, le roi en conseil peut les désavouer.

Le même principe est consacré par les articles 57, 58 et 60 de la constitution du Commonwealth et par les articles 64, 66 et 67 de celle de l'Afrique du Sud. Les lois de l'Etat libre d'Irlande peuvent aussi être réservées pour le bon plaisir du roi. (Article 41).

Les gouverneurs généraux ne peuvent sanctionner les projets de loi restreignant, pour l'Australie, la juridiction du comité judiciaire du conseil privé, portant atteinte, en Afrique du Sud, au droit de sanction et de réserve, ou restreignant les pouvoirs des conseils provinciaux, ou modifiant, en Nouvelle-Zélande, le salaire du représentant de la Couronne.

Le gouverneur général possède le pouvoir d'empêcher le parlement de voter les crédits ou de disposer des impôts. La constitution de chaque

dominion contient une clause stipulant qu'il ne sera pas loisible à la Chambre d'adopter une résolution, adresse ou bill pour l'affectation d'une partie quelconque du revenu public ou d'un impôt à toute fin qui ne lui aura pas été recommandée au préalable par un message du gouverneur général. En pratique, ce contrôle ne s'exerce guère, car la recommandation est devenue une procédure routinière; mais dans une crise politique le gouverneur a le droit de refuser la présentation des subsides aux mandataires du peuple.

Le parlement impérial, qu'il ne faut pas confondre avec le gouvernement, ne désavoue pas les lois adoptées par les dominions, mais il peut légiférer pour tout l'Empire. Quelles que soient les restrictions contenues dans les constitutions qu'il a octroyées à ses colonies, son autorité est absolue sur tous les pays britanniques. L'extradition des criminels et des fugitifs est réglée par des statuts impériaux, savoir, *The Extradition Acts 1870 and 1873*, et *The Fugitive Offenders Act, 1881*. La surveillance des sujets britanniques nés dans les colonies, dans les dominions ou dans le Royaume-Uni, qui habitent la Chine ou l'Abyssinie s'exerce en vertu de certains arrêtés ministériels autorisés par le *Foreign Jurisdiction Act, 1890*. Le *Foreign Enlistment Act, 1870*, prohibe l'enrôlement des sujets britanniques dans les armées étrangères lorsque, en cas de guerre, la Grande Bretagne conserve sa neutralité. Nos cours d'amirauté, comme le stipule l'article 3 de notre loi de l'Amirauté (ch. 33, R. S. C. 1927), possèdent la juridiction et les pouvoirs d'une cour *coloniale*, conférés par le *Colonial Courts of Admiralty Act, 1890*. Les droits des sujets britanniques et des étrangers sont déterminés pour tout l'empire par les lois dites *The British Nationality and Status Acts, 1914-22*, mais les Dominions peuvent émettre des certificats de naturalisation qui n'ont effet que dans leur propre territoire. Il y a aussi une catégorie de naturalisation impériale, valide pour tout l'empire, qui se donne conjointement par l'autorité impériale et celle d'un Dominion. D'après l'article 93 de la loi de la Marine marchande du Canada, aucun vaisseau canadien n'a la permission de naviguer hors les limites de notre pays sans que le capitaine ait obtenu un certificat de capacité publié dans la *London Gazette* aux termes du *Merchant Shipping Act, 1894*, qui est un statut impérial. Les tribunaux maritimes avec juridiction dans les ports étrangers quant

aux délits commis à bord des navires britanniques, les fonctions des consuls en matière de droit maritime et les immunités de la marine marchande, canadienne et anglaise, sont encore subordonnés au *Merchant Shipping Act*, 1894. Le gouvernement d'un dominion n'a pas le droit de s'annexer un territoire dont il ferait la découverte; il lui faut d'abord obtenir la permission de la mère-patrie. Nos frontières mêmes ne peuvent être rapprochées ou reculées que d'après les dispositions du *Colonial Boundaries Act*, 1895. Ici le contrôle impérial n'est pas absolu. Le Canada pourrait agrandir sa superficie, s'il était nécessaire, pour maintenir l'ordre et venir en aide à quelques indigènes, d'annexer certaines régions des territoires qui l'avoisinent. Ce principe a été admis dans le cas de l'Afrique du Sud lorsque le traité de Versailles lui a confié le mandat de l'Afrique occidentale. Quant à la Nouvelle-Zélande, on a suivi une autre procédure: le gouvernement impérial a décrété par arrêté ministériel, sous l'autorité du *Foreign Jurisdiction Act*, 1890, qu'elle a le droit d'exercer le mandat sur les îles Samoa; mais on a présumé que les termes de la constitution de l'Australie et du *Treaty of Peace Act*, 1919, étaient suffisants pour justifier celle-ci d'accepter le mandat sur la Nouvelle Guinée allemande.

Strictement parlant, le gouvernement britannique seul peut déclarer la guerre pour tout l'empire, mais il est admis aujourd'hui qu'il ne le ferait pas sans le concours des dominions.

Le principe de notre complète subordination à la Grande Bretagne est consacré sans équivoque dans la loi dite *Colonial Laws Validity Act*, 1865, qui est encore en vigueur et dont l'article 2 se lit comme suit : « Toute loi coloniale qui est ou sera, sous quelque rapport que ce soit, incompatible avec les stipulations d'un statut du parlement relatif à la colonie à laquelle cette loi peut s'appliquer, ou avec quelque ordre ou règlement fait en vertu de ce statut, ou ayant dans la colonie la validité et l'effet de ce statut, sera subordonnée au dit statut, et sera et restera absolument nulle et inopérante en tant qu'elle est ainsi incompatible, mais non pas autrement. »

Cet Acte est valide dans toutes les possessions de Sa Majesté au-delà des mers où existe une législature. Qu'il s'applique aux dominions, cela n'est pas contesté, et le premier ministre du Canada a promis d'en demander l'abrogation.

Malgré les conclusions des Conférences impériales, il reste encore un bon nombre de lois qui nous tiennent sous la domination de la Grande Bretagne. Nous avons préparé les voies pour obtenir légalement notre entière autonomie, nous avons accoutumé l'opinion publique à respecter notre indépendance, nous avons créé une atmosphère favorable à l'égalité des pays constitutionnels qui composent l'Empire; mais nous ne serons réellement une nation que lorsque nous cesserons d'être justiciables du parlement de Westminster.

Lors de l'adoption de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, en 1867, le Canada est devenu un dominion et les quatre provinces du Haut et du Bas Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont disparu comme entités distinctes du monde colonial britannique. Elles sont mortes en donnant naissance à un nouveau pays. De suzeraines d'un empire, elles sont tombées au rang de vassales d'une colonie. Il y a eu *capitis diminutio*. Elles ont cessé d'avoir, au point de vue administratif, des relations directes avec le cabinet du Royaume-Uni. Ce n'est plus à Westminster, c'est à Ottawa que depuis lors siège leur maître. L'Angleterre ne leur envoie plus de proconsuls, mais leurs lieutenants gouverneurs sont nommés par le gouvernement fédéral qui les paie et dont ils sont les officiers. Leur législation est sujette au veto d'Ottawa. Dans la vie internationale, elles n'existent plus, et leurs agents, à l'étranger, cèdent le pas aux représentants des possessions de la couronne. Notre sénat et notre chambre des communes font des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans la catégorie des sujets exclusivement assignés aux législatures des provinces. Cela veut dire que le dominion a assumé tous les droits de l'état et que les provinces n'ont que des pouvoirs statutaires. L'article 92 de notre constitution énumère ceux-ci. Tout ce qui n'y est pas mentionné est du ressort du parlement fédéral.

Les colonies australiennes qui cependant avaient moins de raison que nous de perdre leur entité nationale ont agi à l'inverse du Canada. D'après l'article 107 du *Commonwealth of Australia Constitution Act*, elles retiennent tous les droits dont elles jouissaient au moment de la fédération, et c'est le parlement central qui ne possède que des pouvoirs statutaires. C'est le système de la république américaine. Au lieu de se

donner le nom de « provinces », ces colonies s'appellent « états », et c'est le cabinet impérial qui en nomme le représentant de la couronne dont le titre est « gouverneur » et non « lieutenant gouverneur ». A ce propos, sir William Irvine, juge en chef de Victoria, a publié dans l'*English Review* de décembre dernier un article où il affirme que les délégués du Commonwealth à la Conférence impériale de 1926 n'étaient pas autorisés à représenter les états australiens et n'avaient aucun droit de faire des recommandations quant au statut des gouverneurs.

Il y a un sénat dans chaque dominion. Au Canada, les sénateurs sont nommés à vie par le gouverneur général. Ils doivent être sujets britanniques âgés d'au moins trente ans, posséder des biens fonciers de quatre mille dollars, avoir domicile dans la province qu'ils représentent et, en ce qui concerne le Québec, être domiciliés ou posséder leurs qualifications foncières dans la circonscription qui leur est assignée. Leurs sièges deviennent vacants s'ils n'assistent pas aux séances durant deux années consécutives, s'ils portent allégeance à un pays étranger, sont déclarés en état de faillite, coupables de trahison, de félonie ou d'un crime infamant. En 1867, ils étaient soixante-dix-huit; ils sont aujourd'hui quatre-vingt-seize par suite de l'admission des nouvelles provinces. Le quorum est de quinze membres. Le président est nommé par le gouvernement. S'il s'élève quelque doute au sujet des qualifications d'un sénateur, la question est entendue et décidée par le Sénat lui-même. Un bill doit être accepté par les deux chambres avant de devenir loi et, s'il y a conflit, une conférence mixte peut avoir lieu mais n'est pas obligatoire. Si alors on ne s'entend pas, la mesure est abandonnée et ne peut être présentée de nouveau durant la session.

Le sénat de l'Australie se compose de six membres pour chaque état, élus pour un terme de six ans en vertu du scrutin nominal par les contribuables qui ont droit de vote pour la Chambre des représentants. Ils doivent être sujets britanniques et avoir vingt et un ans révolus. Il n'est pas requis qu'il possède une qualification foncière. Ils peuvent perdre leur siège pour à peu près les mêmes raisons que les sénateurs du Canada. Pour les fins de leurs élections, chaque état constitue un seul collège électoral. Un tiers des membres constitue le quorum. Le Sénat lui-même choisit son président. Lorsque les sénateurs rejettent un bill venant de la

Chambre, celle-ci peut l'adopter de nouveau dans les trois mois qui suivent, et si le Sénat refuse encore de l'approuver, le gouverneur général peut dissoudre le parlement; et, après l'élection, si la même situation existe, une assemblée mixte des deux chambres est convoquée, et si celle-ci accepte le bill par une majorité absolue, il n'a plus qu'à recevoir la sanction royale.

En Nouvelle-Zélande, il y a quarante-cinq conseillers législatifs mandés par le gouverneur pour un terme de sept ans. Leur âge minimum est fixé à vingt et un ans. Naturellement, ils doivent être sujets de la Grande Bretagne. Leurs disqualifications ne diffèrent pas beaucoup de celles des sénateurs canadiens ou australiens. Un entrepreneur ou une personne qui a été fonctionnaire du gouvernement depuis moins de six mois ne peut être nommé. Il n'y a aucune disposition légale concernant les conflits entre les deux chambres, et l'on doit présumer que si un bill n'y est pas adopté par le Conseil législatif et l'Assemblée législative, il ne peut devenir loi.

L'Afrique du Sud a quarante sénateurs dont huit sont nommés par le gouverneur général et trente-deux élus par le Conseil et l'Assemblée de chaque province. Il leur faut être sujets britanniques de descendance européenne, avoir au moins trente ans, être électeurs, et demeurer depuis cinq ans dans le pays. Ils doivent être propriétaires de biens-fonds évalués à cinq cents livres sterling. Les sénateurs eux-mêmes élisent leur président. Lorsque le Sénat refuse d'approuver un bill envoyé par la Chambre des représentants, celle-ci peut l'adopter de nouveau à la session suivante, et si alors le sénat persiste à le rejeter, une réunion mixte des deux chambres a lieu et si elle approuve le bill, il devient loi. Lorsqu'il s'agit d'un bill comportant une dépense, l'assemblée conjointe est convoquée et a lieu au cours de la session à laquelle il a été présenté.

Dans l'Etat libre d'Irlande, tout citoyen âgé de trente-cinq ans qui a rendu des services signalés à la nation ou qui possède des qualités spéciales et des talents reconnus peut être élu sénateur pour un terme de douze ans, sous le même cens électoral que les députés. Un quart des sénateurs sont élus tous les trois ans. Les ministres qui doivent tous être membres du Dail ou Assemblée, ont droit de prendre part aux délibérations du Sénat. Lorsque celui-ci ne retourne pas un bill neuf mois après

l'avoir reçu ou dans les vingt et un jours s'il s'agit d'une dépense des deniers publics, ce bill est supposé avoir été approuvé par les deux chambres. Dans le cas d'une mesure ne portant pas ouverture de crédits, une réunion mixte est convoquée afin de discuter la question mais non pas de la résoudre par un vote.

Quoiqu'il soit bien reconnu en droit parlementaire que la Chambre des lords, un sénat ou un conseil législatif n'a pas le droit de prendre l'initiative d'un bill comportant une dépense, on a inséré dans les constitutions des dominions des clauses consacrant ce principe. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord déclare formellement que les bills de ce genre *prendront naissance à la Chambre des communes*. La constitution du Commonwealth australien stipule *qu'ils ne prendront pas naissance au Sénat*, mais que celui-ci peut les renvoyer à la Chambre avec des propositions d'amendement.

D'après l'Acte de l'Afrique du Sud en 1909, ils *prendront naissance dans l'Assemblée législative seulement*.

La Constitution irlandaise stipule clairement que ces bills, après avoir été adoptés par le Daïl sont renvoyés au Sénat qui, s'il n'a pas le droit de les amender, peut les retourner avec certaines recommandations.

Cette prohibition ne se trouve pas dans la constitution de la Nouvelle-Zélande, mais la loi dite *The New Zealand Parliamentary Privileges Act*, 1865, déclare que les privilèges, immunités et pouvoirs des deux chambres ne devront pas excéder ceux des Communes du Royaume-Uni en tant qu'ils ne sont pas incompatibles avec la constitution. Il semble donc logique de conclure que les précédents de l'Angleterre doivent être respectés et que l'on ne peut accorder au Conseil législatif un droit qui appartient exclusivement à l'Assemblée législative dont les pouvoirs ne peuvent être diminués.

Le Canada est le seul dominion dont la chambre des députés porte le nom de Chambre des communes. Pour fixer le nombre de nos représentants fédéraux, la population de Québec est divisée par 65, puis il est assigné à chacune des autres provinces un nombre de représentants proportionné à sa population comme 65 l'est à celle de Québec. Cette opération a lieu après chaque recensement décennal. La durée de la Chambre est de cinq ans à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le gou-

verneur général. Le quorum est de vingt membres. Il n'est pas nécessaire que nos ministres fassent partie de l'une ou l'autre chambre. L'éligibilité de nos représentants est fixée par loi spéciale de notre parlement et non pas par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Il doit y avoir en Australie autant que possible deux fois plus de députés que de sénateurs; mais, en aucun cas, il ne peut y avoir moins de cinq députés par état. Pour déterminer combien il y aura d'électeurs dans les circonscriptions électorales, la population du Commonwealth est divisée par deux fois le nombre de sénateurs; le total des électeurs de chaque état divisé par le quotient ainsi obtenu donne le nombre des députés qui doivent le représenter à la chambre fédérale. La durée du parlement n'est que de trois ans et peut être abrégée par le gouverneur général. Les femmes ont droit de vote. Les lois électorales qui gouvernent l'élection des membres de la Chambre des représentants dans chaque état, excepté celles qui concernent les qualifications des députés, s'appliquent aux élections fédérales. En cas d'absence de l'orateur, c'est le gouverneur en conseil qui émet le mandat pour une élection partielle quand il y a une vacance à remplir. Pour être éligible à la députation fédérale, il faut avoir 21 ans, être électeur, avoir résidé trois ans dans le Commonwealth, être sujet britannique soit de naissance ou par une naturalisation qui date d'au moins cinq ans en vertu des lois du Royaume-Uni, d'une colonie devenue état ou du Commonwealth même. Le « speaker » n'exerce plus ses fonctions du moment qu'il cesse d'être député. En son absence, la Chambre lui nomme un successeur *pro tempore*, et c'est au gouverneur général qu'un député qui se démet de sa charge doit adresser sa démission. Une circonscription perd son représentant s'il s'absente deux mois consécutifs sans la permission de la Chambre. Le parlement fédéral ne peut porter atteinte au droit de suffrage acquis sous l'autorité des lois d'un état. L'indépendance des députés est plus restreinte qu'au Canada. Une personne trouvée coupable d'un acte criminel punissable par au moins un an d'emprisonnement ou un banqueroutier n'est pas éligible. Chaque député et chaque sénateur reçoit £ 1000 *par année* (non par session), à partir du jour où il prend son siège. La Chambre est maîtresse de ses privilèges; elle seule a le droit de les définir sans s'occuper du parlement britannique. Au Canada, elle ne peut se donner des privilè-

ges plus amples que ceux dont jouissaient les Communes britanniques en 1867. Les états et le Commonwealth ont la même juridiction quant à l'imposition des taxes directes. Le gouverneur général peut renvoyer un bill à la Chambre qui lui a donné naissance et lui proposer des amendements. Les ministres sont tenus d'être sénateurs ou députés.

En Afrique-Sud, lorsque l'Union a été constituée, en 1909, le nombre de députés a été fixé pour chaque province de la manière suivante : le Cap, 51 ; le Natal, 17 ; le Transvaal, 36 ; l'état libre d'Orange, 17. La population mâle d'origine européenne âgée de vingt et un ans et plus, telle que constatée par le recensement de 1904, a alors été divisée par le nombre total des membres de l'Assemblée. Cette opération doit se répéter à chaque recensement quinquennal ; mais aucune province ne peut augmenter sa députation que si la population adulte européenne excède la proportion de 1909 multipliée par le nombre de députés représentant chaque province lors de ce recensement. Il ne devra jamais y avoir plus que 150 membres de l'Assemblée législative. Les indigènes ne sont pas électeurs. La franchise n'est accordée qu'aux sujets britanniques d'origine européenne qui ont demeuré au moins cinq ans dans le pays. Cela comprend les Boers, mais non pas les nègres. Les députés sont élus pour un terme de cinq ans. Le président de la Chambre, s'il désire résigner ses fonctions, doit donner sa démission au gouverneur général qui reçoit aussi celle d'un député en l'absence du président. Le quorum est fixé à trente membres.

En Nouvelle-Zélande, l'Assemblée législative est composée de quatre-vingts représentants dont quatre Maoris, tous élus par le peuple pour trois ans. Les femmes sont investies du droit de vote. Une qualification foncière est exigée des électeurs. Les métis ne peuvent pas voter pour les candidats maoris.

Dans l'Etat libre d'Irlande, toute personne, de l'un ou l'autre sexe, âgée d'au moins vingt et un ans, a droit de vote et est éligible. Les députés prêtent le serment suivant : « Je jure solennellement que je porterai vraie allégeance à la Constitution de l'Etat libre tel que établie par la loi et à Sa Majesté George V, ses héritiers et successeurs légaux en vertu du status commun de l'Irlande et de la Grande Bretagne et de son adhérence et association au groupe des peuples qui forme la Communauté

des nations britanniques. » La population d'un collège électoral ne doit pas être moins de 20,000 ni plus de 30,000 personnes. Les élections se font d'après le principe de la représentation proportionnée à la population. Les universités élisent trois représentants. La durée de la Chambre est de quatre ans et la dissolution ne peut avoir lieu que d'après l'avis du Conseil exécutif.

Les constitutions des dominions sont différentes dans les détails, mais elles se ressemblent toutes quant aux principes fondamentaux du gouvernement responsable. Ces anciennes colonies ont été dotées de parlements organisés sur le modèle prévu par Lord Durham dans son célèbre rapport où il disait: « Toutes les fins du contrôle populaire pourraient être obtenues, de même que l'avantage de permettre à la couronne de choisir ses aviseurs, si le gouverneur recevait instruction de coopérer avec l'Assemblée en confiant son administration à des hommes appuyés par la majorité, et de ne pas compter sur l'aide du gouvernement britannique dans des difficultés qui n'affectent en rien les relations de la mère-patrie avec la colonie. »

Cette politique a été acceptée d'abord timidement, mais elle eut tant de succès au Canada qu'elle a fini par être la pierre angulaire de tous les dominions. Elle a évolué avec le temps et on a réussi à l'adapter à d'autres colonies jusqu'à ce qu'enfin elle soit devenue partie intégrante du droit constitutionnel anglais.

Dans le système parlementaire britannique, la chambre des représentants du peuple a pratiquement le monopole de la législation. Le Sénat ne prend que très rarement l'initiative quand il y a nécessité d'adopter des lois. Il n'est plus aujourd'hui qu'une cour de révision et pourrait à la rigueur se passer d'un leader ou d'un chef de l'opposition. Les ministres qui n'en font pas partie devraient avoir le droit de s'y présenter pour expliquer les bills dont ils sont les promoteurs. C'est la méthode suivie dans l'Etat libre d'Irlande. L'autorité du Sénat s'exerce en dernier lieu, après que les députés se sont acquittés de leurs fonctions. Dans les pays où il est électif, il ne peut guère se permettre de violenter l'opinion, mais là où il est inamovible, il lui faut beaucoup de sagesse s'il ne veut pas exciter le peuple à la révolte. Jamais cependant ne s'élève aucune difficulté sérieuse, car les pays britanniques savent que le vote populaire est à la base de leurs constitutions.

Ce n'est pas seulement pour faire des lois qu'un parlement est convoqué. Le but principal d'une session est de fournir aux députés l'occasion d'examiner la conduite des ministres, de critiquer le gouvernement, de discuter des questions d'intérêt national, de contrôler le travail des fonctionnaires, d'arrêter les abus, de s'enquérir des dépenses et de voter les crédits pour le bon fonctionnement de l'administration. Lorsqu'un député est à son siège, il ne représente pas seulement la circonscription qui l'a élu, il est l'un des représentants de toute la nation. Les minorités ne sont pas reconnues dans la Chambre où chacun a le droit de chercher à convaincre la majorité de ses collègues. L'intérêt général prime tout. Le droit de discussion s'étend à tous les sujets sous diverses formes de procédure. La liberté de parole n'est restreinte que par le règlement que le parlement veut bien lui-même se donner.

Pour remplir librement leurs fonctions, les deux chambres jouissent de certains privilèges dont le principal est qu'aucune entrave ne peut gêner leurs délibérations ni leurs décisions. Elles seules ont le droit de choisir leurs règles de procédure et d'imposer des sanctions pénales pour infraction à leurs règlements.

On a dit que le parlement britannique a le droit de tout faire, excepté de changer un homme en une femme. Ses pouvoirs sont sans limite. Il peut détruire ce qu'il a fait. Rien ne l'empêche d'approuver les mesures les plus absurdes et les plus répréhensibles. Ses lois sont valides même si elles sont arbitraires. Il sera seulement tenu d'en répondre au peuple.

Les parlements des dominions ne sont pas aussi libres. Constitués par des lois de la Grande Bretagne, ils sont forcés de ne pas sortir des bornes que celle-ci leur a imposées. Ils jouissent du pouvoir de maintenir la paix, l'ordre et le bon gouvernement de leur pays autant qu'ils ne touchent pas aux intérêts de la Grande Bretagne. Ils ne sont réellement pas autonomes. L'idée de sujétion a été jalousement introduite dans leurs constitutions. Ce n'est pas là un lourd fardeau pour le moment car la population des Dominions n'est pas nombreuse; mais quand elle aura doublé et que nous aurons des relations commerciales très importantes avec l'empire et l'étranger, nous sentirons le besoin de conquérir notre indépendance complète. Le jour viendra où nos intérêts seront opposés à ceux de la Grande Bretagne. Plus nous avancerons, plus nous nous

éloignerons de la domination anglaise. Nous ne sommes aujourd'hui qu'à une époque de transition, et tout indique que nous allons briser jusqu'au dernier lien colonial. Comment l'Angleterre pourra-t-elle arrêter notre évolution? Jusqu'à présent, elle a accepté de bonne grâce toutes les réformes que nous lui avons demandées. Nous finirons probablement par conclure un traité fédératif fusionnant tous les pays britanniques indépendants en une alliance à peu près semblable à celle de la Société des nations.

Arthur BEAUCHESNE.

Les fouilles en Palestine

(suite)

Les fouilles ont démontré l'existence de nombreuses civilisations dont les plus anciennes remontent au quatrième millénaire avant Jésus-Christ. Sur certaines collines on a même retracé les vestiges d'une dizaine de cités antiques. M. Bliss, éminent archéologue de la « Palestine Exploration Fund », a cru pouvoir reconnaître, par exemple, dans les décombres de Tell el-Hézy (Lachis) les tranches bien sensibles de onze villes. Qu'on fasse, si l'on veut, la part de l'exagération ! Il n'en demeure pas moins vrai que les « tells » palestiniens conservent dans leurs assises séculaires les restes mortels de multiples générations dont ni la Bible, ni l'Histoire n'avaient jusqu'à date divulgué les noms. Exécutées en plusieurs endroits, par des archéologues de nationalité ou de credo différents, les fouilles ont toujours produit les mêmes résultats généraux. Cette unanimité merveilleuse imprime à leurs conclusions une valeur scientifique incontestable. Elle nous préservera de toute témérité quand nous voudrons asseoir sur leurs bases l'édifice de la science biblique.

De plus, les fouilles ont permis aux archéologues de répartir l'histoire palestinienne en cinq âges : l'âge de la pierre, l'âge du bronze, l'âge du fer, l'âge romano-byzantin et l'âge arabe. L'âge de la pierre d'abord ! Comme le nom l'indique, l'usage exclusif de la pierre caractérise cette époque mystérieuse. Les instruments de travail — couteaux, haches, marteaux, poinçons, racloirs — sont en silex.¹ Il en est de même pour les armes de guerre. Quant aux ustensiles du mobilier, tant domestique

¹ On a déterré à Tahouneh (près de Bethléem) et au désert de Cadès-Barné (où les Hébreux séjournèrent près de quarante ans) de véritables chantiers de silex, où des ouvriers experts extrayaient et taillaient les instruments d'usage journalier. Il nous a été donné de les visiter et de voir, dans les musées des écoles bibliques de Jérusalem, d'intéressants spécimens de hachettes, couteaux, racloirs, etc. La perfection des formes ne laisse aucun doute sur leur nature et leur destination.

que funéraire, on les a fabriqués en calcaire d'une taille grossière... Inutile de dire que la céramique de cette période ignore les formes élégantes et les préoccupations artistiques.

De tout temps les techniciens ont divisé l'âge de la pierre en deux phases: la phase paléolithique et la phase néolithique. Le Père Vincent dans son magnifique ouvrage « *Canaan d'après l'exploration récente* » (1907, p. 378), nous en transmet brièvement les notes essentielles : « L'industrie paléolithique est celle de tous les objets taillés dans la pierre par éclats plus ou moins gros, depuis le caillou à peu près brut, où l'on a seulement soulevé quelques écailles pour lui donner une forme rudimentaire, jusqu'aux pièces façonnées avec élégance moyennant de multiples retouches du marteau de pierre dit percuteur. L'industrie néolithique comprend tous les objets *en pierre polie*, c'est-à-dire dont la taille est complétée et affinée par le frottement artificiel. » Dans la phase paléolithique ou primitive le Palestinien semble ignorer l'art de l'agriculture et de la poterie. Vêtu de peaux de bêtes et vivant du produit de la chasse, il habite des huttes de branches ou se réfugie dans les grottes naturelles, si nombreuses encore aujourd'hui dans le pays d'Israël.² Quand arrive la phase néolithique, au contraire, le Palestinien sort de sa léthargie. Il perfectionne ses moyens d'existence. Peu à peu apparaissent les premiers essais de la pierre polie et les traces bien nettes d'une industrie nouvelle, la céramique. Les progrès seront toutefois très lents; dans cette grande période néolithique qui couvre plusieurs siècles, l'habitant des collines de Judée et de Galilée ne connaîtra point l'emploi du métal. Il faudra attendre les grandes invasions cananéennes pour voir le bronze supplanter la pierre dans la confection des instruments d'usage journalier.

Selon l'opinion communément reçue de nos jours, l'âge de la pierre finit vers l'an 2500 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire cinq siècles au moins avant l'arrivée d'Abraham au pays de Canaan. Quand a-t-il commencé? Sans admettre les limites extrêmes de 50,000 ans avant Jésus-Christ que

² R. A. S. Macalister, *A History of civilization in Palestine*, p. 8s., nous fournit ces renseignements sur le primitif palestinien: « At a very remote date man must have made his appearance in the land of Palestine. . . He lived entirely on the products of the chase. He was unacquainted with the arts of agriculture or the domestication of animals, nor had he knowledge of pottery-making, spinning or weaving. Clad, if at all, in skins, he sheltered from the weather in booths of hide or of branches, or else in caves, of which the limestone hills in Palestine present an ample choice. »

nous proposent, avec une candeur frisant la naïveté, certains professeurs de l'École rationaliste, il ne paraît pas exorbitant d'assigner le quatrième millénaire comme date probable de l'apparition de l'homme en Palestine. Puisque l'Égypte, si voisine, entre en pleine lumière historique au milieu du quatrième millénaire, il serait bien étrange que des groupes humains ne se soient pas constitués, çà et là, du Nil au Liban! D'ailleurs, les fouilles de Byblos viennent de rompre les secrets d'une correspondance assez suivie entre les rois de cette ville et les pharaons des premières dynasties.³ «*La Pierre de Palerme*», écrit le Père Mallon, S.J. (*Les Hébreux en Égypte*, 1922, p. 7), « mentionne, pour le règne de Snefrou, premier roi de la IV^e dynastie (vers 4000 avant Jésus-Christ), une expédition de 40 bateaux pour apporter du bois de cèdre. Le document n'indique pas le terme de l'expédition, mais il ne saurait être autre que le Liban, le pays des cèdres. » Donc, sur la fin du quatrième millénaire, l'Égypte et la Palestine entretiennent des relations commerciales; ce qui suppose, dans ces deux pays, une civilisation dégagée depuis longtemps de la sauvagerie de la phase paléolithique.

Si nous ne pouvons assigner une date très précise pour l'apparition de l'homme en territoire palestinien et fixer ainsi la durée approximative de l'âge de la pierre, aurions-nous du moins la consolation de connaître les peuplades de cette phase obscure? A en juger par les squelettes découverts dans les cavernes de Phénicie, du Liban et des montagnes de la Cisjordanie, il semble que nous nous trouvions en présence d'une race non sémitique, douée d'une force musculaire peu commune, géante presque!... Ces ossements trahiraient-ils le passage des géants dont parle l'Écriture?... Quand les Hébreux envahirent le pays, ils rencontrèrent sur leur route, à part d'innombrables tribus cananéennes établies dans la région depuis un temps immémorial, une race altière, fixée à Hébron et dans le sud de la Judée. « Dans le même temps » — lisons-nous au livre de Josué (11, 21. 22) — « Josué se mit en marche et il extermina les Enacim de la Montagne, d'Hébron, de Dabir et d'Anab, de toute la montagne de Juda et de la montagne d'Israël; Josué les dévota par anathème avec leurs villes. Il n'en resta plus qu'à Gaza, à Geth et à Azoth. » Les explora-

³ A. Vincent, *Les fouilles de Byblos, Le Correspondant*, 1929, pp. 862-880.

teurs, envoyés par Moïse dans la terre de Canaan, décrivent les Enacim comme des géants d'une très grande puissance. « Le pays que nous avons parcouru pour l'explorer, est un pays qui dévore ses habitants; tout le peuple que nous y avons vu est formé de gens de haute taille; et nous y avons vu les géants, fils d'Enac, de la race des géants. Nous étions à nos yeux et aux leurs comme des sauterelles » (Nombres, 13, 32. 33). Ces Enacim seraient-ils, avec les Rephaim, ⁴ les descendants des peuples primitifs que l'invasion cananéenne n'aurait pu vaincre? ⁵ Faudrait-il dès lors établir un degré de parenté entre eux et les squelettes que nous livrent les cavernes de Palestine? D'aucuns l'ont prétendu. ⁶ L'identité n'est cependant pas évidente. Les archéologues, pour longtemps encore, s'en tiendront à la simple supposition.

Quoi qu'il en soit de l'origine de l'homme au pays d'Israël et de la durée de la civilisation primitive, on constate avec certitude — et le mérite en revient uniquement aux fouilles — l'existence, avant 2500, d'une agglomération humaine importante appelée tour à tour (faute de mieux) *préhistorique*, *pré-sémitique* ou *indigène*. Le terme *préhistorique* lui convient puisqu'aucune histoire, soit biblique, soit profane, ne la laissait jusqu'à date soupçonner. Celui de *pré-sémitique* n'est pas moins légitime, parce que les peuples de cette époque ne sont pas Sémites et qu'ils précèdent les grandes invasions sémitiques. Qu'on ait par ailleurs appelé les représentants de cet âge *indigènes*, rien d'étonnant, car ils paraissent originaires du pays ou fixés dans la région depuis un temps immémorial.

Vers l'an 2500, peut-être même au début du troisième millénaire, une vague de peuples déferle sur le littoral palestinien, balayant tout sur son passage. Ce sont les Cananéens! D'où viennent-ils? . . . A quelle souche ethnographique les rattacher? . . . Les savants ne parviennent pas à s'entendre. Les uns, non sans raison, voient dans les envahisseurs des

⁴ Gen. 15, 21; Deut. 3, 11; Jos. 12, 4; 13, 12. — Outre les Enacim et les Rephaim, la Bible mentionne encore les Zouzim, les Emim (Gen. 14, 5) et les Zomzommim (Deut. 2, 20. 21).

⁵ H. Vincent, *Canaan d'après l'exploration récente*, 1907, p. 434. En faveur de ce sentiment, on pourrait peut-être signaler l'opposition que met la Bible, au moins pour la terminaison des mots, entre les Cananéens et les géants. « En ce jour-là, Jahvé fit alliance avec Abram, en disant: Je donne à ta postérité ce pays, depuis le fleuve d'Égypte jusqu'au grand fleuve, au fleuve de l'Euphrate: le pays des Cinéens, des Cénézéens, des Cadmonéens, des Héthéens, des Phéréséens, des Rephaim, des Amorrhéens, des Chananéens, des Gergéséens et des Jébuséens » (Gen. 15, 18-21).

⁶ R. A. S. Macalister, *A History of civilization in Palestine*, pp. 20-23.

fils de Cham. Ceux-ci auraient, sous l'influence des Amorrhéens et des peuples voisins, perdu leur langue et adopté sans regret le parler et la culture sémitiques. Ainsi serait résolue, selon eux, l'apparente antinomie que nous offre la Bible. L'Écriture, en effet, appelle ces peuples *Canaanéens*: donc elle les suppose fils de Canaan et de Cham! De plus, elle laisse entendre qu'ils sont Sémites de culture et qu'ils constituent pour Israël un véritable danger national et religieux: par conséquent, race cananéenne à civilisation sémitique! ⁷ D'autres savants, surtout parmi les archéologues, estiment que les Cananéens ne sont ni plus ni moins que des Sémites, émigrés, soit du fond de la péninsule Arabique, ⁸ soit des lagunes du golfe Persique,⁹ et qu'on aurait surnommés *Canaanéens*, non à cause de leur origine ethnographique, mais en raison du pays nouveau qu'ils occupèrent. . . Les Cananéens, selon cette seconde opinion assez répandue de nos jours, seraient (avec les Amorrhéens, les Araméens et les Phéniciens) des hordes sémitiques qui, tour à tour, auraient envahi la Palestine et imposé aux autochtones leur culture et leur religion. ¹⁰

Quoi que l'on pense de l'origine des nouveaux venus, on notera, et c'est le point qui nous intéresse, un changement considérable dans la céramique et le mobilier. L'invasion cananéenne met fin à l'âge de la pierre et inaugure l'âge du bronze! Le métal remplace définitivement le silex et le calcaire pour la confection des instruments et des ustensiles du mobilier domestique. Commencé aux environs de 2500, l'âge du bronze couvrira une période approximative de 1300 ans. . . On s'accorde pour le diviser en trois phases, sensiblement égales en longueur: le premier âge du bronze ou cananéen ancien (2500-2000); le deuxième âge du bronze ou cananéen moyen (2000-1600); le troisième âge du bronze ou cananéen récent (1600-1200). ¹¹

Vers l'an 1200, avec l'arrivée des Philistins et des Hébreux en Palestine, surgit un nouvel âge: l'âge du fer. Les fouilles nous enseignent

⁷ L. Szczepanski, S. J., *Geographia Historica Palestinae Antiquae*, 1926, p. 103: « *Nunc admitti recte potest Canaanitas-Phoenices fuisse primitus Hamitas et demum labente tempore — licet jam aetate valde remota — sub influxu vicinorum Amorrhaeorum recepisse linguam et civilitatem semiticam, non obstante (in ceramica et arte primitiva) influxu aegyptio.* »

⁸ R. A. S. Macalister, *A History of civilization in Palestine*, pp. 26-28.

⁹ H. Vincent, *Canaan d'après l'exploration récente*, 1907, p. 434.

¹⁰ A. Barrois, *Dictionnaire de la Bible, Supplément*, art. *Canaan*, col. 997 ss.

¹¹ H. Vincent, *Revue Biblique*, 1923, p. 275.

deux choses de cette époque mémorable: le fer se substitue au bronze ou, du moins, le relègue au second plan; les Hébreux apprennent des Philistins l'art de s'en servir. Or la Bible ne contredit en rien ces assertions. Au livre des Juges (1, 19), nous lisons (d'après le texte hébreu) que « Juda ne put chasser les habitants de la plaine (les Philistins) parce qu'ils avaient des *chars de fer* » !¹² D'autre part le premier livre des Rois (13, 19-22) affirme que les Hébreux subissaient, en ce qui concerne l'usage du fer, les cruelles exigences du monopole philistin: « On ne trouvait point de forgeron dans tout le pays d'Israël; car les Philistins avaient dit: *Que les Hébreux ne puissent plus fabriquer d'épées ou de lances*. Et tout Israël descendait chez les Philistins pour aiguiser chacun son soc, son hoyau, sa hache ou sa charrue, en sorte que le tranchant des socs, des hoyaux, des tridents et des haches était émoussé et les aiguillons non redressés. Il arriva qu'au jour du combat, il ne se trouvait ni lance, ni épée dans la main de tout le peuple qui était avec Saül et Jonathas; mais il s'en trouvait auprès de Saül et de Jonathas, son fils. » Cette dépendance des Hébreux vis-à-vis des Philistins ne nous surprend guère. Comme leurs descendants d'aujourd'hui, les Hébreux d'alors semblent avoir vécu de la richesse des autres! Leur contribution dans l'art et l'industrie a été plutôt maigre. S'il faut en croire les fouilles ils n'auraient rien inventé. Les Philistins, au contraire, sortis de l'Ile de Crète, l'un des foyers artistiques de l'ancien monde, ont si richement doté la région que les habitants, par reconnaissance, l'ont appelé « Palestine », nom qu'elle conserve encore aujourd'hui.¹³

¹² La Vulgate, au lieu de *chars de fer*, a *chars armés de faux* (*falcatis curribus*).

¹³ R. A. S. Macalister, *A History of civilization in Palestine*, p. 58: « The only contributions the Hebrews made to the culture of the country were their simple desert customs and their religious organization. On the other hand, the Philistines, sprung from one of the great homes of art of the ancient world, had brought with them the artistic instincts of their race: decayed no doubt, but still superior to anything that was to be met with among the works, in stone, pottery, or metal, of the native semitic craftsmen of the country. The Philistines, in fact, were the only cultured or artistic race who ever occupied the soil of Palestine, at least until the time when the influence of classical Greece asserted itself too strongly to be withstood. Whatsoever things raised life in the country above the dull animal existence of fellahin were due to this people. Palestine was in the very truth the land of the Philistines, as its name declares unto this day; and the peasantry of the modern villages still tell of the great days of old when it was inhabited by the mighty race of the *Fenish*. » Si les Hébreux n'ont pas doté le pays d'une civilisation matérielle comparable à celle des Philistins, n'oublions point cependant que la pureté de leur doctrine et de leur religion leur assure une incontestable suprématie sur leurs voisins de la plaine.

L'âge de fer, inauguré en 1200 avant Jésus-Christ, durera jusqu'aux invasions romaines. Vers l'an 50 Rome soumettra définitivement la Palestine à son empire et alors débutera un autre âge, l'âge romano-byzantin, qui se prolongera jusqu'à la conquête arabe en 636. De 636 à 1917 la puissance arabe ne connaît d'autre rival que l'éphémère royaume des Croisés (1099-1187). Aujourd'hui encore, malgré la présence de l'armée britannique, l'arabe regarde toujours la Palestine comme son domaine inaliénable, qu'aucun peuple, fût-il le peuple juif, n'a le droit de convoiter. Les massacres de l'an dernier en fournissent la symptomatique manifestation. . .

L'un des premiers résultats des fouilles a donc été de nous fixer sur les âges palestiniens et sur les différentes civilisations qui se sont succédé dans ce pays si important du monde ancien. Elles ont établi avec certitude l'existence, avant l'arrivée des Cananéens, d'une culture indigène considérable, inconnue de tous jusqu'à ce jour. Elles ont prouvé que la civilisation palestinienne est aussi vieille que la civilisation égyptienne; que des documents d'une très haute antiquité, découverts à Byblos en 1929, supposent — pour ne citer qu'un exemple — des rapports fréquents entre les rois de cette ville et les pharaons des premières dynasties, ceux mêmes qui construisirent les grandes pyramides de Ghizeh. Les fouilles nous ont mieux fait connaître les peuplades cananéennes, nous donnant sur leur venue en Palestine, la durée de leur domination et le degré de leur culture, des notions plus claires, plus complètes en tout cas que celles fournies par les documents de l'Histoire. A leur lumière, les Philistins nous sont apparus comme un peuple d'une forte culture matérielle, les seuls vraiment qui aient joint au génie militaire les nobles préoccupations d'un talent artistique remarquable. Voilà ce que les fouilles en Palestine nous ont livré! Qui oserait, après de semblables résultats, proclamer la faillite de l'entreprise et gémir sur les millions enfouis dans les tranchées? . . .

Mais on nous permettra d'illustrer ces résultats généraux par quelques exemples concrets, typiques. Leur trop grand nombre nous embarrasse vraiment! Nous choisirons à dessein ceux qui, en plus de prouver les conclusions que nous venons de formuler, vengent la Bible des attaques injustes que ses adversaires lui ont lancées.

Parlons des fameux murs cananéens! Pour faire l'étude de l'un d'entre eux, transportons-nous par l'imagination sur les ruines de Jéricho. On vient de le déblayer. Aux fondations on aperçoit, non le rocher — il devait être trop loin — mais un lit épais de terre pilonnée qui joue un rôle à peu près semblable au béton dans nos assises modernes. L'épaisseur de ce lit d'argile durcie varie entre trois et trois pieds et demi. Sur cette base repose une énorme stratification de pierres cyclopéennes dotant le rempart d'une solidité absolue. Cette stratification de pierres cyclopéennes supporte, pour sa part, des assises décroissantes de pierres, formant ce qu'on appelle en langage archéologique un « glacis ». La hauteur de ces assises varie entre treize et seize pieds, leur inclinaison de cinq à six pieds. Sur le « glacis » enfin la muraille proprement dite, d'une épaisseur moyenne de six ou sept pieds et pouvant s'élever, dans les airs, à vingt ou trente pieds. Additionnez maintenant les différentes hauteurs, depuis la base pilonnée jusqu'à la couronne du rempart; vous obtiendrez un mur qui domine de quarante à cinquante pieds le sommet de la colline. Et puisque la colline surplombe à son tour de cinquante pieds au moins la contrée avoisinante, vous comprendrez qu'une ville ainsi défendue pouvait défier impunément le plus redoutable adversaire. . . Rappelons encore, pour l'érudition, que ces murs formidables étaient flanqués de tours de garde et qu'au sommet de l'acropole se dressait la vraie forteresse, où l'assiégé s'assurait, en cas de danger, un refuge inviolable. Voilà pour les fortifications de Jéricho! Telle aussi dans ses grandes lignes la technique militaire cananéenne, puisque tous les « tells » cananéens, objet de fouilles sérieuses, révèlent les mêmes méthodes de défense! On comprend la terreur des Israélites à la vue de ces murs gigantesques. « Ce sont des grandes villes dont les murailles s'élèvent jusqu'au ciel » (Deut. 1, 28), dirent les explorateurs à Moïse. . . « Le peuple qui habite le pays est puissant et les villes sont fortifiées et très grandes. . . Nous ne sommes pas capables de monter contre ce peuple: il est plus fort que nous » (Nombres, 13, 28. 31). Vraiment, quand on a vu une fois ces colossales murailles, on est moins porté à taxer d'exagération orientale les paroles des explorateurs. Les fouilles, sur ce point de la défense militaire cananéenne, confirment pleinement les données de la Bible.

Ne quittons point Jéricho sans demander encore à l'archéologie un

autre témoignage pour nos Livres Saints. L'Écriture rapporte (Jos. 6, 26. 27) que Josué, après la destruction totale de la cité, défendit sous les peines les plus sévères sa reconstruction et qu'il prononça, contre le malheureux qui oserait enfreindre ses ordres, cet anathème foudroyant : « Maudit soit devant Jahwé l'homme qui se lèvera et rebâtera cette ville de Jéricho ! Au prix de son premier-né il en posera les fondements ; au prix de son plus jeune fils il en relèvera les portes. » Ses ordres, de son vivant, furent scrupuleusement observés. Plusieurs siècles après cependant, un certain Hiel de Béthel crut devoir relever le défi. Il réussit dans son entreprise ; mais, comme l'avait prédit Josué, il posa le fondement de la ville sur son premier-né et la porte sur son dernier-né ! . . . Ce qui nous intéresse dans ce récit — je parle au point de vue archéologique — ce n'est pas la défense de Josué et la désobéissance de l'audacieux Hiel, mais bien ce fait qu'il y eut à Jéricho, l'espace de centaines d'années, absence totale de civilisation. . . Or les archéologues allemands, chargés d'étudier ce « tell » unique, se virent tout à coup en présence d'un phénomène peu banal. Entre la destruction de la ville et sa reconstruction, ils constataient un hiatus historique considérable. La ville détruite était manifestement cananéenne. La nouvelle, par contre, au lieu d'appartenir à la période israélite subséquente, accusait une origine beaucoup plus tardive. Sur toute la colline, même lacune ! Pas de civilisation intermédiaire ! Force fut donc de conclure que la colline de Jéricho n'avait pas été habitée durant une longue période ! . . . Archéologues et exégètes, pour une fois encore, conspiraient dans l'intérêt de la vérité biblique ! ¹⁴

Même démonstration à Samarie ! Construite, nous disent les Saints Livres, par Omri et Achab, rois d'Israël, elle n'était, avant le choix dont on l'honora, qu'une simple colline cultivée, appartenant à un homme du nom de *Somer*, d'où son appellation de *Samarie* (I Reg. 16, 23-25). A nous en tenir au témoignage de l'auteur sacré, on ne devrait pas rencontrer sur la colline de civilisation antérieure à la civilisation israélite. Aucune trace de villes cananéennes par conséquent, encore moins des vestiges d'une période indigène ! . . . Or il en est ainsi, puisque les fouilles n'ont rien mis à jour sous le strate représentant la période israélite ! . . . Ce der-

¹⁴ On trouvera dans la *Revue Biblique* (1909, pp. 270-279) une description illustrée des fouilles allemandes à Jéricho, en particulier du fameux mur cananéen.

nier repose immédiatement sur la colline elle-même. Première donnée biblique confirmée! En voici une autre! Achab — je réfère à l'Écriture (I Reg. 22, 39; II Reg. 10, 18-27) — avait fait construire, à Samarie, un superbe palais en plus d'un grand temple dédié à Baal et à Astarté. Les archéologues de l'Université de Harvard viennent d'en déblayer les ruines grandioses. L'ampleur des constructions, la mise à jour de nombreuses statuettes d'Astarté tranchent toutes les difficultés supposables.¹⁵

Je m'en voudrais, mesdames et messieurs, de ne pas signaler une autre découverte importante faite à Megiddo en 1928, découverte des plus précieuses pour la cause scripturaire.¹⁶ La Providence me réservait la bonne fortune de la contempler à loisir. . . Il s'agit des stalles ou mangeoires construites par Salomon pour son imposante cavalerie. Au troisième livre des Rois nous lisons que le monarque avait quarante mille stalles (ou mangeoires) destinées à ses chars et douze mille chevaux de selle (5, 6), qu'il dispersa cette cavalerie dans les villes (les villes fortes évidemment) du royaume (10, 26), et que Megiddo comptait (avec Jérusalem, Héser et Gézer) au nombre des cités fortifiées par le prince (9, 15). En pratiquant des fouilles à Megiddo, il était tout naturel de croire que le déblaiement trahirait la présence de quelques-unes au moins des écuries royales. Or, en 1928, l'archéologue de l'Université de Chicago découvrait, dans le niveau dit salomonien, deux écuries considérables pouvant abriter une centaine de chevaux. Des stalles intactes, un pavé usé par le sabot des chevaux, un peu de blé sous une couche de cendre, la ruelle par où passaient les chars avant de sortir de la ville: rien ne manquait! . . . Nous n'en pouvions croire nos yeux! Un profane égaré dans les fouilles n'aurait pu se méprendre sur la nature exacte de cette ruine merveilleuse. Qu'en penseront les exégètes (protestants, rationalistes ou autres) si prompts à contester la véracité de ces passages de l'Écriture? . . . Qu'il est dangereux de s'attaquer aux Livres Saints ou de nier à Dieu le pouvoir d'écrire une histoire scientifiquement vraie! . . .

Le domaine des inscriptions vous intéresserait peut-être? . . . Voici

¹⁵ Cf. Reisner, Clarence Stanley Fisher and David Gordon Lyon. *Harvard excavations at Samaria*, 1908-10, Cambridge (Mass.), 1924.

¹⁶ Cf. Clarence S. Fisher, *The Excavation of Armageddon*, Foreword (James Henry Breasted), p. XIII. — Cf. *Revue Biblique*, 1929, p. 320.

tout d'abord un calendrier israélite, du VIII^e siècle avant Jésus-Christ, sorti des décombres de Gézer. Traduisons le texte gravé en lettres hébraïques dans son calcaire un peu meurtri par le temps: « Deux mois (15 septembre—15 novembre): récoltes tardives; deux mois (15 novembre—15 janvier): semailles; deux mois (15 janvier—15 mars): végétation printanière; un mois (15 mars—15 avril): cueillette du lin; un mois (15 avril—15 mai): moisson de l'orge; un mois (15 mai—15 juin): moissons dans leur totalité; deux mois (15 juin—15 août): fruits spéciaux, vendanges; un mois (15 août—15 septembre): fruits d'été. Total des sept lignes: huit périodes agricoles remplissant exactement les douze mois de l'année. »¹⁷ Il serait superflu de souligner la parfaite correspondance du calendrier avec les conditions de la Palestine moderne: les agriculteurs du pays pourraient croire qu'il vient d'être gravé par l'un d'entre eux.

Bien que l'exhumation de Gézer ait causé quelque émoi, elle ne saurait entrer en ligne de comparaison avec une autre survenue à Byblos en 1923. On connaît les chaudes controverses sur les origines du Pentateuque! La tradition chrétienne, héritière de la tradition juive, confirmée d'ailleurs en ses vues par l'Écriture elle-même, soutenait que Moïse était vraiment l'auteur du Pentateuque et qu'il ne fallait pas descendre la composition de ce livre au-dessous du treizième siècle av. Jésus-Christ.¹⁸

¹⁷ *Revue Biblique*, 1909, p. 243.

¹⁸ On n'est pas d'accord sur la date de l'Exode. A en croire l'archéologie, Ramsès II (1292-1225) serait le pharaon oppresseur et Mernephta (1225-1215) le pharaon de l'Exode. Alors le Pentateuque aurait été écrit vers la fin du treizième siècle. Mais la Bible suggère une autre chronologie. De la sortie d'Égypte au temple de Salomon, il s'est écoulé 480 ans (I Reg. 6, 1). Or le temple fut construit tout probablement en l'an 968 (*Institutions Biblicae, De Pentateucho*, pp. 159, 160). Donc l'Exode a eu lieu vers 1440, en plein quinzième siècle, sous Amenhotep II (1447-1420). Thoutmès III (1501-1447), ennemi acharné des Hyksos (ou Sémites) qui avaient dominé en Égypte de 1800 à 1600, devient alors le pharaon oppresseur. Les Hébreux, entrés dans la terre de Gessen au temps de l'influence Hyksos, perdent, par l'expulsion de ceux-ci, leurs protecteurs naturels, leurs frères! « Alors » — et c'est ici qu'il faut placer les descriptions de l'Exode (1, 8-10) — « il s'éleva sur l'Égypte un nouveau roi (une nouvelle dynastie, une dynastie indigène, nationale, à la place de la dynastie étrangère, sémitique) qui ne connaissait pas Joseph (dont les bienfaits le laissaient fort indifférent et qui n'éprouvait pour les Hébreux aucune sympathie). Il dit à son peuple: *Voici que les enfants d'Israël forment un peuple plus nombreux et plus puissant que nous. Allons! Prenons des précautions contre lui, de peur qu'il ne s'accroisse, et que, une guerre survenant, il ne se joigne à nos ennemis (les Hyksos ou Sémites) pour nous combattre.* » La Bible favorise donc davantage, il nous semble, la seconde opinion. Aussi, jusqu'à preuve évidente du contraire, nous croyons qu'il faut placer l'Exode au quinzième siècle, non au treizième.

Les radicaux (protestants ou rationalistes), pour nier avec plus d'efficacité la valeur incomparable des récits historiques contenus dans le Pentateuque — création du monde, origine de l'espèce humaine, chute originelle, déluge, dispersion des peuples — retardaient volontiers sa composition, au moins dans sa rédaction définitive, au sixième siècle avant Jésus-Christ. Pour étayer cette thèse étrange, ils utilisaient tous les arguments. Un surtout leur paraissait péremptoire. « Comment aurait-on écrit un livre en hébreu au treizième siècle avant Jésus-Christ alors que les caractères hébraïques n'étaient pas inventés? » L'argument, on le voit, n'avait rien de positif. Sa seule force résidait dans le silence des documents! Qu'un d'eux assez âgé vînt rompre le mutisme universel, la belle théorie croulait comme le simple château de cartes sous le souffle léger de son capricieux constructeur! . . . Or il advint qu'à l'automne de 1923, un archéologue français, M. Montet, découvrait à Byblos une nécropole considérable. Sa stupeur bien légitime ne fit qu'augmenter à la vue d'une inscription mystérieuse, gravée en beaux caractères hébraïques anciens sur le couvercle d'un sarcophage. En voici la traduction: « Sarcophage qu'a fait Ithobaal, fils d'Ahiram, roi de Gébal (Byblos) pour Ahiram, son père, comme sa demeure pour l'éternité. Et si quelque roi parmi les rois ou gouverneur entre les gouverneurs venait à dresser un camp devant Gébal et qu'il découvre ce sarcophage, que se brise le sceptre de sa justice, que s'effondre le trône de son pouvoir royal et que la paix plane sur Gébal! Quant à celui qui effacerait cette inscription, que soit anéanti pour lui tout rejeton! »¹⁹ Dormez en paix! majesté Ithobaal. Nous avons découvert le tombeau de votre père, mais nous ne le détruirons pas! Nous avons lu votre inscription: Dieu nous garde de l'effacer! Elle est trop précieuse, Elle affirme, puisque c'est vous qui l'avez inscrite sur le couvercle du royal tombeau et que vous viviez au treizième siècle avant Jésus-Christ, que les caractères hébraïques existaient bel et bien aux jours de Moïse et que depuis longtemps on en faisait usage, car on ne peut atteindre, en un premier essai, une telle perfection de forme dans un alphabet. Bravo! fils d'Ahiram. Que Dieu récompense les mânes de votre dynastie pour l'inappréciable service que vous avez rendu à la cause de la vérité!

¹⁹ *Revue Biblique*, 1925, p. 184.

L'occasion se présente ici, en parlant de tombeaux, d'indiquer brièvement ce que les fouilles nous ont appris au sujet des différents modes de sépulture. . . On a découvert parfois, dans les cavernes, des squelettes étendus sur le sol, entourés de nombreux vases à victuailles. A Gézer, et tout dernièrement encore dans les fouilles de Teleilat Ghassul, conduites par le Révérend Père Mallon, S. J., directeur de l'Institut Biblique Pontifical de Jérusalem, la pioche sortait des ruines des jarres remplies d'ossements d'enfants.²⁰ Sous les murs des villes, dans les fondements même, on a retiré des squelettes humains. Simples sépultures ou sacrifices sanglants? . . . On discute. Il y a tout lieu de croire cependant, vu la non rareté du phénomène, à de véritables holocaustes, destinés à rendre propices les dieux de la cité. . . Peut-être faudrait-il expliquer de la sorte le passage du troisième livre des Rois (16, 34), où l'on nous représente Hiel de Béthel posant les fondements de Jéricho sur Abiram son premier-né, les portes au prix de Ségub, son dernier fils! . . . La surprise la plus extraordinaire, toutefois, dans le domaine funéraire, était réservée à un archéologue allemand, directeur des fouilles de Taanack. Une maison assez bien conservée fut mise à jour et, dans une de ses pièces, on pouvait contempler la vision la plus étrange qui se puisse imaginer. Je laisse la parole au chroniqueur de la Revue Biblique: « Le squelette d'une femme gisait là, entouré des squelettes de cinq enfants, de quatre à seize ans à peu près. Une lame de bronze, ramassée dans ce lugubre amas, serait-elle l'indice du drame qui précéda d'ailleurs de peu, semble-t-il, la destruction du logis? Que les cadavres aient été ensevelis si tôt après la mort sous les débris de la demeure, on en peut déduire la preuve de la conservation saisissante de tout le mobilier, de la conservation surtout de la parure complète de la matrone cananéenne et de ses enfants. Bandeau d'or au front, anneaux d'or, pendants d'oreilles, bracelets, perles de collier, chaînettes, tout est resté en place et pour la première fois se rencontre en aussi riche abondance, en aussi curieuse variété, les bijoux dont se composait l'écrin d'une dame de haute condition apparemment vers le 15^e siècle avant notre ère. . . Voici autour des restes de la matrone du logis ses meubles

²⁰ A. Mallon, *Les fouilles de l'Institut Biblique Pontifical dans la vallée du Jourdain*, *Biblica*, 1930, p. 145. — Les squelettes trouvés dans des citernes de Gézer suggèrent plutôt des accidents, suicides ou meurtres, que des modes de sépulture. Cf. R. A. S. Macalister, *A century of excavation in Palestine*, 1925, p. 221.

demeurés en la disposition qu'elle leur donna près de mourir: rangeant les murs, les grandes jarres à provisions sont encore debout, et fixée là, dans un angle de la muraille, une petite Astarté de bronze paraît veiller sans lassitude à la paix de ce logis depuis longtemps transformé en tombeau. » ²¹

Le nom d'Astarté, déesse du dieu Baal, nous rappelle un autre service rendu par l'archéologie à la Bible. « Le lendemain » (de la bataille de Gelboé), lisons-nous au 3e livre des Rois (31, 8-10), « les Philistins vinrent pour dépouiller les morts, et ils trouvèrent Saül et ses trois fils gisant sur la montagne de Gelboé. Ils lui coupèrent la tête et lui enlevèrent ses armes; puis ils envoyèrent publier cette bonne nouvelle par tout le pays des Philistins, dans le temple de leurs idoles et parmi le peuple. Ils déposèrent les armes de Saül dans le temple d'Astarté et ils attachèrent son cadavre aux murailles de Bethsan. » Cette ville nous est connue et ses murailles également. Les fouilles n'avaient pas encore réussi cependant à retracer le fameux temple d'Astarté et d'aucuns auraient pu prétendre que ce détail historique manquait de précision. Pourtant la Bible devait prouver une fois de plus la sûreté de ses informations. Elle se servit pour cela d'un archéologue de l'Université de Pensylvanie, M. Rowe, dont j'ai admiré, dans la visite des ruines de Bethsan, l'exquise politesse et la science profonde. . . Les équipes d'hommes, employées sous sa direction au travail des fouilles, déblayaient un temple considérable dédié certainement à Astarté puisqu'on y trouvait des figurines et statuettes de la déesse syrienne. . . Que l'on fût en présence d'un temple, d'autres vestiges l'indiquaient avec évidence. Nous savons, par exemple, que les sacrifices anciens exigeaient une quantité d'eau considérable: la présence d'un puits de 13 mètres de profondeur, près de ces ruines, ne pouvait avoir d'autre destination. Par ailleurs, à proximité des temples païens, on creusait des fosses assez grandes où la chair des animaux sacrifiés était brûlée et réduite en cendres. L'éminent archéologue en déterrait précisément une « remplie d'un amas de cendres parmi lesquelles on pouvait distinguer des cornes, des ossements calcinés, même une figurine d'Astarté. » Nous étions bien au temple de la déesse: c'est là qu'on avait suspendu les armes de Saül. . .

²¹ H. Vincent, *Les fouilles en Palestine, Revue Biblique*, 1905, p. 271.

S'il nous fallait énumérer tous les services rendus par l'archéologie palestinienne à l'Histoire et à la Bible, le travail que nous vous présentons, mesdames et messieurs, devrait prendre des proportions beaucoup plus vastes. Notre but n'est pas de tout montrer, mais d'offrir une synthèse et d'illustrer, par quelques exemples appropriés, l'importance des découvertes accomplies jusqu'à date dans ce domaine. Finissons par une démonstration typique qui nous fera oublier, je l'espère, la longueur de cet entretien et l'aridité de son sujet. Il s'agit de Jérusalem. Jusqu'à ces dernières années la topographie de la ville antique fournissait, en Allemagne et en Angleterre surtout, le thème de discussions passionnées. Pas moins de 18 hypothèses avaient été inventées pour retracer son emplacement. Qu'elle se soit agrandie dans le cours des âges, qu'il y ait eu même des déplacements: rien que de très normal. Mais où trouver exactement le premier noyau de la cité? Où localiser au juste la forteresse des Jébuséens, forteresse que David prit par surprise et dont il convertit le nom en celui de Sion?. Sur la colline Est de la ville moderne, où sur la colline Ouest? Sur la colline Ouest?... Alors Sion chrétien et Sion de David sont identiques! Sur la colline Est? Très bien! Mais alors l'identité disparaît! La question gardait son importance, car, de sa solution, dépendait l'interprétation d'une foule de passages de la Sainte Ecriture.

La plupart des exégètes et des historiens identifiaient le Sion davidique et le Sion chrétien. Pour eux, par conséquent, la citadelle de Jébus aurait été édifiée sur la colline Ouest. D'autres cependant, plus au courant des coutumes cananéennes, croyaient découvrir le site de l'antique cité sur l'éperon singulièrement stratégique qui prolonge la colline Est jusqu'à la rencontre des trois vallées du Cédron, du Tyropéon et de la Géhenne, éperon imprenable sur trois côtés, vu son élévation perpendiculaire au-dessus des vallées, imprenable également sur le quatrième étant données la très courte tranchée à défendre et la facilité d'y élever une forteresse d'une puissance à décourager tout assaillant. De plus, et ceci n'est pas à négliger quand il s'agit d'un site biblique, seul il semblait pouvoir répondre aux exigences de l'Ecriture. La question passionnait les esprits quand survinrent les archéologues. Leurs équipes d'ouvriers s'attaquèrent à l'éperon couvert de ruines. Les murs cananéens apparurent bientôt! Quantité d'objets et d'habitations furent mis en lumière. Mais là

ne se bornèrent point les surprises. Nous savions par la Bible qu'il existait, près du Sion davidique, une fontaine (la fontaine de Gihon), qu'un canal creusé par Ezéchias partait de cette fontaine, passait sous la colline d'Ophel et venait se décharger de l'autre côté, à l'occident, dans une piscine. Voici d'ailleurs le texte lui-même de la Sainte Ecriture: « Ce fut lui aussi, Ezéchias, qui couvrit l'issue supérieure des eaux du Gihon, et les dirigea en bas vers l'Occident de la cité de David » (2 Par. 32, 30). Or les fouilles, opérées sur la colline Est, nous ont précisément révélé la fontaine, le canal et la piscine. La fontaine de Gihon n'est autre que la fontaine moderne de Siloé, sise au pied et à l'orient de la colline Est. De cette fontaine part un canal souterrain. Il fuit sous la colline en serpentant et vient déverser son contenu à l'occident de la colline Est, dans la piscine de Siloé. . . Le doute n'était plus possible pour les savants. C'était bien le fameux canal creusé par Ezéchias, sous la cité de David, et, par conséquent, le Sion davidique ou la forteresse de Jébus se trouvait bel et bien sur la colline Est, non sur la colline Ouest. . .

Pour augmenter cette assurance, voici qu'un jour un explorateur remarque, à la sortie du canal, une inscription en beaux caractères hébraïques. « Le jour même du percement (j'en lis la traduction proposée par Clermont-Ganneau) les mineurs frappèrent l'un contre l'autre le pic contre le pic, et les eaux coulèrent depuis la source jusqu'à la piscine sur une longueur de 1200 coudées, et 100 coudées étaient la hauteur du roc au-dessus de la tête des mineurs. » Cette inscription précieuse ne porte ni nom, ni date; mais la forme des caractères marque le temps d'Ezéchias. Les savants en conviennent sans difficulté. Détail intéressant à noter, en divisant les 530 mètres que mesure le canal par les 1200 coudées indiquées sur l'inscription, on obtient la longueur de la coudée au temps d'Ezéchias. On constate que la coudée alors en usage était la coudée royale égyptienne: ce qui concorde parfaitement avec toutes les données historiques et bibliques. Cette inscription confirme donc la thèse de ceux qui recherchent le Sion davidique sur la colline Est de la Jérusalem actuelle.

Nous ne pouvons omettre l'éclatante confirmation qu'a reçue cette thèse par une autre trouvaille faite assez récemment à la fontaine de Gihon ou de Siloé. . . Ouvrons d'abord la Bible pour mieux la com-

prendre. Nous trouvons au 2e livre des Rois (5, 6-8) et au 1er livre des Paralipomènes (11, 4-6) les renseignements suivants sur la prise de Jérusalem par David. « Le roi marcha avec ses hommes sur Jérusalem contre les Jébuséens, habitants du pays. Et on dit à David: *Tu n'entreras pas ici, mais les aveugles et les boiteux te repousseront*. Ce qui voulait dire: David n'entrera jamais ici. David dit ce jour-là: *Quiconque frappera les Jébuséens et entrera par le tsinnôr, quiconque battra le premier les Jébuséens sera chef et prince*. Joab, fils de Sarvia, monta le premier, et il devint chef. David s'établit dans la forteresse; c'est pourquoi on l'appela cité de David. » On remarque deux choses dans ce récit : premièrement, David marche contre une ville imprenable puisque les Jébuséens lui disent en se moquant de lui: « les boiteux et les aveugles te repousseront » (Les impotents et les infirmes suffiront pour la défense) ; deuxièmement, Joab, général de l'armée de David, monte par le *tsinnôr* dans la forteresse et s'en empare par surprise. . . Or, si nous plaçons le Sion davidique ou forteresse de Jébus sur la colline Est, la première donnée de l'Écriture se trouve pleinement confirmée. En effet, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la colline Est, sur trois côtés, est absolument imprenable, puisque le rocher est coupé perpendiculairement sur une très grande hauteur. Elle l'est également sur le quatrième vu la très courte tranchée à défendre et la facilité d'y élever une forteresse imposante. Pas de difficulté, par conséquent, pour vérifier la première affirmation de l'Écriture. Mais la seconde? Qu'était ce *tsinnôr*? Où se trouvait-il? En hébreu le mot *tsinnôr* peut signifier un « conduit », un « canal », un « tunnel » ou un « tuyau ». . . David aurait donc dit à ses troupes: « Quiconque frappera les Jébuséens et montera par le *canal* sera chef et prince ». . . Que l'on vînt à découvrir ce canal ou tunnel: toute difficulté s'évanouissait et le texte de l'Écriture, croix des exégètes, devenait d'une irrécusable évidence. Or, il y a quelques années, les archéologues qui déblayaient le canal d'Ezéchias remarquèrent, près de la source d'où il partait, les vestiges d'un escalier qui semblait monter par l'intérieur au sommet de la colline. . . On déblaya ce nouveau passage et on aboutit à la citadelle elle-même. . . L'étonnement fut grand!. . . Ne se trouvait-on pas en face du fameux *tsinnôr*? N'était-ce point là le canal ou tunnel par où monta Joab avec ses compagnons? . . . Cette fois, les

adversaires acharnés de la colline Est durent avouer leur méprise et reconnaître que la forteresse Jébuséenne reposait sur cette colline et non sur l'autre. . .

La topographie de la Jérusalem antique est désormais fixée et le mérite en revient aux fouilles. . . Quel secours aussi pour le commentateur! Quand on songe que toute l'Histoire Sainte converge autour de Jérusalem, que les récits qui la composent parlent sans cesse de cette cité importante, on reconnaîtra qu'il fallait avant tout, pour comprendre les textes, délimiter exactement la position de la ville et chacune de ses parties. Les fouilles nous ont rendu cet inappréciable service. Notre gratitude aux archéologues et aux organisations qui financent leurs entreprises! . . .

Stimulés par les découvertes faites sur l'éperon historique, les techniciens se sont remis à l'oeuvre avec un courage nouveau. Quantité de tombeaux livrèrent leurs secrets. Y a-t-il lieu de croire que les fouilles sortiront de terre les palais royaux, la nécropole des princes de Juda, le sépulchre glorieux de David et de Salomon?. . . Pourquoi pas?. . . Tout est possible en archéologie! Ce jour-là, ayons-en la confiance, luira bientôt. Ce sera la suprême victoire de l'archéologie palestinienne. La splendeur des tombeaux égyptiens trouvera son égale et nos opiniâtres chercheurs recevront le centuple promis à ceux qui luttent pour l'honneur de la vérité.

Je termine, mesdames et messieurs, cette longue conférence. Dans quelques années les fouilles palestiniennes atteindront leur apogée. On pourra alors dresser une carte géographique, scientifiquement parfaite, des cités bibliques et cananéennes. La géographie en chambre disparaîtra et, avec elle, les incohérences créées en son nom et mises à son compte. L'Histoire elle-même connaîtra de merveilleux redressements. On possédera des notions plus justes des Cananéens dont les caractéristiques essentielles ne sont que soulignées dans l'Écriture. Les peuples de la période indigène, dont nous ne soupçonnions même pas l'existence, nous deviendront sans doute plus familiers. . . Les fouilles auront démontré la très haute antiquité de la civilisation palestinienne et dévoilé les secrets de la correspondance échangée entre les rois de Byblos et les constructeurs des colossales pyramides. . . Mais par-dessus tout les fouilles de Palestine-

et on nous permettra ici de les joindre à celles d'Égypte, d'Assyrie, de Babylonie et d'ailleurs — auront vengé la Bible en prouvant aux hypercritiques que l'Écriture a raison, pleinement raison, que tout ce qu'elle affirme n'est que la vérité, la vérité toute pure. Les fouilles auront anéanti les élucubrations rationalistes et réduit à néant les objections de la science. . . Aux pharisiens jaloux qui demandent à Jésus de faire taire les enfants qui proclament sa divinité, le Maître donne cette réponse : « Je vous déclare que si ceux-ci se taisent les pierres même parleront et rendront témoignage de moi » (Lc, 19, 40). Nous avons assisté depuis cinquante ans à une conjuration du silence sans parallèle dans toute l'histoire de l'Église. Affolés, battus, écrasés par les réclamations d'une science orgueilleuse et sophistique, les défenseurs de la vérité se sont tus! Ils ont laissé déchirer la robe sans couture du Christ, sans risquer une protestation. D'aucuns même eurent l'audace de faire taire les âmes simples qui confessaient encore, envers et contre tous, la divinité du Maître et l'infaillible autorité de son Écriture. Les hommes se sont tus, mais les pierres ont parlé. Elles ont parlé haut et fort. Elles se sont fait entendre sans forfanterie, mais sans faiblesse, ridiculisant celui-ci, lapidant cet autre, couvrant de honte les superbes, dépouillant les cyniques, écrasant sous leur énorme poids la tourbe des contradicteurs sans vergogne. Elles ont prêché par leur unique présence!. . . Elles ont proclamé dans un langage qu'aucune voix n'a pu étouffer, elles ont proclamé que les civilisations se succèdent, que les systèmes se remplacent, que le ciel et la terre passent, mais que seule la parole de Dieu demeure à jamais. La parole de Dieu est esprit et vie, elle est vérité et la vérité comme le Christ, son maître, ne meurt point! Les peuples du Credo sont immortels!

Donat POULET, o. m. i.

Les décisions doctrinales du concile d'Ephèse (431)

Depuis nombre de siècles, Ephèse ne compte plus que des ruines. Les temples, les basiliques, les colonnades se sont effondrés; des marécages ont recouvert les places publiques et jusqu'au site du temple de la « Grande Diane ». Les bergers, en compagnie de leurs troupeaux, vaguent dans les lieux où se déroulèrent les cortèges impériaux et cette ville, autrefois si étrangement bouillonnante du remous des agitations politiques et religieuses, est maintenant réduite au silence, classée désormais dans la catégorie des villes mortes.

Le temps et les barbares n'ont rien respecté. Tout a été nivelé de ce que de longs siècles prospères avaient accumulé sous la domination grecque, hellénistique, romaine et byzantine. Heureusement les archéologues ont réussi à identifier quelques monuments parmi les décombres, mais il ne reste plus que le pavement et des tronçons de colonnes de la célèbre « Eglise Double » dédiée à saint Jean et à Marie, Mère de Dieu, et dans laquelle se réunit la première session du 3^e Concile oecuménique, le 22 juin 431, il y a quinze siècles, cette année même. ¹

Ce qui a survécu et survivra toujours, non seulement dans l'histoire ou les musées, mais dans la foi et la piété des chrétiens, ce sont les décisions infaillibles émises, dans cette ville, par l'assemblée des Evêques représentant l'Eglise de Dieu. Elles échappent au temps et traversent les millénaires sans altération et sans changement, apportant à toutes les époques la sécurité dans la possession du vrai.

L'oeuvre du Concile demeure donc toujours vivante et il n'est jamais superflu, pour le profit de notre vie religieuse, de chercher à la

¹ Le Camus, *Voyage aux sept Eglises de l'Apocalypse*, 1896; *La Palestine*, Bonne Presse, 1912, p. 631; Vigouroux: *Dict. de la Bible*, II, art. Ephèse, par E. Le Camus.

mieux saisir. Car nos invocations à la Mère de Dieu redoublent les acclamations des Pères d'Ephèse et de la multitude de leurs fidèles respectifs. En récitant le « Sainte Marie, Mère de Dieu », nous pouvons remonter par la pensée jusqu'au temps des vives controverses, au milieu desquelles l'Eglise maintint la pureté de la foi et voulut inscrire, parmi ses dogmes, la grande prérogative de la Maternité divine.

Cette oeuvre vit encore dans le développement progressif de la doctrine et de la dévotion mariale, par suite des principes établis en ces lointaines années. Et de tous les anciens conciles, celui d'Ephèse partage avec celui de Nicée l'honneur de la plus grande renommée. « Nul n'ignore que le Concile d'Ephèse fut, après celui de Nicée, le plus célèbre des conciles oecuméniques: le premier affirma et sanctionna solennellement contre Arius la divinité de Jésus-Christ; le second, contre Nestorius, le dogme de l'union hypostatique et de la Maternité divine. » *Lettre de S. S. Pie XI, au Cardinal Sincero.* ²

En vérité, pour l'étude de la procédure canonique et conciliaire, l'extension de la primauté romaine, l'interprétation des textes patristiques et le développement du dogme en général, ce concile présente une matière abondante et sûre. Dans les pages qui vont suivre, nous nous attacherons aux décisions doctrinales pour les exposer et les justifier, ne mentionnant les circonstances historiques que dans la mesure où elles contribuent à élucider les décrets.

* * *

LES ORIGINES DE LA CONTROVERSE ET LE CONCILE ROMAIN

I

Les luttes doctrinales qui déterminèrent la tenue du 3^e concile oecuménique se firent vives, mais durèrent peu. En quelques années, l'erreur fut démasquée, poursuivie et condamnée; n'ayant trouvé alors qu'un faible appui dans le peuple et ses auteurs n'exerçant plus d'influence, elle

² A. A. S., 1931, pp. 10-11.

disparut de l'empire chrétien. L'Église nestorienne allait connaître un peu plus tard une certaine prospérité dans la Perse. Elle subsiste encore dans le Turkestan, avec quelque 70,000 ou 80,000 adhérents.³

Nous n'avons pas à examiner les intentions des auteurs de cette hérésie. Qu'il nous suffise de constater la manière dont elle s'égarait dans sa tentative de préciser et d'interpréter le mystère de l'Incarnation.

La doctrine nouvelle, stigmatisée du nom de Nestorianisme, fut jetée dans le public vers la fin de 428, à Constantinople, sous la forme d'un blâme sévère adressé aux catholiques qui honoraient la Vierge Marie sous le titre de « *Theotocos* », *Mère de Dieu*. Cette désignation impliquant une absurdité, au dire de ses adversaires: Nestorius, nouveau Patriarche de Constantinople, et Anastase, prêtre venu d'Antioche avec Nestorius, on en était arrivé à la conclusion: « Que personne n'appelle Marie *Theotocos*, car Marie n'est qu'une femme et il est impossible que Dieu naisse d'une femme. »

L'idée n'exprimait pas une nouveauté et n'indiquait aucune trouvaille de Nestorius; mais elle était restée jusqu'à ce jour inconnue des fidèles bien qu'on la rencontrât, tout au long et sous diverses formes, dans les ouvrages d'un écrivain mort cette même année, 428, Théodore de Mopsueste, un des chefs, et le dernier, de l'école d'Antioche.

Faut-il voir ici une simple question de mots, de précision grammaticale, envenimée par des rivalités locales ou personnelles entre Alexandrie et Constantinople?

A ce sujet, rappelons-nous que, selon l'expression reprise par saint Thomas, « *Ex verbis inordinate prolatis, incurritur haeresis.* » (*Sum. Th.*, I, q. 31, a. 2) . . . *Qui ne pèse pas ses expressions, tombe dans l'hérésie.* Il est incontestable que dans l'histoire de la théologie et des autres sciences, peu fréquents sont les cas où les conflits de mots ne recouvrent des conflits d'idées. Présentement, l'occasion requiert plus que jamais de pousser les recherches au-delà des expressions pour examiner des théories qui entraînaient la négation du titre de Mère de Dieu. On s'aperçoit sans effort qu'il s'agissait de la véritable interprétation des dogmes fondamentaux du Christianisme: l'Incarnation et la Rédemption. Autour de ce

³ R. Janin, *Les Églises orientales et les Rites orientaux*, 1923.

titre si contesté se cristallisaient les vérités capitales contenues dans les Symboles et Professions de foi. C'est une remarquable vérification d'un autre vocable attribué à Marie par l'Église: « *Haeresum et daemonum interremptrix.* » En justifiant cette prérogative de la Sainte Vierge, le concile exterminait du coup l'hérésie qui « divise le Christ ». ⁴

Au lieu d'un exposé spéculatif de cette erreur, nous voudrions pouvoir citer quelques passages significatifs. La chose n'est pourtant pas facile parce que la pensée de Théodore de Mopsueste et de Nestorius paraît assez fuyante et dispersée ça et là. Cependant, nous allons le tenter avec la persuasion que rien ne vaut l'étude des textes replacés dans leur milieu.

Voici d'abord les paroles de Nestorius au Pape Célestin: « Nous avons trouvé dans cette ville de Constantinople, une altération considérable de l'orthodoxie en quelques-uns. . . Ils réduisent l'union du Seigneur dans l'homme à une espèce de confusion, soutenant par un blasphème manifeste que le Dieu-Verbe, consubstantiel au Père a été édifié avec son temple et enseveli avec sa chair, comme s'il avait pris son origine de la Vierge Mère du Christ.

« Ensuite ils n'ont pas horreur de nommer la Vierge Marie: *Theotocos*, quoique les Pères de Nicée aient dit seulement que N.-S. J.-C. s'est incarné du Saint-Esprit et de la Vierge Marie; sans parler des Saintes Écritures qui la nomment partout Mère du Christ et non Mère du Dieu-Verbe. Que si quelqu'un emploie le nom de *Theotocos*, à cause de l'humanité jointe à Dieu le Verbe et non à cause de celle qui l'a enfanté, nous disons que ce mot ne lui convient pas, car une vraie mère doit être de la même nature que ce qui est né d'elle. On peut toutefois le supporter parce que le temple du Verbe, inséparable de Lui, est tiré d'elle; non qu'elle soit mère du Verbe de Dieu: car une personne ne peut enfanter celui qui est plus ancien qu'elle. »

Le maître de Nestorius, Théodore de Mopsueste, avait déjà écrit: « Prétendre que Dieu est né d'une Vierge, c'est une folie. Celui-là est né de la Vierge qui est de la substance de cette Vierge, mais le Dieu-Verbe n'est pas né de Marie. Celui qui est né de la femme ce n'est pas le Dieu-

⁴ J. Terrien, *La Mère de Dieu*, I, pp. 37 et suivantes.

Verbe, mais celui qui a été formé en elle par la vertu du Saint-Esprit. . . Lorsqu'on nous demande si Marie est Mère d'un homme ou Mère d'un Dieu, nous répondons que pour nous elle est l'un et l'autre: Mère de l'homme par la nature du fait, Mère de Dieu par relation. »

En plusieurs autres endroits les deux novateurs insistent sur l'unité de personne en Notre-Seigneur, mais cette unité n'est pas l'unité personnelle du Verbe; elle est bien plutôt une résultante d'une union très étroite de bienveillance, d'honneur, de coopération entre deux personnalités distinctes; en un mot: Union morale et non réelle.

De toute évidence, et malgré l'affectation de préserver, même de défendre la vraie foi, ces affirmations sonnent faux. L'on doit conclure que, voulant éviter une erreur, celle qui ne sauvegarderait pas la perfection des deux natures, ces auteurs sont tombés dans une autre aussi fatale à la vraie intelligence de l'Incarnation et de la Rédemption.

Personne ne s'y trompa: ni à Constantinople où le scandale fut immense, ni à Alexandrie, ni à Antioche même, ni surtout à Rome où ces controverses ne tardèrent pas à être déferées.

Dès lors les événements commencèrent à se multiplier. Nous nous occuperons de celui qui orienta définitivement et irrévocablement toute la question, le Concile tenu à Rome, en août 430, par le Pape Célestin Ier.

II

Il serait difficile d'exagérer l'influence de ce Concile préliminaire. Quoique l'éclat du grand Concile ait presque relégué dans l'ombre cet acte du Souverain Pontife, la marche à suivre avait été indiquée à Rome, et l'histoire de ces deux années perd beaucoup de sa complexité pour quiconque entoure l'intervention du Pape et les instructions qu'il adressa à ses Délégués de toute l'attention voulue.

Rome eut l'occasion d'intervenir d'abord pour réprimer une propagande d'écrits anonymes d'inspiration nestorienne, puis à la suite d'une demande formelle de Nestorius, et enfin à la requête du Patriarche Cyrille d'Alexandrie. « Au printemps de 430, Rome voyait clair dans la pensée de Nestorius. Le pape avait eu tout le temps de faire traduire en latin les pièces venues de Constantinople.

« Sa conviction fut encore affermie par le supplément d'information que le diacre Possidonius lui apporta d'Alexandrie. Au mois d'août, un synode se réunit à Rome; l'enseignement de Nestorius fut condamné, non pas, comme il devait s'en plaindre plus tard, sur le témoignage de ses ennemis, mais sur un vaste dossier dont lui-même avait fourni la très grande part. Nous n'avons pas les actes de ce synode, mais ses conclusions nous sont connues par quatre lettres pontificales datées du 11 août 430 et notifiant à Nestorius lui-même, au clergé et au peuple de Constantinople, à Cyrille d'Alexandrie et à Jean d'Antioche, la sentence rendue. » (*Dict. apol.*, III, art. Marie, Mère de Dieu, col. 193, par A. d'Alès).

La lettre destinée à Nestorius se terminait de la manière suivante: « . . . Nous avons approuvé et approuvons la foi de l'évêque d'Alexandrie. Averti par lui, ayez les mêmes sentiments que lui si vous voulez être avec nous. . . Si, dans dix jours à compter depuis notre monition que voici, vous ne condamnez nettement et par écrit cette nouveauté impie qui veut séparer ce que l'Écriture unit, vous êtes exclu de la communion de l'Église. L'acte authentique de ce jugement ainsi que les autres documents est envoyé par nous à notre saint collègue l'évêque d'Alexandrie afin qu'il agisse à notre place. . . Que Dieu vous conserve, bien-aimé frère. »

Ce même jour, Cyrille d'Alexandrie fut désigné, par lettre spéciale, comme Vicaire de l'Évêque de Rome, pour l'exécution de la sentence. La délégation affirme clairement la suprématie du Pontife d'Occident: « Par l'autorité de notre Siège et agissant à notre place, vous exécuterez cette sentence avec une sévérité exemplaire. . . en sorte que si dans l'espace de dix jours à compter depuis cette monition, il n'anathématise pas par une confession écrite sa doctrine impie et ne promet de confesser à l'avenir, touchant la génération de Jésus-Christ, notre Dieu, la foi qu'enseigne l'Église romaine et votre Église et toute la chrétienté, votre sainteté pourvoie aussitôt à l'Église de Constantinople. »

On pourra le constater, c'est très exactement le programme de la 1ère session et même de tout le Concile d'Ephèse.⁵

⁵ Héfélé-Leclercq, *Histoire des Conciles*, II, passim. *Dict. apol.*, III, art. Marie, Mère de Dieu, col. 155 et suivantes, par A. d'Alès.; Mourret, *Hist. générale de l'Église*, II, pp. 439 à 457.

Le Patriarche d'Alexandrie réunit les évêques d'Égypte, demanda leur avis après avoir donné connaissance des divers incidents, puis il fit partir ses délégués pour Constantinople avec une formule de rétractation très précise comprenant un exposé doctrinal et les douze anathématismes. Ceux-ci devaient recevoir la rétractation et en cas de résistance irréductible, procéder à la déposition.

Quand les délégués arrivèrent dans la capitale de l'empire d'Orient, les événements venaient de prendre une tournure telle que la notification de la sentence romaine n'aboutit pas pour cette fois.

Le troisième Concile général était à l'heure même convoqué.⁶

* * *

LE CONCILE D'ÉPHÈSE

« Le 19 novembre 430, une lettre circulaire des empereurs Théodose II et Valentinien III, adressée à tous les Métropolitains de l'empire, leur ordonnait, sur un ton sévère, de venir à Ephèse avec quelques-uns de leurs suffragants les plus distingués pour la Pentecôte de l'année suivante, le 7 juin 431. » (M. Jugie, *ouv. cité*, p. 140.) On trouvera un extrait de cette lettre dans le *Dict. Th. Cath.*, III, art. Conciles, col. 645, par J. Forget. Une autre lettre de convocation fut envoyée spécialement à saint Cyrille, mais rédigée d'une façon si discourtoise qu'il devenait évident que Nestorius avait la Cour impériale en sa faveur.

Les Églises d'Occident s'abstinrent: de Gaule, d'Espagne, d'Italie, de Germanie, personne ne vint. L'Église d'Afrique, ravagée par les Barbares, députa le diacre Bessula de Carthage. Particularité remarquable: Augustin d'Hippone, à raison de sa grande célébrité, avait été convoqué, bien qu'il ne fût pas Métropolitain. On ignorait encore, à Constantinople, que le grand évêque venait de mourir dans Hippone cernée par les Vandales.

Le Pape Célestin, qui avait déjà choisi Cyrille pour son Vicaire dans la cause de Nestorius, envoya alors trois Légats en vue de la prési-

⁶ *Dict. Th. Cath.*, V, art. Ephèse (Concile d'), col. 137 et suiv., par M. Jugie.; M. Jugie, *Nestorius et la Controverse nestorienne*, 1923; *Dict. Th. Cath.*, III, art. Cyrille d'Alexandrie, col. 2480, par J. Mahé.

dence du Concile, s'il leur était possible d'arriver à temps. Leurs instructions renfermaient toutes les précisions: « L'autorité du Siège apostolique devra être sauvegardée, Nous l'ordonnons. . . Si l'on en vient à des discussions, vous devrez juger des opinions émises, vous n'accepterez pas qu'on vous discute. »

Les autres Eglises se firent aussi représenter. Cependant, on ne put avoir séance au jour marqué, le 7^e juin. Les évêques du Patriarcat d'Antioche, les Orientaux comme on les appelait, retardèrent si longtemps — et d'une façon qui laissait deviner l'affectation — que Cyrille d'Alexandrie résolut de procéder sans les attendre, en vertu des pouvoirs qu'il tenait de l'Evêque de Rome.

Le 22 juin, l'assemblée s'ouvrit donc dans l'*Eglise Double*, appelée déjà sans doute l'Eglise-Marie, Mère de Dieu. Etaient présents, sous la protection et sous la surveillance du comte Candidien, cent cinquante-neuf évêques et un diacre. Les Légats du Pape arrivèrent quelques jours plus tard et, après examen, confirmèrent les actes de la Session.⁷

On ne saurait soupçonner que saint Cyrille n'ait agi dans la limite de ses droits. Sur ce point, c'est à Rome qu'il faut demander la solution et elle s'affirme très nette.

D'abord un texte récent: « A la première session que Cyrille présida comme Vicaire du Pape Célestin. . . etc. » (*Lettre de S. S. Pie XI*, 25 déc. 1930, *A. A. S.*, 1931, p. 11.)

Un texte ancien, en plus de beaucoup d'autres, nous montre la volonté du Souverain Pontife, d'une manière significative. Il avait désigné des Légats, mais chose singulière, le Pape prévoit le cas où le Concile se serait régulièrement tenu et terminé, même le cas où les évêques auraient repris le chemin de leurs diocèses. Tenu et clôturé sous quelle direction? Il est évident que seul le Patriarche d'Alexandrie détenait toute compétence pour cette fonction, à raison de sa désignation antérieure et à raison de son titre patriarcal, le premier après celui de Rome, nonobstant le 2^e canon de Constantinople. De plus, le Patriarche Nestorius recevait la sommation de comparaître, en définitive, pour être jugé.

⁷ Héfélé-Leclercq, *Histoire des Conciles*, II.

Cette situation nous explique l'attitude de saint Cyrille. La convocation d'un Concile par les empereurs ne changeait pas grand'chose à la situation: exactement, elle ne modifiait rien; et le consentement du Pape à la tenue du Concile ne remettait nullement en cause la décision romaine. Ce qu'on déférait au Concile, ce n'était pas une sentence à déterminer, mais une mesure à exécuter. Il ne s'agissait pas d'un cas à examiner, *res integra*, mais d'une chose jugée. Cyrille possédait donc pleine autorisation de penser que son mandat de transmettre la sentence pontificale pouvait s'exercer soit dans le Concile, soit en dehors du Concile, selon qu'il avait été prévu. Or la procédure conciliaire ne ressemblant aucunement à celle d'un enregistrement et les Pères unis au successeur de Pierre étant juges dans la foi, tous prirent connaissance des faits, soit anciens soit nouveaux, et adhérèrent à la condamnation portée par Célestin Ier.

L'oecuménicité du Concile d'Ephèse n'a jamais été mise en doute, car si la convocation matérielle vint des empereurs, la convocation formelle découlait de la sanction du Pape qui le fit présider par son Vicaire, par ses Légats, et qui l'approuva quand il fut terminé.⁸

* * *

PREMIÈRE SESSION: *Définition du Dogme de l'Union hypostatique et de la Maternité divine*

On ne peut comparer le Concile de 431, réuni pour s'occuper d'une question particulière déjà examinée, aux Conciles réformateurs des temps modernes. En toute rigueur, la fin du premier jour voyait le parachèvement de l'oeuvre essentielle de l'assemblée; on n'attendait que la venue des Légats pour songer à la clôture. Seules des circonstances imprévues, d'aucun intérêt direct dans l'histoire des dogmes retinrent les Pères à Ephèse jusqu'au mois d'août. Il y eut, au total huit sessions conciliaires dont trois revêtent une importance plus marquée au point de vue doctrinal: la première, la troisième et la sixième. Ces trois sessions principalement capteront nos recherches.

⁸ *Dict. Th. Cath.*, III, art. Conciles, col. 645, 653, par J. Forget; *Dict. Th. Cath.*, V, art. Ephèse (concile d'), par M. Jugie; J. Tixeront, *Histoire des Dogmes*, 7e édition, III, p. 45.

La première se termina bien avant dans la nuit, puisqu'on fut obligé de reconduire les évêques à la lueur des flambeaux, en cette saison où les jours prolongent le plus leur durée. Déjouant les oppositions, le Concile poursuivit fermement son objectif : la doctrine et la personne de Nestorius. Lorsque cent quatre-vingt-dix-huit évêques eurent signé les actes, le peuple d'Ephèse de se réjouir à bon droit, car la foi chrétienne venait de vivre une de ses plus brillantes journées.

I

Nestorius, par suite de sa résistance, encourut la condamnation du Concile et la peine de la déposition. Après avoir constaté son triple refus de se présenter devant l'assemblée, on passa à l'examen de sa doctrine, bientôt suivi du credo de la foi catholique et de la promulgation de la sentence romaine, puis l'acte de déposition fut rédigé.

« Le saint Concile a déclaré : L'impie Nestorius ayant refusé de comparaître et n'ayant pas voulu recevoir les évêques que nous lui avons députés, nous n'avons pu nous dispenser de procéder à l'examen de ce qu'il a enseigné avec impiété. Ayant donc constaté soit par ses lettres et commentaires, soit par les discours qu'il a prononcés tout dernièrement dans cette métropole d'Ephèse, discours attestés par des témoignages, qu'il tient et enseigne l'impiété, contraints par les saints canons et par les lettres de notre très saint père et coministre Célestin, évêque de l'Eglise romaine, nous avons été obligés d'en venir avec larmes à cette lugubre sentence : Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il a attaqué par ses paroles blasphématoires, déclare que par ce saint Concile, Nestorius est privé de la dignité épiscopale et séparé de la communion sacerdotale. » (Cavellera, *Thesaurus*, p. 674.)

C'est là un décret disciplinaire, mais les motifs sont d'ordre doctrinal car cette sentence se fonde sur un fait dogmatique, c'est-à-dire sur l'interprétation exacte des paroles et des écrits d'un auteur et concluant à un sens hérétique. Dans pareil cas, l'Eglise est infallible puisque, sans cela, la prérogative de l'infaillibilité deviendrait illusoire dans beaucoup de circonstances. ⁹

⁹ Traité de Théologie: *De Romano Pontifice*. — *Dict. Th. Cath.*, IV, art. Eglise, col. 2188, par E. Dublancy.

Une singulière controverse a surgi récemment à l'occasion d'un ouvrage de Nestorius demeuré inconnu jusqu'à ce jour. Nous voulons parler du « Livre d'Héraclide de Damas », édité en syriaque par le P. P. Bedjan, d'après un manuscrit unique, conservé chez les Nestoriens au Turkestan.¹⁰ Cette publication a ranimé ceux qui, à la remorque de quelques historiens, pas tous très anciens, ne voyaient dans les discussions d'Ephèse qu'un vaste malentendu, et croyaient pouvoir soutenir que, au fond, Nestorius n'était probablement pas hérétique.

La question aurait une portée assez mince si la personne de Nestorius apparaissait seule en cause; par malheur, cet essai de réhabilitation vise simultanément le Pape Célestin, le Patriarche d'Alexandrie et le Concile, sous prétexte qu'ils n'ont pas su discerner que Nestorius pensait exactement comme eux. « Il serait vraiment plus qu'étonnant qu'amis et ennemis se soient trompés en cette matière et que, resté incompris de tous ses contemporains, l'infortuné Nestorius n'ait été saisi que par quelques rares esprits plusieurs siècles après sa mort. » (M. Jugie, Ouv. cité).

Concédon's qu'il n'ait pas aperçu la fâcheuse répercussion de ses principes, ou encore, avec Rohrbacher, que dans sa grande présomption, il eut des idées bien obscures et que son langage révélait autant de confusion que ses idées! Mais ce qui restait incompréhensible dans le langage de Nestorius, on le trouvait distinctement affirmé dans les oeuvres de son maître, Théodore de Mopsueste, auquel il resta toujours uni.

Le « Livre d'Héraclide de Damas » forme un plaidoyer qui, visiblement soucieux de ne pas heurter les décisions de l'Eglise, ne contient ni rétractation, ni explication satisfaisante des positions doctrinales de l'auteur. « Il est certain, conclut M. Nau, que même après la présente apologie, Nestorius aurait été condamné comme hérétique. » (P. XXVIII.)

Sans doute ces *Novissima verba* du Patriarche exilé retiennent l'empreinte d'une résignation et d'une mélancolie qui lui ont gagné quelques sympathies, mais le problème réside ailleurs.

« Pour moi, j'ai regardé les souffrances de ma vie et tout ce qui m'est arrivé en ce monde comme une souffrance d'un jour, et je n'ai pas changé toutes ces années. Voici qu'approche pour moi le temps de ma

¹⁰ Traduction française, par F. Nau, 1910.

mort et chaque jour je prie Dieu de me délivrer, moi dont les yeux ont vu le salut de Dieu. . . »

Faire preuve de zèle contre une hérésie ne suffit pas pour se préserver de toutes les autres; on connaît le cas d'Eutychès: il fut conduit au Monophysisme tout en prétendant lutter énergiquement contre le Nestorianisme. Quand on a la patience de lire ce qui nous reste des ouvrages de Nestorius, on constate que le fond de sa doctrine ne change point et revient très nettement à ne voir dans l'Incarnation, qu'une union morale de bienveillance, de dignité, de coopération entre deux êtres personnellement distincts.

Il ne faudrait nullement oublier ou feindre d'oublier que la question du sens des paroles ou écrits de Nestorius a été tranchée par l'autorité compétente du Pape et du Concile, à qui personne ne contestera des lumières et une assistance divine incomparablement supérieures aux expertises des historiens du XXe siècle. Le Concile de Rome possédait un dossier bien complet, fourni en grande partie par Nestorius lui-même; de son côté, le Concile d'Ephèse ne se prononça pas sans examen: la lecture du décret de déposition en témoigne hautement. Nous sommes en présence d'une interprétation doctrinale ressortissant au pouvoir d'infailibilité.

Force est donc de conclure à l'impuissance d'effacer de la mémoire de Nestorius la tache d'hérésie et de Nestorianisme. S'il ne fut pas l'auteur et le théoricien de cette erreur, il s'en fit le propagateur, le défenseur, et mourut sans l'avoir rétractée.¹¹

II — UNION HYPOSTATIQUE.

Cette expression désigne, on le sait, la manière dont la nature divine et la nature humaine sont unies en Jésus-Christ. On pourrait dire également: union personnelle, pour signifier que la nature humaine de N.-S. bien que très complète, très parfaite, n'a cependant jamais eu d'individualité propre, d'indépendance, mais a toujours été unie à la personne du

¹¹ F. Nau, *Nestorius d'après les sources orientales*, Coll. Sc. et Rel.; M. Jugie, *Nestorius et la Controverse nestorienne*; *L'Ami du Clergé*, 1909, p. 1014; 1912, p. 407; A. d'Alès, *Autour de Nestorius*; J. Tixeront, *Histoire des Dogmes*, III, p. 22.

Verbe de Dieu, et dans sa dépendance personnelle, en sorte que les actes et les attributs de cette nature humaine étaient les actes et les attributs d'une Personne divine.

Le Concile d'Ephèse a défini que l'on ne pouvait exprimer le mystère de l'Incarnation autrement que par cette reconnaissance de la dualité des natures dans l'unité d'une seule Personne.

L'exposé de la pensée catholique se trouve dans la seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius, lettre composée sur l'ordre du Pape et approuvée sans restriction par toute l'assemblée conciliaire. « Après la lecture du symbole de Nicée, on entendit la lecture de la 2e lettre de Cyrille à Nestorius, lettre que tous les Pères déclarèrent conforme au symbole; cent vingt-six motivèrent même leur vote par de brefs discours qui nous sont parvenus. » En lisant les passages qui suivent, on se souviendra que l'exposition de la doctrine est commandée chez Cyrille par le souci de retracer et de dépister les « finesses verbales » du Patriarche de Constantinople.

« Ce n'est pas un homme ordinaire qui est né de la Sainte Vierge et sur qui le Verbe de Dieu serait descendu se reposer; mais le Verbe s'étant uni à la chair dès le sein maternel, a bien voulu naître selon la chair. . .

« Ainsi nous confessons un seul Christ, un seul Seigneur; nous ne disons point que nous adorons l'homme en même temps que le Verbe, afin de ne point introduire l'idée de division en disant *en même temps*, mais bien, que nous adorons un seul et même être. . .

« D'autre part, il n'y aurait aucune utilité pour la foi orthodoxe, de professer cette vérité, si l'on parlait de l'union de deux personnes. Car l'Écriture ne dit pas que le Verbe s'est uni la personne, mais qu'il s'est fait chair. . . Sous l'apparence de la chair, il est demeuré ce qu'il était. . . Voilà ce qu'enseigne toujours et partout la foi orthodoxe, voilà ce qu'on trouvera dans tous les saints Pères. Aussi ces derniers ont-ils osé appeler la Sainte Vierge, Mère de Dieu. Non point certes que la nature du Verbe, sa divinité, ait eu son commencement dans la Vierge Marie, mais parce que celle-ci a mis au monde ce corps saint, animé par une âme raisonnable auquel le Verbe s'est uni hypostatiquement. » (Epistola IV.)

On donna lecture, un peu plus tard, d'un autre document célèbre: les douze Anathématismes ou Chapitres, rédigés pareillement par saint Cyrille et auxquels Nestorius devait souscrire. L'opinion commune des

historiens et des théologiens veut qu'ils ne reçussent pas du Concile une approbation égale à celle de la Lettre précitée. La doctrine en est strictement la même; seulement les expressions, ou mieux quelques expressions, demandaient explication. (Denzinger, p. 73; *Dict. Th. Cath.*, III, col. 2509; les mots: « *Secundum unionem physicam* » signifiant « *secundum unionem realem* », et non pas, comme le prétendait Nestorius « *secundum unionem moralem* ».)

* * *

La réponse du petit catéchisme définissant l'Incarnation: l'union de la nature humaine avec la nature divine dans la personne du Fils de Dieu résume la doctrine catholique, proclamée dans la 1ère session du Concile, en donnant aux termes (*nature* et *personne*) employés jusque-là un peu confusément leur exacte application.

Entre cette réponse du catéchisme et la parole de saint Jean: « Le Verbe s'est fait chair », la seule différence consiste dans l'expression, la pensée demeurant absolument identique. Pour rendre pleine justice à ce texte, il faut admettre que c'est bien le Verbe de Dieu, la personne du Verbe éternel, qui est devenu homme véritable. Autrement le Verbe ne se serait pas incarné, ni fait chair, mais il aurait contracté alliance, union avec quelqu'un de l'humanité et la parole de saint Jean cesserait d'être exacte. (S. Thomas, *In Joan.*, I, 7.)

Ce raisonnement à propos du prologue de saint Jean, nous dispense des innombrables textes accumulés par l'érudition et le sens théologique de saint Cyrille. Tous, on le constate, reviennent à dire que les actes, propriétés, attributs de la nature humaine sont toujours dits du Verbe comme de leur sujet véritable et aucun d'eux ne permet de retrouver ce fantôme de personnalité humaine que Théodore et Nestorius s'évertuaient à découvrir.

Y a-t-il possibilité de faire la genèse de leur erreur? Disons qu'ils n'ont pas saisi la valeur du principe de la *Communication des Idiomes* ou *Propriétés*, et surtout qu'ils se sont égarés par une fausse idée philosophique sur la perfection de la nature humaine.

L'exactitude de la première remarque se manifestera à la répugnance

de Nestorius pour des expressions aussi répandues que celles-ci: Dieu est né d'une Vierge. . . Marie est Mère de Dieu. . . les Juifs ont fait mourir Dieu; le Verbe a souffert, etc. Il lui semblait que tout cela conduisait à admettre que la divinité était née d'une Vierge, que la nature divine du Verbe avait souffert.

Chacun connaît pourtant que tel ne peut être le sens des propositions susdites. Les attributs concrets désignent invariablement le sujet ou la personne affectée de telle ou telle propriété; ils ne vont jamais jusqu'à mentionner la seule qualité ou propriété abstraite, avec ses incompatibilités et oppositions. C'est ainsi que la divinité ne peut pas naître d'une Vierge, mais un Dieu peut naître de Marie si telle est sa volonté.

Une erreur plus profonde avait causé le fourvoiement de Théodore de Mopsueste. D'après lui, toute nature parfaite exigerait une véritable personnalité, et puisque la nature humaine du Christ était absolument parfaite et complète, elle devait jouir de l'indépendance personnelle: être une hypostase ou une personne. « Lorsque nous distinguons les natures, nous disons que la nature du Dieu-Verbe est complète et complète aussi sa personne, car on ne saurait dire qu'une hypostase, c'est-à-dire une nature concrète, est impersonnelle. De même nous disons que la nature de l'homme est complète et complète aussi sa personne. » (Tixeront, Ouv. cité, p. 18.)

Aristote, qui a défini tant de choses, ne nous a pas laissé de définition de la personne; ayant précisé ce qu'il entendait par substance première et substance seconde, un homme et l'humanité, il n'a pas montré qu'il ait soupçonné quelque différence entre *nature concrète* et *personne* ou *hypostase*, toute nature concrète étant parfaite et constituant un sujet doué de l'indépendance personnelle. (*Dict. Th. Cath.*, VII, col. 462.)

Comment s'étonner? Il lui était bien difficile, pour ne pas dire davantage, de s'élever plus haut, avant que la révélation du mystère de la Trinité ne vînt contraindre les Docteurs à serrer de plus près les notions de: *nature, essence, substance, relation, personne*. Ce travail dura longtemps. Lorsqu'on traduisit en latin les oeuvres des Grecs et lorsque les Ecrivains occidentaux se mirent à traiter en latin les questions religieuses, comme cette langue possédait déjà un vocabulaire sinon philosophique

au moins juridique assez développé, la traduction et même la transcription pure et simple de certains termes ne fut pas sans augmenter entre les mots la confusion qui existait préalablement entre les idées.

Peu à peu les Conciles et les Papes fixèrent le sens de plusieurs termes: nature, consubstantiel, hypostatique, etc., sans donner évidemment une définition abstraite. Boèce, sur le point qui nous occupe, fournit un appoint décisif par son ouvrage « *De persona et duabus naturis contra Eutycheten et Nestorium*, » où il définit la « personne » dans cette formule qui a fait la *Consolation philosophique* de nombreux débutants: *Rationalis naturae individua substantia*. Et saint Thomas, au cours d'un article célèbre, (*Sum. Th.*, I, q. 29, a. 1) poussant à fond l'analyse de l'individualité, fixe pour jamais ce qu'il faut entendre par « personne » et indique comment la « nature concrète » ne comporte pas essentiellement la « personnalité ».

Impossible de chercher noise à Nestorius pour son ignorance de la définition de Boèce. Ce qui reste inadmissible, c'est son attachement opiniâtre à cette « fausse idée claire et distincte », génératrice d'une totale méconnaissance de l'Incarnation.

L'Ecole d'Antioche ne réussit pas à s'affranchir de cette équivalence supposée entre « nature parfaite » et « personne » sans reculer devant la conséquence de reconnaître au moins deux personnalités dans l'Incarnation: le *Prosopon* du Verbe éternel, le *Prosopon* de l'homme, né de Marie, et le *Prosopon* d'union dans le Verbe, et devant cette autre conséquence que Marie n'était pas la Mère de Dieu, le terme de sa maternité étant la personne humaine unie moralement au Verbe.

Une telle conclusion, pour des âmes chrétiennes: évêques, moines et fidèles évoquait, strictement parlant, une réelle impiété.

Elle faussait le sens naturel des Ecritures; elle ne pouvait reconnaître une valeur infinie aux oeuvres de la Rédemption; elle ruinait, par un mouvement tournant, l'oeuvre de Nicée. En effet, à quoi servait d'avoir défini la consubstantialité du Verbe, si ce Verbe adorable n'était pas celui qui était né, avait souffert, était mort et ressuscité?

Elle découronnait enfin la Vierge Marie de son plus beau titre, celui de Mère de Dieu: titre à elle donné par Isaïe et par l'Ange, par Elisabeth, saint Paul et la Tradition.

Qu'on nous permette d'insister.

A des historiens sans foi, sans piété, sans convictions, il semblerait peut-être qu'on a fait une abondante consommation de ces termes: *impia dogmata, impiissimus, blasphemis vocibus*, et que les larmes mentionnées dans la condamnation ne sont qu'une formule rédactionnelle. Mais celui qui, à l'exemple de saint Paul, vit dans le Christ et du Christ, celui qui a mis toutes ses espérances terrestres et éternelles dans la foi catholique, celui-là se sent atteint au coeur par des doctrines qui ne lui montrent qu'un homme en celui qu'il adorait comme un Dieu; et une mère ordinaire en celle qu'il invoquait et vénérait comme la Mère d'un Dieu.¹²

III — LA MATERNITÉ DIVINE

« Quiconque ne reconnaît pas que l'Emmanuel est véritablement Dieu et que, par suite, la sainte Vierge est Mère de Dieu, puisqu'elle a donné naissance, selon la chair, au Verbe de Dieu fait chair, qu'il soit anathème. » (1er anathématisme contre Nestorius).

Le développement apporté, dans le paragraphe précédent, à l'union hypostatique prouve que le Concile s'occupa de la Maternité divine comme d'une conclusion nécessaire et que deux dogmes furent définis en ce jour. Nous allons dire quelques mots sur ce qui constitue la gloire du Concile d'Ephèse et le distingue des autres dans l'histoire: le dogme de la Maternité divine.

Cette assertion de Cyrille contient un raisonnement opposé aux arguments par lesquels Nestorius triomphait bruyamment, en utilisant la preuve *ex absurdo* tirée de l'idée païenne des « Déesses-Mères » et des théogonies polythéistes. « Une vraie mère doit être de la même nature que son fils: Ou bien Marie a donné au Verbe la nature divine, et c'est l'absurdité des païens qui donnent des parents à leurs dieux, ou bien elle ne lui a pas donné la nature divine et dès lors elle n'a pas droit au titre de Mère de Dieu. »

¹² Traités de Théologie, *De Incarnatione*: Paquet, L. Janssens, Lépicié, Petavius, Tanqueray; *Dict. Th. Cath.*, VII, art. *Hypostase*, col. 368, 471, par A. Michel; J. Tixeront, *Histoire des Dogmes*, III, pp. 22 et suivantes.

Tel quel, le raisonnement lui semblait apodictique et construit avec une louable solidité.

Il est cependant aisé de constater l'insuffisance lamentable de la deuxième alternative. C'est qu'il y a une autre manière de remplir à l'égard d'une Personne divine les fonctions maternelles et d'être digne d'être appelée sa Mère, dans le sens le plus strict.

Elle se réalise cette hypothèse quand une Personne divine, subsistant en la gloire et la nature de Dieu, veut s'unir, dans le cours des temps, une nature humaine toute semblable à la nôtre, en demandant à une personne humaine, à une fille d'Adam de consentir à donner le concours nécessaire pour la maternité d'ici-bas : *Semetipsum exinanivit, formam servi accipiens, et habitu inventus ut homo.* (Phil., 2, 7.).

Ce titre de Mère de Dieu nous indique aussitôt la mesure de sa dignité dans la Création. Si elle était la mère d'un homme distinct du Verbe, sa grandeur serait de l'ordre des dignités finies, mais si elle est Mère du Verbe, sa dignité se mesurera sur la dignité infinie de Celui qui est son Fils. (*Sum. Th.*, I, q. 25, a. 6, ad 4.)

Nestorius ne sortit pas plus heureux de son appel à la tradition, au silence des Ecritures et des Pères.

Pour le silence de l'Écriture, saint Thomas procède ainsi (*Sum. Th.* III, q. 35, a. 4). Il est vrai que dans l'Écriture on ne rencontre pas expressément que Marie est Mère de Dieu; mais ce qu'on trouve expressément dans l'Écriture, c'est que Jésus-Christ est vraiment Dieu et que la Bienheureuse Vierge est Mère de Jésus-Christ. Il découle donc nécessairement des paroles de l'Écriture que Marie est Mère de Dieu.

Avant le Concile de Nicée, on n'utilise pas l'expression *Theotocos*, au moins d'une manière péremptoire. Cependant Socrate, mentionne Origène, aurait employé ce terme. Jusqu'ici on n'a pu vérifier cette assertion.

Après le Concile de Nicée, 325, le terme *Theotocos* fait son apparition et son usage se répand sans susciter ni étonnement ni opposition d'aucune sorte. (Neubert, Ouv. cité, p. 135).

Voici les noms des Pères appelés à témoigner par saint Cyrille. « Je trouve dans les écrits des saints Pères qu'Athanase a souvent appelé Marie

Mère de Dieu; de même notre bienheureux Père Théophile et beaucoup d'autres saints évêques de ces temps-là: Basile, Grégoire et le bienheureux Atticus. . . » (A. d'Alès, Ouv. cité, p. 190.)

Dans la bibliographie sont contenues des indications pour compléter ce trop sommaire exposé d'une matière abondamment reprise dans les Traités.

I V

Le peuple d'Alexandrie connut des premiers les événements du Concile, par la lettre de son Patriarche. (Epistola 24).

« Après avoir passé le jour entier dans ce bienheureux sanctuaire, nous avons condamné Nestorius. . . et par une sentence solennelle nous l'avons déposé de son siège et privé de l'épiscopat. . . Quand le peuple apprit que l'auteur de tant de blasphèmes avait été dépouillé de sa dignité, tous d'une commune voix commencèrent à bénir le concile. Pour nous, à notre sortie de l'Eglise, nous fûmes reconduits jusqu'à notre demeure à la lueur des flambeaux et des torches, car il était déjà nuit. C'était partout une joie délirante; partout des feux allumés. Des femmes même marchaient devant nous portant des cassolettes où brûlait l'encens. » (Terrien, Ouv. cité, p. 13.)¹³

* * *

DEUXIÈME ET TROISIÈME SESSIONS:

La Primauté romaine.

I

Si le Concile de 431 marqua le triomphe du Christ, chef invisible de l'Eglise, il fut également un triomphe pour son chef visible, le Pape de Rome, surtout dans les sessions 2 et 3, mais presque aussi grand dans toutes les circonstances de cette affaire.

¹³ Lépicier, *Tractatus De Beata Virgine; Dict. apol.*, III, art. Marie, Mère de Dieu, col. 187 et suiv., par A. d'Alès; E. Neubert, *Marie dans l'Eglise anténicéenne*, 1908, pp. 121-153; *Dict. Th. Cath.*, IX, art. Marie, col. 2349 et suiv., par E. Dublanchy; J. Terrien, *La Mère de Dieu*, I.

Nous allons passer en revue les manifestations les plus significatives de l'acceptation unanime de la Primauté romaine.

Nestorius écrit au Pape pour obtenir l'approbation de sa conduite et de sa doctrine.

Cyrille d'Alexandrie défère la controverse au Pape de Rome : « parce que l'usage ancien des Eglises ordonne d'avertir (l'Evêque de Rome) quand la foi est en jeu. »

Jean d'Antioche, ami de Nestorius, lui conseille instamment de se soumettre à la sentence de son Seigneur, le très saint Evêque Célestin.

Saint Cyrille préside le Concile avec le titre, inscrit dans les actes, de « Vicaire de l'Archevêque de Rome. »

Les Pères du Concile, le soir du premier jour, déclarent, dans leur sentence, qu'ils sont « contraints par les saints canons et par la lettre de notre très saint Père et coministre Célestin. . . »

La 2^e session fut convoquée spécialement pour accueillir les trois Légats pontificaux et leur communiquer les actes de la session précédente, « afin qu'ils puissent les confirmer ». On donna lecture de la lettre du Pape au Concile; elle provoqua cette explosion de joie: « Voilà le véritable jugement; actions de grâces au nouveau Paul, Célestin; au nouveau Paul, Cyrille; au gardien de la foi, Célestin. »

Dans la 3^e session, les légats sanctionnèrent au nom du Pape les actes conciliaires, puis il se passa une scène qui devait retrouver sa conclusion logique plus de quatorze siècles plus tard, au Concile du Vatican. En présence de tous les Pères, le prêtre Philippe, délégué personnel du Pape, fit un exposé si net de la constitution de l'Eglise et de l'autorité du Successeur de Pierre que ses paroles ont été insérées dans la Constitution *Pastor Aeternus* de Pie IX.

« Il n'est douteux pour personne. . . ou plutôt c'est un fait connu de tous les siècles, que le saint et bienheureux Pierre, le Prince et le Chef des Apôtres, la colonne de la foi, le fondement de l'Eglise catholique a reçu de N.-S. J.-C. les clefs du Royaume et qu'à lui a été donné de pouvoir lier et délier les péchés; c'est lui qui jusqu'à maintenant et pour toujours, vit et juge dans ses successeurs. »

Le Concile approuva entièrement cette déclaration, qui exprimait d'ailleurs ses propres sentiments. ¹⁴

II

Une aussi éclatante unanimité acquiert un prix inestimable: elle établit que si, plus tard, l'autorité de Rome fut contestée puis rejetée, ce ne fut pas pour des raisons doctrinales, car les anciens Pères les auraient certainement connues, mais pour des motifs bien différents, motifs qui déjà commençaient à poindre.

Serait-on porté à juger hors de propos l'insistance apportée dans la revendication des droits de Rome, en un moment où personne ne les contestait? La suite montrerait combien cette insistance était dès lors justifiée. Si nous avons nos problèmes journaliers, Rome connaît les préoccupations séculaires.

Depuis un certain temps, d'étranges ambitions surgissaient dans l'entourage des empereurs de Byzance. L'empire d'Occident se disloquait sous les attaques des Barbares. Il y avait un héritage à recueillir: politique sans doute, mais aussi religieux, en introduisant à Constantinople l'autocratie de l'ancienne Rome.

Il devenait indispensable de ne pas laisser s'obscurcir la vérité.

* * *

SIXIÈME SESSION: *Le Symbole de Nicée.*

Le 22 juillet, une session se tint dans la demeure du Patriarche Memnon. Un Prêtre de Philadelphie, Charisius, fit connaître que dans son église, on avait proposé à la signature de quelques convertis une profession de foi nestorienne, composée par Théodore de Mopsueste. Le Concile dirigea une enquête et porta le décret suivant:

«Le saint Concile a décidé qu'il n'était permis à personne de présenter, d'écrire ou de composer une formule de foi différente (*eteran pistin*) de celle qui a été fixée par les Saints Pères réunis à Nicée avec le Saint-Esprit.

¹⁴ Morret, Jugie, Héfélé, Ouv. cités.

« Que ceux que l'on surprendra, soit parmi les évêques, soit parmi les clercs à professer ou à enseigner la doctrine contenue dans le symbole présenté par le prêtre Charisius sur l'Incarnation du Fils unique de Dieu, c'est-à-dire les opinions détestables de Nestorius, tombent sous la sentence de ce saint Concile. »

La simple lecture suffit pour se rendre compte de la légitimité et de l'opportunité de ce décret. Personne, assurément, ne se douta à cette heure de la célébrité dont on allait entourer cette décision. Bientôt on prétendra que le Concile avait interdit irrévocablement et à quiconque, la moindre modification au symbole de Nicée. Semblable prétention, au point de vue juridique, historique et dogmatique, ne soutient pas l'examen.

Il est inimaginable que le Concile ait lié pour toujours tous ceux qui, dans le cours des siècles, seraient chargés de la conduite de l'Eglise immortelle. Le législateur ne peut se lier lui-même vis-à-vis d'une loi qui dépend de sa volonté. Or l'autorité du Concile est l'autorité de l'Eglise qui se maintient identique à elle-même soit à Ephèse, soit à Chalcédoine, soit au Vatican, infailliblement fidèle à la foi du Christ, mais absolument souveraine dans son gouvernement.

Dire que le Concile de Chalcédoine « fut le premier à violer cette défense », c'est donc commettre une inexactitude; à moins de vouloir signifier par là que les Pères de Chalcédoine, en passant outre à cette interdiction, montrèrent qu'elle ne pouvait les atteindre, et fournirent ainsi la véritable interprétation du 6e canon d'Ephèse.

L'histoire des définitions dogmatiques interdit d'attribuer au 6e canon une extension aussi extravagante, hormis de croire que toute addition est une corruption, selon une théorie assez en faveur chez les théologiens schismatiques, ou d'admettre avec Photius que le droit de rédiger les formules de foi est réservé à la seule Période patristique.

En réalité, l'Eglise a toujours usé de son droit de sauvegarder la pureté de la foi par des Symboles, Professions de foi, Rétractations, d'après les circonstances. Elle se souvient des paroles du Seigneur: « *Docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem saeculi.* » (Matth., 28, 20).

Le rôle de l'Eglise étant de conserver, de défendre, de développer le dépôt de la foi, comme aussi de contrôler, d'exciter, de modérer, d'approuver ou de condamner la recherche théologique, il résulte que, à toutes les époques, il pourra devenir nécessaire de perfectionner les antiques formules, de les expliquer, « *in eodem sensu, eademque sententia.* »

L'Eglise peut donc interdire à quiconque, évêque ou clerc, de s'ériger en auteur de Symbole, mais elle ne peut se l'interdire à elle-même sans donner à entendre qu'elle a été abandonnée par Celui qui a promis d'être avec elle jusqu'à la fin.¹⁵

CONCLUSION

Nous avons omis délibérément les détails d'histoire et d'érudition, pour ne retenir que les résultats. De même pour le côté purement humain de cette affaire, persuadé que si l'humanité s'agite, c'est toujours Dieu qui la conduit.

Le Concile mérite certainement la célébrité qui l'entourne et son importance dans l'histoire de l'Eglise justifie amplement la décision du Souverain Pontife de ne pas laisser ce 15^e centenaire passer inaperçu. Les considérations que nous avons offertes permettront de s'en former une idée, et en parcourant les livres qui racontent la vie de l'Eglise depuis ce temps, on remarquera avec plus de facilité combien souvent on fait appel aux décisions du Concile d'Ephèse.

Nous ne pouvons cependant terminer sans une mention spéciale de la glorieuse Basilique de Sainte-Marie-Majeure. Cette basilique a comme recueilli la succession de l'antique Eglise-Marie, Mère de Dieu. Aujourd'hui confondue parmi les décombres d'Ephèse, elle n'en immortalise pas moins la défaite du Nestorianisme et le triomphe de la Vierge *Theotocos*. « C'est à Rome que l'hérésie de Nestorius fut d'abord condamnée, et c'est à Rome que peu après, le Pape Sixte III consacra ce triomphe de Marie en réparant la basilique Libérienne. » Il fit exécuter la suite remarquable de mosaïques qui ornent l'architrave de la nef centrale et l'arc de l'autel.

¹⁵ *L'Ami du Clergé*, 1898, pp. 494, 853; Lépicié, *De stabilitate et progressu dogmatis*; *Dict. Th. Cath.*, V, Ephèse (Concile d'), col. 148, 152, par M. Jugie.

Cette même Basilique renferme sans contredit beaucoup d'autres oeuvres d'art, supérieures peut-être à bien des titres, quoique ces mosaïques du Ve siècle conservent un reflet de l'ordonnance et de la beauté classique. Toutefois, il ne s'en trouve point qui nous mette en communion plus intime de pensée et de prière avec ces fidèles des âges lointains, qui n'avaient pas sans doute, notre langue, nos habitudes, nos traditions, nos sciences, mais qui vivaient de la même foi et invoquaient la même Vierge toute-puissante sous le même vocable que nous. Ils s'appliquèrent à accomplir cette oeuvre de piété en témoignage de leur croyance auprès des générations futures, pendant des années de troubles, pleines d'incertitude, où commencèrent le déclin de l'antiquité et l'effondrement d'une civilisation. ¹⁶

Elle possède encore un plus touchant souvenir dans les restes de la Crèche de l'Enfant-Jésus. C'est bien certainement devant ces humbles reliques, et en évoquant les paroles de saint Luc: *Peperit Filium suum primogenitum*, que l'on n'hésite point à revendiquer pour Marie le titre de Mère de Dieu: *Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis*.

Victor DEVY,
de la Compagnie de Marie.

¹⁶ P. Pourrat, *La spiritualité chrétienne*, I, pp. 376-381; B. Morineau, *La Sainte Vierge Marie*, Bibl. Cath. Sc. Rel.; H. Grisar, *Rome et les Papes*, etc., I, pp. 309, 382; Card. Newman, *Du culte de la Sainte Vierge*, trad. franc., 1908; *Dict. apol.*, III, art. Mariolâtrie, col. 302, par A. Noyon, S. J.; J. Terrien, *La Mère de Dieu et la Mère des Hommes*, 1900.

Béatification et Canonisation

L'Eglise a reçu de son divin Fondateur la mission de continuer à travers les siècles et sur toute l'étendue du globe, l'oeuvre de réparation et de salut que son Père lui avait confiée: *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.* (Joan., 20, 21.) Voilà la raison d'être de l'Eglise, et tel est le but de ses activités. C'est afin de poursuivre cette tâche sans trêve, qu'elle ne peut pas mourir: les portes de l'enfer pourront se liguier contre elle, mais ne prévaudront point; et, sous le nombre et le poids des siècles, le souffle vivificateur de l'Esprit-Saint renouvellera sans cesse sa perpétuelle jeunesse: *Renovabitur ut aquilae juvenus tua.* (Ps. 102, 5.) C'est aussi pour cela et en cela qu'elle ne peut défaillir; car, en remontant vers son Père, Jésus-Christ ne l'a pas laissée seule, il ne l'a pas abandonnée: *Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem saeculi;* (Mt., 28, 20.) son bras divin la soutiendra mystérieusement, certes, mais indéfectiblement, dans sa marche tourmentée à travers l'histoire du monde.

En vérité, la vie de l'Eglise ici-bas est un rude combat: c'est au milieu des loups, non parmi les brebis, que son Chef l'a envoyée; et il n'entend pas que le serviteur soit mieux traité que le Maître. Militante donc par vocation, l'Eglise ne connaîtra pas beaucoup les douceurs du repos; cependant, Elle ne sera pas privée des gloires du triomphe: quelque pénible que soit sa marche, elle sera invinciblement conquérante; quelque crucifiants que soient ses labeurs, ils seront toujours fructueux; Elle aussi, vaincra le monde; Elle l'a déjà vaincu, en vengeance l'honneur de Dieu par la sanctification d'âmes innombrables qui l'adorent dans le temps ou le glorifient dans l'éternité.

Voilà le véritable triomphe de l'Eglise, ici-bas, qui la console amplement de toutes ses peines, la reconforte dans toutes ses tribulations; le seul, d'ailleurs, que Jésus-Christ lui a garanti, le seul, qu'en définitive,

elle ambitionne. C'est pourquoi nous pouvons légitimement affirmer, que la Béatification et la Canonisation des Serviteurs de Dieu, sont comme la consécration splendide du véritable triomphe de l'Eglise militante, sur son champ d'action même; et pour cela, méritent d'être comptées parmi les actes les plus éminents et les plus augustes de son gouvernement. ¹

On accueillera favorablement, sans doute, une courte étude sur ce sujet, dont l'intérêt est avivé, au milieu de nous, par le souvenir encore palpitant de nos premiers saints canadiens élevés aux honneurs des autels. Notre intention n'est pas de décrire les solennités de la Béatification ou de la Canonisation, telles qu'elles se déroulent dans la basilique vaticane; nous voulons présenter un simple exposé didactique, aussi précis que possible dans sa brièveté, sur la nature même, l'histoire et la procédure de la Béatification et de la Canonisation dans l'Eglise Catholique. ²

NATURE DE LA BÉATIFICATION ET DE LA CANONISATION

On ne se méprend pas sur le sens général de ces deux mots: Béatification, Canonisation. Tous entendent, par là, deux actes du Souverain Pontife de très haute importance, par lesquels, certaines âmes chrétiennes défuntes sont promues de la façon la plus solennelle aux honneurs des autels. On n'ignore pas, non plus, qu'à la suite de la Béatification et de la Canonisation, ces bienheureux et ces saints, que l'on proclame comme régnaient dans le ciel, recevront l'hommage du culte public de l'Eglise, et

¹ « *Ut etiam in terris ubi locus agonis, legitimique certaminis eorum fuit, hanc laborum suorum mercedem, triumphique coronam utcumque reportent. Dominicus a Sanctissima Trinitate* — Cf. *Ben. XIV: De Servorum Dei Beatificatione, et Beatorum Canonizatione*, Lib. I, c. 12, n. 6. — « *Cum in tota Ecclesiae gubernatione nihil majus, nihil sit augustius Beatificatione et Canonizatione Sanctorum, utpote homines jam demortuos, etiam cum fama sanctitatis ac miraculorum, declarare pro Sanctis, eosque uti tales, colendos et venerandos decernere.* » *Decretum S. R. C.* « *Cum in tota* », 12 mars 1631: Cfr. *apud Ben. XIV, op. c. Lib. II, app. 1a, p. 229*; Voir aussi: *ibid.* app. 2a, p. 231, décret: « *Sanctissimus* ».

² Le Code de droit canonique traite des causes de Béatification et de Canonisation au livre IVe, dans les titres 22-26. Inutile de dire que l'ouvrage, classique en cette matière, *De Servorum Dei Beatificatione et Beatorum Canonizatione*, de Benoît XIV (*Lambertini*) nous a servi de guide en ce travail. Là où il est nécessaire d'indiquer la page, nous nous référons à l'édition complète de ses oeuvres: « *Opera Omnia in quindecim tomos distributa* », *sumptibus Remondini Veneti*.

seront présentés comme de vrais modèles de vie chrétienne, comme des protecteurs-nés à l'égard de ceux qui leur survivent.

Cette description répond parfaitement à ce que l'histoire elle-même nous montre sous des dénominations variées, différentes même de notre terminologie. Car, depuis les origines de l'Eglise jusqu'à nous, le dogme de la Communion des Saints n'a pas été uniquement une vérité à croire, mais une manifestation vitale de l'Eglise, intensifiée progressivement par l'approbation du culte à l'égard des nouveaux martyrs ou confesseurs; et, en approuvant le culte des nouveaux saints, l'Eglise a toujours eu en vue de proposer aux fidèles un objet à leur vénération et un modèle à leur imitation. ³

Essayons d'apporter quelques précisions sur ce sujet, en traitant de la définition, des divisions et de la certitude de la Béatification et de la Canonisation.

1. — DÉFINITION

La Béatification se distingue nettement de la Canonisation; cependant, elle lui est étroitement unie et totalement subordonnée. À vrai dire, il n'y a qu'une seule cause de glorification des saints, dont la Béatification marque la première phase et la Canonisation, la dernière: *Cum etenim Beatificatio sit inchoata Canonizatio*. ⁴ La Canonisation représente donc l'acte complet et terminal de cette cause, et pour autant, en

³ L'Eglise a toujours exigé deux conditions dans l'approbation des cultes: la gloire du ciel, et la sainteté éminente. La première condition fonde le culte de vénération professée à l'égard des saints; la seconde, est un titre au culte d'imitation de leurs vertus. Les martyrs ne font pas exception; car l'héroïcité chrétienne de leur mort remplace l'héroïcité des vertus qui n'auraient pas été exercées pendant la vie à ce degré. D'ailleurs, remarquons bien que la seule condition nécessairement requise pour qu'une personne devienne objet du culte, est son union inamissible avec Dieu dans la gloire du ciel. L'Eglise exige de plus l'héroïcité des vertus ou le martyre; mais, dans un cas exceptionnel, l'un et l'autre pourraient être suppléés par une autre raison, comme, par exemple pour les saints Innocents, qui n'ont pu mourir volontairement pour la foi et par conséquent subir un véritable martyre, mais « *qui primi pro Christo et loco Christi mortui sunt* ». (Ben. XIV, op. c. I, c. 14, n. 5 in fine). Une observation analogue s'impose au sujet du bon larron, dont le martyrologe fait mémoire au 25 mars; celui, à qui le Sauveur a promis son royaume au jour même du sacrifice de la Croix, peut être vénéré dans l'Eglise comme un saint. Il reste acquis, historiquement, que l'Eglise a eu pour règle de n'élever aux honneurs des autels que ceux-là, non seulement qu'elle sait régner dans la gloire du ciel, mais aussi dont la vie a brillé dans l'éclat des vertus éminentes ou a été couronnée de l'auréole du martyre. (Cf. Ben. XIV, op. c., c. 14.)

⁴ Ben. XIV, op. c. I, c. 24, n. 2.

est comme l'élément spécifique; c'est pourquoi, nous la définirons en premier lieu; il sera facile, ensuite, de nous rendre compte de la nature de la Béatification et d'en assigner les caractères propres.

A) LA CANONISATION. — On peut définir la Canonisation en ces termes: « Une sentence authentique et définitive de l'autorité suprême ecclésiastique, déclarant la sainteté et la gloire d'un Serviteur de Dieu décédé, et ordonnant à l'Eglise universelle de l'honorer comme un saint. » Cette définition a le grand mérite de ne pas innover, mais de rester traditionnelle, ce qui fournit une garantie fort appréciable, lorsqu'on sait que « *omnis definitio in jure est periculosa* ». ⁵ Si les expressions sont quelque peu différentes elles s'apparentent étroitement, en effet, à la définition proposée par saint Robert Bellarmin, sanctionnée par Benoît XIV et préférée par bon nombre de théologiens contemporains. ⁶ Elle nous

⁵ L. *Omnis definitio*, 202 ff. de reg. jur.

⁶ Voici quelques définitions, recueillies dans divers auteurs anciens et contemporains:

« *Igitur canonizatio nihil aliud est, quam publicum Ecclesiae testimonium de vera sanctitate et gloria alicujus hominis jam defuncti; et simul est judicium ac sententia, quo decernuntur ei honores illi, qui debentur eis qui cum Deo feliciter regnant.* »

Saint Robert Bellarmin: *De Controversiis*, T. II; de *Ecclesia triumphante*: L. I. de *Beatitudine*, c. 7.

Cette définition est reprise par Benoît XIV d'une façon quelque peu abrégée: « *ut-pote quae (Canonizatio) nihil aliud sit, quam publicum Ecclesiae judicium de vera sanctitate et gloria alicujus hominis defuncti.* » op. c. L. I, c. 43, n. 9. Cependant Benoît XIV est loin de s'astreindre à cette formule: « *Uno verbo, in Canonizatione Summos Pontifices nihil aliud agere dicimus, quam declarare hos et illos Dei servos virtutibus, insigni morti, eximisque miraculis praeferentes, et sic in coelo triumphantes esse in Ecclesia colendos.* » op. c. L. I., c. 12, n. 8; « *Canonizationem autem dicunt (Doctores) esse Summi Pontificis sententiam definitivam, qua decernit, aliquem antea inter Beatos recensitum, in Sanctorum catalogum esse referendum et coli debere in toto Orbe catholico atque in universa Ecclesia cultu illo qui caeteris canonizatis praestatur.* » op. c. L. I., c. 39, n. 5.

Nous retrouvons dans un rapport fait au Pape Urbain VIII, concernant le martyr de Serviteur de Dieu Josaphat Concevitii, cette définition: « *cum et ipsa Canonizatio definiatur esse publicum Ecclesiae Catholicae testimonium ad praescriptum sanctorum canonum editum a Summo Pontifice Romano de vera et certa sanctitate atque indubitata gloria Famuli Dei jam defuncti qui in catalogo Sanctorum ab universali Ecclesia colendus proponatur, ut colligitur ex traditis communiter per Canonistas in cap. Io de Reliq. et Venerat. Sanctor. . .* » Cf.: apud Ben. XIV, op. c., L. III, app. 3a, pars secunda, initio, p. 292.

« *Canonizatio seu canonizare aliud non sit, quam solemniter et canonicè aliquem inscribere albo seu numero et catalogo sanctorum, atque auctoritative declarare, et definire, eum existere in coelis, simulque statuere, ut ab omnibus fidelibus, pro Sancto habeatur. . .* » Reiffenstuel, in *Lib. Decret. III, Tit. 45* « *de Reliq. et Venerat. Sanctor.* » § I, n. 4. Définition que De Angelis fait sienne: Cf. *Praelectiones Juris Canonici*, t. II, pars 2a, p. 339.

semble, ensuite, d'autant plus satisfaisante, qu'elle fait abstraction de la controverse engagée au sujet du caractère dogmatique ou disciplinaire de la Canonisation, et que nous examinerons brièvement, après l'exposé de la définition elle-même.

* * *

Nous pouvons considérer la Canonisation sous ses deux aspects, subjectif et objectif, c'est-à-dire, en tant qu'elle est un acte, et qu'elle comporte un objet bien précis. D'abord, disons que la Canonisation en tant qu'acte, est *une sentence, authentique et définitive, de l'autorité suprême ecclésiastique*.

Si nous recherchons, en effet, ce qui constitue essentiellement la Canonisation, nous remarquerons que ce ne sont pas les solennités religieuses qui l'accompagnent et lui donnent tant d'éclat, dans Saint-Pierre de Rome; elle a existé bien avant leur institution, et pourrait encore s'accomplir sans leur concours. Mais, c'est dans une parole de l'autorité, que nous le trouvons; dans une parole, qui produit efficacement

« *Canonizatio vero est ultima et definitiva sententia R. Pontificis vel Concilii oecumenici, qua Servus Dei in Ecclesiam triumphantem receptus esse declaratur ejusque cultus in universa Ecclesia militante praecipitur.* » Wernz, S. J., *Jus Decretalium*, T. III, 2a pars, n. 362.

« *Canonizatio sanctorum distinguitur a beatificatione; prior est definitiva sententia alicujus Servi Dei, qua declaratur eum inter coelitum receptum esse ideoque ab omnibus fidelibus colendum*, A. Tanqueray: *De Vera Religione, de Ecclesia*, p. 490 (Editio 6a).

« *Canonizatio est ultima et definitiva sententia Romani Pontificis, qua Servus Dei in Ecclesiam triumphantem receptus esse declaratur ejusque cultus in universa Ecclesia praecipitur.* » Verm. — Creus. *Epit. J. C.*, III, n. 303.

« *La Canonisation est l'acte solennel, par lequel, le Souverain Pontife, jugeant en dernier ressort et portant une sentence définitive, inscrit au catalogue des saints un Serviteur de Dieu précédemment béatifié. Par cet acte, le pape déclare que celui qu'il vient de placer sur les autels règne vraiment dans la gloire éternelle, et il commande à l'Eglise universelle de lui rendre en tout lieu le culte dû aux saints. Ainsi ont défini la canonisation la plupart des auteurs à la suite de Bellarmin (l. c.), et de Benoît XIV (op. c. I, c. 39, n. 5).* » T. Ortolan, O. M. I. *Cfr. Dict. Théol. Cath.*, art. « Canonisation », col. 1634.

Trois éléments se retrouvent dans chacune de ces définitions: la Canonisation 1^o est une sentence de l'autorité Ecclésiastique dont l'objet est 2^o d'une part, la déclaration de la gloire du Serviteur de Dieu, 3^o et d'autre part, l'ordonnance du culte qui lui est dû. On retrouve cependant, dans l'ensemble de ces définitions, d'autres éléments importants, non exprimés dans toutes et chacune d'elles: ainsi, qu'elle est une sentence définitive, de l'autorité Suprême: qui a pour objet aussi la sainteté du Serviteur de Dieu, et qui impose un culte obligatoire à l'Eglise universelle.

Ceci suffit à montrer qu'il reste à faire encore un travail de discernement et de coordination dans cette question théologico-canonique de la Canonisation: c'est ce que nous voulons tenter de faire, au moins en partie, dans cette étude.

les effets mentionnés plus haut, qui place effectivement le Serviteur de Dieu sur les autels, le proclame saint et glorieux, le propose à la vénération et à l'imitation des fidèles. C'est cette parole, concise comme un texte de loi, qui constitue l'acte de la Canonisation: elle vient décider une cause en litige, mettre fin à de longues procédures, clore le débat engagé: c'est pourquoi nous l'appelons une *sentence*.

De quelle autorité relève cette sentence? Exclusivement de l'autorité ecclésiastique, seule compétente pour approuver les cultes religieux dont elle a reçu la garde avec mission de les promouvoir efficacement. L'Etat, sans doute, peut et doit glorifier ses héros, ceux qui l'ont servi fidèlement, surtout héroïquement; mais, il ne peut pas leur décerner les honneurs du culte religieux, dû à Dieu et aux âmes, en raison de leur union avec Lui dans la gloire; chose qui dépasse ses attributions comme ses aptitudes. Il appartient donc à l'Eglise, héritière de la puissance de son divin Fondateur, non seulement de sanctifier les âmes et de les conduire à la bienheureuse éternité, mais aussi de les glorifier; exerçant ainsi, à sa manière, la double judicature de Jésus-Christ et sur les vivants et sur les morts.

Cette sentence, ajoutons-nous, doit être *authentique*; elle revêtira, en effet, certaines solennités juridiques qui lui donneront extérieurement le caractère d'acte vraiment public. Puisque c'est l'autorité qui parle, il est nécessaire que la personne qui lui prête sa voix indique aussi sa présence, par des signes non équivoques, garantie de son authenticité. De plus, cette sentence de la Canonisation est *définitive*. Par là, nous entendons que l'autorité ecclésiastique, jugeant en dernier ressort, porte une décision tout à fait ultime, excluant tout recours à une autorité supérieure, voire toute révision par le même tribunal. À la suite d'une telle sentence, le débat est clôt à jamais: la cause demeurera immuablement telle que jugée. Voilà la portée de cette sentence, définitive; le jugement est fini, sans possibilité d'être repris ou reconsidéré; la chose jugée est irrévocablement fixée, pour le temps et l'éternité.

Il s'ensuit que l'autorité *suprême* de l'Eglise, seule, est apte à porter une telle sentence; elle seule, exclut tout recours à un tribunal supérieur; elle seule peut fixer à jamais une décision sur un tel objet, en raison du charisme de l'infaillibilité qui l'assiste, comme nous le verrons plus loin.

En dehors du cas de l'infaillibilité, il ne peut y avoir sentence absolument définitive; car, l'erreur restant toujours possible, il y a obligation de la corriger, là où elle pourrait se glisser, et conséquemment de soumettre la sentence à un nouveau jugement. Il appartiendra donc au Souverain-Pontife personnellement ou à un Concile oecuménique, à l'exclusion de toute autre autorité, de prononcer cette sentence définitive et de canoniser un Serviteur de Dieu. Ce caractère d'acte définitif est tout à fait propre à la Canonisation et la distingue d'emblée de la Béatification qui ne saurait être autre chose qu'une sentence *préalable*.

* * *

Pour compléter l'explication de notre définition il reste à déterminer l'objet sur lequel porte la sentence de Canonisation. Cet objet est complexe, mais se dédouble assez nettement; ce sont, d'une part, les faits de la *sainteté* et de la *gloire* du Serviteur de Dieu, sur l'existence desquels le juge va se prononcer; d'autre part, c'est le *culte* qu'il imposera de rendre au même Serviteur de Dieu. On le voit, la sentence de Canonisation implique deux fonctions: *déclarer*, avec autorité, la sainteté et la gloire du Serviteur de Dieu, et *intimer* aux fidèles le devoir de l'honorer comme un saint.

Il semblerait tout naturel que, pour établir le bien fondé de cette seconde partie de notre définition, nous recourions directement à l'examen des formules dont se servent les Souverains Pontifes, en canonisant. Mais ce serait là, à vrai dire, choisir une voie longue et, peut-être, moins sûre, vu la grande variété de ces formules au cours des âges, comme aussi les expressions plus ou moins synthétiques, dont on ne peut extraire le contenu réel et intégral, qu'en tenant compte de la nature et des circonstances de l'acte qui les incorpore. C'est pourquoi, nous demanderons à l'analyse de l'acte même de la Canonisation la lumière capable d'en dégager les principes constitutifs.

Ce qu'il y a de plus manifeste dans l'acte de la Canonisation, c'est l'ordonnance du culte par l'autorité ecclésiastique. L'Église est toujours intervenue pour régulariser l'exercice du culte public et le promouvoir efficacement, par la proposition d'objets nouveaux, ou une sage ordon-

nance des actes liturgiques; cette sollicitude pour le culte apparaît au cours de l'histoire comme le premier motif de son intervention dans la Canonisation comme dans la Béatification.

Or, qu'est-ce que l'Eglise statue spécialement, au sujet du culte, par la Canonisation? *Elle ordonne à tous les fidèles, disons-nous, d'honorer le nouveau canonisé comme un saint.* Pour saisir la portée de cette assertion, il est nécessaire de distinguer, avec *Benoît XIV*, deux choses, dans le culte rendu à un saint: la première, c'est la simple reconnaissance du Serviteur de Dieu comme étant un saint; reconnaissance non platonique, mais cultuelle, toute dirigée à l'honorer et par laquelle on confesse qu'il est vraiment digne de recevoir les hommages publics de l'Eglise; la deuxième chose comprend tous les actes légitimes du culte, tels que la récitation de l'Office, la célébration de la Messe, etc. . . ⁷ Or, ce que la Canonisation impose nécessairement à l'Eglise universelle, c'est la reconnaissance cultuelle du Serviteur de Dieu comme un saint. Au témoignage de *Benoît XIV*, « *verba quippe praecipientia in omnibus Canonizationis bullis reperiuntur. . .* ⁸ *Cum in omnibus Canonizationis bullis praecipiat, Canonizatum ab omnibus in universa utique Ecclesia pro Sancto habendum esse. . .* » ⁹

Quant aux actes du culte, l'uniformité est loin d'exister dans les différentes canonisations; cela n'est ni nécessaire, ni même possible, en un certain sens. Il arrive fréquemment, en effet, que l'obligation de réciter l'Office ou de célébrer la Messe en l'honneur du Saint, n'est pas étendue à l'Eglise universelle; il y a même des saints qui n'ont aucun culte de la sorte ¹⁰; enfin, il n'est pas possible, évidemment, d'astreindre tous les fidèles dans l'Eglise universelle, à accomplir ces actes ou même à y participer. Il faut donc conclure que l'obligation ou le précepte essentiel à

⁷ « *Hisc praemissis, ut redeamus ad dubii solutionem, distinguendum esse videtur inter praeceptum in Canonizatione contentum de Sancto colendo in universa Ecclesia, et praeceptum de recitando Officio, Missaque in ejus honorem celebranda; siquidem alterum ab altero separabile ex supra dictis et multi sunt Canonizati qui non habent Officium et Missam in universa Ecclesia.* » *Ben. XIV, op. c., I, c. 38, n. 14.* Et le pape saint Eusèbe. . . « *n'a pas de fête, pas même une commémoration* ». *Revue Rome, 1930, p. 515.*

⁸ *Ben. XIV, op. c., I, c. 39, n. 10.*

⁹ *Ben. XIV, op. c., I, c. 39, n. 11.*

¹⁰ Voir la note 7.

la Canonisation concerne uniquement cette reconnaissance cultuelle du Serviteur de Dieu, comme un saint, *pro Sancto habendum esse*, et non les actes même du culte dont la détermination est secondaire et commandée par les circonstances.

Une autre fonction se manifeste dans la Canonisation; celle de déclarer, authentiquement, la sainteté et la gloire du Serviteur de Dieu. Nous entendons par là, que l'Eglise se prononce sur l'existence de ces deux faits, et cela, dans l'acte même de la Canonisation. Sans doute, le juge a examiné à loisir tous les éléments propres à fonder sa sentence; il a passé en revue les vertus du Serviteur de Dieu, et en a déclaré solennellement l'héroïcité; de même, il a examiné le fait du martyre, si c'était le cas, et a conclu à son authenticité; enfin, les miracles, après mûres considérations, ont été reconnus pour véritables; et, après tout cela, il a décrété qu'on pouvait en toute assurance procéder à la Canonisation. Or, que va-t-il accomplir par ce dernier geste? Statuer seulement au sujet d'un culte public à exercer? Non, il va proposer effectivement un objet nouveau au culte de l'Eglise, un nouveau modèle de vie chrétienne aux fidèles, en la personne du nouveau canonisé. Le Souverain Pontife va réaliser ce qu'il veut formellement accomplir et que sa Sainteté Pie XI exprimait de la façon la plus nette au consistoire semi-public du 22 avril 1925: « *Verumtamen antequam beatos illos coelites perpetuae felicitatis compotes declaremus universisque christifidelibus tanquam sancte vivendi exempla ad imitandum proponamus.* »¹¹ Or proposer effectivement quelqu'un comme objet du culte, c'est le déclarer en possession du ciel; car cette possession du ciel n'est pas seulement une condition présupposée, mais le terme même formel du culte, puisque le Serviteur de Dieu n'est honoré qu'à titre d'élu dans le royaume de Dieu, qu'en tant qu'il est à jamais fixé dans la gloire céleste. De même proposer effectivement quelqu'un comme modèle de vie chrétienne, c'est déclarer qu'il a vraiment pratiqué la vertu; il ne peut être modèle que dans la mesure qu'il a été réellement vertueux. Nous sommes donc en droit d'affirmer que la Canonisation est une sentence essentiellement déclaratoire de la sainteté et de la gloire du Serviteur de Dieu. Ces deux faits, après avoir servi

¹¹ A. A. S., 1925, p. 170.

de fondement, passent dans la sentence même comme objets inculqués, constituant les termes formels et corrélatifs du double culte de vénération et d'imitation qu'elle décrète. ¹²

Afin de prévenir une difficulté possible, j'observerai que la sainteté du Serviteur de Dieu joue double rôle dans la cause de Canonisation, et se présente sous deux aspects quelque peu différents. Le premier rôle est de servir de fondement à la sentence, étant un critère, au moins partiel, de la gloire du Serviteur de Dieu; or, pour cela, l'Eglise n'exige rien moins que l'héroïcité dans la pratique de la vertu. Son second rôle est d'être proposée à l'imitation des fidèles; or, il ne semble pas, *salvo meliore iudicio*, que la sainteté soit ainsi proposée, spécifiquement comme héroïque; le modèle à imiter reste plutôt dans une certaine généralité, l'Eglise se bornant à dire: voici un modèle authentique de vie chrétienne; cette âme est vraiment sainte, vous pouvez l'imiter en toute assurance; en la suivant, vous marcherez dans la voie du salut. Une autre observation s'impose dans le cas où le martyr n'aurait pas pratiqué la vertu d'une façon extraordinaire, durant sa vie. Au témoignage même de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le martyr, n'est pas seulement un gage de salut, mais la preuve de la plus grande charité. ¹³ Or c'est dans la charité que se consume la sainteté. Voilà pourquoi l'héroïcité dans la mort remplace l'héroïcité dans la vie, et le martyr est un modèle pour nous aussi bien que le confesseur.

Voilà, à notre sens, l'objet complet et essentiel de la sentence de

¹² Le P. Delehaye, S. J., ne semble pas être de cet avis, lorsqu'il écrit: « Certaines personnes semblent s'imaginer que l'acte de canonisation consiste essentiellement à définir que le fidèle, mort en odeur de sainteté, jouit de la vision béatifique. L'Eglise n'a jamais prétendu recevoir à cet égard une révélation spéciale, et on chercherait en vain, dans l'Épître, un tenant de cette opinion. » *Sanctus*, p. 251. Evidemment, si nous nous reportons aux définitions (qui sont supposées contenir les éléments essentiels des choses) citées à la note 6, nous dirons bien volontiers avec le R. P. d'Ales, S. J., que ces « lignes (suivantes) pourront causer quelque surprise. » Cf. *Études*, t. 192, p. 405. L'interprétation donnée par le R. P. d'Ales est plausible, en soi; mais il n'en reste pas moins vrai, à notre sens, que, sans recourir à une révélation spéciale, on doit dire que la Canonisation consiste à déclarer qu'un serviteur de Dieu est actuellement au ciel: et cela, comme objet essentiel de la sentence, non seulement présupposé ou comme corollaire, mais directement inculqué aux fidèles, « *Beatam Teresiam ab Infante Jesu Sanctam esse decernimus et definimus, ac Sanctorum catalogo adscribimus;* » *A. A. S.*, 1925, p. 211; voir aussi *l'Ami du Clergé*, 1928, pp. 147-149.

¹³ « *Qui perdidit animam suam propter me, inveniet eam.* » (Mt. 10, 39)... « *Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* » (*Joan.*, 15, 13.)

Canonisation. Il peut se faire que les formules n'expriment pas explicitement tous ces éléments; mais l'acte lui-même comporte cette signification et supplée à la carence des mots qui doivent être interprétés, spécialement dans ces formules juridiques, en fonction des actes même. ¹⁴

* * *

L'Eglise a reçu de son Fondateur tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de sa mission sanctificatrice. Elle dispense la grâce dans les âmes par son pouvoir d'Ordre; elle illumine les intelligences par son Magistère et dirige les volontés par sa puissance juridique. Nous

¹⁴ En deux mots, ne pourrait-on pas dire que ce qui n'est pas exprimé par les mots de la formule, *in actu signato*, est exprimé par l'acte lui-même qui prend une signification, en raison des circonstances, *in actu exercito*?

L'inscription au catalogue des saints est tout simplement l'acte par lequel « *definitur et praecipitur ut ab omnibus Christifidelibus publice habeantur et dicantur Sancti.* » *Ben. XIV, op. c., I, c. 38, n. 1.*

Le Catalogue des saints dont il est question, ici, n'est pas ce qu'on pourrait peut-être croire, le Martyrologe romain; mais c'est l'ensemble des saints que l'Eglise honore du culte de *dulie*; ce catalogue est conservé plutôt dans la tradition vivante que dans un document officiel: « *Ergo neutiquam materialis sed mentalis in corde et mente Ecclesiae catalogus, in quo Sancti cum canonizantur inscribuntur constituendus est; ut ea locutio nihil aliud sonet, quam numerum Sanctorum, quos ipsa Ecclesia, summo habito delectu, universis Fidelibus colendos supremis honoribus proponit.* » *Franciscus Bivarius, apud Ben. XIV, op. c., I, c. 38, n. 2.*

La liste complète des saints canonisés n'existe pas officiellement; *l'Annuaire Pontifical* (1903, pp. 407-425), en présente une, assez étendue, d'autorité privée évidemment, et qui n'a pas la prétention d'être complète, chose qu'il dit d'ailleurs non seulement difficile mais « *impossible* ».

Le Martyrologe romain est un catalogue qui contient non seulement des saints canonisés, mais aussi de simples bienheureux. Il a reçu, sans doute, l'approbation de l'Eglise; mais une approbation minime, qui n'a pour effet que de stabiliser le texte accepté, en défendant toute édition différente de l'édition type, mais nullement de garantir l'intégrité, ou même l'authenticité de la liste. *Benoît XIV* compare cette approbation à celle donnée aux *Décrets de Gratien*, à l'occasion de la publication du *Corpus Juris*, par le Pape *Grégoire XIII* (*Ben. XIV, op. c., IV, pars 2, c. 17, n. 10*). Quel est le caractère propre du Martyrologe romain? Est-ce un document *juridique, dogmatique, liturgique* ou simplement *historique*? *Benoît XIV* nous apprend encore que la question a été autrefois débattue à la Sacrée Congrégation des Rites, et qu'elle est restée sans solution (*op. c., I, c. 43, n. 14; IV, pars 2a, c. 19, n. 14-15*). Au jugement du même *Benoît XIV*, l'inscription au Martyrologe ne constitue pas la Canonisation mais la présuppose (voir *op. c., in lib. IV, n. 15*) et la suit en vertu d'un décret spécial; sa lecture, même au chœur, n'est pas un acte du culte public; voici ses trois conclusions: « *Porro, si meus qualiscumque sit sensus in hac disputatione exquireretur dicerem primo, descriptionem alicujus nominis in Martyrologio Romano ad historiam gestorum pertinere. . . Dicerem secundo, legendum utique esse in Choro Martyrologium Romanum, sed neque ex nominis descriptione, neque ex lectione in choro, spectata utriusque rei natura, argumentum inferri ad publicum cultum auctoritate Ecclesiae demandatum aut permissum in universa Ecclesia. Dicerem denique tertio, annuntiari in Martyrologio nomina, et clariores res gestas eorum, qui in eo descripti sunt, ut excitentur Fideles ad imitationem et etiam ad cultum; . . .* (*op. c., IV, pars 2a, c. 19, n. 16*).

n'avons pas à nous occuper, ici, du pouvoir d'Ordre qui produit ses mystérieux effets de grâce dans le secret des âmes; mais bien des deux autres, c'est-à-dire, du Magistère et de la Juridiction, qui s'exercent ostensiblement par la promulgation de décrets, de sentences, qui deviennent, selon le cas, règles de l'intelligence ou des moeurs du peuple chrétien. Quels que soient les rapports qui existent entre ces deux pouvoirs, ils n'altèrent aucunement leur distinction radicale.¹⁵ Le Magistère s'adresse à l'intelligence comme telle; il a pour mission de lui tracer la règle de foi, soit en définissant les vérités révélées elles-mêmes, soit qu'il en inculque d'autres en rapport nécessaire avec celles-ci. Son objet est donc le vrai; c'est formellement sous cet aspect de vérité qu'il le propose. Dans ce sens nous dirons que sa sentence est vraiment doctrinale ou, si l'on veut, dogmatique. Par sa juridiction, au contraire, l'Eglise s'adresse à la volonté, principe informateur de l'action humaine; elle lui impose la règle de tous ses agissements, soit en lui rappelant les lois divines ou en lui intimant de nouveaux préceptes. Son objet est donc le bien à faire et c'est sous cet aspect pratique qu'elle l'intime. Sa sentence sera, par suite, disciplinaire. Le Magistère est donc lumière pour l'intelligence; sa sentence, source de vérité; il a pour corrélatif, l'assentiment intellectuel à cette vérité en raison de son autorité *in dicendo*; la juridiction est directive et impulsion pour la volonté; sa sentence est norme du bien et source immédiate de la légalité; elle attend le consentement de la volonté par la soumission à son autorité *in jubendo*.

Or une question se pose au sujet de la Canonisation: sommes-nous en présence d'une sentence dogmatique, ou purement disciplinaire?

Personne ne prétend nier le caractère disciplinaire de la Canonisation; c'est l'élément le plus obvi, comme le plus clairement exprimé dans les formules. Le Souverain Pontife, en effet, impose à tous les fidèles d'honorer tel Serviteur de Dieu, statue au sujet du culte convenable à lui rendre; impossible de ne pas voir là des actes qui relèvent du pouvoir de juridiction, et par conséquent, une sentence disciplinaire. Mais on peut se demander si cette sentence est aussi dogmatique? A cette dernière question, les théologiens ne répondent pas unanimement; la solution, du reste, est plus complexe. Essayons de relever la part qui revient à l'élé-

¹⁵ Voir à ce sujet Cappello, « *Summa Juris Publici* », p. 187, n. 162.

ment doctrinal, dans la Canonisation, ce qui nous permettra de porter un jugement sur son véritable caractère.

La Canonisation a d'abord pour fondement la vérité des faits examinés au cours du procès: héroïcité des vertus ou authenticité du martyr, et réalité des miracles. Voilà les critères qui autorisent positivement le Pape, pourvu qu'il n'y ait pas d'obstacle, à porter sa sentence. On peut donc en inférer la vérité du fait de la sentence elle-même. Mais quelle que soit l'importance de cet élément doctrinal, le caractère de la sentence ne changera nullement; toute sentence, même purement disciplinaire, juridique, étant basée sur la vérité *in facto* comme *in jure*. Reste à savoir si l'élément doctrinal s'introduit dans la sentence elle-même; si la vérité, non seulement est à la base du jugement, mais en devient l'objet même; enfin, si la sentence ne fait qu'intimer un ordre ou devient, en même temps, une règle de foi!

La définition que nous avons proposée semblerait, peut-être, dicter une réponse affirmative, en ce qu'elle implique une *déclaration* de la sainteté et de la gloire du Serviteur de Dieu. Cependant, je crois devoir observer que, si elle nous fournit des principes de solution dans ce sens, elle n'est pas la solution elle-même. En effet, l'objet de cette déclaration, ce n'est pas une doctrine au sens strict; ce sont plutôt deux faits: celui de la sainteté digne d'imitation, et celui de la gloire actuelle du saint. Or une déclaration portant sur des faits, peut être formellement et uniquement juridique et non doctrinale; c'est-à-dire, qu'elle confère aux faits ainsi déclarés, la légalité, mais n'en garantit pas, directement, l'authenticité.¹⁶ S'il en était ainsi dans le cas présent, la Canonisation n'aurait pour effet que de légaliser le culte, sans se prononcer sur sa vérité; elle proposerait le Serviteur de Dieu comme l'objet d'un culte légal, mais resterait formellement sentence disciplinaire.

Hâtons-nous de le dire, cela nous paraît franchement insuffisant. En vérité quel est le caractère de ces deux faits, tels que déclarés par la sentence de Canonisation? Ce sont, disons-nous, des faits formellement

¹⁶ Ainsi, dans l'ordre purement juridique, on parle de *déclaration d'un fait juridique*: qui porte sur l'existence même du fait en question, déclaration fondée sur la persuasion raisonnable de sa vérité, mais qui, cependant, relève du pouvoir de juridiction et non du magistère, et qui a pour effet direct de prêter au fait une *existence légale*, non nécessairement de garantir sa *vérité spéculative*.

dogmatiques, et non uniquement juridiques. L'existence actuelle du saint dans la gloire n'est rien autre que la détermination concrète du dogme de la Communion des saints: « *haec revelata veritas omnino non posset convenienter applicari aut humano modo ad praxim deduci, nisi determinati quidam Sancti cultui fidelium proponerentur, definitione prius facta de eorum gloria et beatitudine per formalem vel aequipollentem canonizationis sententiam.* »¹⁷ Or, de même que la définition du Dogme, en lui-même, relève du Magistère, ainsi sa détermination concrète faite par la Canonisation. Le même raisonnement s'impose au sujet de la sainteté du Serviteur de Dieu proposée à l'imitation des fidèles; elle n'est qu'une détermination concrète de la règle évangélique, « *quae non theoretice tantum fidelibus est proponenda per doctrinam, verum etiam concrete per exempla, id est per authenticorum vitam sanctorum...* »¹⁸

D'ailleurs, n'est-il pas évident que dans la Canonisation, l'Église ait en vue de promouvoir le culte, mais un culte authentique, comme d'inciter les fidèles à imiter effectivement un modèle sûr? Ce qu'Elle demande aux fidèles, en effet, n'est pas tant d'exercer un culte légal, que d'accomplir un acte de religion, et d'imiter effectivement, en vue du salut, le modèle proposé. Or l'acte de religion aussi bien que l'imitation effective ont pour corrélatif nécessaire un objet, non seulement établi dans la légalité, mais rayonnant dans la vérité: c'est pourquoi la Canonisation ne se contentera pas de donner à cet objet, la légalité; elle le présentera de plus, formellement comme vrai! C'est ce qui lui vaut d'être appelé sentence doctrinale ou dogmatique.

Cette conclusion semble confirmée par le fait que le Souverain Pontife, en se dirigeant vers son trône au jour de la Canonisation, porte dans sa main un cierge allumé, symbole de sa fonction, non de juge, mais de Docteur; sa parole sera autant un enseignement qu'un ordre, sa sentence aussi dogmatique que disciplinaire.¹⁹

¹⁷ Billot, de Eccles., I, Th. XVII, § 2, II, pp. 409-410 (Editio 4a).

¹⁸ Billot, *ibid.*, p. 411.

¹⁹ S. Thomas affirme que « *honor quem Sanctis exhibemus, quaedam professio fidei est, qua Sanctorum gloriam credimus.* » (Qdlb. IX, Q. VI, art. 16). Or la Canonisation intervient dans cette profession de foi, non pas seulement pour la discipliner « *quoad exercitium* » comme, par exemple, dans le cas des professions de foi imposées par le Code de droit canonique, mais pour la déterminer « *quoad objectum* », ce qui relève directement du Magistère de la foi comme tel.

B) LA BÉATIFICATION. — La Béatification, disions-nous avec *Benoît XIV*, est une Canonisation commencée. Cette simple formule laisse entrevoir et sa nature et sa différence essentielle d'avec celle-ci. Sa nature: car, étant toute orientée vers la Canonisation comme vers son terme final, elle sera spécifiée par le même objet; sa différence essentielle, puisqu'elle s'oppose à la Canonisation, comme l'acte initial à l'acte terminal et parfait.²⁰ En attendant de confirmer par l'histoire cet aperçu général de la Béatification, nous pouvons la définir comme suit: « *Une sentence authentique et préalable de l'autorité ecclésiastique compétente, déclarant la sainteté et la gloire d'un Serviteur de Dieu et permettant qu'il soit honoré comme bienheureux dans l'Eglise.* »

La Béatification n'est pas simplement un acte préparatoire, partiel et isolé, de la Canonisation, à l'instar des décrets sur les miracles ou *de tuto*. Non; c'est un acte complet, embrassant dans son objet tout ce que la Canonisation implique; un acte posé, non d'une façon ultime et définitive, mais préalable. On pourrait comparer la Béatification au jugement porté en première instance, et que viendra confirmer le juge de la cour d'appel. C'est pourquoi, nous disons que la Béatification comporte une sentence déclaratoire des deux faits de la sainteté et de la gloire du Serviteur de Dieu, ajoutant, en plus, la permission qu'il soit honoré comme régnant avec le Christ.

Ici encore, les formules ne doivent pas nous décevoir. Elles sont, en général, d'une concision déconcertante; mais le but poursuivi étant le même que dans la Canonisation, c'est-à-dire, de promouvoir le culte et présenter des modèles à imiter, l'acte prend lui-même une signification analogue, en tenant compte, cependant, des restrictions que lui impose son caractère essentiel d'acte préalable, et que nous indiquons immédiatement.²¹

En vertu de la législation canonique actuelle, la Béatification ne relève que de l'autorité apostolique tout comme la Canonisation. Mais

²⁰ « *Essentialis tamen et potissima differentia uno verbo enuntiari potest: quod beatificatio non sit supremum, definitivum et ultimum ecclesiasticae auctoritatis de sanctitate Beati iudicium.* » Billot, *de Ecclesia*, I, Th. XVII, § 2, II, p. 409, note 1ère (*Editio quarta*). Cf. *Ben. XIV*, *op. c.*, I, c. 39 et c. 42; Wernz: *Jus Decretalium*, III, 2a, p. 31, n. 362.

²¹ « *Quae (differentiae) ab aliis scriptoribus interdum minus accurate indicantur.* » Wernz, I, c.

c'est une disposition positive de la volonté du Souverain Pontife, et non une nécessité imposée par la nature des choses; car les évêques, pasteurs et gardiens de la foi, ont aussi le pouvoir radical de régulariser le culte, chacun dans son diocèse, quoiqu'en subordination au Souverain Pontife. Ils ont donc la faculté de béatifier, c'est-à-dire, de se prononcer avec autorité sur le culte à rendre à tel ou tel Serviteur de Dieu, soumettant toutefois leur jugement au Siège apostolique. De fait, l'autorité épiscopale a librement exercé ce pouvoir jusqu'au jour où le pape Alexandre III (1159-1181), voulant mettre fin aux abus qui se glissaient en cette matière, réserva au Saint-Siège tout jugement sur l'approbation des cultes à l'égard de nouveaux saints²²; discipline sévèrement maintenue dans la suite, surtout depuis le Pape Urbain VIII. (1623-1644).

Tandis que la Canonisation *oblige* tous les fidèles à reconnaître tel Serviteur de Dieu comme un saint, la Béatification ne fait que *permettre* comme légitime cette reconnaissance, sans l'imposer. Cependant, pour éviter toute équivoque sur ce point, nous croyons utile d'ajouter les remarques suivantes.

D'abord le culte d'un bienheureux est généralement *restreint*, c'est-à-dire, concédé à une partie seulement de l'Eglise, un diocèse, une famille religieuse, et ne comprenant que les actes strictement déterminés par l'autorité apostolique. Quant à l'extension du culte d'un simple bienheureux à l'Eglise universelle, si elle est chose inouïe, elle n'est pas considérée comme impossible; dans ce cas, ce ne pourrait être qu'une extension permise, jamais obligatoire.²³ Le culte restreint, lui aussi, n'est en général,

²² « *Causae beatificationis Servorum Dei et Canonizationis Beatorum unius Sanctae Sedis judicio reservantur.* » Can. 1999, § 1; c. 1. X de Reliq. et Venerat. Sanct., III, 45.

²³ « *Quodsi venerationem alicujus venerabilis Servi Dei interdum extendit ad Ecclesiam universalem, habet solummodo vim permissionis, non praescriptionis ejusmodi cultus, et essentialiter manet actus quidam praevius et directus ad futuram sententiam definitivam in canonizatione ferendam.* » Wernz, *Jus. Decret.*, III, 2a, p. 31, n. 362 : « *at aliquando tamen posse ad universam Ecclesiam extendi, citra tamen legem praecepti, sed per modum simplicis facultatis, et per actum minime extremum, nec ultimo definitivum.* » Ben. XIV, I, c. 39, n. 13; Voir aussi: *ibid.* n. 9.

Cette permission concerne directement l'acte du culte et s'entend de la Béatification en tant que sentence juridique; elle n'impose pas le culte, mais le permet. En tant cependant qu'elle inculque la vérité de l'existence du Bienheureux au ciel, même sans infailibilité, cette sentence mérite créance, et celui qui la nierait serait au moins gravement téméraire, comme on le verra bientôt. C'est pourquoi, bien que la permission du culte soit régulièrement restreinte à une partie de l'Eglise, la connaissance du Bienheureux comme objet digne du culte se propage dans toute l'Eglise. « *Titulus namque Beati in universa Ecclesia competens Beatificato, nihil aliud, substantialiter ac severe loquendo importat, quam sinceram piamque publici cultus ad Dei Servi honorem in determinato aliquando loco a Romano Pontifice concessi notitiam.* » Ben. XIV, I, c. 42, n. 12.

que *permis*; néanmoins, les exemples ne manquent pas d'un culte décrété obligatoire à l'égard d'un simple Bienheureux.²⁴ C'est donc dire que dans la Béatification même pontificale, le culte n'est régulièrement que permis. Il ne peut pas être imposé à l'Eglise universelle, parce que la sentence, n'étant pas définitive, n'est pas infaillible. Il peut cependant être permis, parce que solidement motivé: et pour la même raison, il peut être imposé, mais d'une façon restreinte.²⁵

2. — DIVISION

Nous disions, plus haut, que les évêques avaient le pouvoir radical de béatifier, et qu'en fait, ils avaient exercé ce pouvoir librement jusqu'au XIIe siècle. De là une première division s'impose entre béatification *épiscopale et pontificale*. Cette division est inadmissible pour la Canonisation: sentence essentiellement définitive et d'une portée universelle, celle-ci est du ressort exclusif de l'autorité suprême de l'Eglise, de par sa nature même. Les évêques n'ont jamais pu faire autre chose que béatifier, même là où leurs actes seraient dénommés *canonisations*.²⁶

²⁴ « *Asserunt nimirum Doctores supra citati, Beatificationem non importare expressum Summi Pontificis praeceptum, sed permissionem tantum strictius infra explicandam, ut aliquis Dei Servus cultum habere possit et sane, assentimur, ex regula id verum esse; sed, et contendimus, aliquando cultum simpliciter Beatorum non modo permissum verum fuisse praeceptum. . . praesto sunt exempla tum antiquiora, tum recentiora.* » *Ben. XIV, op. c., I, c. 39, n. 8.*

²⁵ Les effets respectifs de la Canonisation et de la Béatification se trouvent groupés dans *Wernz, Jus. Decret., III, 2a, p. 34, n. 367.*

Il ne sera pas sans intérêt de remarquer que la terminologie qui nous est si familière en cette matière n'est pas très ancienne dans ses acceptions actuelles. Le mot « *Canonisation* » ne figure pas dans la bulle de Canonisation de saint Ulric, décrétée par le Pape Jean XV, en 993, et qui est le premier document du genre qui nous soit parvenu; il semble avoir été employé pour la première fois par *Uldaric*, évêque de Constance, dans une lettre au Pape Calixte II (1119-1124), (Cf. *Dict. Théolog. Cath.: art. « Canonisation,*» col. 1635). Le mot « *Béatification* » est d'adoption plus récente; saint *Belarmin*, écrivant à la fin du XVIe siècle, ou au commencement du XVIIe, ne l'emploie pas dans ses « *Controversiis, De Beatitudine* »; il distingue tout simplement entre Canonisation *générale et particulière*. Ajoutons que la locution « *Serviteur de Dieu* » désigne tout fidèle, déjà défunt, dont on demande la Béatification ou la Canonisation; le titre de « *Vénérable* », autrefois, concédé dès l'introduction de la cause en cours de Rome, est maintenant réservé (depuis le décret S. R. C., 26 aug. 1913) aux Serviteurs de Dieu dont l'héroïcité des vertus a été reconnue par un décret. (Can. 2155, § 2); enfin, les titres de *Bienheureux* et de *Saint*, sont attribués respectivement à ceux qui sont béatifiés et canonisés, bien qu'ils s'emploient encore fréquemment dans des acceptions plus larges (Cf. *Ben. XIV, I, c. 37; Reiffenstuel, in III, T. 45, n. 2; Etudes, T. 192, p. 385 ss.*)

²⁶ Voir *Ben. XIV, op. c., I, c. 10, n. 6.*

La division la plus importante, et toute d'actualité, est celle de la Béatification *formelle et équipollente*.²⁷ Pour en comprendre la raison d'être et la nature, il faut se rappeler que deux cas possibles se posent au sujet d'un Serviteur de Dieu dont on demande la béatification au Souverain Pontife: ou il jouit déjà d'un certain culte public dans l'Eglise, culte non encore reconnu par Rome, mais légitime, toutefois, et remontant au moins à l'an 1534; ou il est dépourvu de tout culte de ce genre et ne possède que sa réputation générale de sainteté. Dans ce dernier cas, le procès devra s'acheminer par la *voie dite ordinaire, du non culte*; on examinera soigneusement les vertus du Serviteur de Dieu, ou son martyr, si c'est le cas, et les miracles qui sont attribués à son intercession; si le jugement donne satisfaction, le Souverain Pontife décrètera la Béatification solennelle par un document qui lui conférera le titre de Bienheureux: c'est la Béatification formelle. Dans le premier cas, au contraire, on s'attachera à l'examen du culte dont le Serviteur jouit présentement, et s'il présente des caractères vraiment sérieux, non seulement d'ancienneté mais d'orthodoxie et de légitimité, le Souverain Pontife en confirmera l'existence de par son autorité; ce geste seul *équivalait* à la béatification formelle, et le *Servus Dei habendus est aequipollenter beatificatus*, (Codex J. C. cn. 2134). Ce deuxième procédé s'appelle la *voie extraordinaire ou du culte, ou du cas excepté*, parce que la voie réputée normale est la première, et la voie du culte présuppose une dérogation à la suppression générale des cultes non approuvés par Rome, édictée par le Pape Urbain (1623-1644),²⁸ exceptant cependant, lui-même, ceux qui jouissaient de l'ancienneté ou étaient vénérables à d'autres titres. Cette distinction s'appliquerait à la Canonisation, dans le cas où le Souverain Pontife approuverait définitivement un culte déjà établi; c'est, d'ailleurs,

²⁷ « *Causae hujus modi duplici possunt procedere via, scilicet vel ordinaria non cultus vel extraordinaria casus excepti seu cultus.* » (Can. 2000, n. 1).

« *Edito decreto de facto cultus immemorabilis (dans la voie du culte), et de herocitate virtutum vel de martyrio, Servus Dei habendus est aequipollenter beatificatus si ejusdem cultus confirmatio per decretum Romani Pontificis accesserit.* » (Can. 2134.)

²⁸ Le Code de droit canonique ne mentionne qu'un seul cas d'exception qui puisse ouvrir la voie du culte « *Pro Servis Dei, qui post Pontificatum Alexandri III et ante tempus a constitutione Urbaniana praefixum ex tolerantia cultum habuerunt.* » (Can. 2125.) La Constitution d'Urbain VIII, « *Caelestis Jerusalem* » prévoyait cependant d'autres cas d'exception qui, à défaut de l'ancienneté requise du culte, servent encore de fondement, au moins, à une dispense. (Cf.: *Verm.-Creusen, Epit. J. C.*, III, p. 157, n. 337).

ce qui s'est produit souvent dans les âges passés.²⁹ Mais le Codex ne fait pas semblable distinction, n'établissant qu'un seul procédé pour la Canonisation après la Béatification soit formelle, soit équipollente.³⁰

3. — INFAILLIBILITÉ DE LA CANONISATION ET CERTITUDE DE LA BÉATIFICATION

Nous sommes en possession, maintenant, de notions suffisantes au sujet de la Canonisation et de la Béatification; cependant, une chose très importante reste à déterminer: c'est le degré de certitude qui convient à l'une et l'autre et que nous examinerons dans ce dernier paragraphe, en commençant par la Canonisation.

LA CANONISATION. — Le Pape est-il infaillible en matière de Canonisation? Celle-ci est-elle absolument certaine? Distinguons d'abord les deux aspects de la question: le *fait* de l'infaillibilité dans la Canonisation et sa *nature* précise. Nous nous occuperons, en premier lieu, du simple fait, savoir: le Pape est-il infaillible en prononçant la sentence de Canonisation? nous examinerons ensuite si cette sentence infaillible doit être crue de foi *divine* ou *ecclésiastique*.

Par infaillibilité, on entend l'exclusion absolue non seulement du fait de l'erreur, mais de sa possibilité même, dans le cas présentement dé-

²⁹ « *Verum, cum aequipollens quaedam Canonizatio introducta fuerit et adhuc vigeat post tempora praedicta, per quam videlicet, Summus Pontifex aliquem Dei Servum in antiqua cultus possessione existentem, et de ejus heroicis virtutibus, aut martyrio et miraculis constans est Historicorum fide dignorum communis assertio, et continuata prodigiorum fama non deficit, jubet in universa Ecclesia coli per Officii et Missae recitationem ac celebrationem determinato aliquo die, nulla accedente formali sententia definitiva, nullis praemissis judicialibus processibus, nullisque consuets caeremoniis adhibitis.* » Ben. XIV, op. c., I, c. 41, n. 1.

³⁰ Voir Codex J. C., can. 2136-2141. — Il faut bien se garder de confondre la béatification *equipollente*, qui s'obtient ainsi par un décret positif sanctionnant l'existence du culte déjà établi, et la béatification *tacite*, qui ne procède que du silence du Souverain Pontife sur un culte qu'il sait cependant exister; le culte de Charlemagne, tel qu'il existe dans certains régions, n'a jamais été positivement approuvé par un pape *légitime*; cependant, on voit dans la tolérance qui lui a été accordée depuis son établissement une approbation, et pour autant, une béatification tacite. « *Quidquid etenim sit de concessionem facta ab illegitimo Pontifice, tot subsequentes legitimi Pontifices praedictam concessionem sciverunt, et per tolerantiam admiserunt; quibus si superaddatur longissimi temporis observantia, nihil deesse videtur ex iis, quae necessaria sunt pro validitate cultus, quoad Ecclesias particulares, et sic pro sufficienti Beatificatione.* (Ben. XIV, I, c. 9, n. 4). Cf. Dict. Theolog. Cath., art. « Canonisation », col. 1639.

fini. Bien que la définition infaillible puisse contenir une proposition non nécessaire en soi, mais contingente, cependant, sa vérité est absolument certaine, et elle demeure aussi irréformable qu'une vérité métaphysique. Le fondement de cette infaillibilité se rattache à l'efficacité indéfectible de la promesse de Jésus-Christ qui non seulement a doté son Eglise d'un Magistère authentique, mais lui a assuré réellement l'infaillibilité. Les théologiens et les canonistes contemporains sont unanimes à reconnaître que le Pape est infaillible dans les canonisations; ³¹ et la plupart d'entre eux, sans affirmer que ce soit là une proposition de foi, la retiennent au moins comme théologiquement certaine, souscrivant aux graves censures de Benoît XIV contre les négateurs: « *Itaque, ut tantae questioni finem imponamus; si non haereticum, temerarium tamen, scandalum toti Ecclesiae afferentem, in Sanctos injuriosum, faventem haereticis negantibus auctoritatem Ecclesiae in Canonizatione Sanctorum, sapientem haeresim, utpote viam sternentem infidelibus ad irridendum fideles, assertorem erroneae propositionis, et gravissimis poenis obnoxium dicemus eum qui auderet asserere, Pontificem, in hac aut illa Canonizatione errasse, huncque aut illum Sanctum ab eo canonizatum non esse cultu duliae colendum, quaemadmodum assentiuntur etiam illi, qui docent de Fide non esse, Papam esse infallibilem in Canonizatione Sanctorum, nec de Fide esse, hunc aut illum Canonizatum esse Sanctum.* » ³²

L'argument théologique pour démontrer cette infaillibilité de l'Eglise se formulerait ainsi: l'autorité suprême de l'Eglise est infaillible, lorsqu'elle porte un jugement définitif sur des faits dogmatiques. Or, c'est ce qui arrive dans la Canonisation. Donc l'Eglise est infaillible dans les causes de Canonisation.

Nul besoin d'établir la preuve de la majeure: c'est un principe général de la Théologie Fondamentale, non pas défini par l'Eglise, mais *omnibus theologis consentientibus, veritas est theologice ita certa, ut*

³¹ Benoît XIV remarque que de son temps, quelques auteurs catholiques, même parmi ceux qui soutenaient l'infaillibilité pontificale en général, n'admettaient pas cette infaillibilité, en matière de canonisation (*op. c.*, I, c. 43, n. 1); cependant la masse des auteurs catholiques défendaient cette infaillibilité; « *sententia porro haec communi praedicto plausu recepta* ». . ., *ibid.*, n. 9.

³² Ben. XIV, *op. c.*, I, 45, n. 28. — *Le Dict. Théolog. Cath.*, col. 1642, dit à ce sujet: « *c'est donc implicitement de foi divine que le pape est infaillible dans la canonisation des saints.* »

*ejus negatio error esset gravissimus, vel ex plurium sententia etiam haeresis, quamvis hactenus explicitè haereseos damnata non sit.*³³ La mineure ne souffre pas de difficulté, après ce qui a été dit antérieurement. La Canonisation, en effet, réunit toutes ces conditions: elle est un jugement de l'autorité suprême de l'Eglise et un jugement définitif; c'est la première partie de notre définition. Or, ce jugement porte sur deux faits dogmatiques: car la sainteté et la gloire en tant qu'attribuées au Serviteur de Dieu, modèle de vie chrétienne et objet du culte public, engagent l'existence concrète des deux dogmes de la Communion des Saints et de la prédication indéfectible de la morale chrétienne et évangélique, comme il a été expliqué à la fin du premier paragraphe de cet article.

Nous devons donc affirmer que l'Eglise est infaillible dans la Canonisation. D'ailleurs, s'il n'en était pas ainsi, elle exposerait les fidèles à honorer un damné ou à imiter une fausse vertu; et cela, par une erreur irréparable parce qu'imposée d'une façon définitive, ce qui répugne absolument à la sainteté et à l'indéfectibilité de l'Eglise *columna et firmitas veritatis*. (I Tim., 3, 15.)

Si on examine les circonstances qui précèdent ou accompagnent la Canonisation, on y remarque tous les indices d'une définition prononcée par le Pape *ex cathedra*, et, conséquemment, infaillible. Les démarches du Souverain Pontife, pour s'assurer le suffrage des cardinaux et des évêques, indiquent clairement qu'il a en vue de porter une sentence vraiment définitive: après même le décret *de tuto*, trois consistoires successifs lui feront connaître l'avis du collège cardinalice et des évêques présents à Rome, en ce moment.³⁴ Le jour même de la Canonisation, nous le voyons se diriger vers son trône, tenant un cierge allumé dans sa main, symbole du Magistère suprême et infaillible qu'il va exercer; d'autre part, le Secrétaire des Brefs aux Princes, annoncera la sentence par ces mots solennels et significatifs: *Assurgite igitur omnes: Petrus per Pium locuturus est*. Alors le Pontife, dans toute la majesté de sa puissance souveraine, invoquant la plénitude de ses pouvoirs apostoliques, dicte la sen-

³³ *Card. Franzelin, de Trad., Thes. XII, Schol. I.*

³⁴ Le premier consistoire est *secret*, et n'admet que les cardinaux; le second est *public*, et admet toute personne munie d'un billet d'entrée; le troisième est *semi-public* et est composé des cardinaux et des évêques présents dans Rome, en ce moment.

tence qui dotera irrévocablement l'Eglise d'un nouveau saint à honorer et à imiter. Qui peut douter que le Pape n'ait parlé *ex cathedra*, en vertu de la prérogative de son infallibilité?

L'Histoire confirme à son tour cette assertion; car, au témoignage de BENOIT XIV, *nullus hucusque in tot Sanctorum Canonizationibus per Romanos Pontifices factis error inventus est: ex quo nimirum a posteriori, ut aiunt, deducitur Summorum Pontificum iudicium in Canonizationibus ex speciali Spiritus Sancti afflatu atque auxilio infallibilitatis praerogativa potiri.* ³⁵

Concluons, avec saint Thomas, *quod nec etiam in his iudicium Ecclesiae errare possit.* ³⁶ Conclusion, sanctionnée par ces paroles de Sa Sainteté PIE XI: *Verum in re gravissima quae cum infallibili Romani Pontificis magisterio arcte conjungitur.* ³⁷

Peut-être se demandera-t-on sur quoi précisément porte l'infaillibilité de la Canonisation? Est-ce à dire qu'elle s'étend à tout ce qui se rencontre au cours d'une Canonisation? Certainement pas. D'abord elle affecte uniquement la sentence prononcée et non, au moins directement, la procédure qui l'a amenée. C'est le caractère général de l'infaillibilité de l'Eglise de ne couvrir que la définition elle-même et non les élaborations théologiques ou autres qui la préparent. Par conséquent, les diffé-

³⁵ Ben. XIV, op. c., I, c. 43, n. 14.

³⁶ « *Sunt qui existimarunt S. Thomam non ita certum fuisse quod Ecclesia non possit errare in canonizatione sanctorum, quia Quod. 9, q. 5, a. 16, dicit: Pie credendum est quod nec etiam in iis iudicium Ecclesiae errare possit. Ad quod. . . Respondeo secundo, Doctorem angelicum nequaquam dubium fuisse in hac re, cum non dicat pie credibile, sed pie credendum, et allata argumenta pro parte negante absque ambiguitate solvat, argumentum vero pro parte affirmante positum recte concludens, ut assolet, relinquat insolutum.* » (Billot, *ibid.*, p. 411, nota 2a.)

³⁷ Paroles prononcées par le Secrétaire des Brefs aux Princes, au nom du Pape Pie XI, dans le consistoire public du 2 avril 1925. (Cf. A. A. S., 1925, p. 129.)

Que la Canonisation soit infallible, est une vérité au moins théologiquement certaine. Y a-t-il lieu d'affirmer davantage? Certes, ce n'est pas une vérité de foi définie; car « *in Conc. Vaticano, Sess. IV, cap. 4, expresse et determinate nondum definitum est, inter objecta infallibilis magisterii Ecclesiae et Romani Pontificis etiam contineri canonizationem Sanctorum, multo minus aliae controversiae huc spectantes ab eodem Concilio diremptae sunt.* » (Wernz, *Jus Decretalium*, III, 2a, p. 32, note 30ème). Serait-elle une vérité de foi divine? Certainement pas de foi explicite. Et, par ailleurs, les auteurs recourent à l'argument théologique pour la démontrer: c'est donc une conclusion théologique. Comment cette conclusion peut-elle être réduite à la condition de ses principes révélés et être dite de foi divine au moins implicite? c'est l'objet de la controverse actuelle, sur la définibilité des dogmes; nous renvoyons le lecteur, pour l'étude de ce débat théologique, à l'ouvrage du R. P. Marin-Sola, O. P., *l'Evolution Homogène du Dogme*.

rents actes du procès, y compris même les décrets solennels du Souverain Pontife sur l'héroïcité des vertus ou le martyr et sur les miracles et le doute *de tuto*, ne conservent que l'autorité fondée sur la compétence, la sagesse et la prudence qui ont présidé à leur exécution. Ainsi en est-il de tous les autres éléments qui n'entrent pas dans la sentence comme objet directement inculqué, c'est-à-dire, les gestes et faits du Serviteur de Dieu, ses miracles et ses écrits même ³⁸ que l'infailibilité ne peut atteindre qu'indirectement, dans la mesure où ils seraient liés nécessairement à la vérité des faits de la sainteté et de la gloire, seuls déclarés par la sentence. ³⁹ Enfin, est-il bon de noter, qu'en déclarant la sainteté du Serviteur de Dieu, la Canonisation ne la propose pas expressément en tant qu'héroïque, ainsi que nous l'avons déjà remarqué; mais seulement d'une façon générale, comme exemplaire authentique de vie chrétienne. Et de même, en proclamant sa gloire actuelle, l'Eglise n'entend pas affirmer qu'il est monté au ciel directement, sans passer par le purgatoire; car la sentence ne spécifie rien à ce sujet. Par ailleurs, le fait d'un séjour au purgatoire n'est pas impossible, bien que peu probable, au moins, pour les saints canonisés selon la procédure actuelle. ⁴⁰

³⁸ Le Codex dit expressément au sujet des écrits: « *Favorabile Romani Pontificis iudicium non secumfert scriptorum approbationem, neque impedit quominus Promotor generalis fidei et consultores possint aut debeant in discussione virtutum objectiones ex scriptis Servi Dei desumptas proponere.* » Can. 2072.

³⁹ Il est important de distinguer la sentence de Canonisation, prononcée personnellement par le Pape, le jour même de la Canonisation, et la *Bulle*, promulguée subséquemment. La sentence est brève, et opère effectivement la Canonisation; la *Bulle* est un document très long contenant généralement un résumé de la vie du Serviteur de Dieu, de l'histoire de sa cause, et incorporant la sentence elle-même, en y ajoutant certaines dispositions se rapportant au culte et les sanctions. C'est donc une pièce authentique, dressée sur l'ordre du Pape et promulguée en son nom, portant la signature de tous les Cardinaux et de deux protonotaires apostoliques, et destinée à conserver dans l'Eglise, la mémoire perpétuelle de l'acte solennel qui a pris place au jour de la Canonisation. Il est évident que l'infailibilité ne l'atteint que dans la partie où elle rapporte la sentence même du Souverain Pontife, comme telle.

⁴⁰ « *Ideoque P. Matthaecius. . . inter caetera, quae censet non obstaré Canonizationi, ponit, quod Dei Servus decesserit cum minima aliqua labe poenis Purgatorii purganda; nam eo igne, et Sancti, cum egent, purificantur. . .* » (*Apud Ben. XIV, op. c., I, c. 14, n. 10*).

Quelle que soit la possibilité de la chose, il semble raisonnable de croire cependant, qu'étant données la complexité, les exigences et la sévérité des procédures actuelles, les béatifiés ont dû être admis au ciel directement, et que le jour de leur mort fut vraiment le jour de leur naissance au ciel. (Cf. *l'Ami du Clergé*, 1922, p. 237).

Ajoutons que le jour de la mort est souvent proposé dans les documents comme le « *dies natalis* », et que certains offices insinuent la même chose: « *Hac die laetus meruit beatas scandere sedes.* » (*Breviarium, in Off. Conf.*)

Admis le fait de l'infaillibilité du Souverain Pontife dans la Canonisation, les théologiens se demandent: de quelle foi doit-on croire la sentence prononcée, par exemple, que Thérèse de l'Enfant Jésus, est au ciel et doit être honorée dans l'Eglise comme une sainte? Tous ne répondent pas d'une façon identique à cette question, qui concerne la nature même de l'infaillibilité pontificale, ou de l'Eglise. Sans doute, ce ne peut être d'une foi simplement humaine; encore serait-ce de foi divine ou de foi ecclésiastique? La majorité des théologiens semblent incliner en faveur de cette dernière. ⁴¹

Nous n'avons pas l'intention de nous engager à fond, dans ce débat qui met en jeu un principe d'ordre très général, dont la Canonisation n'est qu'une application immédiate et non isolée; cependant nous ne pensons pas devoir refuser d'émettre, au moins, notre sentiment sur ce point.

Tout dépend, évidemment, de la légitimité de cette distinction entre *foi divine* et *foi ecclésiastique*; n'y aurait-il que la seule foi divine? alors le problème serait résolu par le fait même; devrait-on admettre aussi une foi ecclésiastique? ce serait certainement le cas de la Canonisation. Or, il nous paraît nécessaire d'observer que cette distinction entre foi divine et ecclésiastique peut s'entendre de trois façons différentes, et qu'il importe, avant tout, de ne pas confondre. La première, par rapport au *sujet* qui propose la vérité à croire; d'une part nous avons Dieu révélant lui-même ce qu'il a décrété de faire connaître à l'humanité, soit directement, soit indirectement par la voix de ceux qui parlent formellement en son nom; d'autre part nous trouvons l'Eglise, enseignant en son propre nom, de par l'autorité du Magistère qui lui est confiée, et qu'elle exerce, pour ainsi dire, sous sa propre responsabilité. Voilà donc une première manière d'expliquer la distinction entre foi divine, proposée par Dieu, et foi ecclésiastique, proposée par l'Eglise. Cette première distinction s'impose d'elle-même; elle est non seulement admise en pratique, mais sanctionnée par les documents ecclésiastiques. En effet, c'est ce qu'il faut tout d'abord entendre lorsqu'on parle de foi simplement divine, c'est-à-dire,

⁴¹ Voir *Dict. Théolog. Cath.* art. *Canonisation*, col. 1642.

contenue dans le dépôt de la Révélation, et de foi définie, parce que soumise à la croyance des fidèles par le Magistère de l'Église.⁴²

La foi divine et ecclésiastique peut encore se dire, spécialement par rapport à l'*objet matériel* de la foi: on doit croire de foi divine, toute vérité révélée par Dieu, contenue dans le dépôt de la Révélation; de foi ecclésiastique, seulement, les autres vérités proposées par l'Église, mais non incluses dans le dépôt de la Révélation. Cette seconde distinction nous met en face d'un vaste problème, très complexe et encore âcrement débattu: la réductibilité des conclusions théologiques ou des faits dogmatiques en leurs principes révélés. Nous ne pouvons pas nous arrêter ici à l'examen de cette question, dont la solution, d'ailleurs, n'apporterait pas nécessairement une réponse complète.⁴³ Si l'on admet cette réductibilité, la foi ecclésiastique disparaît, de ce chef; mais si l'on soutient l'irréductibilité, la foi ecclésiastique subsiste. Reste à savoir, ce qu'elle vaut au juste: le mot ne cache-t-il pas une simple distinction matérielle ou implique-t-il vraiment une distinction formelle? Or c'est en examinant une troisième manière de comprendre cette distinction que nous serons en mesure de porter un jugement final dans ce litige.

Les tenants de la distinction entre foi divine et foi ecclésiastique se placent directement, en effet, au point de vue de l'*objet formel* de la foi; foi divine, parce qu'elle s'appuie sur l'autorité même de Dieu révélant; foi ecclésiastique, qui a pour fondement l'autorité de l'Église enseignant infailliblement.⁴⁴ Notre persuasion personnelle est que cette distinction repose sur une équivoque, et pour autant est illégitime. En effet, faire

⁴² « Porro fide divina et catholica ea omnia credenda sunt, quae in verbo Dei scripto vel tradito continentur et ab Ecclesia sive solemnii iudicio sive ordinario et universali magisterio tanquam divinitus revelata credenda proponuntur. » (Conc. Vat., Denz., Ench., Symb., n. 1792).

L'appellation de foi ecclésiastique, dans ce cas, serait moins juste; car le mot ecclésiastique insinue un qualificatif plus intrinsèque à la foi, pris du côté de l'objet. Mieux vaut conserver la dénomination de foi définie, ou encore, catholique.

⁴³ Marin-Sola: *Evolution Homogène des Dogmes*, t. I, n. 286-288.

⁴⁴ « Nam sicut fidem humanam dicimus illam quam adhibemus hominibus, et fidem divinam quam adhibemus Deo, ita fidem ecclesiasticam quam adhibemus Ecclesiae; ubi scilicet intervenit Ecclesiae auctoritas in dicendo. In dicendo, inquam, non per modum proponentis id quod dictum a Deo est, sed per modum edicentis propriam sententiam propriumque iudicium, et nimirum ut haec eadem Ecclesiae auctoritas sit ratio cui ultimo nititur assensus intellectus. » (Billot, de Eccl., I, Th. XVIII, § 2, (Editio 4a, p. 423).

appel à l'autorité de l'Eglise *in dicendo* pour introduire cette distinction, c'est supposer que cette autorité est spécifiquement différente de l'autorité divine; c'est-à-dire différente, non seulement en raison du sujet proposant, mais encore du motif qui commande l'adhésion intellectuelle, à savoir l'objet formel de la foi. Mais qu'est-ce donc que cette autorité de l'Eglise *in dicendo*, que ce motif formel de notre adhésion absolue, sinon Dieu lui-même, intervenant dans l'acte du Magistère de l'Eglise pour le préserver de toute erreur, et par là lui assurer l'infaillibilité? Il n'en est pas du charisme de l'infaillibilité comme du pouvoir de juridiction ou même du Magistère, comme tel: ce sont là des prérogatives qui viennent de Dieu, sans doute, mais qui s'incorporent à l'Eglise, deviennent partie intégrante et permanente de sa constitution, prenant pour ainsi dire, sa physionomie propre; ce sont de réelles entités ecclésiastiques. L'infaillibilité, au contraire, n'est pas tant une propriété intrinsèque à l'Eglise, qu'un fait providentiel spécial, le fait de *l'assistance* du Saint-Esprit, la préservant de toute erreur; c'est Dieu qui l'assiste, et c'est uniquement en raison immédiate de cette présence divine que son Magistère, authentique par sa nature, devient actuellement infaillible. Le motif de mon assentiment absolu est donc l'autorité divine; par conséquent ma foi sera divine, bien que posée à l'occasion d'un acte du Magistère ecclésiastique.

On doit reconnaître que le mode d'intervention de Dieu, en cette circonstance, diffère de celui qui caractérise la Révélation directe de Dieu. Ce mode, cependant, concerne la promulgation de la sentence, non la nature de l'autorité qui en garantit l'absolue vérité. Entre l'autorité divine et l'autorité humaine, *in dicendo*, il y a différence vraiment spécifique; car la science et la véracité sont parfaites et absolues en Dieu, imparfaites et fragiles chez l'homme. Mais dans le cas du Magistère ecclésiastique, c'est la science et la véracité même de Dieu qui, en préservant l'Eglise de toute erreur, se portent directement et actuellement garant de son infaillibilité, commandent ma foi et en deviennent l'objet formel et spécificateur. ⁴⁵

⁴⁵ Nous disons directement et actuellement. Non pas seulement indirectement, comme l'entend le Card. Franzelin: « *Infallibilitas Ecclesiae creditur fide divina propter auctoritatem Dei revelantis. Sententia quae per infallibilem definitionem Ecclesiae proponitur ut vera, non tamen revelata, creditur propter revelatam auctoritatem proponentis, Unde hanc quam aliqui appellant fidem ecclesiasticam, possumus dicere mediate divi-* nam. » *De Trad., Thes. XII, Sch. I.*

Donc croire aux vérités inculquées par l'Eglise dans la Canonisation, comporte, à notre humble avis, un acte de foi théologique, ce que tous reconnaissent, ⁴⁶ et aussi un acte de foi spécifiquement divine; non pas nécessairement en raison de la réductibilité du fait dogmatique en un principe révélé, mais certainement en raison formelle de l'autorité de Celui qui a promis à Son Eglise son assistance indéfectible jusqu'à la consommation des siècles.

* * *

LA BÉATIFICATION. — BENOÎT XIV rapporte qu'un bon nombre de docteurs admettaient l'infailibilité du Pape, dans la Béatification comme dans la Canonisation. Il expose longuement leurs raisons, d'ailleurs sérieuses, et y répond avec beaucoup de soin. Lui-même n'admet pas cette opinion; il retient néanmoins, que la Béatification, sans être infailible, jouit d'une très haute certitude morale, et il traite de téméraire celui qui oserait affirmer le contraire. ⁴⁷ C'est aussi l'opinion soutenue par la plupart des contemporains. ⁴⁸

Il semble en effet avéré que la Béatification, de par sa nature même, ne peut être infailible; il lui manque une condition absolument requise, celle d'être une sentence définitive. S'agit-il des Béatifications épiscopales accomplies durant les douze premiers siècles? Il est évident que les évêques ne jouissent pas du privilège de l'infailibilité. Quant aux Béatifications pontificales, nous admettons que le Souverain Pontife pourrait, en rigueur de droit et de pouvoir, procéder immédiatement à la Canonisation après les procès apostoliques; mais il ne le fait pas, se contentant de prononcer une sentence préalable (de Béatification), incompatible avec l'infailibilité. ⁴⁹

⁴⁶ Cf. Billot, *op. c.*, *ibid.*, *ad quartum.*, p. 427.

⁴⁷ « *Quae nimirum, omnia simul juncta, licet temeritatis notae eum non eximant, qui assereret Romanum Pontificem errare in hac vel illa Beatificatione aequipollenti (nec enim ex erroris possibilitate valet illatio ad ipsum errorem, nec sine temeritatis nota licitum est venerabili Romani Pontificis judicio refragari, etsi tantum permittenti, quippe quod tot adhibitis diligentibus prolatum), sufficere tamen posse videntur, ne id asserens tanquam haereticus sit habendus.* » (Ben. XIV, *op. c.*, I, c. 42, n. 9.)

⁴⁸ Quelques théologiens admettraient même l'infailibilité. (Voir Hurter, *de Eccl.*, n. 279).

⁴⁹ « . . . *ex supradictis et alibi dicendis constat quidem, errorem accidisse circa cultum judicio particularium Episcoporum exhibitum erga nonnullos, qui Beati putabantur, dum revera non erant.* . . . »

« . . . *circa quos (in Martyrologio Romano descriptos), quatenus aliquis error irrepsisset, vel adhuc permaneret, qui tamen nec irrepsit nec adest quoad eos, qui inter Beatos a Romanis Pontificibus relati sunt.* . . » (Ben. XIV, *op. c.*, I, c. 43, n. 14).

Cependant, la Béatification jouit de la certitude morale, fondée sur l'efficacité de la procédure pour mettre en lumière les motifs qui l'autorisent. La certitude morale n'exclut pas la possibilité absolue de l'erreur, mais au moins sa possibilité morale, ce qui est suffisant pour laisser l'esprit se reposer légitimement dans son assentiment. De la possibilité absolue de l'erreur, on ne peut, selon la juste remarque de BENOÎT XIV, conclure à son fait⁵⁰; et, nous ajouterons, ni même à sa probabilité, ou à un simple soupçon; les motifs sérieux d'assentiment conservent leur force jusqu'à l'évidence du contraire, et fondent un état d'esprit spéculativement, encore imparfait, mais pratiquement suffisant et en parfaite harmonie avec les exigences de notre nature.

Il faut avouer, néanmoins, que toutes les béatifications accomplies jusqu'à présent, ne jouissent pas de cette certitude au même degré. Au bas de l'échelle se trouvent les béatifications épiscopales, parmi lesquelles il s'en rencontre de franchement abusives, comme le reconnaît BENOÎT XIV.⁵¹ Or, c'est précisément pour obvier aux irrégularités qui s'introduisaient dans ces procès, que le Pape Alexandre III (1159-1181) réserva au Saint-Siège toute approbation des nouveaux cultes. Mais depuis cette époque, surtout après la grande réforme du Pape Urbain VIII (1623-1644), la procédure est devenue tellement exigeante, complexe et sévère, que le succès d'une cause est considéré comme un tour de force extraordinaire, sinon comme un miracle, où seule la vérité peut résister, persévérer et triompher. « Toutes ces circonstances réunies, observe le R. P. Ortolan, o. m. i., forment ensemble un faisceau de preuves dont nul n'a le droit de méconnaître la valeur. . . Il y aurait donc une coupable témérité à s'inscrire en faux contre un jugement si respectable du pouvoir suprême, même quand il ne définit pas et qu'il se borne simplement à permettre. »⁵² Enfin, rappelons-nous que le Saint-Esprit dirige toujours, discrètement mais fidèlement son Eglise dans tous ses agissements, même quand il ne s'interpose pas, pour ainsi dire, officiellement. L'observation suivante de BENOÎT XIV, au sujet des canonisations, s'appli-

⁵⁰ Voir la note 47.

⁵¹ Voir la note 49.

⁵² *Dict. Théolog. Cath.*, art. « Béatification », col. 495-496.

que parfaitement au travail analogue qui prépare les Béatifications : « . . . nos ipsi, qui tot annorum spatio munus Fidei promotoris sustinimus, nostris, ut ita dicam, oculis vidimus Divinum eundem Spiritum Romano Pontifici assistentem in definiendis Canonizationis causis; in aliquibus nempe ex eis, quae felicissimo cursu progrediebantur, repente difficultates antea numquam praecognitae excitatae sunt, quae praedictum felicem cursum retardarunt; in aliis, contra, quaedam promotae difficultates, quae insuperabiles videbantur, suadebantque silentium esse illis imponendum, ex monumentis insperato repertis mira facilitate sublatae sunt, atque ideo causae ad suum optatum finem, pervenerunt. »⁵³

Tel est dans son ensemble, le jugement solennel par lequel l'Eglise, après avoir engendré les âmes à la vie spirituelle par le Baptême, les avoir sanctifiées dans la grâce et la vérité, les exalte dans la gloire à la face de l'univers, exerçant, à sa manière, ce pouvoir souverain et plein de majesté dont parle saint Paul: « . . . quos vocavit, hos et justificavit; quos autem justificavit, illos et glorificavit. » (Rom., 8, 30.)

(à suivre)

Joseph ROUSSEAU, o. m. i.

⁵³ Ben. XIV, op. c., I, c. 44, n. 4.

La vie en rêve ¹

Dans la jeune république des Lettres françaises en Amérique, Louis Dantin exerce d'éminentes fonctions: c'est le grand maître de nos stylistes et de nos esthéticiens. Ses compagnons d'armes volontiers lui décernent ce titre et la génération montante d'écrivains recherche les directions et les conseils de celui qui, depuis de nombreuses années déjà, consacre tous ses instants de loisir à la chose littéraire. Latin de la Renaissance égaré dans la vie américaine du XX^e siècle, il a voué un culte véritable à la Beauté. Peu prodigue de sa parole, il collabore à quelques revues seulement; à l'encontre de certains écrivailleurs de France et du Canada toujours disposés à faire gémir les presses, Louis Dantin s'interdit un cumul de vaines gloires. Il impose à ses méditations et à ses rêves un long noviciat avant de leur permettre d'affronter les aléas du monde. Mais lorsqu'il se décide — trop peu souvent en vérité — à sortir de sa solitude, soit pour tenir à ses lecteurs des propos d'une grâce affinée qu'estompe un fond de mélancolie, soit pour présenter avec une extrême élégance et une rare sagacité l'oeuvre nouvelle d'un confrère, tous les lettrés du Canada français sont aux écoutes. C'est pourquoi ils ont ménagé à son dernier livre *La vie en rêve* un très chaleureux accueil, heureux qu'ils étaient de délaissier un instant le critique officiel afin de converser avec l'auteur moins distant de nouvelles et de contes et surprendre, par delà les descriptions objectives de paysages canadiens et à travers les nuances d'un style tantôt aristocratique tantôt populaire, la présence d'un coeur de chair caché comme un soleil derrière les brumes du crépuscule.

¹ Louis Dantin, *La vie en rêve*. — Librairie d'Action canadienne-française, Montréal, 1930. — Volume de 268 pages. — Prix: \$1.00 l'unité.

Il y a quelques années, Paul Valéry confiait à Max Frantel ses craintes sur l'avenir de la poésie et de l'art. « L'ancienne vie calme, affirmait l'auteur de *La Jeune Parque*, permettait le rêve. Le temps maintenant manque. Je suis persuadé que si la poésie n'avait point été inventée jusqu'à nos jours, elle ne le serait plus jamais. » Il est loisible de taxer d'hyperboles ces doléances d'un poète. Certes le mécanisme de notre époque ne favorise guère les envolées lyriques, mais le besoin de s'évader du réel n'est pas oblitéré dans le cœur humain. Le rêve reste inscrit à l'ordre du jour, notamment au Canada français. Coïncidence significative: l'année 1930 s'est fermée chez nous sur deux livres franco-américains dédiés au rêve. Les *Oasis* de Rosaire Dion ne sont que « les îles rêveuses du recueillement » de l'auteur. Et voici qu'un franco-américain d'adoption, Louis Dantin, intitule son dernier-né littéraire *La vie en rêve*. Deux livres qui invitent aux voyages dans les régions des légendes, deux livres qui, de parti pris, tournent le dos à la réalité banale et terre à terre. Non décidément, le paradoxe de Paul Valéry ne saurait nous induire en erreur. De la poésie et du rêve, il en faudra toujours, parce que toujours l'humanité, déesse tombée des cieux, conservera la nostalgie d'un âge d'or. L'homme, qui ne vit pas seulement de pain, réclamera incessamment ce quelque chose d'impondérable et de divin sans lequel le monde deviendrait une stupide machine, ce quelque chose qui se sent mieux qu'il ne se définit et constitue l'intime essence des êtres vivants ou inanimés, ce je ne sais quoi d'émouvant que l'on retrouve dans le murmure des sources ou la rumeur du torrent, dans l'émoi des aurores ou la paix des crépuscules, sur l'immobilité des tombes ou l'oscillation des berceaux.

Le rêve dont parle Louis Dantin n'est pas le vagabondage de l'imagination ni même la poursuite d'un idéal chimérique; il consiste surtout à extraire des contingences humaines les éléments susceptibles de concourir à l'éclosion d'une oeuvre d'art. Il présuppose donc, à l'inverse du rêve au sens vulgaire du mot, une combinaison volontaire d'images ou d'idées précises et suivies qui se présentent à l'esprit toujours en éveil de l'auteur. Ainsi *La vie en rêve* apparaît-elle comme le complément nécessaire de la vie proprement dite qu'elle oriente vers le Beau avec le concours de toutes les facultés de l'homme. Lire les six nouvelles et les cinq contes que renferme *La vie en rêve*, c'est donc imposer silence aux exigences matérielles

de l'existence, c'est s'accorder une petite excursion sur le plan supérieur de la vie et admirer, en compagnie d'un guide autorisé et sûr, des peintures aux touches sobres et harmonieuses, des portraits finement esquissés, des études psychologiques peu poussées — comme l'exige le caractère même du conte ou de la nouvelle — mais où abondent de savoureux détails de la vie rustique ou citadine du Canada français.

Technicien réputé de la critique, M. Louis Dantin élabore une nouvelle et un conte avec la même compétence technique. Lisez d'abord *Le Printemps*, où un ouvrier et une ouvrière, redevenus enfants par la magie d'un matin vernal, se permettent une fugue dans le port de Montréal, à l'île Sainte-Hélène et au sommet du Mont-Royal. Cette escapade d'un jour se terminera sur l'apparition du bonheur intégral, le rêve du citadin déraciné de la campagne canadienne: avoir un lopin de terre, élever des poules « en leur jetant du grain par la tête et en leur criant: petit, petit ! ». . . Après cette série d'instantanés sur le printemps montréalais, Louis Dantin transporte ses lecteurs à Cacouna, où la beauté sans fard et sans apprêt de Rose-Anne, fille d'un pêcheur, constitue l'unique ressort d'un petit drame entre deux rivaux: Armand Brunelle, le dandy de la métropole, et Julien Dery, le marin à la blouse de bouracan. *Sympathies* jette un coup de sonde dans les tréfonds de l'âme et retient l'attention sur un cas de divergence radicale entre deux êtres qui se croyaient désignés l'un pour l'autre. *Le risque*, la plus faible nouvelle du volume, à notre sentiment, étale un singulier cas de conscience résolu à l'aide d'une casuistique normande. *La locomotive* est un triste épisode du chômage qui s'accroît avec les progrès d'un machinisme sans entrailles et sans coeur. Et la dernière des nouvelles: *Tu tousses*, profile sur le fond obscur du banc d'un wagon et d'une boutique arménienne de la rue Saint-Laurent, à Montréal, la silhouette de Ritza Hadjian qui mérite de prendre place dans le cortège des âmes sympathiques que le tohu-bohu de l'existence jette quelquefois sur notre route. Puis quatre contes de Noël, tous d'une excellente venue, sauf le dernier, et d'un style simple, concis, élégant, offrent une preuve nouvelle — bien superflue, du reste — de l'adresse avec laquelle Louis Dantin sait interpréter et mettre en valeur les petits faits divers dont sont tissés nos jours.

L'auteur a donc refusé d'aborder pour le moment un genre où il

pourrait bien donner toute sa mesure: le grand roman. La nouvelle ou le conte, sorte de roman très court, récit d'aventures captivantes, n'implique pas d'amples exposés d'idées ou de situations, la reconstitution d'une époque ou d'un milieu, les subtilités des analyses psychologiques contemporaines. On ne s'étonnera donc pas de trouver dans *La vie en rêve* des visages peints à distance plutôt que dessinés sur le vif, des portraits esquissés plutôt que léchés, des intrigues qui se nouent et se dénouent sans se perdre dans les méandres des épisodes.

C'est donc dire qu'il n'abuse pas de la description. Au lieu de déployer trop facilement un talent paysagiste en accumulant détail sur détail, il aime mieux choisir quelques traits expressifs et produire une impression puissante par le moyen d'une phrase courte mais chargée de sens. Au délayage, il préfère une concision et une sobriété toute classique dont notre époque devient friande après les divagations des décadents et les mélopées de certains romantiques.

En quatre lignes il campe Brunelle, l'amoureux de Rose-Anne:

C'était un beau garçon, élégant de la tête aux pieds, un citadin de belle venue, qui faisait se retourner les filles des pêcheurs quand il passait le long des cabanes de la grève. (p. 48).

Quand il veut peindre la demeure du pêcheur de Cacouna, il n'a recours qu'à un détail caractéristique:

Parfois il croisait sur la route la fille du vieux Laurent Dugré, un pêcheur d'ici dont tu vois la maison, la troisième à gauche avec le puits à brimbale devant la porte. (p. 49).

S'il procède par raccourcis, il ne verse jamais dans l'obscurité. Certaines de ses descriptions, d'une extrême sobriété de couleur, sont des eaux-fortes littéraires. Ne suffit-il pas de trois épithètes accolées à trois substantifs pour créer l'atmosphère du nord canadien au sein de laquelle se dresse, seulette et misérable, la cabane de Paul Corriveau:

Vers l'extrémité est surtout (du deuxième rang) régnait un paysage de chaumes éventrés, de souches abattues et de galets surnageant comme dans un naufrage. (p. 148).

Ce livre est donc, dans son genre, l'un des meilleurs que le Canada français ait produits. Mais comme il fallait s'y attendre, un peu de paille s'est mêlée au grain.

On y rencontre plusieurs erreurs, les unes attribuables sans doute au linotypiste — le linotypiste est bon enfant — d'autres qui dénotent une revue trop rapide des épreuves. La librairie d'Action canadienne-française qui nous a accoutumés depuis longtemps à des bijoux d'éditions d'une excellente tenue typographique et grammaticale se doit à elle-même de maintenir une tradition qui l'honore et explique la faveur croissante dont elle jouit auprès du public cultivé. Que faut-il penser vraiment de coquilles comme celles-ci: « Si l'un des deux résiste, s'est simplement le signe d'une polarité contraire » (p. 76); « les deux amis ne bougaient pas. » (p. 24); à la page 12, une phrase est franchement défectueuse: « les allumettes qu'il avait ornées de cet oeil auraient fait plusieurs fois le tour du globe. » Il fallait: « . . . auraient fait plusieurs fois le tour du globe, jointes bout à bout. » Au lieu d'écrire: « Elle rougit et cela la fit plus jolie », ne serait-il pas préférable de dire: « . . . et cela la rendit plus jolie » ?

En outre, plusieurs de ces études évoluent dans l'in vraisemblance et notamment *La locomotive*, *Le risque* et *La comète*. Ce reproche, comme l'autre d'ailleurs, ne risque pas d'entamer la réputation littéraire de l'auteur: la nouvelle et le conte se plaisent à dépasser les bornes de la réalité pour vivre leur vie propre dans cette région mystérieuse où « le précis à l'imprécis se joint ». On passerait certes pour un logicien impénitent et ridicule si, en l'occurrence, on soumettait à un contrôle rigoureux toutes les actions des personnages ou si on insérait dans la trame du récit des éléments d'ordre purement rationnel. Qu'un thème serve à des développements sonores, soit — même en littérature. De plus les circonstances fortuites, le hasard, les coïncidences ont eux aussi, droit à l'existence dans un genre au cadre souple et aux frontières indéterminées. Il reste toutefois qu'il ne faut jamais forcer la note sous prétexte de frapper plus vivement l'imagination et que, si le rêve n'est pas la vie, il ne lui est jamais permis de trop s'en éloigner sous peine de se perdre dans l'in vraisemblance des situations ou du récit.

Le vocabulaire de *La vie en rêve* est chargé de termes régionaux, de locutions du pays de Québec. Il serait oiseux de les relever. Chaque chapitre renferme des pages où un style en manchettes alterne avec la langue drue de nos paysans. On nous permettra de terminer cette étude sur le problème que soulèvent ces observations.

Jusqu'à ces derniers temps, deux traditions également regrettables se sont développées parallèlement au pays de Québec. Désireux de « faire vrai », pour employer une formule à la mode, de nos jours, nos auteurs de contes et de légendes se croyaient pour la plupart, acculés à l'alternative suivante: ou bien reproduire tel quel, et avec toutes ses longueurs et un salmigondis spécialement préparé d'incorrections, le langage de nos habitants, de nos hommes de chantier et de nos coureurs de bois; ou bien, leur prêter une conversation de salon et des manières de grands seigneurs. Dans le premier cas, on se penchait sur la vie, cela va de soi, mais on perdait de vue l'art. Et l'on aboutissait à un métissage de mauvais français et de mauvais anglais qui, pour répondre aux besoins de toute une clientèle, n'en contribuait pas moins à perpétuer en des milieux anglo-saxons la triste légende du dialecte de Québec. Dans l'autre cas, on sauvegardait les exigences du patriotisme le plus ombrageux, mais on coupait toutes les attaches entre la vérité et la littérature. L'un et l'autre excès avaient pour résultat d'établir un divorce entre la vie et l'art, tantôt aux dépens de la vie, tantôt aux dépens de l'art. Ainsi se propageaient côte à côte deux manières d'écrire qui jetaient sur quelques-uns de nos personnages de légendes une lumière trop crue ou une ombre trop enveloppante.

Cette situation était grosse de dangers pour les lettres canadiennes. C'était peine perdue de vouloir identifier style écrit et style de conversation. D'un autre côté, cette cloison étanche posée entre les littérateurs et le peuple devait fatalement donner naissance à des oeuvres d'une cérébralité livresque où les attitudes hiératiques et les gestes compassés de personnages abstraits fatiguaient vite. Tout cela sentait le renfermé et la poussière. La sensation du vif, du frais, du vécu était absente de ces divertissements de rats de bibliothèque posant aux fins lettrés.

Puis Louis Hémon arriva. Le premier peut-être parmi ceux qui ont décrit les coutumes de nos gens, il s'avisa d'établir un juste dosage entre le langage de nos primitifs et le style des esprits cultivés du XX^e siècle.

Il ne fit pas grise mine à certains mots spéciaux d'usage courant au pays de Québec. Vous rappelez-vous le fameux « icitte » qui sut gagner la bienveillance des hommes de lettres de France? Mais il ne tomba pas dans le piège d'un grand nombre de ses devanciers qui, en cette matière, « n'ayant su jamais se borner, ne surent jamais écrire. » Au lieu de bâtir tout un chapitre avec des phrases savoureuses, peut-être, mais coulant à tire larigot sans souci des principes élémentaires de la littérature, il fondit avec art de sobres dialogues dans la peinture de la grande nature canadienne. Il y avait donc compénétration discrète du langage populaire et d'un style d'une haute tenue.

Cet exemple, Louis Dantin semble vouloir le suivre. Peut-être a-t-il une tendance à donner en certains chapitres — et cette remarque vise également *La Ferme des Pins*, le dernier roman de Harry Bernard — une place trop importante aux propos souvent ternes de nos paysans. Mais règle générale, il sait assortir avec bonheur ces éléments hétérogènes de telle sorte que le style direct, dépourvu de soucis artistiques, sert de repoussoir au style narratif.

Tant pis si, une fois le livre fermé, on constate que nos gens ne parlent pas le français de Bossuet ou de Louis XIV. Du point de vue linguistique, la province de Québec est une province française qui jouit d'une autonomie propre. Comme ses soeurs, l'Alsace, la Bretagne, la Normandie, le Poitou, elle a le droit de vivre sa vie particulière et de passer par les différentes phases d'une évolution que lui imprime la masse anonyme de ses enfants. C'est le peuple et non pas le lettré qui fait la langue. Sans doute, si en littérature comme en démocratie, il importe de ne pas s'abandonner à toutes les fantaisies et les caprices de la plèbe, il faut aussi se garder de couper les ponts entre les différents groupes de la société canadienne-française. Nos critiques se plaignent que la littérature canadienne est trop sérieuse, trop grave, trop sèche — autant de délicieuses litotes qui signifient que notre littérature manque trop souvent de vie. Or, la cause principale de cette lacune, ne serait-elle pas l'absence de communications entre nos écrivains et notre peuple.

Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. Que l'on ouvre l'histoire de la littérature française et on y constatera sans peine que les lettrés de notre ancienne mère patrie ont signé leur arrêt de mort

chaque fois qu'ils ont délaissé le peuple pour se constituer en caste, s'affubler d'un costume de mandarin et poser devant le parterre. Exemple? Les grands rhétoriciens du XV^e siècle qui dessèchent les formes poétiques du moyen âge et érigent en dogmes des artifices et des chinoïseries qui prépareront, par réaction, le triomphe de la Renaissance. Faute de spontanéité personnelle et de contact avec le peuple, cette versification laborieuse, ces « épiceries », pour employer le mot de Du Bellay, achevèrent la décomposition du moyen âge. La langue du grand siècle se façonnera, comme de juste, à l'image de Versailles. Empanachée avec Bossuet et Corneille, distinguée quoique très simple avec Racine, elle reste populaire et savoureuse avec le plus grand des classiques français, celui dont la prose éternellement jeune se lit aujourd'hui encore et s'imprime ailleurs que dans les manuels scolaires: le divin Molière. Au XVIII^e siècle, l'avènement d'une littérature savante qui s'édifie à coups d'abstractions et en marge de la vie populaire aura pour résultat d'affaiblir l'hégémonie intellectuelle que la France exerçait sur le monde depuis François Ier. Et de nos jours, la vie éphémère de ces écoles qui s'appellent décadentisme, futurisme, cubisme, dadaïsme, etc., fournit une preuve nouvelle de l'impossibilité de faire une oeuvre durable — en prose, du moins — sans la collaboration latente de ses compatriotes. En littérature, la tour d'ivoire est mauvaise conseillère. Au contraire, l'agora et les cénacles, l'observation de la réalité ou encore la communion avec la grande nature toute palpitante d'émotions humaines marquent certaines oeuvres littéraires d'une gloire immarcescible.

Nous ne prétendons pas que Louis Dantin ait trouvé, au Canada français, la formule définitive. Mais nous croyons qu'il s'est engagé dans la bonne voie. Cette orientation est d'autant plus significative que, jusqu'à ces derniers temps, Louis Dantin s'était interdit tout commerce avec notre parler populaire. Il ne travaillait qu'en manchettes. Avec *La vie en rêve*, il exhibe aujourd'hui les bonnes toiles du pays qu'il juge dignes de figurer tout à côté d'étoffes brochées de soie, d'or ou d'argent. Venant de si haut, cet exemple entraînera disciples et admirateurs. Ce ne sera pas le moindre service que Louis Dantin aura rendu à la littérature canadienne.

Séraphin MARION.

ACTUALITÉ

L'encyclique " Casti Connubii "

La voix de Pierre, une fois encore, s'est élevée sur le monde, grave, impérieuse et forte comme au jour de la première Pentecôte chrétienne.

Périodiquement, depuis l'aube de son règne, Pie XI a donné à l'univers des communications dont chacune, prise à part, suffirait à illustrer un pontificat glorieux. Elles tiennent à la fois du mot d'ordre qui rallie et du coup de barre qui détermine une orientation en pointant la barque de l'Eglise vers des rivages inexplorés et de nouvelles conquêtes. Hier, c'étaient la lettre *Rerum Ecclesiae* sur l'apostolat missionnaire, le message désormais historique « à la très illustre et très nombreuse nation chinoise », l'énergique mise au point de 1928 relativement à l'union des Eglises, le programme magistral du 31 décembre 1929, touchant l'éducation chrétienne de la jeunesse; c'est, aujourd'hui, l'encyclique « *Casti connubii* » sur le mariage chrétien considéré au point de vue des conditions présentes de la famille et de la société.

L'importance de ce document n'échappe à aucun observateur. L'intérêt qu'il a suscité dans tous les groupes même les plus prévenus contre notre foi, l'empressement qu'a mis à le publier ou à le commenter la presse protestante et neutre du continent, l'impression très vive qu'il a faite chez les esprits les plus avertis révèlent d'une façon éclatante le prestige, la haute autorité morale dont jouit, aux yeux de tous, l'auguste vieillard ceint de la triple couronne qui siège au Vatican.

On a souligné avec justesse, un peu partout, le contraste singulièrement frappant entre l'attitude ferme, intransigeante du Pape et les formules indécises et équivoques dans lesquelles ont voulu s'envelopper certaines autres puissances par ailleurs vénérables — tel le synode anglican de Lambeth — à l'égard des théories néo-malthusiennes et des méthodes

eugéniques de notre temps. Ce sont là sûrement les déclarations qui ont le plus étonné et le plus vivement saisi l'opinion acatholique peu habituée à entendre la parole sans appel d'un Docteur infallible. Peut-être n'a-t-on pas suffisamment mis en relief la richesse doctrinale incomparable et la forte contexture de la dernière lettre de Pie XI.

De prime abord, il paraît quasi-impossible de ramasser en un si petit nombre de pages une doctrine si profonde et si abondante en même temps, si précise et si limpide, si pleine qu'on pourrait la dire d'une « densité métallique » selon l'énergique expression que Gratry appliquait à la philosophie de l'École. On se demande ce qu'il faut admirer le plus, ou cet esprit de synthèse qui sut condenser en un puissant raccourci tout ce que l'Écriture, les Pères, la théologie et le droit ecclésiastique peuvent fournir de sagesse et de lumière sur la question du mariage chrétien ou bien cette logique nerveuse et serrée qui réussit à fusionner en un corps compact et merveilleusement agencé tous les enseignements de la Tradition catholique sur un problème très vaste et très complexe à la fois.

L'acte de Pie XI manifeste d'une manière concrète et palpable l'indéfectibilité d'un magistère qui ne se laisse pas envahir ou emporter par tout courant nouveau d'idées, mais conduire par les clartés des vérités révélées restant ferme et serein au milieu de l'égarement des intelligences et du désarroi des systèmes philosophiques. Alors que tant de sectes religieuses ne savent plus s'opposer aux principes funestes des morales à la mode, l'Église, elle, n'hésite pas à jeter le poids de son autorité devant la vague de l'erreur pour lui barrer la route, paraîtrait-elle impossible à endiguer et maîtresse de sa voie.

On se prend quelquefois, même dans les milieux les plus croyants, à craindre pour l'avenir du christianisme et de la civilisation. C'est de la pusillanimité. « Hommes de peu de foi, pourquoi craignez-vous; ne savez-vous pas que le Christ soutient son Église et que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle? »

Arthur CARON, o. m. i.

Chronique universitaire

Le premier numéro de la *Revue de l'Université d'Ottawa* a été favorisé d'un accueil tellement sympathique que nous nous déclarons à la fois encouragés et confus. Que nos efforts soient appréciés, cela constitue, certes, un stimulant et une récompense; mais, par ailleurs, il est inquiétant de nous sentir obligés de mériter les louanges que l'on a bien voulu nous adresser. Nous espérons ne pas nous rendre coupables d'orgueil, quoique l'orgueil chez une personne morale ne soit pas un vice, en faisant allusion aux nombreuses lettres reçues par le secrétaire, depuis trois mois.

Presque tous les évêques canadiens-français du pays et, à leur tête, S. Em. le Cardinal Rouleau, n'ont que des paroles aimables et des souhaits de longue vie, de succès et de féconde influence. Les mots « superbe », « magnifique », « savant », « high-class calibre » sont les épithètes dont on se sert. Un des prêtres les plus distingués du clergé canadien, et qui s'y connaît dans l'administration d'une université, nous écrit : « Nouveau moyen et combien efficace aux mains de votre si méritante université qui, depuis toujours, mène le bon combat aux avant-postes et Dieu sait avec quelles difficultés. Ainsi rayonnera au loin l'enseignement de vos doctes professeurs. . . »

Des consuls, des sénateurs, des juges, des professeurs, des journalistes de notre pays ont également manifesté, par lettres, leur satisfaction à la lecture du premier numéro de la Revue. Et de semblables appréciations nous sont venues des Etats-Unis, de Bretagne, de Pologne, de Paris et de Rome. L'illustre thomiste, M. Jacques Maritain, non seulement nous félicite de notre initiative, mais nous promet sa collaboration prochaine.

Aux témoignages individuels, nous devrions joindre les encouragements que nous ont prodigués déjà les périodiques, tels que: *Le Droit*,

Le Devoir, L'Action catholique, L'Enseignement secondaire, La Survivance, Le Progrès du Saguenay, La Feuille d'érable, Les Cloches de Saint-Boniface, America, Le Canada français, etc.

Toutes ces marques d'intérêt et de sympathie, de nature à flatter notre amour-propre, nous engagent à progresser.

* * *

En outre de ses cours réguliers de philosophie, de théologie dogmatique, de droit canonique et d'Écriture sainte, notre École Supérieure, à une dizaine de reprises, ouvre ses portes plus grandes et offre, à un auditoire sans cesse croissant, des conférences sur les « Procès de béatification et de canonisation », par le R. P. Joseph Rousseau, dont la compétence en matière canonique est hors conteste, et sur l'histoire de l'Église, au commencement des temps modernes, par le R. P. Georges Simard qui, avec une maestria de spécialiste et une verve intarissable, traita successivement de Luther, de Henri VIII, de Calvin, du Cardinal Richelieu, du Concile de Trente, de saint Ignace de Loyola et de sainte Thérèse d'Avila.

Si ces professeurs n'étaient pas des confrères, le chroniqueur oserait leur dire à quel point le public qui suit les cours de l'École Supérieure est friand de leurs leçons et combien il apprécie leur érudition et leur art d'intéresser.

* * *

La *Société thomiste de l'Université* tint, au mois de janvier, sa réunion régulière, alors que le R. P. Alphonse-M. Parent, C. SS. R., lut un travail très documenté, établissant que saint Alphonse de Liguori a été plus thomiste qu'on ne le croit ordinairement. Ayant précisé le sens du mot « thomiste », le Père conférencier montra que le saint et docte fondateur des Rédemptoristes fut l'écho fidèle de la Tradition, dont saint Thomas est une des voix les plus autorisées, et que saint Alphonse non seulement estima le Docteur angélique mais ne cessa de s'inspirer de ses oeuvres et d'y faire de multiples emprunts. S'appuyant sur des textes de saint Alphonse lui-même, de la Règle des Rédemptoristes, de la Lettre que Léon XIII leur adressa et de plus d'un théologien, dont Loren-

zelli, Mgr Paquet, Lehmkuhl, Garrigou-Lagrange et Sertillanges, le R. P. Parent conclut que, sans l'ombre d'un doute, saint Alphonse fut thomiste. Son discours est un bel hommage aux deux célèbres Docteurs napolitains de l'Église.

* * *

Les membres de la *Société des Conférences de l'Université d'Ottawa* ont eu la bonne fortune d'entendre, depuis le début de la nouvelle année, quatre conférenciers hautement estimés et des plus captivants. M. l'abbé Olivier Maurault, P. S. S., dont les aptitudes d'historien n'ont d'égales que les qualités d'écrivain, fit revivre la forte physionomie et le zèle entreprenant de quelques-uns de ses prédécesseurs dans la Société de Saint-Sulpice, en nous conduisant par l'esprit « Sur les pas des découvreurs missionnaires », qui suivirent Cavalier de La Salle.

En évoquant la figure du patriote éclairé que fut « Etienne Parent », Mgr Camille Roy, vice-recteur de l'Université Laval et le maître incontesté des lettres canadiennes, nous charma par la perfection de son verbe autant qu'il nous instruisit par l'à-propos de ses commentaires et remarques.

Le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, M. Victor Doré, au moyen des connaissances que lui assure son importante position, élucida les complications du « Problème scolaire de Montréal » et nous exposa l'historique, l'organisation et les fonctions de la commission qu'il dirige depuis nombre d'années.

M. Paul Fontaine, C. R., jeune avocat brillant, attaché au ministère de la Justice du gouvernement fédéral, analysa finement la pièce de François de Curel intitulée « La part du Lion » et en fit ressortir les leçons de portée pratique. Il ne manqua pas de souligner comment le dramaturge, de la rampe du théâtre, envisage les problèmes économiques actuels et applique à leur solution les données de la sociologie catholique.

* * *

Les élèves de l'Université, membres de la *Société des Débats fran-*

çais que guident les RR. PP. Joseph Hébert et Jean L'Abbé, ont interprété, cette année, avec un réel succès, grâce à la direction artistique de M. Léonard Beaulne, la désopilante comédie de Molière « Le Bourgeois Gentilhomme ».

Dans des débats intercollégiaux, nos étudiants de langue anglaise ont affronté des « debaters » des collèges de Loyola et de Lennoxville pour discuter l'attitude de la délégation canadienne à la dernière « Conférence impériale ». Et ces jours-ci, deux de nos « philosophes » ont été aux prises avec deux autres étudiants de l'Université de Montréal, dans un débat sur l'opportunité d'abolir les appels au Conseil Privé et d'instituer comme tribunal définitif, la Cour Suprême du Canada.

Les activités sportives de notre gent écolière furent vivement stimulées, ces derniers temps, par la création d'une ligue de gouret interuniversitaire, dont font partie les Universités Laval et de Montréal, et aussi par l'ouverture du vaste et magnifique gymnase dans la nouvelle aile qui comprend également la chapelle et un dortoir, non encore complètement terminés.

Dans le domaine du ski et de la course à patins, MM. Jacques Landry et Paul Marion ont victorieusement porté les couleurs de l'Université.

* * *

Le banquet annuel de nos anciens élèves de la région de Montréal eut lieu à l'hôtel Queens, au mois de février, et fut marqué au coin du plus bel enthousiasme. Environ deux cents convives applaudirent l'allocation du R. P. Gilles Marchand, notre recteur, concernant le travail accompli par l'*Alma Mater*, ses différentes oeuvres, ses espérances, ses préoccupations pécuniaires et ses prochaines fondations : à savoir, une école de musique religieuse, une chaire de missiologie, un cercle d'étude des questions sociales. . .

* * *

Au cours du même mois de février, deux anciens professeurs de l'Université, Mgr Michael Fallon et le R. P. Adolphe Hénault

sont décédés. Il y a quelque trente ans, le Père Fallon appartenait à notre personnel enseignant avant d'assumer la direction de la province américaine des Oblats et d'être promu, plus tard, évêque de London; et le P. Hénault s'occupait de la discipline chez les élèves. Ce dernier devint, dans la suite, un prédicateur de missions paroissiales très populaire tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Depuis quelques années, il exerçait son apostolat à la Maison des retraites fermées, de Hull.

Des messes de requiem, pour le repos de l'âme des deux disparus, ont été chantées dans la chapelle des élèves. — R. I. P.

* * *

Un événement mondial, qui eut sa répercussion chez nous et qu'on ne peut taire parce qu'il constitue une page d'histoire et un suprême argument apologétique, fut l'inauguration du puissant poste de radio HVJ, du Vatican. Lors de la récente émission radiophonique, transmise de la Cité Vaticane aux quatre coins de la terre *per orbem terrarum*, professeurs et élèves se sont rassemblés dans la rotonde de l'édifice central pour recevoir avec respect et profonde émotion le message de paix venant directement du Saint-Père et pour s'agenouiller pieusement sous sa reconfortante bénédiction.

* * *

De nouveau, à l'occasion de la fête de saint Thomas d'Aquin, patron de la jeunesse étudiante, des fêtes solennelles furent organisées. A l'église du Sacré-Coeur, Son Excellence Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa, célébra une grand'messe à laquelle assistait Son Excellence Mgr Cassulo, délégué apostolique au Canada. Tous purent remarquer la clarté et la méthode du fin psychologue Son Excellence Mgr Courchesne, qui prononça le panégyrique du Docteur angélique, modèle de force chrétienne et de persévérance dans l'apostolat intellectuel.

Le lendemain, l'Ecole Supérieure fournit à ses auditeurs réguliers et à grand nombre d'invités l'occasion d'entendre Mgr Courchesne dans une magistrale analyse de l'encyclique *Casti connubii* de Sa Sainteté

Pie XI. Profond penseur, apôtre éclairé et observateur perspicace de la nature humaine, l'éminent conférencier rappela les principes qui font du mariage une institution sacrée, en assurent la stabilité et y maintiennent la piété familiale, et souligna les directives pontificales. Rarement fut-il donné un enseignement aussi opportun et persuasif.

Veuille Son Excellence, l'évêque de Rimouski, croire à la gratitude de notre Université pour les témoignages fréquents de sa sympathie et l'énorme bienfait de son encouragement!

Henri SAINT-DENIS, o. m. i.

BIBLIOGRAPHIE

Comptes rendus bibliographiques

Acta hebdomadae augustiniana-thomisticae ab Academia Romana Sancti Thomae Aquinatis indictae recurrente XV centenario anno a felici transitu S. Augustini ac simul quinquagesimo anno a creatione ejusdem Academiae (Romae, 23-30 Aprilis 1930). Taurini-Romae, Ex Officina Libraria Marietti, 1931. In-8, 344 pp. Lib. Ital. 25.

Il faut louer les PP. Charles Boyer, s. j., et Barthélémy Xiberta, o. c., d'avoir eu la pensée de réunir en volume pour les présenter au monde savant les Actes de la Semaine Augustino-thomiste de Rome. On trouvera dans ce livre une douzaine d'études signées par quelques-uns des meilleurs maîtres de notre temps en sciences philosophiques et théologiques. Un certain nombre de travaux, d'ordre plus général, touchent les points fondamentaux du problème augustinien, tels: l'étude du Cardinal Lépicié sur la valeur et l'influence de la philosophie de saint Augustin, celle de M. Etienne Gilson sur l'idée de la philosophie chez saint Augustin et saint Thomas d'Aquin, celle du P. Antonio Casamassa, o. e. s. a., sur les fondements de la philosophie de saint Augustin. Les autres travaux s'attachent à des questions plus spéciales. Nous signalons particulièrement ceux de Mgr Grabmann (La pensée des écoles augustinienne et aristotélicothomiste du moyen âge touchant la *compossibilité* de la science et de la foi relativement au même objet), du P. G. Théry, o. p., (L'augustinisme médiéval et les débuts du débat sur l'unité des formes substantielles), de M. Gioacchino Sestili (La valeur objective et la primauté de l'argument augustinien de l'existence de Dieu fondé sur l'ordre des vérités éternelles et immuables), et du P. B. Xiberta, o. c. (L'abstraction dans saint Augustin). On peut différer d'avis avec l'un ou l'autre des collaborateurs de la Semaine Augustino-thomiste sur tel point particulier, ainsi ne pas accepter sans nuances les conclusions de M. Gilson sur l'idée de la philosophie chez saint Augustin et l'Ange de l'Ecole. Mais personne ne niera la richesse, l'abondance et la variété des sujets discutés ni la maîtrise avec laquelle ils sont traités. Bref, les Actes de la Semaine Augustino-thomiste constituent désormais un instrument de travail précieux, indispensable pour l'étude du grand Docteur d'Hippone et de son influence sur l'augustinisme du moyen âge. Ce n'est pas toutefois un ouvrage réservé aux seuls spécialistes. Les professeurs de philosophie et de théologie dans nos séminaires et universités feraient bien de se familiariser davantage avec la doctrine du premier des Pères de l'Eglise, et aussi avec les divers courants de pensée médiévale: ce sera une façon de mieux pénétrer les enseignements de notre Maître commun, saint Thomas d'Aquin.

A. C.

LA REVUE DE PHILOSOPHIE, juillet-décembre 1931. — Vol. in-4 de 418 pages, tout à l'honneur de saint Augustin. (Edit. Marcel Rivière, Paris).

Fulbert Cayré, Contemplation et raison, d'après saint Augustin.

R. Jolivet, La doctrine augustinienne de l'illumination.

Ch. Boyer, Philosophie et théologie chez saint Augustin.

B. Roland-Gosselin, Les fondements de la morale de saint Augustin.

H.-X. Arquillière, L'augustinisme politique.

Y. de la Brière, Paix et guerre . . .

R. Carton, L'augustinisme de Boèce.

G.-G. Théry, L'augustinisme médiéval et . . . l'unité de la forme substantielle.

E. Gilson, L'avenir de la métaphysique augustinienne.

J. Maritain, De la sagesse augustinienne.

Magnifique livraison qui contribuera pour sa part à enlever sur la grande figure de saint Augustin les masques que tant d'auteurs lui ont attachés afin de pouvoir marcher derrière un chef à panache.

Peut-être conviendrait-il de souligner particulièrement les articles de M. Etienne Gilson et de M. Jacques Maritain. Les deux posent nettement la question des relations qui existent entre le penseur d'Hippone et celui d'Aquin. « D'une part, l'originalité d'Augustin et de Thomas l'un par rapport à l'autre est irréductible: leurs attitudes intellectuelles, et, si l'on réduit saint Augustin en système, leurs systèmes ne coïncident pas. D'autre part, il y a entre la sagesse de l'un et celle de l'autre, non-seulement accord et harmonie, mais encore foncière unité. » C'est que le boeuf muet a dévoré toute la substance de l'aigle sublime . . . et qu'il a eu le courage de faire subir à la substance assimilée « les redifférenciations conceptuelles nécessaires ».

Les deux maîtres estiment « qu'un saint Thomas est impossible sans saint Augustin ». Aussi voudraient-ils que les thomistes puisent davantage dans l'empirisme psychologique et la *sagesse* du docteur d'Hippone, et que les Ecoles qui se disent augustinnes empruntent la technique du docteur d'Aquin.

Pour M. Gilson « l'avenir de la métaphysique augustinienne est immense ». Pour M. Maritain « l'inspiration augustinienne présidait à la formation de la synthèse thomiste, elle a passé dans cette synthèse, elle doit continuer d'y passer et de la mouvoir à de nouveaux accroissements, car la doctrine de saint Thomas est destinée à croître toujours ».

« Sans doute, écrit encore M. Maritain, non sans mélancolie et sévérité, des systèmes « augustinns » continueront-ils toujours de s'élaborer en opposition au thomisme: à vrai dire, ils ne seront que les témoins de la paresse des thomistes, des retards apportés par eux à poursuivre l'oeuvre d'assimilation et l'élucidation universelle si puissamment commencée par leur maître. »

La conclusion qui semble ressortir de ces études fort savantes, c'est que le progrès du thomisme dépend en partie de l'utilisation des immenses réserves augustinnes encore inexploitées.

Les maîtres de philosophie et de théologie aimeront, sans doute, à s'en rendre compte par eux-mêmes.

G. S.

J. PRADO, C. SS. R. — *Propaedeutica Biblica sive Introductio in Universam Scripturam*. Taurini, Ex Off. Libraria Marietti, 1931. In-8, XVI-415 pp., 14 tab. extra textum. 30 Lib. Ital.

On connaît l'excellent manuel d'Écriture Sainte publié par le R. P. Simon, C.S.S.R. Quel dommage qu'une mort prématurée l'ait empêché de finir son oeuvre! Ses deux volumes sur le Nouveau Testament, celui sur les Évangiles en particulier, comptent parmi les meilleurs. Le R. P. J. Prado a reçu la mission de parachever le travail du regretté défunt. Grâce à un labeur intense et à une énergie que des difficultés innombrables n'ont pu vaincre, le Révérend Père peut dès maintenant présenter aux professeurs d'Écriture Sainte le volume d'Introduction générale (*Propaedeutica Biblica*) et leur annoncer la publication prochaine de deux volumes sur l'Ancien Testament. Le manuel sera alors complet. Excellente nouvelle que tous accueilleront avec joie.

Le temps et l'espace nous faisant défaut — le volume nous est remis au moment où nous corrigeons les épreuves du présent numéro de la Revue — nous n'en pouvons signaler aujourd'hui que les principales notes caractéristiques. Disons tout d'abord que ce manuel est clair, méthodique, complet. L'auteur y traite de toutes les questions d'introduction générale: inspiration, canonicité, texte, versions, sens scripturaires, règles d'interprétation, sources profanes subsidiaires, histoire de l'interprétation, etc. Chaque traité a l'ampleur qui lui convient. On pourrait dire que le superficiel est tout aussi soigneusement évité que le superflu. En ce qui concerne la nature de l'inspiration, spécialement l'inspiration verbale, nous regrettons — le Révérend Père nous permettra cette remarque — qu'il n'ait pas embrassé franchement toute la doctrine thomiste. Cette partie de son traité y eut gagné, croyons-nous, en solidité et en profondeur. Le chapitre sur les *Subsidia* (*philologica, geographica, archaeologica, chronologica et historica*) est une véritable mine. La bibliographie, surtout dans le chapitre de l'histoire de l'interprétation, est abondante et intelligemment classifiée, les auteurs principaux recevant une mention qui les distingue des autres de moindre envergure. Trois index nous permettent de trouver sans effort tous les renseignements que le volume contient. Seize figures dans le texte, quatorze reproductions hors texte (de codex, de versions, du tabernacle et du temple), augmentent encore la valeur de ce manuel d'Introduction générale. Les professeurs d'Écriture Sainte y trouveront le livre qu'ils ont souhaité.

D. P.

* * *

R. P. LAVERGNE, O. P. — *L'Apocalypse*. Edition abrégée. Préface par le R. P. Allo, o. p. Paris, Librairie Lecoffre, J. Gabalda et Fils, Editeurs, 1931. In-12, 169 pp.

L'auteur a voulu concentrer en un court volume le savant ouvrage du R. P. Allo, o. p., sur l'Apocalypse. Il a réussi, croyons-nous, à en livrer toute la substance et à mettre à la portée des lecteurs modernes un commentaire que la haute science exégétique rendait accessible aux seuls professeurs. Ce livre rendra de grands services. « En vous lisant, écrivait le Père Allo lui-même à l'auteur, les esprits capables de méditation personnelle se rendront mieux compte que l'Apocalypse est le manifeste le plus divin de la constance et de l'espérance, qui prémunit à la fois contre l'illumination et le découragement, car il enseigne au nom de Dieu que, si la victoire finale de l'Église est assurée, il dépend de chaque croyant, à toute époque et en tout pays, de devenir le « Vainqueur » qui aura sa place dans la Jérusalem céleste. » (Préface, p. 11).

D. P.

S. EM. LE CARDINAL SCHUSTER, O. S. B. — *Liber Sacramentorum. Notes historiques et liturgiques sur le Missel Romain. Tome sixième. L'Eglise triomphante. (Les Fêtes des Saints durant le Cycle de Noël)*. Bruxelles, Vromant et Cie, imprimeurs-éditeurs, 1930. In-12, 292 pages. Illustrations hors texte.

En 1925 commençait à paraître la traduction française de l'ouvrage de Son Eminence le Cardinal Schuster, *Liber Sacramentorum*, édité d'abord en italien. Le tome VIe nous arrive et fournit l'occasion de parler de cet oeuvre remarquable.

On écrit beaucoup de nos jours sur la liturgie. Manuels, dictionnaires, revues surgissent de partout. Dans cette éclosion, *Liber Sacramentorum* jouit d'une place à part. Ce n'est pas une production purement scientifique accessible seulement à quelques habitués. N'y cherchons pas non plus un simple travail de vulgarisation ou un abécédaire liturgique. On l'a appelé une *Somme* et nous trouvons le terme assez exact. N'est-ce pas la Somme des enseignements de l'Illustrissime Archevêque de Milan alors qu'il était chargé de cours à l'Ecole pontificale supérieure de Musique Sacrée, puis à l'Institut pontifical oriental à Rome? N'est-ce pas aussi la Somme des réflexions que suggère la lecture pieuse et attentive du Missel romain, aidée par une étude approfondie et amoureuse de toutes les sources éparses de la divine Liturgie, de tous les documents de la Tradition, aidée surtout par un labeur acharné de *Bénédictin*.

Comme il convient à des conférences ou cours publics l'appareil scientifique disparaît. « Je n'ai voulu écrire une oeuvre qui fut exclusivement réservée aux Savants » nous dit l'auteur. Point donc d'étalage d'érudition, et cependant tout ce qui est exposé la suppose. Point de longues discussions, point de polémiques. Ces pages sont si calmes, si sereines que l'on croirait l'accord absolument établi sur les origines de nos cérémonies, de nos textes liturgiques ou de nos offices religieux.

Mais ce livre veut être par-dessus tout édifiant. « Je n'ai d'autre but en publiant (ces notes) aujourd'hui, que de faire part aux âmes pieuses et studieuses, spécialement parmi mes confrères dans le sacerdoce, de ce sentiment de foi et de chaste dilection que le Seigneur voulut me faire trouver, malgré mon indignité, dans la méditation quotidienne du Missel Romain. » Et voilà pourquoi à côté de considérations historiques précises, d'aperçus nouveaux sur les origines encore hypothétiques de telle fête ou de tel rite, on trouve des réflexions d'une piété vive, contenue, profonde comme la source d'où elle coule. Et nous sentons, qu'en analysant les formulaires eucharistiques, l'ancien Abbé de Saint-Paul a apporté « ce respect tremblant du croyant, qui, en ces pages si divinement sublimes, sent palpiter le coeur de mille générations de Martyrs, de Docteurs et de Saints, qui les ont plutôt vécues qu'imaginées ou récitées ». Dirons-nous qu'il remplace Dom Guéranger? Non. Guéranger, c'est le chantre à l'inspiration sans cesse renouvelée, abondante comme les eaux de notre grand fleuve, Schuster c'est le professeur qui laisse à ses élèves les notes sur lesquelles ils devront revenir pour comprendre leurs traités. Mais il a de Guéranger toute l'intelligence de la Liturgie, tout le culte ardent pour la liturgie romaine. Et ainsi il s'apparente au Père toujours admiré du mouvement liturgique au XIXe siècle.

Liber sacramentorum nous est présenté dans une agréable traduction française. La toilette typographique est très appréciable. Les nombreuses illustrations hors texte délicatement choisies et très bien reproduites accompagnent les conférences ou les explications historico-liturgiques.

Un rapide aperçu des six tomes parus jusqu'à date fera mieux comprendre la richesse de l'ouvrage dont nous parlons. Nous n'analysons pas, nous effleurons les sujets traités pour que l'on soupçonne un peu l'utilité de *Liber Sacramentorum*.

La sainte Liturgie — Notions générales, (Chants de Sion au bord du fleuve de la Rédemption), tel est le titre du premier tome. Seize chapitres particulièrement fouillés étudient: *La sainte liturgie, ses divisions et ses sources — L'initiation chrétienne — La prière ecclésiastique dans l'Eglise primitive — Les conditions historiques de la réforme liturgique à Rome du temps de saint Grégoire Ier — "Fractio panis" — La messe papale dans les stations romaines — Poésie et musique dans les synaxes eucharistiques — L'oeuvre de la "Schola" musicale du Latran dans le développement de la liturgie romaine — Pécheurs et pénitents dans l'antique discipline ecclésiastique — Les saintes ordinations — La dédicace des basiliques dans l'antiquité chrétienne — L'art sacré dans le temple de Dieu — La consécration religieuse — La consécration des Etats et des monarchies par l'Eglise — La bénédiction nuptiale — La liturgie au seuil de l'éternité.*

Bref on nous montre clairement dans ce tome comment la sainte Liturgie a organisé ses prières et ses rites pour conduire le chrétien du berceau à la tombe. Et, l'Eglise étant constamment dans l'attente de la vie éternelle, ce sont véritablement les *chants de Sion sur les bords du fleuve de la Rédemption*. Des six tomes déjà imprimés celui-ci manifeste peut-être le mieux l'esprit synthétique de son auteur, sa science avertie, sa vaste érudition.

Tome deuxième: *La sainte Liturgie — De l'Avent à la Septuagésime. (L'inauguration du Royaume messianique)*. Encore trois chapitres d'introduction: *Hiérarchie et culte dans les premiers siècles chrétiens à Rome — Le calendrier romain — La genèse et le développement de l'"Ordinarium Missae"*. Puis, le docte professeur partageant l'année liturgique selon les deux cycles temporel et sanctoral, commence l'explication du premier. Chaque dimanche et chaque fête sont traités en peu de pages, parfois en quelques lignes. Il n'y a que le nécessaire. Cette brièveté plaît. Lisez par exemple les pages consacrées au temps de Noël. On ne saurait être ni plus concis ni plus complet. Il y a des commentaires plus vastes. Nous en avons ici toute la substance. L'illustre liturgiste est resté fidèle à son programme: « éclairer par des touches rapides et précises, en de vigoureuses synthèses, ce livre (le Missel), au point de vue historique et archéologique; en relever aux endroits les plus importants, l'autorité théologique; mettre en évidence l'art et la beauté de son contenu mystique ».

Le tome troisième donne l'explication du temps de la Septuagésime jusqu'à Pâques exclusivement. Il porte comme sous-titre expressif: *La Nouvelle Alliance par le Sang du Rédempteur*. Deux chapitres d'introduction bien à leur place: *La liturgie quadragesimale à Rome — Le triduum pascal dans le Missel romain*.

Ici encore se déroule la même claire et lumineuse explication. Les Stations du Carême après cette lecture prennent une toute autre signification. Nous revivons la vie liturgique romaine du temps de saint Grégoire, la vie même du Souverain Pontife. Nous puisons notre vie spirituelle à la vie de l'Eglise dont le cardinal Schuster nous fait sentir les ardentes pulsations durant ce temps si riche qui nous conduit à Pâques. Cette méthode de replacer les textes, les fêtes, les stations dans leur cadre historique est d'un frappant relief chez le cardinal Schuster, et on prend à le fréquenter cette heureuse habitude de l'esprit. C'est à notre avis une des nombreuses qualités formatrices de cet ouvrage. La piété n'y perd pas, au contraire. En ce sens pouvons-nous affirmer aussi: *Sit rationabile obsequium vestrum. Rom. 12, 1.*

Le Baptême dans l'Esprit et dans le Feu. Comme voilà bien marqué le sens de la prière ecclésiastique durant le cycle pascal! En ce tome IV^e comme dans le précédent, nous saisissons jusqu'à quel point l'illustre archevêque de Milan possède intimement la liturgie romaine. Des considérations générales sur l'*Eucharistia lucernaris* qui nous amènent à comprendre la cérémonie de la bénédiction du cierge pascal, sur *quelques rites de la fête pascale au moyen âge*, sur *la Pâque des Roses dans la liturgie romaine*, sur *l'antique hymnodie dans la célébration des vigiles nocturnes*, forment quatre solides chapitres préliminaires. Ajoutons un appendice très intéressant où sont groupés d'anciennes prières eucharistiques et des extraits de diverses liturgies.

Avec le tome V^e se terminera l'explication du temporel. L'auteur veut y raconter *Les noces éternelles de l'Agneau*. C'est la période qui s'étend de la Trinité à l'Avent et que l'on nomme communément le temps après la Pentecôte. On a su ici comme dans les autres tomes exploiter les richesses insoupçonnées et intarissables du Missel. Les deux chapitres d'introduction: *Rome orientale dans la liturgie* et *L'oeuvre du Monachisme dans la vie liturgique à Rome* sont remarquables par l'aisance avec laquelle le distingué archéologue nous décrit la Rome liturgique d'autrefois.

Enfin le dernier tome paru de cette *Somme* qui en comprendra huit, dit-on, nous parle des gloires de *L'Eglise triomphante* et passe en revue les fêtes des saints du cycle de Noël. L'éminent liturgiste reprend donc pour le sanctoral l'oeuvre si utile qu'il a accomplie pour le temporel. Désormais semble-t-il, le reste de l'ouvrage s'emploiera à manifester comment l'Eglise célèbre ses fils transformés par la grâce et que la piété des fidèles sanctionnée par la parole de son Chef visible a placés sur les autels. Deux chapitres d'introduction où l'on nous rappelle l'origine du culte liturgique des Saints (*Les Natalitia Martyrum dans l'ancienne tradition liturgique de Rome*) et où l'on nous prêche « *L'efficacité du cycle liturgique annuel pour l'édification de la piété populaire.* » Puis se succèdent les fêtes des Saints qui s'offrent à notre édification du 2 novembre au 25 février. — La valeur, la science et la beauté de ces pages ne le cèdent sur aucun point aux autres parties de la *Somme*. Et vraiment elles nous font désirer vivement que les éditeurs nous donnent bientôt la série complète de cet ouvrage du Cardinal Schuster. Nous aurons alors réalisé pleinement avec notre éminent professeur « que le Missel romain représente dans son ensemble, l'oeuvre la plus élevée et la plus importante de la littérature ecclésiastique, celle qui reflète le plus fidèlement la vie de l'Eglise, le poème sacré auquel ont mis la main le ciel et la terre ».

L. D.

* * *

R. P. J.-B. LEMIUS, O. M. I. — *Le Culte du Coeur Eucharistique de Jésus*. Deuxième édition. Paris (6^e), Pierre Téqui, Libraire-éditeur, 1930. In-12, 134 pages.

Six conférences consacrées à l'étude de la dévotion au Coeur Eucharistique de Jésus, sa nature, son excellence et ses relations avec les autres mystères de la foi. Une doctrine ferme et singulièrement riche puisée aux sources les plus sûres — enseignements officiels du magistère ecclésiastique, doctrine de saint Thomas d'Aquin et des meilleurs théologiens — recommande ce beau petit livre à l'attention de tous les prédicateurs, des prêtres adonnés au ministère pastoral, des âmes religieuses. La composition est claire et bien ordonnée, le style sobre et limpide comme la pensée. L'oeuvre du P. Lemius est une contribution très solide et très intéressante à la théologie du culte envers le Coeur Eucharistique de Notre-Seigneur.

A. C.

PAUL ARCHAMBAULT. — *Saint François de Sales*. Paris, Librairie Lecoffre, J. Gabalda et Fils, éditeurs, 1930. In-12, 320 pages.

La Collection *Les Moralistes chrétiens* vient de présenter au public cultivé la doctrine morale de saint François de Sales. Ce dernier volume est dû à la plume si experte et si subtile de M. Paul Archambault. Lauréat de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, — qui vient de lui décerner le prix Victor Delbos, — auteur de plusieurs ouvrages de philosophie morale et sociale, M. A. était bien préparé pour exposer aux penseurs de notre temps l'attachante doctrine de saint François de Sales sur la morale chrétienne.

Dans une brillante introduction de trente pages, M. A., toujours courageux, aborde vaillamment le problème si débattu de nos jours de l'interprétation de la doctrine ascétique et mystique de saint François de Sales. Ami des thèses conciliatrices, il réussit à se frayer un chemin assez ardu entre la thèse anthropocentriste de M. l'abbé Vincent et la thèse théocentriste de M. l'abbé Brémond. Il définit la doctrine morale de notre saint un volontarisme, mais un volontarisme tout pénétré d'intellectualisme. « L'impression finale, écrit-il, est celle d'une lucide et généreuse harmonie, génératrice de joie et de paix. Équilibre de la sensibilité et de l'intelligence; équilibre de l'action et de la contemplation; équilibre de la spontanéité intérieure et de la contrainte extérieure; équilibre de la nature et de la grâce; équilibre de l'effort ascétique et de la quiétude mystique; tout, chez notre saint, est équilibre et tend vers l'unité. » Et il conclut : « Ainsi les aspects les plus divers de la pensée de ce saint voué à la paix s'harmonisent-ils dans une conception totale de la vie chrétienne. »

L'ouvrage est divisé en trois parties. On s'applique d'abord à dégager les principes sur lesquels saint François de Sales a étayé sa morale. Ces principes ou thèses fondamentales se réduisent à deux : le gouvernement de la volonté et l'amour de Dieu. C'est la morale théorique. La seconde partie expose « ce qu'on appellerait sa morale pratique ». Chez saint François de Sales « la morale pratique prend la forme d'un traité des vertus, concret, imagé, fraternel, où le contact reste incessant avec la vie et les besoins des âmes, où l'enseignement et la direction ne se séparent jamais. » Enfin dans une troisième partie particulièrement élaborée, M. A. nous livre la pensée de saint François de Sales sur les moyens à prendre pour cheminer, par le sentier étroit des vertus, vers la conquête de l'amour divin. En cinq chapitres nous entendons les enseignements si humains et si féconds de Monsieur de Genève sur le saint abandon, l'effort personnel, le directeur de conscience, les sacrements et l'oraison mentale.

Comme ses devanciers, M. A. laisse parler son héros. Les larges extraits du saint sont encadrés et enluminés de brefs et clairs commentaires, déparés parfois par de légères inexactitudes théologiques, mais bien faits pour nous aider à saisir l'unité et la souplesse de la pensée salésienne sur la morale chrétienne.

A. D.

* * *

LE PÈRE DONCŒUR. — *Le Mystère de la Passion de Jeanne d'Arc, 1430-1431*. Paris, à l'Art Catholique, 1930. In-14, 459 pages.

C'est le journal de la dernière année (1430-1431) de Jeanne d'Arc. Jour par jour, heure par heure même, sont relatés les événements qui ont amené la prise de Jeanne, sa captivité, son procès et sa fin tragique. L'auteur a surtout marqué de traits saillants les

mystères de vie intime de la sainte, son inébranlable fidélité aux voix malgré les ténèbres et les angoisses auxquelles il a plu à Dieu de la soumettre. Le livre est dédié « aux fils et aux filles de France qui auront 20 ans en 1931 pour qu'ils se souviennent que le salut de la France est venu d'un coeur de 20 ans résolu à tout souffrir pour accomplir la tâche que Dieu lui avait assignée ». Il s'adresse avec non moins d'opportunité aux fils et aux filles du Canada.

L. O.

* * *

GUY CHASTEL. — *Saint Antoine-Marie Zaccaria*. Préface de Emile Baumann. Paris (VIe), Editions Bernard Grasset, 1930. In-12, 250 pages.

« Les Pères Barnabites sont, en France, trop mal connus. Si l'on demandait à l'immense majorité des catholiques: qu'est-ce qu'un Barnabite? peu sauraient préciser que cette Congrégation, fondée au XVIIe siècle, à Milan par un jeune médecin, Antoine-Marie Zaccaria, et mise par lui sous le signe de saint Paul, prit son nom d'une vieille église dédiée au compagnon de l'Apôtre, à saint Barnabé, autour de laquelle ces Clercs Réguliers établirent un de leurs premiers couvents. »

Ces paroles de Emile Baumann, nous pouvons certes les répéter au Canada et demander encore: qui donc au pays connaît les Barnabites, qui surtout peut parler de leur remarquable fondateur saint Antoine-Marie Zaccaria?

Il nous fait plaisir de présenter à nos lecteurs la treizième édition de la Vie de ce saint par Guy Chastel. En un style lumineux, en des pages ardentes aux portraits tracés d'une main artistement experte, l'auteur a fait revivre cette figure si belle, si douce, si encourageante. A lire ces lignes où l'on sent tressaillir une piété attendrie et une vibrante dévotion, à contempler cette figure exquise du saint qui nous est montré, on se demande un peu ce qu'il y a d'humain dans une existence remplie de mérites, d'oeuvres apostoliques, et pourtant bien courte, puisque Antoine-Marie Zaccaria ne vécut que trente-six ans. Qu'il soit étudiant, médecin ou prêtre, il est guidé par une grâce supérieure de lumière et poussé vers un idéal sublime de perfection. Il passe sans souillure au milieu d'un siècle corrompu, pauvre et humble dans les richesses et les honneurs. Sa vocation spéciale est de travailler à ramener les âmes aux vertus de l'Évangile, de faire régner la concorde dans une société divisée par des partis toujours ligués les uns contre les autres. Villes et campagnes entendent son message d'amour. Deux Ordres qu'il fonde, l'un d'hommes, les Barnabites, l'autre de femmes, les Angéliques, le secondent dans cette tâche ardue. Et au milieu de tous ces travaux, il garde la plus inaltérable paix et la plus ineffable douceur. Les quelques lettres citées dans l'ouvrage révèlent la splendeur de cette âme nourrie de la substance des Épîtres de saint Paul dont Antoine-Marie Zaccaria était le passionné disciple.

Ces pages sont à lire. Elles sont captivantes. Trop peut-être, et c'est une délicate réserve. Nous ne croyons pas que la Vie de Guy Chastel nous donne une idée parfaite de la sainteté de Antoine-Marie Zaccaria. L'auteur a jugé avec une psychologie très avertie l'effet des influences divines dans l'âme de son personnage. Il faut plus pour apprécier à sa juste valeur l'existence de ceux que la main de Dieu touche particulièrement. Il resterait à nous montrer par quel travail de mortifications intérieures humainement épouvantables, la grâce a conduit notre saint jusqu'aux limites extrêmes de la perfection. Tel n'était pas, à notre avis, le but de Guy Chastel. Il a voulu nous faire aimer une figure qui l'avait séduit lui-même. Il a réussi. Peut-il espérer davantage?—

Les hommes de Dieu ne meurent pas tout entiers, le Seigneur permettant à leur esprit et au bienfait de leur apostolat de se perpétuer à travers les siècles. Les Barnabites ont été fidèles à l'idéal de leur illustre fondateur.

L. D.

* * *

P. HENRI FOUQUERAY, S. J. — *Martyrs du Canada*, terminé, revu et publié par le P. Alain de Becdelièvre. Paris, P. Téqui, 1930. In-12, 354 pages.

Le R. P. H. Fouqueray avait presque terminé son ouvrage sur les saints martyrs jésuites du Canada, quand une mort prématurée vint l'enlever à ses travaux. Son confrère, le P. de Becdelièvre a heureusement complété le dernier travail du défunt et nous le présente dans un beau petit volume orné de plusieurs gravures représentant des portraits contemporains des PP. de Brébeuf, Jogues et Lalemant, et la scène du martyr de René Goupil. Après avoir raconté la jeunesse des saints héros, l'auteur donne un aperçu sur leur travail missionnaire et leur vie pleine de privations et d'abnégation au milieu des sauvages hurons et iroquois. Le lecteur se sent saisi au récit émouvant des souffrances et des tourments inouïs que subirent ces missionnaires surtout les PP. Jogues, de Brébeuf et Gabriel Lalemant, pour arriver à la palme du martyr. L'auteur qui appuie son texte sur les meilleurs documents, récits, lettres ou rapports des contemporains, ne pouvait guère songer à apporter des détails inédits, mais il sait partout exciter l'intérêt et la sympathie du lecteur. À côté des ouvrages justement estimés du P. E.-J. Devine, S. J. (*Le Fort Sainte-Marie, résidence des missionnaires et des martyrs jésuites du Canada, 1639-1649*, traduit de l'anglais par le P. P. Prud'homme, S. J., Saint-Brieux, 1926, et *Les Jésuites-Martyrs de la Nouvelle-France*, traduit par R. Prophélie, Paris, 1927), le livre des PP. Fouqueray-Becdelièvre est un des meilleurs pour nous faire connaître les saints martyrs du Canada.

G. ALLEMANG, o. m. i.

* * *

FRANÇOIS ROUSSEAU. — *L'Idée missionnaire aux XVIe et XVIIe siècles. Les doctrines, les méthodes, les conceptions d'organisation*. Préface de Mgr Baudrillart, archevêque de Mélitène. (*Bibliothèque des Missions, Mémoires et documents*, Vol. II). Paris, Editions Spes, 1930. In-8, 143 pages.

Les théologiens du moyen âge qui ne connaissaient que l'Europe, le nord de l'Afrique et une partie de l'Asie, supposaient que la prédication chrétienne avait brillé d'un tel éclat chez tous les peuples que tout infidèle de bonne volonté pouvait acquérir la notion de la vraie foi et qu'à défaut de prédicateur, Dieu lui enverrait un ange ou lui parlerait par lui-même.¹ Mais les grandes découvertes géographiques du XVe siècle montrèrent que la théorie du moyen âge était insuffisante. Dans « l'avant-propos » de son livre, Fr. Rousseau expose comment les grands théologiens d'alors, comme le franciscain André Véga, les dominicains Dom. Soto et Melchior Cano, le jésuite Fr. Suarez et autres cher-

¹ Sur la théorie de saint Thomas d'Aquin relative aux Gentils, voir L. Capéran, *Le problème du salut des infidèles*. (Paris, 1912), pp. 191-199.

chèrent à résoudre le problème, en expliquant quelle était la foi nécessaire et suffisante aux païens qui n'avaient jamais entendu parler du christianisme. Puis l'auteur expose en six chapitres les théories et les pratiques du XVI^e et du XVII^e siècles pour résoudre le problème missionnaire. Les protestants, surtout ceux du XVI^e siècle, comme Luther, Bucer, Théodore de Bèze, etc., prétendirent que l'ordre du Christ: « Allez, enseignez les nations » ne s'adressait qu'aux apôtres seuls, et par suite ils nièrent l'obligation de prêcher l'évangile aux infidèles; quelques-uns d'entre eux, comme J. Heurnius, G. Voetius († 1677), Hoornbeck († 1666), John Eliot († 1690, missionnaire chez les Indiens) demandèrent l'évangélisation des infidèles, mais rencontrèrent peu de sympathie parmi leurs coreligionnaires. Les catholiques au contraire sont gagnés de suite à l'idée missionnaire. François de Vittoria (1480-1546) dans sa *Relectio de Indis*, discute tout d'abord le principe même de l'occupation coloniale: par sa fameuse bulle du 14 mai 1493, le Pape Alexandre VI n'a pu enlever aux Indiens, légitimes possesseurs, leur territoire pour le partager entre les Espagnols et les Portugais, il n'a fait que constituer une répartition de la prédication chrétienne entre ces deux nations. Le problème missionnaire est nettement posé et discuté d'une manière presque définitive dans les ouvrages du Jésuite Jos. Acosta (1539-1600): *De procuranda Indorum conversione*, et du Carme Thomas de Jésus (1568-1627): *Thesaurus sapientiae divinae in gentium omnium salute procuranda*. L'institution et l'érection de la Congrégation et Collège de la Propagande à Rome (1622 et 1627) règle définitivement le travail missionnaire. L'auteur consacre un chapitre entier à la « théorie de la mission française au Canada et dans le Levant » et termine par la « théorie des missions en Extrême-Orient » (chap. 5 et 6). Comme on voit, ce n'est pas une histoire des missions, ni même un court résumé de cette histoire que l'auteur, enlevé par une mort prématurée, a désiré donner. Il a voulu avant tout faire ressortir la conception de l'idéal missionnaire. « Etre le pionnier du royaume de Dieu, sauver des âmes, étendre le bienfait de la Rédemption aussi loin que le porteraient ses forces, se donner à ce but sublime jusqu'à l'effusion du sang » (p. 142), arriver peu à peu à former un clergé indigène, voilà la pensée directrice qui a présidé à la fondation de la Société des Missions étrangères de Paris, voilà l'idée qui guide les Missionnaires catholiques du XVI^e et du XVII^e siècles.

G. ALLEMANG, o. m. i.

* * *

CHARLES DE LA RONCIÈRE, président de l'Académie de marine, *Jacques Cartier*, 7^e mille. (Les grandes figures coloniales, vol. II). Paris, Plon, 1931. In-12, 245 pages.

L'auteur de l'*Histoire de la Marine française* (Paris, Plon, 1904, 5 vol.) retrace dans ce petit volume l'histoire de la vie et des voyages de Jacques Cartier. Né à Saint-Malo en Bretagne dans le second semestre de 1491 (non le 31 décembre 1494), le futur voyageur épousa en avril 1520 une demoiselle noble de la ville, Cathérine des Granches. Probablement vers 1526 il fit son premier voyage de long cours en allant jusqu'au Brésil, et le 31 juillet 1528 sa femme assistait comme marraine au baptême d'une « Cathérine du Brésil », une Indienne que son mari sans doute avait ramenée de ce voyage lointain. Le 31 octobre 1533, Cartier reçut la permission d'armer des navires « pour voyager, découvrir et conquérir la Neuve-France ainsi que trouver par le Nord le passage

au Cathay » (c'est-à-dire en Chine). Le but pratique de l'expédition était indiqué dans un mandat du roi François Ier au trésorier de la marine, du 12 avril 1534, de payer 6,000 livres au pilote Cartier qui va « aux Terres Neufves découvrir certaines ysles et pays où l'on dit qu'il se doibt trouver grant quantité d'or ». Le 20 avril 1534, le pilote quittait Saint-Malo avec deux petits navires de 60 tonnes et avec 60 matelots à bord. Après une traversée de 20 jours il arriva à Terre-Neuve qu'il longea par le côté est. Les glaces fondantes le forcèrent d'arrêter assez longtemps dans la baie des Châteaux (déroit de Belle-Isle). Le 10 juin, la première messe fut célébrée à terre au havre de Brest (Bonne-Espérance), et ainsi, il prit possession, « des régions désolées de la *Terre de Caïn* » (Labrador). Se dirigeant vers le Sud, il longe les monts des Granches (ainsi dénommés d'après sa femme, aujourd'hui Monts Saint-Jean de Terre-Neuve) et arrive le 24 juin au cap Saint-Jean (c. Anguille); de là il se dirige vers l'ouest et arrive au cap Espérance (North Point), ainsi appelé parce qu'il espérait y trouver le passage vers la Chine. Mais bientôt, il se rendit compte que le cap ne formait que l'entrée de la vaste « baie des Chaleurs ». Le 24 juillet, il prit possession de la Nouvelle-France en plantant à Honguedo (Gaspé) une croix de 30 pieds de haut, ornée d'un écusson fleurdelisé et portant l'inscription: Vive le roy de France. C'est là que se produisit un incident qui donnait à croire que le christianisme n'était pas inconnu aux Indiens de la Gaspésie: un chef indien arriva avec trois de ses fils et son frère et fit une harangue aux Français en faisant le signe de la croix avec deux doigts. L'auteur est porté à croire que ces vestiges de christianisme remontaient à une évangélisation lointaine par les Groenlandais, dont l'évêque Erik était allé en 1121 au Vinland américain. Le 5 septembre 1534 Cartier était de retour à Saint-Malo et s'occupa aussitôt d'une nouvelle expédition. L'année suivante, après avoir communié à la cathédrale, lui et ses matelots et après avoir reçu la bénédiction de l'évêque, Mgr Denis Briçonnet, il repartit le 19 mars. Le 15 août, il arriva près de l'île Naticousti (Anticosti), à laquelle il donna le nom de l'île de l'Assomption, puis il s'engagea dans la baie du Saint-Laurent et arriva jusqu'à Stadaconé (Québec) et Hochelaga (Montréal). Durant l'hivernage très difficile—de la mi-novembre à la mi-avril 1536 les trois navires furent enfermés dans les glaces—le scorbut se déclara parmi l'équipage: sur 110 hommes, 25 moururent. Un indien leur indiqua comme remède l'écorce et les feuilles d'un arbre nommé *anedda* qui opéra des guérisons extraordinaires; au siècle suivant, les colons de l'Acadie cherchèrent en vain à découvrir cet arbre. Le 3 mai, Cartier fit ériger près de Stadaconé une croix haute de 35 pieds avec un écusson fleurdelisé et l'inscription: *Franciscus I, Dei gratia Francorum rex, regnat*. Le 15 juillet, l'explorateur était de retour et ramenait en France plusieurs indiens, entre autres un chef huron Donnaconna qui racontait sur les indigènes et leurs moeurs tout ce qu'on voulait bien lui faire dire, même les choses les plus absurdes. Une troisième expédition pour laquelle un gentilhomme du midi de la France, Jean-François de la Rocque de Roberval, fut nommé chef le 15 janvier 1541, eut de la peine à se former. Pour compléter l'équipage, on y adjoignit des prisonniers sous prétexte d'user de miséricorde envers eux en les envoyant dans les pays lointains. Si le fameux poète Clément Marot, que l'ambassadeur d'Angleterre dans une lettre du 26 janvier 1541 nommait parmi les colons-forçats, n'alla pas au Canada, c'est sans doute parce qu'il était suspect d'hérésie et que « pour l'accroissement de nostre sainte foy en pays transmarin » on ne voulait pas y envoyer un homme condamné comme luthérien par la Sorbonne. Sur cette troisième expédition dont Cartier fit partie, on n'a qu'une relation incomplète. Le héros mourut le 1er septembre 1557 et fut enterré dans la cathédrale de Saint-Malo.

M. de La Roncière qui dans son livre raconte les différents incidents des voyages du pilote malouin, montre dans un chapitre intéressant le parallélisme entre les expéditions de Cartier et le voyage fantasque de Pantagruel raconté par Rabelais. Les guerres de religion empêchèrent de continuer l'oeuvre de Cartier qui ne fut reprise qu'au XVI^e siècle par Champlain. Le volume de M. de La Roncière est orné de cinq gravures tirées d'ouvrages cartographiques du XVI^e siècle et enrichi d'une carte montrant la route suivie par Cartier. Ce livre complète la publication de H. P. Biggar, *Documents relating to Cartier and Roberval (Publications of the Public Archives of Canada. Vol. XII, Ottawa, 1931)*, que l'auteur a encore pu consulter.

G. ALLEMANG, o. m. i.

* * *

JOHANNÈS JOERGENSEN. — *Le Livre d'outremer*. Traduction et illustration d'Andrée Carof. Troisième édition. Paris, Gabriel Beauchesne, 1928. In-12, VI-534 pages.

Ce livre paru en 1928 a reçu du monde intellectuel des divers pays l'accueil le plus chaleureux et le plus sympathique. Les voix sont unanimes à le louer. Qu'à son tour ce témoignage d'admiration parti des bords de l'Outaouais aille dire à l'illustre écrivain danois converti au catholicisme combien au Canada ses frères dans la foi sont fiers de ses oeuvres, combien dans *Le Livre d'outremer* en particulier, ils sentent vibrer en son âme les mêmes notes qui chantent dans leur coeur.

Joergensen se raconte. Il nous livre l'intime de ses pensées durant ce long pèlerinage en Palestine qu'il fit avec réflexion, avec piété, avec une foi d'enfant. Il ne voyage pas en archéologue. Aussi, déclare-t-il n'avoir cure de choisir entre deux opinions lorsque tel ou tel site est discuté. Il lui suffit que l'Évangile lui parle de Bethléem, Nazareth, Cana, Naïm, Emmaüs, Jérusalem. Il se prosterne alors, prie et adore. Il relira le texte sacré, il le citera, et les récits bibliques replacés dans leur cadre naturel garderont sous sa plume toute leur simplicité, reprendront une vie incomparable.

Une comparaison attendrie qui flotte dans presque chacun des chapitres donne un relief nouveau aux personnes et aux choses avec lesquelles il prend actuellement contact. Constamment la pensée de sa patrie le hante. Les endroits visités lui rappellent les nobles chevaliers, ses ancêtres, qui se croisèrent pour la défense des Saints Lieux et y trouvèrent un glorieux trépas. Un mot, un chant, un paysage, un gai matin de soleil ou un clair rayon de lune évoquera en lui les mots de son pays, les paysages de la Scandinavie, les vieux chants du lointain Danemark. Comme l'on sent bien en le lisant que la Terre Sainte est le pays natal de l'âme vraiment chrétienne, que l'on peut, sur les chemins foulés par le Divin Maître, porter un coeur de croyant sans y tuer le doux souvenir de la patrie dont les traditions les plus pures et les plus sacrées sont rivées à la vie du Sauveur! Comme l'on comprend aussi pourquoi « l'humanité vient s'agenouiller près de ce tombeau (du Sauveur), baise cette pierre sépulcrale, mouille de pleurs ce marbre. Parce que ce n'est un tombeau comme celui de Dante, de Napoléon ou de Goethe. Parce que c'est un tombeau qui est vide. »

Le Livre d'outremer est tout désigné pour les futurs pèlerins de Palestine et tous ceux plus nombreux qui devront se contenter d'y voyager par la pensée. On doit le lire comme on savoure *Les Parfums de Rome* avant une visite à la Ville Eternelle. C'est un livre d'une irrésistible emprise, il renferme des pages d'un intarissable intérêt. On le dévore une fois; on aime à le reprendre. Il est de ceux que l'on feuillette aux heures tranquilles, que l'on emporte avec soi partout sachant qu'il nous plaira toujours.

Le traducteur a su rendre pleinement le pittoresque des descriptions, la limpidité du récit, les nuances si délicates de la pensée de Joergensen.

Des illustrations charmantes et une impeccable tenue typographique ajoutent au charme que nous goûtons à lire *Le Livre d'outremer*. L. D.

* * *

ANNETTE SAINT-AMANT.—*L'art d'être heureuse*. Préface de l'abbé Lionel Groulx. Nouvelle édition. Winnipeg, Editions de *La Liberté*, 1930. In-12, 258 pages.

La femme sérieuse de nos jours et la jeune fille préoccupée de son avenir puiseront, dans les pages si pleines d'actualité de « *L'art d'être heureuse* », des principes révélateurs d'énergie individuelle et de vigueur sociale. Elles comprendront, à la suite de leçons sagement distribuées par petites doses, l'importance d'une formation personnelle intensive — correction des défauts, culture des qualités, initiatives de zèle — en vue de la collectivité qui possède des droits légitimes sur leurs disponibilités.

De la lecture attentive de cet ouvrage, elles sortiront donc convaincues des vérités qu'il énonce et en retireront une puissante efficacité pour les oeuvres entreprises, sous le souffle d'un féminisme pratique, dans l'intérêt de la sainte Eglise et de la race française en Amérique. A. J.

* * *

ALFRED DESROCHERS. — *A l'Ombre de l'Orford*. Préface d'Alphonse Désilets. Librairie d'Action canadienne-française, Limitée, 1930. In-12 carré, 157 pages.

M. Albert Lévesque, l'ardent directeur de la Librairie d'Action canadienne-française, vient de découvrir un nouveau poète canadien, M. Alfred DesRochers. Ce jeune artiste s'était fait inscrire chez lui au concours d'Action Intellectuelle de 1929 et obtenait le prix de poésie, ce qui est assez original de la part d'un *rédacteur-sportif*. Le livre qui nous est offert aujourd'hui est un recueil parfaitement présenté; le titre nous rappelle que l'auteur est un enfant du terroir, et que ses jeunes ans se sont passés dans une ferme de Saint-Elie, à l'ouest de Sherbrooke, au pied de la masse bleue de l'Orford.

L'ouvrage contient trois séries d'*émaux*: *A l'Ombre de l'Orford*: 14 sonnets sur la vie du colon, (le dérochage, l'abattis, les foins, la chasse, le battage, la boucherie. . .); *La Naissance de la Chanson*: 14 sonnets sur la vie de chantier (sur la « totrode », le « snobage », le dégel, la débâcle, la sortie. . .); *L'Offrande aux Vierges Folles*: 13 petites fantaisies romantiques (mon coeur, atavisme, grandiloquence, nocturne, épitaphe...). Je dis *émaux*, car c'est bien l'image qu'éveillent ces miniatures d'un ouvrier de fonderie. (M. DesRochers s'est formé seul, à la lecture de Hérédia, et de Leconte de Lisle, sans passer par les écoles).

Ces tableaux sont charmants: c'est que l'auteur a le don du vrai peintre, le coup d'oeil. Il voit les taures qui courent, *l'arrière-train tordu d'inégales ruades*, la charrue qui émet un *reflet bleu comme un col d'étourneau*, le paysan courbé qui se redresse d'un coup, *comme un ressort brisé jaillit de sa mortaise*. Il remarque *la clarté fluette des étoiles*, *l'ours qui rôde onduleux*, *le suisse aux luisantes peluches*. C'est par ce réalisme surtout que vaut son oeuvre, belle cependant à d'autres titres et de noble facture, témoin cette finale d'*Epitaphe*:

La mort que nous craignons ne fut pour cette vierge
 Que le passage d'une berge à l'autre berge,
 Où, des palmes en mains, l'attendait un ami.

Passant, fais que tes ans ressemblent à ses heures,
 Et tu t'envoleras aux célestes demeures.
 Comme un oiseau, le soir, s'en retourne à son nid.

Entre chacune de ces trois séries, M. DesRochers a disposé quelques poèmes, comme des fleurs, aux vitrines de joailliers, entre les écrins: *Désespérance Romantique*, *Je suis un Fils déchu*, *Hymne au Vent du Nord*, *Soir d'Été*, *Prière*, *Mysticisme Sentimental*. Il y a dans ces ouvrages de la force et de l'originalité. Mais l'auteur nous y présente un moi exagéré et c'est dommage. Plus que dans les sonnets, où l'on trouve encore des mots recherchés, à la Hérédia, (coruscant, talapoin...), et une offrande malheureuse aux vierges folles, « *vous que maudit l'Évangile* », on sent le souci du modèle, la main contrainte par le désir d'imiter le maître. Comme l'artiste est plus heureux lorsqu'il laisse parler son cœur, (non pas dans *Mon Cœur*, mais dans *Prière* par exemple) :

C'est comme tous les miens, Seigneur, que je vous prie.
 Ayant la foi naïve et sans afféterie
 De tous mes chers défunts que la mort a couchés
 Sous des tertres herbus qu'ombragent les clochers... (page 113).

Aussi quand le pardon vient en nous, Dieu clément,
 Et que l'on vous reçoit dans votre Sacrement,
 On sent qu'un soir d'été s'éploie en sa poitrine,
 Un soir calme où circule une brise marine,
 Qui dissout l'amertume ancienne et la rancoeur;
 On a l'illusion d'avoir un autre cœur! (page 117).

Ce n'est pas un parnassien qui aurait écrit ces vers. Et tant mieux, parce qu'ils sont la preuve que déjà le talent de M. DesRochers se libère de ses maîtres et qu'il sera, comme Mercier, le chantre original et prenant des humbles choses de chez nous, ces choses qu'il sait si bien voir et si bien faire aimer.

Antoine LETOURNEUX.

Ouvrages envoyés au bureau de la Revue

R. P. FÉLIX ANIZAN, O. M. I. — *Rayons du Coeur tout aimant*. Paris (VIe), P. Lethielleux, libraire-éditeur, 1931. In-12, 213 pages.

* * *

JOSEPH VERNHES, P. S. S. — *Le Vrai Chemin du Paradis ou La Prière*. Paris, Pierre Téqui, libraire-éditeur, 1931. In-14, VII-363 pages. En vente à la Librairie du Droit, Ottawa.

* * *

ETIENNE GILSON. — *Saint Thomas d'Aquin*, 5e édition revue et corrigée. Paris, Librairie Lecoffre, J. Gabalda et Fils, éditeurs, 1930. In-12, 380 pages.

* * *

ABBÉ HENRI DE LA SELLE. — *Un peu de bon sens thomiste. La Défense de l'Intelligence*. Paris (6e), Pierre Téqui, libraire-éditeur, 1930. In-12, 189 pages. En vente à la Librairie du Droit, Ottawa.

* * *

MARÉCHAL FOCH. — *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de 1914-1918*. Tome premier avec 18 gravures et 12 cartes, tome second, avec 26 gravures et 4 cartes. Paris, Librairie Plon, 1931. In-8, XXIX-281 pages et LVIII-337 pages.

* * *

YVONNE DE LA VERGNE. — *Le bon Cardinal Richard d'après les souvenirs et papiers de famille*. Paris, Téqui, 1930. In-12, 253 pages. En vente à la Librairie du Droit, Ottawa.

* * *

FLORENCE O'NOLL. — *La vie et les oeuvres d'Eugénie Bonnefois l'Apôtre des Petits Forains*. Edition définitive. Paris, Pierre Téqui, libraire-éditeur, 1931. In-12, 168 pages. En vente à la Librairie du Droit, Ottawa.

* * *

A.-G. MORICE, O. M. I. — *The Catholic Church in Western Canada*. Winnipeg, Canadian Publishers, Ltd., 1931. In-8, 26 pages.

* * *

DONATIEN FRÉMONT. — *Mgr Taché et la Naissance du Manitoba*. Winnipeg, *La Liberté*, 1930. In-12, 47 pages.

* * *

ALBERT PELLETIER. — *Carquois*. Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, Limitée, 1931. In-12, 219 pages.

GONZALVE DESAULNIERS. — *Les Bois qui chantent*. Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1930. In-4, 193 pages.

* * *

PAMPHILE LEMAY. — *Les Vengeances*. Poème rustique. Troisième et dernière édition. Montréal, Granger Frères, Limitée, libraires-éditeurs, 1930. In-12, 286 pages.

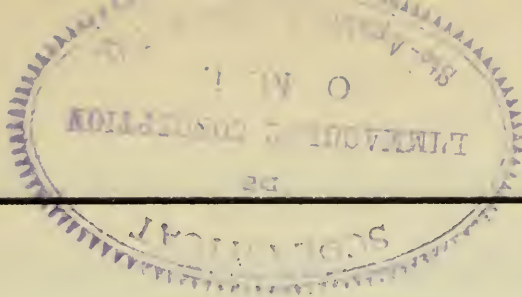
* * *

THÉODORE JORAN. — *Les manquements à la langue française. Tournures et locutions vicieuses méthodiquement classées et redressées*. Septième mille. Paris, Gabriel Beauchesne, éditeur, 1930. In-12, XXIV-315 pages.

* * *

THÉODORE JORAN. — *Les manquements à la langue française. Exercices pratiques*. Paris, Gabriel Beauchesne, éditeur, 1930. In-12, 181 pages.





Son Eminence le Cardinal Rouleau

L'Église canadienne pleure la mort soudaine et prématurée de Son Eminence le Cardinal Raymond-Marie Rouleau, de l'Ordre de saint Dominique, archevêque de Québec. Personne ne pouvait laisser en notre pays un vide aussi grand. L'État par ses suprêmes représentants, le peuple dans un sursaut unanime d'émotion, les étrangers eux-mêmes à notre foi, se sont associés au deuil de l'Église qui perd en la personne de l'illustre défunt l'un de ses Princes éminents et l'un de ses fils les plus nobles.

Il était parti des rangs du peuple de chez nous, riche de ses traditions chrétiennes et de ses fortes vertus. Entré dans l'Ordre dominicain, longtemps il sembla s'y attarder dans les labeurs obscurs de l'enseignement et les observances de la liturgie monacale. Sa pensée et son cœur se formaient ainsi à une fécondité singulière.

Lorsqu'il fut élevé à la dignité épiscopale, déjà averti par des coups répétés des desseins qu'entretenait la mort sur lui et qui eussent troublé une âme moins sereine, les deux traits qui avaient marqué jusque là sa carrière, doctrine et zèle, éclatèrent sur son front comme les deux rayons au front de Moïse: il se révéla à la fois Docteur et Pontife incomparable.

Nourri d'une forte science sacrée puisée à l'école de l'Angélique Docteur, un rare équilibre des facultés et une magnifique

culture humaine en faisaient l'un des maîtres de la pensée catholique en notre pays. Mais une foi vigoureuse animait tous les aperçus de son horizon intellectuel, une dévotion sublime à l'auguste Trinité et un tendre amour à la Vierge du Rosaire alliaient ainsi dans sa piété le sentiment à la profondeur.

Car ni son coeur ni sa volonté ne furent inférieurs à son intelligence. Tous ne surent point toujours saisir la tendresse que cachait son humilité et sa réserve. Le gouvernement religieux et pastoral lui donna lieu surtout de montrer la décision lumineuse et le courage surnaturel qu'il savait mettre au service des plus saintes tâches et des causes les plus difficiles, le tact exquis et discret qu'il devait à une psychologie pénétrante et nuancée. Sa devise: « Charitas veritatis », a exprimé à la fois le terme de sa vision et l'élan de son zèle.

Une extraordinaire noblesse d'âme se dégagait ainsi de sa personne. A traiter avec lui des problèmes les plus humains, on sentait vite, dans l'abandon simple d'une conversation fine et familière, qu'il les considérait « sub specie aeternitatis ». Voilà ce qui donna à son patriotisme tant de force et tant de lumière.

Autrefois, notre oeuvre universitaire lui dut, en des heures délicates, une sympathie effective. Parvenu au faîte, Son Eminence nous honora de ses visites et des plus précieux témoignages. Aussi bien, est-ce avec l'émotion la plus profonde que nous déposons sur sa tombe l'hommage de notre grande admiration et le souvenir d'une fidèle gratitude.

LA REDACTION.

La philosophie du bolchévisme

En fonction de quelle doctrine la révolution russe s'est-elle faite?

Quelques-uns pourraient croire que le mouvement bolchéviste n'a été qu'un soubresaut politique, dû à l'éclipse momentanée de la sagesse traditionnelle des pays blancs, à une passagère conquête par le cosaque et le tartare du russe moderne. Ce serait par trop simplifier les choses, scruter superficiellement les causes d'un événement dont on ne trouve point d'autre exemple dans l'histoire humaine, et dont les raisons séminales ont d'autant plus lieu d'être réelles, et, si j'ose dire, explosives. Quand on sait que la Russie affame un peuple de cent quatre-vingt millions pour inonder tous les marchés du monde de son blé, de son beurre de Sibérie et de ses autres denrées, qu'elle a sacrifié huit millions des siens, pendant déjà quatorze ans de révolution, à l'effet de maintenir l'Etat communiste, il y a lieu d'estimer qu'un tel effort procède tout de même d'une apparence au moins de raisonnement et de conviction.

Or, l'expérience autant que la philosophie s'accordent à le démontrer, un homme n'agit point en tant que tel sans juger; il agit humainement dans la mesure de sa pensée: *mens molem agit*. Et lorsque, en vertu d'une poussée de sentiment et de passion, il a été entraîné sur une pente et comme lancé dans un ordre à l'aventure, il modifie provisoirement au besoin le plan de ses conceptions pour y accommoder plus ou moins honnêtement son activité. Psychologie profonde et merveilleuse des relations de l'agir avec le penser, de l'ordre pratique avec l'ordre spéculatif, de la liberté avec sa nécessaire rationalité, parfois fausse mais toujours indispensable.

L'homme a beau être sauvage ou passionné, une idée le conduit sans cesse, à moins qu'il ne soit tout à fait dément. Il a un système à lui de raisonner qui l'éclaire, en fonction sans doute de sa cupidité ou de son emportement, dépendamment des poussées de sa violence ou des perspectives de son erreur. Cette idée, ce système, en Russie, quels sont-ils?

Quel est pour l'esprit bolchéviste le plus raisonneur et le plus imprégné de bolchévisme, du bolchévisme le plus pur, le plus conscient, le plus actif, le plus efficace, l'ensemble des aphorismes théoriques et des maximes pratiques sur lesquels s'appuie son action, au moins pour répondre au reproche d'absurdité cruelle qu'on pourrait lui adresser, et pour satisfaire le besoin radical des raisons vraies ou fausses qu'exige toujours, chez les plus effervescents et même les plus dégradés, la nature humaine?

À la vérité, le « *chancre rouge* » qui ronge le visage de la Russie est né d'un microbe intellectuel. Analyser le cerveau bolchéviste quand il pense, saisir son atmosphère mentale, voilà à quoi s'applique la présente étude. Deux aspects seront mis en lumière. La philosophie bolchéviste est, au premier plan et comme en son centre, une philosophie économique-sociale; elle est aussi, foncièrement et de nécessité, une métaphysique et une morale. Tentons de faire saillir ces deux points.

I. — LA PHILOSOPHIE ÉCONOMICO-SOCIALE DU BOLCHÉVISME

Les yeux cruels et injectés de sang, le bolchévisme a enflammé sa rage dans la poursuite d'un idéal économique qui réclame une reconstruction de l'ordre social. L'on se méprendrait de penser qu'il est russe par essence. De fait, il l'est à l'heure présente, et principalement. Il pourrait être de toute race et de tout pays.

La Russie en révolution lui a fourni un champ d'expérimentation¹ singulièrement préparé. Néanmoins la semence bolchévique est une philosophie en soi. Toutes considérations accidentelles mises de côté, cette doctrine n'est pas nationale. Voilà qui la rend d'autant plus funeste et menaçante pour l'univers entier.

Le bolchévisme, système d'organisation sociale, vise à reconstituer sur un type nouveau l'humanité collective, par une radicale transformation économique des sociétés modernes. Il ne faudrait pas penser trop

¹ Voir Jacques Bainville, *Comment est née la révolution russe*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1917.

vite qu'il ne vise qu'à être une *anarchie*. Le P. Doncoeur, S. J., dans ses conférences intitulées *Catholicisme et bolchévisme*, lors de son séjour au Canada, l'automne dernier, a marqué au contraire très nettement l'*archie* des théories sociales et politiques de Lénine, l'organisateur du bolchévisme russe: *archie* à l'envers, *archie* de l'égoïsme et de la force, mais, au fond et d'une façon irrécusable, bien propre à jeter dans la stupeur, philosophie du désordre si l'on peut dire organisé.

Et, en attendant de pouvoir s'étendre à tous les peuples, il opère en Russie, à titre d'expérience et de début.

Renversement d'abord des institutions politiques antérieures pour leur substituer la dictature du prolétariat; collectivisme d'Etat ensuite, dans la production et le partage des richesses; sur ces nouvelles bases, enfin, reconstitution des classes sociales désormais toutes égales et toutes heureuses: tels sont les trois stades progressifs qu'envisage l'opération bolchévique.

Mais pourquoi pareille mise à terre et semblable évolution? La réponse du bolchévisme est insuffisante et même absurde en théorie, elle est destructrice en fait. Cependant elle est subtile, insidieuse, brillamment colorée. Il faut la serrer de près, l'examiner avec soin, pour en déceler l'erreur de principe, et en tarir dans leur source les pernicieux courants.

Par son caractère spécifique, les observateurs avisés ne tardent pas à le découvrir, la révolution russe est le fruit de la doctrine économique de Karl Marx; elle procède du socialisme dit scientifique. Les chefs du bolchévisme s'en sont faits les protagonistes et les réalisateurs. Leur oeuvre est l'incarnation même de la pensée marxiste. Le soviét est l'élément initial du réajustement des classes tel que l'avait conçu le célèbre sociologue allemand. Les léninistes n'en font pas mystère. Ils ne cessent de le répéter: ils sont les seuls vrais disciples de Karl Marx, dont Lénine, leur chef, a interprété, simplifié, complété et appliqué enfin les ouvrages. ²

² Voir *Le monde communiste* de Gustave Gautherot, p. 17.

Qu'avait donc enseigné Marx et qu'a pu apprendre de lui Lénine? Il convient, au préalable, de faire une revue rapide des évolutions du socialisme avant Karl Marx.

Le socialisme, on le sait, est un mot qui parut d'abord sous la plume de Pierre Leroux, en 1834, dans un article de la *Revue encyclopédique* intitulé: « De l'individualisme et du *socialisme*. » Par ce vocable l'auteur signifiait, et déjà, le sacrifice nécessaire de l'individu à l'Etat, à la société. C'était formellement la doctrine des droits *absolus* de ceux qui gouvernent relativement à ceux qui sont gouvernés.

Tout de même, avec Proudhon et consorts, à l'instar des systèmes communistes antérieurs, le socialisme apparaissait une utopie enchantée. Il signifiait l'organisation politique et sociale qui permettrait à chacun de jouir d'un bonheur égal, non seulement d'une égalité proportionnelle et spécifique, mais d'une égalité quantitative et qualitative à la fois.

L'idéal de Proudhon a été plus ou moins celui de tous les socialismes auparavant et depuis. Mais, pour arriver à pareille fin, les moyens furent imaginés différemment. Il faut tenir compte de cette diversité pour accepter la définition générale des théories socialistes primée au concours du *Figaro* en 1892: « Le socialisme est un ensemble d'aspirations et de théories qui tendent à établir entre tous les hommes, par divers moyens de contrainte légale, la plus grande égalité possible de richesse ou de misère. »³ Selon les procédés de contrainte qu'il juge nécessaires pour l'obtention de son but, le socialisme s'est différencié ou dosé en socialisme absolu, mitigé, politique, révolutionnaire.

Parmi les moyens d'arriver à la plus grande égalité possible de richesse (ou de misère), d'aucuns imaginèrent la mise en commun de tous les biens, de toutes les richesses, du capital universel et de ses fruits, à l'image de ce que font les moines les plus austères et les plus détachés. L'humanité, hélas! compte d'autres suppôts que de tels moines. Ce socialisme intégral ne pouvait que s'effondrer dans une manifeste impraticabilité.

Le collectivisme, ou socialisme moderne, moins outré, plus funeste, trouva de plus sérieux défenseurs. Pour arriver, en effet, au plus égal

³ Voir *Cours d'Economie politique* de J. Rambaud, vol. I, éd. de 1910, p. 134.

bonheur pour tous, il préconise non plus la mise en commun de tous les biens, non plus par exemple des biens essentiellement précaires et de consommation individuelle, mais seulement des biens de production, du capital, et particulièrement du sol, pour le socialisme partiel appelé *agraire*.

De quelle manière, toutefois, pareille mise en commun pourrait-elle en pratique se réaliser autrement que sous la garde du pouvoir public ? Aussi bien tous les collectivistes sont-ils amenés fatalement à l'étatisme.

Voilà pourquoi, sous couleur de procurer à tous une égale part de biens, ils requièrent d'abord une mainmise universelle sur les biens même de l'individu, et pour le rendre heureux commencent par le spolier, même des droits de sa liberté. Ils chantent la jouissance de chacun, mais opèrent la servitude de tous. D'où l'expression, *socialisme d'Etat*, n'a-t-elle pas autant désigné, chez plusieurs, un état économique qu'une théorie politique autorisant l'ingérence, au moins lente, graduelle, et même dissimulée, du pouvoir public dans tous les domaines des intérêts individuels et de l'activité privée. Socialisme, étatisme, fréquent chez les modernes, souvent inconscient, et qui donne naissance aux dictatures les plus absolues et aux empiètements les plus injustes.

De la sorte, le mot socialisme a été souvent réservé au collectivisme exercé par l'Etat, se rendant maître peu à peu de toutes les industries privées, et de cette façon, étouffant l'initiative particulariste. Les socialistes de tout temps ont, par voie de conséquence, légitimé la tyrannie des détenteurs du pouvoir. Platon, ⁴ pour aboutir au communisme de la jouissance, c'est-à-dire au communisme des femmes, des enfants et des biens temporels, inventa sa *République* et écrivit ses *Lois*, voulant même que le mot *propriété* fût banni du langage. Sans donner d'attention à des utopistes peut-être pince-sans-rire comme Thomas Morus et Campanella, mentionnons tout de suite Montesquieu, qui nie dans ses *Lettres persanes* et même dans *l'Esprit des Lois*, le fondement, en droit naturel, de la propriété et de l'hérédité des biens, et exige pour le bonheur commun la plus parfaite égalité.

En son *Discours sur l'inégalité des conditions* et en son *Contrat social*, J.-J. Rousseau ne croit plus, comme Montesquieu, que pour parvenir au commun bonheur entrevu, il faille uniquement changer la loi

⁴ Voir J. Rambaud, *Histoire des Doctrines économiques*, 3e éd., p. 604 et suiv.

extérieure. Il entend modifier les habitudes humaines elles-mêmes et les ramener à leur bonté primitive. Il exalte le *bon sauvage* et prêche le communisme de la forêt.

Fourier (1772-1837) avait cru ramener l'humanité au bonheur égalitaire en suggérant de « donner libre cours aux passions humaines pour les combiner harmonieusement ». Il tenta des réalisations d'heureux communisme par ses phalanstères, tandis que Robert Owen (1771-1858) formait à peu près dans la même pensée ses colonies. Au lieu d'aboutir à l'harmonie rêvée, tout sombrait dans le désastre ou l'immoralité. Candeur et théorie pure qui vont faire place bientôt à des systèmes plus charpentés.

Avec Louis Blanc et Karl Marx apparaît un socialisme fondé sur des observations plus concrètes et des calculs plus réfléchis. Au lieu de s'expérimenter sur des groupes restreints, comme les vingt-six phalanstères de Fourier et les dix-neuf sociétés d'Owen, leur système tendra à s'appliquer à des peuples entiers et ambitionnera pour une date plus ou moins prochaine de couvrir même toute la terre.

Louis Blanc part du droit de l'homme à la vie. Ce droit comporte le droit concret au travail. Mais l'ouvrier dans l'exercice de son travail est dominé par celui qui possède le capital, c'est-à-dire les instruments de production, les fonds initiaux et la machinerie industrielle. D'où la nécessité pour l'Etat, d'après Louis Blanc, d'exproprier graduellement les principales usines, à l'effet d'anéantir l'industrie privée, qui, par ses maîtres, pressure les travailleurs. Les ateliers nationaux n'auront d'autres chefs que ceux que se donneront les ouvriers. Les salaires eux-mêmes devront être égaux. Toutefois, ayant considéré les choses, Louis Blanc finit par poser cette règle: « Que chacun produise selon son aptitude et ses forces, que chacun consomme selon ses besoins. »⁵

Nous retrouverons plus loin les faux principes et les erreurs initiales de Louis Blanc. N'avançons point néanmoins sans indiquer la fissure dans la base elle-même du système. L'homme, qui a droit à la vie, a droit au travail, prétend-il. Mais non sans avoir à passer par la société

⁵ Des systèmes ci-dessus mentionnés, on trouvera un exposé plus complet et une réfutation solide dans l'ouvrage de l'un des nôtres, M. Damien Jasmin, Docteur en philosophie de l'Université de Montréal: *La propriété privée et les systèmes opposés de Platon à Lénine*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1925.

dont il dépend dans son être physique, et sans le respect des lois morales qui transcendent les intérêts temporels et physiques les plus urgents. D'un bond l'auteur a sauté par-dessus les vastes champs de la métaphysique, et il a oublié la suprême finalité de l'homme. Voilà pourquoi son inférence est trop courte et mesure mal la vérité à franchir.

C'est au fond la même erreur radicale que commet le maître entre tous du socialisme moderne, Karl Marx, dont on va pouvoir maintenant, négligeant le socialisme agraire de l'américain Henry George (1839-1897), mieux délimiter les positions doctrinales.

* * *

Bref, Karl Marx (1818-1883) a été le docteur par excellence du socialisme dit *scientifique*.

« C'est par deux grandes découvertes, la conception matérialiste de l'histoire et le secret de la production capitaliste au moyen de la plus-value, que le socialisme est devenu une science, » déclarait Kautsky, le plus ferme héritier des théories de Marx, l'éditeur de ses ouvrages posthumes. Il résumait de la sorte toute l'œuvre personnelle du maître. Bientôt nous reviendrons sur son matérialisme historique. Pour le moment étudions sa théorie du capital.

Juif allemand ensuite établi en France, Marx s'était d'abord livré au droit et à l'économie politique. Il avait subséquemment enseigné la philosophie à Bonn, pour se donner enfin à la politique sociale. Dans ce but, il écrivit des livres, organisa des sociétés, prêta un coup de main aux journées de 1848 et à la Commune de Paris. On voit en lui, à juste titre, le théoricien et le vrai fondateur du collectivisme moderne.

Il faut lui reconnaître un esprit puissant, d'une pénétrante analyse. Ses ouvrages le révèlent, surtout son *Das Kapital*, le Capital,⁶ code de tout son système.

Ce livre, en trente-trois chapitres et en huit sections, veut saisir le développement ou *procès* de la production du capital, la transformation de la monnaie en capital producteur, la production de la plus-value, soit

⁶ *Le Capital*, par Karl Marx, Préface de la première édition. Traduction de M. J. Roy, entièrement révisée par l'auteur. A la librairie du Progrès, Paris, 1875.

absolue soit relative, la raison du salaire, l'accumulation enfin des richesses qui forment le capitalisme. L'auteur, pour appuyer par des exemples ses observations sur les rapports de production et d'échange, prend ordinairement les faits de l'industrie en Angleterre, pays classique à cette époque de la lutte du capitalisme et des *trade-workers*.

Le traité du génial sophiste n'est pas d'une parfaite transparence. Bourrées de citations et de notes historiques, ses études manquent parfois d'horizon, mais non certes de vigueur. Le style en est alerte, et, sous une apparence de froide sérénité, il contient de la haine et de la révolte comprimées. Avant de mesurer les désastres sortis de cette révolution en potentiel, il nous faudra pour quelques instants, malgré leur sécheresse, suivre l'économiste dans ses thèmes et démonstrations.

* * *

La thèse centrale du père du communisme se formule ainsi: le capital n'est pas productif, le travail de l'ouvrier l'est exclusivement. D'innombrables conclusions, d'ordre immédiatement pratique, découlent d'un pareil postulat.

Marx le fonde sur sa théorie de la valeur et de la plus-value: *Werth und Mehrwerth*.⁷

Distinguant dans les biens matériels leur valeur utile ou serviable et leur valeur économique ou d'échange, la valeur économique d'un objet, affirme-t-il, est égale au travail humain qui y est incorporé.

Cette valeur économique, commerciale, en effet, c'est la proportion quantitative selon laquelle des valeurs d'usage, objet de consommation, s'échangent mutuellement: une livre de beurre pour tant de livres de sucre, un boisseau de blé pour telle somme d'argent. Cette échangeabilité suppose un élément commun, la valeur. Tel élément commun n'est pas leur utilité, puisqu'il y a des choses peu utiles qui se vendent très cher, des choses nécessaires qui se vendent à bas prix; il n'est autre que le travail incarné dans un objet de vente. Toute marchandise, au point de vue de sa valeur économique, n'est donc que du travail humain cristallisé.

Observons tout de suite comment l'analyse de Marx n'est pas ex-

⁷ Cf. Paul Six, *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*, art. *Marx*.

haustive. Le travail est un des éléments qui constituent la valeur, il n'est pas le seul. Il faut y ajouter l'utilité de l'objet, et même sa rareté ou son abondance, les risques et les dangers du commerce, toutes les réactions d'une société complexe à l'infini. La valeur commerciale, par exemple, d'une maison, d'une automobile, d'un chapeau, d'un subtil parfum, a des composantes extrêmement variées et variables, la psychologie humaine en fait l'expérience, selon la nécessité de ces objets, le désir qu'on en a, la satisfaction qu'ils nous apportent, l'offre des vendeurs et la demande des acheteurs en recherche les uns des autres.

C'est de tout cela, Marx précisément l'oublie, que tient compte l'estimation sociale. Benedetto Croce, socialiste italien, le lui rappelle dans son livre intitulé *Matérialisme économique et économie marxiste* : « L'égalité de la valeur et du travail n'est pas un fait dominant absolu, c'est un fait qui existe entre d'autres faits, contrarié, diminué, défiguré par d'autres faits. »

De son explication de la valeur, Marx passe à sa théorie fameuse de la *plus-value* capitaliste, sophisme le plus dangereux de toutes les doctrines socialistes modernes. Elle se résume à ceci : tout ce qu'une matière, une fois devenue objet fabriqué, acquiert de plus-value, procède du travail-ouvrier. Le capital n'y est pour rien. Cependant, cette plus-value reste toute entre les mains de l'employeur. De la sorte, ceux qui travaillent ne s'enrichissent pas, et ceux qui ne travaillent pas s'enrichissent. Telle est toute la révélation du « mystère du profit ».

L'ouvrier, explique-t-il, n'ayant pour vivre que la force de son travail, est contraint de le vendre à ceux qui ont les moyens de production, c'est-à-dire aux détenteurs du capital. Or, cette force de travail, marchandise comme toute autre, vaut le nombre d'heures de travail requises pour le reconstituer. Si pour se procurer à lui-même par lui-même le manger, le boire, le vêtement et le logement d'un jour, l'ouvrier a besoin d'une moyenne de tant d'heures de travail quotidien, voilà ce que vaut son travail quand il le loue au patron.

Mais voyez ce qui arrive. Pour soutenir sa vie, continue Marx, disons qu'une moyenne quotidienne de six heures de travail suffisent. On fixe par là la valeur de la main-d'oeuvre pour un jour. Si le capita-

liste qui embauche cette main-d'oeuvre n'exigeait que six heures de travail dont il verserait à l'ouvrier la somme correspondante, chacun serait quitte, mais aucun bénéfice ne serait possible.

Aussi bien le patron, en achetant le travail quotidien de l'ouvrier, exige-t-il plus d'heures de travail, tout en ne donnant à l'ouvrier, pour sa journée de service, qu'à peine de quoi vivre. L'employeur empoche le sur-travail qui constitue automatiquement son bénéfice. De cette façon, tout patron qui capitalise vole essentiellement.

Illustrons par un exemple. Marx traite de filés de coton qu'il évalue en shillings. Restons en Amérique. Voici un ouvrier à salaire qui fabrique au profit de son patron tel objet. Trois jours lui sont requis pour cette confection. On lui consent trois piastres par jour, neuf piastres pour les trois jours. Le patron de son côté a droit à un salaire pour son travail de vendre cette marchandise. Concédon's que cela représente une journée de travail, trois piastres. En plus, le patron a fourni pour une piastre de matériel, pour deux piastres d'usure dans l'outillage de sa fabrique. Soit, au total, comme prix de revient de l'objet manufacturé, quinze piastres.

Pourtant le patron vendra cette marchandise vingt et une piastres. S'il la vend à ce prix, c'est qu'elle le vaut. Donc, cela dépend du travail de l'ouvrier. Cette plus-value de six piastres n'est que la matérialisation d'une certaine durée de travail non-payé, souligne quoique sans l'établir notre doctrinaire. Le mystère du capital productif se résout par conséquent, selon lui, à ce fait que le capitaliste dispose d'une certaine quantité de travail sans le solder. Dans l'exemple précité, l'ouvrier travaille trois jours et le patron un seul. Celui-ci n'a donc droit qu'au tiers des six piastres de plus-value. Il faudrait remettre à l'ouvrier, outre les neuf piastres de salaire convenu, quatre piastres de plus-value, soit treize piastres, et au patron trois piastres plus deux, soit cinq. Nonobstant, en fait, l'ouvrier n'en aura que neuf, et le patron qui n'a travaillé qu'un jour contre l'ouvrier trois, en aura neuf aussi. Lequel vole des deux?

Sophisme empoisonneur. Il en serait bien ainsi, si le principe lui-même ne restait à prouver.

Comment, en effet, le capital est-il du travail non payé, d'abord

quand il s'agit, par exemple, du capital formé des économies prélevées sur son travail à soi, tel celui du fermier, et souvent de l'ouvrier lui-même?

En outre, le patron n'a-t-il vraiment que du matériel et l'usure des machines à solder? Ses obligations générales, ses risques d'entreprises, ne comptent-ils vraiment pour rien, selon le sens commun lui-même!

Une marchandise n'a-t-elle pas, à part sa pure valeur d'échange, celle d'utilité qui varie les déterminantes du commerce?

Le capitaliste, par son savoir-faire, par son travail intellectuel, par sa direction de l'entreprise, n'ajoute-t-il rien à la valeur économique du produit industriel, en sus du temps rétribuable qu'il y consacre? ⁸

Toutes choses sur lesquelles Marx passe vite et qui échappent à son analyse, animée d'un instinctif élan révolutionnaire.

Le prophète du socialisme ne s'est pas embarrassé à prouver que la valeur marchande des choses dépend *exclusivement* de la quantité de travail qu'elles se sont incorporées. Il ne s'inquiète pas plus de démontrer que le travail-ouvrier seul contribue à engendrer la plus-value. Voilà le point de départ factice et contestable de tout son raisonnement.

Mais contrairement à ce que pense Marx, le capital n'est pas improducteur. Distinguons comme lui le capital fixe et le capital variable. Le premier: installation, machines, matières premières. Le second: richesse liquide et disponible du patron, accumulation, pour Marx, de salaires non versés, dus cependant à une fraction du travail fourni. Selon notre auteur, le capital de première espèce est stérile, l'autre est parasite, il se nourrit aux dépens de l'ouvrier.

* * *

Dans tous ses éléments, dit-il, le capital fixe n'a d'autre valeur que le travail qui les a fabriqués. Cette valeur, il la transmet sans plus, quoique de façon diverse, au produit élaboré, ne donnant naissance par là à aucune valeur nouvelle. Ce capital, prétend Marx, est le système osseux et musculaire de la production, simple réseau de l'énergie ou du travail

⁸ Voir Garriguet, *Le Régime de la Propriété*; Collin, *Manuel de philosophie thomiste*, vol. II; Antoine, *Cours d'Economie politique*, édition Henri du Passage, etc.

qui s'y appuie pour se déplacer. Seul, le capital variable, excédent de travail non payé, engendre une valeur qui reste toute au bénéfice de l'entrepreneur, du capitaliste, de « l'homme aux écus ».

Toujours même gratuité de principe, à savoir, la valeur n'a d'autre source que le travail. Mais si la valeur marchande, si la valeur de la main d'oeuvre elle aussi, avait d'autres éléments et d'autres causes, toute cette dialectique accrochée à un nuage qui se dissipe quand on l'approche, ne tomberait-elle pas d'elle-même?

Or, forcé par l'évidence, c'est ce que doit admettre implicitement notre sociologue dans la suite de ses discours. Pour un même objet à fabriquer, la quantité de travail de l'homme change à travers les âges. Le sciage du bois, la fusion des métaux, le charpentement des pièces, coûtent maintenant moins d'effort humain que dans le passé. Voilà pourquoi Marx mesure la valeur d'un produit par rapport à la quantité de travail *socialement nécessaire*, comme il dit, pour obtenir ce produit, c'est-à-dire à la durée du travail de l'ouvrier moyen, *exerçant son activité dans le cadre normal de la production à une époque donnée*. Mais ces conditions normales d'une époque envisagée, n'est-ce point, sous une formule savante et détournée, le capital lui-même, avec son matériel de plus en plus perfectionné, avec la quantité de travail producteur qu'il renferme accumulé, qui se trouve réintégré dans le problème? Puisque le capital, puisque la machine du patron diminue, par comparaison aux procédés antérieurs, le travail-ouvrier *socialement nécessaire* à la confection d'un objet, ce travail a une moindre valeur marchande parce que le capital agrandi et organisé a fait quelque chose dans l'objet fabriqué, et que par son intervention il entre en part dans la plus-value.⁹

« L'homme qui a fait la machine, dit Leroy-Beaulieu, ou celui qui l'a achetée, a le droit, pour prendre le style de Karl Marx, de retirer de cette machine sa valeur en usage; or, sa valeur en usage, c'est d'accroître la productivité du travail de l'ouvrier, c'est par conséquent d'engendrer un avantage auquel on donne le nom d'intérêt ou de profit. Supposez que la machine, au lieu d'être inerte, fût un être animé, s'appartenant à lui-même, stipulant pour lui-même, personne à coup sûr ne lui refuserait

⁹ Voir *Le capital est-il producteur?*, article du R. P. Henri du Passage, S. J., dans les *Etudes*, 20 janvier 1931.

une part dans l'excédent de productivité qu'elle aurait donné à l'ouvrier. La brouette, en la souhaitant vivante, s'adressant à celui qui l'aurait empruntée, lui dirait: « Avec mon secours volontaire, car ce n'est pas toi qui m'as faite, tu as pu en six heures achever un travail qui sans moi t'en aurait demandé douze; tu as donc été, grâce à moi, en gain de six heures; partageons cet excédent que tu ne dois qu'à moi; donne-moi la moitié ou les deux-tiers, c'est-à-dire donne-moi pour ma peine un produit qui corresponde à trois ou quatre heures de travail, et tu seras encore en bénéfice. » Cette brouette animée ne trouverait pas un tribunal qui lui refuserait satisfaction. Celui qui a fait la machine ou qui l'a achetée et la possède est absolument dans le même cas où elle serait elle-même si elle avait âme, intelligence et volonté. »¹⁰ Ainsi donc, malgré Marx, le travail de l'ouvrier n'est pas le seul coefficient de la plus-value.

* * *

C'est à propos du capital variable, du capital-argent, plutôt que du côté du capital-machine, que l'auteur pousse son investigation. Le patron, juge-t-il, en gardant pour lui une partie de la plus-value des produits, due en entier au travailleur, accomplit tout uniment un vol, d'où naît exclusivement ce qu'on doit appeler proprement le *capital*, et qui n'est pour rien dans la formation de la plus-value. L'expérience va nous démontrer le point faible de la construction marxiste.

En effet, si les prélèvements iniques du patron sur le travail étaient la source exclusive du gain capitaliste, il en résulterait qu'une entreprise serait d'autant plus prospère qu'elle utilise, en proportion de ses installations mécaniques, plus de main-d'oeuvre. Voilà ce que les faits contredisent de plus en plus.

Les grosses industries modernes visent à restreindre, au grand dam des ouvriers, l'emploi du travail salarié, la part du capital variable et soi-disant frauduleux, par opposition au développement de la machinerie, que Marx prétend inapte à causer le bénéfice. En d'autres termes, la machinerie, chaque jour davantage, remplace l'ouvrier dans l'industrie. L'usine la plus prospère d'aujourd'hui devient une sorte de palais de fer

¹⁰ Cf. Damien Jasmin, *op. cit.*

ou quelque salon reluisant d'acier, dont les pavés à carrelage éclatent de propreté, dont le matériel d'outillage ne porte taches ni de graisse ni de fumée. Des surveillants en habits blancs observent les manomètres et les diagrammes, ils en suivent les aiguilles et la trace des courbes, corrigeant de temps à autre, par la manoeuvre facile du volant de vanne, le degré d'une pression, d'une température, d'un niveau d'eau, ou d'une combinaison chimique.¹¹ Dans ces halls presque déserts, domaine à peu près exclusif des dynamos et des arbres de couche, où donc et comment trouver les machinations du capitaliste prélevant *tout* son capital à même du salaire retenu?

* * *

Non, malgré Marx, le capital intervient sans contestation possible dans la formation des valeurs nouvelles, il est producteur à titre authentique. L'auteur du *Das Kapital* aurait dû simplement affirmer que le capital produit, non pas comme la nature ou l'ouvrier, d'une manière directe, mais d'une façon indirecte. Il aurait pu poser, contre l'économiste Jean-Baptiste Say, que la nature et le travail humain seuls sont actifs au sens plein du mot, et que le capital est une *capture* des forces naturelles et du labeur ouvrier. Qu'il est de la nature et du travail accumulés. Qu'il multiplie, par cet apport du passé, la puissance du présent, le rendement des énergies actuelles. Mais dès lors il s'ensuit, contre Marx, que le maître du capital est propriétaire de cette plus-value.

Conséquemment, si le capital a une efficacité réelle, quoique ni spontanée ni indépendante, dans la production de la valeur, le bilan du prix de revient, les frais inhérents au travail, ne sont pas les seuls éléments à chiffrer, du côté du capitaliste. La collaboration du capital remet à son propriétaire des titres réels au revenu de la marchandise, tout comme les risques de l'entreprise l'autorisent à réclamer en outre une part du bénéfice éventuel. Dans quelles proportions et suivant quelles lois, ce n'est pas le lieu de le discuter, mais le principe en demeure.

Le capitalisme pressure bien souvent l'ouvrier, il s'engraisse communément de son travail. Néanmoins, le capitalisme *en soi* n'est pas un vol.

¹¹ Voir René Bied-Charreton, *Chronique scientifique*, dans les *Etudes*, 5 juillet 1930.

Karl Marx a mis en relief l'un des éléments les plus vitaux de l'ordre économique, il en a négligés d'autres. Sa solution du problème de la production, grosse des applications les plus redoutables, est plus large que les prémisses.

* * *

On voit bien toutefois que cette thèse économique du sociologue aboutit impérieusement à une réforme sociale. Si le travail de l'ouvrier est l'unique source du profit, si le prix ne lui en est pas versé, du moins au complet, mais tombe en majeure partie dans la caisse du patron, le capitalisme est donc formé de la sueur de l'ouvrier. Il ne reste plus, pour redresser pareil désordre, qu'à renverser l'organisation capitaliste.

N'objectez point que l'ouvrier pourra demander, pour son travail, plus qu'un salaire de famine. La loi inéluctable de la concurrence des travailleurs encore faibles et assujettis, qui fait tomber les salaires en raison directe du nombre des embauchables, laisse le patron maître des conditions.

Vous parlez d'assurer au travailleur un salaire *familial*. Dérisoire solution, puisque vous aidez ainsi le prolétaire à avoir des enfants, qui vont multiplier le nombre des concurrents et abaisser les salaires proportionnellement, et par suite, la pitance égale de bonheur auquel ont droit tous ceux qui travaillent.

Non, il n'est qu'un moyen de sortir de l'impasse. Socialiser le capital en le mettant aux mains du peuple. Voilà ce qu'annonçait naguère l'évangéliste de l'évolution du régime du capital. Voilà ce que suggéra, encouragea et tenta le père du communisme. Voilà ce qu'a accompli son plus intégral héritier, Lénine, dans la révolution bolchéviste.

* * *

Nous nous sommes attardé à la thèse économique du marxisme, sur la valeur du travail et la plus-value capitaliste. C'est qu'elle est le centre et le point d'appui de tout son plan social.

Nous en avons montré les bases fragiles, les vues trop étroites, les équivoques initiales. Pourtant ce socialisme de Marx ne nous aura inté-

ressé que parce qu'il nous donne la clé du bolchévisme. Lénine n'a été autre que le répétiteur du maître. Dans le régime des soviets, il en a incorporé la doctrine.

Lénine, « ce dur et sombre génie à la Bismarck, cet Oriental à facies de Mongol, aux traits énigmatiques et méprisants, à la volonté de fer, endurcie et recuite par un long exil méditatif, »¹² fut lui aussi un esprit puissant, singulièrement assimilateur, sarcastique et amer. Son talent facile lui permit de parler ou de comprendre presque toutes les langues. Il avait quarante-sept ans quand la Révolution russe éclata. Une jeunesse tourmentée, pendant laquelle il avait expérimenté complots, exil sibérien et expulsions, l'avait préparé au coup de force. Arrivé au pouvoir par la violence, il trouvait la Russie toute préparée à embrasser ses théories. C'était le pays de l'autocratie et du servilisme, des oukases et du knout, du tzarisme blanc avant le tzarisme rouge, depuis longtemps bouillon de culture très germinatif des spéculations extrémistes et des révolutions. L'esprit rêveur, la sensibilité égoïste, la sauvagerie à fleur de peau d'un peuple de cent cinquante millions, dont les deux-tiers étaient des illettrés, et dont les philosophes étaient concentrés et amers, se prêtaient bien à ses plans.¹³ Les intellectuels russes, à peu près sans exception, s'étaient formés à l'école de Marx. Et « bien que le mot socialisme soit inconnu du peuple russe », avait écrit déjà Herzen,¹⁴ « sa signification est proche de l'âme russe qui est toute dans le mir », village du paysan russe à propriété collective.

L'usurpateur en profita pour établir la *dictature du prolétariat*, rêve de son génie inspireur. Dans l'adresse inaugurale de la *1ère internationale socialiste*, fondée à Londres en 1866, Karl Marx l'avait écrit: « L'émancipation de la classe ouvrière doit être l'œuvre de la classe ouvrière elle-même. Tel est le grand but auquel tout mouvement politique est subordonné comme moyen. »

Lénine, qui n'avait eu sur sa table d'autre ouvrage que le *Das Kapital*, mais qui l'avait étudié, rongé et ruminé pendant si longtemps avec

¹² *Dossiers de l'Action Populaire*, No 56, janvier 1926.

¹³ *Deux ans et demi au Pays des Bolchéviks*, par Paul Schostakovsky; *Lénine*, par M.-A. Landau-Aldanov.

¹⁴ Jasmin, *op. cit.*, p. 265.

une avidité féroce, s'en souvenait. Installé à Pétrograd, il haranguait les foules en leur criant sa double devise: *Paix aux chaumières, guerre aux palais*. Ou bien, plus sèchement: *Vole ce qui est volé*.¹⁵ Marx avait fait passer le socialisme de l'utopie à la science, Lénine le ferait passer de la science à l'action.

* * *

Dans le Coran du Mahomet socialiste, on pouvait lire sa célèbre prévision de *l'évolution de la société capitaliste*. Celle-ci, en expropriant de plus en plus la propriété privée fondée sur le travail personnel, rejette sans cesse dans le prolétariat une population toujours grossissante. Un moment viendrait où les rares potentats de l'industrie et de la finance se noieraient dans la multitude immense et misérable des travailleurs. Unis et organisés par le mécanisme même de la production capitaliste qui ramasse dans de communes et vastes usines tout un peuple de mercenaires, ils seraient à leur tour les expropriateurs. Marx entrevoyait pour les dernières années du dix-neuvième siècle la venue de ce grand jour, du *grand soir*, de la *grande aurore*.

Les faits, il est vrai, avaient jusque-là démenti l'espoir du prophète. Edouard Bernstein, dans un article sensationnel de la *Neue Zeit*, où il faisait une critique serrée de la dogmatique marxiste, avait observé comment, contrairement aux prévisions du maître, la situation économique du monde ouvrier s'était améliorée substantiellement déjà au siècle dernier, en dehors de la conception socialiste. Il constatait que pendant que les très grandes fortunes augmentaient en nombre et en importance, les fortunes moyennes elles-mêmes, voire les salaires inférieurs, avaient aussi une tendance à la hausse relative. La thèse marxiste de l'appauvrissement graduel des masses s'en trouvait contredite. Grâce à l'organisation syndicale ouvrière, à une législation sociale plus développée, à des institutions de coopération et d'assurance, elle recevait un coup fatal. La loi de concentration des entreprises que Marx prétendait universelle, absolue, rapide, ne s'opérait pas dans les proportions calculées. Bernstein pouvait conclure que Karl Marx n'était pas le Lavoisier de la science écono-

¹⁵ Princesse Paley, *Souvenirs de Russie*, 14e édition, p. 86.

mique. Le marxisme, au lieu d'être un socialisme scientifique, n'avait été qu'un socialisme vantard et scientiste. ¹⁶

Kautsky lui-même, pur entre les purs, le plus farouche défenseur des théories communistes, éditeur de l'*Histoire et critique de la plus-value*, vacillait en face des écrasantes démonstrations de Bernstein et de Vandervelde, à savoir qu'il n'est pas impossible d'améliorer la condition matérielle, morale et intellectuelle de l'ouvrier, dans les cadres mêmes du régime capitaliste. Cette proposition aurait pourtant fait bondir Karl Marx. Pour lui, il avouait, à la fin, avec mélancolie: « Si ce sont les capitalistes et non les prolétaires qui augmentent . . . , nos espérances ne se matérialiseront jamais. »

Néanmoins, il serait donné au juif Ilitch Oulianov, dit Lénine, de réaliser la théorie de l'ancêtre. Puisque l'évolution historique laissée à elle-même n'allait point assez vite en besogne, l'heure en était au communisme « à la sauce tartare », selon le mot de Rappoport. La révolution russe servirait à point de laboratoire pour la grande expérience communiste qui continue depuis, sous le regard stupéfait de la civilisation traditionnelle. Le communisme ne resterait plus écrit dans les livres, il le serait dans une nation, fallût-il pour cela des lettres de feu et de sang. La Russie se mettait à *agir*, elle commençait à construire *intelligemment*, comme l'avait écrit Maxime Gorki.

Lénine, une fois en selle, fit donc triompher le parti bolchévique, c'est-à-dire l'élément le plus radical du parti social-démocrate russe. Le grand *soviet* ou *Conseil de députés des ouvriers et des soldats* de Pétrograd fut formé, comme modèle des autres qui se constituèrent dans les villes et les communes, dans les districts et dans les provinces. ¹⁷ Lénine, l'anarchiste intellectuel, se chargerait de leur instiller ses théories corrosives et dissolvantes.

Avec une modération de forme qui masquait mieux l'usurpation, on avait fait voter au peuple une Russie républicaine: « Oui, oui, la République. . . , mais avec un bon tzar », avaient crié les moujiks incultes et abasourdis. Lénine se chargeait d'être leur bon tzar.

¹⁶ Paul Six, *Dictionnaire pratique des Connaissances religieuses*, art. *Marx*.

¹⁷ Claude Anet, *La Révolution russe*, vol. I, p. 26.

Il commença tout de suite par régler, en fonction du marxisme, la question agraire, par la confiscation des terres *appartenant sans limite* à la Couronne et à l'Eglise, et leur remise aux paysans. Enthousiasme, délire. Bientôt suivit la suppression de toute propriété privée, la nationalisation de toutes les industries et de toutes les terres, leur mise en valeur par l'Etat. Lénine exécutait ainsi mot pour mot le plan marxiste et militarisait le travail.

La liberté n'étant qu'une invention de la bourgeoisie, la Russie eut besoin d'un gouvernement fort, composé de quelques personnalités, et qui réprimerait tout sentiment d'opposition. Le *Comité central* du parti bolchévique fut formé de neuf membres, — Lénine, Trotsky, Radek, Kykoff, Tchitchérine, Kamenev, et le reste, — dont pas un seul ouvrier ni même russe, mais tous juifs et de famille bourgeoise, voire princière. Ce Comité agit en maître. Dans le *Bulletin communiste* du 26 août 1920, le chef exposait les moyens à prendre pour assurer la soumission réelle de la classe entière des exploités, à savoir: « Le renversement de la bourgeoisie par la violence, la confiscation de ses propriétés, la destruction de son mécanisme d'Etat parlementaire, judiciaire, militaire, bureaucratique, administratif, municipal, etc., jusqu'à l'exil et l'internement de tous les exploités les plus dangereux et les plus obstinés, sans exception ». . . « Ce n'est qu'alors, poursuivait-il, et au prix de la plus âpre guerre civile, que l'éducation, l'instruction, l'organisation des plus grandes masses exploités pourra se faire, et qu'il sera possible de vaincre leur égoïsme, leurs faiblesses, leur manque de cohésion, entretenus par le régime de la propriété privée, et de les transformer en une vaste et libre association de libres travailleurs. » C'est par cet abominable exposé, et de la manière la plus cynique que le dictateur qui s'était bientôt substitué au prolétariat, incitait au maintien du désordre social. Une commission spéciale, la Tchéka, dont les victimes se compteraient par millions, était constituée pour repousser la contre-Révolution. On devait lier la lutte politique à la lutte économique. Tous les syndicats soviétiques devaient se considérer comme des écoles de communisme, ainsi que le promulguait l'*Internationale communiste*, du 9 avril 1920.

On sait comment tout a tourné. Les paysans russes croyaient s'être approprié les immenses terrains de culture de la noblesse; ils travaillèrent d'abord avec ardeur. Le tableau changea, quand le gouvernement des Soviets réclama d'eux, à main armée, de quoi nourrir les fonctionnaires et les soldats.

Entre temps, le communisme désorganisait l'armée. De très graves révoltes éclataient partout. L'Etat tâchait en vain de stimuler la production collective. La « direction par en bas », l'auto-direction des employés d'industrie mettait en vedette le règne de l'incompétence. Le sabotage succédait à l'improduction, la catastrophe au chaos. Les paysans n'entendaient plus « suer sang et eau pour les fainéants des villes qui ne voulaient plus rien faire ».

L'Etat soviétique tentait, en outre, de supprimer le commerce, et de se charger de la circulation des biens. Ce fut la stagnation et la ruine. Il ne restait plus qu'à recourir à l'impression fiduciaire du papier-monnaie. Hélas! on n'y manqua pas. Il s'en fit une circulation infinie et banqueroutière. Ironie du sort, les bolchévistes s'étaient vantés de faire disparaître l'usage de la monnaie! La monnaie-russe ne valait plus qu'un chiffon de papier. Le 1er janvier 1923, le papier-monnaie sans couverture se chiffrait à plus de deux quadrillions de roubles.¹⁸

Tel fut l'échec du marxisme mis à l'épreuve. Même entre les mains habiles de Lénine, il avait failli. On vit bien qu'il était plus facile de consommer *communistiquement*, selon le barbarisme inventé, que de produire de la même façon. La *grande aurore* s'ouvrait par la famine.

L'on s'en souvient, le monde entier, ému de compassion à l'appel du Pape, secourut la Russie.¹⁹

Depuis, elle s'est débattue dans une fatale alternative. Quand elle veut loyalement appliquer les principes marxistes, elle meurt. Quand elle veut vivre, il lui faut emprunter au régime capitaliste.

Lénine le comprit. Il fit accepter la Nouvelle Politique Economique, *N. E. P.*, qui établissait l'impôt en nature, la liberté aux coopé-

¹⁸ Damien Jasmin, *op. cit.*, p. 274 et suivantes; Cf. Comte W. Kokowtsoff, *Cinq ans de Dictature bolchéviste*, *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1923.

¹⁹ *The Papal Relief Mission in Russia*, James H. Ryan, Ph. D., Washington, D. C., 1923.

rateurs, l'appel aux capitalistes étrangers pour exploiter les richesses naturelles du pays.

A la conférence du Parti communiste, à Moscou, en novembre 1921, l'aveu en était sur ses lèvres: « Il faut revenir en arrière. . . Le commerce par voie d'échange n'a pas réussi. Le marché privé a été plus fort que nous; au lieu d'échanges, nous avons vu se produire (en contrebande) les opérations commerciales ordinaires, vente et achat. Reculons donc pour reprendre l'offensive. Reconnaissons nos fautes; . . . nous avons commis des erreurs dans la politique économique. Nous en sommes arrivés à un recul, non seulement vers le capitalisme d'Etat, mais vers la réglementation du commerce, vers la reconnaissance de l'argent. Par ce moyen seulement nous pourrions recréer la vie économique. Le rétablissement régulier d'un système de relations, la reconnaissance de la petite propriété et de la grosse industrie par nos soins, sont les seuls moyens de sortir de l'impasse où nous nous trouvons. Nulle autre issue. Il faut donc regarder le péril en face et ne pas cacher à la classe ouvrière notre marche en arrière. »²⁰

Sincère si on le veut, cet aveu en tout cas est significatif. Il n'a pas guéri toutefois le bolchévisme de sa fièvre marxiste. Le capitalisme ne fut toléré que comme une phase inévitable pour la production de l'échange, que comme une *retraite stratégique*, imposée par l'habileté et le prestige énergique du chef. Le plan industriel quinquennal aujourd'hui en cours, grâce à la direction des ingénieurs prêtés par les pays capitalistes et au prix du travail forcé et du rationnement famélique des producteurs, constitue un nouvel effort gigantesque pour dresser, en Russie, la reconstruction économique envisagée par Marx, Lénine et leur séquelle, et pour l'étendre ensuite *per fas et nefas* à l'univers entier.

(à suivre)

† J.-M.-Rodrigue VILLENEUVE, o. m. i.,

Evêque de Gravelbourg.

²⁰ Cf. *La Russie nouvelle*, Edouard Herriot, p. 59, 60.

Le triangle hellénique

(404-361 av. J.-C.)

LEÇONS D'UNE ANARCHIE

Pour comprendre quelque chose à l'histoire compliquée de la Grèce antique, c'est toujours au texte de Bossuet ¹ qu'il faut se reporter :

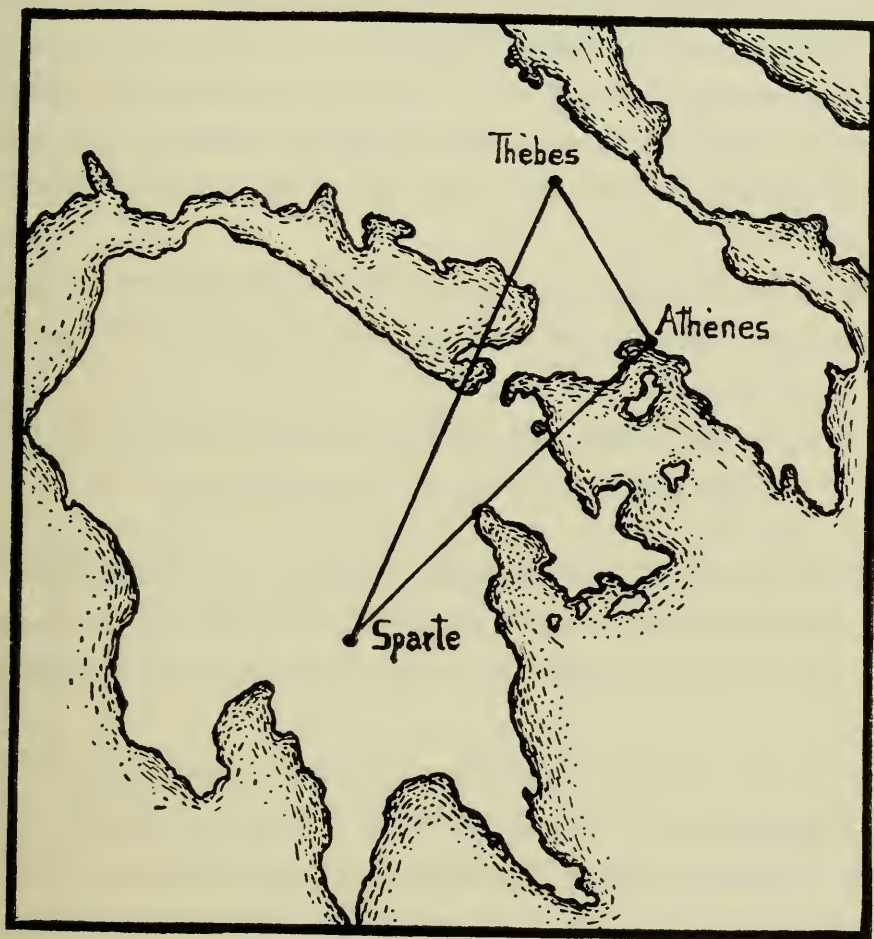
« Parmi toutes les républiques dont la Grèce était composée, Athènes et Lacédémone étaient, sans comparaison, les principales. . . Ces deux grandes républiques. . . s'embarraisaient l'une l'autre dans le dessein qu'elles avaient d'assujettir toute la Grèce. . . Les villes grecques ne voulaient la domination ni de l'une ni de l'autre; car, outre que chacune souhaitait pouvoir conserver sa liberté, elles trouvaient l'empire de ces deux républiques trop fâcheux. . . Les Perses aperçurent bientôt cet état de la Grèce. Aussi tout le secret de leur politique était d'entretenir ces jalousies et de fomenter ces divisions. »

Négligeant les causes d'ordre économique dont l'influence fut si puissante sur la vie publique de la Grèce ancienne, Bossuet indique par là les trois motifs d'ordre politique ou national qui la modifièrent simultanément ou à tour de rôle. La jalousie de Sparte et d'Athènes engendre la *Confédération péloponnésienne* (années 525 et 404) et la *Ligue athéno-délienne* ou *maritime* (476 et 377). L'esprit d'indépendance des autres républiques entraîne la *Confédération béotienne* (501, 457, 371), la *Ligue argienne* (421), la *Coalition de Corinthe* (392), les *Liges étoliennes* (320-189) et *achéennes* (271-213); c'est le « système d'alliances » mentionné par Thucydide dans un passage célèbre: « Lorsque les Grecs par leur union eurent repoussé le Barbare, ils ne tardèrent pas à se

¹ *Discours sur l'histoire universelle*, p. III, ch. 5.

diviser entre Athènes et Lacédémone. »² L'intrusion dans la politique hellénique de la Perse, à laquelle il faut joindre la Macédoine (359-338) et Rome (229-27), occasionne la formation entre autres de la *Fédération panhellénique* (338).

A aucune époque de l'histoire de la Grèce l'on ne vit ces causes jouer avec autant d'activité qu'entre les années 404 et 361. La guerre contre les Perses ou guerre médique (514, 499-479) avait assuré la prépondérance d'Athènes: de là la jalousie de Sparte. La guerre du Péloponnèse



(431-404) transmet à Sparte la suprématie: de là l'acrimonie d'Athènes et de Thèbes. L'anarchie grecque (404-361) met aux prises entre eux les trois détenteurs du triangle hellénique: de là l'immixtion de la Macédoine.

Cette histoire du triangle hellénique vaut la peine d'être contée,

² *Guerre du Péloponnèse*, I, 18.

pour l'invitation qu'elle comporte à la solidarité. Les résultats néfastes de la désunion, voilà le pénible spectacle qu'offrent la lutte de Sparte contre Athènes (404-395), la lutte d'Athènes et de Thèbes contre Sparte (395-371), la lutte d'Athènes et de Sparte contre Thèbes (371-361), avec leur désastreux épilogue, l'absorption de Sparte, d'Athènes et de Thèbes (360-338), par la Macédoine.³

Il se produirait chez nous une aventure du même genre si Winnipeg, Toronto et Montréal se disputaient tour à tour le rôle de capitale, tenu aujourd'hui par Ottawa; si chacun des trois concurrents prenait les Etats-Unis pour alliés contre ses deux compétiteurs; si leur hégémonie successive était finalement accaparée par Terre-Neuve. Seulement, Winnipeg, Toronto et Montréal ne forment pas un triangle, mais une ligne courbe! La différence suffit-elle pour que ne se produise jamais l'éventualité de leur successive suprématie?

Edifions-nous, en tout cas, au spectacle de l'anarchie grecque; instruisons-nous par l'histoire du triangle hellénique (404-361).

I — LUTTE DE SPARTE CONTRE ATHÈNES (404-395)

(Résultat: SUPRÉMATIE DE SPARTE)

Pendant le premier acte du drame, Thèbes n'apparaît guère sur la scène. La conduite que tint alors la capitale de la Béotie, on la connaît assez bien aujourd'hui, surtout par les *Oxyrrhynchus Papyri* XII et XIII.⁴

Au cours de la guerre de Décélie (413-404), troisième partie de la guerre du Péloponnèse, Thèbes avait été nettement spartophile. Lors de la guerre de Corinthe (395-371), elle sera aussi nettement philathénienne. Comment donc expliquer que, de 404 à 396, elle oscille entre les deux plateaux de la balance grecque et pratique une politique d'abstention à l'égard de Sparte, une politique de réserve envers Athènes? C'est qu'il y avait alors à Thèbes deux *hétairies* ou factions: l'une, philolaconienne

³ On trouve une excellente carte d'ensemble dans l'*Histoire de la Grèce ancienne* de Seignobos (Paris, Colin); des cartes détaillées, dans l'*Atlas pour servir à l'Histoire grecque* de Curtius, par Bouché-Leclercq (Paris, Leroux).

⁴ Cloché (Paul): *Revue des Etudes grecques*, Vol. 31, 1918, p. 315.

ou spartophile, présidée par Léontiadès, avec Astias et Corrantadas pour lieutenants; l'autre, athénophile ou philathénienne, commandée par Isménias, qu'assistaient Androclidas et Antithéos.

Ou bien Léontiadès a dirigé la politique thébaine pendant tout ce temps; et alors, surveillé de près par le parti puissant d'Isménias, il a dû mettre une sourdine à ses sentiments laconophiles. Ou bien Isménias lui a enlevé le pouvoir; et alors, épié à son tour par le parti non moins influent de Léontiadès, il a dû tempérer ses manifestations philathéniennes. Ou bien enfin, les deux factions se partageant déjà le pouvoir — comme elles se le partageront en 382 quand leurs chefs seront conjointement polémarques, ⁵ — Thèbes se tourne tantôt d'un côté tantôt de l'autre, selon celle des factions qui la domine à ce moment. En toute hypothèse, entre 404 et 396, Thèbes tâche de se ménager les bonnes grâces des deux rivales, ses voisines.

A l'heure où elle les cajolait ainsi, les émules se déchiraient à qui mieux mieux. Aussi bien, la guerre du Péloponnèse (431-404) avait provoqué la chute d'Athènes et livré à Sparte l'empire athénien presque entier. Lysandre, le vainqueur d'Ægos-Potamos (août 405), crut assurer son pouvoir sur cet empire en y organisant des *décarchies*, gouvernements locaux de dix membres tous ses amis, et en y installant des *harmostes* ou gouverneurs, tous ses amis également. Mais Pausanias, le chef des démocrates lacédémoniens, s'unit aux démocrates d'Athènes qu'il avait fait rappeler de leur exil à Thèbes. Il commence par se débarrasser de son adversaire. Prétextant le faste par lequel celui-ci avait indisposé Samos, les excès commis par ses *décarchies* à Samos, Milet, Héraclée, Thasos et Byzance, il exige le rappel de Lysandre à Sparte et l'y fait dépouiller.

Libre maintenant d'agir à sa guise, Pausanias fortifie la *Confédération péloponnésienne* en y ramenant l'Elide et les villes ses sujettes. Pour dégager le golfe de Corinthe, il chasse de Naupacte les Messéniens, les éternels ennemis de sa patrie. La reprise d'Héraclée en Malide lui ouvre, par la Doride et la Phocide, une descente facile sur la Béotie. L'occupation de Pharsale lui assure les richesses du centre de la Thessalie. Ainsi s'étend, en Grèce d'Europe, la puissance de Sparte. En vertu du

⁵ Xénophon: V *Helléniques*, II, 25.

traité de 404, Athènes elle-même consolide cette puissance, en fournissant à sa rivale, chaque année, son tribut fédéral et ses contingents. Malheureusement, la politique pacificatrice de Pausanias lui avait fait des ennemis. Le procès qu'il gagna contre eux (402) ne lui rendit pas sa popularité et il dut céder la place à son adversaire Lysandre.

L'autorité que Pausanias venait de procurer à sa patrie en Europe, celui-ci voulut l'étendre du côté de l'Asie mineure. Les deux fils de Darius II y étaient en guerre l'un contre l'autre depuis 405-404: Arsacès, l'aîné, successeur de son père sur le trône de Perse, sous le nom d'Artaxerxès II; Cyrus II ou le Jeune, exilé dans son gouvernement de l'Ionie. Lysandre mit au service de ce dernier vingt mille mercenaires, sous les ordres de Cléarque. Vaincus avec Cyrus (401) à la bataille de *Cunaxa*, près de Babylone, égarés en pays barbare, ils auraient infailliblement péri sans le courage du Spartiate Chirisophe et de l'Athénien Xénophon. A travers la Médie, le pays des Carduques, l'Arménie et la contrée des Chalybes, ces deux braves assurèrent, jusqu'à Trébizonde sur le Pont-Euxin, la merveilleuse *Retraite des Dix-Mille* (400).⁶ Les soldats de ce contingent rentrèrent ensuite à Chalcédoine, traversèrent à Byzance et allèrent se mettre au service des Thraces, en attendant que Sparte réclamât leur appui pour la reprise de sa lutte contre la Perse.

Cette reprise ne tarda pas. Tout en succédant à Cyrus II, Tissapherne adopta, à l'égard des Grecs d'Asie, une politique absolument opposée à celle de son prédécesseur. Sparte prit parti pour l'Ionie opprimée. Elle lui envoya une armée qui, sous les ordres de Thibron et de Dercyllidas, tint la campagne de 400 à 398.

Mais, à ce moment, elle se heurte à Athènes, l'éternelle rivale. Le stratège athénien Conon avait réussi à former une flotte de vaisseaux cypriotes, phéniciens et rhodiens, capable de balancer celle de Sparte. En même temps, elle voit arriver au trône (398), à la place du fils de son roi Agis, le demi-frère de celui-ci, Agésilas, que Lysandre considérait comme sa créature. Chargé des opérations, Agésilas secoue la tutelle de Lysandre, ramasse un butin considérable en Carie et en Phrygie, inflige

⁶ Sur cette expédition, l'ouvrage classique est le commentaire, avec 48 cartes, du général Boucher: *L'Anabase ou Retraite des Dix-Mille* de Xénophon (in-4, Paris, Berger-Levrault, 1913).

à *Sardes* (395) une défaite sanglante à Tissapherne, conclut avec Tithraustès, le successeur du satrape, un armistice de six mois et en profite pour se préparer à la conquête de l'Asie mineure tout entière.

En dix ans (404-395), Sparte a donc accaparé à son profit, tant en Grèce d'Asie qu'en Grèce d'Europe, l'influence qu'Athènes s'était attirée dans la guerre contre la Perse (499-479) et qu'elle avait perdue dans la guerre du Péloponnèse (431-404).

II — LUTTE D'ATHÈNES ET DE THÈBES CONTRE SPARTE (395-371)

(Résultat: SUPRÉMATIE DE THÈBES)

La honte provoquée à Athènes par cette perte de son prestige et la colère suscitée en Perse par ses défaites devaient liguier ces deux puissances contre Sparte; aussi voit-on Athènes s'attacher (395-379) à reconquérir les sympathies du Perse. Mais l'alliance avec elle de ce dernier entraînera, en même temps que le relèvement d'Athènes, la suprématie (379-371) d'un troisième rival, Thèbes.

La Locride ayant empiété sur le territoire de la Phocide, celle-ci fit appel à Sparte, parce que l'envahisseur avait réclamé l'assistance de Thèbes son alliée. Thèbes à son tour s'appuya sur Athènes et conclut avec elle un traité défensif. En refusant l'arbitrage proposé par Athènes, Sparte prit figure d'agresseur. La mort de Lysandre devant Haliarte et l'exil de Pausanias arrivé en retard; la coalition d'Argos, de Corinthe, de Thèbes, de la Malide, de la Thessalie et d'Athènes, contre Sparte; la reprise de Pharsale par la coalition et la défaite des Phocidiens en Locride: toutes ces causes contribuèrent à substituer, dans la Grèce du centre et du nord, l'autorité de Thèbes à celle de Sparte (395-394).

Sparte tenta de se reprendre et fit revenir d'Asie Agésilas. Sur la *Coalition de Corinthe*, composée d'Athènes, de Corinthe, d'Argos, de Mégare, de l'Eubée, de la Locride, de l'Acarnanie et de la Chalcidique, elle remporta (394) en Grèce d'Europe une double victoire: à *Némée*, en Argolide, par l'entremise d'Archidamos; à *Coronée*, en Béotie, aux mains d'Agésilas. Malheureusement, en Grèce d'Asie, la flotte athéno-persique

de Conon et de Pharnabaze inflige à son amiral Pisandre la défaite navale de *Cnide*, se présente en libératrice en Chersonèse et en Thrace, et même s'empare de Cythère et des Cyclades (394). Sparte se compensa en battant, devant le port de Corinthe, *Lechaion*, l'armée argienne et corinthienne (393-392). Glorieuse, malgré l'échec de Cnide, de ses trois succès, elle voulut se fortifier d'une part en détachant Athènes de la coalition de Corinthe, d'autre part en faisant alliance avec le roi de Perse (392-391).

Mais Antalcidas, son envoyé en Perse, ne réussit pas à séduire le Grand Roi; de son côté, Athènes, malgré le plaidoyer d'Andocide et les bouffonneries d'Aristophane (*Assemblée des femmes*) en faveur de la paix, ne consentit pas à accepter les propositions de Sparte. La guerre dite de *Corinthe* continua donc. Sur terre, l'Athénien Iphicrate tint Lacédémone en échec (390). Sur mer, les Athéniens Thrasybule, Agyrrhios et Iphicrate reconquirent pour leur patrie (390-388) la Chersonèse, la Thrace, Byzance, Lesbos, plusieurs villes de la côte d'Asie, Thasos et Glazomène, en somme « la route de l'est » ou les Détroits. C'en était fini de Sparte, si, malgré la résistance de Chabrias, elle ne s'était emparé d'Egine et n'avait fait de là une incursion heureuse contre le Pirée, en même temps que son amiral Antalcidas défaisait dans l'Hellespont la flotte athénienne (387). Fatiguées de ces alternances de victoires et d'échecs, Sparte et Athènes s'entendirent enfin pour accepter *la paix du Roi* (387-386).

Ce traité dit d'*Antalcidas* cédait la Grèce d'Asie au roi de Perse et maintenait, en Grèce d'Europe, la suprématie de Sparte. Mais, tout en imposant la disparition des « coalitions » ou associations de cités autonomes, il ne détruisait pas les « confédérations » ou associations de cités soumises à la juridiction de l'une d'entre elles. Dès lors, s'il écartait l'alliance d'Argos et de Corinthe ainsi que la *Confédération béotienne* ou *Ligue thébaine*, il n'empêchait ni Sparte de maintenir sa *Confédération péloponnésienne* ni Athènes d'étendre sa *Ligue maritime*. Aussi, de 386 à 379, verra-t-on les hostilités reprendre de plus belle.

Sparte fait main basse sur une partie capitale de la Grèce d'Europe. Agésilas empêche Argos de bouger (386); Mantinée capitule (385); Phlionte est bloquée (381-379); la ligue formée sous Olynthe en Chal-

cidique est dissoute (379). Léontiadès ayant fait condamner et exécuter Isménias, Thèbes devient la vassale de Sparte, qui occupe sa forteresse la Cadmée. Ainsi, en 379, Sparte commande au Péloponnèse, en Grèce centrale et en Thrace, sans cesser d'être en bons termes, à l'ouest, avec Denis de Syracuse, à l'est, avec le roi de Perse qui la gage de son or.

Athènes, de son côté, se réveille. En 382, Léontiadès avait exilé de Thèbes quatre cents démocrates, partisans d'Isménias; Athènes leur avait donné asile. En 379, les exilés décident de rentrer dans leur patrie. Par une nuit noire, arrivés à Thèbes sous la conduite de Pélopidas, ils chassent de la Cadmée les Spartiates à l'aide des fantassins (*hoplites*) et cavaliers ralliés, remplacent les généraux (*polémarques*) par Pélopidas et Charon, et entourent ceux-ci des trois cents, le célèbre « bataillon sacré ». Encouragée par cet exploit, Athènes, alliée déjà avec Ebruzelius de Thrace, lui-même allié de Cos et d'Olynthe, conclut contre Sparte une *alliance avec Thèbes* (379).

Elle consolide cette alliance par la reconstitution de sa *Ligue maritime* (377); à ses premiers fidèles, Chios, Méthymne, Paros, Chalcis, Erétrie, elle ajoute Céos, Mitylène, Rhodes, Byzance et une partie de la Thrace. Elle demande à tous des contributions libres (*syntaxes*); mais elle impose à ses propres citoyens une taxe (*eisphora*) proportionnelle à leur capital. Une assemblée mixte d'Athéniens et d'alliés adoptait les décisions; un tribunal, également mixte, jugeait les délinquants. Des hommes de première valeur exécutaient les desseins de cette confédération: Timothée, le fils de Conon; Iphicrate, le héros de la guerre de Corinthe; Chabrias, qui avait empêché Sparte de franchir l'isthme; Callistrate, à la fois orateur éloquent et habile financier. Confié à de telles mains, le succès de Thèbes et d'Athènes ne pouvait faire de doute.

Quand Agésilas (378-377) se mit à ravager les campagnes de la Béotie, Athènes dépêcha contre lui Chabrias, qui empêcha la reprise de Thèbes. Comme la flotte de Sparte gênait les convois qui transportaient à Athènes le blé de la Thrace, le général devenu amiral la coule à Naxos (376), vient au secours d'Abdère et attire dans la confédération, en plus du reste de la Thrace, dix-sept nouveaux alliés (375). Maîtresse de l'Égée, Athènes voulut reconquérir, à l'ouest, la mer Ionienne. Timothée fut assez heureux pour se gagner les Molosses, l'Acarnanie, Céphallénie et

Corcyre. Avec leur aide, il bat la flotte spartiate à *Leucade* et fait de l'Ionienne une mer athénienne. Par suite, Athènes commande à quatre-vingts alliés.

Thèbes, de son côté, contribue, sous la direction de Pélopidas et d'Epaminondas, à l'humiliation de Sparte. A Tégères (lac Copais), Pélopidas réduit l'armée lacédémonienne (375). La Béotie tout entière, sauf Orchomène, se range sous la loi de Thèbes. Ainsi se trouve renouée la *Confédération béotienne* ou *Ligue thébaine*.

Mais voilà précisément que cette restauration, apparemment dirigée contre Sparte, alarme Athènes. Celle-ci est ennuyée des protestations qu'articulent chez elle les contribuables de l'*eisphora*; elle redoute la valeur de l'infanterie thébaine et la puissance des chefs Pélopidas et Epaminondas. Elle manoeuvre donc dans le sens de la paix et conclut avec Sparte (374) une *alliance* à laquelle Thèbes demeure étrangère.

La paix n'allait pas durer longtemps. Rappelé de l'ouest, Timothée offense Zacynthe en passant. Celle-ci fait appel à Sparte, qui envoie sa flotte dans les îles; et l'on eut la *guerre de Corcyre* (374-371). Callistrate et Iphicrate cinglèrent (372) vers cette île, que son propre effort avait déjà débarrassée des Spartiates, et reconquirent à Athènes les bonnes grâces de l'Acarnanie. A la même heure, Thèbes aussi montrait les dents. En 373-372, elle avait détruit Platées, l'amie d'Athènes. Maintenant (371), elle portait à la défection les villes d'Eubée, menaçait la Phocide et semblait devoir s'emparer de toute la Grèce centrale.

Ce danger tout proche ainsi que des réclamations plus vives, provoquées toujours par les contribuables de l'*eisphora*, inclinèrent Athènes (371) à proposer à Sparte, non plus une simple alliance comme en 374, mais un *traité de paix* définitif. L'éloquence de Callistrate le fit agréer à Lacédémone. Il supprima toutes les *harmosties* établies par celle-ci et rendit à Athènes Amphipolis. Il assurait ainsi l'autonomie proclamée, en 387-386, par le traité d'Antalcidas. Sparte y adhéra, pour la *Confédération péloponnésienne*; Athènes, au nom de la *Ligue maritime*.

Mais, quand Epaminondas voulut le ratifier à son tour au nom de la *Confédération béotienne*, les deux contractants s'insurgèrent. Sous

prétexte que les relations des villes béotiennes avec Thèbes constituaient une simple « coalition » et non pas une véritable « confédération », elles exclurent du traité la capitale, et la Béotie du même coup.

Ce refus devenait une provocation. Il poussait Thèbes à imiter ses deux rivales, à s'associer avec le Perse et à s'assurer l'hégémonie qu'Athènes et Sparte avaient tour à tour exercée sur la Grèce. Thèbes saisit l'occasion aux cheveux. La force militaire de Sparte, consacrée par le traité de 371, était la plus redoutable pour une puissance uniquement continentale; il fallait d'abord la réduire. Résolue d'y réussir, Thèbes s'allie à Jason, potentat de Phères en Thessalie, au moment où Sparte expédie contre elle Cléombrote. Epaminondas va rencontrer ce dernier à *Leuctres* (371) et lui inflige une telle défaite que Lacédémone y perd pour toujours sa primauté militaire. Dès lors, Thèbes a le champ libre.

III — LUTTE D'ATHÈNES ET DE SPARTE CONTRE THÈBES (371-361)

(Résultat: PRÉLUDE À LA SUPRÉMATIE DE LA MACÉDOINE)

L'Elide refuse à Athènes de s'allier avec elle pour débarrasser le Péloponnèse de Sparte, comme Thèbes vient d'en libérer la Grèce centrale. D'autre part, Athènes refuse à l'Arcadie de l'aider à former contre Sparte une confédération. Que signifie cette inconstance athénienne? C'est qu'Athènes, tout comme Jason de Phères, jalouse à présent le prestige croissant de Thèbes; tous deux tiennent à maintenir Sparte comme un contrepoids à cet accroissement redouté.

Athènes a bien pu unifier l'Attique, Sparte le Péloponnèse et toutes les deux par là dominer la Grèce à tour de rôle. Mais il ne faut pas que Thèbes, en s'alliant les villes de la Béotie, supplante ses rivales et domine l'Hellade à son tour. La troisième phase de la lutte, livrée cette fois entre adversaires et partisans de l'unification de la Béotie au profit de Thèbes, s'explique tout entière par cette crainte.

Elle était d'ailleurs amplement justifiée, Thèbes tenant entre ses mains tous les atouts du jeu. La Béotie comptait comme alliées la Phocide, les deux Locrides, l'Acarnanie et l'Eubée détachées d'Athènes, la

Malide. L'assassinat (370) de Jason de Phères supprimait toute chance pour la Thessalie de se dresser contre elle en rivale. Dans le Péloponnèse, l'Argolide lui était gagnée, Tégée et Mantinée pareillement. La Panarcadie, constituée enfin avec Mégalopolis pour capitale, appelait Thèbes à sa rescousse. Tout donc souriant à la Béotie, Epaminondas crut le moment propice pour envahir le Péloponnèse (370).

Comme Agésilas de Sparte s'était préparé à une résistance héroïque, le général thébain usa de contre-attaques. Il ravagea la plaine d'Amyclée; assiégea Gytheion, le port de Lacédémone; reconstitua, avec Messène pour capitale, la Messénie, l'éternelle ennemie de Sparte comme Sparte l'était d'Athènes et Platées de Thèbes. Les progrès furent si marqués que Sparte dut conclure *avec Athènes une alliance*. En vertu de celle-ci, le commandement était unique, mais alternait tous les cinq jours. Cette entente poussa Epaminondas, non sans se rallier Sicyone au passage, à rentrer à Thèbes, où il eut à subir un procès dont il sortit d'ailleurs triomphant (369).

Libre du côté du Péloponnèse, Thèbes cherchait un prétexte pour accaparer la Grèce du nord. Elle le trouva dans l'ambition du successeur de Jason, Alexandre de Phères, qui menaçait la Thessalie. Pélopidas se rendit (369) dans ce pays, établit le protectorat de sa patrie sur Larissa et s'unit avec Alexandre II de Macédoine. Athènes eut beau (369-368) envoyer dans le golfe Thermaïque (Salonique) Iphicrate avec sa flotte et remplacer par les fils d'Amyntas III Alexandre II assassiné, elle ne put reprendre Amphipolis que lui avait rendue le traité de 371. De son côté, Archidamos réduisit bien, à *Médée* en Argolide, la révolte contre Sparte de l'Arcadie, de Messène et d'Argos; mais il ne faisait ainsi que servir les intérêts de Thèbes.

En outre, et malgré les efforts de Sparte et d'Athènes pour contrecarrer ce dessein, celle-ci sut se conquérir les faveurs du Perse et signa avec lui (367) le *traité de Suze*. En même temps qu'il proclamait l'hégémonie de Thèbes sur la Grèce, ce nouvel instrument prescrivait l'indépendance de la Messénie et le désarmement de la flotte athénienne. Par la prise d'Oropos sur la frontière nord-est de l'Attique, Thèbes marqua son triomphe complet sur celle-ci (366).

Athènes ne pouvait manquer de riposter, tant sur mer que sur terre; ce fut l'oeuvre des années 366-362. Elle s'entend avec Sparte pour refuser de reconnaître le traité de Suze. Toutes deux (364) s'allient contre Thèbes avec une partie de l'Arcadie (Mantinée), alors que l'autre partie (Tégée, Mégalopolis) demeure, comme Messène, fidèle à Thèbes. Athènes se charge en même temps de surveiller la mer Egée. Elle débarasse Samos (365) de la garnison qu'y soutenait Tigrane et y installe, comme le permettait le statut fédéral de 377, une colonie (*clérouchie*). Elle agit de même en Chersonèse de Thrace (Gallipoli), dans les villes que menaçaient le Thrace Cotys et le Carien Mausole, et s'attire par là les faveurs d'Ariobarzane de Phrygie. Il est vrai que Thèbes faillit, avec sa flotte, se concilier (364) Byzance, Chios, Rhodes et Céos; mais Timothée eut tôt fait de paralyser ces velléités de révolte. En installant la sienne dans le golfe Thermaïque comme sur les côtes de la Chalcidique, il assure à Athènes Pydna, Potidée, Toronée et Méthone, sinon Amphipolis.

Pour imposer le traité de Suze, Epaminondas avait donc dû parcourir la mer Egée, disputer à Athènes l'Hellespont et les îles, envahir une troisième fois le Péloponnèse et détacher de Sparte la péninsule (366-364). Il échoua de ce côté, parce que Sparte et Athènes, pour protester contre l'intervention du Grand Roi, s'étaient alliées avec l'Arcadie. Mais la victoire de *Cynocéphales* (364-363), en Thessalie, anéantit là-haut l'influence athénienne et y affermit, malgré la mort de Pélopidas dans le combat, l'autorité de Thèbes.

Les dissensions entre ses adversaires allaient, de plus, la servir dans le Péloponnèse (362-361). Sparte y soutenait l'Elide; Athènes, l'Arcadie. L'armée de Tégée, partie des troupes arcadiennes, avait pillé le temple d'Olympie (364). Mantinée, pour protester, s'unit à Sparte ainsi qu'à Elis et rendit à celle-ci Olympie (363). Tégée, au lieu de désavouer son gouverneur thébain, pria Thèbes d'intervenir entre Elis et elle. C'était provoquer la guerre générale.

Epaminondas tira de Thessalie les ressources dont il avait besoin en homme, en chevaux et en blé; puis, franchissant l'isthme de Corinthe, il opéra sa quatrième descente dans le Péloponnèse (362). Deux camps se

trouvèrent aux prises: à côté de Sparte et d'Athènes se rangèrent Mantinée, Elis, Phlionte et l'Achaïe; Thèbes s'appuyait sur les Béotiens, les Eubéens, les Locriens, les Maliens et les Thessaliens, lesquels raccolèrent en chemin les Argiens, les Mégalopolitains et les Tégéates, avec Messène et Sicyone.

L'on se rencontra à *Mantinée* (juillet 362). Appliquant la tactique qui, neuf ans plus tôt, lui avait si bien réussi à Leuctres, Epaminondas écrase l'alliance athéno-spartiate. Il meurt au cours de la bataille, laissant à sa patrie, comme il disait, ses « deux filles » Leuctres et Mantinée, mais aussi un épuisement total produit par tant de conflits accumulés.

* * *

A ce moment, les trois rivales sont aussi déprimées l'une que l'autre. Thèbes, qui paraissait sortir victorieuse de ces quarante années de guerre, avait affaibli les deux puissances athénienne et spartiate; elle ne les avait pas anéanties. Athènes, menacée sur l'Egée par le potentat de Phères, avait exécuté (361) Callistrate; or, c'était l'inspirateur de sa politique anti-laconienne (392-371) comme de sa politique anti-thébaine (371-361). Sparte enfin n'avait plus à son service que sa *Confédération péloponnésienne*.

Les trois éclopées consentirent donc à la paix qu'Epaminondas, sur son glorieux lit de mort, avait suggérée à sa patrie. Cette paix (361) garantissait le *statu quo*, mais elle imposait l'indépendance à la fois de l'Arcadie et de la Messénie. Comme Sparte refuse de reconnaître l'autonomie de cette dernière, comme Athènes ambitionne de restaurer sa propre puissance, les conflits entre les trois rivales continuent de 361 à 357.

Ces luttes fratricides les absorbent tellement qu'elles ne voient même pas Philippe II de Macédoine entreprendre, précisément à cette date de 357, l'expansion de son royaume au détriment de l'Hellade. Il protège le nord contre les Illyriens et les Péoniens et se fait ainsi la main pour cueillir au sud, au profit de l'étranger, l'hégémonie exercée en Grèce tour à tour par Athènes, par Sparte et par Thèbes. Malgré Démosthène, les trois rivales se refusent à admettre le jeu de l'ambitieux. Pourtant, Phi-

lippe II, qui de 357 à 336 travaille à unir sous sa main la Grèce d'Europe, y réussit après *Chéronée* (338). Il ne restera plus à Alexandre son fils, de 336 à 323, qu'à marier les Grecs d'Asie à ceux d'Europe sous le geste bénissant de la Macédoine.

Avant la lettre, Perrin Dandin a renvoyé dos à dos les plaideurs et encaissé les espèces. Avant la lettre aussi, le juge du dehors a brisé la carapace de l'huître, donné une écaille à chacun des contestants et avalé lui-même le mollusque. Eternelle leçon!

Chanoine Emile CHARTIER,

Professeur de littérature grecque à l'Université de Montréal.

Sur les pas des missionnaires explorateurs

— Nous sommes en 1669.

— Depuis longtemps les Indiens parlaient aux missionnaires et aux traiteurs, du Mississipi et de l'Ohio. Les traiteurs se demandaient si ces deux fleuves n'étaient pas le passage tant cherché vers le pays des épices, tandis que les missionnaires devinaient l'existence de nombreuses peuplades à qui ils brûlaient de porter la parole de Dieu. Or, en 1669, Robert Cavelier de la Salle se préparait à partir pour un voyage de découverte vers le Mississipi, et François Dollier de Casson, prêtre de Saint-Sulpice, s'apprêtait à se rendre à l'Ohio. On pensa, en haut lieu, à unir les deux expéditions. Les deux chefs se connaissaient, La Salle ayant reçu du Séminaire son fief de la côte Saint-Sulpice.

Ni François Dollier de Casson, ni Robert Cavelier de la Salle n'étaient des hommes ordinaires. Le premier avait alors trente-trois ans. Avant d'entrer dans les ordres, il avait servi sous Turenne, dans la cavalerie. Devenu sulpicien, il était passé au Canada en 1666. Un premier hiver au fort Sainte-Anne de l'île Lamothe, au lac Champlain; plusieurs mois de ministère aux Trois-Rivières; un second hiver chez les Algonquins du haut Ottawa l'avaient familiarisé avec la vie menée au pays, par les militaires et les Indiens. C'était un homme puissant, physiquement et intellectuellement. Au retour du voyage que nous allons raconter, il fut bientôt élu supérieur du Séminaire. Un accident sur la glace, où il faillit perdre la vie, nécessita un voyage en France. Quand il revint, en 1678, il fut de nouveau élu supérieur, et le demeura jusqu'à sa mort, en 1701. C'est lui qui commença en 1672 et termina en 1683, la première église en pierre de Ville-Marie, sise rue Notre-Dame; c'est lui qui

traça les premières rues de la haute-ville; c'est lui, sans parler de maints autres travaux, qui entreprit le creusage du canal de Lachine. On lui doit enfin la première histoire du Mont-réal, qu'il écrivit vers l'année 1674.

Robert Cavelier de la Salle, n'avait pas encore vingt-six ans. Né d'une bonne famille de Rouen, il avait reçu une éducation excellente chez les Jésuites et était même entré dans leur communauté. Mais poussé par cet esprit d'aventure qui devait faire de lui le type du découvreur, il avait quitté les Jésuites pour se rendre, en 1667, en Nouvelle-France où son frère Jean Cavelier, prêtre du Séminaire, l'avait précédé d'une année. Il avait bientôt obtenu du Séminaire la concession d'une seigneurie, — connue d'abord sous le nom de côte Saint-Sulpice, puis plus tard sous celui de Lachine, — et y avait commencé la construction d'un fort. Il ne put résister à l'appel des lointains inconnus, et abandonna sa seigneurie pour aller à la recherche de ce *Père des Eaux*, qui le conduirait peut-être vers la mer Vermeille, et de là à Cathay. On sait qu'il réussit à explorer le Mississippi du nord au sud, jusqu'à son embouchure, en 1681, et qu'il y fut assassiné en 1684, lors d'un second voyage entrepris par la voie du golfe du Mexique. La Salle était doué d'une indomptable énergie et d'un étonnant ascendant sur les Indiens. Mais il semble qu'il péchât par quelque vantardise et quelque présomption: nous aurons l'occasion de le voir.

M. Michel Barthélemy, missionnaire sulpicien, arrivé au pays en 1665, devait accompagner les voyageurs et leur aurait été fort utile par sa connaissance de l'algonquin. Mais « il vint en pensée à M. l'abbé de Queylus, (le supérieur du Séminaire), que M. de la Salle pourroit bien abandonner nos Messieurs, et que son humeur, qu'on connoissoit assez légère, le pourroit bien porter à les quitter à la première fantaisie, peut-être lorsqu'il seroit le plus nécessaire d'avoir quelqu'un qui sceust un peu se reconnoitre pour le retour ou qui sceust la situation des pays connus, afin de ne les jetter pas avec imprudence dans de mauvais pas, et, de plus, on eust été bien aise d'avoir quelque carte assurée du chemin qu'on projetait. » A cet effet, le Supérieur garda M. Barthélemy à Montréal, et lui substitua M. René Bréhand de Galinée, diacre du diocèse de Rennes, arrivé au pays l'automne précédent, et qui avait « desjà quelque teinture des mathématiques et assez pour bastir tellement que tellement une carte,

mais toujours suffisante pour (me) faire retrouver le chemin pour le retour de quelque lieu où (je) fusse allé dans les bois et dans les rivières de ce pays ».

Au retour du voyage, à l'été 1670, M. de Galinée mit au propre une carte de l'itinéraire parcouru, et la donna à l'intendant Talon ; puis il rédigea, probablement à l'intention des malades de l'infirmerie du Séminaire de Paris (pour qui également, quelques années plus tard, M. Dollier de Casson écrira son *Histoire du Mont-réal*) un récit de l'expédition basé sur des notes prises en cours de route. Cette destination ecclésiastique apparaît, ici et là, dans les considérations de l'auteur sur la nécessité pour les missionnaires de se retremper de temps en temps par des retraites, et sur la méthode d'évangélisation adoptée par les Jésuites, à Sainte-Marie du Sault.

Cette précieuse narration, — quarante-huit pages d'écriture, — fait maintenant partie du XXX^e Volume du Fonds Renaudot, conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris. Margry la copia en 1847 et la communiqua à l'abbé Faillon et à Parkman. Faillon s'en servit dans son *Histoire de la Colonie Française en Canada*, en 1866, et la fit ainsi connaître au grand public. La Société Historique de Montréal, en 1875, publia le *Voyage de MM. Dollier et Galinée*, d'après une copie fort incomplète et défectueuse fournie par Faillon à Jacques Viger. Un an plus tard, Margry donna une meilleure version dans les *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*. Enfin, en 1903, sous les auspices de l'Ontario Historical Society, M. James H. Coyne fit paraître une édition critique du *Voyage*, enrichie d'une traduction anglaise, de photographies et de cartes. Nous nous servirons de cet ouvrage lorsque nous aurons à citer le texte ou à identifier les diverses étapes.

Mais nous ne nous laisserons pas entraîner par l'érudit auteur dans un examen trop poussé des différentes cartes du voyage attribuées à M. de Galinée. L'original de 1670 semble perdu ; la copie qu'on en fit, à Paris, en 1687, et qu'on envoya à Londres pour appuyer les réclamations de la France sur les Grands Lacs, a aussi disparu. De 1850 à 1870, d'autres copies furent faites à Paris : celle de Margry, maintenant à Chicago ; celle de Morin, maintenant à l'Université Laval ; celle de Parkman, mainte-

nant à Harvard et publiée par M. Coyne; enfin celle de la bibliothèque Saint-Sulpice. Or toutes ces copies diffèrent sur quelques points. Nous nous en tiendrons plutôt au récit du narrateur.

* * *

Le 6 juillet 1669, portant les espoirs du gouverneur De Courcelles et de l'intendant Talon, de l'évêque François de Laval-Montmorency et du supérieur de Saint-Sulpice, Gabriel de Queylus, nos voyageurs s'embarquèrent à Montréal. Leurs guides étaient des Indiens Sénécas, qui connaissaient bien le chemin jusqu'à leur bourgade de Tsonnontouan, au sud du lac Ontario; mais le seul interprète qu'ils eussent était un Hollandais, qui savait très bien l'iroquois mais très peu le français. M. de Galinée avait tenu à se l'attacher, car il soupçonnait Cavelier de la Salle de se vanter, — pour ne pas dire plus, — quand il prétendait parler l'iroquois. . .

Si l'absence d'un bon interprète compromit le parfait succès de l'expédition, au témoignage même de M. de Galinée, un incident vraiment douloureux faillit la faire échouer tout à fait. « Huit ou quinze jours avant notre départ de Montréal, trois soldats de ceux qui y sont en garnison, estant allez en traite, trouvèrent un sauvage de Tsonnontouan qui avait quantité de pelleteries pour lesquelles avoir ils résolurent d'assassiner ce sauvage, et le firent en effet. Par bonheur pour nous, la chose fut découverte cinq à six jours avant notre départ, et les criminels convaincus furent passés par les armes, en présence de plusieurs sauvages de Tsonnontouan qui estoient pour lors icy, qui s'apaisèrent à la vue de cette justice; car ils avoient résolu de tuer pour la vengeance du mort, qui estoit considérable, tout autant de Français qu'ils en pourroient attraper à l'escart. Jugez s'il auroit fait bon pour nous dans ce pays, si nous fusions partis de Montréal avant qu'on eust exécuté ces criminels. » Ainsi s'exprime M. de Galinée et il ajoute que, à cause de cette malheureuse affaire, il fut entendu que les voyageurs feraient sentinelle toutes les nuits et tiendraient toutes leurs armes en bon état.

Au surplus ces précautions étaient nécessaires en tout temps, car la paix avec les sauvages était toujours précaire. Ils la rompaient pour le moindre prétexte, au moment où l'on pouvait la croire le mieux affermie.

L'expédition se composait de vingt-deux hommes montés dans sept canots d'écorce. Les guides Iroquois précédaient dans deux autres canots.

M. de Galinée décrit dans le détail ces embarcations, parce que, dit-il, « je n'ay rien trouvé icy de plus beau ny de plus commode ». Il en explique la fabrication — où les Algonquins excellent — et le manie-ment. Puis il dit comment les voyageurs passent les nuits à la belle étoile, même l'hiver, à moins que des Algonquins soient de la compagnie, car ceux-ci portent toujours sur eux des rouleaux d'écorce de bouleau, avec laquelle on se fait des cabanes qui protègent très bien contre le froid. Il donne le menu des repas et nous apprend à conserver la viande d'élan; il suffit de la couper en tranches très minces que l'on fait griller et ensuite sécher à la fumée; on les enveloppe dans de l'écorce; elles durent ainsi cinq ou six ans; on n'a qu'à les réduire en poudre pour les mêler ensuite au blé d'Inde.

En cet équipage, les voyageurs traversèrent les lacs Saint-Louis et Saint-François, franchirent les rapides ou *bouillons d'eau* dont le Saint-Laurent est parsemé dans ces régions; passèrent devant le lieu, où plus tard, en 1749, s'élèvera la mission de la Présentation, devenue la ville d'Ogdensburg, et qui fut alors illustrée par M. François Picquet, ce sulpicien général d'armée; ils passèrent également devant Cataracoui, où Frontenac bâtit, en 1673, un fort qui portera son nom, aujourd'hui notre Kingston, dont un sulpicien, Mgr Phelan, sera le troisième évêque en 1843; et ils arrivèrent ainsi, le 2 août, en vue du lac Ontario.

En entrant dans le lac Ontario, Dollier de Casson et ses compagnons suivirent la rive sud, qui est maintenant le littoral américain. Ils lais-saient à main droite, vers le nord-ouest l'archipel et la presqu'île de Kenté, où le Séminaire de Montréal avait fondé une mission l'année précédente. Tout le pays, au nord de la presqu'île jusqu'à la baie Georgienne, recon-nu déjà une première fois par Champlain, en 1615, avait été confié aux Sulpiciens par Mgr de Laval. Si l'on examine attentivement la région sur une bonne carte, on s'aperçoit que la baie de Quinté, d'une forme si capricieuse, n'est en somme que le golfe de la rivière Trent, laquelle se raccroche à tout un système de lacs et de rivières qui permettait aux In-diens de passer en canot du lac Huron au lac Ontario par le lac Simcoe. Cet ensemble de voies navigables, tout à fait pittoresques, porte le nom

de *Trent waterways*. Où les portages étaient autrefois nécessaires, on a creusé des canaux: la fameuse écluse suspendue de Peterboro se trouve justement sur ce chemin.

Les sulpiciens s'étaient établis à Kenté, parce qu'on y voyait déjà une bourgade d'indiens Cayugas, et que le chef de la dite bourgade était venu lui-même au Mont-réal réclamer des *Robes-Noires*. Comme cette mission, qui fut très florissante, ne subsista cependant que de 1668 à 1680, et que même le souvenir en est disparu de la région, il est maintenant difficile de la localiser exactement. On sait que le lieu en était exceptionnellement bien choisi: également accessible aux Indiens qui venaient de la baie Georgienne par la Rivière Trent, à ceux qui venaient du Mont-réal ou de Niagara, à ceux qui montaient de Chouaguen ou des Cinq-Cantons iroquois, au sud.

La ville de Trenton s'élève tout à fait au fond de la baie de Quinté, à l'embouchure de la rivière Trent. Pensant que quelque souvenir de la mission de Kenté y subsistait peut-être, je m'y rendis. Mais ni au bureau de la ville, ni au presbytère de l'église catholique on n'avait entendu parler de cet établissement. Où donc avais-je vu que le village de *Consecon* occupait l'emplacement de l'ancienne mission? je m'y fis conduire.

Consecon est au fond de la baie de Weller — très *petit* village au bord d'une *petite* rivière qui relie la baie à un *petit* lac. Ces baies de la presqu'île, qui s'ouvrent vers l'ouest — il y en a six — sont toutes barrées par des lagunes de sable formées par le vent du large. Une étroite ouverture dans la lagune — *an outlet* — donne accès à ces baies. Consecon est ainsi situé qu'on ne peut pas l'apercevoir de l'entrée; excellente protection contre les indiscrets. Si maintenant l'on songe que cette baie de Weller n'est séparée de la baie de Quinté à l'est que par un isthme fort étroit, où les portages étaient très faciles, on se persuade aisément que là pouvait bien être la mission de Kenté, d'autant plus que l'eau rapide qui descend du lac de Consecon à la baie de Weller pouvait faire marcher un moulin: il y en a un, encore de nos jours.

Mais on devient tout à fait perplexe, quand, jetant les yeux sur une carte de la presqu'île, faite en 1859, on aperçoit, au sud de Consecon, et à quelques arpents du village de Wellington, sur la rive de *West Lake*, des *fortifications* indiennes, et tout auprès un ruisseau sur lequel

est un moulin. M. Pierre Rousseau, qui a écrit l'histoire de Kenté vers 1898, avait-il vu cette carte? Avait-il lu des lettres, accompagnées de plans que M. Trouvé et M. de Fénelon envoyaient au supérieur du Séminaire de Paris? En tout cas, il localise en cet endroit la vieille mission.

Quoi qu'il en soit, ces deux missionnaires, qui fondèrent le poste, et leurs compagnons, MM. Barthélemy, Lascaris d'Urfé, Armand de Ciccé Mariet, Mercadier, Ranuyer, y avaient construit une maison pour eux, des bâtiments pour des animaux importés de France; et de là ils rayonnaient jusqu'à Napanee (Goneiout) et Kataracoui (Kingston), jusqu'au fond du lac Ontario, derrière Hamilton, à Tinaouatoua, dont nous aurons à parler plus tard. Les Indiens s'étaient établis sur le littoral du grand lac, à Toronto, à Pickering Harbour, à Whitby, à Oshawa, à Cobourg et à Port-Hope (Ganeraské); les missionnaires allaient les visiter, les instruire et les baptiser. Pendant douze ans, ce territoire leur fut familier. Ils connaissaient aussi fort bien les voies navigables, qui, vers le nord, conduisaient jusqu'au lac Simcoe. Et l'on rencontre, à mi-chemin entre ce lac et la baie de Quinté, une rivière et une chute qui portent le nom de *Fénelon*. M. Rousseau fait même remarquer qu'un hameau des alentours s'appelle *Cambrai*: ce qui est un peu fort, car cela suppose que ceux qui l'ont ainsi nommé auraient pris notre abbé de Fénelon pour le Cygne de Cambrai, alors qu'il n'était que son frère puîné.

Tous ces établissements de la rive nord du lac Ontario, que M. de Galinée n'a pas visités, il les a cependant marqués sur une des cartes qu'il fit de sa circumnavigation des grands lacs, sans doute en suivant les indications de M. de Fénelon. Pour le moment, les explorateurs s'engagèrent au sud et longèrent la rive de l'Ontario. C'était le pays des Cinq-Nations iroquoises et le champ d'apostolat des Pères Jésuites, qui y avaient plusieurs postes, entre autres Onontagué, sorte de maison de retraite et de récollection.

A la première escale, les voyageurs furent les hôtes d'un Sauvage qui avait pris l'habitude de venir passer l'été dans une île, avec ses enfants, et y cultivait des citrouilles. Il donnait ainsi l'exemple aux Européens, de ces villégiatures au bord des eaux, devenues si populaires parmi nous, et heureusement moins dangereuses qu'au XVII^e siècle.

Après trente-cinq jours de navigation, M. Dollier et ses compagnons

arrivèrent à la rivière Karontagouat, à 100 lieues du Mont-réal. C'était le chemin du grand village des Tsonnontouans ou Sénécas, connu maintenant sous le nom de Boughton Hill, dans l'Etat de New-York. On comptait y obtenir un guide qui pût conduire l'expédition vers l'Ohio. Deux chemins y menaient: l'un, par terre, et cela signifiait, six jours de marche chargé de bagages; l'autre, en partie par eau jusqu'au lac Erié, et ensuite par terre, à partir sans doute de l'emplacement actuel de Toledo ou de Cleveland.

Tandis qu'on négociait, M. Dollier, resté à la garde des canots, fit une fièvre continue et tenace qui pensa le faire mourir. M. de Galinée retenu au village avec M. de la Salle, décrit longuement ce qu'il y a vu, les habitations, les manières de vivre, le conseil, et même sa visite à un puits de pétrole.

* * *

Dans sa biographie romancée de Cavelier de la Salle, M. Constantin-Weyer raconte une partie de ce voyage d'exploration. Si cet écrivain était obscur et dénué de talent, il suffirait de passer, sans même signaler son oeuvre. Mais on connaît la place qu'il s'est faite parmi ceux qui écrivent sur l'épopée canadienne, et force nous est de lui demander raison de certains de ses chapitres.

M. de Galinée rapporte que au cours des quatre semaines où il dut attendre, au village de Tsonnontouan, un guide, qui était pour lors chez les Hollandais de la rivière Hudson, les barbares torturèrent un prisonnier. Il essaya de le sauver de leurs mains. Ceux-ci furent indisposés par son intervention. Et quelques-uns d'entre eux, apparentés à l'Iroquois qui avait été assassiné près de Montréal avant le départ des explorateurs, voulurent, sous l'influence de l'eau-de-vie, faire un mauvais parti à ces derniers. M. de Galinée et Cavelier de la Salle durent veiller et finalement, pour se mettre à l'abri, rejoignirent M. Dollier, à la côte. Ils avaient du reste obtenu un guide qui leur promettait de les conduire au fond du lac Ontario, à une bourgade d'où ils pourraient partir pour les Illinois.

M. Constantin-Weyer, au lieu de s'en tenir au récit contemporain,

fait intervenir M. Dollier de Casson et attribue l'animosité des sauvages au zèle prétendu intempestif du missionnaire, qui aurait voulu à toute force prêcher l'Évangile.

Continuons de confronter les deux narrateurs. Les explorateurs, ayant repris leur navigation, se trouvèrent bientôt à la bouche de la rivière Niagara. En bon géographe, M. de Galinée décrit cette section du Saint-Laurent, parle du courant terrible, qui, un peu plus haut, devient infranchissable; explique que ce courant est causé par un saut de 200 pieds dont la rumeur lui parvient et qu'on peut même entendre de Toronto, ainsi que le lui a affirmé M. Trouvé. Mais il ajoute que personne de son groupe n'est allé le voir et que, pressés par la saison qui avançait, tous se hâtèrent vers le fond du lac. M. Constantin-Weyer, au contraire, conduit toute l'expédition à la chute, la décrit, prête aux missionnaires des paroles et des actes fantaisistes, aborde le lac Erié et pousse tout de suite jusqu'au Détroit. Après lui, ou avant lui, je ne sais, M. Paul Morand y va de son petit paragraphe pittoresque. « Chutes du Niagara, dit-il, dans *Rien que la terre*: lorsque nos missionnaires *sulpiciens*, guidés par les Indiens, les aperçurent, ils tombèrent à genoux et entonnèrent le *Magnificat*. Aujourd'hui le nègre du wagon-restaurant dit seulement : *Niagara falls, boss*. Demain, soir du 4 juillet, fête nationale, on les éclairera — tout comme les chutes du pont Alexandre III — en vert crème-de-menthe, en bleu lessive, en rose Picasso. » Cela est peut-être gentil, mais nous ne pouvons oublier que les chutes du Niagara ne furent découvertes que dix ans après le passage de M. Dollier de Casson, et par le Père Hennepin.

Les voyageurs atteignirent bientôt la baie, où se dresse maintenant Hamilton, et se hâtèrent vers la bourgade de Tinaouatoua, près du village actuel de Westover, dans la Beverly swamp. C'est là que, à leur grande surprise, ils rencontrèrent Jolliet. M. Constantin-Weyer fixe cette rencontre au Détroit. L'attitude de Cavalier de la Salle et celle des missionnaires furent très différentes en cette circonstance. Alors que les missionnaires écoutaient avec avidité le récit des voyages de Jolliet et obtenaient de lui une carte de son itinéraire de même que le don d'un canot laissé sur la rive du lac Erié, Cavalier de la Salle ne voyait guère en lui qu'un rival. Il avait été pris de fièvre, quelques jours auparavant (M. de

Galinée rapporte qu'on attribuait cette maladie à la secousse que lui avait causée la rencontre de serpents à sonnette, dans les bois), et il commençait à parler de retourner au Mont-réal. Les propos de Jolliet, en ouvrant de nouveaux horizons à son imagination, devaient aussi enflammer son désir. Pourquoi M. Constantin-Weyer place-t-il cette scène au Détroit? pourquoi fait-il parler Jolliet en un très mauvais français, alors que Jolliet avait été un très bon élève des Jésuites, à Québec, et que, un siècle plus tard, au témoignage de Montcalm, les Canadiens parlaient encore fort bien leur langue? C'est, croyons-nous, simple affaire de pittoresque.

* * *

A partir de ce moment, l'expédition se scinda. Après la messe célébrée par M. Dollier de Casson, où beaucoup d'hommes communièrent, Cavalier de la Salle reprit la route du Mont-réal, tandis que les missionnaires s'engageaient dans un portage de quelques lieues, qui devait les conduire à la rivière *Rapide*, marquée sur les cartes modernes du nom de *Grand River*.

Le retour prématuré de La Salle au Mont-réal, après qu'il eût promis de découvrir un passage vers la Chine, fit donner à sa seigneurie de Saint-Sulpice le surnom ironique de Lachine, qui lui resta.

Quant à M. Dollier de Casson, bien qu'il regrettât vivement, à cause des excellentes dispositions des indigènes, de ne pouvoir s'établir à Tinaouatoua, il hâta la descente de la rivière Rapide, afin de pouvoir trouver au bord du lac Erié un endroit pour passer l'hiver. Il avait dépêché devant lui, par voie de terre, trois hommes, le guide hollandais et deux Indiens, avec mission de retrouver le canot que Jolliet lui avait obligeamment offert. Mais, me direz-vous, pourquoi donc Jolliet avait-il abandonné ce canot? Parce que son guide indien, par crainte des Andastes qui infestaient les environs de la rivière Niagara, avait détourné l'explorateur de ce chemin, beaucoup plus court, pour le faire passer par les bois et la bourgade de Tinaouatoua. Il n'avait pas agi autrement que les Tsonnontouans à l'égard des missionnaires. On n'entendit plus jamais parler des trois éclaireurs, mais M. Coyne les soupçonne d'avoir rejoint, au lac Ontario, le parti de La Salle.

La descente de la rivière Rapide se fit très lentement (40 lieues de

long : huit jours) à cause du manque d'eau : on était en octobre. Enfin le 14 de ce mois, M. Dollier de Casson et ses huit compagnons atteignirent le lac Erié, connu aussi sous le nom de lac du Chat. Il leur apparut comme une grande mer, dont ils attribuèrent l'agitation à l'immense profondeur. Or c'est le contraire qui est vrai. Alors que les lacs Supérieur et Huron ont neuf cents pieds de profondeur, le lac Erié n'en a que cent vingt au maximum. Sous l'action des vents, il s'agite avec la même promptitude qu'une soupe au lait sur le feu. Du moins, on le dit. . . car j'ai passé deux nuits sur ses eaux, par un calme parfait, sous les plus belles étoiles du monde. Ce lac a deux cent cinquante milles de long sur soixante dans sa plus grande largeur.

Les voyageurs longèrent la côte, pendant trois jours, dans la direction de l'ouest. Ils aperçurent bientôt au large une terre plate, qu'ils nommèrent dans la suite presque île d'Erié. C'est en effet une presque île de trente milles de long qui se rattache à la terre ferme par des marais impraticables. Connue de nos jours sous le nom de Longue Pointe, elle est restée inaccessible, excepté pour de petits bateaux qui peuvent longer sa côte septentrionale. Celle du sud est un véritable cimetière de navires. Tout au bout se dresse un phare de pierre de cent vingt pieds d'élévation, dont la lumière s'aperçoit de Port Dover, à vingt milles de distance en territoire canadien, et de la ville d'Erié, à vingt-huit milles, sur la côte américaine. La presque île est inhabitée. C'est un fouillis de dunes et de marais, de petits arbres et de broussailles inextricables, où pullulent les reptiles et mille espèces de volatiles. Le gouvernement a entrepris d'en faire un parc.

En 1669, comme aujourd'hui, cette pointe avait l'avantage d'abattre les hautes lames du large et de former un havre profond et sûr. Dollier et ses gens s'arrêtèrent à l'embouchure d'une petite rivière, en vue de la pointe. La saison étant fort avancée, ils décidèrent d'hiverner dans la région. Mais bientôt le vent du large les força à chercher un abri à l'intérieur des terres. Ils remontèrent donc la rivière et s'établirent en un endroit qui leur parut propice. Il faut citer ici la narration de Galinée.

« Nous demeurâmes quinze jours sur le bord du lac à attendre nos gens (partis à la recherche du canot) ; mais nous voyant au commencement de novembre, nous creusâmes qu'assurément ils avoient manqué le

chemin, et ainsi nous ne pusmes faire autre chose que de prier Dieu pour eux. Nous ne pouvions pas passer l'hiver sur le bord du lac, à cause des grands vents dont nous eussions été battus. C'est pourquoy nous choisimes un fort bel endroit sur le bord d'un ruisseau, environ un quart de lieue dans le bois, où nous nous cabanames. Nous dressames un joli autel au bout de notre cabane, où nous avons eu le bien d'entendre, sans manquer, la Sainte-messe, trois fois la semaine, avec la consolation que vous pouvez penser de nous voir avec notre bon Dieu, au milieu des bois, dans une terre où jamais aucun Européen n'avoit esté. Monsieur Dollier nous disait souvent que cet hiver nous devoit valoir pour notre éternité plus que les dix meilleures années de notre vie; on s'y confessoit souvent; on y communioit de mesme. Enfin, nous y avions notre messe paroissiale les festes et dimanches avec les instructions nécessaires; la prière soir et matin et tous les autres exercices du chrestien. L'oraison se faisoit avec tranquillité au milieu de cette solitude où nous ne vismes aucun étranger pendant trois mois, au bout desquels nos gens trouvèrent en chassant quelques Iroquois qui venoient en ce lieu pour y faire la chasse du castor; ils nous visitoient et nous trouvoient dans une fort bonne cabane dont ils admiroient la structure, et ensuite amenoient tous les sauvages qui passoient par là pour la voir. Aussi l'avions-nous bastie de sorte que nous eussions pu nous y défendre longtemps contre ces barbares s'il leur eust pris envie de nous venir faire insulte. »

L'hiver fut très doux, beaucoup plus doux qu'au Mont-réal, dans ce *Paradis terrestre du Canada*, ainsi que s'exprime le narrateur: « Je l'appelle ainsi, dit-il, parce qu'il n'y a point assurément, de plus beau pays dans tout le Canada. Les bois y sont clairs, entremeslés de fort belles prairies arrosées de rivières et de ruisseaux remplis de poissons et de castors, quantité de fruits, et ce qui est plus considérable, si plein de bestes que nous y avons veu une fois plus de 100 chevreuils en une seule bande, des troupes de cinquante ou soixante biches et des ours plus gras et de meilleur goust que les plus savoureux cochons de France. »

Les hivernants avoient trouvé des vignes chargées de raisins rouges, si chargés en vérité qu'ils avoient pu faire 25 ou 30 barriques de vin. Ils en firent assez pour permettre à M. Dollier de dire la messe tout l'hiver: c'était un gros vin noir, aussi bon que le vin de Grave.

« Je vous laisse à penser, dit Galinée, si nous souffrîmes au milieu de cette abondance. »

Il fallut pourtant songer à quitter ces lieux enchanteurs pour continuer le voyage. M. Dollier voulait à tout prix atteindre ses Outaouais du Sud-Ouest et M. de Galinée retourner au Mont-réal avant l'hiver suivant pour ravitailler M. Dollier. Mais auparavant, les deux ecclésiastiques désirèrent laisser un souvenir durable de leur passage. « Le 23 mars, jour du dimanche de la Passion, nous allâmes tous au bord du lac pour faire et planter une croix, en mémoire d'une si longue demeure des Français, comme avoit esté la nostre. Nous y fîmes nos prières, » etc.

Voici comment Faillon raconte la scène dans son admirable *Histoire de la Colonie Française en Canada*. « Imitant le noble et généreux exemple de Jacques-Cartier, qui, avant de quitter les rives du fleuve Saint-Laurent, y avait arboré sur une croix les armes de France, pour y prendre possession du pays au nom de François Ier, M. Dollier et M. de Galinée firent attacher au pied de la croix qu'ils avaient plantée les armes de Louis XIV, avec une inscription qui attestait cette prise de possession, et en dressèrent un procès-verbal conçu en ces termes: « Nous, soussignés, certifions avoir vu afficher sur les terres du lac nommé Erié les armes du Roi de France, avec cette inscription: L'an du salut 1669, Clément IX étant assis sur la chaire de Saint-Pierre, Louis XIV régnant en France, M. de Courcelles étant Gouverneur de la Nouvelle-France, et M. Talon y étant intendant pour le Roi: sont arrivés en ce lieu deux Missionnaires du Séminaire de Montréal, accompagnés de sept autres Français, qui, les premiers de tous les peuples Européens, ont hiverné en ce lac, dont, comme d'une terre non occupée, ils ont pris possession, au nom de leur Roi, par l'apposition de ses armes, qu'ils ont attachées au pied de cette croix. En foi de quoi nous avons signé le présent certificat, François Dollier, prêtre, du diocèse de Nantes, en Bretagne. De Galinée, diacre, du diocèse de Rennes, en Bretagne. »

Ne sent-on pas passer, dans de pareils récits, comme un souffle d'épopée ?

* * *

C'est par une très chaude journée du mois d'août que j'ai visité Port Dover. Parti le matin des rives du lac Ontario, à l'endroit où le canal

Welland se termine, je me trouvais bientôt au bord de cette *Grand River* que M. Dollier de Casson avait descendue vers le lac Erié: large rivière qui coule dans la direction ouest-est. De son embouchure dans le lac Erié, M. Dollier avait longé les rives du lac sur une assez longue distance, avant d'arriver à la petite rivière où il s'arrêta. J'y étais, pour mon compte, à midi. La chaleur torride que la vitesse de notre auto avait à peine tempérée, pendant la matinée, fut balayée par une brise rafraîchissante venue du large.

Port-Dover possède une église catholique desservie, le dimanche seulement, par un prêtre d'une paroisse environnante. Il fallut donc demander des informations à l'hôtel. Nous y fûmes fort bien reçus, à ce point qu'on ne voulut point nous laisser payer notre dîner. Quant aux informations, elles furent d'abord difficiles à obtenir. Le nom de Dollier de Casson n'était pas familier à notre hôte. Il connaissait mieux celui du Gén. Brock qui fit quelque chose à Port Dover, en 1812. Il finit cependant par se rappeler qu'il avait assisté, quelques années auparavant, au dévoilement d'un monument sur la falaise qui domine le port; et peu à peu il se souvint qu'un autre monument avait été érigé au bord de la Black Creek et qui marquait ce qu'on appelle là-bas la Wintering Place. Il nous fut dès lors facile d'atteindre notre but.

La Black Creek, qui portait encore sur une carte du Sieur D'Anville datée de 1746, le nom de rivière de l'Hyvernement, forme le port de la petite ville. Son embouchure dans le lac est dominée à l'est par une falaise abrupte, *a bluff*. À l'ouest, la côte s'élève doucement vers les habitations entourées d'arbres. Un long quai s'avance dans le lac. Au moment où nous y passions, un navire de plaisance arrivait de la ville américaine d'Erié, située de l'autre côté du lac, presque en face. De la falaise, où l'on accède par un chemin de voiture, on a une très vaste vue du lac et l'on aperçoit la *Longue Pointe*, qui forme entre ses phalanges et la terre ferme une profonde baie, où la vague est moins forte qu'au large. Une superbe croix de granit, entourée d'une grille, domine la falaise. Sur ses quatre faces, des plaques de bronze disent pourquoi elle est là. Elle remplace la croix de bois que M. Dollier de Casson et M. Bréhan de Galinée, *prêtres du Séminaire de Montréal*, y avaient érigée, au printemps, de 1670, pour prendre possession du lac Erié. On lit bien, dans le bronze,

prêtres du Séminaire de Montréal; et pourtant des cartes postales, reproduisant ce monument, portent l'inscription: *Early Jesuit Monument*; et pourtant encore, lors de l'inauguration, en 1923, le Séminaire fut ignoré.

Evidemment les Sociétés Historiques ne sont pas obligées de savoir que le Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal existe encore. Celle du comté de Norfolk l'ignorait en 1923 (?); celle du comté voisin de Kent l'ignore aussi, qui récemment en 1930, élevait un autre monument à Dollier de Casson, à la *pointe Pelée*, près de la rivière du Détroit, où les missionnaires. . . (mais n'anticipons pas); et négligeait, elle aussi, d'en avertir le Séminaire. Ç'eût été si bien, cependant, qu'à ces deux fêtes, un Sulpicien figurât! Il aurait servi de lien entre le passé et le présent.

Poursuivons notre pèlerinage. Dans le petit havre de Port-Dover, au milieu des bateaux de pêche de tout tonnage, on peut facilement louer un canot automobile. Nous eûmes vite fait d'en choisir un et de remonter les eaux tranquilles de la Black Creek. Notre mécanicien est un bambin de Chicago, en vacances chez des parents. Il connaît vaguement l'endroit de l'hivernement. Nous atteignons bientôt la fourche formée par la Creek et la rivière Lynn. Nous continuons vers le nord-est. Au bout de quelques minutes nous abordons à la lisière d'un bois bien abrité par une côte et le talus du chemin de fer. Au milieu des arbres s'élève un *cairn*, pyramide primitive de cailloux, sur laquelle est fixée une plaque de bronze. Averti par le texte qui y est gravé, on reconnaît sur le sol des vestiges de fondations et de terrassements identifiés en 1900. C'est là que M. Dollier de Casson et M. Bréhant de Galinée passèrent le mémorable hiver de 1669-1670, à l'abri des vents du lac Erié, au milieu d'un paradis de gibier. C'est là que, pour la première fois, la messe de minuit fut célébrée sur ces rives fortunées où s'élèvent maintenant les vastes et somptueuses églises de Buffalo, de Cleveland et de Toledo.

Et le long des sinuosités de la gracieuse rivière, encaissée entre de douces collines où poussent de beaux arbres, nous sommes retournés au havre de Port-Dover.

* * *

Lorsque, le 26 mars 1670, après un séjour de 5 mois et 11 jours, les missionnaires quittèrent la pointe de la croix, toutes sortes de diffi-

cultés commencèrent à les assaillir. De nombreux cours d'eau descendent de la presqu'île ontarienne vers le lac Erié. Ici et là se rencontrent des marais, en particulier la Walsingham swamp où s'accroche à la terre ferme la Longue Pointe dont nous avons déjà parlé. Autant d'obstacles à surmonter.

Les voyageurs durent d'abord traverser sur la glace la Black Creek. Le même jour, ils firent six ou sept lieues, puis atterrirent à cause de la violence du vent à Turkey Point. L'étape dura deux jours, au cours de laquelle, faute d'avoir suffisamment éloigné son canot du bord, M. Galinée le vit entraîner par les flots en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. On eut beau se jeter par deux fois à sa poursuite, le canot fut perdu. Et il fallut aviser à transporter autrement le bagage de M. de Galinée, qui était considérable. Il fut donc entendu que tant qu'on n'aurait pas retrouvé le canot donné par Jolliet, une partie des voyageurs feraient la route à pied.

Comme les marcheurs ne pouvaient traverser les rivières qu'à des endroits guéables, il leur fallait remonter leurs cours plusieurs lieues à l'intérieur. Ce fut assez facile pour le premier torrent qui se rétrécissait à mesure qu'il s'enfonçait dans la forêt; mais le second avait des moeurs toutes différentes: « il s'élargissait en forme de marais et marchait dans une grande rapidité ». On tint conseil. Cette nuit-là, on coucha au bord de la rivière, à deux lieues de son embouchure: on avait décidé de la traverser le lendemain en *cayeu*, ce qui veut dire en radeau. Pendant la nuit une fantaisie de l'écho jeta quelque agitation dans le petit groupe. Ils crurent entendre au levant des voix d'hommes: c'étaient peut-être, pensèrent-ils, leurs gens qui venaient les rejoindre en canot. Mais non, les mêmes voix retentirent aussitôt vers le couchant. Ils reconnurent alors le phénomène qui porte le nom de Chasse Artus.

« Le lendemain, dit Galinée, nous arrivâmes à l'embouchure de la rivière qui estoit fort profonde et rapide et bordée des deux costez de grandes prairies noyées; nonobstant la difficulté du passage, nous nous résolûmes à faire un *cayeu* pour nous passer tous cinq. (M. Dollier en était). Cette voiture est fort périlleuse, car ce ne sont que des pièces de bois liées ensemble par des harts. Nous fusmes un jour entier à préparer nostre meschant bateau et à le mettre à l'eau; mais c'est le jour où nous

avons le plus souffert pendant tout notre voyage; car il neigea épouvantablement avec un Nord-Est extrêmement froid, en sorte qu'il tomba en quatorze ou quinze heures de temps un grand pied de neige; et ce nonobstant, dès que la neige eust cessé, nous nous embarquâmes sur notre machine, l'eau jusques à mi-jambe, et allâmes aborder à une prairie de plus de 200 pas de large qu'il nous fallut passer, chargez comme nous estions, dans la boue, dans l'eau et dans la neige jusques à la ceinture. »

Le délicieux écrivain ajoute, un peu plus loin: « Nous estions pour lors dans la Semaine Sainte et fusmes bien aises de souffrir quelque chose en ce temps pour nous conformer à Nostre-Seigneur; mais nous avions peur de ne pas nous réunir à nostre monde avant les festes de Pasques qui approchoient. »

Les cinq marcheurs atteignirent une dune, un *sillon* de sable qui unissait à la terre ferme la presqu'île d'Erié. Ils tuèrent un cerf fort maigre, et s'étant cabanés *proche de la beste*, ils attendirent les autres membres de l'expédition, qui ne pouvaient manquer d'y faire portage. Ils arrivèrent en effet le lendemain. Chacun fit ses Pâques. Et le mardi tous se remirent en marche; cinq par terre, quatre en canots. Pendant cinq jours, ils ne mangèrent que du *bled d'Inde cuit à l'eau*. Enfin ils arrivèrent à l'endroit où Jolliet avait caché son embarcation, aux environs de Port Stanley. On eut beau la chercher, on ne la trouva point. « Nous ne pusmes faire autre chose que de recommander l'affaire à Dieu, et nous préparer à une grande misère et à une grande souffrance. »

Mais la Providence s'en mêla. Un des voyageurs parti à la cueillette de bois sec, rencontra le canot de Jolliet, caché entre deux gros ormes, sans doute par des Sauvages de passage qui comptaient le reprendre. Le voyage continua. Au bout d'une journée, deux troupes de biches passèrent. Elles étaient bien 200 dans le premier: aucune ne fut atteinte. Mais dans l'autre troupeau, qui était de 20 ou 30, dix succombèrent, les plus belles. (M. Coyne localise cette chasse au Rondeau). Chargés de viande fraîche et boucanée, munis d'un nouveau canot, nos voyageurs repartirent tous par eau, faisant jusqu'à vingt lieues dans une journée. Ils atteignirent ainsi une pointe, la Pointe Pelée, où le sort de l'expédition devait se décider.

Quelque mauvais génie s'était-il juré d'empêcher les Missionnaires

de porter la Bonne Nouvelle aux peuplades de l'Ohio et du Mississipi ? On le dirait vraiment. En tout cas, voici ce qui arriva à la Pointe Pelée. Cette pointe, du côté du levant, était bordée d'une grève de sable fin. Les voyageurs y abordèrent, fatigués, après une longue journée de navigation. Instruits par une première expérience, ils tirèrent les canots assez loin vers l'intérieur, mais laissèrent sur la grève leurs *hardes*. Puis ils s'endormirent épuisés. Pendant la nuit un fort Nord-Est se leva, agitant le lac avec tant de force que l'eau monta de six pieds près de l'endroit où dormaient les Missionnaires. Le fracas des vagues finit par réveiller un des hommes. Il se précipite au rivage et voit que les hardes de M. Dollier avaient déjà été emportées. Il donne l'alarme. On sauve les bagages de M. de Galinée et ceux d'un canot. Inutile de chercher davantage au milieu de la rafale et de l'obscurité. Le lendemain, quand l'eau se fût retirée, on trouva un mousqueton et un petit sac de vêtements. Tout le reste, vivres et plomb, surtout la chapelle de M. Dollier, était à jamais perdu. Le bon géant qu'était M. Dollier dut être profondément affligé par cette catastrophe ! Ses Outaouais, ses Puteotamites du lac des Illinois, lui échappaient donc définitivement. Car que faire sans chapelle quand on est prêtre et qu'on veut établir des chrétientés en pays barbares ?

Il fallait songer au retour. Et c'est ici que l'itinéraire de Jolliet fut utile aux naufragés. Puisqu'on devait redescendre au Mont-réal, mieux valait prendre le chemin des Outaouais qui passe par Sainte-Marie du Sault, que de retourner sur ses pas. « Ajoutez encore à cela, dit M. de Galinée, que nous estions plus aises de voir un nouveau pays. » C'est le géographe qui parle et nous sommes bien de son avis.

Les voyageurs complétèrent donc leurs 100 lieues de navigation sur le lac Erié et s'engagèrent dans le Détroit, par où se décharge la *Mer douce* des Hurons. « Au bout de six lieues, dit le narrateur, nous trouvâmes un endroit fort remarquable et fort en vénération à tous les Sauvages de ces contrées à cause d'une idole de pierre que la nature y a formée, à qui ils disent devoir le bonheur de leur navigation sur le lac d'Erié lorsqu'ils l'ont passé sans accident, et qu'ils apaisent par des sacrifices, des présents de peaux, de vivres, etc., lorsqu'ils veulent s'y embarquer. Ce lieu estoit plein de cabanages de ceux qui estoient venus rendre leur hommage à cette pierre qui n'avait d'autre rapport avec la figure d'un homme que

celuy que l'imagination lui vouloit bien donner. Cependant elle estoit toute peinte, et on lui avoit formé une espèce de visage avec du vermillon. » (Sur sa carte, M. de Galinée a noté: « C'est icy qu'estoit une pierre qui avoit très de figure d'homme, que les Iroquois tenoient pour un grand Capitaine et à qui ils faisoient des sacrifices lorsqu'ils passoient par icy pour aller en guerre. ») « Je vous laisse à penser si nous vengeasmes sur cette idole, que les Iroquois nous avoient fort recommandé d'honorer, la perte de nostre chapelle. Nous lui attribuasmes mesme la disette où nous avons esté de vivres jusques icy. Enfin, il n'y avait personne dont elle n'eust attiré la haine. Je consacray une de mes haches pour casser ce dieu de pierre, et puis ayant accosté nos canots ensemble, nous portasmes les plus gros morceaux au milieu de la rivière et jetasmes aussi tout le reste à l'eau, afin qu'on n'en entendist plus parler. »

A ce spectacle, M. Coyne, s'écrie, d'une manière un peu comique: « Galinée shared the beliefs of his race and age. » Il s'agit ici de la race française et du siècle de Bossuet et de Louis XIV!

Cortès en avait fait bien davantage à Mexico, cent cinquante ans plus tôt. Afin de mettre un terme à un culte abominable qui pratiquait les sacrifices humains et le cannibalisme, il avait rasé les temples magnifiques des Aztèques. Je cite M. Jean Babelon, son biographe: « Les idoles furent mises en pièces, les manuscrits mêmes furent détruits, ces manuscrits hiéroglyphiques dont il ne subsiste qu'un nombre extrêmement restreint, et qui nous seraient si précieux pour l'histoire du Mexique précolombien. Un saint homme, qui n'était pas un archéologue, Juan de Zumarraga, le premier évêque de Mexico, en consumma plus tard l'anéantissement en les condamnant au feu par une sentence à jamais déplorable pour le *dilettantisme* des hommes d'étude, peut-être *trop facilement indignés*. »

Ce sont des dilettantes de ce genre qui ont regretté que nos explorateurs aient détruit la grossière statue des Iroquois, une des rares dont l'histoire des Indiens de l'est du Canada fasse mention. Qu'ils pardonnent, en songeant que M. Dollier de Casson et ses compagnons n'étaient pas des conservateurs de musée ou des collectionneurs, mais des chrétiens du XVII^e siècle, qui, après leur hiver idyllique à Port-Dover, avaient essuyé une suite de malchances inexplicables, le long du lac Erié. Leur

foi leur fit voir en cette grossière idole, la représentation matérielle du démon, très intéressé à ne pas laisser la foi chrétienne s'établir sur ces bords. Et qui peut prouver qu'ils aient mal vu? La perte de la chapelle portative, en particulier, n'a-t-elle pas quelque chose d'étrange, dont une intervention diabolique peut rendre raison? Il ne faut jamais oublier le diable: il suit très bien ses affaires et sait défendre son royaume. Dieu voulut que près d'un demi-siècle plus tard une ville chrétienne et française s'élevât à l'endroit précis où avait régné l'idole. La carte de M. de Galinée place la statue, au confluent, semble-t-il, du Détroit et de la Rivière Rouge, — de cette rivière Rouge qui arrose de nos jours Dearborn et ses gigantesques *plants* d'automobiles. Jusque là s'étendent les tentacules de la grande cité de Détroit. On voit déjà son admirable pont suspendu et ses gratte-ciel; on devine ses parcs magnifiques, ses musées et ses bibliothèques, et sa ceinture d'usines d'automobiles. Qu'y reste-t-il de l'époque française? Bien peu de chose. Quelques noms de rues. La première église, dédiée à Sainte-Anne, a fait place à l'Hôtel-de-Ville. Où sont les anciens registres? On y verrait plusieurs noms de sulpiciens, celui de M. J.-B. Marchand, qui fut directeur du collège de Montréal, et qui vécut au Détroit vers 1798; celui de M. Gabriel Richard, venu de Baltimore, et qui s'acquit une véritable célébrité en ces parages: sa statue figure au Capitole de Washington.

* * *

Sur le pont supérieur d'un des immenses navires à roues qui font le service entre Cleveland et le Détroit, on a ménagé un fumoir. Ce fumoir, qui est en même temps salle de cartes, a toutes les apparences d'une chapelle gothique — le gothique, style préféré des Anglo-Saxons! Entre les deux portes qui donnent sur l'escalier du navire, on a ouvert une large fenêtre ornée d'un vitrail de couleur. Approchons-nous. Le vitrail représente Cavelier de la Salle découvrant le Détroit. Plusieurs personnages l'entourent, entre autres deux ecclésiastiques.

On peut se demander si l'artiste qui a dessiné cette scène n'a pas lu distraitement les récits de voyage du XVIIe siècle? N'avons-nous pas vu que Cavelier de la Salle, qui en était à son premier voyage aux grands

lacs, abandonna Dollier de Casson, près de l'actuelle ville d'Hamilton, à l'automne de 1669, pour rebrousser chemin vers Montréal. Il ne revint de ce côté qu'en 1680. Et nous serions tout disposé à revendiquer l'honneur de la découverte du Détroit pour Dollier de Casson, qui y passa au printemps de 1670, si Jolliet n'y avait pas été avant lui. On se rappelle en effet, la rencontre imprévue des deux voyageurs au fond du lac Ontario. Jolliet venait de Sainte-Marie du Sault, au nord du lac Huron. Il était évidemment descendu en canot jusqu'au lac Érié, puisque ce canot il l'abandonne à M. Dollier de Casson et lui dit où le trouver au bord du lac. Il poussa même la complaisance jusqu'à tracer une carte sommaire de son voyage pour servir à l'explorateur sulpicien. C'est donc Jolliet qui devrait apparaître sur le vitrail. La Salle a assez de gloire; qu'on ne lui donne pas celle qu'il n'a point méritée.

Les explorateurs de 1670 ne pouvaient pas prévoir le merveilleux développement de ces contrées perdues. Ils longèrent pendant quatre lieues les rives du Détroit sans se douter qu'un jour, de chaque côté, les habitations se presseraient, et que l'île qu'ils voyaient à main droite, Belle-Isle, deviendrait un parc, pourvu d'un jardin botanique, d'un aquarium, d'une plage, d'un club nautique et d'un phare monumental. M. Dollier de Casson pouvait-il deviner qu'un jour, un de ses frères sulpiciens, Mgr Pinsonnault, deviendrait évêque de Sandwich, une petite ville dont il venait d'admirer les côtes encore sauvages?

Les neuf voyageurs arrivèrent bientôt dans ce lac nommé par Sanson, sur sa carte de 1656, *Lac des Eaux de Mer*, mais où ils ne virent nulle marque de sel. C'est le lac Saint-Clair. De là, par un canal d'une dizaine de lieues de long et fort étroit, ils arrivèrent « dans le plus grand lac de toute l'Amérique qu'on appelle la Mer douce des Hurons, ou, en Algonquin, *Michigane* ». Ne nous y trompons pas, il s'agit bien du lac Huron. Quoiqu'il soit « aussi grand que la mer Caspie, écrit M. de Galinée, et beaucoup plus grand que le lac Érié, les tempestes ne s'y élèvent pas ny si fortes, ny si longues, parce qu'il n'est pas extrêmement profond. » (On sait que c'est le contraire qui est vrai!)

Les voyageurs firent deux cents lieues le long des côtes orientales du lac Huron, sans rencontrer de difficulté de navigation, mais souvent sans vivres. Cependant ils n'en manquèrent jamais plus d'une journée. La

carte de M. de Galinée porte l'indication de multiples cours d'eau, (le Sydenham, le Maitland, l'Aux Sables, le Saugeen), qui se jettent dans la *Mer douce*, et cette indication générale: « Toutes ces côtes sont extrêmement pierreuses. . . et ne laissent pas d'y avoir des bestes. »

L'expédition atteignit ainsi la pointe orientale de la péninsule ontarienne qui marque les limites du lac Huron d'un côté, et de la baie Georgienne, de l'autre. La carte porte cette note: « C'est dans cette Baye que estoit autrefois le pays des hurons lorsqu'ils furent défaits par les Iroquois et où les RR. PP. Jésuites étoient fort bien établis. » Puis les canots continuèrent leur route en longeant trois grandes îles, l'île Manitouline en particulier, qui séparent la *Mer douce* de la baie du pays des Hurons, en laissant entre elles quatre passages de deux lieues chacun. On poussa même jusqu'aux îles Mackinac, à l'entrée du lac Michigan ou des Illinois. M. de Galinée appelle cette région, la baie des Puteotamites. (Les Puteotamites étaient ces Outaouais qui poursuivaient M. Dollier dans ses rêves d'évangélisation). On revint ensuite sur ses pas et l'on atteignit Sainte-Marie du Sault, aujourd'hui le Sault-Sainte-Marie, le 25 mai, jour de la Pentecôte.

Deux pères jésuites y séjournèrent, le P. Dablon et le célèbre Père Marquette. Deux de leurs hommes leur avaient construit « un fort joly fort, c'est-à-dire un quarré de pieux de cèdres de 12 pieds de haut, avec une chapelle et une maison au-dedans de ce fort, en sorte qu'ils se voient à présent en estat de ne dépendre des Sauvages en aucune manière. Ils ont un fort grand désert bien semé où ils doivent recueillir une bonne partie de leur nourriture; ils espèrent même y manger du pain avant qu'il soit deux ans d'icy ».

L'endroit était de tous points admirablement choisi. Écoutons M. de Galinée. « Cette rivière, — par où le lac Supérieur tombe dans le lac des Hurons, — forme en ce lieu un sault si fertile en poisson qu'on appelle blanc, ou en Algonquin Attikamegue, que les Sauvages y en prendroient facilement de quoy nourrir 10,000 hommes. (Une histoire de pêche bien caractérisée!) Il est vrai que cette pesche est si difficile qu'il n'y a que les Sauvages qui la puissent faire. Aucun Français n'en a pu jusques icy venir à bout, ni aucun autre Sauvage que ceux de cette nation,

qui sont accoutumés à cette pêche dès leur bas âge; mais enfin ce poisson est à si bon marché qu'ils en donnent dix ou douze pour quatre doigts de tabac; chacun pèse six ou sept livres, mais il est si gras et si délicat que je ne scache point de poisson qui en approche. L'esturgeon se prend dans une petite rivière, tout proche, à confusion. La viande y est à si bon marché que, pour une livre de rassade, j'y eus quatre minots de boyaux gras d'eslan, qui est le meilleur morceau de la beste, ce qui marque combien ces gens en tuent. C'est en ces lieux qu'on a une robe de castor pour une brassée de tabac, tantost pour un quarteron de poudre, tantost pour six couteaux, tantost pour une brassée de petite rassade bleue, etc. C'est pour cela que les François y vont, nonobstant des difficultez espouvantables qui s'y rencontrent. » Aussi M. de Gafinée remarque-t-il que les Pères Missionnaires ont plus de travail à faire parmi les Français que parmi les Sauvages.

« Nous feusmes reçeus en ce lieu avec toute la charité possible. » Pourquoi donc M. Coyne dit-il, dans son commentaire, « Their Welcome could not have been a very cordial one? » Est-ce parce que M. DOLLIER de Casson et ses compagnons repartirent trois jours plus tard? Mais ils n'avaient aucune raison d'y demeurer plus longtemps. Trois cents lieues les séparaient encore du Mont-réal. Ils désiraient s'y rendre le plus tôt possible pour s'y ravitailler et revenir de bonne heure dans quelque nation Outaouaise, où ils auraient hiverné, et d'où ils seraient partis pour le fabuleux Ohio. . . Ils ne voulurent pas profiter du départ d'une flottille de 30 canots de Sauvages qui descendaient vers le Saint-Laurent, mais s'étant trouvé un guide, ils se remirent en route allègrement, après avoir satisfait leurs dévotions dans la chapelle des Pères.

J'ai eu le bonheur, moi aussi, de visiter, il y a quelques années, le presbytère et l'église des Jésuites au Sault-Sainte-Marie, de longer l'île Manitouline sur un grand navire blanc de la Compagnie du Pacifique, de pénétrer dans la baie du pays des Hurons aux innombrables îles, de faire un émouvant pèlerinage à leurs villages détruits et au sanctuaire de Sainte-Marie-sur-la-Wye. Que les temps ont changé! Et quelle moisson de progrès et de vie chrétienne nous ont méritée le dévouement et l'audace de tous ces explorateurs missionnaires du XVII^e siècle!

Le voyage de retour par la route déjà classique de la rivière des Français, du lac Nipissingue et de l'Ottawa, ne couvre qu'une page de la narration de M. de Galinée. On y voit qu'après vingt-deux jours d'une marche extrêmement pénible, à travers une trentaine de portages et mille périls dans les *bouillons d'eau*, nos voyageurs arrivèrent au Mont-réal, accueillis « plus tost comme des personnes ressuscitées que comme des hommes communs. » Ils étaient partis depuis 347 jours!

Mais si la narration est succincte, la carte est couverte d'indications. C'est que les Missionnaires comptaient bien s'en servir pour retourner aux Outaouais. Les îles, les rivières et les montagnes de ce que nous appelons le Chenal du Nord, entre l'île Manitouline et la terre ferme, apparaissent clairement. Les petites îles qui obstruent l'embouchure de la rivière des Français et la cachent, sont marquées avec soin; une note recommande d'y faire attention. Après le lac des Nipissiriens ou Nipissingues, tous les portages sont indiqués: portage de 1400 pas, portage de 20 pas, etc. Les confluent ne sont pas oubliés. Un coup d'oeil suffit pour convaincre que ce fameux chemin, où se creusera peut-être un jour le canal de la baie Georgienne, n'était alors praticable que par de hardis navigateurs.

* * *

Même si le mérite de M. Dollier de Casson et de son cartographe M. Bréhant de Galinée a été grand, il ne faut pas, nous l'avons vu, attribuer à ces deux Sulpiciens la découverte des lacs Ontario, Erié et Huron. L'existence de ces lacs était connue depuis longtemps. Dès 1615, les Récollets étaient montés au pays des Hurons, et de 1634 à 1650, les Jésuites avaient évangélisé le sud de la baie Georgienne, la nation du Pétun à l'est du lac Huron, et la nation des Neutres, au nord du lac Erié. Ces derniers ne comptaient pas moins de dix-huit villages disséminés dans la presqu'île ontarienne formée par les grands lacs. Les missionnaires étaient trop avisés pour ne pas dresser des cartes des pays qu'ils évangélisaient, mais ces cartes demeuraient inconnues en dehors de leurs communautés. D'autre part, les coureurs de bois, alléchés par les fourrures, connaissaient fort bien ces régions, mais afin d'assurer leur monopole, ils gardaient pour eux tout ce qu'ils savaient de la géographie des territoires

de chasse. Et puis dans les années qui suivirent la destruction, par les Iroquois, de la Huronie et des deux nations du Pétun et des Neutres, tout ce pays était devenu dangereux pour les Français. Cependant les deux cartes de Sanson, publiées en 1650 et en 1656, témoignent des connaissances assez précises que l'on avait alors de la grande péninsule. Il fallut attendre encore une dizaine d'années avant que le pouvoir central se préoccupât d'organiser les découvertes. C'est en 1663 que Louis XIV prit en main la direction de la colonie: l'on vit bientôt Courcelles et Talon encourager les voyageurs à prendre possession, au nom du roi de France, de nouveaux territoires, et à en faire la carte. MM. Dollier de Casson et de Galinée n'y manquèrent pas. M. Coyne observe que leur voyage fut un puissant stimulant pour les découvreurs qui leur succédèrent.

Quant aux deux courageux sulpiciens, ils ne retournèrent pas aux Puteotamites. M. de Galinée regagna la France en 1671, et M. Dollier de Casson fut nommé curé de Notre-Dame. Et puis, sans doute, on s'était avisé, au Mont-réal, que mieux valait concentrer les efforts des missionnaires sur l'oeuvre de Ville-Marie que de les disperser sur d'immenses territoires. Longtemps encore, cependant, les prêtres du Séminaire subirent l'attraction des Illinois. Leur supérieur de Paris, M. Tronson, leur recommande d'être prudents et d'attendre les « ouvertures » de la Providence. La Providence leur ouvrit un autre champ, non moins glorieux, l'Acadie. Là, de 1686 à 1758 (avec une interruption de quelques années), les sulpiciens exercèrent un ministère, qui fut toujours méritoire et, à certaines heures, tout à fait héroïque. Ils ont sanctifié tous les points des Provinces Maritimes, et en particulier du pays d'Évangéline.

Mais l'Ohio, cette terre promise, ils ne l'ont point vue! Ce fleuve qui avait peuplé les rêves de mes frères du XVII^e siècle, moi du moins j'ai voulu lui porter mon salut.

Il ne pouvait être question d'emprunter les moyens de locomotion de ces temps lointains et de suivre l'itinéraire probable des découvreurs. Je me jetai dans un rapide qui franchit en trois heures la distance qui sépare Cleveland de Pittsburg. Le lac Érié disparut, la haute Giralda de la gare s'effaça, une campagne plate et fertile se déploya à mes yeux, puis bientôt apparurent les usines. Le long de la rivière Beaver, et ensuite le long de l'Ohio, ce ne furent, pendant deux heures, que des ponts et des

ponts, des cheminées et des cheminées, d'immenses « plants » de manufactures, des cours de chemin de fer, de la fumée et de la poussière. Et Pittsburgh surgit au confluent des rivières Monongahéla et Allegheny. Ville étrange, qui dut être fort laide, il y a trente ans, mais qui s'embellit de jour en jour. Aussi accidentée que Québec, construite sur je ne sais combien de hauteurs, auxquelles on accède par des funiculaires, elle a porté ses beaux quartiers à plusieurs milles du confluent. Là s'élèvent les belles églises, les musées, les bibliothèques, et cette *Cathedral of Learning*, hardi gratte-ciel qui recevra bientôt les étudiants de l'Université. Certes on ne peut rester indifférent à cette splendeur, mais le voyageur français préférera aller évoquer un peu d'histoire sur les ruines du fort Duquesne. Je dis les ruines: il n'en reste plus rien. Quand on descend vers l'extrême pointe du confluent, on se trouve sur un étroit triangle de terre, entre deux ponts de fer, l'un conduisant à gauche aux rives escarpées de la Monongahéla, l'autre à droite menant sur la rive opposée de la rivière Allegheny, où Pittsburgh étend ses faubourgs. En face *l'Ohio!* C'est ici qu'il commence son long voyage vers le Mississipi. Assis sur un banc, près d'un parterre où fleurissent des bouquets jaunes, je songe que, à l'endroit même où je suis, Coulon de Villiers érigeait le fort Duquesne, en 1754. Là vécurent Jumonville, de Beaujeu, Dumas, Ligneris. Sur ce fort construit solidement, et justement au bon endroit, vinrent se briser Ward, Washington, Braddock et Forbes. Et si, à quelques pas plus loin, s'éleva un jour le fort Pitt, c'est que Ligneris avait fait sauter et avait incendié le fort Duquesne, avant de l'évacuer en 1758. Sans doute la France dut quitter ces lieux, mais elle y laissa le souvenir de deux belles victoires, de celle en particulier qui garde le nom de la Monongahéla.

Ce qui nous importe surtout, c'est que sur ce point où naît l'Ohio, *la belle Rivière*, le christianisme est maintenant florissant. De nouvelles églises s'ouvrent chaque année, de Pittsburgh à Saint-Louis et de Saint-Louis à la Nouvelle-Orléans. Le rêve des missionnaires sulpiciens s'est donc magnifiquement réalisé.

Olivier MAURALT, p. s. s.

Le thomisme de saint Alphonse ⁽¹⁾

Saint Alphonse et saint Thomas! Se pourrait-il trouver quelqu'un qui s'étonnât de voir ces deux noms réunis dans une même étude? Des raisons sérieuses m'interdisent catégoriquement de croire quiconque a étudié la théologie capable d'une telle « admiration ». Je pense bien plutôt que la simple connaissance de l'histoire de nos deux saints fournit à elle seule une ample justification à ce rapprochement.

En effet, n'est-ce pas l'ancien royaume de Naples qui se glorifie de les avoir vus naître tous les deux, et n'est-ce pas devant les maîtres de la célèbre université de sa capitale que se sont produites les premières manifestations de leur génie naissant? ² Peut-on lire le récit de cette séance dans laquelle le précoce avocat de seize ans, grâce à une dispense d'âge de près de quatre années, conquiert à l'unanimité des voix le doctorat *in utroque jure*, sans revoir cette soutenance, qui, cinq siècles auparavant, dans un moine d'âge à peu près égal, révélait à ses Frères étonnés l'Ange de l'Ecole? ³ Doués l'un et l'autre des dons du génie, ils ont été, bien que d'une manière différente, la lumière de leur siècle. Ils en furent aussi les héros par l'éminente sainteté de leur vie, et chez tous deux, la jeunesse étudiante, aussi bien que les docteurs, peut trouver le modèle accompli de l'alliance fructueuse qui devrait toujours exister chez un chrétien entre la piété et l'étude.

Si saint Thomas fut dévot à la très sainte Vierge, personne ne croira que le chevalier de la Madonne au XVIII^e siècle ait rien à lui envier sous

¹ Le 7 juillet prochain marquera le 60^e anniversaire de la proclamation solennelle du Doctorat de saint Alphonse de Liguori. Notre *Revue* se réjouit de pouvoir publier à cette occasion la présente étude. — N. D. L. R.

² *Saint Thomas d'Aquin*, par C.-A. Joyau, O. P., Lyon, Vitte, 1895, p. 55 ; *Saint Alphonse de Liguori*, par le R. P. Berthe, C. SS. R., Paris, 1906, I, p. 12.

³ Joyau, p. 105 ; Berthe, p. 12.

ce rapport, et nous pensons qu'on ne s'inscrira pas en faux contre nous, si nous affirmons que l'auteur des *Visites au Saint Sacrement* peut, sans souffrir du voisinage, se placer à côté de celui auquel nous devons l'office de la Fête-Dieu.

Ce sont là des traits de ressemblance qui se présentent tout naturellement à l'esprit, quand on connaît quelque peu l'histoire de nos deux saints. Toutefois, le but de la présente étude est d'un autre ordre, et j'y arrive, mais en signalant une nouvelle et dernière similitude, qui du reste va nous amener directement à notre sujet, car, outre qu'elle est d'ordre doctrinal, elle se trouve encore à nous présenter l'aspect précis qui doit nous occuper : saint Alphonse et saint Thomas sont deux grands témoins de la Tradition. La chose ne fait pas de doute pour le dernier. Elle en fait si peu pour le premier qu'on en a tiré une objection contre sa science, comme s'il n'avait été qu'un « compilateur vulgaire » et non « un génie créateur. . . semblable à l'abeille, dont le labeur industriel, de fleurs et d'herbes variées extrait tout le plus doux pour en former un miel à la saveur et au parfum nouveaux et bien à lui, qu'on ne pourrait en aucune façon appeler un indigeste mélange d'herbages et de fleurs. » ⁴

Saint Alphonse est donc l'écho très fidèle et très complet de la Tradition, et voilà d'après nous la raison de ce fait remarquable et remarqué, à savoir qu'il fut un grand précurseur doctrinal. Écoutons Pie IX, dans le bref même qui proclame notre saint Docteur : « On peut. . . affirmer en toute vérité. . . qu'il n'est aucune erreur, même de notre époque, qui n'ait été réfutée, du moins en grande partie, par saint Alphonse. Faut-il ajouter que les vérités relatives à la Conception immaculée de la sainte Mère de Dieu et à l'infailibilité du Pontife romain enseignant *ex cathedra*, vérités auxquelles nous avons donné une sanction définitive, . . . se trouvent exposées avec la plus grande netteté et démontrées par les plus forts arguments dans les oeuvres de saint Alphonse. » ⁵ Qui ne sait aussi, ajouterons-nous, quel vigoureux et ardent champion trouva de même en notre saint une autre vérité qui semble s'acheminer sûrement, mais trop

⁴ *Concessionis tituli Doctoris in honorem S. Alphonsi Mariae de Liguori*, Rome, Propagande, 1870. *Responsio ad animadversiones*, n. 96.

⁵ Cité par le card. Capecelatro, *Vie de saint Alphonse-Marie de Liguori*, trad. LeMonnier, Desclée, 1895, II, p. 428-429.

lentement pour les désirs de notre coeur, vers une définition dogmatique, la médiation universelle de la très sainte Vierge Marie.

Enfin, et c'est ainsi que cette dernière ressemblance nous amène à notre sujet précis, c'est pour avoir été l'écho très fidèle et très complet de la Tradition, que saint Alphonse a été fortement thomiste, devançant sur ce point encore les définitions de la Sainte Eglise. — Saint Alphonse a été fortement thomiste. L'affirmation est parfaitement exacte, bien qu'elle puisse surprendre. Mais si le lecteur a la bienveillance de nous suivre jusqu'à la fin, nous osons croire que son esprit s'enrichira d'une autre de ces vérités immédiates qui en marquent la noblesse — *veritates per se notae quoad sapientes tantum*.

I

Saint Alphonse a été fortement thomiste: c'est ce qu'attestent de nombreux témoignages, outre ceux de notre saint lui-même.

Le premier en date pour un rédemptoriste, celui qui se présente tout naturellement à sa pensée, c'est le témoignage de sa règle. Dans ses Constitutions sur les études, il a souvent relu cette prescription: « *Angeli Scholarum doctrinae adhaerebunt Nostri ad normam can. 589.1, exemplo etiam incitati S. P. Alfonsi, qui hunc ducem se secutum esse saepius gloriatur.* »⁶ Ce texte, sous sa forme actuelle, sauf évidemment l'incidente relative au droit canon, est inscrit dans les constitutions depuis 1894,⁷ et ne fait que reproduire la tradition constante de l'Institut, tradition qui repose elle-même sur les documents de l'histoire.

Or, parmi ceux-ci se range la première partie du texte cité, car il faut remonter jusqu'à saint Alphonse pour en retracer l'origine. En effet, l'année même de l'approbation de l'Institut et de ses règles par le Souverain Pontife Benoît XIV, en 1749, le premier chapitre général, tenu sous la présidence du saint, inscrivit dans les statuts l'obligation de suivre saint Thomas.⁸ Ses biographes sont unanimes à ce sujet: saint

⁶ *Constitutiones et Regulae C. SS. R.*, Romae, Cuggiani, 1923, n. 1238.

⁷ *Acta integra capitulorum generalium C. SS. R.*, ab anno 1749 usque ad a. 1894, Romae, Cuggiani, 1899, p. 669, n. 1346.7.

⁸ *Ibid.*, p. 10, n. 17.

Alphonse a toujours voulu que ses fils fussent les disciples de l'Ange de l'École. « Saint Thomas devait être suivi dans la plupart des questions dogmatiques », écrit le cardinal Villecourt en rendant compte de l'organisation des études au début de la congrégation. ⁹ « Pendant sept années, dit le P. Berthe, C. SS. R., l'auteur de la vie définitive du saint, ils (les sujets) étudieraient la philosophie et la théologie à l'école de saint Thomas, dont les lecteurs devraient, au moins d'une façon générale, suivre les enseignements. » ¹⁰

Ces témoignages ne sont guère que l'écho de celui du premier historien, le P. Tannoia, C. SS. R. Il écrit dans ses *Mémoires*: « On pensa dans ce chapitre (le premier) à statuer spécialement sur les études. On régla l'enseignement des belles-lettres et on détermina les auteurs à suivre en philosophie. On adopta principalement saint Thomas, et l'on prit aussi diverses dispositions pour les autres études sacrées et profanes. » ¹¹

Ce précepte d'étudier et de suivre saint Thomas, saint Alphonse ne l'imposait à ses étudiants qu'après l'avoir d'abord pratiqué. « Devenu théologien, écrit le P. Alphonse, C. SS. R., en parlant de ses études, il approfondit la philosophie de saint Thomas, dont, dès lors, il se déclara toujours le disciple. » ¹² Le P. Berthe écrit à son tour: « Il est difficile de dire quelle sorte d'enseignement philosophique fut donné au jeune Alphonse, . . . (mais) quand plus tard il étudia la philosophie, il la considéra dans ses rapports avec la théologie, et dès lors, ses écrits en font foi, il prit saint Thomas pour Maître. » ¹³ Disciple de saint Thomas en philosophie, au moins après ses premières études, saint Alphonse le fut en théologie dès ses débuts. « Il aimait, dit son historien, à suivre les développements de cette science divine dans les saints Pères, qui furent toujours ses maîtres chéris, dans les définitions de la Sainte Eglise, dans les

⁹ *Vie et Institut de saint Alphonse-Marie de Liguori*, Tournai, Casterman, 1863-1864, I, p. 323.

¹⁰ *Op. cit.*, I, p. 396.

¹¹ *Mémoires sur la vie de la Congrégation de saint Alphonse-Marie de Liguori*, trad. Paris, Gaume, 1842, I, p. 366.

¹² *Saint Alphonse de Liguori*, opuscule, aux bureaux de *L'Apôtre du Foyer*, St-Etienne (Loire), 1927, p. 8.

¹³ *Op. cit.*, I, p. 10.

auteurs les plus estimés, et surtout dans saint Thomas, qu'il honorait d'un culte spécial. » ¹⁴

On ne saurait s'étonner après cela d'entendre à peu près tous ceux qui ont étudié saint Alphonse proclamer en lui un disciple de saint Thomas. Le P. de Caigny, C. SS. R., intitule sa première étude sur le système moral du saint: « *Apologetica aequiprobabilismi Alphonsiani dissertatio historico-philosophica, iuxta principia Angelici Doctoris* », et il en donne dans sa préface la raison suivante: « *Etenim noscunt omnes S. Alfonsum Angelici Doctoris vestigia pressisse libentius.* » Après avoir cité un texte du saint comme preuve, il ajoute: « *Quod autem in sua Dissertatione de usu moderato opinionis probabilis anno 1762 conscripta doctrinam D. Thomae praecipue sectatus sit, nullus est qui ignorat.* » ¹⁵

L'auteur de l'ouvrage le plus récent, mais non le moindre en valeur sur le système moral de notre saint, le P. Delerue, C. SS. R., termine sa préface par cette phrase: « Il ne nous reste plus qu'à demander, pour cette modeste étude, la bénédiction de saint Alphonse de Liguori, celle aussi de saint Thomas d'Aquin, dont saint Alphonse se glorifie à bon droit d'avoir été toujours, et particulièrement en cette question de la probabilité, le disciple fidèle. » ¹⁶ Nous lisons encore dans le même ouvrage: « Une constatation complémentaire s'imposera comme conclusion à ce que nous avons dit dans cette seconde partie et à ce que nous dirons encore: le système de saint Alphonse doit être appelé aussi le système de saint Thomas. Saint Thomas a jeté la semence, saint Alphonse a fait mûrir le fruit. » ¹⁷

Dans un article de la *Nouvelle Revue Théologique* sur « *Saint Alphonse de Liguori, ascète* », le P. Jansen, S. J., parle dans une note de « l'estime profonde de saint Alphonse pour saint Thomas », et des « emprunts nombreux qu'il lui fait, sous forme au moins de citations ». ¹⁸

Dans la même revue, en 1924 et 1925, le P. J.-B. Raus, C. SS. R., a publié quatre articles réunis ensuite en volume sous ce titre: « *La doc-*

¹⁴ *Ibid.*, p. 40.

¹⁵ Beauplateau, 1894, polycopie.

¹⁶ *Le système moral de saint Alphonse de Liguori*, Saint-Etienne, 1929, p. 8.

¹⁷ *Ibid.*, p. 138.

¹⁸ Vol. 52, 1925, p. 202, note 3.

trine de saint Alphonse sur la vocation et la grâce, en regard de l'enseignement de saint Thomas et des prescriptions du code. » L'auteur écrit dans son avant-propos: « En particulier, nous nous arrêtons à l'exposé du système suivi par saint Alphonse, et nous essayons de mettre en lumière les efforts sincères de ce grand Docteur moderne pour ne pas s'écarter des enseignements de l'Ange de l'Ecole, à qui il avait voué la vénération, la fidélité, l'amour le plus ardent et le plus constant. »¹⁹ En fait d'affirmation générale nous trouvons ailleurs: « Saint Alphonse, on le sait, était le compatriote de saint Thomas, il avait fréquenté la même Université de Naples, où le Docteur Angélique s'était livré jadis à l'étude; ardent admirateur de sa doctrine et de sa sainteté, il devint son émule en science et en vertu, tout en restant jusqu'au bout son *disciple fidèle* et héroïquement fidèle. »²⁰ A la fin du même volume nous lisons: « Non seulement Alphonse, comme on l'a écrit récemment encore (dans le *Luxemburger Wort* du 7 janvier 1925: *Die Aszetik des hl. Alfons von Liguori*), estimait saint Thomas au-delà de toute expression, mais il l'aimait et aimait sa doctrine jusqu'à l'héroïsme, jusqu'à cet héroïsme dont sont capables les saints. »²¹ L'auteur le démontre par un fait qui laisse bien voir « quels furent les sentiments intimes de saint Alphonse à l'égard de l'enseignement du Docteur Angélique »; nous le rapporterons nous-même plus loin.

Aussi bien, des thomistes les plus authentiques ont-ils reconnu à saint Alphonse le mérite que nous revendiquons pour lui. C'est le cardinal Lorenzelli qui écrivait au traducteur des oeuvres dogmatiques de notre saint en langue latine: « Je ne saurais point cacher la joie que j'éprouve en constatant que saint Alphonse a gardé dans les deux branches de la théologie, dans la dogmatique non moins que dans la morale, une grande et édifiante fidélité à la doctrine de saint Thomas. Je vais plus loin: il me semble que sous la plume de saint Alphonse certaines doctrines de saint Thomas grandissent dans leur valeur et éclatent d'une beauté nou-

¹⁹ *Op. cit.*, Vitte, Lyon-Paris, 1926, p. 7

²⁰ *Ibid.*, p. 83-84.

²¹ *Ibid.*, p. 109.

velle. »²² Parlant ensuite du « parfum de piété et de zèle sacerdotal que répandent les traités dogmatiques du saint Docteur », il ajoute: « J'irais même jusqu'à dire, que son système de la grâce, adopté de nos jours comme la paraphrase pratique du système de saint Thomas, paraît avoir été conçu sous l'empire de cette science embrasée par la charité. »²³

Mgr Paquet, dans ses *Etudes et appréciations*, a écrit, sur *L'oeuvre dogmatique de saint Alphonse*, des considérations de la plus grande justesse. Quant au point spécial qui nous occupe, il transcrit la première phrase du cardinal Lorenzelli, et plus loin il reconnaît en ses propres termes que notre Docteur s'est montré le « fidèle disciple de l'angélique Thomas d'Aquin ». ²⁴

Veut-on des témoignages de thomistes plus avérés peut-être? Voici celui d'un maître en théologie, professeur au collège théologique de Saint Thomas, à Naples, le P. Lavazzoli, O. P. Il écrivait quelque temps après la mort de saint Alphonse: « Nous savons combien le serviteur de Dieu aimait notre ordre et très particulièrement saint Thomas, qu'il avait pris comme un guide unique et sûr dans tous ses travaux. »²⁵

Le R. P. Garrigou-Lagrange, qui rapporte cette lettre de son confrère et en prend plus loin l'affirmation à son compte,²⁶ a consacré quarante pages du *Supplément à la Vie Spirituelle* à montrer que la doctrine spirituelle du Docteur très zélé, particulièrement en ce qui concerne les rapports de l'ascétique et de la mystique, est conforme à celle de l'Ange de l'Ecole. « Après avoir repris contact ces derniers jours avec les oeuvres spirituelles si fortifiantes de saint Alphonse, écrit-il, nous sommes porté à penser que l'accord dans la doctrine va même plus loin (que ne le dit

²² Cité dans *Testimonia de S. Alphonsi Mariae de L. in Ecclesiae Catholicae doctrinam atque vitam influxu*, par J.-L. Jansen, C.S.S.R., Gulpen, Hollande, 1928, p. 38.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Op. cit.*, Québec, 1917, p. 166, 168.

²⁵ Cité dans *La perfection chrétienne selon saint Alphonse*, par le R. P. Garrigou-Lagrange, *Suppl. à la Vie Spirituelle*, t. 16 (juin 1927), p. (212)-(213). Cet article et celui du P. Keusch, C. S.S. R., (*Quelques notes sur la spiritualité de saint Alphonse de Liguori*), ont été tirés à part sous le titre: *La spiritualité de saint A. de L., rapports de l'ascétique et de la mystique*. La pagination est celle de *La Vie Spirituelle*. L'article du P. Keusch s'étend des p. (189)-(210), et l'autre des p. (211)-(250).

²⁶ *Ibid.*, p. (247), 2e paragraphe.

le P. Keusch) et que la diversité de méthode, bien qu'elle existe, est plus apparente que réelle. »²⁷ C'est à examiner ces deux points que sont consacrées les pages citées.

De son côté, le P. Marin-Sola, O. P., écrit: « Nous l'affirmons et le répétons de nouveau,—bien que nous sachions par là déplaire à quelques ligoriens et thomistes, — à part des formules accidentelles et des questions de détails, il n'y a rien, à notre jugement, dans le système entier de saint Alphonse sur ces matières (la grâce) qui diffère substantiellement du système thomiste. »²⁸

Il n'y a pas jusqu'au P. Patuzzi, O. P., adversaire irréductible celui-là de la morale alphonsienne, qui ne témoigne à sa façon et bien involontairement, j'en suis sûr, de l'attachement de notre saint au grand Docteur. « On ne saurait croire, écrivait-il un jour à l'adresse de son antagoniste, l'abus que vous faites de la doctrine de saint Thomas. »²⁹ Vous l'entendez, le P. Lecteur dénonce *l'abus incroyable* de saint Alphonse. Or, je le pense trop intelligent — il l'était en réalité — pour avoir employé ce terme, si son adversaire s'était contenté de faire appel une fois ou l'autre à saint Thomas. Il confesse donc que saint Alphonse faisait du Docteur Angélique un usage assidu, ce qui suppose une étude attentive. Cet usage il le veut bien appeler abusif, mais c'est là une autre question que d'autres PP. Lecteurs n'ont pas résolue dans le même sens, et comme ils avaient la passion en moins, il est permis de croire que leur solution est plus objective et plus conforme à la vérité.

C'est ainsi que le P. A.-D. Sertillanges, O. P., écrit dans *La philosophie morale de saint Thomas d'Aquin*: « L'équiprobabilisme bien compris peut donc passer à bon droit pour une solution thomiste. »³⁰ Ainsi encore, le P. Beaudoin, O. P., appelle saint Alphonse « *observantissimus Angelici Doctoris discipulus* », ³¹ et consacre tout un volume à prouver la conformité de son système moral avec les principes du tho-

²⁷ *Ibid.*, p. (218)-(219).

²⁸ *Testimonia*, p. 52.

²⁹ Villecourt, II, p. 156.

³⁰ *Op. cit.*, Paris, 1916, p. 554.

³¹ *Tractatus de conscientia*, Tournai, Desclée, 1911, p. 2.

misme. Le P. Gardeil, O. P., est sans aucun doute du même avis, puisque c'est lui qui a publié l'ouvrage de son confrère, dont le prologue se termine ainsi: « *Non ingratum fore opus nobis persuasum fuit, si mentem SS. Thomae Aquinatis et Alfonsi de Liguorio de Conscientia probabili compendiosa brevitate ex ipsis fontibus traderemus atque EAMDEM AMBORUM SS. DOCTORUM SENTENTIAM, utriusque auctoritate firmatam, scholastica methodo declararemus.*

« *Faxit Deus quod SS. DOCTORUM DOCTRINAM, ad quam tot et tantae SS. Pontificum commendationes et approbationes nos provocant, rite assequi et exponere valeamus.* » ³²

Le P. Cazes, O. P., écrit de son côté: Saint Alphonse « a recueilli soigneusement » sa doctrine « chez les auteurs anciens, en particulier chez saint Thomas d'Aquin, dont il resta toujours le disciple fidèle, auquel il se réfère constamment. » ³³

Nous avons réservé pour clore cette série déjà suffisamment imposante deux témoignages particulièrement graves. Le premier émane de Sa Sainteté le Pape Léon XIII. Le grand pontife écrivait aux deux rédemptoristes belges qui ont traduit en français les oeuvres ascétiques et dogmatiques de saint Alphonse: « De plus, Nous Nous félicitons Nous-même de votre entreprise, parce que le saint Auteur se glorifie souvent dans ses oeuvres de suivre la doctrine de l'Ânge de l'Ecole. Une telle déférence du nouveau Docteur de l'Eglise à son égard est un nouvel éloge et une nouvelle gloire pour la doctrine de saint Thomas. C'est aussi une recommandation de grand poids en faveur de cette restauration de la philosophie chrétienne selon l'esprit du Docteur Angélique, que Nous avons très instamment demandée par Notre récente lettre encyclique. » ³⁴

L'autre témoignage — celui qui revêt le plus de solennité et dont l'autorité est considérable — est tiré d'une des suppliques adressées au Saint Siège en vue de faire octroyer officiellement à saint Alphonse ce titre de Docteur que l'Eglise entière lui reconnaissait dans la pratique.

³² *Ibid.*, p. 3. C'est nous qui soulignons.

³³ *La théologie morale de saint Liguori, Revue thomiste*, t. 20, (1912), p. 335.

³⁴ *Oeuvres compl. de saint Alphonse de L.*, traduites par les PP. L. Dujardin et J. Jacques, I, *Maximes éternelles*, Casterman, Tournai, 1886, p. XXV.

Or, cette supplique porte la signature de cinq cent quatre-vingt-six cardinaux, patriarches, archevêques et évêques de toutes les parties du monde. On y lit: « Ce n'est pas sans raison que dans les sciences théologiques il sera associé à saint Thomas qu'il a constamment fait profession de suivre comme son Maître. *Nec immerito in scientiis theologicis computabitur cum S. Thoma Aquinate, quem magistrum constanter se sequi profitetur.* » ³⁵

Saint Alphonse a toujours fait profession d'avoir saint Thomas pour Maître. Voilà une affirmation plusieurs fois répétée depuis le début de cette étude. Écoutons maintenant notre saint Docteur lui-même.

II

Saint Alphonse a été thomiste, c'est donc entendu, mais jusqu'à quel point? C'est ce que nous voudrions déterminer ici avec plus de précision. Nous avons déjà affirmé à plusieurs reprises que le Docteur très zélé était fortement thomiste. Nous croyons — est-ce erreur de notre part? — que les témoignages cités auront suffisamment établi la vérité de cette affirmation. En tout cas elle devra très certainement et très clairement ressortir de ce qu'il nous reste à exposer.

Pour qui connaît le saint Docteur et son héroïque amour de la pure vérité, il est extrêmement significatif de l'entendre affirmer si souvent son inviolable et entier attachement à l'Ange de l'École. Il ne manque pas une seule occasion de le répéter. Dans la préface de sa Morale on lit: « Pour choisir dans chaque question les opinions les plus conformes à la vérité, je ne me suis pas donné peu de peine; en effet pendant plusieurs années j'ai compulsé, je crois, tous les ouvrages des auteurs classiques qui ont été publiés jusqu'ici en si grand nombre, tant ceux de l'opinion rigide que de l'opinion bénigne. Mais surtout j'ai apporté la plus grande attention à noter les doctrines de saint Thomas, que j'ai eu soin d'étudier dans leurs propres sources. » ³⁶ Voyez comme il y tient: à un détracteur de sa seconde édition il veut le redire: J'ai noté les propres paroles des

³⁵ *Concessionis tituli Doctoris, Summarium*, p. 10.

³⁶ L. Gaudé, C. SS. R., edidit Romae, typ. Vaticana, 1905-1912, I, p. LVI.

saints Pères, mais « j'ai également eu soin de transcrire et de rapporter les doctrines de saint Thomas, puisées dans leurs propres sources. »³⁷ Dans chacune des défenses qu'il eut l'occasion de composer, nous le verrons encore plus loin, se retrouve quelque affirmation de ce genre.

Si le saint en agit de la sorte, c'est à cause de sa particulière estime pour la doctrine du grand Docteur. La chose ne saurait faire de doute, car il s'en est ouvert en plus d'une occasion. Il déclare au début du traité des actes humains: « J'ai apporté la plus grande diligence à choisir des doctrines qui me permissent d'aider et non de nuire au progrès des âmes. C'est pourquoi j'ai cru ne pas devoir m'éloigner de la saine doctrine du Docteur Angélique, quand elle existe: sous sa conduite en effet on marche sans encombre dans les questions théologiques. *Ipsa enim duce, in rebus theologicis inoffenso pede ambulatur.* »³⁸ Conséquent avec lui-même, il s'applique à faire siennes les opinions de son Maître. Il l'avoue en termes exprès dans une occasion où il a cru ne pouvoir le suivre — il ne s'agissait en ce cas que du sens à donner à un texte de l'Écriture: « J'en demande pardon, dit-il, à ce grand Docteur, dont je me suis toujours appliqué pour le reste à suivre les opinions. »³⁹

Aux yeux de saint Alphonse en effet, l'autorité de saint Thomas est telle que chacune de ses opinions lui paraît probable. Voici ce que nous lisons dans les *Vindiciae Alphonsianae*: « Parmi tous les auteurs de morale, si grand d'ailleurs que soit leur renom, saint Thomas est le seul dont l'autorité semble habituellement incliner Alphonse à embrasser son opinion, alors même qu'il n'est pas pleinement persuadé de sa valeur intrinsèque. »⁴⁰ Ceci cadre parfaitement bien avec le dernier texte de saint Alphonse que nous avons cité. Mais, nous avons encore mieux. En parlant de saint Antonin, saint Thomas, saint Bonaventure et autres, il écrit: « Ces saints Docteurs enseignent clairement que nous avons le droit de suivre l'opinion d'un docteur, quand elle ne s'oppose pas à l'Écriture ou à l'autorité de l'Église. Et de fait, si moi, qui suis moins

³⁷ Réponse à un anonyme, 1756, Cité dans Villecourt, IV, p. 422.

³⁸ *Moralis*, lib. V., tr. praeambulus. (Gaudé, II, p. 689).

³⁹ *Moralis*, lib. VI, n. 882, dub. 1. (Gaudé, IV, p. 63).

⁴⁰ Paris-Tournai, 1874, 2e éd., I, Dissertatio prooemialis, n. 81.

docte, je suivais une opinion de saint Thomas contraire à celle qui me semble plus probable, qui niera que j'agisse avec plus de prudence en suspendant mon opinion pour déférer à une telle autorité? Saint Thomas lui-même enseigne, II^a II^{ae}, q. 4, a. 8, ad 2: Un homme de petite science est plus certain de ce qu'il entend de quelque savant, que de ce qu'il lui semble selon sa raison. »⁴¹ Qui n'admirerait, en même temps que sa grande humilité, le cas vraiment remarquable que fait notre saint du Docteur Angélique! Un peu plus loin, après avoir dit qu'on ne saurait s'appuyer de la même façon sur tous les auteurs, il poursuit: « Pour saint Thomas, saint Bonaventure, saint Antonin et Scot, leur autorité doit évidemment être préférée aux autres. »⁴² Du fait que ces quatre auteurs sont ici nommés ensemble, on ne saurait légitimement conclure que le saint les met au même rang. Ils sont à ses yeux supérieurs à tous les autres, mais ce n'est pas pour rien qu'il a placé saint Thomas en première place, car seul et toujours il reste pour lui « le Prince des théologiens, que toutes les écoles, toutes les Universités catholiques et généralement tous les théologiens les plus célèbres dans l'Eglise tiennent pour leur Maître »; celui enfin dont « la Sainte Eglise vénère les enseignements ». ⁴³ Ne trouve-t-on pas dans ces paroles, à l'expression près, le *Doctor communis* mis en honneur par l'encyclique *Studiorum ducem*?

L'autorité de saint Thomas en morale, saint Alphonse, au dire de son premier historien, la place immédiatement après celle du législateur. « Si l'on examine cet ouvrage, écrit-il, en parlant de la première Morale, on verra qu'elle n'est qu'un extrait des lois ecclésiastiques et civiles; où ces fondements lui manquent, Alphonse adopte la doctrine de saint Thomas, et supplée au reste par l'autorité de théologiens tous d'une doctrine bien approuvée. »⁴⁴

Qui songerait à s'étonner après tout cela en voyant avec quelle joie saint Alphonse s'assure, et avec quelle insistance il tient à redire que son

⁴¹ *Dissertatio scholastico-moralis*, Neapoli, 1755, c. 4, n. 114. (Cf. *Vindiciae*, loc. cit., n. 68). Cette dissertation se trouve dans l'ouvrage du P. Arendt, S. J., *Crisis iuxta principia Angelici Doctoris* (de opere P. de Caigny), Frib. in B., 1897.

⁴² *Ibid.*, n. 119.

⁴³ *Dichiarazione del Sistema*, n. 49. Cf. *Vindiciae*, loc. cit., n. 58; Raus, *op. cit.*, p. 119.

⁴⁴ Tannoia, *op. cit.*, I, p. 410.

enseignement répond bien à celui de l'Angélique Docteur? « C'est là l'opinion de saint Thomas, écrit-il au sujet de la promulgation de la loi, opinion que je suis et qui me semble certaine, tant à cause de l'autorité des théologiens. . . et des Pères. . . que des raisons intrinsèques. »⁴⁵ Ailleurs encore: « Je cite d'innombrables passages de saint Thomas et d'une foule de théologiens, établissant qu'une loi non promulguée n'oblige pas. »⁴⁶

Mais ce ne sont pas des propositions particulières seulement, c'est tout son système moral qu'il a voulu asseoir sur les bases solides des principes thomistes. « Je l'ai établi (mon système), disait-il dans une de ses réponses au P. Patuzzi, en m'appuyant, non sur mes propres lumières, mais sur les doctrines des théologiens, et spécialement du Prince des théologiens, de saint Thomas, le Maître de toutes les écoles, et Docteur de l'Eglise. »⁴⁷

Patuzzi ne se lassant pas de batailler, Alphonse ne se lasse pas de se répéter: « J'appuie mon sentiment, lui dit-il dans son Apologie de 1765, non sur mes propres réflexions, ni sur mes faibles talents, mais sur les écrits d'une multitude de théologiens, et spécialement de l'Ange de l'Ecole, favorisé par Dieu de tant de lumières et placé par l'Eglise au nombre de ses Docteurs. »⁴⁸

Dans la dernière dissertation que le saint publia sur ce sujet, en 1774, nous lisons: « J'ai établi mon système, non en m'appuyant sur mon jugement, mais sur la doctrine des théologiens, et spécialement du Prince des théologiens, saint Thomas d'Aquin, que toutes les écoles, toutes les universités catholiques et généralement tous les théologiens les plus célèbres dans l'Eglise tiennent pour leur Maître. Mais ce qui lui donne plus de poids encore, c'est qu'il a été déclaré Docteur de l'Eglise: si donc je m'étais trompé, ce serait avec ce saint Docteur. »⁴⁹ Enfin ayant

⁴⁵ *Moralis*, lib. I, n. 56. (Gaudé, I, p. 25).

⁴⁶ Lettre au P. Villani, 21 nov. 1773. Cf. *Lettres de saint A.-M. de L.*, trad. Dumortier, Lille, Desclée, 1888-1893, 2e partie, Correspondance spéciale, II, p. 51.

⁴⁷ Cité dans Villecourt, IV, p. 439.

⁴⁸ Cité dans Berthe, II, p. 159.

⁴⁹ *Dichiarazione del Sistema*, n. 49. Cf. *Vindiciae*, loc. cit., n. 58.

dû défendre jusque devant le roi sa morale attaquée, il prouve une fois de plus que son système n'est autre que l'enseignement de saint Thomas. ⁵⁰

Toutes ces citations démontrent au mieux l'importance que saint Alphonse attachait à sa conformité avec saint Thomas et sa conviction absolue d'y avoir réussi. Or, cette conviction était entièrement fondée. « Tous les hommes vraiment sages, lui écrivait le P. Savio, de l'Oratoire, félicitent votre Grandeur d'avoir bien mis en lumière la doctrine de saint Thomas », ⁵¹ et nous avons entendu plus haut le témoignage autorisé de plusieurs thomistes de marque. ⁵² Au jugement donc des spectateurs impartiaux, et même, saint Alphonse l'assure, ⁵³ au jugement de plusieurs amis du P. Patuzzi, celui-ci ne réfutait guère ses arguments. « En parcourant la brochure du P. Lecteur, écrit le saint, j'ai cherché vainement une discussion approfondie, particulièrement des textes du Docteur Angélique que j'ai allégués en faveur de ma doctrine. » ⁵⁴

Notre saint, on le voit, n'entendait pas être le seul à comprendre saint Thomas: il admettait qu'un autre essayât de lui montrer qu'il l'avait mal interprété. Toujours fallait-il qu'on tentât de le faire, et saint Alphonse ne pouvait se contenter de ce qu'on lui servait en guise de réponse: « Avant d'écrire, étudiez la question, étudiez saint Thomas. » ⁵⁵ Il l'étudiait certes et si bien que, rencontrant chez le saint Docteur un si grand nombre de textes en sa faveur, il se croyait dispensé d'avoir recours aux invectives pour allonger sa réponse. « Je me contenterai de me défendre, écrit-il à son directeur, en alléguant les textes de saint Thomas et des autres théologiens. » ⁵⁶ Il l'étudiait, et conséquemment il se persuadait de plus en plus de la conformité de son sentiment avec celui de son Maître. C'est à ce fait qu'il se croit redevable, pour une grande part au moins, des succès qu'il finit par remporter. « J'ai répondu au P. Patuzzi, écrit-il, et mes réponses ont universellement reçu le meilleur accueil au-

⁵⁰ *Lettres, Cor. spéc., II, p. 89 et suivantes.*

⁵¹ *Ibid., I, p. 290, note.*

⁵² Voir la 1^{ère} partie de cette étude.

⁵³ Berthe, II, p. 163. *Lettres, Cor. spéc., I, p. 299.*

⁵⁴ Cité dans Berthe, II, p. 155-156.

⁵⁵ *Ibid., p. 156.*

⁵⁶ *Lettres, Cor. spéc., II, p. 50.*

près des savants: je m'appuyais en effet sur la doctrine de saint Thomas et des meilleurs théologiens. »⁵⁷

Ayant puisé son système chez saint Thomas, c'est sa théologie morale tout entière qui se trouve à relever du Maître. « On dit que ma morale est l'ouvrage des jésuites, lisons-nous dans la dissertation de 1755. Il est vrai que j'ai lu les théologiens jésuites comme les autres, et que j'y ai trouvé beaucoup de choses, mais il n'est pas moins vrai que je suis le véritable auteur de la théologie morale que j'ai publiée. On parlerait plus juste, si l'on attribuait mon ouvrage à saint Thomas, car on y trouve encore plus ses paroles que les miennes. »⁵⁸

Saint Alphonse a donc pour saint Thomas la plus haute estime, et voilà pourquoi, comme nous l'avons entendu nous le déclarer lui-même, il recherche et suit sa doctrine.

Il y aurait lieu de repasser ici en détail les oeuvres du Docteur très zélé, pour voir par nous-mêmes jusqu'à quel point il fut dans la pratique fidèle au Docteur Angélique. Le travail ne manquerait certes pas d'intérêt, et si j'y renonce présentement, c'est que même à se contenter d'une sèche nomenclature, ce qui serait fort fastidieux, il y en aurait pour plusieurs études. Dans la seule dissertation sur son système moral, laquelle ne couvre pas tout à fait cinquante pages dans l'édition du P. Gaudé, le P. Delerue relève plus de cinquante passages principaux où saint Alphonse se réfère à saint Thomas.⁵⁹

Il est un point toutefois que je voudrais signaler brièvement. C'est au sujet du pouvoir de l'Eglise sur les actes internes. Saint Thomas soutient la négative. On a parfois attribué à saint Alphonse la thèse contraire. Ce n'est pas être dans la vérité. En effet, à la question: « *An lex humana possit directe praecipere actus internos?* » notre saint répond: « *Probabilius negant Salmanticenses cum S. Thoma, Caietano, Suarez, Bonacina, etc., contra alios; quia legislator humanus nequit iudicare de internis.* »⁶⁰ Réponse négative attribuée à saint Thomas et proclamée

⁵⁷ *Ibid.*, p. 49-50.

⁵⁸ C. 9, n. 12.

⁵⁹ *Op. cit.*, p. 138, note.

⁶⁰ *Moralis*, lib. I, n. 100. (Gaudé, I, p. 79).

plus probable que la contraire, référence à trois articles de la *Somme théologique*, raison de la réponse identique à celle du grand Docteur, peut-on désirer rien de plus? Tant il est vrai, soit dit en passant par manière de conclusion, qu'il ne faut jamais se hâter de mettre en opposition les deux grandes lumières de la théologie, auxquelles l'Eglise dans sa sagesse veut que nous recourions avec une confiance assurée, saint Thomas d'Aquin et saint Alphonse de Liguori.

Pour confirmer tout ce qui a été dit et l'illustrer en quelque sorte, citons un cas typique de l'attachement du Docteur moderne au Docteur médiéval. Après cela je signalerai une conséquence un peu inattendue peut-être de cet attachement, puis nous conclurons. Le cas typique est emprunté au P. Raus et il manifeste aussi, merveilleusement, l'héroïque amour d'Alphonse pour la vérité.

Démissionnaire de son évêché depuis un an, — on me pardonnera si je rappelle que dans une lettre à son directeur sur cette affaire, il invoque encore le témoignage de saint Thomas, ⁶¹ — saint Alphonse voulut en 1776 publier ses *Dissertations théologico-morales sur la vie éternelle* et présenta conséquemment son ouvrage à la censure de l'archevêque et du roi. Or, le reviseur ecclésiastique, le chanoine Ruggiero, se mit en tête de faire opposition à deux passages dans lesquels le saint auteur exposait la doctrine de saint Thomas sur la charité des bienheureux et sur l'état des enfants morts sans baptême. Le premier point ne semble pas avoir amené de lutte bien spéciale, mais il n'en fut pas de même pour le second. Voici donc l'objet du litige. « On peut se demander, avait écrit notre auteur, si ces petits enfants, outre qu'ils sont exclus du ciel en raison du péché originel, souffrent aussi la peine du sens et celle du dam. Or l'Ange de l'Ecole, avec d'autres théologiens, est d'avis qu'ils ne souffriront ni la peine du sens, ni aucune tristesse de se trouver privés de la vue de Dieu. . . Mais saint Augustin soutient fortement le contraire et dit qu'ils souffriront et la peine du dam et celle du sens. » ⁶² Peut-on désirer rien de plus objectif? On ne voit vraiment pas ce que le censeur pouvait avoir là contre. Aussi l'auteur ne sait comment exprimer son

⁶¹ *Lettres*, Cor. gén. II, p. 106.

⁶² *Dissertation VI*, par. VIII, n. 36. Cité dans Raus, *op. cit.*, p. 114-115.

étonnement. Il écrit au reviseur royal: « Quant à la doctrine de saint Thomas, . . . M. Ruggiero, à l'entendre, veut bien laisser passer ce qui est dit de la peine du sens, mais ne peut tolérer l'autre passage, où le saint affirme que ces enfants ne ressentent point la douleur d'avoir perdu la gloire céleste. . . Les hommes de science, même les Bertistes, n'en reviennent pas d'entendre dire que la doctrine de saint Thomas n'a pu passer. Pauvre saint Thomas, à quoi te vois-je réduit! Je crois que les dominicains, dès qu'ils l'apprendront, et peut-être le savent-ils déjà, jeteront les hauts cris (*faranno grandi lamenti*). . . Si vous vous sentez le courage de faire entendre raison à Ruggiero, ou au moins d'amener Rossi à m'assigner un autre censeur, mais pas du même calibre (*non della stessa farina*), vous me ferez grand plaisir. »⁶³ Pauvre saint Alphonse! dirons-nous à notre tour. En être réduit à recourir au censeur royal, un laïque, pour défendre saint Thomas contre le reviseur ecclésiastique, un chanoine! Il voulut donc s'adresser aussi, et probablement d'abord, au chanoine Simeoli, professeur de théologie à l'Université de Naples et très influent alors. La lettre précédente est du 3 juillet, celle-ci est du 15. « Je vous ai écrit jusqu'à trois fois, y lisons-nous, concernant le sentiment de saint Thomas auquel le reviseur s'oppose et qu'il dit ne pouvoir laisser passer dans mon livre.

« Je répète qu'en cela je ne veux pas lui donner raison ni dépendre de lui: je veux dépendre de l'Archevêque, et je ferai ce que lui me commandera.

« Or j'ai appris que ce sentiment de saint Thomas est enseigné publiquement à Naples. . . ; et cependant M. le reviseur dit que cette opinion ne peut passer. . . Vraiment si j'avais su cela d'avance, j'aurais été probablement bien plus enclin à laisser toute l'entreprise, que de permettre à ce reviseur d'examiner mon ouvrage, ou plutôt, ce qui revient au même, d'attaquer saint Thomas: les dominicains en sont tout consternés. En voilà du neuf, par exemple: l'opinion de saint Thomas ne peut point passer! Qui donc dit cela? Est-ce la Sainte Eglise? Mais non: la Sainte Eglise au contraire vénère les enseignements de saint Thomas. C'est pourquoi soyez assez bon, Monsieur, pour me délivrer des corrections

⁶³ Raus, *op. cit.*, p. 117-118.

que ce reviseur veut m'imposer; car je veux dépendre uniquement de l'Archevêque. »⁶⁴

Enfin, le 22 juillet, le saint s'adresse au malencontreux censeur lui-même. Après avoir défendu l'opinion du Maître au sujet de la charité des bienheureux, à savoir qu'elle est substantiellement la même qu'ici-bas, il continue: « Mais venons-en maintenant à la question des enfants. J'avais écrit: Saint Augustin soutient fortement le contraire. Vous, Monsieur, vous avez changé ainsi: démontre avec raison le contraire. Or je n'ai pas voulu défendre en règle l'assertion de saint Thomas; c'est pourquoi je l'ai énoncée simplement sans l'étayer de raisons et sans mentionner les nombreux textes des autres saints Pères, qui la soutiennent. Pour l'opinion de saint Augustin, au contraire, j'ai allégué toutes les preuves qui peuvent l'appuyer. Mais vouloir me faire dire que saint Augustin démontre péremptoirement tout l'opposé, c'est vouloir m'amener à attaquer saint Thomas et à affirmer que l'opinion de celui-ci est évidemment fausse; en d'autres termes, c'est vouloir me faire dire purement et simplement un mensonge, puisque j'affirmerais le contraire de ce que je pense. Or, sachez-le, on aura plus vite fait de me couper la tête que de me faire mentir. . . Comment voulez-vous que je dise: Saint Augustin le démontre, quand de fait je n'arrive pas à me persuader que saint Thomas enseigne une proposition fausse? De grâce, Monsieur, je vous en prie, ne me laissez pas plus longtemps dans ces angoisses. Voilà près de deux mois que je suis en proie à ce tourment; ayez au moins la charité de m'en délivrer une bonne fois. »⁶⁵

La victoire finit par rester au défenseur de la vérité, et le 28 juillet, Alphonse pouvait écrire au censeur royal pour le remercier de sa fructueuse intervention en sa faveur.⁶⁶

J'avais annoncé un cas typique: ne l'est-il pas bien véritablement?

C'est donc jusqu'à ce point que saint Alphonse, toujours si plein de l'esprit de l'Eglise, aimait saint Thomas. On le comprend assez alors, il n'y a rien d'étonnant si, à fréquenter avec une telle assiduité et un si

⁶⁴ *Ibid.*, p. 118-119.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 121.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 122.

grand amour l'Ange de l'École, son génial disciple ait fini par se pénétrer de ses principes et appris de la sorte, eh! bien oui, disons-le, à se séparer parfois de son Maître.⁶⁷ Cette proposition n'a rien d'étonnant, ai-je dit, et pourtant. . . Un mot d'explication.

À l'école de saint Thomas on apprend le respect de l'autorité doctrinale,⁶⁸ et cette leçon, personne ne fera difficulté à l'admettre, saint Alphonse l'a parfaitement pratiquée, qu'il l'ait ou non reçue du Maître. Mais saint Thomas enseigne encore, par son exemple et par ses paroles, et d'une façon fort catégorique, que l'autorité est le dernier des arguments dans les choses de la raison, celle-ci se guidant avant tout d'après l'évidence. Cette leçon aussi, saint Alphonse l'a apprise et pratiquée d'une façon remarquable, se montrant en cela encore thomiste fidèle. Rappelons, sur ce sujet, ce qu'en écrit le P. Castle, C. SS. R., dans sa traduction du P. Berthe. C'est une des intéressantes additions faites à l'original. « Perhaps one of the things which most distinguishes St. Alphonsus from the more advanced school of moral theologians is the great value which he attaches to INTRINSIC probability. If, after weighing all the arguments for and against, he had once made up his mind that an opinion in favour of liberty was intrinsically and on its merits unsafe, and not solidly probable, he would not admit its lawfulness even if a theologian of weight held the opposite view. St. Alphonsus in matters which the Church leaves free puts reason before authority, as he says more than once. For example when he wrote in 1764: « I follow only my conscience, and when reason persuades me, I make little account of moralists. » And in his circular to his subjects of August 8th. 1754 : « Only when we are not convinced by reason can we make use of extrinsic probability. » It is this having an opinion of their own which distinguishes great theologians from text-book writers however learned.»⁶⁹

⁶⁷ « Prenant la vérité partout, il ne se croit obligé de prendre l'erreur nulle part, fût-elle signée des plus grands noms et des plus chers. » A.-D. Sertillanges, O. P., *La méthode de saint Thomas d'Aquin, La Vie Intellectuelle*, oct. 1930, p. 58.

⁶⁸ « Puisque la vérité est partout. . . Thomas d'Aquin voudra se plonger dans la tradition, (mais) non pour la juger de haut. » *Ibid.*, 52. Beaucoup d'autres traits de ce très bel article comme du non moins excellent sur *Le génie de saint Thomas (La Vie Intellectuelle, déc. 1930)* s'appliquent parfaitement bien à saint Alphonse, tant il est vrai qu'il y a de nombreuses ressemblances entre les deux grands Docteurs.

⁶⁹ *Life of St. Alphonsus de Liguori*, Dublin, Duffy & Co., 1905, I, p. 456, note.

Aux deux textes apportés par le P. Castle en faveur de son assertion j'ajoute seulement celui-ci, emprunté à la préface de la Morale: « *In delectu autem sententiarum ingens cura mihi fuit semper rationem auctoritati praeponere.* » ⁷⁰ On le voit, saint Alphonse a bien appris sa leçon et il l'a consciencieusement, j'allais dire thomistement, appliquée. En effet il continue: « *et priusquam meum ferrem iudicium, in eo (ni fallor) totus fui, ut in singulis quaestionibus me indifferenter haberem, et ab omni passionis fuligine expoliarem. Quod satis, benevole lector, ex eo cognoscere poteris, quod ego non paucas sententias, quas in prioribus huius operis editionibus tenueram, in hac postrema mutare non dubitavi.* » ⁷¹ Ces changements il les avait déjà annoncés au début de sa préface, où il ajoute: et je n'en rougis pas, puisque saint Augustin et saint Thomas l'ont aussi fait. ⁷²

Le P. Keusch, C. SS. R., avait pleinement raison: « l'attachement de saint Alphonse au Docteur Angélique est (d'ailleurs) plus profond qu'on ne le suppose généralement. » ⁷³ On en demandera peut-être l'explication? Voici — *salvo meliori iudicio* — celle que j'ai cru découvrir. Echo fidèle et complet de la Tradition; saint Alphonse ne pouvait ne pas remarquer celui qui en fut un témoin incomparable, et le remarquant il lui était impossible de ne pas s'attacher à lui. N'est-ce pas ce qui ressort de presque tous les textes cités? J'en rappelle quelques-uns seulement: « J'ai compulsé tous les ouvrages. . . mais surtout j'ai apporté la plus grande attention à noter les doctrines de saint Thomas. J'ai noté les propres paroles des saints Pères, mais j'ai également eu soin de transcrire et de rapporter les doctrines de saint Thomas. J'ai établi mon système. . . en m'appuyant. . . sur la doctrine des théologiens, et spécialement du Prince des théologiens, saint Thomas d'Aquin. Je me contenterai de me défendre en alléguant les textes de saint Thomas et des autres théologiens. » ⁷⁴ Est-ce assez convaincant? Les saints Pères, les théologiens ET saint Thomas, mais celui-ci toujours au premier rang. Je crois que

⁷⁰ Gaudé, I, p. LVI.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*, p. LV.

⁷³ Cité dans le *Suppl. à La Vie Spirituelle*, t. 16, p. (212).

⁷⁴ Voir les notes 35, 36, 49 et 55.

c'est là la formule véritable du thomisme de saint Alphonse, et elle explique, selon moi, l'ordre décroissant qu'on observe de ce chef dans les oeuvres du saint Docteur, si on les range comme suit: morales, dogmatiques, et ascétiques. On comprendra tout de suite cette gradation descendante, si l'on veut bien se rappeler que la dogmatique de saint Alphonse est surtout polémique et principalement dirigée contre des erreurs (fébronianisme, jansénisme, déisme, etc.) dont saint Thomas n'a point explicitement traité. Mais — et voilà qui me confirme fort dans mon sentiment — dès que le sujet exposé l'a été aussi par saint Thomas, telles les fins dernières, pour la dogmatique, telle la prière, pour l'ascétisme, nous voyons réapparaître les citations presque à chaque page, comme en morale.

Saint Alphonse a donc été fortement thomiste, et si le fait est à la gloire du Docteur Angélique, selon la parole de Léon XIII, ⁷⁵ il est aussi à l'honneur de notre saint. Il l'est même d'autant plus qu'il n'avait probablement pas reçu une formation thomiste. D'autre part, le genre simple et populaire auquel il voulut s'astreindre semblait ne lui imposer nullement la fréquentation aussi assidue de l'Ange de l'Ecole. Il y a là, ce me semble, une très belle et fort utile leçon: c'est que la vulgarisation vraie demande à s'alimenter aux sources les plus profondes et les plus pures.

Saint Alphonse a donc été fortement thomiste, parce qu'il fut un écho très complet et très fidèle de la Tradition. Cette proposition nous ramène à celle du début, et pour que ce retour soit complet, je termine par un rapprochement entre nos deux Docteurs.

« *Quasi stella refulgens (Bible: matutina) in medio nebulae. . . Et quasi sol effulgens (B.: refulgens), sic ille effulsit in templo Dei.* » ⁷⁶
Ce texte de nos Saints Livres que l'Eglise fait chanter chaque année en l'honneur du Docteur Angélique par ses Frères, elle le fait réciter chaque année aussi à la gloire du Docteur très zélé par ses Fils.

Etoiles très brillantes, soleils resplendissants! Qui ne voit avec quelle éminente justesse ces appellations conviennent à nos deux saints Docteurs et avec combien de raison l'Eglise recommande d'une façon

⁷⁵ Voir à la fin de la 1ère partie de cette étude.

⁷⁶ *Eccli.*, 50, 6-7.

particulière de s'éclairer à ces deux lumières. Elles diffèrent certes l'une de l'autre: *stella enim a stella differt in claritate*,⁷⁷ mais toutes deux sont un reflet visible et sûr de la « vraie lumière qui illumine tout homme venant en ce monde ». ⁷⁸ Cependant, seule cette dernière est absolument complète. Sachant par le cardinal Lorenzelli « que sous la plume de saint Alphonse certaines doctrines de saint Thomas grandissent dans leur valeur et éclatent d'une beauté nouvelle » ⁷⁹; sachant aussi par le P. Garrigou-Lagrange que le « caractère éminemment pratique (des doctrines alphonsiennes est) bien fait pour compléter les grandes vues spéculatives, auxquelles nous habitue saint Thomas » ; ⁸⁰ sachant donc de toutes façons qu'à fréquenter le Docteur très zélé on ne s'éloigne pas, au contraire, de l'Ange de l'École, il me sera sans doute permis d'exprimer ce vœu: voir un plus grand nombre d'hommes d'étude, en réponse aux recommandations clairement répétées de la Sainte Eglise, joindre dans un même amour et un même culte les deux grandes lumières de la théologie catholique, saint Alphonse et saint Thomas!

Alphonse-Marie PARENT, C. SS. R.

⁷⁷ I Cor., 15, 41.

⁷⁸ Ioan., 1, 9.

⁷⁹ *Testimonia*, p. 22.

⁸⁰ Art. cité, *Suppl. à La Vie Spirituelle*, t. 16, p. (213). L'auteur ne parle que des oeuvres spirituelles, mais nous n'avons pas cru faire violence à sa pensée en l'interprétant comme nous l'avons fait.

L'origine de l'homme

CRÉATION OU ÉVOLUTION

Par suite de la poussée soi-disant philosophique qui marqua la fin du dix-huitième siècle, les activités de l'esprit humain ont quelque peu changé de caractère et d'objet. Au lieu de s'attarder aux subtilités de la scolastique en matière religieuse, elles se sont attaquées à des sujets profanes, sans toujours estimer, comme il convenait, des points de connexité reliant ceux-ci au dogme et aux données de la tradition.

En conséquence, l'homme de nos jours ne peut se contenter de l'héritage de connaissances que lui ont légué ses ancêtres. Un esprit critique et inquiet le porte à s'assurer de tout par lui-même. Il ne voudrait avoir foi qu'en ce qu'il a dûment pesé et contrôlé. Il lui faut même pénétrer dans les arcanes réputés jusqu'alors les plus inaccessibles à l'esprit humain. La nature est pour lui un grand livre dont il feuillette les pages avec une avidité pas toujours exempte de prétention.

C'est dire qu'il trouve une grande satisfaction à s'immiscer dans les questions comme, par exemple, celles d'ordre physico-dynamique dont la solution a donné lieu à ces merveilleuses inventions qui se sont multipliées surtout au cours des derniers cinquante ou soixante ans.

Jusque-là rien de mieux. L'humanité ne peut que profiter des secrets que ces savants arrachent ainsi à la nature. Mais l'homme va plus loin : il voudrait aussi se connaître lui-même, en conformité avec l'invitation exprimée par le poète latin : *nosce teipsum*. Rejetant avec un dédain assez peu fondé les notions qu'il tenait de l'histoire et de la religion, il prétend approfondir ce que des recherches prolongées dans l'ordre matériel peuvent révéler sur son origine, l'âge et la nature de sa race (unité ou polygénité), de même que sur l'état de celle-ci dans les temps pré-

historiques, comme le donnent à conjecturer l'oeuvre de ses antiques prédécesseurs, à la surface de notre planète, — nous voulons dire ces outils primitifs et autres reliques que ces derniers ont laissés enfouis dans les couches de son enveloppe végétale en décomposition, ainsi que dans l'apport de ses eaux coulantes — ou le résultat des perturbations qui ont bouleversé l'écorce extérieure du globe terrestre.

D'où la création de l'anthropologie, avec ses satellites ou branches ancillaires, la paléontologie, l'archéologie, l'ethnographie, la philologie, etc.

Malheureusement l'émancipation de toute restreinte religieuse dont ont fait montre un trop grand nombre des adeptes, sinon des promoteurs attitrés, de ces différentes sciences les ont souvent empêchés de se contenir dans les limites du vrai, parfois du vraisemblable. Au point que, dans leur cas, on pourrait difficilement prendre pour être venu du ciel le précepte susmentionné tel que le donne Juvénal: *E coelo descendit: nosce teipsum*.¹ On en aura plus d'une preuve dans les pages qui vont suivre, malgré notre plan bien arrêté de nous montrer aussi juste, et même accommodant que possible pour les anthropologues dont nous aurons à exposer les vues et prétentions.

De fait, on pourrait presque dire de certains chercheurs contemporains, fiers de ne pas admettre la possibilité d'une Révélation et de rejeter sans sourciller les récits bibliques comme des « légendes »,² qu'ils font, en matière anthropologique, profession de crédulité doublée d'une suffisance difficilement supposable chez de vrais savants. Bornons-nous, pour le moment, à cette simple remarque, et laissons au lecteur le soin de tirer lui-même ses déductions des faits que nous allons passer en revue dans cette première étude.

* * *

Autrefois, se basant sur la tradition et les dires de la Genèse, on

¹ *Satires*, XI, 27.

² Cf. Paul Topinard, *L'Anthropologie*, p. 186 de la traduction de Robert-T.-H. Bartley, (Londres et Philadelphie, 1878). — Gabriel de Mortillet commence la préface de la deuxième édition de son *Préhistorique* en attaquant certains contradicteurs ecclésiastiques, qui ont « l'esprit faussé par l'étude creuse de la théologie ». Il rit de « la création biblique » (p. 6), de la religion et des « prétendues saines doctrines », (p. 8), etc.

voyait dans l'homme le chef-d'oeuvre de la Création et l'objet, dans ses origines, d'une action toute spéciale de la Divinité. Mais, emboîtant le pas avec le pseudo-savant de Molière, beaucoup d'anthropologues de nos jours proclament bien haut: « Nous avons changé tout cela ». ³ « Le Créateur doit être mis à la porte sans cérémonie », s'écrie Karl Vogt avec une désinvolture dont il ne peut voir le ridicule, « et nous ne pouvons laisser la moindre place aux opérations d'un pareil être ». ⁴

D'après cet écrivain et ses compères contemporains, l'homme est simplement le résultat de l'évolution naturelle d'un organisme des plus primitifs, être aquatique auquel on peut à peine accorder les propriétés de la vie animale. Au cours d'âges sans fin, il commença par se développer légèrement, passa ensuite par une série d'étapes qui le transformèrent en amphibie, puis en un batracien apparenté à la salamandre, et, après nombre d'autres modifications plus ou moins saugrenues, se changea en une espèce de sarigue et enfin en un mammifère caudé qui, un soir de sa vie, s'endormit singe pour se réveiller homme.

Pas moins de trente-deux transformations successives, s'il faut en croire ces savants à forte imagination, qui sont aussi sûrs de leur trouvaille que l'humble chrétien l'est de ce qu'il tient de la Révélation. Tel apparaît le transformisme, plus généralement connu sous le nom d'évolution.

Ce système a surtout été préconisé par Charles Darwin et ses disciples modernes. Mais si le savant anglais en demeure le principal prophète, il est loin d'en avoir été le premier avocat. Il s'est contenté de le perfectionner en le dotant de points ingénieux qui lui donnent une certaine plausibilité. Puisque le système entier roule sur la transformation successive des espèces d'êtres animés en d'autres de caractère supérieur comme organisme, on pourrait même attribuer à Aristote le titre de proto-évolutionniste. D'après lui, la vie animale ne serait qu'un perfectionnement de la vie végétale, à laquelle succéderait une série d'êtres de caractère de plus en plus parfait, dont le point culminant se trouverait dans la constitution de l'homme. Mais, moins tranchant et plus rationnel que nos hommes de science modernes, le philosophe païen voit au fond de ces

³ *Le Médecin malgré lui*, II, 6.

⁴ *Vorlesungen über den Menschen*, p. 133.

diverses transmutations la main de ce qu'il appelle la Cause Efficente, sans toutefois déterminer au juste la nature de son rôle dans la circonstance.

Vint ensuite l'Eglise chrétienne, qui vit dans le premier chapitre de la Genèse l'exposé, court mais autorisé, des toutes premières origines de ces éléments qui forment ce que nous appelons la nature et de l'être raisonnable qui en est le roi. Cet exposé suffit pendant des siècles à l'intelligence des fidèles et des pasteurs, d'autant plus que certains de ces derniers ne le trouvaient nullement incompatible avec une interprétation que d'aucuns voudraient croire absolument propre à l'enseignement contemporain. C'est ainsi que l'évêque africain, le grand saint Augustin, ne se faisait pas d'illusion sur le vrai sens des six jours de la Création. Pour lui comme pour les géologues des derniers temps, ce n'était autre chose qu'autant d'époques de probablement fort longue durée, marquées par l'apparition des différentes parties constituantes de l'univers, ou la transformation de leurs éléments primordiaux.

Après une longue période d'activité intellectuelle, au cours de laquelle on se préoccupa plus des sciences sacrées que de questions purement profanes, vint le grand naturaliste Linnée. Sans passer précisément pour évolutionniste, ce fin observateur de la nature contribua par ses classifications à attirer l'attention sur les espèces, principalement celles du règne végétal, dont il dressa la nomenclature, et, vers la fin de sa vie, il parut même croire à la transformation naturelle de quelques-unes.

Linnée était un protestant suédois. Un de ses contemporains catholiques, le Français Buffon, bien qu'ayant lui-même traité aussi méthodiquement du règne animal que Linnée le faisait alors du règne végétal, est aujourd'hui plus connu du monde des littérateurs que des cercles scientifiques. De même que l'observateur suédois, Buffon croyait plutôt à la fixité des espèces, et, en ce sens, il n'était pas ce qu'on pourrait appeler un transformiste. Pourtant, pris à la lettre, ses derniers écrits donneraient presque à penser qu'il penchait vers un évolutionnisme mitigé, n'ayant rien de commun avec les énormités qu'on a depuis données comme chose jugée et dès lors incontestable.

Vinrent ensuite Erasme Darwin,⁵ en Angleterre (1731-1802), et J.-B. de Lamarck (1744-1829), en France, qui émirent l'un et l'autre, le dernier surtout, une réelle théorie d'évolution, proclamant une franche acceptation d'une doctrine de mutabilité des espèces. Les vues de Lamarck firent sensation, mais lui acquirent peu d'adhérents, d'autant plus que l'incomparable Cuvier, fermement convaincu par ses judicieuses recherches du caractère tout opposé de ces divisions de la nature, mit alors au service du système traditionnel tout le poids de l'autorité dont il jouissait déjà (1769-1832). Peu s'en fallut même qu'on en vînt à prendre le savant au nom hybride pour un fou.

De Lamarck n'en peut pas moins prétendre au titre de père de l'évolutionnisme — assez mince gloire, diront certains. Il exposa sa théorie dans deux ouvrages, dont le premier, « *Philosophie zoologique* » parut en 1809 et l'autre, « *Histoire des animaux sans vertèbres* », vit le jour entre 1816 et 1822. Il y nie catégoriquement l'immutabilité des espèces animales, qu'il assure changer sous l'impulsion de nouveaux besoins basés sur une différence de milieu. C'est ainsi qu'il croyait fermement que le caractère palmé de la patte des oiseaux aquatiques était due au nouvel habitat que leurs ancêtres avaient adopté.

Hâtons-nous d'ajouter que le système de Lamarck n'avait rien à faire avec l'origine de l'homme. De plus, tout en croyant à l'abigénèse, ou génération spontanée, il n'en écrivait pas moins que « rien n'existe que par la volonté du sublime Auteur de toutes choses ». ⁶

Un autre adversaire de Cuvier et de la doctrine jusque-là réputée la seule orthodoxe fut alors un Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844), qui attribuait au « monde ambiant » les diverses transformations qu'il imaginait se produire dans les espèces zoologiques, ainsi que son fils, Isidore (1805-1861), qui tenait pour une théorie d'évolution plutôt modérée.

Mais l'influence de Cuvier reçut un contrepoids sérieux dans les recherches et découvertes de l'Anglais Charles Lyell sur le champ géologique, dont on peut le considérer comme le premier explorateur scientifique. Partant du principe que ce qui se fait aujourd'hui explique ce qui

⁵ Le grand-père de Charles.

⁶ *Phil. zool.*, I, p. 56.

s'est fait autrefois, Lyell montra que les phénomènes qu'on remarque dans le monde de la matière inerte étaient rendus compréhensibles par la formation, lente mais non moins réelle, des couches terrestres les plus récentes. Il en vint par là à fournir des armes à ceux qui prétendaient expliquer de la même manière ce qu'ils prenaient pour des changements successifs dans le règne animal.

En même temps, ses expériences donnaient naissance à une nouvelle science, la paléontologie, dont les données ont depuis singulièrement élargi les limites du temps dans lesquelles on avait jusque-là confiné la manifestation de la vie. Sans trop s'arrêter à étudier si les causes, les forces dynamiques, productrices des effets observés dans l'écorce terrestre étaient réellement identiques à celles qui ont aujourd'hui des résultats analogues, en ce qui est de leur puissance et du temps requis pour opérer, on se mit à calculer d'après les strates ou couches de notre globe l'âge des êtres préhistoriques dont ils contenaient les traces, et cette computation, que le profane se permet de trouver un peu risquée, les savants postérieurs à Lyell la tiennent pour un fait démontré.

Ce ne fut pourtant qu'en 1844 que se firent jour pour la première fois les arguments encore en vigueur pour étayer la thèse de l'évolution telle qu'on l'entend aujourd'hui. Ces arguments sont basés sur le refus de la science nouvelle d'admettre aucune intervention surnaturelle dans l'origine des éléments constituant de la nature (pas de création), sur la parité relative dans l'anatomie des êtres organisés (par exemple, analogie entre les nageoires des poissons, les ailes des oiseaux, et... les bras de l'homme!), sur la prétendue convertibilité des espèces, qu'on confond fort commodément avec les variétés, sur la présence chez l'homme de certains restes d'organes, comme le rudiment d'appendice caudal qui, parfaitement inutile dans sa condition actuelle, est une preuve irrécusable qu'il fut un temps où cet organe, la queue, lui servait. Cette dernière particularité, ajoute-t-on, rend incontestable sa parenté originelle avec certains animaux de nature simiesque.

De ces divers arguments, suppléés par ce qu'on appela la « sélection naturelle », Darwin s'empara habilement et tira un d'autant meilleur parti que d'autres esprits encore plus osés, au premier rang desquels se plaçaient deux acolytes capables, mais peu scrupuleux, Ernest Haeckel,

en Allemagne, et T.-H. Huxley, en Grande-Bretagne, ne se firent pas faute de renchérir encore sur les avancés du maître.

Le premier, en particulier, était un homme outré et d'une suffisance telle que Darwin lui-même ne pouvait s'empêcher de lui écrire en 1868 : « Votre audace me fait parfois trembler ». Même le Suisse Karl Vogt dont nous connaissons déjà les propos impies à l'endroit du Créateur a écrit de lui :

« Si M. de Quatrefages ⁷ est trop modeste quand il dit : Je ne sais pas, M. Haeckel, au contraire, sait tout. Pour lui, rien d'obscur, tout est prouvé jusqu'à l'évidence. Du monéron amorphe ⁸ à l'homme doué de la faculté de parler, toutes les étapes sont déterminées par induction, leur nombre fixé à vingt ou vingt-deux, et toutes ces phases placées aux âges géologiques correspondants. Rien n'y manque. Malheureusement, cet arbre généalogique si complet, si bien élaboré n'a, comme le cheval de Roland, qu'un tout petit défaut. De même que la vie manquait au coursier du paladin, ainsi la réalité manque à sa généalogie. Chaque degré est marqué d'êtres imaginaires, de l'existence desquels personne n'a jamais trouvé aucune preuve, mais qui n'en doivent pas moins être regardés comme des êtres absolument réels. Si on ne les a pas encore trouvés, patience ! on les trouvera plus tard. » ⁹

Si les évolutionnistes les plus effrénés critiquent ainsi les procédés de leurs propres compères, que ne sommes-nous pas autorisés à en dire nous-mêmes ?

C'est en 1859 que Darwin publia son fameux livre sur « l'Origine

⁷ Célèbre anthropologue français, qui ne donna point dans les divagations modernes.

⁸ Cet être demanderait à lui seul une page ou deux d'explications, qui ne feraient guère honneur à la « Science ». Le plus fameux représentant de ces êtres imaginaires était le soi-disant Bathybius de Haeckel, dont on attribuait l'existence à la génération spontanée, à une époque où on la croyait encore possible. Ce protoplasme était alors supposé, que disons-nous ? fermement cru, par les « savants » l'être vivant de structure la plus rudimentaire qu'il y eût, d'où l'importance qu'on lui attribuait comme le principe de la vie dans la nature. Ce n'était autre, assurait-on, que l'être auquel se rapportaient ultimement tous les animaux, l'homme compris. Malheureusement, après que bien des pages savantes (puisqu'herissées de grands mots) eussent été publiées sur sa constitution et ses habitudes, on découvrit que ce n'était nullement un être vivant, mais simplement « un produit artificiel, un précipité de gypse en solution dans de l'eau salée, par l'alcool dans lequel on le conservait ». (Prof. Moebius, au Congrès des Naturalistes Allemands, à Hambourg).

⁹ *Apud* Thein, *Christian Anthropology*, p. 125 ; New-York, 1892.

des Espèces », et dès lors, en dehors des cercles catholiques où l'on s'engage moins facilement des nouveautés, quiconque voulut passer pour savant dut le regarder comme le dernier mot de « la Science », nom respectable dont on a trop souvent abusé. On en a bien rabattu depuis, et il n'y a pas si longtemps qu'un écrivain de valeur publiait dans l'organe officiel de la plus haute autorité scientifique des Etats-Unis une remarque à l'effet que « le lamarckisme et le darwinisme sont maintenant insuffisants; nous ignorons à présent quels ont été les facteurs essentiels de l'évolution ». ¹⁰

Un autre auteur de langue anglaise est encore plus explicite: « Quand les adeptes des autres sciences », écrit-il, « nous demandent ce qu'on croit couramment au sujet de l'origine des espèces, nous n'avons pas de réponse claire à leur fournir. Nous ne pouvons voir comment se produisit la différenciation des espèces. » ¹¹

Mais n'anticipons pas. Darwin était de plus facile accommodement, et cette observation nous fait de suite pénétrer au fond de la question qui fait l'objet du présent essai.

Présupposant la transmutabilité des espèces, qu'il confondait avec les variétés, erreur colossale et de la plus grande portée, ainsi que nous le verrons en temps et lieu, Darwin s'imagine qu'au cours des âges beaucoup plus d'individus naissent que l'habitat qui leur est propre n'en peut nourrir. Par suite de ce déficit dans les moyens de subsistance à leur disposition, il y eut entre ces individus lutte pour la vie, avec le résultat que les plus forts firent disparaître les plus faibles, ceux qui étaient les mieux adaptés à la reproduction éliminèrent graduellement ceux qui étaient moins bien constitués. Cette circonstance, jointe à l'influence du milieu, (ce qui, soit dit en passant, n'est pas à dédaigner), détermina avec le temps un perfectionnement lequel, exagérant les points d'excellence des reproducteurs, finit par faire perdre à l'espèce dont ils relevaient, ses caractéristiques premières, et la transforma en une espèce nouvelle.

Seconde conclusion pratique: l'homme étant, lui aussi, un animal par la partie matérielle de son être, est le fruit d'une évolution identique

¹⁰ *Rep. of the Smithsonian Institution, 1920.*

¹¹ *Evolutionary Faith and Modern Doubts; ap. Science, LV, p. 55.*

chez les brutes qui lui ressemblent physiquement le plus. Et voilà comment les anthropologues modernes lui ont fait tomber la couronne qu'il avait jusqu'alors portée dans le monde zoologique.

On pourra sans doute objecter: comment se fait-il que, dans un passé inconnu de tous, le faible et l'imparfait ait si facilement cédé au plus vigoureux, alors que de nos jours les individus les plus rachitiques,



Fig. 1
Squelette du Gorille.

Fig. 2
Squelette de l'Homme.

les plus abâtardis, jouissent autant que les autres du privilège de la reproduction, qui perpétue leurs tares avec leurs défauts constitutionnels? N'est-ce pas une règle reconnue de la science qu'il faut juger du passé par le présent?

Dans cette soi-disant lutte pour la vie, le singe le plus intelligent est supposé avoir perdu sa queue, ainsi que l'habitude d'aller à quatre pattes

et de grimper dans les arbres. Il se serait en même temps, pour une raison et d'une manière qu'on ne dit point, dépouillé de son poil; il aurait agrandi de plus des deux-tiers la capacité de son crâne et arrondi les contours de son facies (V. figs. 1 et 2). Ne semble-t-il pas plus logique de penser qu'au cours de cette lutte, si lutte il y eut jamais, la race des singes dut devenir physiquement plus robuste, plus apte à se procurer la subsistance dont elle a besoin, plutôt que de se transformer en un être délicat tel que l'homme, qui ne peut sans vêtement résister aux rigueurs des saisons, ni se procurer sans difficulté la nourriture que la nature offre gratuitement à ses prétendus ancêtres? Au point de vue matériel, n'y a-t-il pas là recul plutôt que progrès?

Et puis comment la lutte pour la vie a-t-elle pu produire chez un anthropoïde des altérations aussi radicales que celles que chacun peut constater entre le simidé le plus anthropomorphe et l'homme le moins parfait? Nous reviendrons sur ce sujet. En attendant, nos premières figures rendront encore plus apparentes ces divergences essentielles, même au simple point de vue matériel. En particulier, pour n'en citer qu'une, en vertu de quelle loi de la nature le singe le plus perfectionné a-t-il pu voir son chef se développer si prodigieusement qu'il a fini par contenir plus du triple de cervelle qu'il n'en avait jamais eu comme singe? ¹²

Par-dessus tout, quelle baguette magique conféra au hideux animal grimaçant dont nos savants paraissent se réclamer la faculté de penser et de raisonner, de parler, rire et chanter? D'où lui vint le sentiment de la pudeur que nous ne partageons avec aucune brute? Et pourquoi les singes ne se transforment-ils plus aujourd'hui? Et ces autres membres du règne animal dont l'homme préhistorique (que Darwin et compagnie croient avoir vécu à une date si reculée), nous a transmis les fidèles esquisses sur les parois de ses antres, chevaux, cerfs, bisons ou aurochs, comment se fait-il qu'ils aient encore de nos jours tous les traits caractéristiques de leurs ancêtres, ainsi qu'on peut le constater par les susdites représentations graphiques?

¹² Un évolutionniste contemporain, A.-H. Keane, admet (*Ethnology*, p.25), comme l'une des caractéristiques des simidés le fait que le maximum de capacité crânienne de l'orang-outan et du chimpanzé qui « sous ce rapport approche le plus du crâne humain est de 26 et de 27½ pouces carrés respectivement, tandis que le minimum est de 55 chez l'homme ».

Dans le cas présent, nous pouvons en parler en connaissance de cause, pour en avoir admiré sur place les peintures vieilles de peut-être six mille ans — nos savants à la mode diraient: au moins soixante mille ans! Ces chevaux et bisons n'ont-ils pas eu le temps d'acquérir le perfectionnement prôné par Darwin et de se transformer en de nouvelles espèces?

Et pourtant la force de ces considérations n'est que secondaire, comparée à celle de cet autre point sur lequel il nous faut maintenant appeler l'attention du lecteur. Ce point est de toute première importance. De fait, il devrait à lui seul trancher la question. S'il peut être prouvé, tout le système darwinien croule irrémédiablement. Nous voulons dire l'immutabilité des espèces d'êtres animés. Nous venons d'en donner une preuve tirée des pictographes de l'homme primitif, et nous avons par ailleurs déjà maintes fois effleuré ce sujet, non sans raison, ainsi que le comprendra sans peine le lecteur le moins perspicace.

* * *

En effet, l'homme étant, d'après les évolutionnistes, le résultat final d'une série de transformations d'une espèce animale en une autre, il est évident que leur théorie tombe à l'eau s'il peut être établi que les différentes espèces formant le règne animal sont immuables, et par conséquent n'ont jamais essentiellement et permanemment changé.

Or le grand naturaliste Sir J.-William Dawson le déclare explicitement, « on ne connaît aucun cas certain d'une espèce d'animaux ou de plantes qui ait jamais changé au point d'assumer tous les caractères d'une nouvelle espèce. C'est ainsi que les espèces sont pour la science des unités pratiquement inchangeables, dont nous ne pouvons jusqu'ici retrouver (*trace*) les origines ». ¹³

Pour entrer dans des détails plus ou moins techniques, il peut y avoir croisements accidentels entre individus de deux espèces apparentées; mais si ces espèces sont réellement distinctes, le fruit de ces croisements sera lui-même stérile, et par conséquent ne pourra devenir le principe

¹³ *The Origin of the World according to Revelation and Science*, p. 227; Londres, 1888.

d'une nouvelle espèce. Tel est, on le comprend de suite, le cas de l'âne et du cheval d'une part, du cheval et du zèbre d'autre part. Ces cas connus de tous nous introduisent à la question de ce qui constitue réellement une espèce, et la différence qui existe entre elle et ses variétés. Celles-ci sont aussi transformables, soit par culture ou domestication,¹⁴ soit encore par l'influence du milieu, que la première est immuable en n'importe quelle circonstance.

Mais nous entendons de suite l'objection de l'évolutionniste : la progéniture du boeuf croisé avec le bison est fertile, ainsi que celle du chien croisé avec le loup. Parfaitement, mais cela n'enlève rien à la force de notre assertion. Il faut naturellement s'entendre, encore une fois, sur la véritable nature des espèces.

Telles qu'on les connaît aujourd'hui, elles sont en grande partie basées sur la classification de Linnée. Or ce savant, tout perspicace et consciencieux qu'il se révélait, était pionnier dans la matière. Il s'attacha trop à des particularités extérieures non essentielles, telles que la structure corporelle,¹⁵ ou même la simple couleur du pelage, ainsi que la nomenclature populaire. Pour nous, le bison n'est qu'une variété du boeuf domestique, de même que le loup est le frère sauvage du « fidèle ami de l'homme ». La science semble d'ailleurs le reconnaître en donnant à l'un et à l'autre des deux premiers le nom de *bos* et aux deux autres celui de *canis*.¹⁶

De fait, nous laissons à tout homme de bonne foi le soin de décider si la différence qui existe entre, par exemple, le lévrier et le bouledogue n'est pas infiniment plus grande que celle qui distingue le chien de chasse de n'importe quel loup.

Aussi sommes-nous heureux de trouver la déclaration suivante

¹⁴ « Les loups de la même espèce sont tous de la même couleur, mais pas le chien domestique; les perdrix et autres gallinacés du même genre se ressemblent tous, mais non notre poule; tous les bisons sont d'un brun couleur de chocolat, mais les bestiaux peuvent être noirs, blancs, rouges ou cailles; les sangliers sont de couleur uniforme, mais non les porcs, pas plus que nos chats, bien que leurs parents à l'état sauvage le soient. » (*Memoirs of Rev. A. G. Morice, O. M. I.*, p. 27, note; Toronto, 1930).

¹⁵ *Species tot numerantur quot diversae formae in principio sunt creatae*, dit-il, dans sa *Philosophia botanica*, p. 99, publiée à Stockholm en 1751.

¹⁶ *Bos taurus* pour le boeuf domestique, *Bos americanus* pour le bison; *Canis familiaris* et *Canis lupus* pour les derniers.

sous la plume d'un évolutionniste dans un ouvrage de référence dont l'esprit est loin d'être orthodoxe à nos yeux. Parlant de ces variétés populairement reconnues comme des espèces distinctes (boeuf et bison, chien et loup), R. C. Pennett écrit dans la *Encyclopedia of Religion and Ethics*¹⁷: « Qu'elles doivent être regardées comme une seule espèce ou comme deux dépend de la nature du critère dont on fait usage, si l'on prend pour base les traits extérieurs (de l'animal) ou la stérilité (de la progéniture). Somme toute, on peut dire qu'on s'accorde généralement en faveur de la dernière (particularité). »

C'est-à-dire que pour ce savant et la plupart des autres (*generally*), la stérilité du rejeton d'espèces différentes est maintenant reconnue comme le signe infaillible de l'hétérogénéité de ces espèces. Par conséquent, le fait que le taureau et la bisonne, comme la chienne et le loup, peuvent procréer une progéniture qui se reproduira sous des traits mitoyens est une marque indéniable de la parenté spécifique des père et mère. Loin d'infirmier notre contention, il ne fait au contraire qu'en confirmer le bien-fondé.

Conclusion: les variétés zoologiques peuvent seules avoir entre elles des rejetons féconds; les espèces, comme telles, ne peuvent prétendre à cette propriété dans le fruit de croisements anormaux. Ces dernières restent donc immuables et aucune n'a pu, dans le passé, se transformer en une autre, pas plus qu'aucune d'elles ne jouit de pareille prérogative dans le présent. L'homme n'a donc pu venir de n'importe quel être de nature simienne ou autre, soit par descendance directe, soit en ligne collatérale—d'autant plus, ne l'oublions pas, que le transformisme suppose des altérations essentielles au cours des temps non seulement dans ces espèces dont nous venons de nous occuper, mais dans les genres, ou divisions encore plus vastes et partant plus distinctes les unes des autres, sinon dans les « ordres » zoologiques dont les points de différence sont aussi prononcés que possible.

Bien qu'on n'ait jamais produit aucun exemple concret de pareille évolution, même simplement d'une espèce en une autre, on a fait grand cas des disparités qu'on a cru trouver entre les équidés primitifs et ceux

¹⁷ Vol. V, p. 623.

de nos jours. Non seulement le cheval fossile était bien plus petit que son représentant moderne — pas plus gros qu'un renard, dans le cas du plus ancien ancêtre, le *eohippus*, s'il faut en croire certains évolutionnistes — mais il avait à l'origine quatre orteils munis de sabots qui se réduisirent à trois, puis à deux, pour ne garder enfin que le seul qu'il a aujourd'hui.

Mais, tout d'abord, nous ferons observer que la taille, de même que la couleur, est ici sans importance physiologique. La fleur cultivée est de proportions plus généreuses que la fleur de la prairie, et l'animal domestique jouit d'une variété de couleurs inconnue de ses cousins sauvages.¹⁸ En certaines régions, du moins, le cheval semble avoir été domestiqué tout aussi tôt que le chien, au point que souvent sa chair constituait le fond de la nourriture de l'homme.¹⁹ La taille qu'il a acquise au cours des temps provient de la domestication à laquelle il a été soumis, des travaux qu'on lui a fait faire et du soin qu'on avait de lui, en raison des services qu'on en attendait.²⁰

Un transformiste militant, Gabriel de Mortillet, auquel nous devons la classification des outils servant à l'homme primitif que nous aurons plus tard à décrire, donne les chevaux préhistoriques dont il a mesuré les ossements comme ayant eu de 1 mètre 36 centimètres à 1 m. 38 de haut. « Les plus grands individus ne dépassent pas 1 mètre 45 », ajoute-t-il.²¹ C'est-à-dire que ces chevaux des premiers âges humains étaient déjà plus gros que l'âne d'aujourd'hui. C'est un progrès notable.

¹⁸ V. note 14.

¹⁹ De l'époque moustérienne G. de Mortillet dit que le cheval était alors « extrêmement abondant partout, dans les alluvions et les cavernes » (*Le Préhistorique*, p. 319). D'après le même anthropologue, « moins abondant que dans les gisements solutréens, (il) se trouve (pendant l'époque magdalénienne) pourtant à peu près partout, France, Belgique, Angleterre, Suisse, Allemagne, plaines et montagnes » (*Ibid.*, p. 462). Mais, dira-t-on, quelle preuve apportez-vous qu'il servait alors à l'alimentation de l'homme? Ecoutez la même autorité: « L'animal le plus répandu dans les stations solutréennes », écrit-il, « est sans contredit le cheval. C'est le seul animal qui se soit rencontré dans les huit stations dont j'ai donné la faune. Dans la station type de Solutré, il est prodigieusement abondant. Ses débris forment, à peu près à eux seuls, de puissantes accumulations, atteignant jusqu'à 3 mètres d'épaisseur et s'étendant sur près de 100 mètres de long; c'est ce qu'on appelle le *magma de cheval*. On a estimé qu'il y avait là les squelettes de plus de 20,000 individus. M. Toussaint en a même porté le nombre à 40,000 au minimum. » (*Ibid.*, p. 382).

Et le même auteur ajoute, cinq pages plus loin: « Toutes les parties du squelette se retrouvent dans le magma. Ces animaux ont donc été abattus et dépecés dans la station même. . . Ce sont bien des animaux tués et dépecés pour être mangés. » (p. 387).

²⁰ Parmi les peintures préhistoriques qui le représentent, on a parfois remarqué des lignes transversales qu'on croit se rapporter au harnais.

²¹ *Op. cit.*, p. 382.

Mais trêve de détails à ce sujet. Chacun sait que le shetland est un cheval, tout aussi bien que le shire et le percheron.

Quant aux orteils qui paraissent avoir disparu chez cet animal, leur absence actuelle ne confirme point les prétentions du transformisme. Cette altération s'est produite parmi des individus de la même espèce, tout le monde en convient. Est-elle bien plus remarquable que la perte chez le boeuf de la bosse qui caractérise le bison ou la modification dans la mâchoire du loup qui fait aujourd'hui du bouledogue un être aussi laid que dangereux? Et puis rien ne prouve que les restes qu'on croit représenter le plus ancien type du cheval aient réellement appartenu à un équidé authentique. ²²

Qu'est cette infime particularité dans le sabot du cheval préhistorique comparée aux immenses, nombreuses et essentielles caractéristiques qui séparent l'homme, moderne ou ancien, de n'importe quel singe? Reportons-nous donc encore une fois à nos figures 1 et 2, et examinons à la hâte quelques-uns de ces points de dissimilarité. La première représente d'après Huxley, l'*alter ego* de Darwin lui-même, le squelette d'un gorille, le simidé qui se rapproche physiquement le plus de l'homme. Les différences entre ce squelette et celui de la fig. 2 sautent aux yeux. Précisons pourtant par déférence pour l'exactitude réclamée par la science.

1° Le cerveau d'un Allemand de trente à quarante ans pèse en moyenne 1,424 grammes et celui d'une femme de même race 1,273, tandis qu'un orang-outan adulte, légèrement moindre que celui du gorille, ne pèse que 79.7 grammes. Le premier mesure en superficie de 1,877 à 2,196 centimètres carrés, mais son équivalent chez le singe susmentionné seulement 533.5. Quoi d'étonnant alors, s'il faut juger de l'esprit par la matière qui passe pour en être le siège, si le plus développé des quadrumanes, bien qu'il puisse s'accroupir au coin du feu et profiter de sa chaleur, comme, du reste, n'importe quel animal, n'a jamais assez de jugement pour l'attiser et l'empêcher de s'éteindre, alors même qu'il a sous les yeux le bois sec qui alimente l'élément bienfaisant!

2° En conséquence de cette énorme disparité dans le volume du

²² « The Eocene forms and still more remote *Phenadocus* are avowedly very dubious ancestors of the horse », déclare dans la *Catholic Encyclopedia* (vol. V, p. 665) un écrivain sympathique au système de l'évolution.

cerveau, la boîte osseuse qui le contient est beaucoup plus grande chez l'homme que chez le simidé, en proportion du crâne de l'un et de l'autre.

3° La colonne vertébrale de l'homme est complètement adaptée à la position verticale; ce qui veut dire que l'homme va naturellement debout et le singe seulement par accident, et alors pas absolument droit.

4° Les jambes sont proportionnellement plus longues chez l'homme que chez l'anthropoïde le plus perfectionné, dont les bras et les mains, allongés outre mesure, sont évidemment appelés à jouer un rôle différent.

5° Le gros orteil est plus long chez le premier et non opposé aux autres orteils, comme chez sa contrefaçon plus ou moins anthropomorphe. C'est là, en dépit des apparences, un point anatomique important, qui trahit des habitudes de vie essentiellement dissemblables. En d'autres termes, le gros orteil du singe étant préhensile comme est le pouce de l'homme en conjonction avec l'indicateur, ce point nous révèle que le premier est fait pour vivre au moins partiellement dans les arbres et en saisir avec le pied les branches et les fruits, chose impossible au second.

6° L'homme a le nez développé d'une manière qui le distingue de n'importe quel simidé.

7° Il est aussi le seul à avoir un menton assez prononcé pour que la physionomie de chaque individu en soit matériellement affectée.

8° La dentition est aussi de nature toute différente chez l'homme et chez le singe.

9° Tout le corps des anthropoïdes est couvert de poil, ce qu'on ne peut dire de l'homme. ²³ De plus, ce qu'en possède le second a la propriété de blanchir avec l'âge, propriété qui lui est propre, à moins qu'on ne veuille faire une légère exception en faveur du gorille, dont le pelage a parfois une tendance à grisonner.

10° La voix est inarticulée chez les anthropoïdes, articulée chez l'homme, qui seul jouit de la faculté de parler. Cette faculté, avec la raison dont elle est l'expression extérieure, constitue un abîme infranchissable entre l'homme le plus abruti et le singe le plus perfectionné.

²³ Même pas, au même degré, de l'Aïno le plus authentique.

Et ces particularités si essentielles, ces traits caractéristiques de l'homme, ne datent pas d'hier, ainsi qu'on peut en juger par ces remarques d'un rationaliste, Rudolf Virchow, le grand naturaliste allemand :

« Lorsque nous étudions l'homme fossile quaternaire, qui devrait ressembler plus que nous à nos ancêtres originels », écrit-il, « nous trouvons constamment un homme comme nous. Il y a un peu plus de dix ans qu'on a découvert des crânes dans la tourbe, parmi des déchets lacustres ou dans les anciennes cavernes. Les savants crurent voir en eux des caractères spéciaux accusant un état sauvage et développés incomplètement. Ils étaient sur le point de les déclarer d'une grande ressemblance avec des crânes de singe. Mais toutes ces notions se sont évanouies. Les anciens troglodytes, les habitants des cavernes, les hommes de la tourbe, se révèlent comme ayant formé une société tout à fait respectable. Ils ont des têtes de telles proportions que beaucoup d'individus de nos jours seraient heureux d'en avoir d'aussi grosses.

« Bref, il nous faut reconnaître qu'aucun type fossile n'offre de caractéristiques d'un développement inférieur. Et lorsque nous comparons l'ensemble des restes fossiles connus jusqu'à date avec l'état actuel des choses, nous pouvons dire avec assurance que, parmi les hommes qui vivent aujourd'hui, il y a un bien plus grand nombre d'individus relativement inférieurs que parmi les fossiles en question. »²⁴

Alors que deviennent la « sélection naturelle » de son maître Darwin et la « survivance du plus apte », *the survival of the fittest*, chère au cœur de Spencer, un autre de ses disciples, avec lequel il était en parfaite communion d'idées?

* * *

Cette extraordinaire dissimilarité entre l'homme et les singes anthropoïdes a toujours été une épine au pied des évolutionnistes. D'après eux,

²⁴ Discours au Congrès des Anthropologistes de Munich, Sept. 1877. De son côté, un savant qui paraît plutôt favorable à la thèse de l'évolution écrit du même Haeckel : « Our leading scientists do not care to support the unfounded generalities of Haeckel's doctrines. They have even, most severely but justly, censured Haeckel's scientific methods, mainly his frauds, his want of distinction between fact and hypothesis, his neglect to correct wrong statements, his disregard of facts not agreeing with his aprioristic conceptions and his unacquaintance with history, physics and even modern biology » (H. Muckermann in *Catholic Encyclopedia*, V. 658).

les diverses espèces qui forment aujourd'hui le règne animal, du plus humble monère au simidé le plus parfait, forment autant d'anneaux d'une même chaîne qui se tiennent les uns aux autres, une série ininterrompue de descendants intimement unis à leurs ascendants. Mais comment décemment étendre cette chaîne jusqu'à l'homme inclusivement ? Dans l'état actuel des choses, c'est évidemment impossible. Les plus aveugles ne peuvent s'empêcher de voir ce gouffre béant qui sépare l'homme de la bête. Puisque les évolutionnistes ne peuvent se tromper, la faute doit en être à quelque défaut dans la nature. En d'autres termes, il doit y avoir quelque part un anneau perdu, *a missing link*, de la chaîne en question qu'on retrouvera un jour.

Aussi, piqués par l'aiguillon du ridicule dont les couvraient les traditionalistes en matière scientifique, nos transformistes se sont-ils efforcés de découvrir ce bienheureux chaînon. En désespoir de cause, et parce qu'ils ne pouvaient mettre la main sur les exemples concrets nécessaires à leurs prétentions, quelques-uns ont rêvé d'une évolution *per saltum*, comme ils disent, c'est-à-dire un changement aussi brusque qu'essentiel, comme celui qui aurait du coup converti un singe en un homme sans l'aide d'aucun intermédiaire.

C'est là un procédé fort commode, mais incapable de satisfaire les transformistes consciencieux, obligés d'admettre que « n'importe quoi peut arriver si l'on admet cette nouvelle et quelque peu surprenante (*startling*) théorie. »²⁵

La plupart s'en tiennent, sans en être satisfaits, aux découvertes qui, sur un point ou sur un autre du globe, ont mis à jour des restes, généralement fort incomplets, d'anthropoïdes ou hominidés supposés, ou bien des singes à facies humain, ou bien des hommes à figure de singe. Ces individus, d'ailleurs assez clairsemés, se sont efforcés de les doter de particularités aussi simiesques que possible, les donnant comme les types incontestés d'autant de races distinctes et les décorant, avec une solennité plutôt enfantine, de noms scientifiques latins comprenant genre et espèce, ou espèce et variété, tout comme les divisions modernes des règnes végétal et animal reconnues parmi les naturalistes.

²⁵ A.-H. Keane, *Ethnology*, p. 235.

Pour ne parler que de quelques-uns, il y a le *Pithecanthropus erectus*, que presque tous prennent au sérieux, mais que le *Standard Dictionary* appelle un être « hypothétique ». Ses restes furent trouvés à Trinil, Java, et accusent des caractères intermédiaires entre le gorille et « l'homme de Néanderthal », bien que distinctement humains, prétend-on. Cette créature mystérieuse passe pour n'avoir pas été douée de la parole — autant dire que ce n'était pas un homme.

Le crâne trouvé à Néanderthal, près de Dusseldorf, en Allemagne, est celui d'un individu dolichocéphalique, c'est-à-dire à tête longue, par-

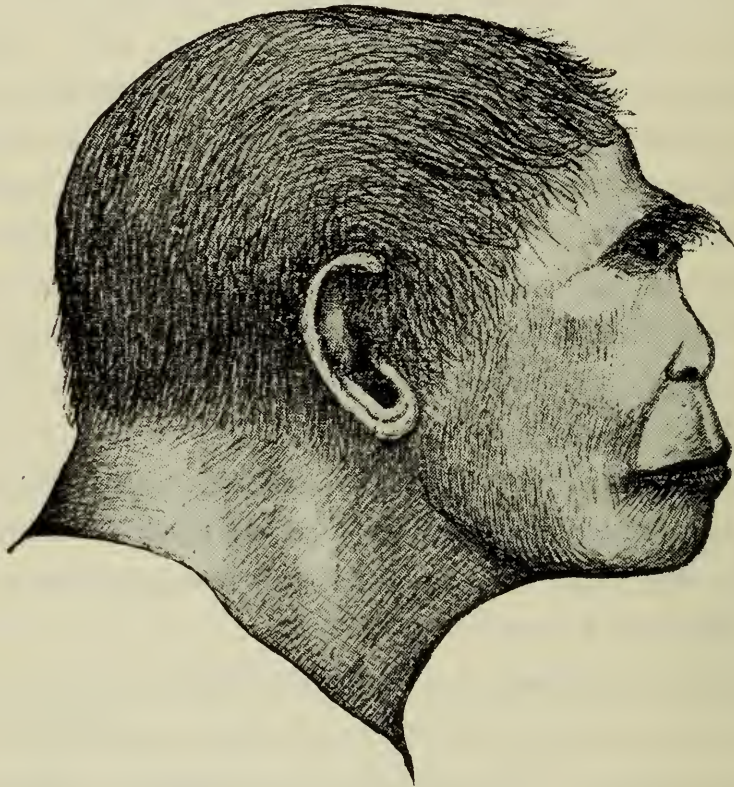


Fig. 3. — L'Homme de Péking.

tant peu large, qui vivait à l'époque chelléenne, remarquable, comme tous les crânes anciens, par des arcades sourcilières très accentuées. On n'a de lui que la calotte, ou couverture sincipitale; mais cela suffit aux savants, dont la riche imagination leur permet de reconstituer l'individu auquel elle appartenait sans la moindre hésitation.

Tout aussi connu est « l'homme de Cro-Magnon », l'une des premières « races », assure-t-on, de l'*Homo sapiens*, auquel nous avons

tous l'honneur d'appartenir. Par extraordinaire, les ossements d'une centaine d'individus qu'on croit apparentés furent découverts en 1858 et depuis, d'abord aux Eyzies, Dordogne, puis dans les environs, fort riches en reliques humaines des temps préhistoriques, ainsi que nous avons pu le constater en personne.

L'homme de Cro-Magnon avait un index céphalique moyen, et jouissait d'une culture égale, ou légèrement inférieure, à celle de l'aborigène américain lors de la découverte de son pays. Des ethnologues le regardent comme ayant formé la base de la population actuelle de l'Europe.²⁶

Passant par-dessus d'autres soi-disant chaînons perdus, auxquels le manque d'espace ne nous permet pas de nous arrêter, nous terminerons par quelques mots sur une découverte toute récente qui a fait grand bruit, découverte dont l'exposé dans la presse supposée scientifique illustre à perfection les méthodes en honneur chez les évolutionnistes modernes toujours obstinés à ne pas se rendre à l'évidence. Leur remarquable imagination, on va le voir, ne le cède qu'à leur phénoménale assurance.

Pour eux aucun mystère, aucun doute possible. Ce ne sont pas de simples hypothèses, ou même des probabilités qu'ils nous servent, mais des faits incontestables qu'ils nous apprennent. Et sur quoi se basent-ils? Pour le voir, que le lecteur veuille bien se reporter à notre figure 4. Il trouvera là tout ce qu'ils ont souvent pour élaborer leurs mirifiques inductions, faits et détails, historiques aussi bien que sociologiques dont ils nous gratifient à titre gracieux, tout ce qu'ils ont aussi pour reconstituer des portraits authentiques (!?) comme celui de la fig. 3, que nous leur empruntons.

Nombre de grands journaux anglais, entre autres le *Chicago Herald* du 15 mars dernier, publiaient récemment une étude remarquable, parce que typique de ce qui s'imprime aujourd'hui quand on veut se faire un nom ou ne pas déroger à la réputation qu'on peut devoir à des audaces passées. Cette étude roulait sur ce que l'auteur appelait « l'Homme de Péking », qu'il avait, comme il est d'usage en pareil cas, pris pour le représentant de toute une race et lui assignait une antiquité fabuleuse. Na-

²⁶ *Ubi suprâ*, p. 376.

turellement, il le baptisait d'un nom scientifique: *Sinanthropus pekinensis*, et nous disait que ses restes avaient été trouvés à trente milles de Pé-king, Chine. Cet essai était dû au « Professeur René Thévenin, le distingué savant français », et il était orné d'illustrations à faire dresser les cheveux sur la tête, dont l'une des moins abracadabrantes forme notre propre fig. 3.²⁷ Voyons maintenant les « savantes » élucubrations du grand homme de science français. Il commence par affirmer sans broncher que:

1° En ce qui est des deux crânes humains en question — car il y en avait deux — ils « avaient dormi en Chine un million d'années ou plus » — excusez du peu. « La Science » (il veut probablement parler de lui-même) « a commencé à ramasser les éléments d'une grande tragédie, la défaite, l'insuccès et l'extermination de toute une race humaine, qui s'était mise, avec un espoir prématuré, à conquérir le monde ». Comme preuve de tout cela, voyez la fig. 4.

2° La race à laquelle appartenaient ces deux fragments de crânes « s'éteignit sans laisser de descendants, parce que probablement elle fut exterminée par l'*Homo sapiens*, notre propre ancêtre ». Fait clairement prouvé par notre fig. 4, empruntée à l'écrit oraculeux du « distingué savant ».

3° Le *Sinanthropus pekinensis* n'avait pas assez d'intelligence pour faire du feu.²⁸ Preuve, le bout de crâne de fig. 4, tout ce qu'avait le « distingué savant » lui-même pour se fixer là-dessus.

4° Il était trop stupide pour se faire en silex des pointes de flèches et de lances.²⁹ Le lecteur non initié aux secrets de « la Science » pourra se demander: alors de quoi vivait cet homme antique? Mais le savant moderne regardera pareille ignorance avec le plus profond mépris.

5° Le même individu préhistorique ne portait aucun habit, ainsi que le démontre la fig. 4, et cela « bien que le climat fût froid et humide ».

²⁷ Les autres comprenaient des scènes soi-disant de la vie primitive, où l'homme était représenté dans des attitudes burlesques et aussi simiennes que possible.

²⁸ Alors, quoi qu'en dise Thévenin, ce n'était pas un homme. Car les preuves de l'existence du feu artificiel à une époque antérieure est admise même du fervent évolutionniste qu'était de Mortillet.

²⁹ Parce qu'on n'en a point trouvé dans le voisinage immédiat de ses restes, est-il conforme au bon sens de conclure que cet homme ne connaissait point ces armes?

6° Il avait bien des chiens, mais « tout ce qu'il savait en faire était de les manger crus ». Même preuve que ci-dessus.

7° Nous sommes en mesure, assure le « distingué savant » déjà mentionné, de « produire cet anthropoïde ³⁰ tel qu'il était de son vivant » (V. fig. 3 et, comme autorité, fig. 4) . . . « Cette créature marchait avec des jambes croches, le dos voûté, laissant pendre ses mains au bout de ses longs bras qu'elle tenait considérablement en-dehors de son corps, ou bien elle grimpait dans les arbres, dont les fruits et les noix formaient ses principaux aliments. » Tout cela est clair comme le jour à quiconque prend la peine d'étudier suffisamment la fig. 4. Qui serait assez irrévérent

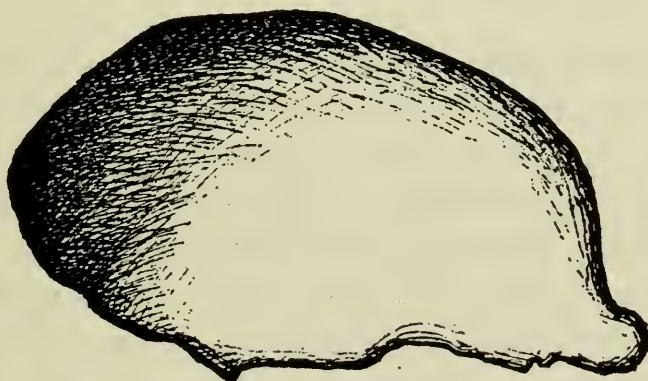


Fig. 4.—Crâne de l'Homme de Péking.

à l'endroit de « la Science » pour oser insinuer que ce n'est, au contraire, que le fruit de l'imagination d'un homme qui a intérêt à rendre aussi simiesque que possible l'être auquel appartenait originairement le morceau de crâne qui est à peu près sa seule autorité pour tout cet échafaudage?

8° Enfin, *in caudâ venenum*, il ajoute : « Dire que l'homme de Péking et l'homme d'aujourd'hui ont une commune origine (*a common ancestry*) ne veut pas dire grand'chose, puisqu'on peut en dire autant de l'homme et de n'importe quel animal si l'on remonte assez loin dans le passé. » Il en est encore là! . . .

Et pourtant ce savant entiché de théories surannées, a plus raison qu'il ne le croit, mais pas de la manière dont il s'y prend. C'est bien le

³⁰ Tiens, ce n'est donc plus un homme? . . .

même Etre Suprême qui, après avoir créé les animaux de la terre et les poissons des mers, fit l'homme à son image et à sa ressemblance, lui conférant ainsi l'intelligence pour le distinguer de tous les êtres créés et dont, nous l'avons vu, d'aucuns font un si mauvais usage. Des facultés d'esprit et de coeur dépendant de cette intelligence, personne encore, absolument personne, n'a pu expliquer autrement l'origine.

Il conviendrait peut-être, à ce propos, d'ajouter ici un mot relativement à la théorie de Mivart. Cet Anglais, mort dans l'insoumission à l'Eglise à laquelle il s'était converti, croyait que la création d'Adam consistait simplement dans l'adjonction par Dieu d'une âme humaine à un corps de simidé, lui-même résultat des évolutions préconisées par Darwin et les penseurs de son école.

Mais il ne paraît pas que pareille hypothèse mérite beaucoup d'attention du chercheur sérieux. Elle comporte un acte du Créateur qui n'est digne ni de lui ni de sa créature. Puisque l'intervention du premier est chose nécessaire et indéniable — d'un côté la génération spontanée étant, depuis Pasteur, chose reconnue comme absolument impossible, et d'un autre personne ne pouvant avancer sans violer les règles du bon sens que la matière puisse engendrer l'immatériel, comme est l'âme humaine avec ses divers attributs, — pourquoi ne pas accepter, pour obvier à cette double impossibilité, la doctrine d'une création spéciale du corps aussi bien que de l'âme de celui que la tradition a toujours connu sous le nom d'Adam?

Adrien MORICE, o. m. i.

Le classicisme français

Le grand siècle classique français fut le thème de nombreuses et savantes études de la part de tous les éminents penseurs qui l'ont jugé les uns avec une admiration sans borne, les autres avec des réserves multiples auxquelles ils ont joint des reproches assez graves. Aussi notre ambition, dans le présent article, sera-t-elle de fournir une vue d'ensemble des idées et des principales critiques suscitées par les divergences d'opinions. Nous étudierons tout d'abord quelle a été la source d'inspiration du classicisme et la part que la mythologie païenne y occupe; ce nous sera l'occasion en même temps de parler de son esprit chrétien. Puis passant à l'objet de l'art classique, nous dirons que c'est la nature dont nous expliquerons le sens précis, ajoutant un mot sur la place qu'y tient le sentiment de la nature. Enfin nous déterminerons le rôle de la fameuse « raison » de Boileau, qui, sans exclure l'imagination, conserve à l'intelligence un rôle directeur, mais qui, en engageant les écrivains à être impersonnels, produisit directement ou indirectement l'absence presque complète du lyrisme.

Le XVII^e siècle n'est pas un fait isolé dans l'histoire: il reçut du siècle précédent des idées et des principes que bien loin de rejeter il adopta comme siens. L'étude des auteurs de l'antiquité grecque et latine était effectivement en honneur au XVI^e siècle: la Pléiade avait entre autres principes décrété la rupture avec le Moyen-Age et le retour aux écrivains anciens; les traducteurs mirent à la portée de tout le monde les ouvrages d'autrefois; les moralistes, et spécialement Montaigne, y cherchèrent des règles et un idéal qu'ils voulurent adapter à la vie moderne; saint François de Sales enfin démontra la possibilité de cette synthèse harmonieuse de la sagesse chrétienne et de la sagesse humaine puisée dans les auteurs de jadis.

Ces acquisitions, le XVII^e siècle en tirera profit, et son inspiration

va continuer à s'alimenter aux sources antiques. Il conservera le respect et l'imitation des devanciers, mais les considérera comme des maîtres plutôt que comme des modèles. On ne cherche pas chez eux des données d'archéologie, d'histoire ou de politique, mais on leur demande des lieux communs de psychologie et de morale. « On les imite avec intelligence et hardiesse et dans une mesure exquise d'adaptation avisée et judicieuse. Mais leur imitation n'est pas un esclavage, elle admet une large part d'originalité prise dans l'observation immédiate de la nature. »¹ La Fontaine et Racine, et en général tous les classiques, ont imité ainsi par exemple les habitudes d'esprit des anciens, leur tour de composition, et dans cette manière de moule ont versé beaucoup de matière puisée dans la réalité qui s'offrait à leurs yeux.

La Fontaine nous décrit son procédé d'imitation :

« Mon imitation n'est pas un esclavage :
 Je ne prends que l'idée, et les tours, et les lois
 Que nos maîtres suivaient eux-mêmes autrefois.
 Si d'ailleurs quelque endroit plein chez-eux d'excellence
 Peut entrer dans mes vers sans nulle violence,
 Je l'y transporte, et veux qu'il n'ait rien d'affecté,
 Tâchant de rendre mien cet air d'antiquité. »

Dogme incontesté du XVII^e siècle, dogme hérité d'ailleurs du siècle précédent, une telle imitation ne comportait guère que des avantages. L'on ne se contenta pas cependant d'emprunter aux anciens des sujets pour les tragédies ou les fables, des procédés qui missent en relief une idée morale, des principes d'esthétique, des expressions heureuses, le malheur fut de leur prendre aussi leur mythologie. D'aucuns affirment même que les fictions païennes constituent au XVII^e siècle un dogme poétique incontestable, et que ce siècle a consacré le plus noble encens de ses vers à Vénus et à Apollon. Boileau semble en effet l'avoir sanctionné dans son Art Poétique, quand il parle de l'épopée qui

« Se soutient par la fable et vit de fictions ; »

où

« Chaque vertu devient une divinité ;
 Minerve est la prudence et Vénus, la beauté. »

¹ Cf. Emile Faguet, XIX^e siècle, étude sur Chateaubriand.

Quoi qu'il en soit de l'interprétation de ce principe, c'est un fait que la tragédie, et en général toute la poésie classique, est saturée de mythologie païenne. Chacun des poètes du XVII^e siècle s'est formé un olympe à soi. Il y a une mythologie de La Fontaine, une mythologie de Racine, une mythologie de Molière, mais chacune est différente des autres.

La mythologie de La Fontaine est extraordinairement bon enfant : les dieux se promènent deux à deux comme de bons bourgeois : Borée et le Soleil avisent un voyageur en engageant un pari à qui lui ferait quitter son manteau. Ces dieux bourgeois ont des âmes de maîtres des eaux et forêts. Ils ne veulent pas de mécontents : les gens qui récriminent leur sont en horreur : que le paon se plaigne à Junon, il sera bien reçu. Ils ont en exécration l'imposture : les bûcherons qui se lamentent auprès de Mercure d'avoir perdu leur cognée, et qui feignent de reconnaître pour l'outil perdu celui qui a un manche d'or, en reçoivent pour récompense un grand coup sur la tête. Les dieux n'aiment pas non plus qu'on les dupe : le passant qui dans la tempête a promis cent boeufs, et qui, le péril passé, brûle quelques os, n'a pas le dernier mot. L'amour est comme les autres : il ne veut pas qu'on lui résiste ; il punit ceux qui ferment l'oreille à ses conseils.

On peut dire que le classicisme a abusé de la mythologie dans un siècle qui fut peut-être le plus chrétien de tous les siècles, et l'on peut réellement se demander ce que ses écrivains avaient à faire des dieux païens n'ayant plus pour eux, (comme pour les grecs et les romains pour qui ils représentaient une réalité), aucune signification et ne répondant à aucun sentiment de leur âme. Croyaient-ils en effet à ces aimables fictions qu'à tout instant ils évoquaient, ou bien était-ce là pure convention ? Ils n'y croyaient pas certes, mais il semble qu'à se nourrir ainsi constamment de ces fables aux beaux aspects, l'esprit du poète finissait par se créer un monde intérieur où il aimait à vivre pour y chercher un refuge contre les réalités extérieures et un abri pour ses rêves. Cela ne cesserait de surprendre cependant chez des hommes pour qui la règle idéale était la raison. Aussi doit-on y voir plutôt la simple expression figurée et poétique de certaines idées de poètes nourris dès leur enfance des auteurs grecs et latins et dont les imaginations étaient remplies de leurs récits mythologiques. Mais en somme personne ne s'arrête sérieusement à

ces fictions et chacun découvre le sens réel caché sous ces divinités, et si l'on dit Minerve ou Vénus, on comprend prudence ou beauté. Il y a tout au plus une simple convention admise de tout le monde, et qui, si elle nous surprend un peu aujourd'hui, ne surprenait alors personne, bien que Bossuet et Pascal s'en soient quelquefois indignés.

En dépit de tout ce fatras mythologique, il reste vrai qu'un christianisme profond anime toute la littérature classique, même, quoi qu'on en ait dit, la comédie et la fable. Si l'on ne traite pas sur la scène des mystères religieux, et si Boileau condamne le merveilleux chrétien ce n'est pas seulement pour des raisons d'esthétique, à cause par exemple de la difficulté à représenter sur le théâtre le miracle proprement dit, mais encore pour des raisons de doctrine, et de doctrine janséniste: il faut respecter la religion; voilà pourquoi il interdit d'en faire un ornement littéraire et une machine épique:

« De la foi d'un chrétien les mystères terribles,
D'ornements égayés ne sont point susceptibles. »

Le respect de la religion doit toujours rester une règle de conduite. C'est grâce à cette conscience chrétienne que s'achève la conception de l'idéal païen et de l'idéal chrétien commencée par Montaigne et par Du Vair, et continuée par saint François de Sales. La conscience chrétienne, loin de rejeter le trésor moral du paganisme, le fait sien, et l'utilise pour construire sa conception de l'homme, qui est une conception chrétienne. L'homme est conçu comme une contradiction vivante, plein de grandeur par son origine et sa destinée, plein de misère par son péché, mais d'une misère susceptible d'être guérie par Dieu. Dans cette idée chrétienne de l'homme qui se trouve au fond de toute la littérature classique, et que l'on retrouve en particulier si souvent exprimée dans les Pensées de Pascal, les considérations des auteurs païens entrent comme des éléments propres à l'humanité tout entière, et que les chrétiens ont droit d'utiliser aussi bien que les païens.

Nombreux sont les exemples que l'on pourrait apporter pour montrer que la littérature classique est foncièrement chrétienne: bien qu'elle mette en scène des personnages païens, ces personnages ont en effet des âmes chrétiennes. Phèdre, en qui s'incarne la passion, est pourtant plus

chrétienne que païenne, puisqu'elle condamne cette passion et connaît le remords; elle s'inspire même de l'erreur du jansénisme puisqu'elle est victime de la colère divine et est privée de la grâce. Andromaque n'est plus la veuve d'Hector devenue par la loi de la guerre la captive et la femme de Pyrrhus, elle devient la veuve fidèle et respectée d'Hector, et ses sentiments d'affection maternelle pour Astyanax ne sont plus de ceux qui remontent à la morale païenne. Pauline, dans « Polyeucte », « a trop de vertus pour n'être pas chrétienne ». Auguste aussi est chrétien par son pardon qu'il accorde à Cinna, pardon qui s'inspire non plus de raisons d'intérêt politique, mais qui part d'un sentiment de générosité. Tous ces héros païens s'enrichissent de toutes les vertus que le christianisme a apportées à l'homme: la noblesse, la délicatesse, la bonté, la pureté, la modestie. Faut-il ajouter encore les tragédies chrétiennes d'inspiration? Polyeucte qui, tout entier, est fait du courage et de l'abnégation d'un martyr; Esther, Athalie, tirées directement de la Bible, et que les idées de la Providence divine, de l'amour de la religion compénètrent tellement qu'elles ne peuvent pas être séparées de ces tragédies sans en détruire la nature même.

* * *

La matière sur laquelle l'artiste doit travailler, l'objet de l'art, c'est la nature, et Boileau en fait un précepte rigoureux:

« Que la nature donc soit votre étude unique.
Jamais de la nature il ne faut s'écarter.
Mais la nature est vraie, et d'abord on le sent. »

La nature est donc l'objet unique qui doit arrêter l'attention de l'écrivain classique. Pour aucune raison il ne doit se départir de cette règle, parce que c'est dans la nature que se trouve la vérité; non pas la vérité purement intellectuelle des conclusions qui découlent avec une logique rigoureuse de prémisses certaines, mais la vérité de l'observation exacte du réel; et nous retrouvons ici le réalisme classique. « Le réaliste classique ce n'est pas celui qui observe la réalité et qui la décrit avec tant de minutie, de méticulosité, dans un détail si passionnément minutieux et futile qu'il l'exagère de cette façon-là, mais celui qui, doué de toutes les

qualités littéraires, a de plus le sentiment de l'exactitude, le sentiment de la mesure, le sentiment du goût. »²

Cette observation, sur quoi va-t-elle s'exercer? Qu'est-ce que Boileau entend par nature? Il entend surtout la nature humaine. Il s'occupe de l'homme intérieur et s'attache à connaître l'âme humaine par une étude profonde, attentive et en même temps naturelle et sans effort de ce que l'homme est à lui-même, et s'il ne se flatte pas de l'expliquer, il s'attache à l'examiner sans cesse et à le montrer sous toutes ses faces. Cette psychologie est originale et choisie, elle vise au vrai et au vraisemblable. Elle rejette ce qui est accidentel, c'est-à-dire dépend de la mode, des temps, des lieux, de toutes les circonstances et s'arrête à ce fond d'idées et de sentiments qui est commun à tous les hommes de tous les pays, éternel et immuable comme l'humanité elle-même. Elle repousse tout ce qui est extraordinaire et déraisonnable. De ce grand objet inépuisable la curiosité du XVII^e siècle ne se lasse jamais. Ses tragédies sont des crises d'âme; ses grands prosateurs sont des sermonnaires, des moralistes, des apologistes perpétuellement tournés vers les choses de l'âme.

* * *

Cette application qu'ils ont mise à étudier la psychologie humaine a empêché les écrivains classiques de regarder la grande nature extérieure; et l'on peut s'en étonner: Homère qui fut précisément un de leurs maîtres n'a-t-il pas été un grand peintre de l'humanité et tout ensemble un grand peintre de la nature? Il ne l'a pas décrite cette nature pour décrire, comme a fait Chateaubriand et après lui bien des romantiques, il en a constitué un cadre à ses personnages, mais ce cadre on le retrouve à chaque page, sans que pour cela l'attention soit distraite des personnages; au contraire, ces descriptions rapides en expliquent mieux la situation et le caractère. Les classiques français ont tiré eux aussi de la nature un cadre et un décor, mais ils en réduisent la description au minimum, et c'est à peine si l'on en retrouve quelques phrases chez Corneille, chez Bossuet et chez Madame de Sévigné. La Fontaine pourtant fait exception, et si l'on a dit qu'il est le plus classique des classiques c'est peut-être que dans ses Fables, il a concédé à la nature une part plus large que ne lui en

² Cf. Emile Faguet, *La Fontaine*.

ont donné tous ses contemporains. La Fontaine n'est pas un descriptif, et il lui arrive rarement de décrire pour décrire. Mais il a su voir la nature et il l'aime d'un amour profond. Il a su évoquer et animer un paysage par un trait précis. A le lire d'un oeil distrait, on ne le remarque pas toujours, mais, si l'on est attentif, un paysage charmant se découvre aux regards. Rien de bien rare, mais rien non plus de plus poétique: car le paysagiste qu'est La Fontaine n'épuise jamais ses peintures: il esquisse, il indique, c'est au lecteur d'achever. Et ainsi l'on éprouve cette « expérience poétique » dont parle M. Henri Brémond, et qui fait que l'on se dit, tel vers est vraiment poétique, quand on lit par exemple cette description de La Fontaine:

« A l'heure de l'affût, soit lorsque la lumière
Précipite ses traits dans l'humide séjour;
Soit lorsque le soleil rentre dans sa carrière,
Et que n'étant pas nuit, il n'est pas encore jour. »

Dans tout ce qu'ils ont de plus poétique, les romantiques ont-ils jamais rien écrit de plus suggestif que ces deux autres vers:

« Aurait-il imprimé sur le front des étoiles
Ce que la nuit des temps enferme dans ses voiles? »

* * *

En dépit de ces exemples épars, le XVII^e siècle reste donc avant tout un siècle psychologique. Ce caractère est dû au précepte de Boileau qui veut que la raison soit la règle de toute oeuvre d'art:

« Aimez donc la raison: que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix. »

Voilà, exprimée par Boileau, cette fameuse règle de la raison, contre laquelle se sont insurgés non seulement les romantiques, mais certains écrivains de nos jours. Qu'entend donc Boileau par « raison »? Au sens où nous l'entendons aujourd'hui, la raison seule ne suffirait pas. L'homme n'est pas seulement intellectuel, il est aussi un être sensitif, et pour saisir fortement l'intelligence et émouvoir profondément les sentiments des hommes, il faut leur présenter les idées sous la forme la plus concrète dont elles soient susceptibles, sous les couleurs les plus capables de soule-

ver leur admiration et leur enthousiasme, il faut leur laisser entrevoir l'inconnu du mystère au-delà de ce que l'intelligence appréhende: « L'humanité, suivant une belle parole de M. de Pressensé, n'est satisfaite que par ce qui la dépasse, n'accepte que ce qui s'impose à elle, ne s'incline que devant ce qui la commande avec autorité. » Il peut y avoir excès naturellement dans cet appel aux facultés sensibles, (les passions ont toujours été et restent encore la cause de bien des erreurs et de bien des fautes), mais elles n'en gardent pas moins leur charme captivant. Voilà pourquoi les littératures du Nord et une grande partie de la littérature romantique opèrent sur tant de gens un attrait irrésistible; l'intelligence reste bien faible en présence des passions liguées contre elle; et voilà aussi en quoi réside le danger de ces littératures.

« Mais il faut se rappeler, écrit justement M. Emile Faguet, ³ qu'au XVII^e siècle le mot « raison » n'a pas un sens aussi abstrait que de nos jours. Par raison, le plus souvent, les auteurs du XVII^e siècle n'entendaient pas la raison pure, celle qui fait les idées générales, les principes et les axiomes; ni, non plus, la raison raisonnante, celle qui construit des arguments et des séries d'arguments,; ils entendaient d'ordinaire par raison quelque chose de raisonnable, quelque chose qui fût du bon sens. C'est le sens que le mot raison a toujours dans Boileau, et c'est pour ne s'en être pas aperçu que l'on a fait sur la raison de Boileau des volumes entiers de contresens. C'est aussi dans ce sens que Pascal prend le mot raison le plus souvent, et quand il oppose la raison à l'imagination il est très clair qu'il entend le mot raison dans le sens du réel. » Ce précepte du réel se retrouve chez tous les écrivains classiques. Pour désigner la raison Boileau emploie différents mots. Il se sert tantôt de « raison », tantôt de « bon sens »; ici c'est le « bon goût »; là, la « nature ».

« Quelque sujet qu'on traite ou plaisant ou sublime
Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime. »

C'est au nom du bon sens qu'il condamne le burlesque:

« Au mépris du bon sens le burlesque effronté
Trompa les yeux d'abord, plut par sa nouveauté. »

Mais il ne faudrait pas exagérer et croire que l'art classique français

³ Cf. Emile Faguet, XVII^e siècle.

n'ait aucunement tenu compte de l'imagination et de la sensibilité, qu'il ait complètement ignoré le monde physique et même, nous l'avons vu ce que l'on a appelé le sentiment de la nature. Aucun art humain ne peut faire abstraction du sensible sans contredire la loi de son existence, et l'art de Boileau moins qu'aucun autre. La raison chez Boileau n'exclut donc pas l'exercice des autres facultés: ce serait une naïveté de le croire; mais elle les discipline.

« Pour bien exprimer ces caprices heureux,
C'est peu d'être poète, il faut être amoureux.
Il faut que le coeur seul parle dans l'élegie. »

Le coeur seul, que devient donc la raison seule? Boileau l'abandonne donc? « Oui, écrit encore M. Emile Faguet, si par raison l'on veut entendre que le poète ne doit mettre en oeuvre que son intelligence, que sa raison pure, et ne doit s'adresser qu'à l'intelligence de son lecteur,; non, si par raison on entend ce qui est conforme au bon sens, conforme à la nature, ce qui est raisonnable. Son idée précisément c'est qu'être raisonnable, c'est être naturel; et qu'être naturel dans des vers d'amour, c'est être amoureux. Nous voilà loin de ces théoriciens qui veulent nous persuader que Boileau, avec sa raison a étouffé tout sentiment et toute émotion dans la poésie. » Il sanctionne au contraire les droits de cette poésie, sans pour cela consacrer les écarts d'imagination et les aberrations de certains romantiques. La raison classique n'exclut donc pas toute affection émotive et ne défend pas de jouir de la possession d'un bien que l'intelligence a d'abord présenté comme tel à la volonté. Mais elle garde pour elle son rôle de directrice de la volonté. . . Les facultés inférieures sont tenues, il est vrai, en bride, de façon même quelquefois trop étroite, (et le romantisme, en réintégrant l'imagination dans ses droits, qu'il exagérera d'ailleurs, a élargi les horizons); mais le classicisme empêche du moins que les facultés inférieures ne prennent le pas sur les plus élevées; l'esprit a gardé sa place et ce spiritualisme compense bien des déficits.

* * *

Doit-on regretter en effet que le lyrisme fasse à peu près complètement défaut dans la littérature classique? La raison restant dominante, elle modère et discipline les autres facultés. De là l'absence du lyrisme,

qui consiste en rêverie et en élan passionné. Toute la littérature du XVII^e siècle, ou à peu près, est impersonnelle. L'auteur classique ne nous étale pas sa propre façon de penser et de sentir. On ne trouve aucune confiance d'ordre privé ou sentimental. On y peut voir plusieurs raisons : raison d'ordre religieux : c'est contraire à la modestie chrétienne que de se mettre en scène ; raison d'ordre social ou mondain : l'homme bien élevé évite de parler de soi ; enfin raison d'ordre littéraire : il faut prendre les hommes en général, et les confidences individuelles ne sont pas intéressantes.

L'auteur classique s'assujettit à son sujet, il développe des principes pris en dehors de lui, ou il fait parler, selon la vraisemblance, à chacun de ses personnages le langage de sa situation, de son caractère. Tous les tragiques nous ont laissé de ce genre des modèles achevés (et même des fragments lyriques lorsque la condition du personnage le comporte : il suffit de rappeler la prière de Polyeucte dans sa prison). Molière plus encore que les tragiques s'est illustré par ses caractères psychologiques ; La Fontaine dans ses Fables ne leur a pas été inférieur.

Si le XVII^e siècle ne fut pas lyrique au sens où nous l'entendons, la faute n'en est pourtant pas toute à Boileau, et à sa raison, et si l'on avait appliqué parfaitement ses principes, peut-être le XVII^e siècle nous aurait-il laissé une belle floraison de lyrisme. Boileau a compris en effet que le lyrisme n'existait pas de son temps, et il s'est élevé contre ces poètes qui ne savaient pas faire parler leur cœur dans leurs élégies :

« Je hais ces vains auteurs dont la muse forcée
M'entretient de ses feux, toujours froide et glacée.
Loin ces rimeurs craintifs dont l'esprit flegmatique
Garde dans ses fureurs un ordre didactique,
Qui chantant d'un héros les progrès éclatants,
Maigres historiens, suivront l'ordre des temps. »

Ne provoque-t-il pas ici à l'effusion des sentiments qu'éprouve le poète lui-même :

« Il faut que le cœur seul parle dans l'élégie. »

Voilà donc ce Boileau de la raison froide et du plat bon sens qui crie à ses contemporains qu'ils se croient poètes lyriques et qu'ils ne font que des dissertations en vers.

Le discours qui sert de préface à l'Ode de Namur est encore plus significatif: « M. Perreault, dit-il, a surtout traité de ridicules ces endroits merveilleux, où le poète, (il s'agit de Pindare), pour marquer un esprit entièrement hors de soi, rompt quelquefois, de dessein formé, la suite de son discours, et, afin de mieux entrer dans la raison, sort s'il faut ainsi parler de la raison même, évitant avec grand soin cet ordre méthodique et ces exactes liaisons de sens qui ôteraient l'âme à la poésie lyrique. . . Ce critique selon toutes les apparences n'est pas fort convaincu du principe que j'ai avancé dans mon Art Poétique:

Son style impétueux souvent marche au hasard.

Ce précepte effectivement qui donne pour règle de ne point garder quelques fois de règles est un mystère de l'art qu'il n'est point aisé de faire entendre à un homme sans aucun goût. » Boileau est loin de méconnaître ici les droits du génie, droits pourtant qui ne sont pas absolus puisqu'il exige avant tout la vérité.

Ce principe a été quelquefois entendu, et malgré les quelques considérations que nous avons émises sur l'impersonnalité de la littérature classique, nous ne devons pas conclure que pas un écrivain ne se soit en aucune façon dépeint dans ses œuvres. Chacun en effet veut être personnel, mais pour l'avoir été, ils n'en trahissent pas moins la plus puissante personnalité, et l'on ne peut pas confondre un Bossuet avec un Corneille, un Racine ou un Molière. Mais il y a plus: La Fontaine encore une fois déroge à la loi, et il lui arrive de nous faire de temps à autre de discrètes confidences sur lui-même.

A la suite de sa fable « La Laitière et le Pot au Lait », que tout le monde connaît comme un véritable modèle de fraîcheur d'imagination, de souplesse, de variété, et de pittoresque, La Fontaine ajoute quelques réflexions sur l'aptitude que chacun possède au fond de lui-même, de se laisser aller au courant de ses rêves et de ses illusions. Puis passant de la troisième personne à la première, il se reconnaît lui-même un ambitieux et un conquérant.

« Quand je suis seul, je fais au plus brave un défi,
Je m'écarte, je vais détrôner le Sophi.
On m'élit roi, mon peuple m'aime.
Les diadèmes vont sur ma tête pleuvant. »

La Fontaine après s'être amusé évidemment, se prend à réfléchir, mais il le fait gaiement, poétiquement, et avec autant d'esprit que de sens :

« Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même ;
Je suis Gros Jean comme devant. »

Ailleurs dans la fable intitulée : « le Songe d'un Habitant du Mongol », La Fontaine a choisi ce récit non pour lui-même, mais pour en prendre occasion à un développement personnel. Il parle de lui avec sincérité, mais aussi avec la discrétion d'un véritable classique. Il nous découvre son indifférence pour le devoir, et sa façon d'envisager la mort. C'est le lyrisme d'un poète tendre, qui exprime son amour, son affection pour la solitude, laquelle lui procure la douceur et les charmes du silence et de la paix. C'est celui d'un poète ingénieux et délicat, mais sans mièvrerie ; c'est encore celui d'un poète musicien dont le vers est coulant et fluide, doux et caressant, et tout à la fois souple, varié et sûr. Un peu timide, avant d'aborder la confidence, La Fontaine s'y lance ensuite franchement, et l'ampleur du vers va grandissant, puis il redescend sur terre, et le vers lui-même ne vole plus.

Du lyrisme? La Fontaine nous en donne encore dans la fable des « Deux Amis », où, sans se mettre directement en scène, il n'en exprime pas moins ses propres sentiments :

« Qu'un ami est une douce chose,
Il cherche vos besoins au fond de votre coeur,
Il vous épargne la pudeur
De les lui découvrir vous-même ;
Un songe, un rien, tout lui fait peur
Quand il s'agit de ce qu'il aime. »

A ces exemples, je veux ajouter encore quelques vers qui font suite à la fable des « Deux Pigeons » :

« J'ai quelquefois aimé ; je n'aurais pas alors
Contre le Louvre et ses trésors,
Contre le firmament et sa voûte céleste
Changé les bois, changé les lieux
Honorés par les pas, éclairés par les yeux
De l'aimable et douce bergère
Pour qui, sous le fils de Cythère,
Je servis, engagé par mes premiers serments.
Hélas! Quand reviendront de semblables moments?

Faut-il que tant d'objets si doux et si charmants
Me laissent vivre au gré de mon âme inquiète?
Ah! si mon coeur osait encor se renflammer!
Ne sentirai-je plus de charme qui m'arrête?
Ai-je passé le temps d'aimer? »

Ne trouvons-nous pas dans ce passage à la fois un souvenir ému du passé, et une mélancolie touchante à la constatation du présent? Quelle sobriété cependant dans l'expression de ces regrets, et quelle discrétion absolue dans ces confidences! . . . C'est le juste milieu entre ce que l'on est convenu d'appeler, improprement d'ailleurs, l'esprit gaulois, et la mélancolie désespérée des Lamartine et des Vigny; on n'y retrouve pas non plus la brutalité criante, la violence et l'indiscrétion des poètes latins. C'est la mesure, la discrétion, en un mot la raison de Boileau, parce que c'est le « bon sens », la raison noble, la vérité.

Concluons donc ce déjà trop long exposé, et affirmons que le XVII^e siècle ne fut pas un siècle de lyrisme, mais reconnaissons tout à la fois qu'il n'en a pas manqué complètement et qu'il s'y est trouvé quelques poètes qui nous en ont laissé des exemples et du plus délicat.

Eugène ROYAL, o. m. i.

En feuilletant nos écrivains ⁽¹⁾

M. Séraphin Marion vient de réunir, sous forme de livre, les études critiques qu'il éparpillait, depuis quelques années, dans les revues canadiennes. Il a bien fait. Je crois que M. Marion compte aujourd'hui, dans notre pays, parmi les mieux préparés à examiner un livre et à le juger. Je ne dis pas qu'il ne saurait errer. L'homme est faillible, et M. Marion n'est qu'un homme. Ainsi, je crains qu'il n'ait manqué un peu de discernement lorsqu'il étudiait ici même, il y a quelques mois, les contes et nouvelles de Louis Dantin. Il disait du *Risque* que c'était le plus faible conte de l'auteur, et ne daignait mentionner *la nuit de Noël de Florent Létourneau*. Je suis porté à croire, pour ma part, que ces deux récits sont les plus parfaits de *La vie en rêve*. *Le Risque*, tout particulièrement, me paraît être dans la meilleure veine de Maupassant, le grand maître du conte au XIX^e siècle. D'un autre côté, n'oublions point que M. Marion juge selon son tempérament. Ce qui est logique. Et puis, des goûts et des couleurs. . .

La première qualité, chez Séraphin Marion, paraît être l'intelligence. Il est, à ce point de vue, dans la plus pure tradition française. Marion sait lire. Il comprend ce qu'il lit. Bien plus, la pénétration de son analyse s'appuie sur de fortes connaissances. Car M. Marion offre chez nous ce phénomène, assez rare pour qu'on le signale, d'un écrivain qui soit véritablement instruit. Aussi la lecture d'*En feuilletant nos écrivains*, titre assez impropre, à mon sens, qu'il a donné à son ouvrage, procure des joies sûres. Marion est un cérébral, bien plus qu'un émotif. Il est un de ces hommes nés pour disséquer, comprendre, expliquer. Il est peut-être un peu abstrait, un peu sec, comme il arrive aux gens de son tempérament. Mais cette disposition est encore préférable à cette autre,

¹ Séraphin MARION, *En feuilletant nos écrivains*. Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, Limitée, 1931. In-12, 217 pages.

plus fréquente, qui nous vaut la prose molle de tant d'individus, préoccupés de Littérature, avec un grand L, qui ne se soucient pas de savoir s'ils ont ou non quelque chose à dire.

J'ai dit, je répète que M. Marion est un écrivain instruit. Je répète que le cas est rare. Il ne s'agit pas ici d'une boutade, ni d'un paradoxe de salon. Chez les écrivains, comme chez leurs amis des professions libérales, les paresseux sont les plus nombreux. On aime à aligner des phrases, à mettre des rimes sonores au bout d'hémistiches scandés à la diable, mais on n'aime pas à travailler. Aussi la théorie de l'inspiration pure, sans nécessité de labeur ardu, est-elle fort en faveur chez nos auteurs, de l'un et de l'autre sexe. J'ai entendu là-dessus des discussions assez vives, où des écrivains qui se croient sérieux, poètes et prosateurs, soutenaient que le travail est chose secondaire, dès qu'on a l'inspiration, le feu intérieur, le génie. Passe encore, si le génie courait les rues. Mais on n'est pas sûr d'un génie par siècle, dans tout l'univers. Aussi faut-il en rabattre et se dire que les hommes de lettres, comme les épiciers, sont d'abord des hommes ordinaires, et que les hommes ordinaires naissent imparfaits. Le travail reste la loi commune, dans toutes les sphères de l'activité humaine. Sans doute, on naît poète. Mais il reste certain que le travail est nécessaire au poète, s'il veut atteindre aux sommets de son art.

Pour en revenir à Séraphin Marion, disons qu'il a de la culture générale et nous avons tout dit. M. Marion sait tout, ou à peu près, comme il convient à un lettré véritable. Non seulement il a énormément lu, mais il a fait le tour de bien des idées. Il a de solides études, qu'il compléta par un séjour de plusieurs années en Europe. Il a enseigné, ce qui est un excellent moyen de s'instruire soi-même. Depuis quatre ou cinq ans, il est attaché aux Archives d'Ottawa, où la besogne ne manque pas, et où ses qualités d'ordre, de méthode, de nette vision, trouvent chaque jour l'occasion de s'exercer. Aussi ses articles de critique, soit au *Droit* d'Ottawa, soit à la *Revue Dominicaine*, attirèrent tout de suite l'attention. Séraphin Marion n'était pas le premier venu. Cela se sentait. Il me fait plaisir de le dire ici publiquement, dans cette *Revue de l'Université d'Ottawa* qui compte M. Marion parmi ses collaborateurs de la première heure. Sans doute je suis un peu gêné pour parler comme je fais de M. Marion, et du dernier en date de ses livres. M. Marion m'a

été plus qu'aimable, dans les circonstances que l'on sait, et j'ai l'air de payer une dette de reconnaissance. Il reste que je pense ce que je viens d'écrire. Je n'ai pas l'habitude de la flagornerie, ni du culte mutuel des chapelles littéraires. Ceux qui me connaissent peuvent se porter garants de ma sincérité.

Les critiques littéraires sont nombreux chez nous, depuis quelques années. Ils sont même trop nombreux. Ils sont toute une phalange à se partager un petit territoire de rien du tout. Pour un roman qui paraît, un recueil de nouvelles ou de poèmes, dix ouvrages de critique vous sollicitent. C'est bien et c'est mal. C'est bien, en ce sens que cette préoccupation nouvelle des esprits montre du goût pour les idées, la discussion. C'est mal aussi, car cette profusion d'études critiques, à un moment donné, indique une curieuse aptitude à donner des oeuvres analytiques, plutôt que des oeuvres créatrices. On se demande, ici encore, si l'on n'est pas en face d'une relative paresse intellectuelle? Car la critique, dans certaines conditions, peut être facile. Je ne dis pas que la critique est facile en soi, et il faut distinguer entre un critique de premier ordre, comme promet de devenir M. Marion, et un critique amateur comme il s'en trouve un si grand nombre. Pour ce dernier, souvent, la critique n'est que l'art de faire des livres avec les livres des autres. Il suffit de connaissances assez superficielles, et d'un peu d'habileté. Malheureusement, le truc s'évente à la lecture. Et tout cela explique comment il se fait que tant des nôtres se transforment en critiques, qui ne pourraient écrire une nouvelle passable ni un quatrain sans chevilles.

L'auteur d'*En feuilletant nos écrivains* n'est pas de cette catégorie. Je le crois capable de construire une nouvelle aussi bien que quiconque. Il est un technicien de première valeur, qui connaît toutes les parties et même les couloirs secrets de l'édifice littéraire. Il a toujours beaucoup travaillé. Pendant les années que je vécus à Ottawa, je ne l'ai aperçu qu'une fois. Quand il n'était pas à ses cours du Collège Militaire de Kingston, ou en France, il se tenait enfermé dans son cabinet de travail. Il fut toujours un grand curieux, intellectuellement. Avant d'aborder le livre, il s'est familiarisé avec l'histoire. Il a fortifié son esprit par la fréquentation des hommes et l'étude des moeurs du passé. On lui doit deux ouvrages, en marge de l'histoire du Canada, qui éclairent vraiment

les sujets traités. Entre temps, Séraphin Marion obtenait à Paris son doctorat ès lettres. Ses connaissances sont universelles, et sa culture lui permet aujourd'hui d'être l'un de nos premiers critiques.

Cette curiosité intellectuelle de Séraphin Marion, on la trouve à toutes les pages de son dernier livre. Je n'entreprendrai pas de résumer ou d'analyser tel ou tel chapitre. Ce jeu, par trop facile, est assez infécond. Il y aurait peu de mérite à reprendre après l'auteur le travail qu'il a fait lui-même sur les ouvrages de Maurice Hébert, de Jean-Charles Harvey, d'Alfred DesRochers. Qu'il suffise de dire que son analyse est nette, incisive. Elle est aussi constructive, à l'encontre de tant d'autres, manifestement hargneuses et qu'on dirait jalouses. Si elle cherche les défauts, au côté des qualités, ce n'est pas pour le plaisir de se montrer désagréable. Elle les souligne avec le souci de servir l'écrivain, de lui indiquer ses erreurs, ses fautes contre la raison et le goût. Elle sait aussi n'être pas dupe, assigne à chacun sa vraie place. On aura noté, à ce propos, comme Marion a saisi le néant élégant du livre d'Henri d'Arles: *Horizons*, et la philosophie fataliste de Jean-Charles Harvey, dans *L'homme qui va*.

Si je voulais faire un reproche à Séraphin Marion, je dirais que sa critique est souvent généreuse avec excès, et qu'elle aurait lieu de se montrer plus sévère. Ce reproche, c'est celui que notre auteur adressait un jour à Maurice Hébert. J'imagine que Séraphin Marion, comme nombre d'autres, n'est pas toujours libre de s'exprimer comme il le voudrait. Les écrivains de notre pays, comme ceux d'ailleurs, sont pointilleux. Ils sont peu nombreux, se connaissent tous. Ils sont la plupart du temps des amis, sinon des camarades de chaque jour. On voit d'ici la situation. On a beau garder sa liberté de pensée et d'expression, on ne parle pas facilement d'un camarade comme on ferait d'un autre, dont la personne morale et physique nous est totalement inconnue. Jean-Charles Harvey m'écrivait un jour qu'il était de plus en plus embarrassé, en face des livres à étudier. J'ai à peu près renoncé moi-même, pour les mêmes raisons qu'Harvey, à tout travail de critique. Ou les critiques font leur besogne avec conscience, jugeant les livres à ce qu'ils croient être leur valeur, et ils perdent leurs amis; ou ils essaient d'être aimables pour tous et passent alors pour des nigauds, ne sont plus écoutés, desservent la littérature.

Et c'est tout. Le dernier livre de M. Marion est un excellent livre. Il n'est pas parfait, ce qui serait trop beau. Mais il intéresse, il instruit. A tous ceux qui aiment les lettres canadiennes, il sera utile. Je regrette pour ma part que des ouvrages de ce genre ne se soient pas trouvés plus souvent à ma portée, quand je poursuivais mes études. Ma formation en eût été moins incomplète.

Harry BERNARD.

Facultés universitaires

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'UNIVERSITÉ

L'École Supérieure des sciences ecclésiastiques et philosophiques couronne une oeuvre, vieille de 80 ans, qui fut fondée par un grand religieux au lendemain de sa nomination comme premier évêque de la future Capitale du Dominion.

Mgr Guigues, trop occupé pour se vouer lui-même au développement de cette oeuvre, eut l'heureuse fortune de rencontrer près de lui un éducateur de race dont le coeur intrépide et l'esprit ouvert à tous les courants légitimes de la pensée ne craignirent pas d'orienter le nouvel établissement dans le sens des aspirations modernes. De 1853 à 1886, le Père Tabaret ne vécut que pour cette organisation, s'inspirant d'un idéal dont l'expression pourrait fort bien être: « Tradition et évolution ».

L'évêque et l'éducateur appartenaient à la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Ils venaient de France, en tête d'une lignée considérable qui a bien mérité de la patrie et de l'Église du Canada.

En 1866, les directeurs du collège obtenaient du gouvernement canadien une charte civile universitaire. Et, en 1889, ils avaient le bonheur de voir le Saint-Siège élever la jeune institution au rang d'université catholique.

« *Novimus, écrivait Léon XIII dans sa Lettre Apostolique, quantas opportunitates habeat Lyceum magnum optimorum studiorum in urbe nobilissima Ottawaë Archiepiscopalis cathedrae honore aucta et civilis regiminis sede, constitutum, quae natura loci media inter alias Canadaë regionis urbes assurgens, omnibus commeantibus facile pervia est,*

ac ex praesentia insuper lectissimorum virorum, qui in supremis civilis potestatis consiliis sedent, quique rerum publicarum administrationem gerunt, splendidam capit accessionem dignitatis. »

A quoi il convient d'ajouter la Délégation très distinguée qui représente à Ottawa le chef suprême de la Sainte Eglise.

Evidemment les maîtres de l'Université allaient vite en besogne. Toutefois, en pressant les affaires, ils se révélèrent voyants et prophètes. S'ils avaient remis à plus tard leurs graves démarches, ils eussent risqué l'avenir de leur Maison: on imagine difficilement que les dissensions politiques et raciales dont souffre de façon endémique la malheureuse province d'Ontario, favoriseraient aujourd'hui une fondation spécialement destinée aux intérêts catholiques et canadiens-français.

Si les besoins locaux n'obligeaient pas les Oblats à user immédiatement de leurs pouvoirs, du moins ces pouvoirs existaient-ils et, en temps convenable, ils serviraient.

Il va sans dire que l'Université d'Ottawa n'a guère tardé à jouir des droits l'autorisant à accorder des titres et des grades *honoris causa*.

Cependant une université n'a pas pour but principal de décorer les hommes publics bien méritants. Il lui faut organiser des cours dans le sens de ses attributions. Aussi les Facultés de théologie, de philosophie et de droit canonique ont-elles toujours été en activité pour les élèves de notre Scolasticat, du Séminaire diocésain et du cours des Arts. Nos annuaires témoignent que l'Université ne s'est montrée ni mesquine ni prodigue dans la distribution de ses palmes académiques, notamment des titres de bachelier et de licencié en théologie et en philosophie.

Mais, au-dessus de ces premiers honneurs dans les sciences sacrées et philosophiques, il est un autre grade, celui de docteur. Or pour ce grade notre Charte prévoit une organisation spéciale: celle d'une Ecole Supérieure destinée à grouper sous une seule direction les cours des trois Facultés ecclésiastiques et les élèves déjà munis du brevet de licencié en théologie ou en philosophie, et de bachelier en droit canonique.

« In Universitate Ottawiensi Schola Superior instituenda erit cujus praecipuum officium sit viam parare ad doctoratum in philosophia, theologia et jure canonico.

« *In hac Schola praecipuae quaestiones ampliori et profundiori modo pertractabuntur.*

« *Cursus superior philosophiae uno anno, duobus vero cursus theologiae et juris canonici absolvetur.*

« *Nullus ad hanc Scholam admitti poterit, nisi prolytatu pro philosophia aut theologia, baccalaureatu pro jure canonico insignitus fuerit.*

« *Hanc superiorem Scholam presbyteris et ordinum religiosorum sodalibus sequi fas erit, dummodo licentiam scriptam proprii superioris exhibuerint et praevia studia a Scholae legibus requisita compleverint. »*

On peut dire que l'année même de sa création, notre Université institua son Ecole Supérieure. Car un examen solennel, très brillamment subi par le R. P. Antoine, devenu plus tard l'un des chefs de notre « province » du Texas, ouvrait, en 1889, la série des gradués en théologie.

En 1903, trois licenciés en philosophie décrochaient, les premiers, le diplôme de docteur. Leurs noms sont assez connus dans le monde oblat et, peut-être aussi, un peu ailleurs. Ce sont le R. P. Léon Binet, remarquable professeur avant d'être prédicateur fort goûté; le R. P. Hervé Racette, successivement professeur de philosophie et de théologie à notre Scolasticat de Washington et supérieur de notre populeuse paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Lowell; enfin le modeste professeur d'histoire de l'Eglise et d'histoire de la philosophie que le public d'Ottawa daigne encourager et soutenir depuis plusieurs années.

Fait étrange, des trois Facultés celle du droit canonique s'est montrée la plus lente à préparer des docteurs. C'est sans doute une preuve de l'esprit pacifique des clercs canadiens. Toutefois, cette année, les canonistes exerceront leurs augustes privilèges.

Jusqu'en ces derniers temps notre Ecole Supérieure a fonctionné dans l'intimité, si j'ose dire. Il importait qu'elle fît un pas de plus : ouvrir toutes larges ses portes aux élèves du dehors. C'est fait depuis 1928 pour la théologie, depuis 1930 pour le droit canonique et la philosophie.

En sorte que l'Ecole comprend maintenant ses trois sections : la section de théologie, la section du droit canonique, la section de philosophie.

Ces trois sections donnent des cours fermés et publics: les premiers en latin et en français; les seconds en français seulement.

Les cours fermés, latins, se dédoublent, s'adressant d'une part à un certain nombre de Scolastiques, d'autre part à des prêtres séculiers et réguliers, tous désireux de conquérir le doctorat en théologie, en droit canonique ou en philosophie. Un groupe de laïques, surtout des hommes, suit, également en vue du doctorat, un cours de philosophie en français.

Les cours publics se succèdent de semaine en semaine, vulgarisant les mêmes matières dans la langue maternelle des auditeurs.

Au sujet de la fréquentation de ces derniers, rien de mieux n'est désirable. Chaque année, l'assistance croît. Il est même temps que nous agrandissions notre salle de conférences. Autrement le flot des auditeurs, contenu à la porte, pourrait se plaindre et gronder: ce serait l'émeute pour la science, le communisme des intellectuels.

En somme, les maîtres de l'Ecole ont raison d'être satisfaits des résultats de l'année académique. Mais estimant que ces résultats sont une étape, non pas une borne, ils rêvent quelque chose de plus grand et de plus fructueux.

Ce qu'ils voudraient maintenant ce sont des élèves s'appliquant uniquement, pendant l'année scolaire, à l'étude des matières sacrées et philosophiques. Certes ils n'ignorent pas l'objection courante. « L'on dira, rappelais-je à l'ouverture des cours, que les Ecoles Supérieures d'Europe ont des attraits particuliers, et je ne le conteste pas. Pour ce qui est de Rome spécialement, cette capitale, cette patrie de tout cœur chrétien, je confesse qu'elle offre des avantages exceptionnels. Mais, je le demande, n'est-il pas nécessaire qu'un certain nombre des nôtres consentent à s'instruire chez nous, admis une bonne fois pour toutes que nous ne sortirions jamais de notre état de colonialisme intellectuel tant que nous ne disposerons pas des organes qui permettent à un peuple d'être autonome dans sa pensée? Or le moyen d'en arriver à ce degré de liberté et d'indépendance sans commencer le développement des institutions où se forment les races nobles, fières, profondément et sagement chrétiennes? »

Forts de cette considération, nous songeons sérieusement à inaugurer des cours d'été où serait dispensé l'enseignement de la philosophie, du droit canonique et de la théologie.

Dans la paix d'une ville toute gouvernementale et à l'ombre des ormes géants où s'étalent les édifices de notre Scolasticat, les jeunes prêtres et les séminaristes studieux, à qui l'occasion de gagner les grades académiques ne s'est peut-être jamais présentée, trouveraient le recueillement de la pensée, des doctrines toutes thomistes et une direction deux fois fidèle aux désirs des Souverains Pontifes. Car l'Oblat enseignant, doit à sa Règle et à ses engagements universitaires, de suivre le sillage de l'Aquinate tel que tracé par le successeur vivant de Pierre.¹

Georges SIMARD, o. m. i.,

Directeur de l'Ecole.

¹ Pour tous renseignements, on s'adressera au Secrétaire de l'Ecole Supérieure, Avenue des Oblats, Ottawa.

ACTUALITÉ

La première Semaine liturgique du Canada

(6-10 avril, 1931)

Elle fait maintenant partie de l'histoire religieuse de notre pays. C'est un événement de belle importance.

Organisée par les Révérends Pères Dominicains d'Ottawa, le Comité d'Art Catholique et les Associations Fédérées des Anciennes Elèves des Couvents Catholiques, paternellement encouragée et activement présidée par Son Excellence Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa, elle eut un succès qui peut rivaliser avec celui des semaines similaires de France ou de Belgique.

Rendons hommage aux professeurs de la Semaine, deux fils de saint Benoît, dont les noms sont si étroitement liés au mouvement liturgique moderne. Leurs talents de conférenciers, leur science avertie, leur tact ont été manifestes pour tous. Certaines leçons de Dom Gaspar Lefebvre offraient un très fidèle résumé de la *Somme* de saint Thomas. Dom Anselme Veys a su, en traitant de questions pratiques, captiver son auditoire à l'instar de son confrère. De l'ensemble de leurs cours, il nous reste un sentiment d'admiration devant les splendeurs de la divine liturgie; nous avons mieux compris la profondeur des enseignements qu'elle livre à nos réflexions, et il est consolant pour notre piété de savoir que notre culte public repose sur des bases aussi inébranlables. La liturgie est bien la mise en oeuvre du sacerdoce du Christ, elle se révèle l'expression radieuse et vivante du dogme catholique, elle est soudée à notre vie surnaturelle au point d'être, « la circulation du sang mystique de l'Eglise, elle-même corps mystique du Christ ». On l'a bien vu, elle n'est pas formellement la somme des rubriques renfermées dans les

livres cultuels et les décrets de la Congrégation des Rites; elle a sa place dans le traité de l'Incarnation, dans ceux de l'Eglise, des vertus de religion et de justice, de la théologie ascétique et mystique.

Selon une parole de Son Excellence Mgr Villeneuve, o. m. i., évêque de Gravelbourg, aux membres de *La Société Thomiste de l'Université d'Ottawa*, la liturgie est aussi un remède social. Et c'est pour le mieux connaître, qu'en sociologie, on ne dédaignera pas de l'étudier à ce point de vue.

Cette première Semaine est le terme d'un mouvement et le point de départ d'une orientation nouvelle dans notre vie.

Ceux qui, dans les séminaires, scolasticats ou ailleurs, enseignent la sainte liturgie, ont bien souvent souhaité qu'une organisation groupât les énergies éparses, et qu'une manifestation publique imprimât à la vie liturgique de nouveaux élans. En ce sens la Semaine fut le terme d'un mouvement progressif. Il convenait, semble-t-il, que ce mouvement, alimenté par l'école bénédictine, fût sanctionné par des Bénédictins. Nous n'exagérons pas en affirmant que nombre de professeurs qui ont assisté aux cours de Dom Lefebvre ou de Dom Veys, ont trouvé là, devant leurs propres élèves parfois, la confirmation de thèses chères qu'ils avaient déjà expliquées.

Normalement la Semaine liturgique ne s'arrêtera pas ici. Elle est nécessaire à notre pays comme les autres congrès ou semaines.

Sous l'inspiration, la direction et la bénédiction de nos Evêques, gardiens officiels de la liturgie, elle se répétera dans d'autres centres et perpétuera partout les bienfaits qu'elle aura répandus à Ottawa. Et nous ne serions pas surpris qu'il se formât un comité permanent des Semaines liturgiques du Canada semblable à celui des Semaines sociales.

Il y a dans nos séminaires de vieux professeurs parfaitement au courant des choses de la liturgie; il y en a d'autres plus jeunes qui, par leurs voyages en Europe, leur étude des sources les plus authentiques et la lecture des meilleurs commentateurs ont acquis une remarquable science. Il faut joindre à eux un bon nombre de prêtres du ministère paroissial, dont les expériences personnelles sont précieuses. Il serait possible de choisir parmi ces compétences des maîtres de futures semaines liturgiques,

de même qu'il est normal et heureux — l'expérience l'a démontré — de prendre parmi leurs confrères spécialistes en d'autres matières les conférenciers de nos Semaines Sociales et de nos Congrès.

Nous saluons le jour où notre Canada si catholique exploitera davantage et plus systématiquement les richesses de la prière publique. Et ce jour, s'il brille bientôt, sera dû en partie à la première Semaine liturgique du Canada.

Léo DESCHATELETS, o. m. i.

Chronique universitaire

En outre des cours réguliers, les diverses activités extérieures de l'Université ont continué avec entrain jusqu'à la fin de l'année scolaire.

A la dernière réunion de la *Société des Conférences*, le R. P. Eugène Royal, o. m. i., professeur à l'Université et licencié ès lettres de l'École Normale Supérieure de Québec, lut un travail fort apprécié, qu'il avait intitulé « Par delà les frontières du classicisme littéraire », et où il considéra, avec justesse et un sens critique affiné, les mérites et les torts des deux époques de la littérature française, connues sous le nom de classicisme et romantisme. Les lecteurs de la *Revue* jugeront de la valeur de cette conférence par l'extrait que nous sommes heureux de publier dans ce numéro.

Tout récemment, la *Société des Conférences de l'Université d'Ottawa* a tenu son assemblée annuelle, dans le dessein de choisir son bureau de direction; et les officiers suivants furent réélus: président, M. Séraphin Marion; vice-présidents, MM. Henri Saint-Jacques, Ernest Bilo-deau et Fulgence Charpentier; secrétaire, M. Jean Ouimet; trésorier, M. A.-T. Charron; directeurs, MM. E. Aucouturier, Hermann Bonneau, Amédée Buteau, L.-J. Chagnon, Louis Charbonneau, Léon Couture, Gustave Lanctôt, Maurice Ollivier, Hermann Pelletier et Ephrem Perras. Le R. P. Ernest Renaud, o. m. i., demeure le chapelain de la *Société*.

* * *

Dans une étude à la fois profonde et onctueuse, présentée à la *Société thomiste de l'Université d'Ottawa*, le R. P. Jean Limpens, de la Compagnie de Marie et professeur de théologie dogmatique au Scolasticat d'Eastview, indiqua les analogies entre le *Traité de la vraie dévotion*

à la Sainte Vierge, par le Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, et la théologie mariale de saint Thomas d'Aquin. Non seulement y a-t-il unité de principes, mais accord parfait sur les conclusions pratiques. Le Révérend Père conférencier traça magistralement l'évolution du dogme de la Médiation universelle de la Mère de Dieu et, avec conviction, fit ressortir les avantages de la consécration de soi à la sainte Vierge.

Etaient présents à cette sixième réunion, à laquelle assistait aussi Son Excellence Mgr Villeneuve, o. m. i., évêque de Gravelbourg, presque tous les membres de la *Société Thomiste*, professeurs voués à l'enseignement philosophique et théologique, et supérieurs des maisons ecclésiastiques.

* * *

Les cours publics de l'École Supérieure de l'Université ont eu une brillante clôture au mois d'avril. Devant une assistance très nombreuse, où se trouvaient Leurs Excellences le Délégué Apostolique et le Ministre de France, Mgr Charbonneau et Mgr Chartrand, vicaires généraux du diocèse d'Ottawa, et les Honorables Juges Thibaudeau Rinfret, Constantineau et Fortier, Son Excellence l'évêque de Gravelbourg donna une savante conférence sur *la philosophie du bolchévisme*, dont elle analysa les aspects économique-social ainsi que métaphysique et moral. Avec sa distinction coutumière, M. le juge Rinfret exprima à Mgr Villeneuve, o. m. i., la reconnaissance de tous pour avoir éclairé nos esprits sur un problème si angoissant dont le Canada doit se préoccuper.

* * *

Au commencement d'avril, à la suite de la Semaine liturgique d'Ottawa, dirigée par Dom Gaspar Lefebvre et Dom Anselme Veys, l'Université et la communauté du Scolasticat Saint-Joseph sont honorées par la visite de ces deux éminents bénédictins. Dom Lefebvre donne aux étudiants des facultés de philosophie et de théologie, auxquels s'étaient joints plusieurs professeurs, une conférence lumineuse sur « les relations entre le bréviaire et la messe en rapport avec la vie intérieure », et Dom Veys leur parle des « origines du renouveau liturgique contemporain ».

Fidèles à une pratique déjà ancienne, nos finissants, s'étant retirés pour quelques jours à la Maison du Sacré-Coeur, à Hull, ont fait dernièrement leur retraite de vocation, qui fut prêchée en anglais par le R. P. Léon Binet, o. m. i., et en français par le R. P. Siméon Beaudoin, o. m. i.

* * *

Les Débats publics annuels de nos élèves de langue française et de langue anglaise ont réuni des foules nombreuses, et chaque fois Son Excellence Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa, est venu encourager nos jeunes orateurs. Au théâtre Keith, devant deux mille auditeurs, MM. Hervé Montpetit et Jean Ouimet discutèrent avec MM. Paul Marion et Omer Renaud la question suivante : « Dans un Canada indépendant, un gouvernement républicain serait préférable au gouvernement monarchique ». Les juges, M. A.-T. Charron, docteur ès sciences, M. l'avocat Lionel Chevrier et le R. P. Arthur Caron, o. m. i., accordèrent la palme à la négative.

La trente et unième discussion publique annuelle de la Société des Débats anglais, que dirige le R. P. A. Cary, o. m. i., eut lieu au Little Theatre, et la question en litige était « la nationalisation de la radiodiffusion ». MM. Matte et Flynn triomphèrent de MM. MacGillivray et O'Meara, selon la décision du jury, composé de M. l'abbé J.-J. O'Gorman, M. l'avocat T.-P. Foran, C. R., et M. le député Finlay MacDonald.

* * *

Ayant suivi avec succès les cours au Collège d'Education à Toronto, les Révérends Pères Alphonse Rajotte et Rodolphe Gendron nous reviennent munis de certificats d'enseignement primaire et secondaire.

Depuis une dizaine d'années, un grand nombre de nos gradués, à la suite d'un an d'entraînement dans cette Ecole Normale Supérieure d'Ontario, sont devenus professeurs dans les « High Schools » de la province, et quelques-uns même inspecteurs d'écoles.

* * *

Une lettre de Rome nous apprend que le Saint-Père a reçu en au-

dience *spéciale* le R. P. Conrad Latour, o. m. i., professeur à l'Université d'Ottawa, « qui avait imploré une bénédiction en faveur de l'École de Musique religieuse de l'Université d'Ottawa qu'il est chargé de fonder ». Le Père Latour était accompagné des Pères F. Aubin, V. Caron, D. Desrosiers, J.-C. Laframboise et E. Watson, tous anciens élèves de notre maison, actuellement étudiants au Scolasticat des Oblats à Rome.

* * *

Un de nos « anciens », tout jeune encore et étudiant à l'Université Laval, M. Henri Perreault, a remporté le premier prix d'un concours, organisé par le gouvernement français, à l'occasion de l'Exposition coloniale de Paris. Pour sa composition sur « l'histoire de la colonisation française à travers le monde », M. Perreault a reçu un billet transatlantique pour l'aller et le retour. Un autre de nos élèves, M. Paul-Henri Lafontaine qui prit part au même concours, obtint de la République Française une médaille de bronze. Cette double distinction est de nature à renseigner sur le mérite de l'enseignement français dans notre cours bilingue.

* * *

Pour clore la soirée littéraire et musicale que nos élèves offrirent au R. P. Recteur, en la fête du Patronage de saint Joseph, M. l'abbé Calixte Raymond, curé d'Aylmer, prononce une vibrante allocution, où il évoque le souvenir des Pères Tabaret, Prévost et Fayard, rappelle les avantages d'une éducation catholique, exprime son estime et sa gratitude à l'endroit de l'Université et offre au R. P. Recteur les vœux de l'assemblée. Nous ne saurions assez dire combien nous apprécions la chaude, loyale et constante sympathie du digne curé d'Aylmer.

Dans la réponse qu'il fait aux adresses présentées par les élèves, le R. P. Recteur annonce que la bénédiction solennelle de la chapelle aura lieu en septembre prochain. Il exprime la joie, que tous partagent, de pouvoir reprendre alors, après 27 ans d'interruption, la pieuse tradition de réunir chaque dimanche les pensionnaires et les externes pour les offices du culte dans un édifice digne de l'Université et de la Capitale. Enfin pour dissiper certaines appréhensions, il termine en disant que c'est la

volonté bien arrêtée des autorités de la maison de maintenir toujours l'oeuvre dans la voie du progrès et de lui conserver le caractère d'institution catholique et bilingue que lui ont imprimé ses fondateurs.

* * *

Parce que l'Université, ne recevant aucune subvention du trésor public, accuse des déficits annuels et que l'argent, sans être le nerf de l'éducation, est tout de même nécessaire, les autorités ont jugé opportun de faire enfin un appel à la générosité du public. Il a paru dernièrement une plaquette donnant les motifs d'une telle sollicitation et suggérant divers moyens de venir en aide à l'Université. Nous en extrayons quelques passages. « Voici donc l'Université d'Ottawa arrivée à un moment de son existence où elle doit de toute évidence se développer, si l'on veut qu'elle nous reste et qu'elle serve les causes pour lesquelles elle a été fondée. . . Ce couronnement s'impose à toutes nos oeuvres d'éducation. . . D'autre part, les religieux qui en ont la direction ne peuvent plus, avec leurs nouvelles charges, poursuivre au-delà de ce qu'ils ont accompli jusqu'ici. . . La solution de ce problème vital réside donc entre les mains de tous ceux que la grande cause de l'éducation intéresse. Si cet appel rencontre l'indifférence, il y a danger que l'oeuvre reste stationnaire. . . »

Nous avons confiance que non seulement la population d'Ottawa et des environs, mais tous les amis de l'Université répondront avec bienveillance et libéralité à ce pressant appel, qu'une sévère nécessité commande.

* * *

Voici une nouvelle dont seréjouiront tous les amis de l'éducation dans la province d'Ontario: celle de l'érection d'un édifice pour notre école normale.

On sait qu'elle fut instituée en 1923, à la demande de l'Association d'Education, pour répondre à un besoin urgent de nos écoles. En 1927, à la suite du rapport des commissaires-enquêteurs, MM. Merchant, Scott et Côté, le gouvernement pria l'Université d'organiser une école normale provinciale. Il convenait en effet de confier à une institution bilingue la formation des instituteurs bilingues de la province, et l'on

doit féliciter les enquêteurs — en particulier M. Louis Côté — d'avoir fait cette suggestion au gouvernement, et le ministère de l'Instruction publique de l'avoir mise à exécution. Depuis cette reconnaissance officielle, l'École a fait de grands progrès sous la direction du R. P. René Lamoureux, o. m. i., qui en a été le véritable organisateur.

Le nouvel édifice s'élèvera à côté du pavillon des sciences. Il aura trois étages et pourra accommoder, avec ses six classes et ses vastes salles, plus de 200 élèves. Grâce à l'habileté des directeurs et professeurs et aux contributions spéciales du gouvernement, on peut espérer que dans une dizaine d'années l'École Normale de l'Université d'Ottawa aura fourni de ses diplômés à toutes nos écoles. Elle assurera ainsi l'efficacité de l'enseignement bilingue dans la province d'Ontario.

* * *

Le 15 mai dernier, une émission radiophonique transmise de la Cité Vaticane, portait au monde la parole du Saint-Père, s'adressant aux milliers d'ouvriers accourus à Rome à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Encyclique *Rerum Novarum*. Au soir de ce jour, notre Université envoyait au Souverain Pontife le message suivant: « Eminence Cardinal Pacelli, Cité du Vatican. Professeurs et élèves ont entendu la parole du Pape et reçu avec émotion sa bénédiction apostolique. Réception parfaite. G. Marchand, o. m. i., Recteur, Université d'Ottawa, Canada. » Quelques heures plus tard, une dépêche de Rome, conçue en ces termes, nous était remise: « Agréant hommages Recteur professeurs et élèves Université Saint-Père remercie et bénit. Card. Pacelli. »

* * *

Une autre École Normale sera désormais intimement reliée à l'Université d'Ottawa. En effet, le 20 mai dernier, une laconique dépêche nous apprenait que le Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec venait de nommer le R. P. Aimé Jasmin, o. m. i., D. Ph., au poste de premier principal de l'École Normale de Ville-Marie dans le Témiscamingue québécois. Cette communication a réjoui les nombreux amis du doyen de notre faculté de philosophie. Le nouveau dignitaire en effet est un vétéran de l'enseignement, s'y étant dépensé avec succès,

depuis les 25 ans qu'il occupe la chaire de philosophie à l'Université. En plus de sa tâche régulière, le Révérend Père donnait depuis plusieurs années des cours spéciaux de philosophie aux élèves des Soeurs Grises de la Croix, les directrices de la nouvelle école, dont la renommée dans les oeuvres d'enseignement est si bien établie. Ces diverses fonctions ont admirablement préparé le Père Jasmin à la charge qu'il assumera au mois de septembre prochain.

L'Université se réjouit de la promotion d'un de ses maîtres les plus méritants; mais elle ne peut s'empêcher de regretter le départ d'un professeur de carrière dont les succès lui ont fait grand honneur, et d'un infatigable travailleur à son avancement et à son expansion. Elle lui souhaite des succès analogues à ceux remportés à Ottawa.

Henri SAINT-DENIS, o. m. i.

BIBLIOGRAPHIE

Comptes rendus bibliographiques

P. COTEL et E. JOMBART, S. J. — *Les principes de la vie religieuse*. Louvain, Editions du Museum Lessianum, 1930. In-12, 286 pages.

Une nouvelle édition des *Principes de la vie religieuse*, du P. Cotel, s. j., était attendue depuis longtemps. Elle vient de paraître au Museum Lessianum de Louvain, soigneusement revue et remise en harmonie avec le Code de droit canon, par le P. Jombart, s. j. On y retrouve toutes les qualités qui recommandaient si hautement les éditions précédentes : solidité de doctrine puisée dans la *Somme théologique* de saint Thomas, netteté d'exposition, absence de toute surcharge d'érudition. Son adaptation parfaite au nouveau Code en fait un guide précieux aux mains des maîtres et maîtresses des novices, des prédicateurs, confesseurs et aumôniers de religieuses. Il y aurait peut-être lieu de regretter plusieurs fautes d'impression, et de poser un point d'interrogation au sujet de la note du P. Jombart, (p. 145), sur l'accroissement du mérite par les *actus remissi*.

A. D.

* * *

J. CREUSEN, S. J. — *Religieux et religieuses d'après le droit ecclésiastique*. Quatrième édition corrigée et augmentée. 10^e mille. Louvain, Editions du Museum Lessianum, 1930. In-8, XV-300 pages.

Dans une quatrième édition, parue en octobre dernier, le Rév. Père Creusen, s. j., a apporté à son ouvrage *Religieux et Religieuses*, quelques additions fort heureuses et certaines corrections exigées par le développement de la jurisprudence.

Fruit d'une science canonique profonde et déjà éprouvée par les années, *Religieux et Religieuses* ne se présente pas, cependant, avec l'apparat scientifique d'un commentaire minutieux et de grande envergure ; il conserve une limpide simplicité, qui, sans rien enlever à la solidité de la doctrine, est propre à rassurer toutes les bonnes volontés désireuses de recourir à ses lumières, dans l'application habituelle des lois ecclésiastiques concernant les instituts religieux.

L'exposé intégral de la législation se déroule dans les cadres même du Code : disposition qui facilite la consultation et tient le lecteur en contact avec la source de la loi.

Quatre appendices s'ajoutent au corps du volume; le dernier, intitulé « Droit spécial des Congrégations diocésaines », est une addition de la dernière édition et sera bien apprécié.

Au texte de la loi, reproduit selon la version française autorisée, l'auteur joint un commentaire précis et généralement succinct. Toutefois, sans se départir de la sévère concision de son langage, il sait apporter les considérations plus étendues que peut réclamer un texte particulièrement difficile; certaines notions historiques intéressantes, ou encore quelques directions utiles pour la pratique. Ainsi, le canon 522, au sujet du confesseur occasionnel, reçoit la plénitude d'explication désirable; l'épineux problème de la manifestation de la conscience aux supérieurs est prudemment éclairci; on y trouve même l'exemplaire d'un règlement de noviciat en vigueur dans un institut. Au besoin, l'auteur sait encore prendre position entre plusieurs interprétations plausibles, en s'appuyant sur des motifs sérieux et raisonnables; par exemple, lorsqu'il entend par *jam* une simple durée de 24 heures, *de momento ad momentum* dans l'interruption du noviciat.

Un travail typographique soigné, mettant en relief la belle ordonnance de l'ouvrage, achève d'en faire le guide pratique que nous souhaitons retrouver entre les mains de tous ceux intéressés à un titre quelconque à la conduite des instituts religieux. J. R.

* * *

Dom F.-J. MOREAU, O. S. B. — *Les liturgies eucharistiques. Notes sur leur origine et leur développement.* Bruxelles, Vromant et Cie, imprimeurs-éditeurs. In-8, 248 pages.

A l'occasion de la première Semaine liturgique du Canada, il nous semble opportun de rappeler l'existence de l'excellent ouvrage de Dom F.-J. Moreau. Ce volume est connu des professeurs de liturgie. Tous s'accordent à en louer la précision, l'abondante documentation et la vigoureuse synthèse. Une première partie traite de *l'étude comparée des différentes liturgies*. Elle est d'une rare utilité pour montrer les liens de parenté entre les divers rites disparus ou encore existants. Voulant nous faire comprendre la liturgie romaine par les rites orientaux, l'auteur parle dans une deuxième partie de *la liturgie grecque*. Il y décrit abondamment l'église byzantine, les vêtements et les objets liturgiques en usage dans le rite grec. Nous trouvons dans cette même partie une traduction française complète de la splendide liturgie de saint Jean Chrysostome, de celle non moins riche de saint Basile le Grand. On aimera à consulter les appendices qui ont pour but de mettre en relief les textes et cérémonies de notre messe. Le deuxième — *Liturgie de la Synagogue*, le troisième *Hagadah* ou extraits des récits du Talmud, et le quatrième *Parties anciennes de la Pâque*, révèlent les cérémonies et prières auxquelles avaient pris part les premiers chrétiens d'origine juive et dont notre liturgie garde certes divers éléments. Le livre de Dom Moreau a sa place à côté des plus récentes publications de ce genre.

L. D.

* * *

Les Conversions. Compte rendu de la huitième semaine de missiologie de Louvain (1930). Louvain, Editions du Museum Lessianum, 1930. In-8, 272 pages.

Toute bibliothèque voudra avoir ce volume dans son rayon de Missiologie. Il contient des travaux très instructifs et fortement documentés. Le sujet traité, *les conversions*, est d'un vivant intérêt. Le but des semainiers semble bien d'avoir moins songé à la théorie qu'à la pratique. Celle-là n'est pourtant pas négligée. Mais, on avait demandé surtout à des missionnaires de raconter leurs expériences dans le domaine des conversions. Et le compte rendu nous présente une série de conférences très au point où l'on étudie, outre la théorie des conversions et les méthodes à employer, l'application de tel ou tel système dans les divers pays évangélisés. On nous livre ainsi, tantôt un aperçu général, tantôt une idée plus particulière, sur les chances de conversion en Chine, aux Indes, au Japon, en Afrique, en Amérique, sur les obstacles accumulés par des difficultés spéciales à certains pays ou localités, sur les garanties de succès fournies par les oeuvres que peut faire naître le zèle du missionnaire. Ce livre rendra un service signalé dans les cercles d'études sur les Missions, il intéressera les missiologues en raison des conclusions consignées dans les conférences.

L. D.

* * *

JACQUES MARITAIN. — *Religion et culture*. Vol. I des « Questions disputées ». Paris, Desclée de Brouwer et Cie, 1930. In-12, 117 pages.

Religion et culture est une brochure d'une centaine de pages, qui paraît dans les « Questions disputées ». Ce que l'auteur y traite ne prête pourtant pas à la discussion.

Qu'est-ce que la culture? qu'est-ce que la religion? quelles relations existent entre ces deux termes? Autant de questions exposées de façon profonde et personnelle.

M. Jacques Maritain, qui est à la fois grand philosophe et grand chrétien, voit dans les événements actuels une réelle évolution vers un ordre de choses nouveau. Il estime que le penseur d'aujourd'hui doit, non pas se confiner dans la contemplation des principes éternels, non pas se perdre dans la poussière des nouveautés modernes, mais appliquer aux problèmes de l'heure les vérités de toujours afin d'aider la pauvre humanité dans sa marche vers d'autres sommets.

Il faut lire et relire cette petite brochure si l'on veut assister en témoin averti aux gigantesques bouleversements de notre époque.

G. S.

* * *

CHARLES C. MILTNER, C. S. C., Ph. D., and DANIEL C. O'GRADY, Ph. D. — *Introduction to Metaphysics*. New York, The Macmillan Company, 1930. 8 vo, 7-270 pages.

The writers of this book had in mind an introduction to metaphysics, and they have kept to this purpose throughout the work which is intended to acquaint the uninitiated with the abstruse science of Ontology. They have avoided "extended discussions and refined distinctions", which they rightly judge too bewildering for the mental development of the undergraduate, and fitted only for those who are prepared for advanced work.

An interesting feature of the book is the inclusion of a chapter on Aesthetic Reality, a subject that is generally treated very summarily in our text-books.

The examples and comparisons used are not stereotyped. They are new and well chosen with a view to bringing home the idea by comparison with something which the student really knows, which is the purpose of an example.

The writers deserve special credit for having given us an introductory book in English that can be understood. They have found formulas to express the ideas contained in metaphysics in language that is not marred by the rigidity so often felt in attempts at translating Scholastic terms.

Each chapter is followed by an extensive list of topics for discussion, and a list of readings is appended to each section. These readings are from present day writers as well as from the classic authors.

Doctor Miltner is Head of the Department of Philosophy in the University of Notre-Dame, Indiana, and Doctor O'Grady is a member of the same department. Doctor O'Grady is a graduate of the University of Ottawa. F. B.

* * *

Mgr L.-A. PAQUET. — *Une grande force catholique et nationale*. Québec, Imp. de l'Action Sociale, Ltée, 1931. In-8.

Jolie brochurette, plutôt brève, mais fort dense, où le peuple canadien-français est montré comme étant, en terre canadienne, une grande force catholique et nationale.

Tout y est extrêmement pesé: idées et mots. Ce qui fait que ce texte très court peut bien être dit le *bréviaire* de nos droits, de nos revendications et de nos espérances.

Mgr Paquet y a condensé en quelques pages la substantifique moëlle de sa pensée sur nos problèmes les plus vitaux.

Nos orateurs et nos publicistes y trouveront toutes faites des précisions qui leur sont souvent nécessaires pour le besoin des causes qu'ils défendent. Et les lecteurs du dehors, à qui nos aspirations ne sauraient être étrangères, apprendront à mieux connaître nos noeuds gordiens. G. S.

* * *

E. DE MOREAU, S. J. — *Saint Anschaire, missionnaire en Scandinavie au IXe siècle*. Louvain, Editions du Museum Lessianum, 1930. In-8, XIII-159 pages.

A l'heure où il est partout question des missions, il semble à propos de se reporter aux origines de la foi chez les divers peuples pour étudier la vie et les méthodes des pionniers de l'Évangile. Nous avons dans ce livre sur saint Anschaire, la biographie de l'apôtre des pays scandinaves. N'y cherchons pas une vie détaillée telle que l'on en peut écrire de nos plus récents missionnaires. Les documents font défaut pour un tel travail. Mais le R. P. E. De Moreau, s. j. a su tirer le plus excellent parti de ses sources. Il a reconstitué de savante manière l'époque contemporaine de son héros et nous a peint briève-

ment mais sûrement les grandes difficultés de son apostolat. Il apparaît qu'au IXe comme au XXe siècle Dieu éprouve ses serviteurs; Il permet que tout se ligue contre eux pour contrecarrer leurs efforts, puis, Il se montre lui-même, établissant son Eglise sur la base solide des sacrifices saintement consentis par ses envoyés. Tout ceci se comprend mieux en parcourant les pages si pleines de cette excellente contribution à l'histoire de l'apostolat catholique. L. D.

* * *

P. GAËTAN DU SAINT NOM DE MARIE, P. P. — *Oraison et ascension mystique de saint Paul de la Croix*. Louvain, Editions du Museum Lessianum, 1930. In-12, XXIV-290 pages.

Saint Paul de la Croix n'est pas assez connu, au moins dans les milieux de langue française. Le P. Gaétan a entrepris de nous montrer cette attachante figure de saint, si populaire en Italie. Le présent volume trace le portrait de l'homme d'oraison, du mystique. Deux autres étudieront le fondateur et le prédicateur. L'ouvrage du P. G. fait suivre pas à pas l'admirable ascension mystique de saint Paul de la Croix. Elle s'effectue en trois étapes bien distinctes. La première se termine vers la 30e année par le mariage mystique. La seconde est marquée par 45 ans de désolations intérieures. La troisième embrasse les cinq dernières années, remplies de grandes consolations spirituelles. Ces trois étapes fournissent la division naturelle de l'ouvrage du P. G. L'auteur nous trace de main de maître le portrait de ce grand mystique du 18e siècle. Il le fait principalement avec les 22 volumes du procès de canonisation et les lettres du Saint. Nous regrettons, pour notre part, que le P. G. se soit mis si résolument à l'école du P. Poulain dans l'interprétation théologique des phénomènes mystiques de notre héros. Il glisse légèrement sur l'essence même de sa vie mystique pour mettre en relief surtout les phénomènes extérieurs et accidentels. Cependant, tel quel, le présent ouvrage restera une source de première valeur pour la théologie mystique et la piété chrétienne. A. D.

* * *

ERICH PRYZWARA, S. J. — *A Newman Synthesis*. London, New York and Toronto, Longman's, Green & Co., 1931. 8vo, VII-379 pages.

This is a 379 pages volume containing a complete synthesis of Newman's teaching in Newman's own words. The compiler has searched through the many works of the great English Cardinal and culled the passages that represent Newman's exact thought on the different theological problems that occupied his mind. The book does not give us the different stages in the progress of Newman's development and his approach to truth, but rather the final state of his mind, as we are told in the preface. The publishers describe the book as "a Newman SUMMA, now for the first time quarried, sifted and brought to light". It is all of that — a complete course in theology, dogmatic, moral, ascetical and mystical, in the exact words of the great and original thinker.

The compiler has indicated the page of the authorized edition of Newman's works from which each passage has been taken, so that the reader may verify every selection and read the context if he so desires.

Father Pryzwara belongs to the German province of the Society of Jesus and is at present on the Editorial Staff of the *Stimmen der Zeit* (Munich). He is well known as one of the outstanding contributors to the Monument of St. Augustine. F. B.

* * *

MARÉCHAL FOCH.—*Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de 1914-1918*. Tome premier avec 18 gravures et 12 cartes, tome second avec 26 gravures et 4 cartes. Paris, Librairie Plon, 1931. In-8, XXIX-281 pages et LVIII-337 pages.

Les *Mémoires* du Maréchal Foch occuperont, dans la volumineuse littérature d'après-guerre touchant l'histoire du conflit mondial, une place singulière.

Ce n'est point une revue d'ensemble ni une histoire complète des opérations militaires inter-alliées, mais le récit détaillé des principaux événements auxquels le grand soldat a pris part au début et à la fin de la guerre alors qu'il était généralissime des armées. L'éditeur, dans un chapitre liminaire du second tome, a eu l'heureuse idée d'établir la soudure entre les deux parties de l'ouvrage en racontant brièvement les diverses étapes de la carrière du Maréchal pendant cette période intermédiaire. Les cartes géographiques nombreuses et précises aident considérablement à l'intelligence du texte.

Pour technique que soit l'exposé, on ne pourra nier qu'il éveille un vif intérêt même chez le lecteur le moins familier avec la stratégie militaire et l'art de la guerre. Le style est précis, généralement clair, souvent vigoureux. On découvrira peut-être ça et là quelques phrases moins limpides et quelques lourdeurs d'expression.

Ce qui impressionne par-dessus tout, c'est l'impartialité, la sérénité dont l'auteur a su pénétrer chacune des pages de son oeuvre.

Il faut signaler aussi les aperçus lumineux et puissants du Maréchal Foch sur la formation secondaire et la culture générale (t. I, Avant-Propos), et les pages fortes (t. I, Préface) qu'il a écrites sur l'équipement matériel et moral des armées en présence au mois d'août 1914. A. C.

* * *

A. CADOUX, M. S. C. — *L'Apôtre des Papous, Mgr Henti Verjus, m. s. c., évêque de Limyre*. Lyon, Paris, Librairie catholique Emmanuel Vitte, 1931. In-8, 310 p.

Il faut remercier le Père Cadoux d'avoir fait revivre devant le public la captivante figure de Mgr Verjus, apôtre de la Nouvelle-Guinée. Cet évêque, que la mort a fauché à la fleur de l'âge — dans sa trente-deuxième année, — a fourni une carrière de géant. « Ma vocation c'est d'être missionnaire », disait-il à sa mère avant même d'atteindre sa douzième année. Et il le fut passionnément. Il aima ses Papous d'un immense amour, souffrant pour eux la fièvre, la faim, le mépris, l'ingratitude, s'exposant

même plusieurs fois à la mort pour les atteindre, les pacifier et les instruire. Sans doute tous les missionnaires catholiques, sous les divers climats, accomplissent des exploits apostoliques semblables; mais les saints — et Mgr Verjus était de leur race — ont une manière à eux de se distinguer, même dans les actes héroïques. Pour l'apôtre de la Nouvelle-Guinée en particulier, on notera cette soif de pénitence qui le poussera à graver dans sa chair même les différents mystères de la passion du Christ. Nous souhaitons que ce beau livre soit lu dans les collèges et les séminaires. Le superbe modèle d'abnégation qu'il présente fera germer des vocations missionnaires. D. P.

* * *

Cornelia Connelly, fondatrice de la Société du Holy Child Jesus (1809-1879), par une religieuse de son Ordre. Avec deux gravures hors texte. Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, 308 pages.

Voilà une vie où les plus dramatiques épisodes s'allient aux exemples de la plus haute sainteté. Cornelia Peacock, née aux Etats-Unis dans le protestantisme, épouse Pierce Connelly, brillant ministre épiscopalien. Elle se convertit bientôt au catholicisme avec son mari. Celui-ci se décide subitement à embrasser le sacerdoce et convainc Cornelia de se retirer dans un monastère. Munis d'indults du Souverain Pontife, les deux époux se séparent. Pierce Connelly sera promu à la prêtrise. Cornelia entre chez les Dames du Sacré-Coeur, à Rome, et termine son noviciat par un voeu solennel de chasteté perpétuelle. Sur les conseils de Grégoire XVI et du futur cardinal Wiseman, elle se destine à la fondation d'une Société de religieuses consacrées à l'éducation des jeunes filles, en Angleterre. L'oeuvre naît enveloppée d'humiliations. La moindre n'est pas de voir la fondatrice calomniée affreusement. — Pierce Connelly, déçu dans certaines ambitions, donne bientôt aux catholiques le scandale d'une retentissante apostasie. Il réclame sa femme, veut la forcer à quitter son couvent. Il lui intente un odieux procès jusque devant le Conseil Privé de la Reine d'Angleterre, et publie en même temps des pamphlets sans nom contre la religion catholique. Cornelia Connelly a gain de cause, mais ses enfants lui sont enlevés et elle subira ce martyre de les voir abjurer le catholicisme avec son époux, redevenu ministre épiscopalien.

Les tribulations de la fondatrice ne sont pas terminées. Les obstacles se multiplient autour de l'oeuvre qui est méconnue. On veut lui donner un autre esprit. On réussira un jour à éloigner de Cornelia ses filles spirituelles. Pour surmonter ces épreuves, il fallait une rare vertu, une mâle énergie. L'une et l'autre ne manquèrent pas à la fondatrice. Son âme reste extraordinairement calme. Son abandon à Dieu est suprême. Sa confiance et son obéissance à ses supérieurs ecclésiastiques ont pour l'esprit humain une tournure déconcertante. Tout ceci dénote une très profonde vie spirituelle. C'était une contemplative au milieu des occupations les plus accablantes et les plus distrayantes.

Ce fut aussi une initiatrice dans l'art si difficile de l'éducation des jeunes filles. Nouvelles étaient ses méthodes. Elles étonnèrent d'abord. Mais nous remarquerons,

qu'ayant été épouse et mère, elle était — nous pouvons le dire sans crainte — exceptionnellement préparée au rôle que lui avait indiqué la Providence. On sent encore, dans certains détails, la femme habituée aux soins du ménage, la mère attentive à la santé et à l'éducation de ses enfants. On ne manque pas de noter que Mère Connelly, tout en développant les facultés intellectuelles de ses élèves, les préparait surtout à leurs futures fonctions d'épouses et de mères.

On a eu raison de nous présenter avec autant de conviction que de distinction cette figure si remarquable dont s'honorent l'Eglise et la vie religieuse. L. D.

* * *

SIMONE DE NOAILLAT. — *Marthe de Noailat 1865-1926*. Paris, Bonne Presse; Paray-le-Monial, Hiéron, 1931. In-12, XVII-373 pages.

Rien de banal dans cette existence. Qu'on en juge. Marthe est une intellectuelle ardente. Pendant ses sept années scolaires à Clamecy, elle trouve le temps de lire les quatre cents volumes de la bibliothèque paroissiale. A quatorze ans son esprit se délacte dans un livre de philosophie, à dix-sept il trouve des délices ineffables dans les traités de saint Thomas d'Aquin. Les arts et la littérature lui sont familiers. Le latin n'a pas de secret pour elle.—Marthe est une volonté fixée en Dieu. Aucune austérité n'effraie son énergie, aucun instrument de pénitence n'est inconnu à cette femme du monde. La chapelle l'attire invinciblement. Elle y passera deux heures chaque matin, se reposant dans la prière et la liturgie. Trente-six ans durant Marthe récitera quotidiennement le bréviaire et avec quelle intelligence, quelle piété! Quatre fois elle essaiera la vie religieuse. Peine perdue! Le cloître anémie cette nature ardente. C'est l'apostolat au grand air qu'il lui faut. Conférencière émérite, elle parlera non seulement dans les salles, mais aussi sur les places publiques. Son zèle débordera en Espagne, en Italie, en Autriche; il traversera les mers pour exercer son ardeur dans le Nord Africain et l'Archipel Océanique. Mais par-dessus tout Marthe est l'apôtre du Christ-Roi. Voilà sa gloire! Reçue plusieurs fois en d'émouvantes audiences par les Souverains Pontifes, elle les supplie d'instituer une fête en l'honneur du Christ-Roi. « Préparez le sentiment public », lui répondent-ils. Marthe s'en charge. Six ans lui suffiront pour recueillir les adhésions des cardinaux, des évêques et des fidèles. Le 31 décembre 1925, elle assiste émue à la première messe du Christ-Roi dans la basilique Saint-Pierre. Son oeuvre est consommée. Un mois après, la « buona signora » — mot de Pie XI au cardinal Laurenti — meurt dans un tragique et silencieux accident au Hiéron de Paray-le-Monial. Et si l'on songe que dans cette existence, rien ne laisse soupçonner la recherche d'un avantage ou d'une satisfaction personnelle, que l'humilité et la simplicité s'allient au dévouement apostolique le plus intense et le plus varié, il faut conclure par ce mot d'admiration: *Digitus Dei est hic!* Nos apôtres laïques trouveront en Marthe de Noailat un modèle. Nous leur recommandons vivement la lecture de cette vie apostolique.

D. P.

P. LÉONARD BOHLER, O. F. M. — *Une petite privilégiée de N.-D. du Bon-Secours et de saint Antoine, Soeur Marie de Bon-Secours, Franciscaine de Notre-Dame du Temple (1898-1928)*. Préface de S. G. Mgr Castel. Paris-VIe, Pierre Téqui, libraire-éditeur, 1931. In-12, XXXIV-216 pages. En vente à la Librairie du Droit, Ottawa:

« Donnez à notre pauvre terre des âmes sacerdotales, donnez-moi des légions d'Alter Christus; donnez-moi des vocations, ô mon Dieu, je le veux à n'importe quel prix. O mon Dieu, donnez-les moi et puis, payez-vous vous-même! » — C'est une pauvre petite religieuse, affamée d'holocauste, qui laisse échapper de son coeur d'aussi brûlants désirs. Le Seigneur ne resta pas sourd à ses ardentes supplications. Soeur Marie de Bon-Secours fut une de ces âmes que Dieu se réserve pour épouses, qu'Il orne lui-même de la grâce des vertus et de la splendeur de ses dons, qu'Il torture parfois comme un maître impitoyable pour les appeler plus tôt ou les placer plus haut dans son paradis. A lire cette biographie, on verra cette douce simplicité, cet abandon naïf, cette générosité jamais lassée dans le service de Dieu, marques authentiques d'une véritable sainteté.

L. D.

* * *

MGR LAVEILLE. — *Une soeur missionnaire, Soeur Théodorine de la Passion, de la Congrégation des Filles de la Croix de Liège (1832-1911)*. Louvain, Editions du Museum Lessianum, 1928. In-12, XII-434 pages.

Il se dégage un parfum bien édifiant de cette biographie d'une modeste religieuse qui dépensa près de 35 ans de sa vie dans les missions des Indes. Elle peut servir de modèle à tant d'âmes généreuses qui dans nos communautés aspirent à travailler plus activement au progrès de l'Évangile. Elles y verront que le dévouement est fait de bonne humeur, d'abandon, d'humilité. Elles se persuaderont davantage que les oeuvres de Dieu ne s'établissent pas sans la souffrance. Ce livre fournit aussi une autre preuve de la gloire projetée sur la Sainte Eglise par ceux et celles qui ont brisé tant de liens afin de se permettre d'aller porter toujours plus loin la connaissance et l'amour de Jésus-Christ. Dans cette page d'apologétique historique, les religieuses prennent, aux côtés du missionnaire prêtre, une place d'honneur, et parmi elles, Soeur Théodorine de la Passion mérite certes d'être remarquée.

L. D.

* * *

FLORENCE O'NOLL. — *La vie et les oeuvres d'Eugénie Bonnefois, l'Apôtre des Petits Forains*. Edition définitive. Paris, Pierre Téqui, libraire-éditeur, 1931. In-12, 168 pages. En vente à la Librairie du Droit, Ottawa.

Ce livre raconte la vie très simple et le pittoresque apostolat d'une pauvre fille du peuple. Elle apprend de son père le métier de foraine. La plus grande partie de son existence laborieuse, elle sillonna en roulotte les chemins de France. Mais sous des

dehors frustrés et un peu bizarres, Dieu avait caché un cœur charitable et une âme d'apôtre. Eugénie Bonnefois souffre de la misère matérielle, encore plus de l'indigence spirituelle de ses confrères et de leur nombreuse famille. Elle se décide, toute pauvre qu'elle est, elle-même, de leur venir en aide. La vaillante fille devient quêteuse acharnée, se retranche les moindres légitimes douceurs, multiplie les inventions d'une féconde imagination pour augmenter ses modestes recettes, se fait institutrice, catéchiste, garde-malade. Son biographe nous l'assure : si elle n'a pas créé l'œuvre des forains — il existait déjà ici ou là quelques essais — elle a néanmoins le plus contribué à lui donner son extraordinaire développement et son véritable esprit. « Sans Eugénie Bonnefois, dit Florence O'Noll, il est plus probable qu'aucune institution régulière et exclusivement foraine n'eût été fondée à l'usage des forains. Et l'on songe qu'au moment de la mort de leur vieille apôtre, il y avait en France, 60,000 forains. . . » Un simple coup d'oeil jeté sur la liste des œuvres foraines en France, placée à la fin du volume, nous prouve éloquemment les fruits du travail surnaturel de cette humble entre les humbles.

L. D.

* * *

A. CADOUX, M. S. C. — *Une toute petite Soeur des Anges, Marthe Sasseville 1925-1930*. Québec, Imprimerie Ernest Tremblay, 1931. In-14, VIII-113 pages.

Ces pages charmantes, consacrées à une jeune gaspésienne, évoquent les figures très pures de Guy de Fontgalland et d'Anne de Guigné. Les tout petits y trouveront un modèle de leur âge, les mères chrétiennes, d'heureuses suggestions pour leur rôle d'éducatrices. Marthe fit sa première communion à 4 ans et 4 mois. Elle mourut quelques semaines plus tard. Le R. P. A. Cadoux a « serti merveilleusement cette petite perle gaspésienne dans (un) récit sobre, simple et onctueux ».

R. L.

* * *

P. JOSEPH-ALPHONSE DESJARDINS, S. J. — *En Alaska. Deux mois sous la tente*. Montréal, Imprimerie du Messager, 1930. In-12, 295 pages.

L'auteur de ce gentil bouquin nous conte allègrement ses expériences de missionnaire. Il a connu les Esquimaux de l'Alaska et les Indiens de la vallée centrale du Yukon, et il les a grandement aimés. Il nous parle spécialement en ces pages délicieuses des moeurs des Indiens Ten'as, de leurs coutumes, de leurs traditions. Nous sommes fiers de constater que le zèle des Pères Jésuites, canadiens et autres, a créé parmi eux une chrétienté fervente, attachée et soumise à ses prêtres. C'est un livre qui fera du bien à nos collégiens et les poussera davantage à l'apostolat chez les peuples qui n'ont pas encore connu notre sainte religion. C'est aussi une précieuse collaboration à l'histoire missionnaire du Canada. Puisse le R. P. Desjardins trouver de nombreux imitateurs parmi la phalange des nôtres employés à l'évangélisation des infidèles dans notre pays où à l'étranger! Notre littérature canadienne devrait avoir sa section missiologique bien garnie.

L. D.

En ballon vers le pôle. Le drame de l'expédition Andrée. Avant-propos de Ch. Rabot. Traduction de C. Lund et J. Bernard. Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, IX-352 pages.

L'émotion fut intense dans le monde scientifique, quand, à l'été de 1930, il fut avéré qu'on avait retrouvé les restes de la malheureuse expédition d'Andrée et de ses compagnons, partis en ballon pour le Pôle Nord, en 1897. On percevait donc le lourd mystère qui avait entouré la fin de ces hardis pionniers de la science. Un tiers de siècle avait déjà passé sans que l'immensité blanche n'eût livré ses secrets, et voilà que par hasard, des chasseurs norvégiens découvrirent le dernier campement des aéronautes ainsi que leur cadavre enfoui dans la glace. A l'aide des cahiers de notes des victimes et avec la collaboration des spécialistes dans l'art de la navigation aérienne, on a réussi à reconstituer cette aventure, ou mieux, ce drame. C'est un roman à la Jules Verne, mais vécu. Il est intéressant de suivre Andrée et ses compagnons dans leur pénible retraite vers les terres habitées après qu'il leur eût fallu atterrir. Dans cette lutte pour la vie, ils gardent la même détermination qu'au début de leur expédition. Ils veulent jusqu'au bout profiter des expériences que leur fournit la situation forcée où ils se trouvent, ne perdant aucune observation scientifique, notant tout ce qu'ils remarquent sur le mouvement des glaces, la direction des vents, sur la faune de ces régions inhospitalières. Ils durent s'arrêter vaincus, dans l'océan Arctique, sur l'île Blanche, qui devait être leur tombeau jusqu'en 1930. La Suède a rendu hommage au courage de ses fils et leur a fait de triomphales funérailles.

Mais, il nous reste au coeur une mélancolie, celle de savoir que c'est « dans la flamme bleue » du four crématoire « que prit fin l'épopée héroïque ». Le livre ne nous dit pas que durant leurs longues souffrances, ces trois hommes aient pensé une fois à leur Créateur. . . Nous aurions aimé à le souligner ici.

L. D.

Ouvrages envoyés au bureau de la Revue

CH. VAN SULL, S. J.—*Léonard Lessius de la Compagnie de Jésus (1554-1623)*. Louvain, Editions du Museum Lessianum, 1930. In-8, X-366 pages.

* * *

J. CREUSEN, S. J., et F. VAN EYEN, S. J.—*Tabulae fontium Traditionis christianae ad annum 1926*. Editio altera. Louvain, Editions du Museum Lessianum. In-folio, 17 pages, 10 tableaux et 2 cartes.

* * *

F. NEYEN, S. C. J. — *Notre Vie spirituelle. Essai d'analyse et principes de direction*. Paris-VIe, Pierre Téqui, libraire-éditeur, 1931. In-12, VI-314 pages. En vente à la Librairie du Droit, Ottawa.

* * *

MGR AUG. DE CLERCQ. — *Recueil d'Instructions Pastorales*. Louvain, Editions du Museum Lessianum, 1930. In-8, 131 pages.

* * *

ÆGIDIÏ ROMANI *Theoremata de esse et essentia*. Texte précédé d'une introduction historique et critique par Edgar Hocedez, S. J. Louvain, Editions du Museum Lessianum, 1930. In-8, XIV-(127)-188 pages.

* * *

CHARLES LEMAÎTRE, S. J. — *L'Amour du Vrai*. Louvain, Editions du Museum Lessianum, 1929. In-12, 63 pages.

* * *

EDOUARD MONTPETIT. — *Pour une doctrine*. Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1931. In-12, 300 pages environ.

* * *

EUGÈNE L'HEUREUX. — *La Participation des Canadiens français à la vie économique*. Texte d'une conférence prononcée le 7 décembre 1930, au club canadien de Chicoutimi, et le 14 décembre 1930, devant la Société des Conférences de l'Université d'Ottawa. Imp. Le Progrès du Saguenay, 1931. In-8, 62 pages.

* * *

PARMIL. — *La question brûlante*. Porrentruy, Imprimerie La Bonne Presse du Jura, 1931. In-8, 42 pages.

ALBERT CARNOY. — *Les Indo-Européens. Préhistoire des langues, des moeurs et des croyances de l'Europe.* Bruxelles, Vromant et Cie, imprimeurs-éditeurs. In-12, 256 pages.

* * *

GEORGES OUDARD. — *Vieille Amérique. La Louisiane au temps des Français.* Avec une carte. Paris, Librairie Plon, 1931, In-12, 305 pages.

* * *

GÉNÉRAL REIBELL. — *Carnet de route de la mission saharienne Foureau-Lamy (1898-1900).* Avec quatre dessins originaux, onze gravures et une carte. Préface du Général de Chambrun. Paris, Librairie Plon, 1931. In-8, XXIII-422 pages.

* * *

MAXINE. — *Moment de vertige.* Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1931. In-12, 290 pages.

* * *

LIONEL LÉVEILLÉ. — *Vers la lumière.* Poèmes. Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1931. In-12, 125 pages.

* * *

LÉO-PAUL DESROSIERS. — *Nord-sud.* Roman canadien. Montréal, Les éditions du Devoir, 1931. In-12, 199 pages.

* * *

ROBERT RUMILLY. — *Littérature française moderne.* (Panorama). Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1931. In-12, 227 pages.

* * *

L'ABBÉ ETIENNE BLANCHARD. — *Vocabulaire bilingue par l'image. Leçons de choses et rédaction.* Montréal, Les Frères des Ecoles chrétiennes, 1931. In-4, 112 p.

La philosophie du bolchévisme

(suite)

II. — LA MÉTAPHYSIQUE ET LA MORALE DU BOLCHÉVISME

Le marxisme, quoi qu'on puisse penser, n'est pas une pure Economique. Il plonge ses racines dans une métaphysique, il est régi par une morale qui l'inspire et qu'il veut justifier. Il s'en prend aux lois de l'être, et entend les plier aux courbes de son éthique égoïste et athée.

La philosophie économique-sociale du bolchévisme, on l'a vu, n'a abouti qu'à l'échec, à la ruine et à la stérilité. Cela aurait pu n'être qu'accidentel au système. Mais non, la chose était fatale, d'une fatalité intrinsèque, celle de l'absurde, du péché contre la raison, contre la nature et contre l'Être universel.

N'est-ce point le cas de rappeler que l'homme a encore plus besoin de métaphysique que de charbon, puisque c'est, en définitive, cette science, une doctrine droite et exacte, qui lui permet d'organiser un ordre industriel et économique stable et fructueux.

Marx n'a pu aligner ses théorèmes qu'en vertu d'une fausse perspective intellectuelle, d'une myopie métaphysique toute proche de la cécité.

Faisons abstraction de son état d'âme personnel, de son éducation, de sa conduite privée. Constatons simplement le premier principe de sa pensée économique. Kautsky nous l'a énoncé: une conception toute matérielle de l'histoire.

Selon lui, la vie individuelle, sociale, politique de l'humanité est déterminée *uniquement* par des facteurs d'ordre économique. Elle évolue

à travers les phases d'une éternelle lutte entre deux classes, la bourgeoisie qui possède et le prolétariat qui ne possède pas. Le mouvement social qui se développe sur la trajectoire de cette lutte est un enchaînement indépendant de la volonté, de la conscience et de la raison de l'homme; celui-ci, au contraire, y est lui-même irréductiblement assujéti. En vertu de cette loi se sont succédé les modes de production de la richesse au cours de l'histoire. Aux régimes asiatique, gréco-romain, moyenâgeux et moderne ou capitaliste, la dernière heure de ce dernier ayant sonné, doivent succéder la dictature et l'internationalisme des ouvriers. Car il va suffire de transformer la propriété individuelle en propriété collective, et de transférer celle-ci au prolétariat pour qu'aussitôt surgisse une société et une humanité nouvelles. Le paradis des travailleurs succédera à leur enfer. Ici-bas vont fleurir l'ordre, la justice, la fraternité, une liberté sans limites, une morale vraiment rationnelle, une philosophie qui ne sera pas mensongère.

Le vol continu du patron, thésaurisant sur le travail de l'ouvrier, va peu à peu concentrer la fortune entre les mains des grands industriels et commerçants. On aboutira fatalement à l'anéantissement de toute industrie modeste et de tout petit commerce. La concentration ira toujours en augmentant, de telle sorte que toutes les richesses finiront par se réunir en un seul point. Il sera bien facile alors à l'ensemble des travailleurs organisés de s'emparer de tous les biens de production. Telle fut la vision de Marx sur l'écran historique et son interprétation des faits économiques contemporains.

Vues simplistes. Non sans fondement dans le passé, elles dessinent un avenir partiellement vraisemblable. L'erreur de Karl Marx, c'est de faire de ses constatations et de ses pronostics une loi inéluctable et stricte, celle de l'évolution vers le collectivisme, dont l'homme ne serait qu'un spectateur inerte et passif. La liberté humaine n'y étant pour rien, les richesses, les productions de l'art et de l'industrie circuleraient dans le monde suivant une règle définie, sans déviation d'aucune part, et pour aboutir fatalement à l'abolition totale de la propriété privée, au profit de la propriété collective des travailleurs. La morale, la religion, l'art, la science, tous les efforts de l'humanité ne serviraient de rien pour arrêter ce mouvement régulier et ininterrompu de l'évolution économique, ni

pour la changer ou la modifier: cette évolution rendra inévitablement les ouvriers maîtres de leurs instruments de travail, du fonds de production, en un mot propriétaires collectifs de tout capital.

« Lors même, écrit Marx, dans la préface de son ouvrage, qu'une société est arrivée à découvrir la pente de la loi naturelle qui préside à son mouvement, elle ne peut ni dépasser d'un saut ni abolir par des décrets les phases de son développement naturel. » Cependant, il continue : « Mais elle peut abréger la période de leur gestation, et adoucir les maux de leur enfantement. » L'auteur se reprend ici, on le voit, pour le besoin de sa cause et n'admet le déterminisme que dans la mesure où il se sent gêné, dans ses théories, par les réactions possibles de la liberté.

Quoi qu'il en soit, un tel déterminisme répugne à la psychologie autant qu'à l'histoire. Les hommes n'agissent point toujours pour des motifs d'ordre exclusivement économique. Les inclinations du cœur, l'avantage de la liberté, les traditions sociales, les croyances religieuses, tout ce qui les exalte ou leur déplaît sont des motifs de leur choix dans un sens plutôt que dans un autre.

Au surplus, l'histoire le montre, la marche de l'humanité a été souvent désorientée par des événements fortuits et étrangers au fatalisme préconisé. Des personnalités puissantes en ont modifié le cours; tantôt elle s'est déroulée vers en haut, tantôt vers en bas. La lutte des classes n'a existé ni partout ni toujours.

Non, les faits économiques n'expliquent pas tout. Marx a été égaré par sa raison scientifique. ¹ Il a vu de l'évolution, il n'en a pas scruté tous les ressorts.

* * *

Le premier postulat métaphysique que suppose cette théorie marxiste sur l'évolutionnisme économique, est l'oubli, le mépris plutôt et la destruction de la personnalité humaine. Une fois le matérialisme, même historique, posé en règle suprême, il n'est plus dans l'homme d'être moral et libre, d'entité *sui juris*. Et il ne reste dans l'humanité que la masse

¹ Sur le rétrécissement et le daltonisme des observations historiques et expérimentales du scientisme moderne, voir notre étude sur *Le rôle de la philosophie dans l'oeuvre des Universités catholiques*, *Revue de l'Université d'Ottawa*, janvier 1931, p. 7-31.

des individus, simples atomes sans précellence ni hiérarchie propre. Que ces individus n'aient qu'à se perdre dans le tout, on le comprend sans effort.

Voilà pourquoi Marx et Lénine n'hésiteront point à détruire les capitalistes pour le bien social. Voilà pourquoi encore l'ouvrier communiste n'est plus rien, sinon en fonction du parti, de la classe, du soviet et de la révolution. L'on revient de la sorte, en théorie et en fait, à l'esclavage le plus radical, comme l'ont pratiqué les époques les plus cruelles. Il ne s'agit pas seulement ici d'une conséquence éventuelle du système, mais d'une suite logique. L'ouvrier-individu, tout comme le capitaliste-individu, ne compte plus; il est un grain de sable qui entre dans la construction de l'édifice communiste; celui-ci peut l'écraser, s'en servir ou le délaissier, au gré de son besoin.

Au simple point de vue de la production économique, on a vite saisi ce que pareille théorie comporte essentiellement de déficience, de stérilité, de désintéressement paresseux et passif, d'irresponsabilité et d'incompétence chez les producteurs. Mais dans l'ordre humain surtout, au point de vue du développement intellectuel et social, c'est la stérilisation radicale, l'écrasement de la dignité et de l'activité humaines les plus nobles.

* * *

Cherchant le progrès humain dans les seules conditions externes de la vie sociale, oublieux et négateur des causes morales et spirituelles, le théoricien du socialisme nie donc en premier lieu l'âme et la liberté, il mésestime la dignité essentielle et la personnalité du travailleur. On ne s'étonnera pas qu'il soit en même temps athée. La religion s'effondre dans la théorie du matérialisme historique. Le marxiste ne croit ni à l'Eglise, ni au Christ, ni à Dieu.

« La religion est l'opium du peuple », a osé écrire sa plume sacrilège. « La suppression de la religion, comme bonheur illusoire du peuple est la revendication du bonheur réel. » D'après lui encore, « la religion a été le grand instrument du règne de la bourgeoisie. L'idée de Dieu avec ses perspectives de bonheur céleste, berce de fausses espérances la douleur des prolétaires ». « Le monde religieux, juge-t-il ailleurs, n'est qu'un

reflet du monde réel; le reflet religieux ne pourra disparaître que lorsque les conditions du travail et de la vie pratique présenteront à l'homme des rapports transparents et rationnels avec ses semblables et avec la nature. » Marx parle des prêtres avec la même impiété. « Les prêtres, ministres et propagateurs de la religion, sont les agents « retardateurs » les plus redoutables de transformations sociales nécessaires. À tout prix il faut les combattre, les dénoncer, les chasser de la société. »² On sait si Lénine et le bolchévisme s'y sont appliqués.³

Des marxistes eussent voulu déclarer simplement que « la religion est affaire privée »: négation polie. Le léninisme a préféré parler à découvert. Au besoin, il a emprunté à Henri Heine son ironie blasphématoire: « Nous laissons le ciel aux anges et aux moineaux. »

« Tout dieu », écrivait Lénine à Maxime Gorki, le 14 novembre 1913, « si pur, si idéal soit-il, est un mensonge. Dans les pays les plus libres. . . on abêtit le peuple et les ouvriers précisément par l'idée d'un Dieu pur, spirituel, construit de toutes pièces par l'esprit. Comme toute idée religieuse, toute idée d'un Dieu, toute coquetterie avec l'idée divine est une infamie tolérée et souvent accueillie avec bienveillance par la bourgeoisie démocratique; elle représente l'ignominie la plus dangereuse, la contagion la plus abominable. »

Le programme religieux bien net du bolchévisme a été de pousser le peuple russe à l'athéisme. Point n'est besoin d'illustrer par des faits, tragiques et exécrables, son exécution. Les textes de la Constitution de l'U. R. R. S., autant que ceux des livres et journaux bolchéviques établissent sans le moindre doute que tout croyant est tenu pour hostile au pouvoir, et que le terrorisme, la législation coercitive, l'enseignement impie, les pageants et défilés sacrilèges, enfin la perversion directe, s'emploient à déraciner tout vestige de religion.⁴

Le nom seul de l'*Association des Sans-Dieu militants*, la collection des éditions russes dites *Au Front antireligieux*, le *Sans-Dieu*, périodique

² *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*, article *Socialisme*.

³ Cf. *Choisissez: Rome ou la Russie rouge*, Acte des martyrs de Moscou, en 1923, par Francis McCullagh, témoin oculaire, *Le Devoir*, Montréal, 1923.

⁴ Cf. *En Russie soviétique, Faits et documents, L'École Sociale Populaire*, No 206, Montréal, 1931; *La Vie intellectuelle*, 20 octobre 1930.

publié par le Commissariat de l'Instruction publique, en témoignent par eux-mêmes assez long. Voilà comment on a entrepris de faire sortir de l'athéisme le plus absolu et le plus radical une humanité nouvelle. ⁵

* * *

La *famille* n'a plus dans la société bolchévique cette place sacrée que la civilisation moderne lui reconnaît. On a vu, sous le nouveau régime, en des soviets locaux, la nationalisation de la femme. Le pouvoir central s'est abstenu d'aller jusque-là; il a néanmoins promulgué des décrets relatifs au mariage et au divorce qui légalisent l'union libre, la prostitution, la rupture du lien conjugal *ad nutum*. Il a supprimé pour le père l'obligation de pourvoir à sa progéniture, et le dispense de protéger, même de reconnaître la mère de ses enfants ou la compagne de ses plaisirs. ⁶ Aussi bien, rien de plus lamentable que les sept millions d'enfants abandonnés, le chiffre est de Mme Kroupskaïa, la veuve de Lénine, perdus d'âme et de corps, retournés à la sauvagerie, courant les rues et cherchant leur pâture jusque dans les cloaques, et dont plusieurs millions ont disparu dans la famine, le froid ou la maladie.

* * *

Immoralité religieuse, immoralité familiale, immoralité politique, la trilogie va de soi. Il n'est pas besoin de revenir sur les procédés égoïstes, hypocrites et cruels de l'Etat marxiste. L'histoire en est suffisamment faite. « Déterministe et athée, le marxiste ne connaît plus ni le dévouement, l'esprit d'abnégation et de sacrifice, ni les hautes vertus morales, facteurs indéniables de progrès humain », écrivait, dès 1887 dans la *Revue socialiste*, Rouanet.

« Un révolutionnaire », (entendez à la Lénine et à la bolchéviste), enseigne Bakounine dans son *Catéchisme du Révolutionnaire*, « est un homme soumis à un vœu. Il ne doit avoir aucun intérêt personnel, aucune occupation, aucun sentiment, aucune propriété. Une seule chose

⁵ Cf. *Religion et culture*, par Jacques Maritain.

⁶ *Bolchevism, The Lesson for Canada*, Report of the United States Senate Committee on German Propaganda and Bolchevism, published by the Canadian Reconstruction Association, Head Office, Royal Bank Building, Toronto.

doit l'intéresser avec une seule pensée et une seule passion: la Révolution. Il n'a qu'un but, qu'une science, la destruction. Dans cette intention et uniquement dans cette intention, il a étudié la mécanique, la physique, la chimie et la médecine. Il observe dans le même but les hommes, les caractères, les positions et toutes les conditions de l'ordre social. Il méprise et déteste la morale existante. Entre lui et la société, il y a une lutte à mort, incessante, irréconciliable. Il doit se préparer à mourir, à endurer la torture, et à tuer de ses propres mains tous ceux qui s'opposent à la Révolution. » Voilà comment s'exprime l'esprit de rage qui constitue la norme morale du bolchévisme.

Aussi Maxime Gorki a-t-il pu attribuer à Lénine cette cynique déclaration: « Les millions d'existences humaines dont j'ai besoin pour faire mon expérience sociale ne valent pas plus, à mes yeux, que des millions de cochons d'Inde. »⁷

« Tout ce qui contribue à la victoire de la révolution est moral. Tout ce qui entrave la révolution est immoral et criminel », proclamait ouvertement un autre moraliste russe, Tchadaef.⁸

Plus haut, nous avons constaté le désenchantement économique de l'expérience marxiste, selon le vœu de Bismark: « Il faudrait aider un pays à faire un essai complet d'expérience socialiste pour en enlever le désir aux autres. »⁹

La désillusion morale n'est pas moindre, et elle pourrait servir pour le christianisme d'argument apologétique *a contrario*. « Ce serait folie de croire, a dit Lénine, que les hommes sont devenus meilleurs parce que la révolution prolétarienne a éclaté. »¹⁰

En morale comme en économie, une fois encore on aboutit à la misère dans toutes ses formes, alors que le socialisme promettait le bonheur à l'insatiable espérance humaine. Il le promettait sans le posséder, sans même le connaître, l'entrevoyant à peine en des concepts épais et nuageux. Il le promettait, pour déchaîner la meute des appétits voraces dans une

⁷ *La Pédagogie des Bolchévistes*, par Jules Renault, dans *La Revue Hebdomadaire*, 25 octobre 1924, p. 424.

⁸ Cf. Serge Chessin, *Au Pays de la Démence rouge*.

⁹ Jasmin, *op. cit.*, p. 301.

¹⁰ Cité par Serge Chessin, *L'Apocalypse russe*, 6e édition, p. 103.

course effrénée à la curée des richesses périssables, alors qu'il eût fallu contenir et discipliner ces tendances, exciter plutôt les plus nobles facultés, celles qui s'exercent dans la vertu, et qui, au lieu de courir à l'or, volent vers l'éternité.

CONCLUSION

Matérialiste en métaphysique, socialiste en politique, communiste en économique, soviétique en son organisation sociale, le bolchéviste est violent et oppressif en morale.

Sans précédent comme problème de politique internationale, d'un singulier intérêt en sa doctrine économique, le marxisme russe est pourtant une menace toute proche de renverser l'ordre social universel. Il est un ciel chargé de foudre et prêt à éclater sur le monde entier pour y semer la dévastation physique et morale.

Car Lénine connaissait la solidarité des peuples; il a compris et enseigné que, sous peine de périr, la dictature du prolétariat devrait être instaurée partout. De là ses appels aux travailleurs et aux révolutionnaires des cinq continents, de là ses souffles empoisonnés sur l'Europe, l'Asie et l'Amérique. Les divers pays considérèrent d'abord avec quelque fascination cette nouveauté étrange d'un grand Etat communiste, prenant en main tous les pouvoirs y compris le pouvoir économique, la production et la distribution des richesses. Ils ont dû depuis déchanter en face des ruines et des catastrophes. Cependant les principes de la doctrine marxiste pénètrent partout graduellement. Certaines organisations sociales se croient immunisées contre ses attaques et réfractaires à ses envahissements; nombreux pourtant sont les individus pathogènes qui propagent l'épidémie universelle.

Notre pays, ai-je besoin de le rappeler, est lui-même atteint. Le microbe communiste existe chez nous; tout atténué qu'il se montre encore, il n'en est pas moins à la fois matérialiste, impie, immoral et révolutionnaire. L'on n'aurait pour l'apprendre qu'à écouter ce que disent ses parangons et ses agents, par exemple, à Montréal, quand ils s'adressent à nos ouvriers, dans le langage à la fois le plus cynique et le plus persuasif, le plus sophistique et le plus concret.

Comment repousserons-nous le fléau qui nous menace? Par des moyens politiques, et ils pressent, puisque le bolchévisme est subversif et qu'il prêche le désordre. Mais par une saine doctrine économique aussi, et par des réformes sociales, puisqu'il est une théorie et qu'il s'appuie partiellement sur une condition ouvrière souvent misérable et injuste.

Le XIXe siècle, on l'a écrit, a été souvent le martyrologe de la classe des travailleurs. Privé de ses anciennes corporations qu'on avait estimé plus expéditif de détruire que de réformer, dénué de toute protection légale, assujetti à un régime industriel que le machinisme transformait et simplifiait d'une façon continue, l'ouvrier ne pouvait pas ne pas tomber dans une misère profonde. D'où le mécontentement universel, chez les prolétaires, de la colère chez les plus généreux et des passions haineuses chez les violents, des tentatives enfin, parfois vaines, parfois absurdes et destructrices, de remédier à un mal déjà si profond. ¹¹

Tout n'est donc pas faux dans les doléances d'où part le socialisme communiste. L'Eglise condamne le socialisme, mais elle condamne aussi l'individualisme qui ouvre les digues de la concurrence ruineuse des grands et des riches à l'égard des petits. Elle condamne du socialisme le paganisme social, le dogme de la lutte des classes, ses violences révolutionnaires, son irréligion. Elle ne nie point ce que renferment de juste ses plaintes et ses revendications. Au contraire, elle les fait siennes. Et avec quelle pressante et vive émotion, elle les dit au monde moderne, depuis l'encyclique *Rerum novarum*. ¹²

Elle va plus loin, et elle enseigne les principes véritables de l'architecture sociale, dont les bases et les forces réclament la justice et la charité. Elle favorise les associations libératrices de l'ouvrier, elle encourage une sage législation du travail. Elle a une doctrine sociale solide et cohérente. En termes thomistes, sa thèse peut se formuler ainsi. « Si l'homme a un droit naturel absolu de possession sur les réalités extérieures, il n'a plus au même degré celui de les posséder *en propre*, lequel est un droit naturel de seconde zone, dans telle hypothèse donnée; et l'individu n'a

¹¹ *Dictionnaire pratique des Connaissances religieuses*, art. *Socialisme*; *L'Evolution du Socialisme en France*, par Garriguet, Paris, 1910.

¹² L'encyclique *Quadragesimo anno* est venue récemment renforcer encore ces affirmations.

jamais le droit d'en accaparer l'usage à son profit. »¹³ Le droit de propriété *privée* n'est pas essentiel à l'humanité, mais dans l'état de nature déchu, les hommes étant paresseux, égoïstes, etc., la propriété est, selon saint Thomas, légitime et opportune, *quia magis sollicitus est unusquisque ad procurandum quod sibi competit. . . ; ordinatius res humanae tractantur. . . ; magis pacificus status hominum conservatur. . .* » Il peut se trouver des cas où le communisme sera un meilleur mode de possession. La possession en commun reste même un idéal légitime, on peut loyalement le concéder. Les aspirations des communistes, pour utopiques qu'elles soient, sont très humaines et correspondent à ce qu'il y a de meilleur en nous. Mais la possession collective suppose des vertus et un dévouement au bien de tous dont les hommes tarés par le péché d'origine ne sont plus, dans leur presque universalité, présentement capables.

Ce serait une erreur de croire qu'il n'est pas permis à l'homme de posséder en propre. D'autre part, l'on ne serait pas hérétique à soutenir que le collectivisme, en certains cas, pourrait être la meilleure formule de vie sociale.

Pour autant, rien n'autoriserait néanmoins à s'emparer du bien déjà légitimement acquis en propriété.

Au surplus, même si la propriété n'est pas nécessairement de soi une fonction sociale, et si elle reste une faculté d'ordre individuel et privé, elle a une fonction sociale, et qui tient à la justice, d'après l'Angélique Docteur.

« Selon l'ordre naturel établi par la divine Providence, dit-il, les choses extérieures existent pour subvenir aux besoins des hommes. C'est pourquoi leur division et leur appropriation qui procèdent du droit humain, (droit des gens), n'empêchent pas qu'on doive s'en servir pour celui qui est dans le besoin. » Par conséquent, le propriétaire aura le devoir de conduire toute sa gestion en vue du meilleur rendement pour le bien de tous. Il ne possède légitimement qu'à la condition de contribuer par ses richesses, le mieux possible, au bien de la communauté dont il fait partie. C'est cet ordre de la justice sociale qui autorise l'Etat, char-

¹³ Voir C. Spicq, o. p., *Bulletin Thomiste*, sept.-nov. 1928. *Quel est l'enseignement de S. Thomas sur le droit de propriété?* p. 341-349. Cf. *S. Th.*, IIa, IIae, q. 66, a. 1 et 2, etc. — Lire surtout l'encyclique *Quadragesimo anno*.

gé du bien commun, à intervenir pour faire acquitter par les propriétaires leurs dettes envers la société. Voilà une théorie à la fois nette et vivante, à condition que des vertus chrétiennes lui donnent de l'espace et consolident ce qu'elle édifie. Elle n'est ni la révolution ni la tyrannie.

{« L'évolution sociale, a dit le Comte Albert de Mun, ne saurait s'accomplir par la barbarie. Elle n'a d'avenir que dans le christianisme, dont seule l'Eglise catholique garde et enseigne la doctrine dans sa force et dans sa pureté. »

† J.-M.-Rodrigue VILLENEUVE, o. m. i.,

Evêque de Gravelbourg.

L'Etat chrétien dans l'histoire

Titre merveilleusement riche et évocateur, « l'Etat chrétien dans l'histoire » profile sur l'écran de 20 siècles l'auguste théorie des pontifes et des princes se disputant l'hégémonie de la crosse ou des sceptres.

En effet, l'Etat chrétien dans l'histoire, c'est, en un sens, l'histoire de l'Etat chrétien, de la douloureuse rencontre des sociétés civiles et du Saint-Siège.

Question ample, trop vaste pour l'espace d'un article, même en la restreignant le plus possible au sens obvie qu'elle comporte.

De l'état chrétien, nous marquerons sous quelles formes il a traversé nos âges, quelles oeuvres et quels exploits il a accomplis. En suivant cet ordre, nous effleurerons le premier point qui relève quelque peu de la spéculation afin de nous attarder sur le second qui appartient proprement à l'histoire.

I

Un Etat, c'est un peuple organisé politiquement. Si l'organisation est élevée et perfectionnée par les principes de la foi, l'état devient chrétien.

Depuis la révélation, c'est-à-dire dès l'aurore de l'humanité, il n'est pas de politique intégrale hors de la vraie religion. Qui ne le reconnaît est borgne ou aveugle dans l'art du gouvernement.

Tout état a pour fin première et principale de rechercher le bien de ses membres. Exercer l'autorité, régner, commander, c'est même, avant tout, cette recherche. Dans le plan primitif, Adam, constitué juste et persévérant à régler sa raison et ses passions sur la norme divine, aurait manié l'autorité sans égoïsme aucun, dans le pur intérêt des siens. A la longue, les sociétés et le commandement eussent existé. Grâce au sens

social plus vif chez l'homme parfait qu'en nous, des groupements de nations, quelque *commonwealth* universel se fussent formés. Mais où la science et la vertu régnaient seules, l'autorité ne pouvait fonctionner qu'à l'avantage et pour le bonheur des sujets, les illuminant, les dirigeant ainsi que les anges supérieurs font à l'égard de leurs inférieurs.

Le péché ayant débridé nos facultés, il s'en est suivi chez elles un grave désordre et, — passez-moi ces expressions fortes, mais encore au-dessous des réalités historiques—depuis lors, le cœur humain éprouve le goût de la domination, la soif de posséder des hommes comme des animaux, des nations comme des bestiaux.

La Rédemption vint à point pour combattre ce sentiment égoïste de domination et développer le zèle du commandement en faveur d'autrui.

Si les grâces réparatrices avaient coulé par toute la terre; mieux, si les hommes eussent répondu plus sincèrement au message divin, la face politique du monde aurait été tout autre. Mais hélas ! l'antiquité s'écarte presque en entier du courant sauveur. Aussi bien est-elle l'âge des agglomérations obéissant à un tyran souvent féroce et sauvage, toujours cupide et intéressé.

Le troupeau humain, matière passionnée sans cesse grossissante, loin de suivre en masse compacte un sort commun, se divise et se disperse. On pourrait croire que le principe de cette division et de cette dispersion c'est la langue, la race, la religion. Pourtant l'Écriture nous apprend qu'au premier âge quand il ne se parlait et ne se pratiquait qu'une langue et qu'une religion, et que le sang, à peine jailli de ses sources bouillonnantes, n'avait pas encore creusé le lit divers des races, déjà il existait 72 nations. C'est la géographie et l'histoire, le milieu où un peuple puise sa vie, aspire l'air de ses poumons, emprunte la couleur de ses yeux, se remémore ses joies, ses amours et ses peines, vénère les cendres impérissables des ancêtres, qui fixent en définitive les traits, les limites et les organisations politiques. Toutes contingences fort particulières et fort locales. Voilà pourquoi, de droit naturel, les petits états sont-ils plus sains, plus propres à l'obtention des biens sociaux.

L'historien latin de la Grèce, Justin, a écrit que « dès l'origine, . . . les limites étaient pour chaque souverain celles de sa propre patrie. »¹

¹ Cité de Dieu, IV, 6.

Le plus éloquent des antiimpérialistes a lui-même consigné dans sa *Cité de Dieu* ces paroles célèbres que l'on aimera à entendre d'un contemporain de l'Empire romain: « Les destinées humaines s'écouleraient plus heureuses si l'union d'un paisible voisinage eût laissé les Etats dans la médiocrité: le monde compterait plusieurs royaumes comme la cité plusieurs familles. »²

Qu'on me permette une parenthèse. Ces considérations et le témoignage du plus pénétrant des historiens philosophes contrarient mes sentiments les plus intimes. Ils m'inspirent des craintes pour l'intégrité du Canada. J'ose espérer tout de même que la nécessité où se trouve l'Ouest d'utiliser nos capitaux, nos richesses naturelles et nos issues vers l'océan et l'Europe préviendra longtemps la scission du pays découvert et fondé par nos pères. Si cette catastrophe devait se produire prochainement, j'aime mieux laisser à d'autres que moi d'aller au pied des Rocheuses abattre le drapeau des fils de La Vérendrye.

Parfois un peuple avide, intelligent, guidé par quelque génie, érige un édifice politique plus étendu, où des millions d'âmes prises dans un réseau serré acceptent la dépendance et la servitude. C'est l'empire, très souvent le produit de l'ambition, de l'esprit de domination, des grandes concupiscences d'où sort le brigandage de renom et de gloire.

Ne nous y méprenons pas cependant. Dans notre monde tombé et inguérissable, les empires sont les justiciers, les gendarmes, les exécuteurs des hautes oeuvres de Dieu. Montant la police internationale parmi les petits peuples remuants, ils mettent un peu d'équilibre sur la terre. Mieux vaut semble-t-il un maître conservant l'ordre par la force et les armes que mille roitelets se chamaillant âprement et menaçant sans cesse de renverser l'assiette politique d'où l'espèce humaine trouve ce qu'elle goûte par-dessus tout: la sécurité et la paix.

L'Ancien monde nous montre surtout des empires colossaux: Ninus et l'Assyrie, Cyrus et ses Perses, Alexandre et les Grecs, les Césars romains.

S'il y a des petits Etats en Grèce, c'est sans doute que les Hellènes perçoivent l'ordre de la vérité même en politique.

² *Cité de Dieu*, IV, 15.

Les mêmes Grecs ne surent cependant pas se régir et gâtèrent sérieusement la cause des républiques.

Au dire de saint Augustin, « lorsqu'un peuple est modéré et grave dans ses mœurs, doué d'un ardent amour pour le bien public, et que chacun préfère l'intérêt général à son avantage particulier, il est juste que la loi lui laisse le soin de choisir les magistrats qui doivent diriger ses affaires, c'est-à-dire les affaires publiques. Mais si ce peuple, devenu dépravé dans la suite des temps, plaçant l'intérêt général après l'intérêt particulier, vient à vendre ses suffrages ; si, corrompu par les ambitieux, il livre son gouvernement à des hommes remplis de vices et chargés de crimes, il est juste encore que l'homme de bien, s'il en reste un seul qui unisse la puissance à la vertu, ôte à ce peuple le pouvoir de conférer les honneurs, et le soumettre à l'autorité de quelques citoyens honnêtes, et même d'un seul. »³

Nous avons là le principe d'où dérivent les deux formes génériques du gouvernement. Car, ou l'autorité est le fait d'un seul et c'est la monarchie ; ou elle relève de tous et c'est la démocratie. Entre ces deux extrémités, la balance oscille tantôt d'un côté tantôt de l'autre, en donnant toutefois l'avantage au souverain unique, fût-il roi ou empereur.

Du reste, la trop grande liberté tue les républiques en énervant l'autorité ; et l'amour de la domination corrompt les monarchies ou les empires en avilissant les caractères. Tous ces maux, licence et despotisme, ont particulièrement pesé sur le vieux monde, tant la lumière de la foi et les secours de la grâce parvenaient filtrés, faibles et incertains aux générations d'avant le Christ.

Avec le christianisme, en politique comme dans les autres sphères de la vie, une transformation profonde s'est opérée. Non pas substantiellement, il va sans dire. Saint Thomas l'a écrit : « Le droit divin de la grâce ne détruit pas le droit humain qui vient de la raison naturelle. »⁴

Cependant le chef chrétien a de nouvelles obligations. Tenant à plus grand honneur d'être second au temple que premier dans ses palais, il adore Dieu mieux qu'il ne reçoit l'encens de ses sujets. Aider l'Eglise

³ *Libre arbitre*, liv. I, art. 14.

⁴ *IIa IIae*, q. 10, a. 10.

laborieuse, *laboranti ecclesiae subvenire*, est son office le plus cher. A l'égard de ses peuples, de ses voisins, du monde entier, il pratique la justice, la charité, l'équité.

En général, sous la loi de grâce, les princes, sans être tous des saints Louis, ont cherché et, dans une bonne mesure, procuré le bien de leurs sujets. A ce point que Joseph de Maistre, dans son *Pape*, a pu affirmer que le chef chrétien est une figure unique dans l'histoire.⁵

De même encore, si la loi redoutable des passions qui suscitent les grandes puissances n'a pas été singulièrement modifiée par l'Évangile, du moins reste-t-il que les petits États n'ont pas manqué de durée et d'éclat. Témoin la féodalité et les croisades; témoin encore les nations modernes contre lesquelles les empires chrétiens ont tout de même senti que leur force pouvait rencontrer des bornes et leurs déprédations des juges et des vengeurs véritables.

Mais, même depuis la venue du Christ, il semble que la liberté soit un don dangereux. Peu de peuples ont traversé notre histoire sous le drapeau des républiques. Et notre siècle, en mal de démocratie, regrettera sans doute les jours où toutes les têtes ne raisonnaient pas sur les problèmes politiques précisément parce qu'elles n'étaient pas estimées également prêtes ou aptes à les considérer et à les résoudre.

A coup sûr, je ne puis vous exposer par le menu l'oeuvre des princes chrétiens, des petits états et des grands empires, des républiques et des monarchies dont l'ensemble constitue ce que comporte le titre « État chrétien dans l'histoire ».

Dans mon pays à moi, un hémicycle, taillé dans le granit laurentien, hérissé sur un parcours de 25 à 30 milles une vingtaine de pics sauvages et altiers, coupés par des abîmes pleins d'ombres et de fauves. Vouloir traverser à pied ces précipices et ces sommets serait chimère et folie. Du regard, sauter de cime en cime et embrasser l'ensemble du cirque, est un exercice et un spectacle apaisants.

C'est cette seconde manière que nous adopterons, présentement, pour ce qui nous reste à voir. A vol de siècles et de pays, nous envisagerons les grands gestes de l'État chrétien. Il y faudra sacrifier les petits peuples :

⁵ Liv. III, ch. 4.

l'éternelle pâture des races et des génies de proie. Je le regrette ayant appris à l'Ecole de saint Augustin à aimer les humbles et les modestes qui sont obligés de disputer aux puissants du siècle leur liberté, leur indépendance, voire leur dignité.

Est-elle donc bien vraie la parole de saint Augustin : « Dieu dispense la grandeur des empires au besoin des temps que sa providence gouverne? »⁶ Sachons entendre par empire toute puissance qui, à un moment du temps, marque le pas dans le mouvement et la marche des générations. Retenons encore qu'il s'agit, ici, de l'oeuvre, non des nations chrétiennes, mais des Etats chrétiens. Ce qui rétrécit considérablement le champ de vision et allège la synthèse sans l'appauvrir ni la tronquer.

II

A première vue il semblerait que la Providence ait été singulièrement frustrée dans ses desseins.

En effet, contre les grandes puissances je pourrais dresser un réquisitoire écrasant.

Ni Rome, magistrale préface de l'ère chrétienne, ni Byzance, ni le Saint-Empire, ni l'Empire espagnol, ni le Portugal, ni la France, ni l'Angleterre catholique ne sont exempts de fautes ou de crimes.

Rome a persécuté l'Eglise pendant trois siècles. Ayant mieux aimé s'abandonner à sa corruption sénile que de se convertir à la foi, elle a péri sous la jeune ardeur des barbares, compromettant la vraie civilisation qu'elle avait si bien servie et dont elle demeurait la dépositaire et l'apôtre authentiques.

Byzance, incapable de saisir la distinction et la subordination de l'Etat et de l'Eglise, a asservi l'épiscopat, soutenu les schismes et les hérésies. Jamais l'orgueil de Photius, jamais l'audace de Michel Cérulaire n'eussent détaché l'Orient de l'Occident. Non plus les antipathies du grec civilisé contre le *latin demi-barbare*. Il fallait l'appui des princes, leurs menaces ou leurs hochets. Et c'est ainsi que l'erreur impuissante du Bosphore nous a laissé, à nous si différents de moeurs et de culture, l'oeuvre difficile de l'évangélisation des sémites et des jaunes. Le paganisme, à peine entamé, de l'Asie, est le crime de l'Etat byzantin.

⁶ Cité de Dieu, V, 26.

Le Saint-Empire, co-héritier avec Byzance du domaine romain, a suscité la querelle des investitures. Pendant près de trois siècles il a tenu les Souverains Pontifes dans les plus vives alarmes. Lui encore, en émancipant son chef par la célèbre Bulle d'Or de Charles IV, a sapé l'accord, de l'Eglise et de l'Etat, conclu en 800 par Charlemagne et saint Léon III. Du coup, les sommets de la politique se sont trouvés laïcisés.

L'empire espagnol, le moins répréhensible de tous, à mon humble avis, a fait couler bien du sang sur l'or de ses Amériques et sur les échafauds de son Inquisition nationale.

Le Portugal a pillé et scandalisé les Indous.

Et la France? Hélas! elle a prôné l'indépendance des affaires temporelles des princes à l'égard du pouvoir spirituel indirect ou exceptionnel des papes. Pendant la crise du grand schisme d'Occident, elle a élaboré la doctrine qui soumet l'action de la papauté au contrôle des évêques. Et, après avoir, par esprit d'insubordination, essayé de faire échec au successeur de Pierre, elle est allée jusqu'à préférer ses intérêts politiques particuliers au bien général de la chrétienté.

Lavisse, que je cite sans goût, a écrit cette phrase amère : « La France a pratiqué la première avec éclat la politique de l'égoïsme national. » ⁷

D'autre part, un sulpicien français, Marion, mon compagnon de 15 ans en histoire de l'Eglise, n'a pas craint de porter ce jugement très grave: « La guerre de Trente Ans et la Paix de Westphalie arrêtaient en Allemagne les progrès de la réaction catholique, et confèrent à l'hérésie une existence légale, les droits politiques. Ils consacraient pratiquement trois principes faux et dangereux: le principe de l'équilibre européen, le principe de parité de cultes et le principe de la suprématie du pouvoir civil. Ce résultat malheureux fut l'oeuvre de la politique constamment suivie en France depuis François Ier, l'oeuvre surtout de Richelieu. » ⁸

Le gallicanisme, ou le nationalisme d'avant la Révolution, est le péché mignon de la France, le péché de son tempérament difficile à gouverner, son unique péché grave, oserais-je dire. Aussi Napoléon, fort entendu dans le diagnostic des peuples, osa-t-il ajouter au Concordat

⁷ *Histoire de France*, tome VII, 1re p., p. 23.

⁸ *Histoire de l'Eglise*, 3e volume, § 266, (8e édition).

officiel les indignes articles organiques par lesquels l'Eglise ressuscitée devenait la chose de l'immense orgueil du petit corse.

Ce péché, selon la sentence biblique *per quae peccat quis per haec et torquetur*,⁹ a valu à la France tous ses maux contemporains. Car le jansénisme, brumeux comme la Hollande d'où il venait, n'eût pas duré chez elle sans l'affaiblissement du magistère infailible des papes. Le jansénisme vaincu, les esprits, instruits et formés, se fussent consacrés à combattre l'incrédulité. Celle-ci abattue ou demeurée faible, la France restait forte. Une France forte continuait l'influence catholique dans le monde, et assurait le développement de la Nouvelle-France, d'une colonie capable de tenir tête aux établissements de la Nouvelle-Angleterre.

C'est en 1760 que le problème de notre survivance s'est posé nettement. Mais que de fois j'ai eu peur, en pensant aux châtiments que la Providence inflige aux peuples coupables, que notre sort ait été réglé du haut du ciel quand l'entourage léger et frivole de Louis XV s'enivrait de débauches sur les volcans de la patrie. Les cent vingt millions d'anglophones auprès desquels nous vivons en alertes continuelles nous invitent à la prudence et à un héroïsme de toutes les heures.

Enfin apparaît l'Angleterre. Beaucoup plus que la passion accidentelle et folle d'Henri VIII, l'autoritarisme foncier de ses rois, leur esprit insulaire, leur ingérence abusive, et parfois brutale, dans les affaires ecclésiastiques l'ont jetée à demeure dans le schisme et l'hérésie. L'Anglicanisme est le crime de l'Etat anglais chrétien. L'on ne songe pas assez aux funestes conséquences de cette rupture sacrilège et inexpiable. Sans elle, peut-être que toute l'Amérique du Nord confesserait la foi catholique et que le plus vaste empire qui ait existé sur la terre appartiendrait à l'Eglise.

Quel mystère tout de même que le dogme de la solidarité humaine! Jusqu'où Dieu ne laisse-t-il pas les instincts de ses créatures exercer leurs ravages!

Malheur au monde parce qu'il est aux mains des puissances de chair, que ces puissances soient voluptueuses ou superbes ou avares!

Oserai-je rappeler, à la suite des nations déjà marquées du signe

⁹ Sap., II, 17.

indélébile de la gloire, la République dont l'accroissement prodigieux commence à attirer l'attention des deux mondes? Et qu'en dirai-je? Elle, non plus, ne saurait se justifier à la façon de Pilate, en se lavant les mains. Elle n'envoie personne au martyre; mais elle anémie les saints par son luxe, son matérialisme, ses attractions et ses jouissances.

A peine la Russie mérite-t-elle une mention rapide. Pour le bienfait de la foi qu'elle a reçu de l'Eglise, je ne sais si elle a rendu jamais un service appréciable à la chrétienté. Par contre, depuis le XVe siècle, date de la consommation de son schisme, toujours elle s'est montrée cruelle envers ses sujets catholiques. Et, à l'heure actuelle, accomplissant une prophétie de Donoso Cortès, la voici en train d'empoisonner le monde entier par les doctrines de son socialisme subversif et égalitaire.

Toutes les grandes puissances ont donc péché: *omnes enim peccaverunt et egent gloria Dei.*¹⁰ Rien d'insolite en cela. Les hommes, en s'assemblant, loin de recouvrer l'impeccabilité, additionnent trop souvent leurs passions et leurs vices.

Est-ce donc qu'ils ne donnent pas, non plus, à leurs meilleures qualités de pouvoir opérer quelque bien? C'est ce que nous allons voir.

C'est pendant des siècles que Rome travaille sous la direction invisible de Dieu. Ses citoyens sont fous de liberté, de gloire et de domination. Pour assouvir ces penchants, fort nobles après tout humainement parlant, ils n'ont peur ni de vivre ni de mourir. A ce jeu ils conquièrent l'immense empire méditerranéen. Mais que font-ils, en somme, sinon élever une cité à Pierre le Galiléen, tracer des routes aux missionnaires de l'Evangile, rendre possible la prédication apostolique en unifiant le monde dans la belle langue latine, codifier un droit qui sert encore à la législation canonique de l'Eglise.

A tant d'héroïsme, quoique inconscient et mal orienté, une récompense convenait. C'est ce qui arriva en 312, non loin de Rome, quand le brillant et sympathique fils de sainte Héléne battit sous le signe du Labarum son rival et son ennemi Maxence.

A peine converti, Constantin comprit que Rome n'appartenait plus aux Césars et il partit se dirigeant vers l'Orient.

¹⁰ Rom. 3, 23.

Cette hégire, triste sous tant de rapports, devait produire les plus heureux fruits. Pendant que Rome allait devenir le pouvoir temporel des papes, Constantinople, libre de l'antique idolâtrie, s'emploierait à combattre le paganisme et servirait de rempart contre les hordes asiatiques jusqu'au jour où l'Europe, émergée du chaos barbare, du morcellement féodal et communal, serait en mesure de se défendre elle-même contre les Turcs.

En effet la portion latine de l'Empire ne résistera pas longtemps à la pression des Germains. C'est que le flambeau de la civilisation doit éclairer de l'Orient à l'Extrême Occident et qu'il n'est point réservé à une race de le transmettre seule aux divers âges et aux divers pays.

Mais Rome, caduque, après tout, comme toute créature, a su assurer son héritage et sa succession.

César, par la conquête des Gaules, étend, prolonge Athènes et Rome.

De la Gaule va sortir Clovis, le *fils aîné* de l'Eglise. Écoutons Ozanam nous parler des effets de la conversion du chef des Francs. « C'est ce baptême catholique qui permit la fusion entre Germains et Romains que n'ont obtenue ni les Visigoths, ni les Ostrogoths, ni les Burgondes; qui rendit possibles les mariages entre les deux peuples, lesquels autrement ne se produisaient que par exception; qui a facilité les victoires de Clovis sur les hérétiques, Burgondes et Visigoths; qui a lié étroitement la royauté mérovingienne à l'épiscopat, préparé l'alliance des carolingiens avec Rome, assuré l'action franque et romaine dans la Germanie païenne, donné à la monarchie carolingienne son caractère ecclésiastique, amené l'établissement du Saint-Empire romain, clef de voûte de tout le moyen âge. Les conséquences de ce fait sont rigoureusement certaines. » ¹¹

Le fondateur du Saint-Empire avait appris son rôle de prince chrétien dans la lecture de la Cité de Dieu. Il ambitionnait sérieusement d'être le premier Théodose des nations germaniques. Conquérant, législateur, protecteur des lettres et de l'Eglise, il fut tout cela et génialement. A toutes ces gloires, il n'a manqué, comme couronnement, que la canonisation. Trop d'emportement dans le caractère et pas assez de tempérance dans le sang le priveront à jamais de cet honneur suprême. Du moins,

¹¹ *Hist. Gén.*, tome I, p. 121.

quand ses mains puissantes se refermèrent vides dans le tombeau, les peuples qu'elles avaient tenus solidement unis formèrent-ils, en se séparant, les vaillantes nations modernes. Avoir façonné l'Europe suffit pour mériter le nom de Charlemagne.

Les successeurs du fils de Pépin le Bref, les Othons en particulier, ont encore libéré les papes des factions romaines, notamment des Théophylactes et des Crescentii. Ils leur ont redonné une dignité. Ils ont continué dans l'Occident une institution trop chère aux esprits pour qu'il fût possible de la démolir. En quoi ils n'ont que maintenu à leur époque l'empire qui est de tous les siècles, telle une nécessité pénible dans un monde sujet aux terribles tempêtes de la cupidité et de l'orgueil.

En 1519, le Saint-Empire parut devenir espagnol, alors que les grands électeurs, sollicités par l'or de deux concurrents célèbres, s'enrichirent des deux mains et votèrent, en définitive, selon la raison et le bon sens. Charles-Quint avait sur François Ier l'indiscutable avantage de contenir dans ses veines du sang allemand. Toutes les gloires auréolaient sa personne. Il était le petit-fils: par sa mère, d'Isabelle de Castille et de Ferdinand d'Aragon; par son père, de Maximilien, empereur d'Autriche et de Marie de Bourgogne, la fille du Téméraire. Ses possessions il les tenait toutes des droits successoraux de son temps. En ceignant le diadème impérial il laissait donc voir des mains assez blanches. Son cœur était brave, fidèle, ordinairement maître de la sensibilité et des sens. Sa foi, vive et sincère, avait été nourrie par le pieux Adrien d'Utrecht, qui montera sur le siège de Rome et se scandalisera, au milieu des chefs-d'œuvre de la Renaissance, comme une moniale ou un jeune novice. Son intelligence savait nouer et dénouer les intrigues les plus compliquées. Il restait cependant humain et pouvait errer; l'affaire du sac de Rome qu'il ne sut pas prévoir et dont il ne s'exonéra jamais complètement ne le prouve que trop.

Bref, c'est ainsi que Dieu façonne ses instruments pour le bien, quand il ne les veut pas tout à fait des saints.

Charles-Quint conçut résolument l'idée d'étouffer le protestantisme naissant. Il l'eût entrepris plus fermement s'il avait prisé la manière forte de son siècle. Mais ce contemporain du terrible Ximénès a l'esprit d'Augustin d'Hippone. Il croit à la vertu persuasive de la vérité. Il désire que

l'on argumente avant d'écraser. Naturellement les protestants, pour qui tout délai est un gain, abondent dans le même sens. Pendant ce temps, ils se concertent, se groupent, s'organisent en armées, sollicitent l'appui d'Henri II de France dont la foi faible se laisse séduire par l'appât politique. En vain, alors, la victoire de la Mühlberg favorise-t-elle la cause catholique.

Toutefois, la paix d'Augsbourg posait un arrêt dans l'oeuvre de Luther. En ménageant l'avenir, elle rendrait possible l'intervention de deux autres héros du Saint-Empire: Ferdinand II, empereur, et Maximilien de Bavière, l'un et l'autre élèves du maître de l'époque, le jésuite.

La Guerre de Trente Ans eût abouti à la ruine du protestantisme comme force politique et religieuse, sans les visées d'un grand homme d'Etat, étrangement aveuglé par l'amour désordonné de sa patrie et un insatiable appétit de grandeur, de commandement et de domination.

Du moins le saint Empire conservait-il à la foi catholique la plus grande partie du sud et du centre de l'Europe.

Jeune encore, Charles-Quint avait songé à déposer le sceptre. Il comptait 55 ans, l'âge des tenaces attachements aux dignités et au pouvoir, quand il mit son dessein à exécution. Magnanimité, nostalgie religieuse, mais aussi un peu lassitude du métier d'empereur.

Dans l'exercice de l'autorité, Charles-Quint avait senti que le poids du monde est lourd sur les épaules. Ce qui n'est pas d'observation courante chez tous les porteurs du globe. Aussi en abdiquant crut-il bon de diviser ses possessions. L'Ouest ou les Espagnes, les Pays-Bas et les Amériques constituèrent l'Empire espagnol.

L'Espagne, de toutes les nations catholiques, est peut-être la plus injustement traitée. Dans une belle page sur Philippe II, Louis Bertrand inclut ce petit passage qui me paraît de la plus exacte vérité historique : « Depuis deux cents ans on n'a pas mieux compris, chez nous. . . l'Espagne catholique qu'au XVI^e siècle. »¹²

Pourtant l'histoire de l'Espagne est magnifique. Huit siècles durant elle a résisté aux Maures, empêchant l'Islamisme de pénétrer en Europe par Gibraltar. En 1492 elle a enfin triomphé de son ennemi et

¹² *Sainte Thérèse*, p. 340.

du nôtre; elle a refait l'unité de la péninsule au profit des vieilles populations et de l'Eglise. Sa foi vive, forgée au creuset de combats infinis, est prête à déborder. Elle possède Ignace de Loyola et Thérèse d'Avila. Alors, autant pour récompenser un peuple fidèle que pour employer un apôtre ardent, Dieu découvre le Nouveau monde aux regards de Colomb. Les deux Amériques sont le cadeau du ciel à l'Espagne chevaleresque et catholique. Mais ce don, royal et exquis, l'Espagne le dépose dans les mains de l'Eglise. Car elle a fait de sa riche colonie plusieurs pays de foi romaine.

Ajoutez qu'avec Philippe II les compatriotes du Cid jouent un premier rôle contre le protestantisme, qu'avec Don Juan d'Autriche ils anéantissent à Lépante la puissance maritime ottomane, et vous aurez là un faible raccourci des bonnes actions de l'Empire espagnol.

Entre temps, le Portugal fondait le Brésil et évangélisait les Indes orientales.

Non moins active, la France, dépouillée du manteau impérial par la Germanie tudesque, ne chômaît pas dans son isolement un peu ombrageux et fier. Qu'elle ait été le soldat principal dans le mouvement des croisades contre le Coran, personne ne le conteste. Elle a davantage pour sa gloire d'état chrétien. Malgré ses bouderies et ses bravades de fille aînée, elle est restée fidèle à l'Eglise trois cents ans après la défection de l'Allemagne du Nord et de l'Angleterre. Un instant, la Révolution l'égare. Mais le Concordat de Napoléon Ier la ramène pour un autre siècle à son rôle hors de pair. De Pépin le Bref à Napoléon III, toujours elle a voulu être pour la papauté une épée de secours contre les potentats avides ou gênants. De Charlemagne aux années d'avant la Grande Guerre, jamais elle n'a cessé de couvrir de son bouclier les Lieux Saints et le tombeau du Christ. Au seizième siècle, dans un grand geste d'épopée mystique, elle a fondé le Canada.

Aucune colonie, je crois, n'a commencé sous des auspices plus heureuses, sous un signe surnaturel plus manifeste que la Nouvelle-France. Vaste comme les quatre-cinquièmes de l'Amérique du Nord, elle étalait à des endroits fort choisis et stratégiques le drapeau fleurdelisé et la Croix du divin Crucifié. Les plus beaux noms de la cour et de l'Eglise, Henri IV, Anne d'Autriche, Louis XIV, Richelieu, Mazarin, des mystiques

reconnus, Vincent de Paul et Olier, avaient encouragé l'entreprise. Les plus généreux dévouements étaient venus au pays des Peaux-Rouges développer le canevas tracé aux heures de prière et d'extase. Est-ce donc que les gestes de Dieu, accomplis en Europe par les Francs, allaient se répéter sur la terre canadienne? Tout le laissait prévoir, quand une défaite à jamais lamentable, quoique providentielle, sépara la fille de la mère, nous abandonnant à la merci de l'émule et de l'ennemi séculaire.

La France avait recueilli de Rome le flambeau de la civilisation, allumé jadis en Grèce. Elle l'avait porté par delà l'Atlantique jusqu'aux abords des Rocheuses, jusqu'aux bouches du Mississipi. En se retirant a-t-elle fait la nuit sur nous ou nous a-t-elle laissé assez de lumière pour que nous espérions briller et commander jamais parmi les peuples installés au foyer de nos pères?

Notre désir n'a rien du mystère, mais il est de ceux que nous ne réaliserons pas aisément.

Les morceaux du sceptre de la France ne sont pas restés sans maître sur le sol de sa colonie. Ils ont été ramassés, et par l'Angleterre.

L'Empire anglais est une réalité. Selon une expression chère aux philosophes, je n'en parlerai, ici, que *reductive*. Il n'est pas catholique et le christianisme de certaines catégories de sa population tend à se diïver de plus en plus. Mais il entretient des rapports trop suivis avec l'Eglise pour qu'il me soit permis de le négliger.

L'Anglais a su se gouverner. De tous les peuples de l'Europe, le mieux, peut-être, il a compris l'équilibre qui doit régner entre les classes de la société. Toujours il a eu des rois. A peine pendant une dizaine d'années s'est-il grisé du vin fermenté des révolutions. Son génie l'apparente aux Romains et de lui comme des descendants d'Enée il convient de dire: « D'autres feront plus mollement respirer l'airain, je le crois; ils sauront donner au marbre l'âme et la vie; ils auront la gloire de la parole; leur compas décrira les courbes célestes; ils indiqueront le lever des astres. Toi, Romain, souviens-toi de ranger les peuples sous ton empire. Voilà ta science: être l'arbitre de la paix, pardonner aux vaincus et dompter les superbes. »¹³

¹³ *Enéide*, Liv. VI, vers 847 et suiv.

Virgile exagère, c'est entendu, et l'application a besoin de forts correctifs.

Toutefois l'Empire anglais fait l'éducation politique des peuples auxquels il commande. Il contribue pour sa part au maintien de la paix dans le monde. Je soupçonne qu'il n'aime pas notre sainte religion et il ne saurait l'aimer tout à fait sans modifier des croyances vieilles de quatre siècles. Mais il laisse à nos missionnaires l'usage de ses nombreuses voies; il respecte leur liberté d'action; il les protège; il les entoure.

Que l'Eglise ait à coeur de ménager un adversaire de cette force et de cette bienveillance, qu'elle lui témoigne, parfois, de la sympathie, cela se conçoit, vu les immenses avantages qu'il y a pour elle à porter les couleurs et à ne pas heurter les sentiments des Etats où elle vit et où elle veut se développer.

On voit cependant comme est délicate la souveraineté dont le premier devoir est de balancer les droits des petits et les exigences des grands, et de discerner entre des intérêts particuliers multiples lequel peut devenir général et est capable, de ce chef, d'assurer la marche en avant, l'expansion ou l'affermissement de l'oeuvre du Christ.

A cette vérité il faut sans cesse penser quand il y a lieu d'apprécier les attitudes et les gestes d'une mère auguste et vénérable.

Soulignerai-je que notre voisin accorde à l'Eglise une liberté à peu près complète pour son gouvernement, sa doctrine et son culte? C'est peu en soi; c'est beaucoup de la part d'un indifférent ou d'un ennemi. C'est même tout ce que les pontifes romains attendent des gouvernements qui méconnaissent leur divine suzeraineté.

Enfin je me plais à rappeler qu'un empire tout jeune, issu des maux de la Grande Guerre, portait récemment dans sa couronne encore intacte un joyau d'une splendeur unique. L'arrangement du Latran et le concordat conclus entre Pie XI et Mussolini plaçaient l'Italie au rang des premières bienfaitrices de l'Eglise. Par elle le geste de Charlemagne et de la France était repris. Faudrait-il que des conceptions fausses, ou les soubresauts d'un vouloir indompté, déchirent les contrats à peine signés et ramènent les jours sombres de la persécution? Nous osons ne pas le croire. Il y a dans la nation italienne assez de catholicisme, de politique,

de bon sens et d'envie de vivre pour qu'une solution soit trouvée et que l'ère de paix et d'union, commencée, se continue et s'affermisse.

* * *

Et j'ai fini le bilan sommaire de la vie des Etats chrétiens.

A y regarder de près il semblerait que ces Etats ont accompli quelque bien, fait beaucoup de mal, retardé, sinon compromis à jamais, l'oeuvre de la conversion du monde.

Journet n'y contredit pas si j'entends comme il faut un certain passage du livre récemment sorti de sa plume: « La juridiction de l'Eglise sur la Cité. »¹⁴

Que l'influence des Etats ait été considérable, il n'y a pas à s'en étonner si l'on songe que les princes civils sont la moitié de Dieu sur la terre. Qu'elle ait pu être dommageable, désastreuse même, c'est conséquence de la chute, des volontés mauvaises, des déficiences incurables de la créature.

Malgré toutes ces causes déplorables, l'Eglise a grandi, et l'histoire, comme la métaphysique, démontre que « Dieu dispense la grandeur des empires au besoin que sa Providence gouverne ».

L'important pour nous, c'est de lire dans les leçons du passé le devoir du moment.

Notre monde est à un tournant tragique de son évolution. Depuis toujours, sans doute, il s'est battu pour des intérêts d'argent, pour ses foyers et ses dieux. Actuellement des préoccupations économiques spéciales le secouent de fond en comble élargissant et aggravant ses anciens buts de guerre. Mais prenons garde que les démêlés futurs s'annoncent autrement poignants et autrement généraux.

Pendant que nous discutons sur les sciences, les sciences changent la face de la terre. Les inventions modernes: vapeur, électricité, avion, radio rendent les communications extrêmement faciles entre les nombreux points du globe. On dirait que notre planète est compénétrée par un élément simple, qu'elle se spiritualise et que, tel le corps, elle sent partout

¹⁴ Page 228.

en même temps les commotions de son âme: à savoir les peuples qui l'habitent. Tout est dans tout. Les religions, les civilisations, les races les plus diverses se rencontrent, s'affrontent, se mélangent en cent endroits à la fois. De politique nationale ou continentale il n'y en a presque plus. Chaque question, ou peu s'en faut, tend à devenir mondiale. Si bien qu'au-dessus des circonscriptions ordinaires une nouvelle organisation a dû se former dans le genre de ce que saint Augustin appelait déjà, au Ve siècle, *societas societatum*, l'assemblée des sociétés.

Reprise sur un plan profane de l'idéal des papes du moyen âge, et réalisation partielle d'un rêve qui hante et honore la créature raisonnable. Car, outre la famille, outre la cité, existe le genre humain. C'est même de lui que procède le droit international.

Chose triste! à Genève, dans l'aréopage où les peuples discutent de paix et de guerre, et règlent le sort de l'humanité, aucun Etat chrétien, au sens plein du mot et de quelque poids, ne se rencontre pour élever la voix et, le cas échéant, la grossir en faveur de nos droits. Les catholiques distingués, qui y parlent, représentent leur valeur personnelle. Que peuvent-ils d'un peu efficace dans une telle situation? Et comment leur situation serait-elle autre?

Jadis l'Eglise constituait une chrétienté organisée. Au-dessous du pape et en communion avec lui, un empereur, des rois ou d'autres chefs puissants commandaient à des nations baptisées et croyantes. Aujourd'hui, les fidèles sont jetés aux quatre coins du globe, dispersés, poussière dans l'espace, étincelle de foi dans la nuit obscure de l'indifférence ou de l'incrédulité. Où donc et comment se grouperaient-ils sinon autour de la personne sacrée du Vicaire du Christ sur la terre?

Nous l'avons vu, l'erreur des Etats chrétiens dans le passé a été de battre en brèche trop souvent l'autorité de l'Eglise et de la Papauté: tantôt de s'insurger contre les dogmes; tantôt de mépriser les ordres ou les directives se rapportant aux affaires temporelles en relation avec le spirituel, comme dans les querelles des princes en face des ennemis de la foi.

Eh bien! nous sommes-nous instruits à l'Ecole de l'histoire? Jacques Maritain ne le pense guère. Car, dans la *Primauté du spirituel*¹⁵

¹⁵ Page 174.

et l'opuscule *Religion et Culture*,¹⁶ il cite parmi les causes des maux de l'Eglise et du monde « la terrifiante inattention » des catholiques aux avertissements et aux enseignements des papes.

Pourtant— et c'est la leçon qui ressort, il me semble, de cette courte exquise — l'avenir du catholicisme dépend pour une bonne, une très large part de la profondeur et de l'étendue de sa *romanité*. Les dogmes ont leur âge : la croyance au pape, une croyance pratique et vécue, est parvenue au sien.

Quand le pape, parfaitement obéi, pourra aligner derrière son drapeau sans couture des millions de frères unis et disciplinés, il est à croire que la Société des nations l'accueillera volontiers. Quand le pape inspirera les sages du siècle, les sages du siècle ramèneront les Etats à Dieu. Or les Etats redevenus chrétiens et acceptant la suprématie spirituelle de Pierre, c'est le triomphe de l'Eglise.

Ayons foi en ce jour : Dieu ne manque pas aux hommes, quand les hommes ne s'abandonnent pas eux-mêmes.

Autrefois, Rome, se gorgeant de rapines et de gloire, besognait à son insu pour le Christ promis. De nos jours, le concile plénier des nations prépare, malgré ses préjugés et ses irrévérences, la victoire de la papauté, de l'Eglise et de Dieu.

Quant à nous, petit peuple né d'hier et entouré de pièges multiples, si nous voulons éviter les surprises de la route, fixons sans cesse le Phare du Vatican et continuons à aimer et à suivre l'Eglise que nous croyons et confessons sainte, catholique, apostolique et romaine.

Georges SIMARD, o. m. i.

¹⁶ Page 50.

La théologie de saint Thomas et le Traité de la vraie Dévotion du Bx de Montfort

Etudier le Bx Louis-Marie Grignon de Montfort dans ses relations avec saint Thomas, c'est scruter sa théologie; c'est d'une façon toute spéciale, examiner, aux lumières du Docteur Angélique, son *Traité de la vraie Dévotion à la sainte Vierge*. L'amour pour la mère de Jésus fut la note distinctive de la piété ardente de Montfort. La prédication des grandeurs et privilèges de Marie fut la mission spéciale à lui par Dieu dévolue. Entre saint Thomas et le Père de Montfort, il nous sera facile de constater l'unité parfaite dans les principes, mais surtout dans les conclusions pratiques, spécialement dans la piété filiale de l'un et de l'autre envers la sainte Vierge. Bien que, au XVII^e siècle, la théologie de l'Ange de l'Ecole ne fût pas à l'honneur comme on le voit depuis les mémorables encycliques de Léon XIII et de ses successeurs sur le retour au thomisme, Montfort, dès cette époque, faisait ses délices dans les ouvrages du grand Docteur médiéval.

C'est le témoignage de saint Thomas qu'il invoque pour affirmer que la dévotion à la sainte Vierge est nécessaire au salut et que c'est une marque de réprobation de n'avoir pas d'estime pour elle.¹ Il cite les paroles du saint Docteur pour nous indiquer ce que sont les promesses du baptême : *In baptismo vovent homines abrenuntiare diabolo et pompis ejus* (S. Th. IIa IIae, q. 86, a. 2).² Dans *L'Amour de la Sagesse éternelle*, nous lisons : « C'est dans cette source infinie de

¹ *Traité de la vraie Dévotion*, n. 40.

² *Ibid.*, n. 127.

lumières (la Sagesse éternelle) que les plus grands docteurs de l'Eglise, entre autres saint Thomas d'Aquin, comme il l'avoue lui-même, ont puisé ces admirables connaissances qui les ont rendus recommandables.»³

Nous savons par ailleurs que le Bx de Montfort avait une grande estime pour l'Ordre des Frères Prêcheurs dans lequel il avait l'un de ses frères. Prédicateur ardent du rosaire, il voulut être un membre très zélé du Tiers ordre de saint Dominique.

Dans le savant ouvrage intitulé *La Vie spirituelle à l'Ecole du Bx de Montfort*, le R. P. Lhoumeau nous dit: « La parfaite dévotion à la sainte Vierge, appelée le saint esclavage de Marie, est selon la pensée du Bx Père de Montfort un système de spiritualité, une forme spéciale de vie intérieure et non pas seulement un ensemble de pieuses pratiques. »

Le Bienheureux a vraiment fait école. Par les principes généraux, il se rattache à l'illustre lignée des Bérulle, des Olier, des Condren, des Boudon, des Bossuet et des Jean Eudes. La spiritualité de ces auteurs découle surtout du dogme de l'Incarnation si clairement exposé dans la 3e partie de la *Somme théologique* de saint Thomas. Incorporés au Christ par le baptême, enrichis des dons de l'Esprit Saint, nous devons, en union avec le Verbe fait chair, glorifier Dieu vivant en nous, en reproduisant les vertus intérieures de Jésus: *Hoc enim sentite in vobis, quod et in Christo Jesu*. Montfort était imbu de cette doctrine, hanté pour ainsi dire par les oracles de la Sagesse éternelle et incarnée.

Là où il se distingue de ses maîtres, c'est dans le moyen proposé pour atteindre cette fin. Ses deux traités: *L'Amour de la Sagesse éternelle* et *La vraie Dévotion à la sainte Vierge* ne sont pas des ouvrages étrangers l'un à l'autre. Ils constituent un tout. L'on pourrait se demander si le premier est un chapitre du second ou vice versa. Ce qui est certain, c'est que les deux se tiennent comme sont unis la fin poursuivie et les moyens pour y arriver. En écrivant d'abord *L'Amour de la Sagesse éternelle*, le Bienheureux commence par indiquer la cause finale. N'est-ce pas conforme à la plus rigoureuse logique? Avant de montrer la route à suivre, ne faut-il pas faire connaître le but du voyage? La Sagesse incarnée, vécue et reproduite, voilà le terme: *Conformes fieri imagini Filii sui*. Le saint esclavage est la voie: *Posui immaculatam viam*.

³ *Op. cit.*, n. 94.

Les idées que nous voudrions développer peuvent se résumer en ces mots :

« Dans un parfait accord avec la doctrine de saint Thomas, le Bx de Montfort enseigne que la très sainte Vierge Marie, choisie par Dieu comme instrument dans l'oeuvre de l'Incarnation et de la Rédemption, est toute remplie de grâces pour elle-même et débordante pour les autres. En conséquence, elle est, de par la volonté de Dieu, la médiatrice universelle de toutes les grâces : elle possède un souverain domaine sur toute créature, et le saint esclavage est l'expression la plus parfaite de notre dévotion envers la reine du ciel. »

Pour plus de clarté, nous diviserons la présente étude en deux parties :

- 1° accord sur les principes théologiques ;
- 2° accord sur les conclusions pratiques.

I — ACCORD SUR LES PRINCIPES THÉOLOGIQUES

Cet accord existe tout d'abord quant *aux principes directeurs* de la thèse énoncée : principes d'ordre philosophique et principes d'ordre théologique.

A.—MARIE DANS SES RELATIONS AVEC DIEU.

La trame de la *Somme théologique* est assez évidente. Saint Thomas nous montre cette circonférence que décrit l'homme, selon la parole de Joseph de Maistre, circonférence dont le point final se confond avec le point initial, c'est-à-dire Dieu.

Dès lors, dans ce sublime travail du Docteur Angélique, il est un premier principe dont on ne saurait s'éloigner quand il s'agit d'établir un intermédiaire entre Dieu et la créature raisonnable. Ce principe nous est exprimé par l'Écriture sainte elle-même. C'est Dieu qui affirme son être : *Ego sum qui sum*, son indépendance complète dans son être et dans ses opérations. Saint Thomas, dès la 1^{re} partie de la *Somme*, parle de Dieu dans l'unité de nature et la trinité de personnes. Il est l'acte pur, absolument premier et par conséquent souverainement parfait et heureux en lui-même. Le Bx de Montfort, dirait-on, redoute qu'on n'oublie ce principe, ou plutôt, il craint fort qu'on n'abuse de ses écrits. Il vient de par-

ler de la beauté de Marie, de sa gloire intérieure et extérieure; il a affirmé que Jésus-Christ n'est pas assez connu parce que sa mère est ignorée, que son règne ne s'établira que lorsque sera constitué celui de la sainte Vierge; et voici qu'au numéro 14 du *Traité*, il écrit: « J'avoue avec toute l'Eglise que Marie n'étant qu'une pure créature sortie des mains du Très-Haut, comparée à sa Majesté infinie, est moindre qu'un atome, ou plutôt, n'est rien du tout puisqu'il est seul Celui qui est, et que par conséquent, ce grand Seigneur, toujours indépendant, et se suffisant à lui-même, n'a point eu ni n'a point encore absolument besoin de la sainte Vierge pour l'accomplissement de ses volontés et pour la manifestation de sa gloire. Il n'a qu'à vouloir pour tout faire. » Après ces paroles claires et évidentes, comment s'imaginer que le rôle attribué à Marie porterait atteinte à l'indépendance de Dieu?

B.—MARIE DANS SES RELATIONS AVEC NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Dans cette même partie de la *Somme*, saint Thomas nous fait voir Dieu dans l'exercice de sa causalité à l'égard des créatures qui procèdent de lui. Parmi les opérations *ad extra*, l'oeuvre par excellence, celle du bras de Dieu, n'est-elle pas la Rédemption? L'homme s'était éloigné du Créateur. Par le péché, il avait cessé de graviter autour de son centre, il ne pouvait revenir au point initial. Le Docteur Angélique nous explique le péché originel, sa transmission, ses tristes effets sur l'intelligence et la volonté humaines.

Par saint Thomas, remontant jusqu'à saint Augustin, Montfort est abondant quand il décrit la nature déchue. Qu'on relise les numéros 78 et 213 de *La vraie Dévotion*. Il nous exhorte à nous vider de ce qu'il y a de mauvais en notre être: il nous fait connaître notre fond pervers et nous invite au mépris de nous-mêmes.

Cet homme à demi-mort doit se relever. Apparaît alors la douce figure de l'Homme-Dieu. Avec Jésus, nous arrivons à un autre principe théologique également exprimé en termes explicites dans la sainte Ecriture: *Unus Deus, unus et mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus* (I Tim., 2, 5). Saint Thomas, dans la question 48 de la 3e partie de la *Somme*, décrit non seulement le rôle de Notre-Seigneur dans l'oeuvre rédemptrice, mais il développe les cinq manières dont la Passion de

Jésus-Christ est cause de notre Rédemption et de notre salut: *Per modum meriti* (a. 1), *per modum satisfactionis* (a. 2), *per modum sacrificii* (a. 3), *per modum rédemptionis* (a. 4), *per modum efficientiae* (a. 5). Montfort ne s'est-il pas écarté du Docteur Angélique? Ne nous expose-t-il pas à croire que, selon sa doctrine, le rôle de Notre-Seigneur soit diminué par celle qu'il aime tant à appeler « la douce reine de son cœur »? L'amour pour Marie aveuglerait-il pour un instant l'intelligence du Bienheureux? Je crois qu'il est difficile d'être plus clair et de résumer plus brièvement, mais aussi plus complètement, la doctrine thomiste que ne le fait le Père de Montfort au numéro 61 de son *Traité*. Il s'agit des *vérités fondamentales* de la vraie dévotion à la sainte Vierge: « Jésus-Christ notre Sauveur, vrai Dieu et vrai homme, doit être la fin dernière de toutes nos autres dévotions; autrement elles seraient fausses et trompeuses. Jésus-Christ est l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin de toutes choses. . . Il est notre unique Maître qui doit nous enseigner, notre unique Seigneur de qui nous devons dépendre, notre unique Chef. . ., notre unique Modèle. . ., notre unique Médecin. . ., notre unique Pasteur. . ., notre unique Voie. . ., notre unique Vérité. . ., notre unique Vie. . ., et notre unique Tout en toutes choses qui doit nous suffire. » Tout fidèle qui n'est pas uni à lui comme une branche au cep, séchera et ne sera propre qu'à être jeté au feu.

a) *Dans l'Incarnation*. — Mais cet Homme-Dieu, ce Médiateur universel, comment est-il venu à nous, comment a-t-il commencé son admirable commerce entre le Créateur et la créature? *De Virgine nasci dignatus est. Factum ex muliere, factum sub lege*. Dans un accent d'indignation contre les ennemis de la Vierge Marie, Montfort s'adresse à Notre-Seigneur lui-même: « Je me tourne un moment vers vous, ô mon aimable Jésus, pour me plaindre amoureusement à votre Majesté de ce que la plupart des chrétiens ne savent pas la liaison nécessaire qui existe entre vous et votre sainte mère. Vous êtes, Seigneur, toujours avec Marie et Marie est toujours avec vous et ne peut être sans vous; autrement elle cesserait d'être ce qu'elle est. »

Par ces quelques mots, le Bienheureux nous met en face d'un autre principe profondément théologique, celui de la prédestination en général et de celle de la sainte Vierge en particulier. Le mystère de l'Incar-

nation ravit le Bx de Montfort. La prière qu'il aime à redire est celle de M. Olier: « *O Jesus vivens in Maria, veni et vive in nobis.* » N'est-ce pas du rôle de Marie dans l'Incarnation, qu'à l'exemple de saint Thomas, il déduit, avec une logique irréfragable, le rôle de Marie dans la sanctification des âmes, ainsi que la nécessité de cette dévotion?

« Un Dieu par son exemple
M'inspire cet amour:
Il fait d'elle son temple,
Son trône et son séjour.
Il l'a plus honorée
Que nous ne l'honorons
Et l'a bien plus aimée
Que nous ne l'aimerons. »

Montfort nous la montre choisie par Dieu, prédestinée de toute éternité: « Je dis cependant que Dieu ayant voulu commencer et achever ses plus grands ouvrages par la très sainte Vierge, il est à croire qu'il ne changera pas de conduite dans les siècles des siècles. » Nous retrouvons ici la doctrine thomiste sur l'immutabilité de Dieu (*S. Th.*, Ia, q. 9, a. 2). Il s'agit d'une prédestination toute particulière. Marie est associée à l'oeuvre du Christ, nouvelle Eve à côté du nouvel Adam. Avec Notre-Seigneur elle est l'instrument de Dieu. Pour pouvoir réaliser tous les desseins de Dieu à son égard, Montfort, avec conviction, embrasse la doctrine suivante: *Quidquid Christo convenit per naturam, Mariae convenit per gratiam.* Il peut dès lors nous parler de l'éminente sainteté et de la pureté parfaite de la Vierge Marie. Dès le début de *La vraie Dévotion*, il le fait admirablement et il conclut: *De Maria nunquam satis! Omnis gloria filiae regis ab intus. Hic taceat omnis lingua!*

Qu'on se rappelle la doctrine de saint Thomas sur la prédestination (*S. Th.*, Ia, q. 23), sur les éléments qui la composent et sur les effets qu'elle produit dans les âmes. Quand Dieu se choisit un instrument pour l'accomplissement de ses oeuvres, il le prépare, le dispose, lui donne les qualités requises. Montfort n'est-il pas totalement dans la thèse thomiste qui nous affirme que Marie a été prédestinée avant toute créature! Plus que cela: *Maria, eo quod est Mater Dei, est causa nostrae praedestinationis.* Saint Thomas sépare-t-il la Vierge Marie de Notre-Seigneur, la mère du Fils? Qu'on relise la 3e partie de la *Somme*. Au milieu de sa

doctrine sur le Verbe incarné, il s'arrête longuement pour parler de la sainte Vierge. La sanctification, la virginité, l'Annonciation sont étudiées, joignant ainsi dans un même traité et l'oeuvre du Rédempteur et l'oeuvre de sa mère.

b) *Dans la Rédemption.* — Il est un point qui mérite toute notre attention: c'est le rôle de Marie avec Notre-Seigneur dans l'oeuvre de la Rédemption. Elle est mère de Notre-Seigneur, c'était sa vocation première. Mais il ne faut pas l'oublier, Notre-Seigneur doit être pris en son entier. Au risque de le diminuer et de ne le voir que d'une manière incomplète, il faut le considérer comme tête, comme chef, ou si vous voulez, il faut voir son corps réel et son corps mystique. La Vierge dès lors est mère de Jésus tout entier. Le Bx de Montfort pouvait-il nous livrer une doctrine plus théologique et plus thomiste que celle qu'il donne au numéro 32 du *Traité*: « Si Jésus-Christ le chef des hommes est né en elle, les prédestinés, qui sont les membres de ce chef, doivent aussi naître en elle par une suite nécessaire. Une même mère ne met pas au monde la tête ou le chef sans les membres. . . ; autrement ce serait un monstre de nature. . . Jésus-Christ étant à présent autant que jamais le fruit de Marie... il est certain que Jésus-Christ est pour chaque homme en particulier qui le possède, aussi véritablement le fruit de Marie que pour tout le monde en général. . . »

« O mystère de grâce, inconnu aux réprouvés et peu connu des prédestinés. » Ce mystère nous est exprimé en théologie par la doctrine qui représente Marie à côté de Jésus comme la nouvelle Eve à côté du nouvel Adam. L'arbre de vie est planté au Calvaire, la Vierge à côté de l'arbre, debout, malgré ses souffrances, devient mère du genre humain : *Faciemus ei adjutorium simile sibi.* C'est l'oeuvre de la revanche divine. Puisque c'est par une femme que la perte du monde a commencé, c'est par une femme aussi que doit commencer l'oeuvre de la réhabilitation : *Quod Heva tristis abstulit, tu reddis almo germine.*

Au mois de mai 1930, le R. P. Bernard, o. p., écrivait: « Ce que l'Apôtre souhaitait le plus aux fidèles qu'il avait engendrés dans le Christ, c'était une intelligence de plus en plus pénétrante de tous les trésors spirituels que contient le Christ, le Bien-Aimé du Père. Or, il y a une

liaison si nécessaire entre le Christ Jésus et sa sainte mère, que ce que l'Apôtre désire que nous fassions pour l'un, il faut souhaiter que nous le fassions pour l'autre afin d'être remplis de Marie. » Quelques lignes plus loin, le même auteur ajoute: « N'est-ce pas de cette sainte ambition qu'est née l'admirable théologie du Verbe incarné qui forme la 3e partie de la *Somme* de saint Thomas. Et ne serait-il pas tentant de composer sur le même modèle et à partir des mêmes principes de foi, une théologie de cette même Bienheureuse Vierge par laquelle a été communiqué au monde le Verbe incarné? »

Y a-t-il exagération à dire que le Bx de Montfort a réalisé cette ambition? Écoutons ce que dit encore le R. P. Bernard: « Entre tous les grands spirituels de ces derniers siècles, le Bx Louis-Marie Grignion de Montfort est probablement celui qui a le plus fait pour donner aux chrétiens le sentiment de l'étonnante liaison qu'ils ont avec la Mère du Christ. En écoutant ce saint homme prêcher avec tant de force ce qu'on peut appeler le mystère de Marie, on a l'impression d'entendre l'Apôtre dévoilant à la chrétienté naissante l'insondable richesse qu'il y a dans le mystère de Jésus. Dire complètement le message de Dieu, c'était la préoccupation de l'Apôtre. Dire complètement le mystère de Marie, manifester à quel point elle aussi est devenue nôtre, et combien il importe à tout chrétien de se laisser enfanter en elle, telle est la pensée qui obsède le Père de Montfort. »

Cette parfaite orthodoxie a été dûment constatée lorsqu'au moment de sa béatification, ses écrits ont subi le rigoureux examen de la Cour romaine. Qu'il nous suffise de rappeler la grande difficulté objectée à ce moment. Il s'agissait d'interpréter le numéro 21 de *La vraie Dévotion*: « Ce n'est pas qu'on veuille dire que la sainte Vierge donne au Saint-Esprit la fécondité, comme s'il ne l'avait pas, puisque étant Dieu, il a la fécondité ou la capacité de produire comme le Père et le Fils, quoiqu'il ne la réduise pas à l'acte, ne produisant pas d'autre personne divine. » D'après les principes de saint Thomas (Ia, q. 3, a. 4), *in Deo nihil potentiale*, en Dieu, il n'y a pas de distinction entre la puissance et l'acte. Si donc il pouvait y avoir une personne de plus, elle existerait.

L'étude approfondie du texte célèbre de Montfort montra qu'il avait trouvé moyen d'exprimer en termes simples et transparents des

choses très abstraites et profondes. L'on constata que le numéro précité traduisait parfaitement la *Somme* de saint Thomas qui nous dit: 1° que la plus parfaite unité de puissance existe en Dieu (Ia, q. 42, a. 6); 2° que cette puissance est la même avec une relation diverse (Ia, q. 42, a. 6, ad 3m); 3° que la capacité de produire regarde principalement et directement la nature divine, et seulement d'une manière indirecte et secondaire la relation: *Potentia generandi in recto significat naturam divinam, sed in obliquo relationem.*

N'est-ce pas ce que résume Montfort: Le Saint-Esprit « a la fécondité ou la capacité de produire comme le Père et le Fils quoiqu'il ne la réduise pas à l'acte. . . »

C.—MARIE EN ELLE-MÊME.

Faisons un pas de plus. Nous avons contemplé la sainte Vierge dans ses relations avec Dieu, il faut la voir en elle-même, ornée de la grâce divine, inondée de la rosée céleste. La charité de Dieu a été répandue dans son âme à un tel point que l'Ange a pu la saluer: *Ave gratia plena.* La plénitude de la grâce habitait en elle pour autant que cela se pouvait dans une pure créature humaine. La doctrine montfortaine est assez évidente. Qu'on relise dans la première partie du *Traité de la vraie Dévotion*, le numéro 23: « Dieu le Père a fait un assemblage de toutes les eaux qu'il a nommées la mer; il a fait un assemblage de toutes ses grâces qu'il a appelées Marie. Ce grand Dieu a un trésor ou un magasin très riche où il a renfermé tout ce qu'il y a de beau, d'éclatant, de rare et de précieux, jusqu'à son propre Fils, et ce trésor immense n'est autre chose que Marie. . . »

La profondeur de son humilité et de ses grâces qui sont un abîme, ne se peut sonder. Elle est, dit Montfort, au numéro 211, un champ plein de grâce où Dieu le Père a semé, comme un grain de froment des élus, son Fils unique. Marie est le séjour le plus illustre en douceurs, en grâces et en vertus. Et cette grâce en la Vierge Marie, moins encore qu'en l'Apôtre, ne fut pas vaine. *Gratia Dei in me vacua non fuit.* Elle a tellement augmenté de jour en jour, de moment en moment, qu'elle est arrivée à un point de grâce immense et inconcevable. Cette idée est reproduite au numéro 222: Ses intentions ont été si pures « qu'elle a donné

plus de gloire à Dieu par la moindre de ses actions, par exemple en filant sa quenouille, en faisant un point d'aiguille, qu'un saint Laurent sur son gril par son cruel martyre. . . : ce qui fait que, pendant son séjour ici-bas, la sainte Vierge a acquis un comble si ineffable de grâces et de mérites, qu'on compterait plutôt les étoiles du firmament, les gouttes d'eau de la mer et les sables du rivage, que ses mérites et ses grâces ». Elle est toute transformée en Dieu par la grâce et la gloire.

La grâce, nous le savons, n'est pas communiquée seule. Elle est accompagnée de ce cortège royal de vertus chrétiennes, et la sublimité des vertus est en relation directe avec celle de la grâce elle-même. Aussi Montfort se plaît-il à répéter dans son *Traité* que la Vierge Marie est le séjour le plus illustre en grâces et en vertus. Parlant de la vraie dévotion qui doit être sainte, il énumère les dix vertus principales de Marie : Cette dévotion « porte une âme à éviter le péché et à imiter les vertus de la très sainte Vierge, particulièrement son humilité profonde, sa foi vive, son obéissance aveugle, son oraison continuelle, sa mortification universelle, sa pureté incomparable, sa charité ardente, sa patience héroïque, sa douceur angélique et sa sagesse divine ». ⁴ Montrant la Vierge Marie comme le vrai Paradis du nouvel Adam, il revient encore sur les vertus : « Il y a dans ce paradis un fleuve d'humilité qui sort de terre, et qui, se divisant en quatre branches, arrose tout ce lieu enchanté; ce sont les quatre vertus cardinales. » ⁵

Enfin, le Bienheureux nous explique ce conseil : « faire toutes ses actions avec Marie. » « Il faut donc, dit-il, qu'en chaque action, nous regardions comment Marie l'a faite ou la ferait, si elle était en notre place. Nous devons pour cela examiner et méditer les grandes vertus qu'elle a pratiquées pendant sa vie, et particulièrement : 1° sa foi vive, par laquelle elle a cru sans hésiter. . . , fidèlement et constamment jusqu'au pied de la Croix; 2° son humilité profonde, qui l'a fait se cacher, se taire, se soumettre à tout et se mettre la dernière; 3° sa pureté divine, qui n'a jamais eu ni n'aura jamais sa pareille sous le ciel. . . » ⁶ Voici la conclusion : « Qu'on me fasse un chemin nouveau pour aller à Jésus-

⁴ *Op. cit.*, n. 178.

⁵ *Ibid.*, n. 461.

⁶ *Ibid.*, n. 260.

Christ, et que ce chemin soit pavé de tous les mérites des bienheureux, orné de toutes leurs vertus héroïques, que tous les anges et les saints y soient pour y conduire, défendre et soutenir ceux qui y voudront marcher; en vérité, en vérité, je dis hardiment et je dis la vérité, que je prendrais préférablement à ce chemin qui serait si parfait, la voie immaculée de Marie. *Posui immaculatam viam meam* (Ps. 18, 33), voie ou chemin sans aucune tache ni souillure, sans péché originel ni actuel, sans ombres ni ténèbres. » Marie occupe donc dans la pensée montfortaine une place de choix dans le corps mystique de Notre-Seigneur. Elle dépasse en grâces et en vertus tout ce qui est au-dessous de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même en qui seul habite toute la plénitude des vertus. En partageant cette admiration du Bx de Montfort, sommes-nous encore en parfait accord avec le Docteur Angélique ? Je n'ai pas besoin d'insister. Laissant de côté la pensée de saint Thomas sur l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, pour laquelle, avec beaucoup de bienveillance l'on pourrait peut-être dire que s'il ne l'a pas enseignée, au moins il ne l'a pas rejetée positivement, il est évident que la doctrine thomiste est parfaitement reproduite dans le *Traité de la vraie Dévotion*. Il est un principe théologique de saint Thomas qui peut diriger toute la thèse, et dont le saint Docteur, en logicien irréfragable, tire les conclusions les plus sublimes à l'honneur et à la gloire de Marie: « Chacun reçoit de Dieu une grâce proportionnée à sa destinée providentielle. Donc la Bienheureuse Vierge a possédé une plénitude de grâces qui la rapproche admirablement de l'auteur même de la grâce: car elle a enfermé dans son sein celui qui seul peut être nommé absolument plein de grâces, puis, en le donnant au monde, elle a déversé en quelque sorte sur toutes les créatures la source même de la grâce. »

Dans le corps même de cet article, saint Thomas avait énoncé comme règle: « *Quanto aliquid magis appropinquat principio in quolibet genere, tanto magis participat effectum illius principii*. Plus une chose est rapprochée du principe, dans n'importe quel ordre d'existence, plus elle en ressent les effets. »

Après ces paroles ne nous est-il pas permis de dire avec le P. Lépicier: *De Maria nunquam satis*, lorsqu'on a à parler de *quantitate gratiae Beatæ Mariæ Virginis*, ainsi qu'il le fait dans son opuscule dirigé con-

tre un auteur, grand dévot cependant de la Vierge Marie. Pour ne pas s'éloigner de la vraie doctrine chrétienne, qu'on se souvienne de ce que dit le Docteur Angélique (IIIa, q. 7, a. 10) : « La plénitude de la grâce peut être envisagée d'une double manière, soit par rapport à la grâce elle-même, soit par rapport au sujet qui la possède. Du côté de la grâce, la plénitude intensive et extensive est propre au Christ. Du côté du sujet, elle consiste à recevoir dans toute la mesure réclamée par sa propre condition, qu'il s'agisse du degré d'intensité ou du degré d'extension virtuelle. » Dans la réponse *ad Im*, il ajoute : « La Bienheureuse Vierge Marie est appelée pleine de grâce non pas en raison de la grâce elle-même, mais parce qu'elle a reçu la grâce qui devait suffire à cet état de mère auquel Dieu l'avait appelée. »

Or, sur cette dignité, saint Thomas (Ia, q. 25, a. 6, ad 4) nous dit : « L'humanité du Christ, du fait qu'elle est unie à Dieu, la béatitude créée, du fait qu'elle est une jouissance de Dieu, et la Bienheureuse Vierge Marie, selon qu'elle est mère de Dieu, ont en quelque sorte une dignité infinie, empruntée au bien infini qui est Dieu. » Aussi les différents théologiens n'hésitent pas à affirmer que la dignité de mère de Dieu dépasse *totum ordinem creatum gratiae et gloriae*.

Je me contenterai de ces principes, sans m'attarder plus longuement sur la sanctification première et la sanctification seconde de la très sainte Vierge. La doctrine de saint Thomas est assez évidente par cette question 27 de la 3e partie de la *Somme*; elle l'est encore davantage par le célèbre commentaire de l'*Ave Maria*, où il écrit : « La Bienheureuse Vierge est pleine de grâces, et sa plénitude surpasse celle des anges. Aussi est-ce à juste titre qu'on l'appelle Marie, car ce nom signifie *Eclairée en elle-même*. « Dieu remplira ton âme de ses splendeurs », dit Isaïe. »

(à suivre)

J. LIMPENS, s. m. m.

L'abbé Le Loutre

L'abbé Le Loutre ¹ fut, sans contredit, le plus actif et le plus entreprenant de tous les missionnaires de l'Acadie; il fut aussi le plus clairvoyant. On peut affirmer sans crainte que, s'il eût été bien secondé dans son oeuvre de libération, le destin eût changé de face. A défaut du succès qu'il méritait, il conserve la gloire d'avoir agi avec désintéressement et d'être sorti de la bagarre les mains nettes, avec la conscience d'un noble devoir accompli.

Quel jugement convient-il de porter sur ce prêtre, irréprochable dans son ministère, bien que si étroitement mêlé aux intrigues politiques et aux entreprises belliqueuses de son époque?

Evidemment, le Missionnaire des Indiens ne fut point ce personnage odieux, en qui la perfidie s'unit à la cruauté, tel que les pseudo-historiens ont pris plaisir à le représenter. D'une manière générale, les écrivains français ou anglais indistinctement ne nous ont donné qu'une caricature assez grotesque de cet homme qui domine son époque, par la largeur de ses vues et la fermeté de son caractère. Ce n'est pas assez de dire que sa mémoire a été diffamée. Le Loutre fut incompris des uns, méconnu des autres, calomnié par tous. La révision de son procès s'impose à tout esprit sincère ; car il ne s'agit point, dans son cas, d'une erreur judiciaire, mais d'une véritable parodie de la justice.

¹ L'abbé Le Loutre, qui mérita le titre glorieux de *Père des Acadiens*, fit ses études théologiques à Paris, au Séminaire du Saint-Esprit, fondé en 1703, par M. Poullart des Places, pour les *Pauvres Escholiers*. N'y étaient admis que les jeunes gens incapables de payer pension. Ce séminaire, tenu par les Pères du Saint-Esprit, fut une pépinière de saints prêtres et d'apôtres, dont un bon nombre consacrèrent leur vie aux missions de la Nouvelle-France.

Le R. P. Albert David, c. s. sp., qui fut supérieur de cette maison encore existante, entreprit, lors de son séjour au Canada, de retracer la carrière de ces anciens élèves du XVIII^e siècle. Ses longues recherches ont été couronnées de quelques succès et lui permettent d'esquisser aujourd'hui le vrai portrait de M. Le Loutre, le plus célèbre de ces vieux *spiritains*. — N. D. L. R.

Les auteurs les mieux intentionnés, tels que le Professeur Norman McLeod Rogers et le Dr John Bartlet Brebner, se sont mépris, de la meilleure foi du monde, sur le caractère véritable du rude jouteur que fut l'abbé Le Loutre, et cela, parce qu'ils se sont butés à l'écueil des fausses légendes répandues, avec préméditation, pour ternir la renommée de ce prêtre militant, et rendre moralement impossible une saine appréciation de sa conduite. Si le rôle de ce missionnaire est, aujourd'hui encore, âprement discuté, c'est que sa forte personnalité s'impose à tous, amis ou ennemis. Il a été placé, lui aussi, comme *un signe de contradiction*.

Le Loutre se dressa, face à l'envahisseur, comme un obstacle à l'injustice et à la spoliation, et le contraste de sa fière attitude fut un vivant reproche à l'incurie, à la lâcheté et, disons le mot, à la trahison de ceux qui l'entouraient. Les vulgaires *profiteurs* de la guerre n'ont pu lui pardonner qu'il soit resté incorruptible et ferme comme un roc, dans sa ténacité de breton. Nous ne prétendons pas qu'il ait été indemne de tout reproche — nul n'étant parfait à ce point-là, — mais il est indubitable qu'on a exagéré ses torts à plaisir, et que certains ont pris à tâche de charger sa mémoire, dans le but intéressé de faire retomber, sur sa tête uniquement, le poids des responsabilités communes.

Notre génération paraît plus disposée à se montrer équitable à son égard ; récemment un professeur de l'Université *Acadia* affirmait sa *personnalité supérieure* et ses *talents hors ligne*. « Une enquête, dit-il, ne trouvera pas Le Loutre sans faute, mais une condamnation aussi sévère et aussi générale doit se baser sur autre chose que les simples rumeurs. » Surtout quand ces rumeurs n'ont pour mobile que la haine ou la jalousie.

Le Dr Brebner a raison de dire, à son tour, que l'abbé Le Loutre fut un ardent patriote, énergique, infatigable, convaincu de la justice de la cause qu'il entreprit de défendre. Sans aucun doute, M. Le Loutre a été ce *patriote ardent* et enthousiaste; mais on aurait tort de le représenter comme un *fanatique*. Toute sa conduite révèle un esprit pondéré, en qui la réflexion et la mesure viennent toujours à propos tempérer les premiers emportements de la vivacité naturelle. Il se dressa sûrement devant les *Bostonnais* en terrible antagoniste, en adversaire véhément et acharné—les faits sont là qui le prouvent,—mais d'allure chevaleresque,

toujours loyal dans la lutte, défenseur de l'opprimé et secourable aux vaincus, sans distinction de parti.

Intelligent, dévoué, tenace dans ses entreprises, il entra résolument dans les vues des dirigeants et sut exercer autour de lui une influence irrésistible. Breton par le sang, il ne l'était pas moins de caractère; patriote ardent autant qu'apôtre zélé, il devint l'âme de la résistance. On pourra affirmer qu'il fut un enthousiaste, chez qui la valeur ne le cédait en rien à l'audace, et ce n'est point trop dire; mais c'est une erreur, ou plutôt un défaut de compréhension, de le représenter comme un exalté jusqu'à la violence.

On comprend sans peine que les écrivains britanniques lui aient gardé rancune et que, l'esprit de secte parfois s'en mêlant, ils aient pu dépasser les bornes dans leurs sarcasmes. Il est plus difficile d'excuser certains auteurs français qui ont cru devoir faire *chorus* avec ses détracteurs et lancer à leur tour une pierre à la victime, comme pour la renier: « Cet homme n'est pas des nôtres! »

Méprisé, trahi, calomnié, Le Loutre a pu comprendre, en gravissant son calvaire que « le disciple n'est point au-dessus du Maître »; mais, en dépit des outrages, la splendeur de son caractère rayonne au-dessus de toutes les injustices accumulées, qui ne peuvent l'atteindre.

La mémoire de M. Le Loutre doit être vengée, mais sa cause n'a nul besoin de circonstances atténuantes; il suffit qu'on lui rende justice tout simplement, ainsi qu'il le réclamait lui-même au cours de sa captivité. Des documents nombreux jettent une pleine lumière sur les événements tragiques au milieu desquels il eut son rôle à jouer, et ils suffisent à confondre ses pires détracteurs, depuis longtemps convaincus de félonie.

LE LOUTRE ET LES ANGLAIS

Au début de son ministère, M. Le Loutre était fermement résolu à ne s'occuper que de l'évangélisation de ses Sauvages: « C'est un vaste champ, disait-il, où le zèle du plus fervent trouverait de quoi s'occuper sans relâche. » Tout entier à l'accomplissement de sa tâche apostolique, il déclarait à ses Supérieurs: « Souvenez-vous que je ne suis dans ce pays que par obéissance et pour y suivre vos ordres. Il y va de la gloire de Dieu et du salut des âmes. »

Sauver les âmes, en effet, c'était bien là le but qu'il se proposait avant tout; mais il fut vite révolté par la froide cruauté avec laquelle les Bostonnais s'acharnaient à anéantir les Indiens qui tombaient sous leur domination, et par l'insigne mauvaise foi qui les guidait, en dépit de tous les traités, dans leur cynique entreprise de perversion à l'égard des Acadiens. Le Loutre résolut de déjouer leurs plans, et c'est le point de départ de la lutte acharnée qu'il soutint contre l'ennemi commun.

L'Anglais était pour lui l'adversaire religieux plus encore que politique, et, voulant à tout prix soustraire ses fidèles au danger de perdre la foi, il consacra toutes les ressources de sa prodigieuse activité à cette grande oeuvre, faisant preuve d'une ténacité avec laquelle durent compter plus d'une fois les officiers des troupes régulières. Dans cette lutte à outrance, il n'admettait ni relâche, ni faiblesse, et donnait à tous l'exemple d'un patriotisme sans cesse en éveil. La résistance à l'invasion devenait pour lui une sorte de *guerre sainte*, qu'il encouragea de toute son énergie. Aussi le Capitaine Joubert l'appelle-t-il le *général Le Loutre*, en raison de l'empire qu'il avait sur les Sauvages, qui n'obéissaient qu'à lui.

Ce rôle, l'abbé Le Loutre ne l'avait nullement recherché, et ceux qui veulent à tout prix voir en lui un esprit dominateur, un vulgaire ambitieux, n'ont absolument rien compris à la haute dignité de son caractère. S'il fut entraîné dans le conflit, c'est par le concours de circonstances indépendantes de sa volonté. Il y a donc erreur à tenter de lui attribuer la responsabilité entière des événements, parmi lesquels il agit au premier plan, comme s'il en était l'unique organisateur et les régissait à son gré, en marge de toute autorité supérieure. De fait, Le Loutre se trouva enveloppé dans la mêlée sans l'avoir aucunement ambitionné; il n'agissait point de sa propre initiative, mais tel un *aumônier militaire en service commandé*. Chargé de missions officielles, il sut, par son zèle non moins que par l'heureux ensemble de ses aptitudes, conquérir la confiance et l'estime de ses chefs hiérarchiques; il se dépensa à l'accomplissement de sa tâche avec plus encore d'intelligence et de loyauté que de fougue; ce qui n'est point peu dire.

Les écrivains anglais s'accordent pour affirmer que le Missionnaire des Micmacs fut le premier à rompre la bonne entente et qu'il abusa traîtreusement de la confiance que lui témoignaient les gouverneurs Arms-

trong et Mascarène, lorsqu'en 1744, il conduisit les Sauvages au siège d'Annapolis.

En réalité, il ne semble pas que Le Loutre ait pris part à l'expédition de Duvivier. Le *Mémoire des Missions étrangères* dit expressément que le missionnaire en question ne reçut l'ordre de marcher avec sa troupe que l'année suivante. Ainsi tombe le premier grief articulé contre M. Le Loutre par les Anglais.

En 1744, durant la campagne, l'aumônier, accompagnant les Micmacs sur la piste de guerre, était l'abbé Maillard, ainsi que l'ont déclaré officiellement les dirigeants de Louisbourg, MM. Duchambon et Bigot.² Il est bien vrai que l'Honorable Juge Joathan Belcher, dans son trop fameux rapport du 28 juillet 1755, accuse Le Loutre d'avoir conduit 300 Sauvages à travers l'Acadie pour surprendre la garnison d'Annapolis ; mais cette assertion tardive — onze ans après l'événement — demeure sujette à caution et ne saurait prévaloir contre les documents officiels. Il semble donc établi que c'est M. Maillard, et non pas Le Loutre, qui seconda Duvivier, de même qu'il fut présent, trois ans plus tard, au combat de Grand'Pré, alors que l'abbé Le Loutre se trouvait en France. Enfin M. Maillard lui-même, dans sa lettre à M. Edward How, du 3 novembre 1746, reconnaît spontanément qu'il a pris part à la vaine tentative de 1744.

D'autre part, si l'abbé Le Loutre a dû accompagner les Indiens, il ne l'a point fait de son propre mouvement, et il ne peut être considéré comme un *chef de partisans* en dehors des cadres réguliers.

En 1745, il reçoit de M. Duquesnel, Gouverneur de Louisbourg, l'ordre de suivre les troupes, en qualité d'aumônier militaire. C'est pour obéir à M. de Beauharnois qu'il entreprend de couper les communications anglaises, à l'arrivée de la flotte du Duc d'Anville, en 1746, et qu'il sert d'agent de liaison entre les navires qui sont à Chibouctou et la troupe canadienne de M. de Ramezay. Par ordre également, en décembre 1749, il occupe avec ses Sauvages le poste français de Beaubassin, pour défendre le passage de l'Isthme de Chignectou.

Il est absolument injuste de prétendre que Le Loutre entretint dans tout le pays, et cela pendant des années, un état de guerre latente; qu'il

² Voir *Dépêches au Ministre*, 9 oct. et 18 nov. 1744.

se crut tout permis, et partant, poussa jusqu'à l'extrême des commandements mal interprétés. Non. Le Loutre agit en parfaite conformité avec les autorités supérieures et locales, civiles et militaires, sur des instructions formelles et précises, dont tous les documents font foi. Si la lutte est conforme à ses goûts et répond à ses désirs, il n'en a pas pris l'initiative et ne la conduit point à son gré ! Il reçoit des instructions, il en sollicite au besoin, et s'applique à les exécuter ponctuellement.

Il ne faut pas oublier que les missionnaires des Sauvages étaient aux ordres du Roi, dont ils relevaient directement, et qu'ils devaient se tenir à la disposition des officiers supérieurs, en temps de guerre, pour remplir leurs fonctions d'aumôniers auprès des troupes en campagne. On aurait tort de croire qu'ils agissaient de leur propre mouvement à la manière des *francs-tireurs*, qui font la guerre à leurs risques et qu'on peut désavouer à l'occasion. Si parfois les consignes furent contradictoires et si les résultats ont été loin de répondre aux espérances conçues, ce n'est pas à Le Loutre qu'il faut s'en prendre. La responsabilité remonte plus haut.

Harvey semble l'avoir compris, du moins partiellement, quand il écrit: « When read side by side with the correspondence of official and missionary, it proves that the policy of the latter was directed from headquarters and that Le Loutre, Désherbiers, Prévost, La Galissonnière and Bigot were all active agents in a *national policy which had the highest sanction*, a policy however which was no doubt dictated by desperation. To make Le Loutre alone the scape-goat, is merely to sidestep the issue. He was an efficient instrument who resorted to every artifice to carry out a plan that appealed to his intelligence and gave expression to his masterful and intriguing disposition. To him, as his letters so often attest, *the interest of state and of religion were one; hence he would convert the Savages so as to make them French and use them as a menace against the Acadians to prevent both becoming British subjects.* » *In cauda venenum!*

L'auteur a tort de déformer les intentions de l'abbé Le Loutre et se montre illogique quand il lui attribue la première responsabilité du *Grand Dérangement*, comme si l'intimation faite aux Acadiens de se retirer en territoire français venait de Le Loutre, alors que lui-même, Harvey, vient d'affirmer le contraire en termes très explicites. Harvey n'ignore pas que,

pour les Acadiens aussi bien que pour les Micmacs — en vertu du plan de Shirley et en violation des traités,— devenir sujets britanniques c'était devenir protestants; et cela précisément, Le Loutre, d'accord avec la Cour de France, voulait l'empêcher.

Les historiens anglais ont toujours raisonné comme si, dans le conflit acadien, tous les torts étaient du côté français. Les missionnaires n'étaient certainement pas obligés de se placer au même point de vue. Pour eux, l'Acadie était française, avant de tomber aux mains de l'ennemi, et la France conservait le droit de reprendre par la force ce que la violence lui avait arraché.

D'autre part, si les Bostonnais avaient observé loyalement les clauses du Traité d'Utrecht, ou bien les Acadiens, satisfaits de leur sort, seraient demeurés soumis à l'empire britannique—comme le furent dans la suite leurs frères du Canada,—ou bien ils eussent évacué l'Acadie, comme ils en avaient le droit, en temps opportun. La cause véritable du conflit, on ne peut trop la mettre en évidence, fut la non-observation du Traité par la politique Bostonnaise. Les missionnaires n'ont jamais excité les Acadiens à la révolte, mais ils les ont soutenus et encouragés dans leurs revendications les plus légitimes. Aussi bien, les *French-Neutrals* ne furent jamais des révoltés. La résistance à l'oppression était pour eux un devoir sacré, en vue de la préservation de leur foi. Leur unique tort peut-être fut de ne l'avoir pas suffisamment compris et d'avoir mis trop de confiance dans les fausses promesses de ceux qui voulaient endormir leur défiance, pour mieux les exterminer et les dépouiller brutalement de leurs biens.

Harvey se trompe donc grossièrement quand il ajoute: « It was the attempt to be faithful to their country that made the missionaries sometimes forget to be honest men. In attempting to unite the interest of the State and Religion, they attempted the impossible. » Non, les missionnaires de l'Acadie, Le Loutre en particulier, n'ont point cessé d'être d'honnêtes gens, parce qu'ils ont lutté pour leur pays contre la domination étrangère: c'est en agissant en sens inverse — à la manière de Thomas Pichon — qu'ils eussent perdu l'honneur.³

³ La sévérité des historiens anglais à l'égard de l'abbé Le Loutre n'a d'égale que leur extrême indulgence pour leur *ami* Pichon, dont ils ne réussiront jamais à faire un honnête homme. — Voir *Le Judas des Acadiens*, dans *Nova Francia*, Vol. III, n. 3, 24 février 1928, p. 131-138.

Le Loutre pensait sûrement, tout comme son confrère M. Le Guerne: « La première qualité d'un missionnaire, s'il est digne de ce nom, c'est d'être honnête homme, et le premier devoir d'un honnête homme, c'est une fidélité inviolable à la Patrie. »

S'il remplit admirablement son rôle de bon Français, ainsi qu'il est facile de le constater, Le Loutre demeure prêtre d'abord et cherche par tous les moyens à sauver les âmes qui lui sont confiées, sans perdre de vue les intérêts matériels de ses administrés.

Dans les circonstances tragiques où la Providence l'appela à se dépenser, il fut un *animateur* et tous s'accordent à lui reconnaître l'âme d'un *chef*. Il fut plein d'ardeur dans son patriotisme, apportant à la réussite de ses entreprises les plus hardies, toute sa ténacité bretonne. En présence des obstacles, sa fermeté de caractère s'affirme davantage encore, mais sans jamais l'emporter jusqu'à la violence. Le Loutre sut apprendre à se dominer lui-même comme il dominait les autres.

Les accusations portées contre lui, par quelques personnages tarés et dignes de mépris, ne peuvent l'atteindre, car elles ne reposent sur aucun fondement sérieux. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir la volumineuse correspondance de l'abbé de l'Isle-Dieu avec les évêques de Québec.

L'Aumônier général des Colonies de la *Nouvelle-France* couvre de sa haute approbation tous les actes de M. Le Loutre et se porte garant qu'il fut aussi bon prêtre que vaillant citoyen. « C'est, dit-il, un missionnaire d'un grand zèle et d'une intelligence égale. Il embrasse également, et avec la même vivacité et le même zèle, les intérêts de l'Etat que ceux de la Religion. . . Je l'aime tendrement et il le mérite par ses qualités personnelles, son attachement, son zèle pour le bien du service et le progrès de la Religion. . . » Le Gouverneur de Louisbourg, M. de Raymond, lui rend absolument le même témoignage: « Ce missionnaire est bien zélé, a des vues étendues et est réellement citoyen » (4 déc. 1752). « C'est un sujet qui a beaucoup de connaissances, dit à son tour le Président du Conseil de Marine, et qui en fait un bon usage pour le bien de la Religion et de l'Etat » (21 juillet 1752). Enfin l'Evêque de Québec lui-même, dans une lettre à l'abbé de l'Isle-Dieu (1757), fait un grand éloge de M. Le Loutre sans aucune restriction; il déclare qu'il est « *irréprochable à tous*

égards, soit dans les fonctions de son ministère ou dans la part qu'il a eue dans le *gouvernement temporel* de la Colonie ». Le Loutre est donc proclamé *honnête homme* — quoi qu'en dise M. Harvey — par tous ceux qui l'ont vu à l'oeuvre et qui étaient beaucoup mieux placés que nous pour apprécier la rectitude de sa conduite.

LE LOUTRE ET LES MICMACS

Les historiens protestants, trop heureux de pouvoir s'appuyer sur les perfides insinuations d'un triste sire, qu'ils qualifient bien à tort d'officier français, ont accusé Le Loutre de s'être servi des Micmacs pour terrifier les Acadiens, et prétendent le rendre responsable de certains crimes commis par les Sauvages, comme s'il avait pris à coeur d'exciter leur férocité naturelle, pour en faire les instruments aveugles de ses ambitieux desseins. C'est là raisonner, de parti pris, contre l'évidence même des faits.

Tout d'abord, il ne faut pas oublier que les Indiens n'avaient jamais été compris dans les traités de paix conclus entre les nations belligérantes; ils agissaient en *partisans* pour leur propre compte, mais dans l'intérêt de la France et avec son concours plus ou moins dissimulé. M. Norman McLeod Rogers l'a parfaitement saisi : « Il est important de noter, dit-il, que le Traité de cession ne fit aucun changement dans l'allégeance des Sauvages. Les Micmacs étaient les alliés du Roi de France, mais n'avaient jamais admis sa souveraineté. Quel que soit le nouveau statut qui a pu être conféré aux habitants français qui demeurèrent dans la Province après la conquête, l'alliance des Micmacs avec la France ne sera changée par aucune clause subtile du droit public. » Le gouvernement français conservait donc le droit strict d'utiliser le concours de ses alliés, et c'est dans ce but qu'il entretenait auprès d'eux des *aumôniers* qui avaient la charge de les maintenir dans la foi catholique et la fidélité au Roi. Français et catholique étaient alors synonymes, tout comme, d'autre part Anglais et protestant. Il est indubitable qu'à cette époque, la Cour de Londres n'admettait pas qu'un *papiste* puisse se dire bon sujet britannique.

On a affirmé que les nations européennes avaient eu grand tort de mêler les Sauvages à leurs différends. Je l'admets sans peine; mais, c'est un fait, et, sur ce terrain, les Anglais n'ont pas agi plus sagement que

leurs adversaires; s'ils ont moins bien réussi à s'attacher les Indiens, ils ne peuvent s'en prendre qu'à la maladresse de leurs procédés. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'à cette époque, les Anglais employaient tous les moyens, poison inclus, pour anéantir les tribus sauvages réfractaires à leur influence. Les *Puritains* prenaient la Bible à la lettre; ils se considéraient comme envoyés par le Seigneur, pour écraser les peuplades païennes, à la manière des Israélites, quand ils vinrent prendre possession de la *Terre Promise*. Sans aucun doute, les *Pilgrim Fathers* croyaient faire un acte agréable au Dieu du *Deutéronome* (3, 1.2), en purgeant la terre d'Amérique des infidèles qui l'infestaient, afin d'établir dans la paix le nouveau *Royaume de Dieu*.

On se scandalise aujourd'hui — et avec raison — de voir des civilisés, des chrétiens, encourager les Sauvages à scalper leurs victimes, et les rétribuer en raison du nombre de chevelures qu'ils ont levées : c'était accorder une *prime* à la barbarie. Sans doute, nous sommes d'accord sur ce point; mais les Anglais n'ont-ils point pratiqué les mêmes méthodes? et avec si peu de discernement parfois que nos officiers durent les aviser du fait que les Indiens allaient leur porter des chevelures anglaises, assurés de toucher une prime plus forte que du côté français.

En vertu même de ces procédés, employés de part et d'autre indistinctement, les Sauvages ne subsistaient que par la guerre — c'est un fait — et une guerre telle qu'ils l'avaient toujours comprise, toute de ruses et d'embuscades. La France devait nécessairement les maintenir sur le pied de guerre, sous peine de les exposer à passer aux Anglais ou de les voir anéantis par eux. La disparition totale des *Béothics* de Terre-Neuve montre bien le sort qui les attendait.

Il fallait par conséquent à la tête des Indiens un homme ayant assez de prestige sur ces *enfants de la forêt*, pour modérer leurs instincts de meurtre et de pillage, tout en s'efforçant de les maintenir fidèles à la France. Le Loutre fut cet homme; et il faut avouer que sa tâche n'était point facile, de contenir les Sauvages tout en les conservant sous les armes. Il fallait pour cela une vigilance et une énergie de tous les instants, afin de les empêcher de *frapper un coup* chaque fois que l'occasion favorable s'en présentait, et de même pour leur arracher les victimes après le combat.

A l'exemple de Maillard, dont il fut le disciple et l'ami, l'abbé Le Loutre aimait ses Sauvages, sans se faire aucune illusion sur leurs instincts barbares. Il partageait entièrement, à ce sujet, les idées de son confrère: « Si vous saviez ce que c'est d'avoir à conduire un troupeau semblable, tant pour le spirituel que pour le temporel, ce qu'il faut faire pour les maintenir dans l'ordre et la tranquillité, de quel art oratoire il faut se servir pour les mettre au niveau avec la raison, vous seriez tenté de dire qu'il faut que leurs conducteurs aient une magie qui leur soit propre et inconnue à tout autre » (Lettre de M. Maillard au Colonel Hopson, 11 avril 1748). Fidèle à ces principes, l'abbé Le Loutre usa de sa grande influence pour seconder les desseins de son gouvernement, mais en même temps, il s'opposait avec la dernière énergie à tout acte d'inutile cruauté. Son ardeur belliqueuse ne lui fit jamais oublier les sentiments d'humanité et de charité que lui imposaient la foi chrétienne et son caractère sacerdotal. Alors qu'il soutenait les indigènes dans leurs légitimes revendications pour la libre possession des territoires de chasse et de pêche qui leur avaient été enlevés, le missionnaire français s'efforça toujours de désarmer la vengeance des Indiens, rachetant de ses propres deniers les victimes qu'on s'apprêtait à scalper et à lier au poteau de tortures. Nombre de prisonniers anglais durent à son intervention d'avoir la vie sauve et de conserver leur chevelure; car, livrés à leurs propres instincts, les Indiens ne gardaient point d'otages; quiconque tombait entre leurs mains était aussitôt scalpé, puis mis à mort.

Pichon s'est efforcé de faire retomber sur M. Le Loutre la responsabilité du meurtre de M. Edward How, qui eut lieu le 15 octobre 1750.⁴ En réalité, le sieur How fut, en la circonstance, victime de sa propre témérité. Les Sauvages qui l'attirèrent dans un guet-apens n'appartenaient nullement au groupe de Le Loutre. Ce missionnaire était alors absent du Fort de Beauséjour, occupé aux installations de Tintamare; il avait lui-même prévenu M. How de ne point trop se fier aux garanties des Indiens. Il serait vraiment odieux de vouloir rendre M. Le Loutre responsable des excès qu'il n'eut pas toujours l'occasion d'empêcher, mais qu'il

⁴ Cornwallis insinue que La Corne et Le Loutre pourraient avoir quelque responsabilité en cette affaire, mais cependant il n'ose l'affirmer. D'autres plus hardis n'hésitèrent point devant une accusation catégorique, que le Dr Brebner rejette comme « *almost certainly untrue* ».

n'approuva jamais. Des officiers anglais, tel que le capitaine Hamilton, l'ont proclamé hautement et le Gouverneur d'Halifax se faisait un devoir de lui rembourser les sommes qu'il avait eu la générosité d'avancer pour le rachat des malheureux prisonniers.

Enfin, la preuve péremptoire que les crimes imputés à Le Loutre sont de pures calomnies, c'est que l'abbé fut retenu prisonnier, pendant huit ans, dans l'Île de Jersey, sans que le gouvernement anglais lui ait fait subir aucun interrogatoire, ni aucun jugement, et qu'il fut définitivement relâché, en 1763, sans qu'on lui eût fourni aucun motif de cette détention prolongée et à tout le moins arbitraire. Ce qui faisait dire à l'abbé de l'Isle-Dieu, en 1760: « . . . Il est enfermé depuis cinq ans, sans qu'on lui ait rien dit jusqu'à présent des raisons et motifs de sa détention ny sur quel pied il est regardé. . . Si enfin ce missionnaire est regardé comme prisonnier d'Etat, il semble que cinq ans sont plus que suffisants, pour acquérir la preuve des faits et charges qu'on peut luy imputer et dont il luy serait aisé de se justifier, sy on voulait luy en fournir l'occasion et luy en donner la permission, qu'il aurait d'autant plus lieu d'attendre et d'espérer, que, dans tout gouvernement policé et subordonné à des lois justes et équitables, il est contre le droit naturel de juger et de condamner quelqu'un sans l'entendre, et plus encore de luy faire subir la peine d'un jugement qu'on n'a pas encore porté contre lui. »

La conclusion est toute naturelle: le gouvernement anglais n'a point cru devoir procéder contre son prisonnier, parce qu'il était dans l'incapacité absolue d'apporter aucune preuve sérieuse des charges alléguées contre lui. La libération équivalait à un acquittement pur et simple, après une détention préventive.

(à suivre)

Albert DAVID, c. s. sp.

Le Canada dans le roman français

A l'époque de ma tendre jeunesse, à l'heure limitrophe de nos premiers romans, il existait un moyen bien simple d'être toujours à la page au point de vue littéraire. Il suffisait d'avoir lu un certain nombre d'auteurs alors à la mode et dont le nom courait sur toutes les lèvres, des noms amis de la mémoire parce que leur initiale était commune à chacun : la lettre B. C'étaient Barrès, Bazin, Bordeaux et Bourget. Que d'ambitions juvéniles, que de songes romanesques sont éclos dans les âmes, de 1900 jusqu'à la guerre, et dont la germination est due à ces écrivains ? Les « maîtres de l'heure », comme les appelait Victor Giraud, maniaient la plume avec grâce, analysaient les sentiments à l'éprouvette psychologique, et provoquaient des frissons dont on se souvient avec un sourire, mais avec l'indulgence compatissante que l'on garde pour ses rêves d'adolescent.

Les temps sont changés. Le choc produit par la guerre, l'impulsion donnée par les sciences sur la vie normale de la société, l'évolution des idées, ont imprimé à la génération actuelle en France, comme ailleurs, une accélération du pouls qui a détruit l'ancien équilibre. De sorte que nous nous voyons aujourd'hui en présence d'une littérature moderne et dernier-cri qui nous laisse à peine le temps de respirer, qui bouscule les concepts chez les écrivains et qui rend impossible le fait d'être dans le ton sans avoir lu toute une bibliothèque. Comme certains sièges de style moderne, où l'on s'enfonce avec volupté, ne nous offrent pas d'autre posture que celle d'avoir les genoux sous le menton ou la tête plus basse que le reste du corps, la lecture des romans du jour procure une nette impression de malaise intellectuel.

Au lieu du roman psychologique, manière Bourget et Bazin, nous avons maintenant le roman physiologique, manière André Gide et Fran-

çois Mauriac. Pour être au courant du roman contemporain, il faut tout lire, parce qu'au lieu de deux ou trois écrivains qui dépassent les autres de leur talent, nous en avons vingt, trente, quarante, que je pourrais nommer, qui écrivent très bien, qui ne sont pas de l'Académie française, et dont on change la liste du jour au lendemain.

Marcel Proust, pour ne citer qu'un exemple entre cent, a tenu le haut du pavé pendant quelque temps, mais on annonce son déclin rapide, tandis que d'autres remplacent sa prose damasquinée et vermiculée par le style extra-dry à la Duhamel, dont la sécheresse voulue et calculée n'est pas sans charme. Jean Giraudoux a l'esprit rébus, et André Maurois imite la manière informatrice des écrivains anglais. Chaque aurore voit poindre de nouvelles étoiles à l'horizon littéraire, et les éditeurs, avec un batelage savamment nourri, les cénacles indépendants, comme l'Académie Goncourt, distribuent des prix et rédigent des notices-réclames qui bouleversent les conceptions des honnêtes gens, terrifiés d'admettre que la publicité « est l'art de leur faire acheter des choses dont ils n'ont pas besoin avec de l'argent qu'ils n'ont pas ».

De ce brouillard d'où nos hommes cultivés essaient de s'échapper en évitant autant que possible de descendre dans une sentine, ou de glisser dans quelque bouche d'égoût, (car certains romans sexuels, écrits par des hommes de talent, ont des relents de vespasiennes), sortira peut-être un jour le chef-d'oeuvre rêvé. Mais pour notre public canadien français, dont la diète littéraire est composée, dans une proportion de 80 pour cent, de produits de la France, si le choix demeure difficile, il est cependant une consolation, et c'est la part moins mesquine accordée, par la récente évolution, au Canada français.

Un Canadien discutait un jour avec des Français la mentalité anglaise. Un des interlocuteurs, notaire normand, baigné dès son enfance, dans les eaux classiques, exprima honnêtement son opinion :

« — Pour moi, dit-il, l'Angleterre est un pays triste et ennuyeux, n'est-ce pas votre avis ?

— Au contraire, répondit le Canadien. J'ai passé quelques semaines au milieu des Anglais et je suis enchanté de leur commerce. Mais vous-même, avez-vous déjà visité l'Angleterre, et parlez-vous par expérience personnelle ?

— Non pas, reconnut son interlocuteur, mais j'ai lu mon César. »

N'avons-nous pas longtemps souffert, au Canada, de l'indifférence marquée des Français pour notre pays? Trop de liens nous unissent à la France, liens moraux et sentimentaux, pour ne pas vivement ressentir le manque d'informations sur une contrée qui fut autrefois l'un des plus beaux fleurons de sa couronne, comme elle est aujourd'hui l'un des plus précieux apanages de la couronne d'Angleterre. Ce n'est pas du tout ce qu'on pensait dans notre ancienne mère-patrie au siècle de Voltaire, et voici le texte de la citation de *Candide*, qui a été écrit à la fin de 1759, c'est-à-dire peu de temps après la bataille des plaines d'Abraham :

... « Qu'est-ce que ce monde-ci? disait *Candide* sur le vaisseau hollandais.

— Quelque chose de bien fou et de bien abominable, répondait *Martin*.

— Vous connaissez l'Angleterre? Y est-on aussi fou qu'en France?

— C'est une autre espèce de folie, dit *Martin*. Vous savez que ces deux nations sont en guerre pour quelques arpents de neige vers le Canada, et qu'elles dépensent pour cette belle guerre beaucoup plus que le Canada ne vaut. De vous dire précisément s'il y a plus gens à lier dans un pays que dans un autre, c'est ce que mes faibles lumières ne me permettent pas. »

Voltaire vivait dans les secrets de la cour et de la ville et il reflétait assez fidèlement les opinions de ces milieux qui ne nous étaient guère favorables, semble-t-il.

Trop d'écrivains français ont puisé leur documentation dans les bribes laissées par Chateaubriand ou Tocqueville sur le Canada. Ces touristes enthousiastes venaient chez nous pour confirmer des théories et non pas pour examiner un peuple sans parti pris. Nous étions pour eux des sujets de curiosité et non pas des occasions de sympathie.

Avec de telles conceptions de notre pays, est-il étonnant que le public européen ait été dans l'ignorance absolue de notre âme et de nos aspirations, du miracle de notre survivance et de notre ascension? Est-il étonnant qu'on ait lu, pendant la guerre, le compte rendu d'un célèbre académicien, qui pensait nous être flatteur en nous octroyant des talents

de sauvages que nous n'avons jamais eus, et en refusant de nous reconnaître les vertus que nous n'avons jamais cessé de posséder.

Le roman de la nouvelle école a bouleversé ces élucubrations simplistes et pittoresques peut-être pour les Français, mais qui ont surtout le démérite d'être inexactes, fausses ou malicieuses. Un bon roman ne peut s'écrire qu'après une rigoureuse observation. Les remarques proférées à notre endroit étaient trop superficielles pour nous traiter avec justice. Elles étaient le fait de personnes qui ne nous avaient jamais étudiés et compris, et qui nous voyaient encore à travers les verres de Gustave Aymard et de Fenimore Cooper.

L'évolution a été graduelle et pendant que divers écrivains, trop préoccupés de sensations exotiques pour entreprendre une enquête sérieuse sur le compte du Canada français, continuaient de divaguer sur notre pays, d'autres esprits plus consciencieux venaient étudier sur place nos problèmes et nos paysages, nos misères et nos succès. Nous avons un jour la bonne fortune de recevoir chez nous un humoriste célèbre en France, M. Alphonse Allais, qui raconta dans l'un de ses livres, avec la plus imperturbable bonne humeur, la découverte d'une mine de viande dans les montagnes Rocheuses. C'était une fumisterie gigantesque de la part d'un auteur qui demeura toujours un de nos amis. A la suite de je ne sais trop quelle aventure, un troupeau de bisons s'était engouffré dans l'anfractuosité d'une montagne où une secousse sismique les avait enfermés en vase clos. La présence de sels spéciaux avait produit la réaction chimique nécessaire pour les conserver intacts, et il appartenait à M. Alphonse Allais d'être le découvreur de ce nouveau Klondike.

Deux romanciers de profession, Louis Rouquette et Victor Forbin, vinrent successivement visiter notre pays et ils rapportèrent dans leurs calepins des notes de première main. *Le grand silence blanc* et *La Fée des neiges* sont écrits d'une façon agréable et conforme à la réalité. Les idées mises dans la bouche des personnages sont naturelles et plausibles, la fantaisie qui agrémente la nature n'est pas un accessoire truqué. Enfin, les Canadiens qui y figurent sont des êtres qui ont leur identité propre et qui ne sont pas des demi-sauvages à peine civilisés ou retournés à la barbarie. Mais — il y a un *mais* — leurs œuvres ne nous concernaient pas directement. Elles nous passaient par-dessus la tête de deux ou trois parallèles,

car elles étaient situées au pôle nord, en Alaska ou au Groenland. Les personnages de Rouquette les plus sympathiques et les mieux connus de nous étaient probablement ses chiens. Quant à ceux de M. Forbin, qui a écrit dans la presse française d'excellentes pages sur notre compte, ils vivaient quelque part au Labrador, et son héroïne appartenait à la race esquimaude. Mais la mode était alors en France au roman nègre, topinambous et malgache. *Bataoula* enlevait un prix de littérature et l'on annonçait une récompense pour celui qui publierait le roman le plus mal écrit de l'année.

Je ne parle pas de tous les romans héliotropes ou mauves, qui envoient leurs héros au Canada passer leur lune de miel ou expier leurs crimes. Ces feuilletonistes à l'eau de rose enverraient tout aussi bien leurs personnages au Tonkin ou en Cochinchine, pour ce qu'ils en connaissent.

Les Canadiens français se sont révoltés à bon droit contre les évaluations sommaires et dénuées d'authenticité dont ils étaient l'objet. Trop de conférenciers, adulés à Montréal, à Québec ou à Ottawa, s'en retournaient en France pour annoncer, après un examen d'un quart d'heure, que les Canadiens de langue française étaient des cosaques mal léchés ou des Iroquois mal tatoués. L'amour du pittoresque a souvent nui à la poursuite de la vérité.

Maria Chapdelaine vint rétablir la lumière dans ce fouillis impénétrable d'erreurs et de boiteuses légendes. Le soleil tomba à plein dans la clairière de Péribonka, un beau jour de printemps. Près de la porte d'une maison en bois rond, sur un décor de verdure, une jeune fille se tenait debout. Son œil était profond et clair, il reflétait la joie de vivre et la vibration de l'existence, il irradiait sur tout le paysage la patience énergique, la douceur courageuse. Tout le charme de son être entourait sa personne comme un halo. C'était Maria Chapdelaine, présentée par Louis Hémond.

Voilà enfin un Français qui était venu vivre parmi nous, partager les difficultés, voir la ténacité et la fidélité aux traditions de nos compatriotes. Il ne prétendait pas décrire le Canada tout entier, mais il symbolisait quand même la race dans son attachement au passé, dans son amour invétéré pour la France, malgré l'abandon et les jugements sommaires,

malgré la séparation, dans son enracinement au sol, dans l'héroïsme du défricheur. Il avait vécu parmi nous. C'était un témoin, il pouvait parler.

Quand chaque Canadien français, ou Canadien sans qualificatif, n'aurait lu qu'un seul roman, ce livre devrait être Maria Chapdelaine. Non seulement les milieux littéraires un peu blasés des publics de France, mais ceux du monde entier ont salué cette oeuvre avec une émotion touchante. Un souffle frais passait sur les visages ennuyés de la fatigue des centres civilisés, salis par la suie des contacts urbains. Le lecteur, même, sans rien connaître de notre pays, tombait dans une atmosphère paisible et translucide où l'effort de l'homme contre la forêt, la grandeur du sacrifice humain, la pureté des caractères, le disputaient à la splendeur sans artifices de la nature canadienne. Les sentiments purement humains de Maria sont communs à toutes les amoureuses, mais sa droiture altière, son esprit de sacrifice troublant, sa fidélité au passé, à la terre, à sa famille, toutes ces qualités qui sont l'apanage de nos femmes canadiennes, de nos mères surtout, qualités qui faisaient la force des hommes, époux, fils, père ou fiancé, on ne pouvait les trouver que chez nous.

Nos Canadiens, pour les Français, perdaient le masque de la barbarie. Ils n'étaient plus ornés de plumes imaginaires, de tatouages irréels, ils n'avaient plus d'anneaux aux narines ou de verroteries aux oreilles. Cette catégorie des nôtres qui répètent dans les forêts du nord le geste des premiers défricheurs, des pionniers et des colons qui venaient de France pour se lancer dans une vie nouvelle à l'assaut des arbres, avait trouvé son barde. Nos ruraux des régions de colonisation étaient représentés avec la franchise, la bravoure silencieuse, le patriotisme intense qui les caractérisent. C'était un tableau de braves gens, simples sans être simplistes.

Ce n'était pas la fresque à la Puvis de Chavannes qui décrit tous les aspects de notre vie nationale, mais le Jules Breton ou le Rosa Bonheur qui estompait sur l'horizon la grâce souriante d'une vie de campagnards canadiens habillés d'étoffe du pays, avec un coeur bondissant dans la poitrine, qui n'ont rien oublié des vertus ancestrales ni des grands principes qui les ont faits catholiques et français.

Il est, sans doute, un miracle aussi grand que le succès phénoménal de ce beau livre sur le Canada, et c'est le froid accueil qu'il reçut d'abord chez nous. Nous lirons peut-être un jour le roman de ce roman. On

nous racontera les vicissitudes de cette excellente première édition avec des dessins de Suzor Côté et une préface de M. Louvigny de Montigny. La gloire ne devait venir que quelque temps plus tard, quand l'éditeur parisien Grasset publia cette oeuvre dans ses « cahiers verts », après une campagne de publicité où la vie sincère et tragique de l'auteur tenait une grande part. Comme succès de librairie, ce livre continue de suivre sa trajectoire pyrotechnique et la plus récente édition, qui marque du sceau de la popularité une oeuvre en France, est celle qui vient de sortir de chez Fayard, avec gravures sur bois au prix de vingt-cinq cents en monnaie canadienne, trente sous, comme on dirait au pays de Maria Chapdelaine.

Personne n'a oublié le retentissement de ce roman en France, et subéquemment chez nous. Il se trouve encore des détracteurs pour déplorer qu'il ne décrive que la vie des défricheurs, dont l'existence est inconnue de la plupart d'entre nous. Mais cette critique n'est pas mieux fondée que celle qui lui reproche d'avoir situé l'action à Péribonka. Pas plus qu'il ne pouvait couvrir toute la carte de la province de Québec, Hémond ne pouvait dépeindre toute la race canadienne française. N'empêche que nous en avons récolté une publicité de bon aloi. La vogue dont il a joui nous a valu une réclame que des travaux plus sérieux ne nous auraient pas obtenue. Il a capté les coeurs, alors qu'André Siegfried, par exemple, ne s'adressait qu'à l'intelligence.

Il a commencé l'oeuvre d'information précise que nos conférenciers Canadiens français, les Montpetit, les Lemieux, les Chartier et les Groulx, ont continuée avec tant de talent et de consolation, puisque les auditoires si minces du début se sont transformés en salles combles autant que distinguées, à la grande université française de la Sorbonne. Les liens se resserrent entre la vieille et la nouvelle France, car l'une au moins des deux n'a jamais oublié, et le coeur de l'autre, est trop haut placé, sa sensibilité trop réceptive, pour laisser dans l'oubli ceux qui, par delà les temps et les distances, lui sont restés ombrageusement fidèles.

Les enfants du siècle qui ne commença qu'après la guerre sont assez prodigues de confessions, à l'instar de Musset. Mais alors que les soldats de la Vieille Garde vivaient dans la gloire, les poilus de 1914-19 vivaient dans les tranchées, où l'existence, pour n'être pas moins héroïque, était beaucoup plus ignominieuse. Quand les enfants du XXe siècle sortirent

des trous de boue et de sang qui avaient été pendant des années leur demeure et qui avaient failli être leur tombeau, ils avaient connu les terreurs du destin, les mystères de la vie et de la mort. Ils possédaient des ressources sentimentales nouvelles qui ne pouvaient manquer de s'extérioriser et leur permettre de produire des documents humains.

Le roman adopta presque immédiatement cette forme neuve de ne plus enrouler les épisodes autour d'un plan compliqué et complexe, mais de raconter un moment de la vie des personnages, après quoi l'existence continuait de couler, comme l'eau sous les ponts, comme dans la réalité. Les grands héros sortirent des nuages du rêve et de l'idéologie. Plutarquementait, comme tous les historiens officiels, aux dires de M. de Jouvenel, Achille voyageait en char d'assaut, pour éviter les durillons, et Roméo et Juliette se contaient fleurette dans le tonneau d'une routière, à l'ombre des marronniers discrets.

Des documents humains sur notre pays et sur notre nature, plus réalistes et moins approximatifs qu'autrefois, deux romanciers français se sont chargés de nous en offrir, deux noms dont j'ai l'intention de vous entretenir brièvement: Marie Le Franc et Maurice Constantin-Weyer. Tous les deux connaissent le Canada pour y avoir vécu longtemps, et quand ils parlent de nous, ils savent ce qu'ils disent. Notons, pour notre avantage autant que pour notre bonheur, que leur talent d'écrivain égale la qualité de leur inspiration et que tous deux ont reçu la reconnaissance officielle des milieux intellectuels de France. Marie Le Franc a vu couronner son livre *Grand-Louis l'Innocent* et Constantin-Weyer a obtenu le prix Goncourt pour son ouvrage intitulé *Un homme se penche sur son passé*.

Tandis que Louis Hémond, pour observer les campagnards canadiens, avait pris le Transcontinental, Constantin-Weyer prit le Pacifique et fila vers l'Ouest. C'est donc dans la prairie qu'il prendra contact avec notre nature et avec notre population. Son tempérament se prêtait mieux à ce genre de vie, car le sang rouge des aventuriers bouillonnait dans ses veines. Un peu provençal, un peu wallon et surtout lorrain, il arriva au Canada à l'âge de vingt ans et mena toutes les existences. Il fut d'abord cow-boy. Et ce n'était pas un cow-boy vulgaire. Il traînait dans son sac un volume de Suétone, couvert de parchemin, et encore était-ce une édi-

tion rare, imprimée à Lyon vers le début du XVII^e siècle. Puis il fut fermier, et marchand de chevaux, maquignon, comme on continue de dire dans Québec. L'hiver, il était marchand de fourrures, en marge des compagnies de traite. Encore une fois, ce n'était pas un trappeur banal, puisqu'une nuit de grand gel, « alors que le thermomètre lui-même, réfugié tout au fond de sa cage de verre, renonçait à enregistrer les folies du froid, . . . » il se prit à réciter le début de la première églogue. Par un ricochet inattendu, à travers vingt siècles, à des milliers de milles de distance, Virgile, le chantre d'un pays de soleil, sauvait sa raison de l'étau polaire.

La guerre arrêta cet élan vers l'aventure, et lorsque sonne l'appel aux armes, il se rend en France, se bat comme un lion, reçoit cinquante-trois blessures et sort de cette fournaise tragique, couvert de médailles, sans le sou et glorieux. Il s'adonne alors à la littérature qu'il n'aurait jamais dû abandonner. Il publie en 1922, *Vers l'Ouest*, suivi de *La bourrasque*, *Manitoba*, *Cinq éclats de silex*, *Cavelier de la Salle*, *Un homme se penche sur son passé*, en 1928, et enfin son dernier-né, *Napoléon*, qui n'est pas le « Corse à cheveux plats » tel que naturellement décrit par Barbier, mais un simple et palpitant métis cree-canadien-français qui n'a de commun avec son illustre homonyme que d'avoir, lui aussi, les cheveux plats.

Constantin-Weyer est à l'heure présente rédacteur en chef d'un quotidien publié à Poitiers et qui porte le titre de *Journal de l'Ouest et du Centre*, mais il est surtout le romancier de l'Ouest canadien.

La première partie de son oeuvre est composée de romans à base historique, et c'est un grand malheur, car si M. Weyer a des dispositions pour les prix de littérature, il en manque totalement pour les concours d'histoire. Ces mêmes oeuvres lui ont valu des attaques assez vives de la part de M. Donatien Frémont, de la *Liberté*, de Winnipeg. Il semble, cependant, que dans ses derniers livres, ceux qui forment le sujet de nos brèves remarques, l'auteur entre en pleine possession de son talent qui est de décrire ce qu'il a vu. Il se montre sans préjugés pour la nature humaine. Il la prend telle qu'elle est, sans récriminer contre ses défauts, ni s'emballer pour ses qualités. Il a vécu dans les immenses espaces libres, chevauché des « broncos », il a connu l'ivresse des chasses au loup, des pêches miraculeuses, dans les lacs enchantés de clair de lune, il a manié le lasso,

il a souffert de la soif et du froid. Il a mangé de la misère, suivant l'expression consacrée. Pour lui les randonnées et les exploits, les difficultés et les souffrances, tout cela possède l'attrait d'une belle aventure.

Un homme se penche sur son passé est une tranche de vie où le héros, Monge, apparaît avec le costume traditionnel du cow-boy, la chemise de satinette noire, le large chapeau de feutre pointu, le mouchoir rouge, le pantalon à frange copié des sauvages. Il est accompagné de Napoléon, le métis que nous avons mentionné tout à l'heure et qui est le sujet du plus récent tableau de l'épopée canadienne, tel qu'il vient de sortir en mars 1931 de la maison d'édition Rieder. Les jours de la prairie sont déjà comptés quand s'ouvre le volume. Les cavalcades sonores s'achèvent, parce que l'ennemi des nomades enfants de la plaine, le colon, surgit en nombre. C'est ce que David Laprugne, type canadien français d'éleveur endurci, exprime en termes éplorés aux deux contrebandiers, deux contrebandiers sans remords, Monge et Napoléon :

« C'est rapport à ces colons de chien ! Avec leur sacrée immigration, maintenant qu'à l'Est toutes les terres sont prises par la culture, les fermiers s'amènent ici. Il en vient de tous les bords. Des Yankees avec leurs engins à vapeur, des Bretons, quelque chose de dépareillé ! avec leurs habits de velours brodé et leurs chapeaux plats à rubans, des Mennonites ; encore une espèce de Russes qu'on appelle des Doukhobors ; des Canadiens comme moi ; des Français comme toi. . . ; des Anglais des Vieux-Pays... ; Du monde, je te dis, de tous les coins de la terre. Ça a-t-il du bon sens ? Quand on a arpenté, il y a quelque dix ans, le diable m'emporte si nous autres, les vieux d'ici, nous avons cru ça sérieux. Faut être fin pour vouloir pousser du blé sur cette belle prairie, qu'est faite pour faire courir les chevaux et les boeufs. . . D'ici six mois il n'y aura pas six milles de course dans la prairie sans que ta plus belle jument se déchire le poitrail dans une clôture de broche barbelée. . . C'est foutu le beau temps !. . .

« Boy ! Ça fait gros le coeur quand même, quand t'a vécu quinze ans dans la prairie à élever des chevaux, à les monter, à jouir de cette belle vie large au grand air, à pas être badré par les voisins, à respirer de la liberté tout ton saoul, et puis de voir qu'avec leurs saprées lois (il tourna son pouce par-dessus son épaule, vers l'est, pour indiquer le lointain Ottawa), on permet à tous ces gens-là de v'nir nous arracher notre gagne-

pain. . . » La Prairie! La Grande Prairie! La Vraie Prairie! La Prairie de l'Histoire et de la Légende venait de mourir!

Pour disposer de leurs chevaux volés, nos deux voyageurs arrivent chez des Irlandais, où l'accueil est infiniment agréable à Monge. Il s'éprend de la plus âgée des jeunes filles, Hannah, jalousement aimée par un rouquin, Archer, tandis que la cadette, Madge, est fiancée à un Français, Paul Durand. Monge vend ses bêtes et décide de partir pour les *Barren Lands*, les régions froides de la désolation désertique, pour y faire le commerce des fourrures et pour tenter d'oublier Hannah. Il cède aux instances de Paul Durand qui veut s'amasser un petit pécule et épouser Madge, et il l'accepte comme compagnon d'expédition.

Le voyage s'accomplit normalement, au milieu des mirages, de la neige, des ténèbres blanches. Pendant leur course à travers le froid, ils sont frappés de cécité, causée par la réverbération du soleil à quatre branches parhéliques et par l'intensité de la température. Ils parviennent péniblement jusqu'à la forêt, mais Paul Durand a les poumons gelés et il meurt en demandant d'être enterré en terre chrétienne. Monge se voit dans l'obligation de transporter jusqu'à la civilisation le corps de son compagnon qu'il recouvre d'un cercueil de glace pour éviter les convoitises de ses chiens et du carnassier de la forêt, le loup. Avec son sépulcre de glace et sa charge de fourrure, il fait une rencontre inattendue. Et c'est alors que l'auteur écrit une de ses plus belles pages que nous citerons pour illustrer le genre naturel et pathétique de M. Weyer.

« Au détour d'un banc de neige, il vit venir un homme, sans chiens, sans traîneau, sans fusil. Ce voyageur solitaire ne marquait ni hâte, ni défiance. Ce n'était donc pas un voyageur égaré, mais un homme qui traversait ce lieu comme son domaine. C'était un homme de pure race blanche, écrit-il, et pourtant il me salua en langue cree. Je lui répondis de même. . . Puis tirant d'une poche de sa pelisse une plaque de tabac et un couteau, il me les tendit. Comme je sortis aussitôt ma pipe, il cessa momentanément de s'occuper de moi, et je vis qu'il tournait un regard joliment connaisseur sur mes chiens, couchés et occupés à laper la neige. »

Il commença à s'intéresser au long cylindre de glace attaché au traîneau. Et, me levant, je lui dis:

— « La dépouille de mon associé, mort de froid et de fatigue. Je la ramène.

« Ses épaules grelottèrent — ce n'était pas de froid — mais cela ne dura qu'une seconde. Il se redressa sans hâte, et enlevant son bonnet de loutre, découvrit une belle tête au front puissant, . . . et je l'entendis prononcer à haute voix :

— « *De profundis clamavi ad te, Domine!* . . .

« Quand j'eus répondu *Amen*. . . — que de choses très anciennes criaillaient confusément en moi ! — il me dit en français, *naturellement* :

— « Vous êtes catholique? Je lui répondis que je l'étais.

— « Et lui? — Oui, mon Père. . . Bien plus, il a exprimé le désir d'avoir une sépulture chrétienne, et voilà pourquoi, depuis des semaines, je hale sur la neige ce fardeau. »

Ce fut tout. Il médita un instant, puis il s'attela résolument à la charge pour atteindre la civilisation. « Il était de ce beau type de Canadiens, fils des provinces de l'Ouest de la France, vrais descendants du sang des Normands, osseux et musclés, gigantesques, et d'une force à la fois souple et nerveuse. . . Il trouvait le moyen, malgré la charge du traîneau, de me tenir tout le long du chemin une conversation vive, enjouée et spirituelle, passant d'un français très pur au jargon métis (il disait : métiff), ou émaillant une anecdote pittoresque de mots crees, chippe-wayans, ou sauteux, habilement choisis, et juste dans la mesure qu'il fallait pour frapper l'imagination et donner un relief extraordinaire à sa pensée. »

Ils arrivent à la chapelle et au presbytère en bois rond du missionnaire oblat. Son serviteur et bedeau est un vieux métis, Jean-Baptiste. J'appris de lui, dit Monge, que le R. P. Laroyale venait de baptiser des sauvages qui mouraient de la petite vérole à quatre-vingts milles de là. J'appris qu'à la suite d'une expédition semblable, l'hiver précédent, il avait eu l'orteil gelé et que Jean-Baptiste le lui avait amputé à l'aide d'un mauvais rasoir, tandis que le patient, les dents serrées, égrenait son chapelet sans se plaindre. Le prêtre insista pour réciter les prières des morts auprès du cadavre pendant la nuit et lorsque je m'éveillai, après un long

sommeil, je vis que Jean-Baptiste avait, lui aussi, passé la nuit. Dans la dure terre gelée, rabattue sur la neige en grosses mottes dures et compactes, une fosse avait été creusée à la hache.

« Dans la petite église rustique, où la pierre sacrée était posée sur d'humbles billots équarris à la hache, un poêle ronfla. Vêtu de ses peaux d'originaux tannées à la fumée, brodées de couleurs passées, ornées aux bras et aux épaules de larges franges sauvages, Jean-Baptiste, les cheveux noirs et plats nattés à l'indienne encadrant sa figure saure aux yeux obliques, fut un fantastique enfant de chœur. La figure du missionnaire rayonna de pâleur mystique, . . . tandis que les prières du rite romain enflaient et gonflaient la minuscule et humble chapelle, faisaient soudain éclater ses limites, dans une magnifique explosion vers l'Infini. Ainsi se trouvait accompli le suprême vœu de Paul Durant qui avait été de reposer en terre sainte. »

Le lecteur, même exigeant, se serait contenté de ces données comme roman, mais il ne s'arrête pas là. Monge, de retour sur son homestead, acheté du gouvernement, s'inquiète de la façon dont il annoncera à Madge la mort de son fiancé. Les choses se sont arrangées merveilleusement pour le porteur de mauvaises nouvelles, sinon pour le mort, car durant l'absence des voyageurs, Madge s'est fiancée à un autre, un Irlandais, celui-là, George O'Connor.

Monge, à proximité d'Hannah, sent toute sa vieille passion le reprendre. Il l'aime follement et il l'épouse de même. Alors commencent les multiples heurts conjugaux, aggravés par les différences de races, de mentalité, de culture. La naissance d'une fillette ne rétablit pas la paix. Hannah le querelle à cause de ses lectures, de son goût de la forêt. Pour comble de désagrément, l'ancien soupirant, Archer, vient s'installer à côté d'eux, et l'Irlandais manque de le tuer au cours d'une partie de chasse. Archer enlève Hannah et le bébé Lucie. C'est le cadavre de l'amour qui pourrit au milieu d'un monceau de fleurs fanés. Hannah est retournée vers l'homme de sa race; c'est humain, tristement humain. Mais l'oubli parfait et total est interdit à cause de l'enfant et Monge se met à la poursuite des fugitifs, pour ne s'arrêter qu'au moment où la fillette malade a succombé. Et c'est au-dessus de la terre fraîchement remuée de ce tertre nu où gît son enfant mort qu'*Un homme se penche sur son passé!*

L'intérêt ne réside pas seulement dans la trame du récit, mais dans le décor, dans la lutte de l'homme contre les éléments et contre les événements, dans le combat de l'espèce humaine contre l'asservissement de la nature. Il ressort surtout de la puissance d'expression, de la virilité du paysage, le triomphant poème de la réussite canadienne qui chante à ses oreilles son rythme entraînant. Si l'auteur franchit les plaines de l'Ouest, devant la mer d'or des blés, il songe à l'énergie humaine qui réduit à merci la massive inertie de la matière. S'il aperçoit, perdues dans les brumes du lointain, les Laurentides qui se penchent amoureusement sur les fermes et les hommes, il a devant lui l'émouvante reconstitution de notre épopée canadienne. La symphonie à grandes orgues de la nature de chez nous l'a ému jusqu'au fond de l'être et notre pays a laissé en lui un souvenir dont le reflet brille dans chacune de ses oeuvres.

Dans sa dernière, *Napoléon*, M. Constantin-Weyer nous parle de la vie mystérieuse et un peu cinématographique des métis, descendants de Français et d'Écossais, mêlés de Crees et de Sioux. Pour la plupart des Canadiens, le mot Métis évoque immédiatement les randonnées contre les hordes de bisons, le lasso, la fantasia des chevaux sauvages, rebelles à l'éperon du cow-boy. Il ressuscite surtout l'ombre de Louis Riel, héros de sa race où le sang français n'a jamais réussi à triompher complètement des atavismes indiens.

Mais les Métis c'étaient aussi les arrière-petits-fils des compagnons de La Vérendrye, le hardi découvreur, qui tentait de trouver un passage vers la Mer Vermeille et qui fut arrêté dans son expédition par l'infrangible muraille des Montagnes Rocheuses. Les Métis ne sont pas des Canadiens français, mais ils en descendent. « Les compagnons de La Vérendrye, dit M. Weyer, ces rudes coureurs des bois, ont pris femme chez les sauvages de l'Ouest. Il est né d'eux et de ces Indiennes une race hardie et intelligente, qui n'a pas toujours pris le meilleur de ses ancêtres, mais qui a contribué à maintenir, presque jusqu'à nos jours, le prestige du nom français dans l'Ouest canadien. Des hommes éminents sont sortis de ce peuple. Le héros de mon histoire n'est pas un de ces grands hommes. C'est un garçon simple et bon, comme j'en ai connus beaucoup. Et la civilisation a une part considérable dans la tragédie de sa vie. »

Malgré qu'il se présente avec un frontispice historique, notre héros

n'a aucune prétention à la succession de ses valeureux prédécesseurs. C'est un sauvage, civilisé à certains moments, mais qui retrouve en face de sentiments violents, de passions fortes, les énergies et les instincts latents. Il possède de ses aïeux barbares le sens de la quiétude en face de la forêt, les talents multiples nécessaires à l'homme de la nature. De ses pères français il a la finesse d'esprit, la bonté et l'intrépidité. Dans le livre de M. Weyer, on assiste à sa naissance, à son enfance, à son adolescence, parmi les membres de sa famille qui est presque une tribu. Il devient le centaure, plein de sa bravoure, qui ne craint rien de la nature parce qu'il est tout près d'elle et qu'il l'a apprivoisée.

« Il avait des vues de bon sens, écrit-il, qui bouleversaient ma conception habituelle des choses. C'est que j'étais pétri par les liens, les lois et les coutumes. Lui, au contraire, élevé au contact de la vie magnifique et cruelle, en avait appris les leçons les plus directes. Il avait une morale naturelle de l'amitié, de la haine, de la solidarité, que j'admirais. Il raisonnait les choses, comme si ses arguments lui avaient été dictés par les forces les plus directes. Le mythe d'Antée ressuscitait pour moi. Napoléon touchait la terre de ses deux pieds, et c'était d'elle qu'il tirait toute sa force. J'étais un être artificiel et parfaitement absurde, sauf dans le monde irréel, construit par le cerveau de propres hommes, où j'étais né. »

* * *

Sur la vie des métis, *Napoléon* présente des traits attirants. Parce qu'ils sont tous un peu parents, ils appellent généralement un de leurs semblables plus âgé qu'eux « mon oncle », pour ne pas en oublier. La manie des sobriquets y domine et l'on voit qu'un des personnages, fort et entêté, répond au nom expressif, sinon élégant, de « Taureau ». Nantis de la vivacité d'esprit de leurs ancêtres français, mais restés jalousement sauvages dans leur fierté, nous trouvons sur leurs lèvres des paroles comme celle du père Jérémie à son rejeton, le petit Nap :

« C'est un vrai métiff. Y'a de la connaissance et de la mémoire. C'est pas un enfant de blanc qui aurait trouvé ça! »

Napoléon La Ronde, métis franco-indien, fit son entrée dans le monde au milieu des bois, au coeur même de l'hiver ciselé d'argent. Il eut une existence mouvementée, débutant par une condamnation à la

prison pour vol de chevaux, mais il avait quelques gouttes de sang de Sioux, et les Sioux ont toujours eu un faible pour les chevaux des autres. Tout marcha normalement jusqu'à ce qu'il s'éprit d'une jeune institutrice et qu'il décidât de la marier. Il avait, cependant, un rival, Bruce Flanagan, membre de la gendarmerie à cheval, qui dévoilà à la jeune fille le séjour en prison de Napoléon, ce qui ruina ses chances matrimoniales et fit monter les stocks de Flanagan.

Durant toutes les fiançailles, Napoléon avait été profondément français, mais sa douleur silencieuse fut terriblement indienne. Il voulut préparer un guet-apens pour prouver à la jeune fille qu'elle avait épousé un trembleur, ce que les femmes pardonnent difficilement, et il réussit effectivement à effrayer Flanagan à un tel point que ce dernier, convaincu que le métis voulait attenter à sa vie, lui tira une balle dans le dos.

Napoléon mourut ainsi de son amour et Judy s'aperçut alors que c'était le mort qu'elle aimait, ce qui prouve que souvent les « femmes sont déconcertantes ».

« Après tant d'analyses minutieuses des moindres états intérieurs, après tant de subtilités en désarroi, de nobles ingéniosités et de désespoirs morbides, écrit M. André Chaumeix, dans la *Revue des deux Mondes*, M. Constantin-Weyer nous apporte une philosophie simple, mais ferme. Après tant d'écrivains d'un talent adroit et très aptes à faire des livres, s'ils avaient quelque chose à dire, le lauréat du Prix Goncourt représente une école toute différente. C'est un homme qui ne dit pas toujours très bien ce qu'il veut, mais qui a le mérite éminent d'avoir quelque chose à dire. »

* * *

Avec *Héliel fils des bois*, nous jouissons d'un roman d'une texture beaucoup plus délicate, parce qu'il a été ouvert par une main féminine, celle de Marie Le Franc, jeune française d'origine bretonne, qui s'est fait du Canada une seconde patrie et qui a écrit quelque part ces vers sympathiques :

« O Canada, coeur chaud sous ta face de marbre,
Où palpitent des yeux vivants, profonds et bleus,
Ainsi qu'au pied des monts l'eau de ses lacs frileux
Glisse un regard d'azur sous les cils blancs des arbres. »

Elle a publié, en 1927, un volume de poèmes intitulé: *La voix du coeur et de l'âme*, et l'un de nos critiques les mieux avertis salue en elle « la cousine germaine de la comtesse de Noailles ». Elle s'est distinguée en France par l'apparition d'un livre étrange, fruit d'après-guerre, qui porte pour titre *Grand-Louis l'Innocent*. Mais elle nous intéresse surtout parce qu'elle a livré au public, l'an dernier, *Héliier fils des bois* qui nous plonge en pleine nature canadienne, au lac Tremblant, dans le comté de Terrebonne, dans la magie des Laurentides, au milieu de la luxuriance de l'été.

Le volume n'a pas d'intrigue. C'est l'histoire d'une jeune fille, venue de France au Canada, pour y passer ses vacances au camp Lighthall, mais ces vacances devaient marquer une époque dans sa vie, parce que pour n'avoir jamais connu l'amour, Julienne Javilliers, cérébrale et savante, se voit tout à coup en présence de deux amoureux. Le premier, Héliier, fils des bois, est un rustique au coeur franc, qui s'encadre admirablement bien dans le paysage et dont elle s'éprend de toute l'honnêteté de son âme, en dépit des divergences sociales. Mais un jour le clair visage de la France lui sourit. Elle fait la rencontre de Renaut Saint-Cyr, le jeune secrétaire de la Ligue des Relations internationales, qu'elle avait connu au cours des cérémonies officielles, à Québec, et qui campait sur le même lac.

Entre les deux, son coeur d'Européenne et de raffinée n'hésite pas longtemps. Héliier connaît, sans doute, tous les secrets de la forêt. Il est l'incarnation la plus réelle de l'enfant des bois, communiant avec les arbres, l'eau, la montagne. L'impression produite sur Julienne, quand elle apprit à le connaître, fut telle qu'elle songea à une vitre rayée par un diamant, à un trait ineffaçable marqué sur une surface jusque-là indemne. Il n'était pas couvert de la poussière des aventures. Il conservait sa pureté du matin. Il éprouvait en la voyant un sentiment de dimanche prolongé. Son langage, celui de nos montagnards canadiens, fruste et sans apprêts, reflétait le fond de son âme limpide et stable.

Mais l'élégance extérieure et intellectuelle de Renaut, français comme elle, était un redoutable atout. Il citait Ronsard et lisait Montaigne. Il était cultivé et fin, spirituel et gai. Il l'accompagnait dans ses promenades et toutes les hautes intelligences de l'humanité, Chateaubriand, Auguste Comte, Sénèque et Virgile, sortaient de la forêt. Jean Giraudoux

lui-même venait chuchoter à son oreille: « J'ai l'impression d'avoir un soir marché sur les eaux. »

« Elle s'était trouvée soudain, écrit-elle, à l'orée d'une vie inconnue, mystérieuse, fantastique, qui l'invitait à pénétrer en elle sous le patronage d'Héliér, à tout abandonner pour s'engager dans ses sentiers rugueux. Mais un jeune homme beau comme Shelley avait chanté sur l'eau, au soleil levant, en même temps que les dieux du lac, il était débarqué sur la grève avec un air de venir droit de France, réciter des vers d'une voix d'incantation, et l'envoûtement du Tremblant s'était rompu. »

Le retour à la nature était interdit. La logique des circonstances l'arrachera à l'homme des bois pour la pousser vers le diplomate, plus semblable à elle, mais des incidents, insignifiants en apparence, profonds de sens, cependant, pour la jeune fille, viendront dérouter ses décisions. Egarée dans la brousse, avec Renaut, elle passe une nuit à grelotter sous une pluie diluvienne, sans abri, sans feu, sans sommeil, sans nourriture, et surtout sans un chandail que son compagnon porte et qu'il ne lui jette pas sur les épaules. Ce chandail décide de son existence. Elle s'aperçoit tout à coup que sous ses dehors de lettré et de sportif, Renaut cache une âme de quinteux, d'égoïste. Si ridicule que cela pût être, « il lui était devenu étranger parce qu'il ne s'était pas dépouillé pour elle de son veston ».

Et son coeur féminin retourne vers Héliér parce qu'avec lui on n'avait qu'à suivre avec confiance, tandis qu'avec Renaut il fallait craindre de s'égarer.

La trame est mince et ténue, mais en elle vibre toute la symphonie des forêts de notre pays. Elle est parée de toute la poésie qu'une âme sensible sait mettre dans les choses. Habitée à l'amitié des livres et à l'indifférence des êtres, Julienne Javilliers — lisez Marie Le Franc, puisque cette histoire d'Héliér fils des bois serait un chapitre d'autobiographie — apprécie en artiste les lieux et le spectacle frémissant de la forêt canadienne. « Quand elle était étendue dans son hamac, elle pensait que le souffle de l'air chargé d'odeurs résineuses valait bien une impression d'art. »

Ceux qui ont savouré la richesse de nos bois retrouveront dans cette oeuvre admirablement écrite le charme des étés laurentiens, la magie du

lac uni à la montagne. On a l'impression de se détacher quelques instants des autos qui se pourchassent, des réclames de gomme à mâcher, du tohu-bohu de la rue et de la politique, pour retomber dans un cottage moussu, auprès d'une nappe d'eau tranquille, sous la protection murmurante des arbres.

« O for a lodge in some vast wilderness! . . . »

Un séjour dans la forêt, pendant les vacances, est partout semblable, me direz-vous, et Marie Le Franc n'a décrit là rien d'extraordinaire? Rien n'est tout à fait identique à la forêt canadienne. Il faut avoir vécu, comme nous, « dans l'ombre frémissante des feuilles, pendant les mois d'été, s'être étendu sur un quai rustique chauffé par le soleil, avoir respiré le paysage, palpé les odeurs, s'être empli la poitrine et les yeux de l'atmosphère lisse, luisante et craquante comme une pomme de pin », pour savoir que la forêt de chez-nous possède une personnalité spéciale. Ce sentiment, cette sensation, Marie Le Franc en a été pénétrée.

Ce qu'elle perçoit dans la nature québécoise, elle le saisit avec encore plus d'acuité et d'intérêt dans les hommes, même chez ceux des nôtres qui ont élu la forêt comme domicile habituel, même chez ceux qui, si loin de la France, sont cependant restés, par les aptitudes, la langue et la mentalité, si près d'elle.

Qui de nous n'a pas rencontré, dans ses expéditions forestières, Hélier fils des bois? C'est le guide, le garde-feu, le passeur, le porteur de la poste royale, le ravitailleur des riverains venus de la ville durant la belle saison et dont les chalets sont invisibles dans la verdure, il est l'homme de tous les métiers. L'été, il s'engage d'habitude à un club de sportsmen qu'il conduit dans les ruisseaux poissonneux, dans le méandre des trails solitaires, et dont la carte s'étale dans sa tête avec tous les points de repère. L'hiver, Hélier fait du bois. Il monte sur son lot, avec ses hommes, et c'est la vie des chantiers pendant six mois, dans la mordante saumure de la neige.

Pour avoir si longtemps vécu au milieu d'elle, l'homme et la forêt ne font qu'un. « A le voir, dit-elle, il semblait qu'il y aurait à l'infini des coureurs de bois à son image, de peau tannée, d'yeux noirs haut suspendus entre les pommettes arquées, le nez à l'arête solide, légèrement re-

courbée à la façon d'un harpon, de vêtement de la même couleur qu'un billot d'épinette rouge écorcé par la vague, qui se tisse une nouvelle peau au soleil sur la grève. »

Ses talents variés de chasseur, d'homme des bois, cachaient sous leur enveloppe des sentiments solides comme ses bras, profonds comme son lac. Ces sentiments sont colorés par la délicatesse, la confiance protectrice, héritées de son environnement honnête et français, et qui sèment autour d'eux une puissance mystérieuse. C'est ce qui subjugué Julienne, et c'est ce qui enchante n'importe qui, puisque en somme la valeur d'un individu ne se calcule-t-elle pas à son étiage moral, plus encore qu'à ses aptitudes de beau causeur et de bon danseur?

Héliér forme partie de ce groupe de colons du nord qui ont toujours eu plus de goût pour la vie des bois que pour la culture. Quelques-uns d'entre eux, comme notre héros, vont au collège d'agriculture, mais sitôt le cours terminé, ils abandonnent la redingote à nervures blanches et la ceinture verte, ils se hâtent d'oublier leur science pour reprendre le bois. « Ils venaient généralement, écrit Marie Le Franc, prendre possession de leurs arpents à la fonte des neiges, bâtissaient une maison, nettoyaient le sol, brûlaient les abats. L'été venait qui donnait une illusion de vie facile; le lac et la forêt nourrissaient la maisonnée, le père, la mère et la traînée d'enfants bruns et éveillés. Héliér connaissait l'histoire de la plupart de ces colons. Quelques-uns étaient des garçons comme lui, venus vivre là pour être seuls et libres. D'autres s'étaient laissé séduire par la perspective d'une « job » à la ville. A l'en croire, il leur arriverait malheur à tous. La manufacture tuait ou blessait son homme. On n'était en sécurité qu'à la campagne. »

Julienne visite un colon du nom de Champagne, établi dans la région depuis plusieurs années et elle s'exclame sur la beauté du paysage.

« Moi, dit Champagne, je ne regarde pas le chemin du roy. Je ne regarde que ma rivière du matin au soir, et jamais je ne m'en lasse. Il vaut mieux manger son pain noir le premier, continue-t-il en regardant sa femme. A présent, on a tout ce qu'il faut. Il ne nous manque plus qu'un gramophone. . . Pour une belle terre, c'est une belle terre. Je l'ai payée au gouvernement trente-cinq piastres de l'arpent. Ça vaut deux cent cinquante piastres aujourd'hui. »

A l'heure où nos grands centres se plaignent d'un surplus de population, à l'heure où la dépression commerciale frappe sans discernement tout le monde, mais surtout les familles nombreuses et les sans-métier, n'est-ce pas une oeuvre rédemptrice que celle de rappeler avec un tel opportunisme, au bon sens du mot, le remède au chômage ? N'est-ce pas une façon chatoyante de représenter nos moeurs rurales, le bon peuple qui s'ouvre à coup de hache des clairières dans la forêt, mais qui, à l'instar du père Chapdelaine, reste sur ses terres défrichées et produit des résultats ?

Et c'est ce qui nous amène ensemble à conclure que les romans de l'avant-garde des écrivains français, qui ne se fient plus entièrement à leur imagination pour décrire ce dont ils parlent, font une excellente publicité à notre pays en décrivant simplement ce qu'ils ont vu chez nous, notre peuple dans ce qu'il a de plus sincère, le peuple dont la plupart d'entre nous sont sortis, le peuple de nos campagnes.

Les hâbleurs littéraires qui se plaisaient à nous décrire avec un scalpe pendu à la ceinture devront reviser leur vocabulaire quand ils voudront parler du Canada français. Des écrivains bien renseignés, genre Hémond, Constantin-Weyer et Marie Le Franc, ont influé grandement sur l'évolution des idées dans les milieux intellectuels français en notre faveur. Ils ont ramené le problème des valeurs à ses données normales, ils ont forcé le public liseur à nous considérer sous un aspect moins barbare et plus sympathique. Ils ont dit à la France la vérité sur ses lointains rejetons, ce qui ne peut que nous être profitable, car notre patrie, comme toutes les femmes vraiment belles, n'a rien à perdre à s'exposer au grand soleil de la réalité.

Nous ne prétendons pas que les auteurs cités soient des stylistes sans défaut. M. Weyer écrit d'une façon relâchée et négligée. Il préfère le costume du cow-boy à l'habit de cérémonie. Mais il est coloré, vivant, pittoresque. Mlle Le Franc abuse des termes anglifiés. Elle parle sans cesse de motorboats, de chemins blézés, de trails, elle dit lounes au lieu de huards, elle met un tréma sur le mot canot qu'elle épelle avec un « e » au lieu d'un « t ». Mais elle est savoureuse quand elle cite des mots de notre pays qu'elle dépeint avec tendresse.

Si ces auteurs ont été appelés à comparaître comme principaux té-

moins au cours de notre petite enquête sur « Le Canada dans le roman français », c'est simplement pour démontrer qu'ils ont compris notre patrie, et qu'ils y ont trouvé des sources d'inspiration. Leur œuvre nous a conquis des amis en plus grand nombre que ne l'auraient fait des livres sérieux, réservés à l'élite, alors que les romans atteignent les masses, plus que n'auraient pu le faire de multiples banquets, où les vins sont d'habitude plus capiteux que les discours.

Ils ont enfin montré la voie à nos propres littérateurs pour qui le roman, genre le plus répandu au monde et surtout en France, est encore dans l'enfance. Si Louis Hémond a situé sa lumineuse Maria dans la région de Péribonka, si Constantin-Weyer a brossé des pages enlevantes sur l'Ouest canadien, si le lac Tremblant a insufflé dans le frisolis de ses vagues des phrases chantantes à Marie Le Franc, pourquoi le grand livre de nos traditions, de notre histoire, de nos luttes, de nos triomphes, pourquoi le grand livre de la nature resterait-il fermé à nos écrivains ? Nous avons donc une autre occasion de constater combien nous restons et combien nous sommes heureux d'être, au point de vue culture et développement intellectuel, dans le clair rayonnement de la France.

Fulgence CHARPENTIER.

L'âge de l'homme

BON SENS ET EXTRAVAGANCE

A moins que notre précédente étude n'ait manqué son but, le lecteur de bonne foi devrait maintenant admettre que le transformisme de Darwin et consorts est un système sans bases solides, et que nous devons chercher ailleurs la solution des difficultés qui peuvent accompagner la question des origines humaines. On peut n'être pas encore prêt à souscrire les yeux fermés à la déclaration de l'anthropologue allemand Oscar Fraas: « L'idée que l'homme descend de ces espèces de singe est la plus insensée (*the most insane*) qu'il ait jamais conçue relativement à sa propre histoire », et elle est « digne d'être préservée pour une nouvelle édition de l'Histoire de la Folie Humaine ». ¹ On n'en doit pas moins être convaincu que le Darwinisme est suranné, et que la cause première de l'apparition de notre premier ancêtre sur la terre ne réside pas dans le développement normal des forces de la nature.

D'un autre côté, puisque, « en l'absence de toute preuve satisfaisante en sa faveur, la doctrine de la génération spontanée est rejetée par la plupart des biologistes modernes, » ² — nous ajouterons: puisque des expériences absolument conclusives dans les laboratoires de Pasteur, Tyn-dall et d'autres ont prouvé son impossibilité — nous sommes bien forcés d'admettre l'intervention d'un Pouvoir supérieur, que nous l'appelions Dieu ou le désignons d'un autre nom, pour justifier la présence de l'homme à la tête des parties constituantes de l'univers. De plus, les traces que

¹ *Von der Sündfluth*, p. 399.

² *Harmsworth's Universal Encyclopaedia*, vol. XI, p. 7286.

ses semblables ont laissées dans les entrailles de la terre trahissent uniformément un état si primitif, des conditions si abjectes et si basses — de simples morceaux de pierre plus ou moins bien taillés pour armes et pour outils, des bouts de corne ou d'os à peine ouvragés pour instruments — que la plupart des savants nous représentent l'homme primitif comme le dernier des sauvages, un être assez voisin de la brute.

Et cet état soi-disant originel cadre naturellement avec leurs idées préconçues d'un progrès constant ayant pour point de départ la condition de la bête et pour objectif l'excellence de l'homme moderne. Avant de remettre les choses au point sous ce rapport, il nous faut étudier la question du temps qui s'est écoulé depuis son apparition sur notre globe. Les anthropologues, comme tels, se basent uniquement, pour découvrir l'âge de sa race, sur les reliques dont ses premiers représentants ont jonché la surface terrestre, telle qu'elle était alors. Le traditionaliste a d'autres moyens de le fixer: la chronologie qu'il dérive de la Bible.

Malheureusement cette chronologie ne possède pas tous les éléments de clarté, ou même d'authenticité, qu'on pourrait désirer, et les incroyants en ont abondamment profité pour la rejeter *a priori* et y substituer leurs propres extravagantes computations.

* * *

La Genèse ne prétend nullement fournir une chronologie à l'abri de toute équivoque. Par surcroît de malheur, ses trois principaux textes, ou versions anciennes, varient beaucoup quant à l'âge des dix patriarches antédiluviens et celui des dix qui vécurent entre le déluge et la vocation d'Abraham. Enfin les exégètes ont eux-mêmes augmenté la confusion en bâtissant des systèmes qu'ils regardent comme autant d'explications fondées en raison.

Les principaux textes de la Bible sont le texte hébreu, celui des Septante³ et le texte samaritain. Selon le premier, 1656 ans se seraient écou-

³ Une version, ou simple traduction, si l'on veut, mais version très autorisée, et jouissant d'autant de crédit près de ceux qui s'occupent d'autre chose que des morceaux de pierre laissés par l'homme préhistorique que de Mortillet, par exemple, en accorde peu à n'importe quel texte de ce qu'il appelle « ce prétendu produit de la révélation et réceptacle de toute vérité », livre dont il avait apparemment de son vivant une peur fort peu « scientifique ».

lés depuis la création d'Adam et le déluge, et 367 entre le déluge et la vocation d'Abraham, soit 2023 en tout. Mais ce dernier chiffre est porté à 2324 par le texte samaritain et à 3389 par la version des Septante, texte vénérable qui jouit d'une estime hors ligne dans l'Eglise orientale.

Comme preuve que le corps religieux tout entier auquel cette Eglise appartient, ou appartenait, n'a rien fixé d'irrévocable à ce sujet, il peut nous suffire de constater ceci: le Martyrologe Romain n'assigne que 5199 ans à la période s'étendant de la création d'Adam à la naissance du Christ, alors que l'Eglise d'Alexandrie la prolonge jusqu'à 5504. Ce chiffre, l'Eglise d'Antioche le remplace elle-même par 5499 et celle de Constantinople le majore encore un peu plus. Et tout cela, sans qu'aucun de ces centres religieux n'anathématise les chronologistes dissidents.

Passant maintenant des corps religieux aux interprètes des Livres Saints, nous constatons que saint Jérôme réduit, probablement sans raisons suffisantes, à 3941 ans le temps qui sépare la Création de la naissance de Jésus-Christ; le P. Pétau (Petavius) le porte à 3982 ans; Bossuet, à 4004; S. Epiphane, à 5049; Eusèbe de Césarée, à 5200; saint Augustin, à 5351; Clément d'Alexandrie, à 5624; et dom Pezron, à 5868.

Gabriel de Mortillet, auquel nous empruntons quelques-uns de ces chiffres, ⁴ cite Suidas comme évaluant à 6000 le nombre des années qui s'écoulèrent entre les deux grands faits historiques. A moins que nous ne nous trompions grandement, ce chronologiste n'avait point la Genèse en vue, mais les calculs des Chaldéens, qui assignent à ce même laps de temps le règne d'un nombre de rois équivalant exactement à celui des patriarches bibliques.

Ici trouve place une remarque importante pour montrer comment les malentendus, erreurs et extravagances peuvent se produire. Les Babyloniens et leurs cousins de la Chaldée comptaient les périodes chronologiques par des cycles appelés *sars*. Or le sar avait chez eux une double valeur. C'était d'abord une valeur qu'on pourrait appeler astronomique, de beaucoup la plus usuelle, qui correspondait à 3600 ans; puis une valeur civile comprenant 18 ans et 6 mois. D'après la première, le temps écoulé sous les dix rois antédiluviens aurait été de 432,000 ans, et Eusè-

⁴ *Op. cit.*, p. 615.

be nous cite sérieusement ce chiffre, après Bérosee, la grande autorité historique de l'Orient primitif, qui se base sur le fait que les règnes de ces dix rois avaient duré 120 sars, computation absolument ridicule, mais pourtant suivie par les exégètes et commentateurs subséquents. ⁵

En outre, selon que l'indique Suidas, les sars mentionnés en connexion avec ces antiques rois devaient être des cycles civils, qui donnent pour cette période seulement 2222 ans, soit juste vingt de moins que ne le comporte la chronologie des Septante.

Par où l'on voit que, si l'on ne peut fixer d'une manière précise la date de la création d'Adam, on n'en est pas moins en état, se basant sur les écrits et traditions les plus respectables de l'antiquité, en particulier de cet Orient qui fut vraisemblablement le berceau du genre humain, de faire remonter à 5500 ou 6000 ans avant Jésus-Christ la date de l'apparition de notre race sur la terre. Ou du moins on serait à peu près sûr de cette date approximative, tout peu satisfaisante qu'elle puisse être, si Moïse et les autres auteurs sacrés n'avaient omis certaines générations, dont on ne peut guère conjecturer le nombre.

« Prenons, par exemple, la généalogie du Sauveur après les vingt patriarches antédiluviens et postdiluvians. Les générations d'Esron. . . , d'Aram et d'Aminadab paraissent insuffisantes à remplir le temps qui s'écoula entre l'établissement des Israélites sur la terre de Gessen et leur migration dans le désert. » ⁶

Naasson et Salmon, Booz, Obed, Jessé et David, en tout six générations, sont supposés embrasser la période entre l'Exode et l'érection du Temple. Or cet intervalle fut de 480 ans. On peut donc légitimement supposer que cette partie du texte sacré contient des omissions, d'autant plus que d'autres passages confirment cette déduction.

Par exemple, dans le Pentateuque Laban, petit-fils de Nachor, est appelé son fils, et le nom de son père Bathuel y est à peu près négligé. Le premier livre des Paralipomènes nous présente Suébal, contemporain de David, comme le fils de Moïse, qui avait vécu plusieurs siècles auparavant.

⁵ D'après cette computation, Amegalarus et Xisuthrus auraient vécu chacun la bagatelle de 64,800 ans — 129,600 ans pour la vie de deux individus! Il y a là de quoi contenter les « savants » les plus affamés de gros chiffres.

⁶ Thein, *Christian Anthropology*, p. 242.

Ailleurs, Jéhu est nommé fils de Namsi, dont il était en réalité le petit-fils, de même qu'au livre d'Esdras Zacharie passe pour le fils d'Abdon, qui était son grand-père. Le livre précité omet, de plus, cinq générations entre Azarie et Marioth. ⁷

Ainsi en est-il du Nouveau Testament. Saint Matthieu néglige dans la généalogie du Christ trois noms royaux bien connus, ceux de Josias, d'Amasias et d'Azarias. L'on en vient même à soupçonner que pareille suppression, évidemment voulue, doit avoir un but mnémonique: l'auteur sacré divise sa liste en trois principaux groupes contenant chacun quatorze noms, ⁸ et parce que l'un de ces groupes en aurait eu dix-sept, s'il avait été complet, il en supprime trois pour faciliter l'exercice de mémoire nécessaire à la rétention de la généalogie entière.

Ce qui arriva pour une époque relativement rapprochée de nous put fort bien arriver pour des temps plus éloignés, par exemple, ceux qui séparent la Création du Déluge. Dans tous les cas, on admet assez généralement que les dix figures énumérées pour cette période par la chronologie chaldéenne correspondent au fond aux dix signes du zodiaque, tout en ayant réellement vécu sur la terre, et rien ne prouve que, pour arriver à cette coïncidence significative, leurs successeurs n'en aient pas dans les siècles ultérieurs volontairement supprimé d'autres.

Pour conclure, nous nous croyons autorisé à avancer que si l'âge de l'homme peut être de moins de 8000 ans, il est probablement plus grand; mais nous hésiterions à le faire monter jusqu'à 10,000. *Est modus in rebus*; il faut se tenir loin de toute exagération, car majorer des chiffres au-delà de ce que suggèrent la raison et le bon sens n'est pas du tout scientifique.

* * *

La « Science » moderne, représentée par ceux qu'on désigne sous le nom d'évolutionnistes — les autres, par suite de leur retenue, sinon de leurs scrupules, ne pouvant prétendre à la personnification de ce qui devrait être la « Vérité » — a des audaces inconnues dans nos rangs. Par-

⁷ Cf. Thein, *op. cit.*, p. 243.

⁸ La réduplication du nombre sept, sacré chez les Juifs, comme chacun sait.

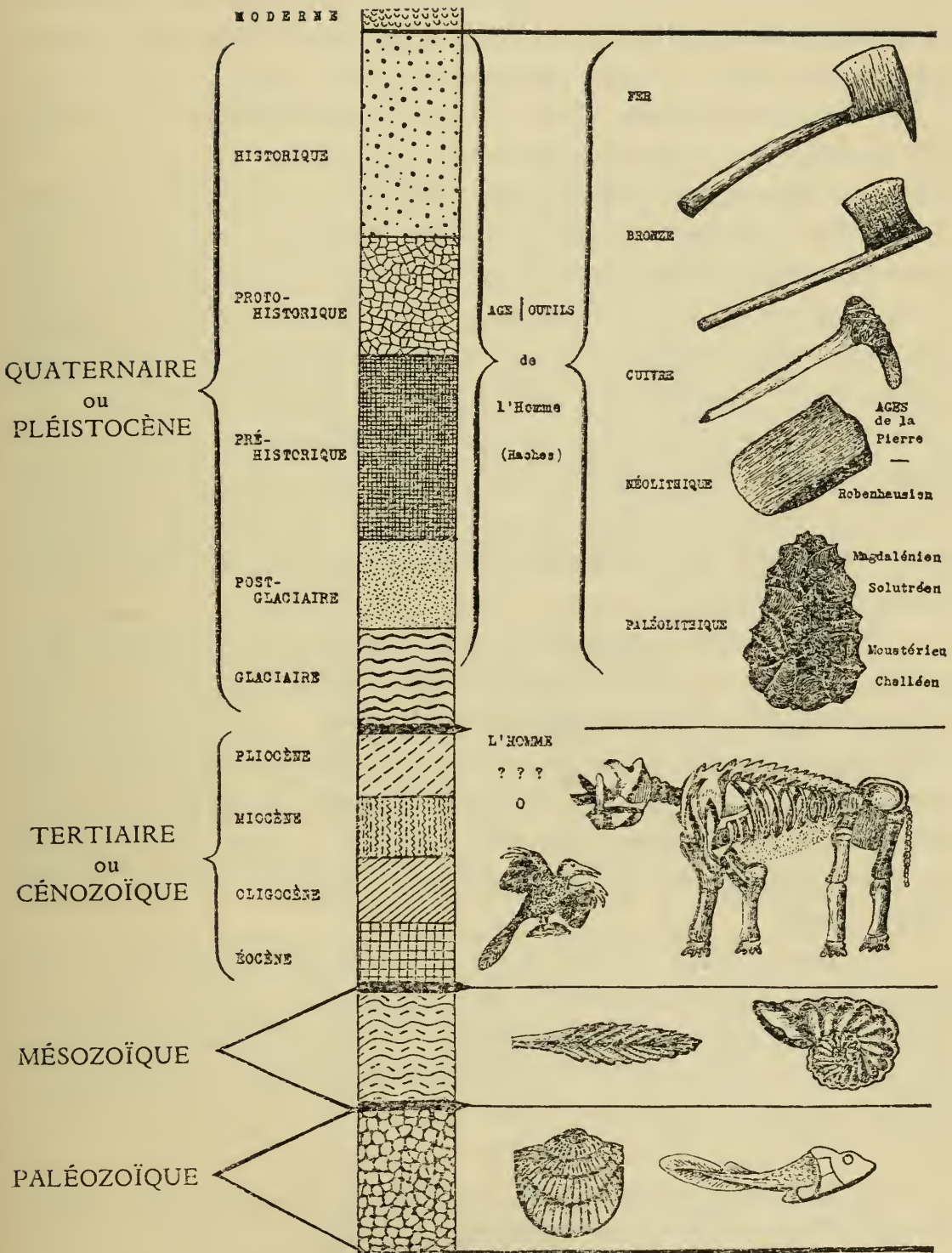


Fig. 5.—Les Ages géologiques et leurs Produits.

tant d'un principe tout différent, la transformation d'une espèce en une autre, qu'ils savent requérir des âges sans fin, en supposant contre l'évidence qu'elle soit possible, ces savants ne s'estiment que trop heureux de trouver dans les faits qui leur servent d'appui la corroboration de leurs idées préconçues. Nous nous basons sur l'histoire, le témoignage des générations passées, c'est-à-dire la tradition, et. . . le bon sens.⁹ Au moins quelques-uns d'entre eux paraissent n'avoir cure du dernier, et cherchent uniquement dans les couches terrestres, ou strates géologiques, la réponse à leurs questions, qu'ils interprètent ensuite à leur façon.

Il nous faut donc maintenant, pour acquérir une double certitude, les suivre sur leur propre terrain et, comme préliminaire indispensable, nous initier à ces éléments de géologie sur lesquels ils étaient leurs conclusions chronologiques. C'est là une tâche peut-être trop ardue pour le simple lecteur. Aussi essaierons-nous de la lui faciliter en offrant une vue d'ensemble qui, parlant aux yeux autant qu'à l'esprit, formera ce que nous appellerons une synthèse optique de la nouvelle science dans ses rapports avec l'homme.

Ainsi que nous l'apprendra la fig. 5, les terrains constitutifs de la croûte terrestre et reconnus pour s'être ajoutés les uns aux autres (ou superposés), depuis sa solidification initiale, — soit par suite d'action volcanique, soit par l'effet de bouleversements cataclysmiques, soit encore comme apport des eaux coulantes (résultat de masses de glace en mouvement, ou accrétions végétales annuelles), — sont divisés en quatre grandes catégories représentant autant d'époques générales de très longue durée.

Ce sont, à partir de celui des terrains, couches ou strates, qui confine au corps originel du globe, les âges (ou terrains) primaire, ou paléozoïque,¹⁰ secondaire, ou mésozoïque,¹¹ tertiaire, ou cénozoïque,¹² et quaternaire, ou pléistocène, « le plus récent » après l'âge moderne, qui ne compte point en géologie.

⁹ Qu'on veuille bien, avant de trouver cette dernière expression exagérée, suspendre son jugement jusqu'à la fin de cette étude.

¹⁰ Ou contenant des vestiges des « plus anciens animaux ».

¹¹ Avec vestiges d'animaux ayant vécu à une époque « moyenne », entre la première et la troisième.

¹² Contenant des vestiges d'une « vie nouvelle ».

Aux deux premiers âges, aucun signe de vie humaine n'a jamais été découvert. De simples mollusques, des coquillages et de petits poissons à l'état fossile, voilà à peu près tout ce que révèlent ces deux époques concernant la croissance, ou la transformation finale, de notre planète. Inutile donc de nous y arrêter.

Plus important au point de vue anthropologique est l'âge tertiaire, qui a suscité nombre de disputes et controverses entre savants. Disons de suite qu'il est lui-même subdivisé en éocène, oligocène, miocène et pliocène, c'est-à-dire en « l'aube de nouvelles formes », l'âge de « plus rares formes », celui de « moins récentes formes » et celui de « plus récentes formes » d'animaux, telles que contenues dans leurs couches respectives.

Malgré les violentes discussions, les ardents plaidoyers et les non moins chaudes dénégations des anthropologistes d'il y a cinquante ou soixante ans, on peut dire qu'à part certains encroûtés — aussi arriérés qu'ils se croient avancés — il est aujourd'hui reconnu qu'aucune preuve valable de l'existence de l'homme à l'époque tertiaire n'a pu être produite. Tous conviennent qu'on n'y a jamais trouvé les moindres ossements humains, et les morceaux de pierre ou bouts d'os portant des formes qu'on avait crues l'oeuvre des mains de l'homme n'ont rien eu à faire avec lui, bien qu'ils trahissent des traces d'éclatement ou de grattements paraissant artificiels. Ce ne sont, en réalité, que d'infimes parties de roche à l'état naturel, ou légèrement modifié par des écrasements auxquels l'homme demeurerait étranger. Dans le cas des os qu'on avait pris pour des outils grossiers, nous avons simplement des restes d'animaux striés par la dent des fauves dont on retrouve les fossiles dans le même terrain.

La présence de reliques humaines dans un terrain auquel on assigne une si haute antiquité impliquerait, pour la question de l'âge de l'homme sur la terre, des conséquences de nature à déconcerter les adversaires de l'évolution. Il n'est donc que plus à propos de noter en passant que le premier à proclamer cette découverte fut un prêtre français, l'abbé Bourgeois, qui, en 1867 et depuis, présenta un grand nombre d'éclats de silex trouvés dans un terrain de l'âge tertiaire comme prouvant l'existence de l'homme à cette époque reculée, bien que ces soi-disant outils primitifs fussent si petits qu'on ne pouvait guère voir à quoi ils auraient pu servir.

C'était bien osé pour un prêtre, plus que déroutant pour un croyant. Aussi, lorsqu'on lui objectait la réelle portée de ses prétentions: « Je suis naturaliste, je ne fais pas de théologie », répondait l'opiniâtre Français,¹³ qui mourut probablement avec la conviction que lui et ses adhérents — dont le nombre diminuait de jour en jour — avaient raison d'attribuer à l'homme des « fausses pièces », dont on a produit, ou laissé se produire, autant qu'on a voulu sans y mettre la main, autrement qu'en en plaçant la matière première, la roche, dans les conditions de gisement qu'on avait devinées être responsables pour leurs formes trompeuses.

Notre fig. 6 représente une de ces fausses pièces grandeur naturelle, qu'on pourra comparer avec l'outil de pierre authentique, mais fort réduit, illustrant le paléolithique dans notre fig. 5. La figure à gauche reproduit un côté du faux éolithe, l'obvers, si nous pouvons ainsi parler, et celle de droite, qui n'a pas subi le même concassement sous l'étreinte d'une forte pression naturelle, n'est que la surface originelle du même éclat de pierre.



Fig. 6.—Faux Eolithe.

Si nous nous reportons maintenant au reste de notre table synthétique, ou diagramme (fig. 5), nous arriverons à des terrains qui furent certainement foulés aux pieds par l'homme, dont ils ont gardé soit les ossements plus ou moins complets, soit les produits ouvragés, objets de silex, corne ou os, à l'explication desquels nous aurons plus tard à consacrer quelques pages. Bien que cette partie de notre diagramme soit plus chargée, nous nous flattons de l'espoir qu'elle est assez claire pour être comprise presque à vue d'oeil.

Il doit pour le moment nous suffire d'offrir au lecteur cette remarque dont il ne manquera pas de saisir immédiatement la très haute importance: puisqu'on retrouve aujourd'hui les restes de l'homme dans

¹³ A.-H. Keane, *Ethnology*. p. 75.

ces différents terrains, ou strates, son âge doit dépendre du leur. Par exemple, si les couches qui correspondent aux âges préhistorique, proto-historique et historique ont pris un total de 8,000 ans pour se former, il va sans dire que l'homme dont on découvre les vestiges authentiques dans le strate post-glaciaire vivait il y a plus de 8,000 ans. L'antiquité de l'homme se mesure donc au temps requis pour la formation du terrain où gisent ses reliques.

Problème capital, on le voit, de la solution duquel dépend, en partie du moins, le sujet de la présente étude tel que donné par son titre. C'est ici qu'on doit faire preuve de « bon sens ». En exposant aussi fidèlement que possible chaque côté de la question, nous laisserons au lecteur le soin de décider où peut se trouver « l'extravagance ».

* * *

Et tout d'abord une observation d'ordre matériel sur la disposition de notre diagramme géologico-anthropologique. Il ne faudrait pas mesurer la longueur des âges de la terre à l'espace que chacun d'eux occupe, dans notre factum. Les deux premiers, paléozoïque et mésozoïque, furent de très longue durée, mais paraissent comparativement courts parce qu'ils n'ont aucune subdivision. Chacun d'eux passe pour avoir été bien plus long que l'époque quaternaire, qui ne peut manquer de prendre plus de place sur le papier par suite des subdivisions afférentes à l'homme (divers âges de la pierre, puis des différents métaux) qu'il est nécessaire d'illustrer. ¹⁴

Qu'il suffise d'ajouter que, s'il faut en croire les géologues, l'époque primaire n'aurait pas duré moins de 37,750,000 ans et la période suivante 5,000,000, tandis que l'âge tertiaire aurait eu une longueur de 3,100,000 et l'âge quaternaire de 530,000. ¹⁵

¹⁴ Avant d'aller plus loin, qu'il soit bien entendu qu'en différenciant sur ce diagramme les temps historiques d'avec la période préhistorique, nous n'avons nullement l'intention de donner les premiers comme strictement postérieurs à la seconde. Nous croyons que ces deux époques furent plutôt synchroniques: historique dans l'Est et soi-disant préhistorique dans l'Ouest, où la civilisation ne se fit jour que plus tard. Au point de vue technologique, il nous faut quand même faire précéder l'âge du métal de l'âge de la pierre, qui dénote une rusticité inconnue de l'Orient.

Autre remarque qui peut avoir son utilité. Il est fort possible, que, pour ne pas trop trancher avec les idées reçues, nous ayons légèrement antidaté dans ce tableau l'apparition de l'homme sur la terre.

¹⁵ Cf. *Ethnology*, par Keane, pp. 52-55.

Nous ne chercherons pas noise aux savants concernant la durée des trois premiers âges géologiques, qui n'ont rien à voir avec l'homme. On nous permettra seulement de sourire en présence de ces chiffres plutôt ronds-delets, et de faire nôtre l'observation d'un Louis Figuier, naturaliste français dont les ouvrages ont obtenu les honneurs de traductions anglaises. Traitant de simples accidents naturels dans l'histoire du sol britannique, il dit en toutes lettres: « Le temps qu'on croit nécessaire à l'opération de ces divers changements est quelque chose d'énorme; mais on pense que les éléments de ces computations sont un peu fallacieux. Bref, on aurait pu émettre à ce sujet une hypothèse comprenant le double d'années, comme on pourrait trouver d'aussi bonnes raisons pour le réduire aux quatre derniers chiffres, soit 2,000 ans. . . Répétons que ces chiffres et données sont purement imaginaires. »¹⁶

Figuier était un géologue, et comme tel avait pour maître Sir Charles Lyell, dont les *Geological Evidences of the Antiquity of Man* furent publiées à Londres, en 1863. Or il est curieux de contraster la retenue, on pourrait dire les réticences, du grand savant anglais avec les déclarations péremptoires de ceux qui l'ont suivi sur le champ anthropologico-géologique. Dans l'ouvrage susmentionné Lyell, tout en accentuant maintes fois l'antiquité de l'homme, telle que trahie par l'âge des terrains qui recèlent ses restes, ne fixe nulle part de chiffre, pas même approximatif, pour cette antiquité.

Pour sa part, Figuier est explicite sur un point essentiel: l'impossibilité d'attribuer à l'époque tertiaire l'apparition de l'homme sur notre planète. « En disant que l'homme parut pour la première fois au commencement de l'époque quaternaire », écrit-il, « nous établissons un fait qui concorde avec la cosmogonie de Moïse, à savoir que l'homme fut formé après les autres animaux. »¹⁷

Mais ce qui est un point de recommandation pour cet auteur de bonne foi est plutôt un désavantage pour d'autres. Paul Topinard, en 1878, ne voulant point se compromettre en fixant un chiffre, a tout aussi grand'peur de paraître suivre la Genèse. C'est si peu « scientifi-

¹⁶ *The World before the Deluge*, p. 416; New-York, 1867. Notre citation est d'après la traduction anglaise.

¹⁷ *The Human Race*, p. 4; Londres, 1872.

que » ! Aussi trompette-t-il à pleins poumons qu'il « n'est plus question de 5877 ans, mais d'un nombre incalculable d'âges. C'est avec un télescope que nous devons désormais chercher l'origine de l'homme », ¹⁸ déclare-t-il.

En 1881, Edward-B. Tylor, est plus catégorique dans un livre du même titre que celui de Topinard. ¹⁹ Il y parle de 20,000, et même de 100,000 ans, comme étant l'âge dès lors assigné à la race humaine. Cependant, bien qu'il rattache son origine à plus loin qu'on ne l'avait crue possible il condescend à suspendre son jugement et ne se prononce point définitivement pour un chiffre ou pour un autre, tandis que l'Américain G.-Frederick Wright limite la possibilité de l'existence de l'homme à « quelques centaines de mille ans, probablement à moins de cent mille ». ²⁰ Qui dira après cela qu'il n'est pas modéré? . . .

Le plus osé des anthropologues qui font école — nous ne parlons point du menu fretin d'aujourd'hui qui n'a d'autre moyen d'attirer l'attention que la majoration dévergondée des chiffres de ses devanciers — est le savant français Gabriel de Mortillet. Il termine un ouvrage riche en minutieuses observations originales et en déductions souvent pleines de bon sens, mais coudoyant des preuves non équivoques de son incroyance religieuse, par la déclaration suivante: « L'homme ayant apparu dès le commencement des temps quaternaires, a donc 222,000 ans d'existence. plus les 6,000 ans historiques auxquels font remonter les monuments égyptiens, et une dizaine de mille ans [une bagatelle, qu'on peut évidemment concéder par-dessus le marché!] qui, très probablement, se sont écoulés entre les temps géologiques et ce que nous connaissons de la civilisation égyptienne [on sait tout de l'Égypte, mais rien de la Palestine]. C'est donc un total de 230,000 à 240,000 ans pour l'antiquité de l'homme. » ²¹

Au sujet de cette assertion, exempte du moins de toute ambiguïté, Isaac Taylor s'exprime ainsi dans son *Origin of the Aryans*: « The calculations on which these estimates are based can only be regarded as

¹⁸ P. 516 de l'édition anglaise, la seule que nous ayons.

¹⁹ P. 33.

²⁰ *Origin and Antiquity of Man*, p. 9; Oberlin, 1912.

²¹ « Le Préhistorique », p. 627; Paris, 1885.

affording rough approximations to the truth, and they must be taken only for what they are worth ». ²² Nous nous permettrons de renchérir encore sur cette restriction en qualifiant,—aussi explicitement que l'auteur français, — pareilles assertions d'exagérations monumentales, faites de bonne foi, sans doute, mais par des gens sans frein religieux qui ont le très grand tort de baser leurs calculs sur les conditions actuelles de la nature, au lieu de prendre en considération la puissance incomparablement plus imposante de ses forces dynamiques, au temps où se produisirent les faits, bouleversements, amoncellements et formation des terrains, sur l'âge desquels ils s'appuient pour élaborer leurs conclusions.

Nous regrettons de voir le présent essai déjà si développé que nous manquerons peut-être de l'espace nécessaire pour en donner les preuves acquises. Il faut donc notablement nous borner et, dans l'intérêt de la brièveté, nous choisirons entre autres, les terrains (que ces savants eux-mêmes n'ont pourtant pas négligés) dont la formation se conçoit le mieux et dont l'âge peut le plus facilement se contrôler, nous voulons dire les terrains d'alluvion. Après quoi il nous sera loisible de nous écrier: *Ab uno disce omnes*, jugez par là des calculs erronés, des mécomptes et faussetés basés sur d'autres particularités géologiques.

* * *

Le raisonnement des de Mortillet et consorts est bien simple et, à première vue, parfaitement logique. On sait que les grands fleuves charrient des sables et du limon qui finissent par former à leur embouchure et dans les parties de leur cours visitées par les débordements annuels des amas d'alluvion, dont ces savants ont scrupuleusement mesuré l'épaisseur obtenue pendant une période de temps déterminée.

Par exemple, ils ont découvert, au moyen d'un sondage pratiqué près du piédestal de la colossale statue de Ramsès, dans la vallée du Nil, une couche de limon auquel des indices historiques ont accordé une crue séculaire de 9 centimètres (4½ pouces). Ils se sont alors dit: Puisqu'il faut cent ans pour former un terrain de 9 centimètres d'alluvion, il en faudra mille pour une couche de 90cm; par conséquent une

²² *Op. cit.*, p. 58.

épaisseur de 9 mètres accusera l'action de pas moins de dix mille ans — du moins lorsqu'il est question du même cours d'eau.

Malheureusement pareil chronomètre n'est pas infaillible. En effet, des débris de poterie ayant été trouvés à 39 pieds dans le sédiment du delta du même Nil, on déclara qu'ils devaient avoir 13,000 ans d'âge — calcul très modéré si l'on considère ce qui précède, et qui n'en équivalait pas moins à l'affirmation que l'origine de l'homme remontait à une époque bien antérieure, puisque la fabrication de la poterie trahit un stage dans la vie ethnique assez proche de la civilisation. De fait, deux autorités, Sir John Lubbock et Sir Charles Lyell écrivirent en divers essais que ces reliques égyptiennes avaient de 12,000 à 60,000 ans d'âge.²³

Or, Sir R. Stephenson trouva à *une plus grande profondeur*, dans le delta même, une brique portant l'étampe de Mahomet Ali, qui avait vécu plus de 630 ans après Jésus-Christ!²⁴ Celui qui découvrit les premiers fragments évaluait à trois pouces et demi par siècle l'apport sédimentaire de l'endroit où ils gisaient ; mais la description de cet endroit par un auteur mahométan montre que l'accrétion alluviale était de plus de dix-huit pouces pour le même laps de temps.

Les défaillances du prétendu chronomètre sont-elles assez sensibles? En voici d'autres exemples, analogues bien que différents. Un Anglais des Indes raconte que les fondations d'une maison bâtie par lui ayant été inondées, finirent par être emportées par le courant d'une rivière au fond de son lit, à trente ou quarante pieds en-dessous du niveau de la région avoisinante. « Depuis », ajoute-t-il, « la rivière a passé,²⁵ et un village s'élève là où se trouvait ma bungalow, mais quarante pieds au-dessus de ses ruines. Quiconque aimerait à faire des fouilles sur les lieux pourrait trouver là mes reliques et former la théorie qu'il lui plairait sur leur antiquité et sur mon âge. »²⁶

Il y a plus. Mettant de côté de semblables accidents, susceptibles pourtant de s'être reproduits ailleurs, nous en venons à la cause principa-

²³ *Ap. Christian Anthropology*, p. 267.

²⁴ Southall, *Recent Origin of Man*, p. 474.

²⁵ Il veut évidemment dire qu'elle a changé de lit.

²⁶ *Quarterly Journal of Geological Society*, p. 327; April, 1863.

le des différences dans la rapidité de la formation des terrains alluviaux, tels qu'ils se font aujourd'hui et tels qu'ils se manifestaient autrefois. La Somme est de nos jours un fort modeste cours d'eau, serpentant au fond d'une vallée d'environ un mille de large (V. fig. 7). C'est à peine si ses eaux peuvent exercer la moindre action sur le sol qu'elle arrose. Mais il

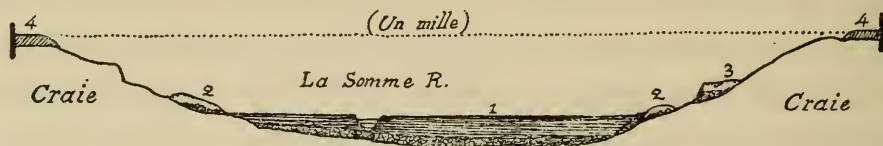


Fig. 7.—Vallée de la Somme (d'après Lyell).

1. Tourbe de 20 à 30 pieds d'épaisseur reposant sur du gravier.
2. Lit inférieur de gravier de 20 à 40 pieds d'épaisseur.
3. Lit supérieur de gravier recouvert de glaise, 30 pieds d'épaisseur.
4. Glaise supérieure, de 5 à 6 pieds d'épaisseur.

n'en fut pas toujours ainsi ; il est évident qu'elles remplirent la vallée tout entière dans des temps plus ou moins reculés. Juger de ce qui fut, il y a quatre ou cinq mille ans, par ce qu'on voit aujourd'hui exposerait à des mécomptes qui n'honoreraient point « la Science ».

Un M. de Mercey, auteur de l'histoire de cette rivière au cours des siècles, dont il a fait une étude approfondie, déclare qu'à l'époque romaine, il y a moins de deux mille ans, ses eaux étaient cinquante fois plus abondantes qu'aujourd'hui. Que fut-ce donc alors qu'elles remplissaient sa vallée entière?

Voici un exemple frappant de ce que devait être leur force. Très vraisemblablement, la mer s'étendait alors jusqu'à Amiens, qui en est maintenant à plus de cinquante milles. Sous un dépôt maritime de neuf pieds d'épaisseur — qu'on retienne bien ce chiffre: neuf pieds, non pas neuf pouces — on a dégagé des pièces de monnaie, dont l'une à l'effigie d'un prince qui mourut l'an 267 de notre ère! ²⁷

Double conclusion : les eaux de ce cours d'eau jouissaient jadis d'une extraordinaire force dynamique, puisque l'apport des alluvions qu'il charriait a prolongé dans la mer une si notable étendue de terres ; et, en second lieu, cette accréation territoriale dut se former en une période de relativement courte durée, puisque les reliques qu'on y trouve sont

²⁷ Compte rendu du Congrès Scientifique de Lille, p. 60; 1874.

marquées au coin d'une si faible antiquité. D'où l'erreur évidente de ceux qui voudraient baser le grand âge de la race humaine sur l'épaisseur des couches alluviales qui recèlent ses traces.

Nous ajouterons que, dans le même coin de la France, près de Lille, on a ramassé une médaille de Marc-Aurèle (121-180 après J.-C.), à une profondeur de vingt-cinq pieds, sous un triple lit d'argile rougeâtre, de limon sédimentaire et de tourbe mêlée de sable. Que dirait à cela Gabriel de Mortillet, si sûr de ses dates, et si plein de compassion pour les pauvres croyants qui refusaient de croire à ses chiffres fantastiques?

Maintenant que nous avons promené nos pas inquisiteurs d'Égypte aux Indes et de là en France, passons en Angleterre, et continuons-y nos investigations. Nous y rencontrerons le siège de découvertes archéologiques qui firent grand bruit dans le temps, et parurent une preuve encore plus plausible de la grande antiquité de l'homme que ne le sont les apports alluviaux dont nous venons de nous occuper. Nous voulons parler de la caverne de Kent (*Kent's Hole*), dans le Devonshire, et nous fournissons cet exemple comme un cas extrême; s'il ne prouve point la très haute antiquité attribuée à notre race, aucun autre ne saurait y réussir.

Cette caverne, antique refuge de l'homme après avoir servi de repaire aux fauves, fut découverte en tant que sanctuaire archéologique par un prêtre catholique, le Rév. John MacEnery, il y a déjà quelque soixantedix ans. Le plancher en était formé d'une couche de terreau noir de trois à douze pouces d'épaisseur, contenant des dents d'animaux, os, éclats de silex, peignes en os et articles de bronze et de cuivre; bref, quelque chose de relativement récent. Un second strate ou lit était fait de stalagmite granuleuse d'un à cinq pouces d'épaisseur, sous lequel gisaient des débris de charbon, avec ce qui paraissait avoir été un foyer.

De ces trois couches, ou assises géologiques, on retira des ossements d'hyène, de cheval, d'une espèce de rhinocéros, de mammoth, d'ours gris, de renne, de lion des cavernes et. . . d'homme. Plus bas encore, s'étendait un deuxième lit de stalagmite, celui-là de près de douze pouces d'épaisseur, qui ne contenait que des ossements d'ours. Enfin, plus bas encore, un autre strate recélait des fragments de poterie grossière: l'homme encore, mais cette fois d'une manière contraire à toute idée technolo-

gique reçue. Le primitif n'avait aucune notion de céramique; d'où venaient donc ces tessons à une telle profondeur?

Raisonnons maintenant, et évaluons si nous le pouvons l'âge de l'homme qui avait habité cette caverne. Combien de milliers et de milliers d'années s'étaient écoulées depuis, et quelle terrible antiquité pour sa race, quand on songe à l'extrême lenteur avec laquelle se forment les dépôts stalagmitiques! Cette matière lithoïde résulte de l'action de l'eau chargée d'acide carbonique qui, suintant du plafond de la caverne, forme, en tombant goutte à goutte, des « bosses » (ou dépôts semi-globuleux), ou bien se répand sur le plancher.

Dans une conférence, M. Pengelly, chargé d'examiner scientifiquement la grotte en question — gare aux gros chiffres! — déclarait avoir trouvé une inscription avec date remontant au 20 février 1688, à côté d'une autre qui comptait 84 ans de plus.²⁸ Or les deux inscriptions étaient recouvertes d'une couche de stalagmite n'ayant pas plus d'un vingtième de pouce d'épaisseur. Il avait fallu, eu égard à la date de la découverte de l'orateur anglais, vingt fois 234 ans, soit près de 5,000 ans, pour permettre au carbonate de chaux de former un pouce de cette matière. Or le seul lit de stalagmite granuleuse mesurait au moins cinq pieds d'épaisseur! Soixante fois cinq mille ans font 300,000 ans. Et il y avait encore un autre plancher de stalagmite!

N'était-ce pas là de quoi confondre les tenants de l'ancienne école? Aussi G. de Mortillet dut-il tout particulièrement jubiler lorsqu'il consigna ces faits dans son « Préhistorique ». ²⁹ Il y donne, en particulier, l'opinion d'un M. Vivian, à savoir: la seule couche de stalagmite susmentionnée avait dû exiger 364,000 ans pour se constituer. C'était dire que l'homme qui avait fabriqué la poterie incrustée bien en-dessous devait être considérablement plus ancien!

Maintenant pour l'autre côté de la médaille:

1° Les strates que nous avons énumérés n'étaient pas régulières-

²⁸ *Remote Antiquity of Man not proven*, p. 6; Londres, s. d. (1882, par B. C. Y.).

²⁹ P. 622.

ment superposés, mais se trouvaient « surtout côte à côte », ³⁰ en sorte que deux ou plus purent se former en même temps.

2° Lorsque Pengelly assigna une si fabuleuse antiquité aux couches de stalagmite, il donna dans l'erreur propre aux savants à la mode, et supposa l'accroissement de cette matière continu et uniforme, tandis qu'il fut, au contraire, manifestement très irrégulier et autrefois bien plus rapide, parce que le pays en question se couvrait de forêts dégageant une dose d'humidité bien supérieure, donc un jet plus copieux du liquide destiné au futur stalagmite.

A tel point que le Professeur Boyd Dawkins, membre d'un comité choisi pour l'étude de cette grotte, consigne dans son *Early Man in Bri-*

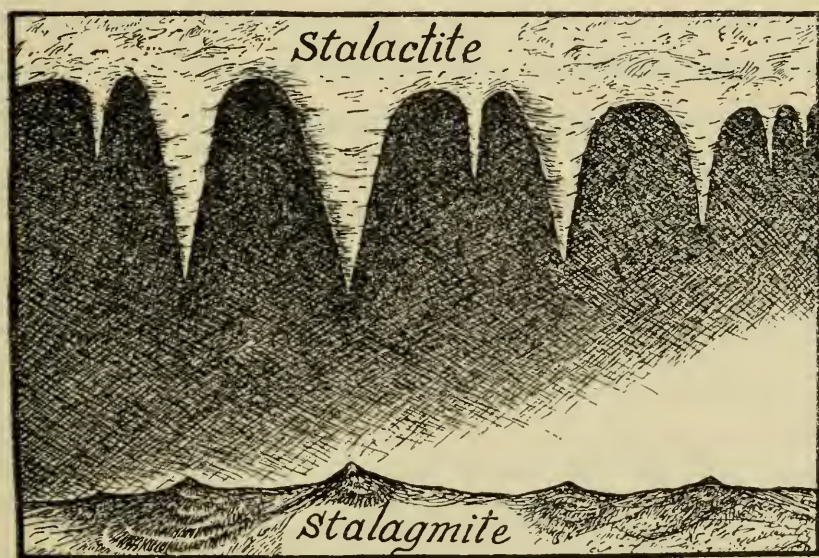


Fig. 8.—Stalactite et Stalagmit.

tain que, entre 1845 et 1873, une « bosse » de cette matière s'étant formée dans une autre caverne située à Ingleborough, Yorkshire, cette excroissance stalagmitique réduisait à néant, par suite de sa rapide production, tous les calculs dans lesquels on paraissait se complaire. C'était la bosse du Jockey Cap. Elle avait crû à raison de pas moins de .2941 de pouce par an ³¹; et le même professeur ajouta, à une séance de l'Association Britannique pour l'Avancement des Sciences (1880) : « Relative-

³⁰ « Mostly side by side », Cf. *Remote Antiquity*, p. 4.

³¹ *Ibid.*, p. 24.

ment aux dépôts des cavernes, toutes les spéculations qui sont basées sur l'impression que l'accumulation en est très lente n'ont aucune valeur ». ³²

Cette accumulation se fait au Jockey Cap, à raison de huit pouces en vingt-huit ans, période qui, d'après M. Pengelly, devrait être de quarante mille ans! De son côté, un M. Bruce Clark affirma que, dans les environs de Buxton, toujours en Angleterre, des tuyaux (posés pour le gaz) furent, en six mois, recouverts d'un huitième de pouce de stalagmite, soit un pouce en quatre ans au lieu de cinq mille! ³³

Au même lieu fut découvert un amas de la même matière auquel on assigna plusieurs milliers d'années d'existence. Or, à la profondeur de six pieds, on trouva un denier à l'effigie de Domitien! Un autre professeur, Alex. Winchell, de l'Université du Michigan, relate le fait suivant: dans l'une des grottes à plomb de Dubuque, Iowa, des stalactites ³⁴ de trois pieds de long se sont formées en trois ans. ³⁵

Où trouver, dès lors, les 364,000 ans du savant anglais, ou même les 240,000 dont G. de Mortillet se disait si sûr? Inutile, croyons-nous, d'ajouter à tout cela les autres preuves du même genre en notre possession.

Mais, objectera peut-être quelque amateur de gros chiffres, si différents de ce qu'on peut déduire de la chronologie biblique, puisque vous ne pouvez accepter les données anthropologiques que nous fournissent les terrains géologiques et préférez l'autorité de la tradition telle que consignée dans les livres de l'antiquité, que dites-vous des chronologies de l'Égypte, des Indes et de la Chine? Nous en disons ce qu'en ont toujours pensé les chercheurs sérieux et sans idées préconçues. Elles constituent en majeure partie, des masses de conjectures sans beaucoup d'autre fondement que l'imagination de grands enfants, et des exagérations qui résultent, la plupart du temps, de la vanité nationale.

En ce qui regarde l'antique Égypte, sa chronologie repose sur les

³² *English Mechanic and World of Science*, Sept. 1880

³³ *Nature*, Jan. 1874.

³⁴ L'opposé de la stalagmite, comme chacun sait: la matière qui pend au plafond de la grotte, et s'est solidifiée avant d'atteindre le plancher sous forme de stalagmite. V. fig. 8.

³⁵ *Epoch of the Mammoth*, p. 93.

dières des voyageurs grecs, et sur une Histoire écrite en grec, après la Conquête d'Alexandre le Grand, par un prêtre égyptien, Manéthon. Cet auteur, par conséquent, parlait de sa propre nation, à des étrangers, et dans un ouvrage datant à peu près de l'an 317 avant notre ère. Il y a bien aussi nombre de monuments, des inscriptions et des papyrus, dont les données concordent assez généralement avec les enseignements de la Bible.

Les prêtres d'Héliopolis apprirent à Solon que leur monarchie avait duré 8,000 ans. Cent ans plus tard, leurs successeurs dans le même temple assurèrent Hérodote de l'ancienneté des annales de leurs pharaons qu'ils faisaient remonter à 11,340 ans, c'est-à-dire 3,340 de plus,³⁶ tandis que Varron, qui vivait en 116-26 avant Jésus-Christ, soutenait, au contraire, que les dynasties égyptiennes avaient alors duré un peu moins de 2,000 ans!

L'Histoire de Manéthon, dont la partie chronologique a seule survécu aux ravages des temps, cite, pour sa série de rois du même pays, un total de 5,000 ans. Mais elle énumère comme successeurs les uns des autres des princes que les monuments affirment avoir régné simultanément. Elle exagère souvent d'une manière démesurée la longueur des règnes, comme, par exemple, celle de trente-sept qui, d'après elle, se seraient déroulés pendant 984 ans, tandis qu'un papyrus conservé à Turin n'assigne à ces règnes qu'un total de 615, une majoration d'un tiers.

Et alors même qu'on prêterait foi à ces exagérations évidentes, arriverait-on par ce moyen à une proximité un tant soit peu appréciable des 240,000 ans de Mortillet? A quoi bon tenter de s'appuyer sur les chronologies d'un peuple dont la Bible connaît presque aussi bien l'histoire que les autorités grecques et égyptiennes dont on voudrait se prévaloir?³⁷

Quant aux Indes, les érudits sanscrits admettent que leur chronologie est encore plus sujette à caution. Les Hindous, assurent-ils, n'ont aucun sens chronologique. D'après Kreuze, « ils ne possèdent aucun ouvrage historique. Ils ont revêtu les événements de l'antiquité d'un manteau poétique de mythes, sans aucun essai chronologique ». ³⁸ Klaproth

³⁶ Herodotus, II, éd. Diderot, pp. 118-119.

³⁷ On sait de plus que les dires des monuments de l'antiquité, égyptiens et autres, concordent généralement avec les récits bibliques.

³⁸ *Indiens Alte Geschichte*, p. 2.

partage la même opinion. « Les tablettes astronomiques auxquelles ils attribuaient un âge fabuleux », dit-il, « furent composées au VIII^e siècle avant Jésus-Christ. . . , mais elles furent antidatées, et données comme l'oeuvre des dieux ». ³⁹ Nous ignorions que nos rationalistes modernes attachaient tant d'importance aux annales des dieux, alors qu'ils font si peu de cas des renseignements fournis sous l'inspiration authentique de Dieu. . .

Enfin, selon Barthélemy Saint-Hilaire, « les Hindous n'ont ni chronologie ni histoire. Ils commencèrent à faire usage de l'écriture vers le milieu de la période de Sutra (440 ans avant notre ère) ». ⁴⁰

Et la Chine? Encore pis, s'il est possible. D'abord les Chinois des temps primitifs n'avaient d'autre ère que celle de Hangti, commençant en 2367, et officiellement adoptée à une époque où il était devenu impossible de la vérifier; les Chinois eux-mêmes doutent de son exactitude. Dans le Céleste Empire des temps anciens, on ne trouve partout que doutes, faibles, contradictions et exagérations admises comme telles par les lettrés. En 213 avant Jésus-Christ, le fondateur de la dynastie des Tsin ordonna de brûler tous les livres historiques de la Chine. Un seul homme, dit-on, désobéit et sauva un exemplaire du Shu-king (qui n'autorise lui-même l'élaboration d'aucune chronologie). D'autres disent que ce volume fut dans la suite dicté par un Chinois qui le savait par cœur!

De quelle autorité peut bien jouir pareille source d'histoire nationale, qui ne contient, d'ailleurs pas plus que les autres livres de la nation, aucune excuse pour les chiffres funambulesques qu'on met aujourd'hui en avant lorsqu'il est question de l'âge de l'homme? Des périodes chronologiques comme celles de 364,000, ou même seulement 240,000 ans, voilà qui est suffisant à faire pâlir les exagérations et mécomptes populaires d'Égyptiens, Hindous et Chinois.

Mais il y a plus encore, et nous terminons *ex abrupto* par un argument qui devrait réduire au silence tous nos Gascons pseudo-scientifiques. Si l'homme avait été créé il y a seulement 300,000 ans, depuis très longtemps aucune place ne resterait pour lui sur la terre! Car, d'après

³⁹ *Asia Polyglotta*, p. 397.

⁴⁰ Max Müller, *History of Sanscrit Literature*, p. 517.

les calculs d'un savant mathématicien d'Italie, dans le cas où la race humaine serait aussi ancienne qu'on le prétend, le nombre d'hommes qui devaient vivre à l'époque assignée généralement pour la création d'Adam ne pourrait s'exprimer par moins de 434 chiffres. Le lecteur comprend-il?

Voici qui l'aidera à pénétrer quelque peu la profondeur de l'abîme suggéré par ce seul fait. « Supposons », dit ce même savant, « que la partie habitable de notre globe soit recouverte d'une série d'étages d'un mètre de haut, contenant chacun dix personnes par mètre carré, jusqu'à quatre cents fois le diamètre de l'orbite de la lune, et l'on atteindra les limites de l'orbite de la terre. Pourtant le nombre de ces personnes ne sera alors représenté que par le chiffre 2 suivi de vingt-six zéros! »⁴¹

Et nunc erudimini. . . Et un peu de bon sens, s'il vous plaît!

A.-G. MORICE, o. m. i.

⁴¹ Pour exagéré qu'il paraisse, ce calcul du savant italien étonnera moins si l'on veut bien penser une minute aux accablants résultats de la progression géométrique, ou même simplement si l'on considère ce que peut être l'accroissement normal d'une population, même dans les temps modernes qui n'ont rien à faire avec la longévité des premiers âges de l'humanité. Prenons, par exemple, le cas de l'Angleterre, sans l'Ecosse. En 1801, sa population était de 8.892,536; au dernier recensement (1921), elle était montée à 35,678,530, soit, avec les pertes extraordinaires de la Grande Guerre et les très nombreux colons qu'elle a envoyés en Australie, presque toute anglaise, aux Indes, en Afrique Australe et autres colonies du même continent, sans compter notre propre Canada, au moins 40,000,000 d'habitants, une augmentation d'environ quatre fois et demie en un peu plus d'un siècle, et malgré une natalité qui devient de plus en plus restreinte.

Qu'on tourne maintenant ses regards vers l'avenir, au lieu de les reporter au passé, Quelle serait, au même taux d'accroissement, la population de l'Angleterre seule, non pas dans 364,000 ans, mais dans seulement 1,200? Quelque chose comme 30,267,810,000,000 de personnes, chiffres dont l'esprit humain se refuse à saisir complètement la portée! Et pourtant, il y a loin de 1,200 à 364.000! Et il ne faut pas oublier que nos grands savants qui mettent en avant un âge si fabuleux pour l'existence de la race humaine rejettent avec dédain le « prétendu déluge universel » (de Mortillet, « Le Préhistorique », p. 12), comme moyen d'expliquer le fait qu'il y a encore de la place pour beaucoup de générations sur la terre.

Et par ces considérations nous ne pensons point donner dans le pessimisme malsain de Malthus et de ses disciples. Nous voulons simplement faire toucher du doigt la valeur des chiffres qu'on paraît négliger en certains quartiers. On court de chiffre en chiffre, on essaie de l'un puis opine pour un autre : à un 10,000 on substitue un 20,000 sinon un 50,000, tout comme si l'on ne se rendait point compte des terribles possibilités qui découlent de pareilles opérations, lorsqu'il est question d'années et qu'on a en vue une population humaine. De fait, on dirait vraiment qu'aucun de ces amateurs de gros chiffres n'a jamais pensé aux conséquences ultimes de son choix.

Les bois qui chantent ⁽¹⁾

Thème d'inspiration des véritables poètes de tous les temps et de tous les pays, le sentiment de la nature a toujours joui d'une faveur particulière au pays de Québec. Le contraire aurait de quoi surprendre: avec son royal Saint-Laurent, ses rivières larges comme des fleuves européens, ses chapelets de lacs disséminant des haltes de lumière sur l'étendue sombre de la forêt canadienne, la France nouvelle cachait dans son sein une profusion de paysages pittoresques. Aussi bien, depuis les premiers moments de la colonie jusqu'à nos jours, romanciers, historiens, chansonniers et auteurs de mémoires, poètes et prosateurs ont tenté de reproduire quelques fragments de la nature laurentienne. Il faudra désormais retenir le nom d'un esthète qui vient d'offrir une très précieuse contribution au sentiment de la nature au Canada français: Gonzalve Desaulniers.

* * *

Quelques rigoristes profiteront sans doute de l'occasion pour se répandre en doléances sur le matérialisme croissant de notre époque. Disciples inconscients des jansénistes du grand siècle, ils estiment trop puérils sinon trop bas les plaisirs que goûte l'amant des Muses à l'orée d'une forêt ou près du babil d'un ruisseau. N'est-ce pas la raison qui distingue l'homme de la bête? Et n'est-ce pas insulter le Créateur que de laisser dissoudre cette raison dans des rêveries sentimentales au profit des facultés inférieures: l'imagination et la sensibilité? Jamais il ne convient de signer son abdication d'homme même pour se repaître de rythmes et de couleurs.

Cette argumentation, ordinairement plus dissimulée et plus cauteleuse, se retrouve chez tous les tenants d'un intellectualisme exagéré. Et

¹ Gonzalve DESAULNIERS: *Les bois qui chantent*. — Recueil de poèmes de 196 pages, publié à Montréal par la Librairie Beauchemin.

Dieu sait si cette race a pullulé au pays de Descartes, de Boileau et des encyclopédistes. Les annales de l'histoire littéraire canadienne renferment maintes allusions à ce problème. Et l'on peut se demander si ce n'était pas pour réduire au silence de remuants adversaires que l'un de nos critiques les plus avertis insistait, il y a une vingtaine d'années, sur des vérités moins discutées de nos jours: « Écoutons à notre tour, et avec une naïve admiration, les leçons de la mer, des montagnes, des rivages, des prés et des fleurs. Ces leçons sont celles de la vie, et elles sont bonnes, et elles communiquent sans cesse à nos âmes cette jeunesse éternelle dont toujours se revêtent et se parent les choses. Ces grandes voix de la nature sont celles de Dieu lui-même. . . Et c'est pourquoi l'homme ne peut guère apercevoir que des symboles dans la blancheur des lys, dans le parfum des fleurs, dans la limpidité des eaux, dans la fraîcheur et le calme des bois, dans la sereine majesté des montagnes. Et il voudrait son âme semblable à ces choses, enveloppée comme elles d'innocence et de beauté, comme elles n'existant que pour Dieu et se reposant toujours dans la paix douce et profonde des volontés du ciel. »² Doctrine orthodoxe s'il en fut, toujours maintenue en honneur dans l'Église qui invite elle-même toute la création à chanter la gloire de Dieu: *Coeli enarrant gloriam Dei*. Doctrine popularisée, on le sait, par le grand saint François et esquissée avant lui par saint Bernard répétant à son disciple, en plein moyen âge, ces conseils toujours d'actualité: « Crois-m'en, tu trouveras plus aux forêts qu'aux livres. Les arbres et les rochers t'enseigneront des choses que ne t'apprendront pas les maîtres. »

M. Gonzalve Desaulniers croit, lui aussi, à la nécessité d'interroger la nature. A l'homme moderne surtout s'impose le besoin de s'évader de la vie tapageuse. Et s'il ne va pas, comme le poverello d'Assise, jusqu'à appeler la terre sa mère, l'eau sa soeur, et les arbres ses frères, il aime prendre la nature comme confidente de ses joies et de ses peines et lui demander en retour la matière d'une oeuvre d'art, un prétexte aux envolées lyriques.

Le sentiment de la nature est complexe. « Il est formé, dit M. Angellier, de couches superposées qui vont de l'écorce au coeur de la nature,

² Abbé Camille Roy: *Propos canadiens*, p. 26.

et de la plus délicate observation artistique jusqu'à la plus grandiose généralisation poétique. »

Il va sans dire que le poète authentique qui a signé *Les bois qui chantent* ne se contente pas, comme bon nombre de ses devanciers, de faire le procès-verbal du monde extérieur. S'il se plaît volontiers à décrire pour le plaisir des yeux ou à dérouler des vocables sonores pour le plaisir de l'oreille, il aime également dégager, à ses heures de rêverie, des impressions des paysages qui l'entourent et saisir des rapports secrets entre l'âme humaine et l'âme des êtres et des choses. C'est pourquoi les descriptions de M. Desaulniers seront tantôt objectives, c'est-à-dire faites en vue du caractère propre du paysage lui-même, tantôt subjectives, c'est-à-dire qu'elles mettent en évidence les harmonies intimes qui existent entre certains aspects de la nature et les sentiments de l'observateur.

A quelle école de paysagistes se rattache M. Gonzalve Desaulniers? L'analyse de la plupart de ses poèmes, d'une forme savante et soignée, donne à cette question une réponse facile. Il jouit de la nature avec la parfaite sérénité d'une âme antique. Il est classique jusqu'à la moelle, mais son classicisme est plutôt ancien que français.

Ses initiateurs ne pouvaient être les classiques français puisque, à l'époque du grand siècle, la nature se couvrit d'une brume qui se dissipa seulement avec Rousseau.

Le XVII^e siècle *littéraire* n'a pas aimé la nature. Le mot d'ordre d'alors semble être le vers de Malherbe: « Et j'y deviens plus sec, plus j'y vois de verdure. » Comme l'observe judicieusement Emile Faguet, l'*Art poétique* de Boileau comporte une lacune notoire: il ne parle pas du genre descriptif! Le législateur officiel du Parnasse classique ne veut donc pas reconnaître dans la description un genre littéraire proprement dit. Fi des écrivains dont l'attention n'est pas orientée vers l'étude des grands problèmes! Qu'ils se confondent avec la foule anonyme ceux qui demandent à l'air vivifiant des cimes et au clair-obscur des sous-bois l'oubli de la vie factice de la cour et des allées symétriques de Versailles aux arbres alignés en rangs d'oignons. Jules Lemaître a raconté que, dans une ancienne édition de Molière, une des rubriques se lit ainsi: « Le théâtre représente un lieu champêtre et *cependant agréable*. » Ce fait est symptomatique, de même qu'il suffit d'un éclair dans une nuit d'été pour révé-

ler un passage. Sans doute serait-il possible, en parcourant l'oeuvre entière des classiques irréguliers et de quelques personnages de premier plan comme La Fontaine et Madame de Sévigné, de découvrir plusieurs bouts de phrases qui en imposent, réunis en une gerbe. N'oublions pas toutefois que la joie du bonhomme et de la marquise en présence de la nature est surtout physique et sensuelle et que, si cette dernière allait passer la belle saison aux Rochers, c'était par esprit d'économie plutôt que par besoin d'émotions esthétiques. Et le bon Lenet parlant en connaissance de cause lui écrivait malicieusement :

Ce sont raisons fort pertinentes
D'être aux champs pour doubler ses rentes.

La vie de société de l'époque, les salons, les contraintes de Versailles, l'emprise du cartésianisme, la passion des problèmes psychologiques, la tendance à ériger à la raison raisonnante des autels sur lesquels s'offraient en holocauste les prétendues mesquines préoccupations du « moi » romantique et, pour tout dire, la défaveur du thomisme respectueux de la matière et du monde sensible, tels sont les facteurs qui préparent l'entrée triomphale d'un Rousseau dans les lettres françaises. Les véritables amants de la nature sont incontestablement les romantiques. Il est devenu banal de répéter, en y stipulant, il est vrai, quelques réserves, que le sentiment de la nature en France date de Rousseau, si bien que l'histoire de ce sentiment se divise en deux périodes : avant Rousseau, après Rousseau.

M. Gonzalve Desaulniers est romantique de tempérament : il aime passionnément la nature. Mais il est classique de formation : il possède les auteurs anciens et s'en délecte jusqu'à fermer quelquefois les yeux sur les spectacles incessamment changeants que présentent nos forêts canadiennes pour rechercher des beautés nouvelles dans des extraits d'auteurs grecs ou latins. En trois circonstances, il nous en avertit. Le poème intitulé *J'ai quitté la maison* nous apprend que M. Desaulniers « aux livres d'aujourd'hui préfère les anciens, et néglige Musset pour une ode d'Horace ». Dans sa *Lettre de la Montagne*, il se déclare heureux, « comme un berger du temps de Théocrite ». Le court poème *Viens avec moi* est une invitation au voyage sentimental sous les ogives des pins, des bouleaux

et des ormes qui permettront au poète de lire à sa belle « des vers d'Horace ou de Catulle ». Ainsi donc l'inspiration de M. Desaulniers prend sa source tantôt dans des réminiscences classiques, tantôt dans la claire vision des paysages laurentiens. Il en est résulté des strophes singulièrement intéressantes où se manifestent tour à tour, et quelquefois simultanément, le culte des anciens et l'amour de la petite patrie. Afin de mieux faire la part de ces éléments, énumérons quelques traits qui apparentent aux anciens l'auteur des *Bois qui chantent*.

Sensible au charme des aurores et des crépuscules, aux fêtes des rayons et des couleurs, il nourrit une prédilection toute spéciale pour les paysages tranquilles et imprégnés de mystiques silences des fins d'après-midi automnales. Peu d'indéfini dans les lointains, peu de vastes horizons, mais une lumière large, diffuse, qui enveloppe les objets sans en voiler les lignes ou en altérer les contours. Tout y est doux et d'un relief modéré. C'est la description classique par excellence, celle qui se plaît à reproduire une création immobile et comme figée dans un bonheur d'âge d'or, plutôt que les convulsions d'un cosmos sauvage et coléreux. C'est une eurythmie vivante, image de la beauté des statues grecques au front sans voile et sans amertume. Pour nous en convaincre, ouvrons le recueil et lisons deux strophes typiques: *Je hais la forêt*.

Je hais la forêt, lorsque le vent passe
Et qu'il la disloque et la fait frémir,
Quand les pins cognant les pins dans l'espace
Font des gestes fous qui nous font blémir;
Quand de l'ouragan les mutineries
Font danser au bout des feuilles, l'orfroï,
Quand le roulement des branches meurtries
Jette dans les coeurs le trouble et l'effroi.

Mais j'aime le bois quand une ombre douce
Avive le bruit de ses ruisselets,
Et vient par degrés mourir sur la mousse,
Ou des blancs bouleaux éteint les reflets;
Quand les chants ailés s'égrènent à l'aise
Sur une fougère où sous un rameau,
Lorsque le soleil dore le mélèze
Ou qu'un peu de pluie argente l'ormeau.

Si quelques classiques français, imitateurs des anciens, se sont épris d'une nature calme, élégiaque et comme domptée par l'homme, s'ils se

sont éloignés de parti pris des tableaux sombres et des perspectives vaporeuses, c'est qu'ils rêvaient d'une création régentée par la raison, pliée à la volonté de l'observateur pour son agrément ou son utilité. Exemple? Le jardin de Versailles avec ses lignes reposantes et ses horizons harmonieux, ses bassins géométriques où s'abreuvent des oiseaux domestiqués. Comme M. Desaulniers, ils n'ont rien de commun, en cela, avec les Chateaubriand, les Rousseau et les Byron qui rechercheront le beau où les classiques voyaient le laid et s'ingénieront à fabriquer de toutes pièces une création apocalyptique, une nature hérissée de ruines que flagellent les ouragans et qu'encerclent les vols d'oiseaux de nuit. La jeunesse de « l'enchanteur » ne s'est-elle pas écoulée dans les prestigieux décors de l'océan, sur le sol tourmenté de l'ancienne Armorique, à l'ombre d'un donjon peuplé de mystères?

Les classiques adorent la lumière. Peu de clairs de lune dans leurs oeuvres. Les couchers de soleil y apparaissent assez fréquemment; toutefois l'astre du jour se dérobe aux yeux de ses contemplateurs sans laisser d'effroi dans son sillage, heureux qu'il est de mourir en beauté pour renaître avec les premiers feux de l'aurore. Qu'on se rappelle la quiétude du *majoresque cadunt altis de montibus umbrae* du cygne de Mantoue. Tityre et Mélibée n'éprouvent aucune frayeur devant la venue de la nuit. La même impression de grâce enveloppante et de tranquillité virgilienne se dégage de quatre vers de l'*Épître*:

Quand les soirs déroulaient le voile des pénombres,
Muets, nous regardions se détacher les ombres
Des flancs de la montagne et sur les bois épais
Mélancoliquement redescendre la paix.

Chantre du soleil, M. Desaulniers comme les anciens voit donc la nature, quelquefois à travers les légères et très poétiques brumes des matins ou des soirs, presque toujours avec la netteté et la précision du bas-relief éclairé d'un jour transparent et rehaussé par l'azur du ciel canadien.

Il sait broser sa toile par de larges touches et disposer les lignes horizontales et verticales avec proportion à la manière des architectes de la Grèce.

O pins! qui versez l'ombre au sein des forêts vierges
Et qui dressez vos fûts superbes dans les airs,
La terre est un autel dont vous êtes les cierges,
O pins! qui la nimbez de vos grands rameaux verts.

Il excelle à suggérer d'harmonieux ensembles par quelques coups de crayon, quelques notations simples et brèves :

Et déjà l'aubépine au parfum si léger
Faisait pleuvoir ses flocons blancs dans les fontaines,
.....

Les monts charnus, les champs marbrés, les libellules
Cousant d'un long fil d'or l'écharpe des soirs bleus,
.....

Au loin,

De son dos velouté quelque énorme marsouin,
Rayant d'un trait d'argent la ligne mauve et bleue,
Eclaboussait l'azur du revers de sa queue
Puis replongeait dans les tranquilles profondeurs.

Aimable et riante, avec de l'herbe tendre, des ombrages frais et des ruisseaux jaseurs, la nature des anciens et de quelques classiques français comme *La Fontaine* est souvent appréciée en raison des satisfactions matérielles qu'elle procure. Avec un peu de bonne volonté, ne découvrirait-on pas ce trait dans l'auteur de *la Lettre à la Montagne* et de *J'ai quitté ma Maison*? Qu'on ne voie pas dans cette remarque l'indice d'une recherche irrévérencieuse faite avec un dessein pervers. Il s'agit, en l'occurrence, de montrer jusqu'à quel point les thèmes et les procédés d'une école peuvent influencer un poète canadien qui, à notre sentiment, n'est autre qu'un classique d'arrière-saison.

La nature des anciens sert souvent de cadre à une idylle. Et les idylles ne sont pas absentes des poèmes de M. Desaulniers. S'il respire à s'en griser les parfums des fleurs et de la verdure, il ne perd jamais la tête et ne jette pas à tous les vents des accents amoureux. La note sensuelle qu'il fait entendre volontiers — on est disciple de ces « païens de classiques » ou on ne l'est pas, il va sans dire, — ne constitue pas la dominante de ses mélodies. Nous avons déjà noté qu'il attire son inspiratrice dans les bois pour lui lire des vers d'Horace ou de Catulle, ce qui n'est pas précisément le fait d'un Don Juan. Ailleurs il lui dira en rythmant sa prière au vol des oiseaux autour des nids: « Aimons-nous, petite Lizon, donne tes lèvres. » Il n'y a pas là de quoi stigmatiser un amoureux sensible aux souffles du printemps. Ces chansons ne sont pas trop libres pour des esprits suffisamment formés. Ceux qui trouvent cette boisson trop capi-

teuse, s'ils étaient conséquents avec eux-mêmes, devraient proscrire les fables de La Fontaine qui sont de la même veine et ont pourtant initié des générations d'écoliers canadiens-français. Rendons justice à l'auteur: les sensations de la nature le pénètrent et mettent son âme en liesse. Mais il ne s'y dissout pas: son intelligence maîtrise et domine la vie inconsciente de l'univers, ce qui est une autre façon d'être véritablement classique.

Ce qui revient à dire que l'art de M. Desaulniers est un art de pudeur et de discrétion, l'art d'exprimer le plus en disant le moins. Ses poèmes d'une grâce aristocratique et d'une facture savante ne sauraient supporter les exagérations du langage. Un vers des *Voix du Golfe* en fournit un exemple. Le poète et sa belle écoutent la chanson des lames éclairées par un tel rayonnement de lumière blonde

Que cédant au frisson mystérieux des choses,
Mélant ses cheveux noirs aux ambiances roses,
Elle pencha son front sur son épaule.

Au loin,

De son dos velouté, quelque énorme marsouin. ..

Quoi de plus délicat, de plus classique que cette brusque interruption de la confidence suivie d'un contre-rejet qui attire l'attention sur un autre ordre d'idées. Ce point final avant la fin du vers ne laisse-t-il pas mieux échapper que des tirades le pudique aveu d'un amour sincère?

Les tableaux champêtres de quelques classiques français ne sont pas exempts de mièvrerie. Il était dans le goût du temps de faire roucouler bergers et bergères ou de mettre dans la bouche de grands seigneurs des propos tirés de la Carte du Tendre. Les dames exerçaient alors une sorte d'hégémonie dans le monde des lettres et l'on sait l'influence des salons sur la formation de l'idéal littéraire de l'époque. Pour gagner le coeur de ces belles indolentes ou de ces bas bleus apparemment insensibles, il fallait user de maintes circonlocutions, recourir aux métaphores laborieuses, en somme, déguiser à moitié ses sentiments sous le masque d'un langage conventionnel et de thèmes ressassés. Il est permis de se demander si M. Desaulniers a su éviter ce travers non sans charme, lui qui a écrit *Les fleurs jalouses*:

Il me semble aujourd'hui que les fleurs sont jalouses.
Vous êtes descendue au jardin, les pelouses
Rutilent sous les feux que verse la matin.

Votre lèvre est pourprée et fraîche et votre teint,
 Comme dirait Ronsard, pareil au teint des roses
 Rend les lilas chagrins et les glaïeuls moroses.
 Dans cet air caresseur, doux et voluptueux,
 Le bleu du ciel sourit dans l'or de vos cheveux,
 Et voilà que déjà la pauvre marguerite
 En vous voyant si belle et si blanche, s'irrite.
 Les papillons partout vous poursuivent, voyez,
 Et les pivoinés qui s'effeuillent à vos pieds
 Vous accusent d'avoir, de leurs frères corolles,
 Détourné ces amants superbes et frivoles.
 Il n'est pas jusqu'au lis qui n'envie un moment
 La souplesse de votre taille, notamment.

Eloignez-vous, par grâce, et quittez ces pelouses
 Car ce matin, les fleurs, Madame, sont jalouses.

Qu'en des termes galants ces choses-là sont dites! Quel fossé entre l'époque qu'elles ressuscitent et la nôtre! Notre siècle a aboli les distances et supprimé les bonnes manières. Ainsi les fadaïses, les figonlages autour de gentils riens, les superflus si nécessaires aux vrais poètes sont relégués dans le monde des vieilles lunes où s'amuse encore d'innocents littérateurs. Puisse le classicisme continuer à opérer dans notre démocratie nivelée par le bas un nécessaire renversement de valeurs en maintenant la primauté du spirituel et le prestige de la beauté dégagée de toute visée utilitaire.

Le recueil abonde de mots concrets évoquant des images précises de la réalité extérieure. Et si l'on tient absolument à établir une filiation entre les poètes français du XIX^e siècle et M. Desaulniers, il faudrait, ce semble, voir en l'auteur des *Bois qui chantent* non seulement un disciple de Lamartine, mais, en maintes circonstances, un imitateur des Parnassiens. Que M. Desaulniers dédaigne les contrastes heurtés et les couleurs criardes, en vogue du temps des romantiques, nous l'avouons bien volontiers. Que sa poésie soit franchement idéaliste et qu'elle se serve de la réalité comme d'un tremplin pour bondir sur les sommets du rêve et de la contemplation, nous n'en disconvenons pas. Que la musique de ses vers soit mélodie plutôt qu'harmonie, c'est l'évidence même. Ce n'est qu'à partir des Symbolistes et des Décadents que les effets voulus et soutenus d'harmonies pures se multiplient dans un poème. Alors la poésie rejoint la musique: le mot met en valeur la sonorité de ses syllabes beau-

coup plus que l'idée qu'il renferme. On n'a qu'à relire Baudelaire, Rodenbach et surtout Stuart-Merril pour le constater.

Mais ce qui sépare quelquefois Lamartine de M. Desaulniers, ce sont les paysages flous de celui-là et la précision dans le rendu de celui-ci. En plus de demi-teintes fondues des *Bois qui chantent*, on trouve aussi des tableaux criblés de soleil. Quant aux rares personnages indiqués dans ces poèmes, la ligne onduleuse et fluide de leurs sentiments disparaît devant les angles nets et les contours déterminés des tableaux toujours plus captivants. Les quelques vers plus haut cités ne sont pas, comme on l'a noté, dans la conception lamartinienne. Veut-on d'autres exemples? Le *Soir Gaspésien* se termine sur quatre alexandrins que José Maria de Herédia n'eut pas refusé de signer :

Il semble qu'une main invisible dénoue
Une écharpe gemmée et qu'un dieu la secoue
Pour laisser choir, du haut des cieux épanouis,
Dans la mer de saphir un énorme rubis.

La même remarque s'impose au sujet de la dernière strophe du *Roc Percé* :

Et les grands goélands, ces lourds pigeons de mer,
Se repliant autour, dans leurs vols fantastiques,
Lui font un anneau blanc de leurs ailes étiques.

La lecture de la plupart de ces poèmes dépose dans l'imagination la vision nette de la réalité, tandis que les strophes de l'auteur du *Lac* ou de *l'Isolement* chantent dans les mémoires indépendamment des paysages esquissés pour déterminer le thème mélodique. Ses physionomies restent vagues et les contours des objets extérieurs semblent toujours bouger devant l'objectif.

* * *

Classique par sa façon de reproduire un paysage, M. Desaulniers l'est aussi, quoique à un moindre degré, dans sa technique poétique.

Il ne se permet guère de libertés rythmiques. Il coule la plupart de ses visions et de ses sentiments dans le moule traditionnel de l'alexandrin, satisfait qu'il est d'introduire un élément de variété dans ses vers par l'alternance fréquente et presque toujours justifiée du trimètre et du

tétramètre. Ces vers rasant peu souvent la prose et n'offrent pas de sautes de ton. Solidement construits sur un rythme classique, ils attestent la maîtrise de celui qui depuis son adolescence s'est efforcé de servir les hauts intérêts de Sa Majesté la Langue française. . . en commençant par la respecter dans ses écrits.

L'auteur des *Bois qui chantent* n'a pas toujours la superstition des rimes éclatantes et inattendues: souvent deux vers plats se terminent chacun par deux adjectifs, deux participes passés ou présents, deux verbes au même temps et à la même personne. Il aime les contre-rejets qu'il emploie judicieusement. Il écrit ordinairement des strophes isométriques de bonne venue, mais il n'est pas moins habile dans l'usage de strophes hétérométriques. Il tire un excellent parti de la strophe faite de quatre décasyllabes et de deux vers de cinq syllabes comme dans *La fille des bois* et *Naouitha*: le mètre changeant à chaque troisième vers communique au poème une intensité de force qui s'adapte merveilleusement à la pensée et donne au style éclat et robustesse.

Après avoir dit tout le bien que nous pensons de ce recueil qui fera époque dans nos annales littéraires, il nous est loisible d'expliquer la présence de certaines ombres minuscules au tableau.

M. Desaulniers sacrifie assez souvent aux faux dieux de la phrase; alors le style lyrique cède le pas au style oratoire, ce qui, soit dit en passant, ne doit pas déplaire aux mânes du classicisme. Il est toutefois un procédé dont, à n'en pas douter, l'auteur abuse. C'est la *reprise* oratoire, c'est-à-dire, le retour d'un ou de deux mots dans un groupe d'alexandrins.

Tu fus mon compagnon tout un été, tu fus. . . (p. 51);
.....

Si je vous le disais que vous êtes jolie,
Jolie à rendre fous les hommes et les dieux (p. 79);
.....

Quand le vent
Charriait sur le val les feuilles de septembre,
Pauvres feuilles mourant. . . (p. 52);
.....

C'était comme les voix qu'échangent, sur la grève,
Les roseaux frémissants sous l'orage qui crève;
Voix profondes. . . (p. 111);
.....

Ils évoquaient pour moi, ces récits merveilleux.
 Les légendes éblouissantes des aïeux,
 De nos aïeux partis. . . (p. 174) ;

Ces reprises si fréquentes aboutissent trop souvent à des déclama-
 tions qui engendrent une chaleur factice et nuisent à l'envolée lyrique.
 Mais que les Canadiens français, poètes ou prosateurs, qui n'ont jamais
 abusé de la rhétorique lancent la première pierre à M. Desaulniers. A
 noter également chez le poète l'abus du verbe « faire » prosaïque, passe-
 partout, qui dépare trop d'alexandrins et de décasyllabes.

Terminons par une remarque, qui aurait pu venir au commence-
 ment de cette étude, sur l'unité plus apparente que réelle du recueil.

Nous ne chicanerons pas M. Desaulniers pour avoir inséré dans
Les Bois qui chantent, le poème *Pour la France*: ces harmonies qui sem-
 blent sourdre des champs laurentiens et qu'une petite canadienne irradie
 à son fiancé combattant pour l'ancienne mère patrie, ces voix qui ensei-
 gnent la confiance dans le génie de la langue et la ténacité de la race cons-
 tituent bien autant de chants de la terre natale. Mais quel lien établir,
 même avec la meilleure volonté du monde, entre la chanson des bois et
 les strophes à l'adresse de *Jeanne* et d'*Hélène*, les huit vers alignés *Sur un*
album ou le quatrain sur *La Vie est une Fleur*? M. Desaulniers eût été
 mieux inspiré, semble-t-il, de laisser dans ses cartons, quitte à les grou-
 per sous un autre titre et à en faire, avec quelques additions, la matière
 d'un second recueil, ces poèmes presque tous dignes d'éloges, mais qui ne
 sont pas à leur place. D'autre part cette contrainte au profit de l'unité de
 l'ouvrage nous aurait privés, — et c'eût été grand dommage — d'une
 perle. L'anthologie des poètes canadiens-français de Jules Fournier
 l'avait tirée de l'oubli; mais nous ne saurions trop souvent relire ces cinq
 strophes s'il est vrai, comme l'observe finement Ruskin, qu'une oeuvre
 d'art suscite un perpétuel enchantement: a thing of beauty is a joy for-
 ever. Il s'agit des *Mouettes de France*, vers d'une musique aérienne et
 d'une émotion contenue qui, à eux seuls, suffiraient à immortaliser leur
 auteur.

Mouettes, qui liez la grâce de vos ailes,
 Lorsque la nuit descend, à la courbe des flots;
 Mouettes, que les mers, quand vous courez vers elles,
 Jettent comme un espoir à tous les matelots;

Mouettes, qui semblez des petites croix blanches,
 Qui palpitez au bout des vagues follement
 Et qui, dans les embruns roulés en avalanches,
 Tombez et retombez sans cesse éperdument ;

Mouettes, qui ce soir, du haut de nos falaises,
 Découpant sur le ciel un nimbe éblouissant,
 Lancez vos cris joyeux aux flotilles anglaises
 Comme si vous vouliez les bénir en passant ;

O Mouettes, venez de partout plus légères,
 Venez du Nord, venez du Midi, bercez-vous
 Sur la côte normande où vont pleurer les mères,
 Sur les plaines d'Alsace où meurent les époux ;

Survolez, survolez les frontières anciennes,
 Car nous sentons déjà vos ailes nous porter
 Sur les rives du Rhin où viennent se heurter
 Les mouettes de France aux cigognes prussiennes.

Synthèse de croquis objectifs d'une sérénité attique ou de visions subjectives artistement rendues, résurrection poétique d'un monde de lumière, de couleurs et de sons, *Les Bois qui chantent* maintiendront longtemps encore, avec leur apparence décorative et leurs dômes frémissants de vie, une jeunesse sans cesse renouvelée ; longtemps encore, en vertu d'une subtile alchimie et pour la plus grande joie des générations futures d'artistes et de poètes, ils changeront leur sève implorée de l'antiquité et de la terre de chez nous en une plantureuse moisson de verdure, de fleurs et de fruits.

Séraphin MARION.

ACTUALITÉ

L'encyclique "Quadragesimo Anno"

Pie XI aura bientôt égalé les plus illustres de ses prédécesseurs par le nombre, l'importance, la hardiesse de ses décisions et de ses actes de magistère.

L'encyclique *sur la restauration de l'ordre social en conformité avec les préceptes de l'Évangile* ne fait pas que marquer un anniversaire mémorable, elle est encore un rappel de principes impérieux et urgent en notre monde politique et économique desaxé et menacé, elle est un point de départ vers des réalisations salutaires et fécondes.

Si *Casti Connubii*, par l'énergique condamnation des brèches répétées faites aux lois sacrées du mariage chrétien, met en lumière d'une façon éclatante l'indéfectibilité de l'Église et l'immutabilité de sa morale, *Quadragesimo Anno* restera dans l'histoire comme un signe et un témoignage de son esprit toujours progressif, de l'adaptabilité de ses principes sociologiques aux contingences diverses, au progrès économique et aux conditions sociales nouvelles, de la vigueur et de la pénétration de sa vision qui ne craint pas de s'élever et de regarder au delà de la ligne de nos horizons bornés et volontiers immobiles alors que celui de l'humanité s'éloigne et s'amplifie avec l'avance des âges.

Doctrines immuables n'ont jamais signifié pour l'Église fixité matérielle et stagnation, mais bien stabilité vitale d'un enseignement qui se développe et s'épanouit dans une continuité toujours identique au substratum initial de la révélation primitive. Les deux caractères du dogme catholique — homogénéité et évolution — se retrouvent d'une manière saisissable dans la lettre du 15 mai 1931. Sens traditionnel, la vigou-

reuse défense du droit de propriété individuelle; clairvoyance et intuition de l'avenir, la part plus large accordée au prolétariat dans la participation aux bénéfices et à la direction de l'entreprise, le domaine plus étendu concédé, non pas à l'étatisme qui est une théorie et une pratique funestes, mais à la propriété collective et à l'intervention d'Etat par voie de législation ouvrière qui peuvent devenir des nécessités de bien commun.

L'acte du Pape constitue un monument nouveau sur lequel l'Eglise vient d'écrire en caractères impérissables la sollicitude maternelle et l'immense pitié qu'elle a toujours entretenues à l'égard des classes laborieuses. Sous la lettre morte mais suggestive, on sent palpiter le coeur du Pontife, successeur direct de Celui dont la parole résonne encore sur l'univers — *misereor super turbam*.

Il convient de souligner aussi, dans la Constitution apostolique *Deus Scientiarum Dominus* sur la réorganisation des Universités et Facultés d'Etudes ecclésiastiques, le même sens aigu des réalités, le même flair des besoins de l'heure et du siècle. C'est là un autre document d'une portée considérable, peut-être insoupçonnée. Contre les légendes vieilles de la libre pensée et les calomnies du rationalisme, il démontre, une fois de plus, l'intérêt très vif que l'Eglise prend à l'avancement du savoir et à la diffusion de la vérité sous toutes ses formes; il affirme d'une manière non équivoque la volonté très ferme où elle est de voir ses foyers de science inférieurs à nuls autres et ses docteurs, parfaitement équipés, briller au premier rang dans la cité des savants.

La Semaine sociale d'Ottawa

(25-28 août 1931)

La Semaine sociale devra compter parmi les événements intellectuels saillants de l'année qui s'achève.

Elle a réuni, chaque jour, dans la salle académique de notre Université, des auditoires d'élite, assidus et particulièrement préparés à entendre la forte et profonde doctrine sociale de l'Ecole.

Le thème commun des leçons convenait singulièrement à notre ville et à notre milieu. En ce siècle livré à l'empirisme de toutes les expériences socialistes même les plus violentes et les plus utopiques, près de la colline

où se dessinent les lignes générales de notre politique intérieure comme extérieure et où se joue par conséquent l'avenir de la nation, il importait de proclamer publiquement, pour qu'elles rayonnent encore davantage, les normes fondamentales, qui, selon les dictées de la philosophie traditionnelle, doivent présider à la constitution d'un Etat, fixer les devoirs des citoyens, orienter les pouvoirs publics dans leurs rapports avec l'Eglise, la famille et l'individu de façon à sauvegarder toujours la liberté personnelle, l'autonomie de la société domestique, les droits sacrés de la religion et les intérêts collectifs de la communauté civile et internationale. Il faut savoir gré au Révérend Père Archambault, s. j., et aux organisateurs de la Semaine d'avoir choisi un sujet d'une si pressante actualité, remettant ainsi en relief l'idéal aristotélicien d'un Etat solidement assis sur des bases chrétiennes et catholiques.

La compétence et le savoir des maîtres qui se sont succédé à la tribune, à une exception près, sont de ceux qu'on ne s'essaye point à louer parce que déjà fermement établis et trop largement connus.

Ne faut-il pas regretter que la plupart de nos chefs laïcs et de nos hommes d'Etat ne trouvent pas le temps, malgré des dérangements multiples et des devoirs que nous savons absorbants, de s'intéresser à des oeuvres créées précisément pour exercer sur eux une action opportune et bienfaisante. Les Semaines sociales sont de celles qui s'imposent dans un pays catholique comme le nôtre.

Arthur CARON, o. m. i.

Chronique universitaire

Les imposantes cérémonies de la collation des grades se sont déroulées, cette année, au théâtre Keith, devant une assistance de presque 2,000 personnes. Les toges, l'hermine, les toques et les épaulettes aux couleurs variées donnaient à cet événement un aspect grandiose. Entouré des doyens des diverses facultés et du corps administratif, le Révérend Père Recteur distribua les honneurs universitaires.

En reconnaissant le mérite de deux citoyens éminents de la Capitale, MM. Doughty et Beauchesne, et en leur conférant le titre honorifique de Docteur en Droit, l'Université s'est honorée elle-même. Disons un mot de chacun des nouveaux docteurs, qui sont membres de la Société Royale du Canada, pour ne mentionner que cela.

Né en Angleterre en 1860, et ayant terminé ses études à Oxford, M. Arthur George Doughty, qui vint au Canada en 1886, occupa divers postes importants dans le gouvernement de la province de Québec, avant d'être nommé archiviste à Ottawa en 1904. Il a consacré presque toute sa vie à l'étude de l'histoire de notre pays, et la liste de ses écrits, soit volumes, soit collaborations aux Encyclopédies, impressionne autant par le nombre que par le mérite.

M. Arthur Beauchesne, né à Carleton, province de Québec, en 1876, fit ses études classiques au collège de Saint-Joseph de Memramcook, N.B., où il obtint le titre de bachelier ès arts en 1895. Ayant complété l'étude du droit à l'Université Laval de Montréal, il devint secrétaire privé tout d'abord de sir R.-E. Leblanc, président de l'assemblée législative de Québec, et plus tard de sir Adolphe Chapleau. Après plusieurs années consacrées au journalisme et à la pratique de la profession légale, il fut nommé, en 1925, greffier de la Chambre des Communes. Ecrivain et confé-

rencier très apprécié, M. Beauchesne est spécialement connu comme l'auteur d'un manuel de règlements et de procédure parlementaire qui fait autorité.

En outre de ces doctorats *ad honorem*, il y eut deux docteurs en droit canonique, deux docteurs en philosophie et trois maîtres ès arts. Il n'est pas sans intérêt d'énumérer tout simplement le sujet des thèses qui ont valu à leurs auteurs ces grades académiques: « Le droit canonique comparé au droit civil en matière matrimoniale »; « La loi ecclésiastique »; « De causa finali »; « De relatione praedicamentali »; « Joseph de Maistre »; « La psychologie de l'acte libre »; « The Everlasting Mercy, by John Masefield »; « Riel's Red River government, a legitimate government »; « An outline of modern and contemporary European Drama »; « Heredity and Environment in their relation to Character ».

Huit licenciés en théologie, deux licenciés en droit canonique, vingt et un licenciés en philosophie, dix bacheliers en théologie, six bacheliers en droit canonique, trente-deux bacheliers en philosophie et vingt-trois bacheliers ès arts, dont deux bachelières, soit plus de cent étudiants reçoivent des diplômes universitaires.

Le Révérend Père Recteur a rappelé, à cette occasion, les faits saillants de l'année académique 1930-1931, et annoncé la fondation très prochaine des Ecoles de musique, de sciences sociales et de lettres, voire même de médecine. L'élite intellectuelle d'Ottawa et de Hull saluera avec joie l'ouverture des cours publics de littérature, qui, entre autres avantages, faciliteront aux bacheliers ès arts, l'obtention de la maîtrise ès arts. Le Révérend Père termina son allocution en invitant tous les amis de l'Université à assister à l'inauguration de la nouvelle chapelle, au mois d'octobre.

* * *

Le lendemain de la collation des grades, plus de soixante médailles d'or et d'argent ont été distribuées aux élèves méritants de notre institution. MM. Gaétan Vinet et John A. MacDonald s'acquittèrent admirablement de la tâche d'exprimer, au nom de leurs confrères finissants, leur reconnaissance envers l'*Alma Mater*.

L'association des anciens élèves de l'Université a commencé il y a trois mois la publication d'un minuscule bulletin mensuel, intitulé *Semper Fidelis* et dont l'ambition serait de relier les diverses générations d'anciens et de soutenir leur loyauté.

* * *

C'est à l'Université d'Ottawa que se sont tenues, cette année, les réunions de la Xe Semaine sociale du Canada. La question de l'Etat fut étudiée sous tous ses aspects. Deux de nos professeurs, les Révérends Pères Georges Simard et Arthur Caron, ont fourni des travaux de réelle valeur et fort goûtés.

* * *

Ayant suivi les leçons de Vincent d'Indy et d'Amédée Gastoué, à la Schola Cantorum de Paris, le Révérend Père Conrad Latour a reçu le diplôme de fin d'études en chant grégorien et donnera bientôt des cours de musique religieuse.

* * *

Durant les deux mois de vacances, le Révérend Père René Lamoureux a visité plusieurs pays de l'Europe. Il représenta l'Université d'Ottawa, à Edimbourg, au congrès impérial des universités britanniques. A Rome, il obtint une audience de Sa Sainteté Pie XI, qui s'intéressa à la formation des institutrices catholiques et bilingues d'Ontario et qui daigna bénir l'Ecole Normale de l'Université.

* * *

Le Révérend Père Ernest Renaud partira sous peu pour l'Europe, où il se spécialisera dans la chimie, à l'Université catholique de Lille. Il sera accompagné de M. Pierre Bélanger, un de nos finissants de la dernière année académique, qui poursuivra ses études médicales dans la même Université.

A l'occasion de la fête patronale des Canadiens Français, la Saint-Jean-Baptiste, le Révérend Père Georges Simard a donné une conférence sur le dualisme canadien, expliquant, à la lumière de l'histoire, les conditions de la survivance de notre nationalité. Mgr Camille Roy, vice-recteur de l'Université Laval, ainsi que M. le Chanoine Myrand, curé de la paroisse Sainte-Anne, ont souligné l'importance de l'Université d'Ottawa comme forteresse de vie nationale et, en termes non équivoques, ont fait un vibrant appel en faveur de cette institution. Qu'ils daignent recevoir, par l'entremise de la *Revue*, l'expression de notre vive gratitude pour leur bienfaisante sympathie.

Henri SAINT-DENIS, o. m. i.

PARTIE DOCUMENTAIRE

M. CONSTANTIN-WEYER ET LE VRAI RIEL

M. Constantin-Weyer a pris soin de nous faire savoir que « la *Bourrasque*, qui est la biographie romancée de Louis Riel, fut écrite en 1922, bien avant que les biographies romancées fussent à la mode ».

Ce ne serait pas un mince mérite d'avoir été l'initiateur d'un genre dont la vogue s'est maintenue d'une façon étonnante; mais avant d'accepter la *Bourrasque* comme la première en date des biographies romancées, il faudrait étudier ce livre d'un peu plus près. Tout le monde admet qu'une vie romancée doit reposer sur un solide fonds d'histoire. Que l'écrivain s'ingénie, à l'aide d'un peu de fiction, à rendre vivant sous nos yeux son personnage, à nous donner l'impression d'un roman vécu, fort bien: c'est ce que nous attendons de lui. Mais nous ne supporterions pas qu'il altère, sciemment ou non, les faits essentiels. Ce ne serait plus de l'histoire romancée, mais du roman de qualité douteuse.

La *Bourrasque* ne peut être considérée comme une biographie romancée de Louis Riel, et pour cause. Son prétendu biographe n'a même pas pris la peine d'étudier le caractère et le rôle politique de son héros, l'un des personnages historiques les plus complexes du Canada. Ayant vécu dix ans dans le pays dont il rêvait de faire revivre le passé, il n'a pas mis à profit les facilités qui lui étaient offertes de se munir d'une convenable documentation.

Nous ne dirons pas que cette documentation fait complètement défaut. M. Constantin-Weyer a beaucoup fréquenté les métis; il a vécu dans leur intimité. Il est venu en contact avec quelques vétérans obscurs des troubles de 1869-70, de la bouche desquels il a recueilli des réminiscences et des impressions un peu confuses. Mais il n'a connu les faits que sous l'aspect grossier et simpliste dont on en conserve la tradition chez la classe la plus pauvre et la plus ignorante. Il n'a pas jugé à propos de vérifier sur place certains propos et certains détails, d'entrevoir les derniers survivants notables du drame à reconstituer. Il n'a pas su pénétrer l'âme du petit peuple qu'il se proposait de mettre en scène, ni les mobiles qui firent agir chefs et soldats. Sa documentation est notoirement fragmentaire, partielle, insuffisante.

Chose incroyable, l'auteur de la *Bourrasque* n'a pas pris la précaution élémentaire de consulter un seul des nombreux ouvrages consacrés à cette phase si importante de l'histoire du Canada. Il a feuilleté distraitemment quelques brochures de l'époque, — les plus suspectes, les plus hostiles aux catholiques et aux métis français. Aussi relève-t-on chez lui de fréquentes erreurs monstrueuses qui n'ont d'autre excuse que l'ignorance, puisqu'il faut bien appeler les choses par leur nom. On est abasourdi de voir qu'un écrivain ait pu se hasarder à entreprendre une oeuvre qu'il intitule pompeusement *Epopée Canadienne*, sans s'être au préalable assimilé les éléments de l'histoire et de la géographie du Canada.

Cette ignorance malséante s'étale dès les premières lignes de la *Bourrasque* :

« La Rivière Rouge pourrait sans prétentions exagérées se donner quelques airs d'importance. Elle prend sa source aux Etats-Unis, dans le Wisconsin, à quelques centaines de kilomètres de la frontière canadienne — ce qui est un fait banal. . . (p. 9.) »

Littérairement parlant, ce début est assez heureux; mais du point de vue géographique, — qui a ici son importance, — c'est une hérésie pure et simple. La rivière Rouge ne prend pas sa source dans le Wisconsin, mais dans le Minnesota, non loin des sources du fameux Mississippi. Elle coule vers le Nord entre cet Etat et celui du Nord-Dakota avant d'atteindre la frontière manitobaine.

Quelques pages plus loin, M. Constantin-Weyer veut faire connaître l'origine du petit peuple de la Terre de Rupert, — et le lecteur un peu averti est stupéfait de constater que ses connaissances historiques ont le même caractère approximatif que sa science géographique. De Pierre de la Vérendrye, le découvreur du Nord-Ouest, il fait un contemporain de Charles II, alors que le hardi explorateur est né en 1685, l'année même où mourait le roi d'Angleterre. La fondation de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qu'il place après les voyages de La Vérendrye, date de 1670, — quinze ans avant sa naissance. De la fameuse Compagnie du Nord-Ouest, dont la rivalité avec la Compagnie de la Baie d'Hudson remplit trente-huit années tumultueuses de l'histoire du pays (1783-1821), l'auteur fait une compagnie française, datant du régime français.

Voilà qui est mieux encore.

Riel suppute les chances du succès du mouvement déclanché par les métis pour résister à l'annexion :

« Avec une belle simplicité, due au côté indien de sa nature, il éliminait d'instinct tout ce qui aurait pu contrarier son vaste et audacieux projet. Du peu qu'il avait appris, il avait retenu la mémoire des rébellions du Bas-Canada, et la victoire de Carillon sonnait à ses oreilles, gaiement, sans que tintât comme un glas funèbre le nom de la défaite qui avait suivi, et sans qu'il effleurât d'un souvenir la triste fin héroïque de certains jeunes hommes qui avaient passé des bras de la victoire aux mains du bourreau. (p. 49.) »

Le mot Carillon ne se trouve point là par suite d'une distraction ou d'une erreur typographique. Notre auteur va y revenir. Le curé Ritchot, narguant le jeune Provencher, lui décoche, dans son langage pittoresque, cette énormité :

« . . . Ah! Ah! . . . sapré p'tit jeune homme, ya donc pas d'vos parents qui ont combattu à Carillon? . . . (p. 95). »

Le romancier prend la bataille de Carillon, brillamment gagnée par Montcalm sur les Anglais, en 1758, pour l'une des malheureuses échauffourées de guerre civile qui marquèrent le soulèvement de 1837, sous la direction de Papineau!

Après cela, on n'est qu'à demi surpris de voir assigner pour date à la célébration de la fête des Orangistes (anniversaire de la bataille de la Boyne) le 1er juillet, — le propre jour de la fête nationale du Canada, — et à celle de l'Immaculée-Conception, le 18 septembre.

* * *

N'allez pas croire que M. Constantin-Weyer ne néglige que certains détails accessoires et apporte plus de soins aux événements qui soutiennent la trame même de son récit. De propos délibéré, là aussi, il ignore complètement les dates, — terreur des écoliers, — et la géographie, — supposée inexistante pour les Français. . . Ses personnages,

êtres inconsistants et irréels, sans état-civil et sans domicile, flottent dans le temps et dans l'espace, à la manière de vagabonds de grands chemins. Aussi, que de propos insensés il met dans leur bouche, que de bévues incroyables il leur fait commettre!

Les premiers mots de *Vers l'Ouest* nous avertissent que « l'action se passe dans les terres du Prince Rupert, vers le milieu du XIXe siècle. » Jean-Louis Riel, qui vient d'avoir un fils, a obtenu de Mgr Provencher, la promesse qu'il recevra dans un collège une éducation soignée. Le père y tient beaucoup. Se rendant compte que le défaut d'instruction l'empêche de réaliser son rêve de devenir roi d'un petit peuple métis libre et prospère, il se flatte que le jeune Louis, convenablement préparé, pourra remplir cette haute mission. Aux dernières pages du récit, l'évêque renouvelle sa promesse, non sans avoir fait sentir à Riel la futilité de ses ambitions personnelles:

« Reste en paix et fais des enfants. Croissez et multipliez, et vous aurez pour vous le nombre, si jamais, ce dont je doute fort, l'immigration s'accroît. Mais donne-moi ton fils Louis dès qu'il sera en âge, et je lui ferai donner une instruction qui lui permettra peut-être d'accomplir en homme les projets que tu rêves en enfant.

« . . . Mgr Provencher venait, en quelques mots très simples, mais parfaitement appropriés à la simplicité d'âme du chef métis, de souffler sur ses illusions, et Riel se sentait subitement, — à quarante-cinq ans, — vieux et faible, tout ressort brisé en lui. (p. 247). »

Quelle imprudence, monsieur l'historien, de nous dévoiler tout-à-coup l'âge de votre héros que, d'ailleurs, vous vous êtes bien gardé de vérifier! Si Jean-Louis Riel, né en 1817, a quarante-cinq ans, nous sommes en 1862. Son fils, né en 1844, a dix-huit ans. Depuis quatre années déjà, il poursuit ses études au Collège de Montréal! Quant à Mgr Provencher, il est mort depuis 1853! A noter qu'il reçoit indifféremment le titre d'évêque ou d'archevêque, alors que Saint-Boniface ne sera érigé en métropole qu'en 1871.

Encore quelques exemples qui achèveront de nous édifier sur l'érudition de M. Constantin-Weyer.

Vers la fin d'un voyage pénible, par un hiver rigoureux, Donald Smith (plus tard lord Strathcona), reconforte en ces termes son jeune secrétaire:

« — Courage, vieux garçon, courage. Ce soir, nous coucherons à Winnipeg. Ah! Ah! Ce n'est pas une sinécure d'être le secrétaire du « vieux Smith ». »

Là-dessus, l'auteur croit devoir insérer entre parenthèse cette réflexion qui veut être piquante:

« Le « vieux Smith » et son « vieux garçon » pouvaient avoir quarante-cinq ans à eux deux. (p. 144). »

Or, nous sommes dans les derniers jours de 1869 et Donald Smith, né en 1820, compte à lui seul quarante-neuf ans bien sonnés. Notez qu'il s'agit d'un homme considérable, pour lequel M. Constantin-Weyer professe une admiration sans borne. C'est d'ailleurs un contemporain: lord Strathcona a vécu jusqu'en janvier 1914. Au moment de sa mort, il occupait le poste de haut-commissaire du Canada à Londres.

Lorsque le même personnage, arrivé au fort Garry (27 décembre 1869), se trouve en présence de Riel, celui-ci l'interroge et s'attire une réponse ahurissante.

« — Quelles sont les nouvelles d'Ontario?

Smith le regarda en dessous:

— On dit que la Confédération Canadienne a été proclamée le mois dernier.

. . . Le métis s'éleva en protestations véhémentes:

— La Confédération, la Confédération. . . Sommes-nous du bétail? Monsieur Smith? je vous le demande? pour qu'on nous vende de la sorte. . . (p. 158). »

A quoi rime cette indignation rétrospective? En décembre 1869, la Confédération canadienne comptait déjà deux ans et cinq mois d'existence. . . M. Constantin-Weyer a dû lire quelque part que les troubles de la Rivière Rouge avaient été provoqués par l'entrée du Manitoba dans la Confédération: il en conclut un peu naïvement que la Confédération est née à cette date.

Le 24 août 1870, le colonel Wolseley prend possession sans coup férir du fort Garry. Et l'auteur de la *Bourrasque* d'écrire:

« Grand politique et grand soldat, le général avait attendu, pour pénétrer en Manitoba, que Riel et Lépine, bannis, (*ils ne devaient être bannis que cinq ans plus tard*), fussent partis à cheval, tous deux, tranquillement, à travers les flaques d'eau du dégel, dans la prairie, où l'émeraude des jeunes pousses commençait à cacher la terre, comme pour rapiécer l'usure que le soleil rongerait, trou par trou, au linceul de neige pourrie. (p. 188). »

Nous sommes à la fin d'août, mais notre auteur l'ignore superbement. La date exacte de l'entrée des troupes canadiennes à Winnipeg, qui met fin au régime du Gouvernement Provisoire, est sans intérêt pour lui. En pleine chaleur torride de l'été manitobain, il nous montre les deux fugitifs pateaugeant dans la prairie détrempée par le dégel !

Voilà à quel degré d'inconscience et de ridicule peut descendre un écrivain qui se mêle de faire de l'histoire — même romancée — sans préparation, sans souci des précautions les plus élémentaires de prudence et d'honnêteté.

* * *

Ce ne sont pourtant là que simples détails, — si l'on veut. On pourrait à la rigueur les négliger, pourvu que l'ensemble de l'oeuvre se rachetât par des qualités solides et des intentions louables.

Nous allons maintenant pénétrer, avec l'auteur de la *Bourrasque*, au coeur même de l'histoire de l'Ouest canadien.

M. Constantin-Weyer, par certains côtés, semble sympathique aux métis et à leur chef. Il le proclame, et nous voulons croire à sa sincérité. Il ne ménage pas ses sarcasmes à l'adresse des fanatiques de l'Orangisme, qui poursuivent d'une haine farouche tout ce qui est français et catholique. Cependant, par une singulière inconséquence, le drame tel que reconstitué sous sa plume, — les épisodes de pure imagination dont il l'agrément, la manière dont il fait parler et agir ses personnages, — tout contribue à créer chez le lecteur une impression d'ensemble troublante, indécise, voire hostile à ceux dont il est supposé prendre la cause en mains. Ce partisan des métis méconnus et persécutés est un étrange avocat, dont le plaidoyer n'est pas loin de justifier les accusations de banditisme et de trahison portées contre eux dans le camp ennemi. Pauvrement documenté, nous l'avons vu, le peu qu'il sait, on dirait qu'il prend plaisir à le dénaturer. Quand il ne pêche pas par ignorance, il pêche — ce qui est plus grave — par mauvaise foi.

Ce n'est pas la haine pure et simple des Anglais qui déclancha le mouvement de 1869 à la Rivière-Rouge. Quand M. Constantin-Weyer écrit qu'aucun métis ne voulait d'une Confédération canadienne et d'un gouverneur « parce qu'il représentait une reine Victoria anglaise et protestante », il publie une fausseté gratuite. Riel était dévoué aux institutions britanniques et ne toléra jamais aucun acte portant atteinte à l'autorité de la Reine. L'incident du drapeau est, à ce sujet, bien significatif. Au moment de l'arrestation, à Ottawa, de deux des délégués du Gouvernement Provisoire, O'Donoghue, dans

un accès de fureur, descend le pavillon de l'Union Jack qui flottait dans l'enceinte du fort Garry. Riel le fait hisser de nouveau et place au pied du mât André Nault, avec la consigne formelle de tirer sur quiconque osera y toucher.

Le gouvernement canadien, qui nourrissait l'ambition légitime de s'annexer les Territoires du Nord-Ouest, commit la maladresse de négocier avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, maîtresse exclusive du pays, sans consulter la population. Celle-ci s'en montra justement offensée. Des arpenteurs ontariens, envoyés prématurément par Ottawa pour diviser les terres, achevèrent de l'irriter par leur sans-gêne et leur arrogance. Ils déclaraient ouvertement que les métis allaient être dépossédés au profit des nouveaux arrivants. C'était la croyance générale, même chez les Anglais de Winnipeg, que les malheureux seraient dépouillés sans rémission.

C'est alors que Riel, avec quelques partisans, força une équipe d'arpenteurs à suspendre ses travaux et prit des mesures pour fermer la porte de la colonie au gouverneur canadien, qui ne possédait d'ailleurs aucun titre officiel.

Le Gouvernement Provisoire n'était nullement hostile à l'entrée du pays dans la Confédération; mais il entendait que cet acte fût l'objet de pourparlers entre les deux parties intéressées et qu'un contrat en bonne et due forme garantît les droits de la population. Son rôle principal fut de dresser une *Liste des Droits* et de la faire accepter par les autorités d'Ottawa. Il sut mener à bien cette difficile entreprise. Il négocia des conditions de transfert honorables. Il obtint des garanties formelles, pour l'élément catholique et français qui, autrement, eût été englouti par l'instauration du nouvel état de choses.

Ce Gouvernement Provisoire était d'ailleurs parfaitement légitime et le seul alors reconnu dans le pays. Fondé grâce à l'initiative des métis français, il avait reçu plus tard l'appui de l'élément anglais, sur les conseils de l'évêque anglican et de tout le clergé protestant.

Si nous croyons devoir préciser ces points d'histoire, c'est que — chose stupéfiante — on n'en trouve pas la moindre trace dans le récit de M. Constantin-Weyer. Gouvernement Provisoire? Liste des Droits? Envoi de délégués à Ottawa? Pas un mot de ces faits qui constituent le noeud du drame auquel on prétend nous faire assister. Dépouillé du mobile très noble qui l'a fait naître et le soutient, le mouvement nous apparaît incompréhensible, insensé, sans but avouable.

Autre fait capital passé sous silence et qui met en un relief saisissant le loyalisme des métis français: l'invasion fénienne.

Les Etats-Unis convoitaient depuis longtemps le Manitoba, qu'ils auraient voulu s'annexer. Leurs agents les plus actifs étaient les Fénien qui, au moment des troubles, assaillirent le Gouvernement Provisoire d'offres alléchantes de secours en soldats et en argent. Ils ne réussirent pas à ébranler l'attachement de Riel à la couronne britannique. Un peu plus d'un an après l'entrée de la province dans la Confédération, les Fénien s'imaginèrent qu'à la faveur de certains changements, une tentative d'invasion aurait des chances de succès. Les mauvais traitements subis par les métis, la mise hors la loi de leur chef, le mécontentement général de la population, tout semblait favoriser leur projet. Il leur suffirait, pensaient-ils, de franchir la frontière pour voir leur armée grossie de tous ces mécontents et la jeune capitale sans défense tomber entre leurs mains.

La vérité est que si les métis s'étaient joints aux envahisseurs; comme ces derniers l'escomptaient, l'entreprise réussissait. Mais Riel et ses lieutenants, loin de faire cause commune avec les Fénien, se mirent à lever une troupe de volontaires pour marcher contre eux. A la nouvelle de ce coup de théâtre qui anéantissait leurs plans de conquête, les bandes d'aventuriers n'eurent plus qu'à se disperser. L'Ouest canadien restait à l'Angleterre, grâce à la fidélité des métis français.

Qui ne voit que ce dernier épisode si caractéristique de l'histoire des troubles du Manitoba éclaire les événements d'un jour nouveau? Mais en l'incorporant dans son récit, l'auteur eût ruiné sa légende d'un peuple métis adversaire irréconciliable des Anglais.

* * *

Non content d'escamoter et de dénaturer des faits acquis à l'histoire, M. Constantin-Weyer use de la même liberté avec ses personnages, leur prêtant un caractère et un rôle en contradiction flagrante avec la vérité et la tradition. Il cuisine un Riel tout à fait inédit et tient d'abord à en faire, — cela va de soi, — un homme au type indien fortement prononcé. Presque à chaque page il glisse une allusion à ses aïeules indiennes, au sang sauvage qui opère chez lui d'étranges poussées irrésistibles. Il écrit sans hésiter : « . . . Le sang indien que Riel tenait de sa mère. . . » (p. 69). Or, la mère de Riel était Julie Lagimodière, fille de Jean-Baptiste Lagimodière, Canadien français de la province de Québec, et de Marie-Anne Gaboury, la première femme blanche venue dans l'Ouest. Le peu de sang indien qui coulait dans ses veines, il le tenait de sa grand'mère paternelle, métisse franco-montagnaise, et de son père, métis par sa mère. Pourquoi faire tant de cas d'une filiation si peu accentuée? En réalité, les propres enfants de M. Constantin-Weyer, dont la mère a une plus longue ascendance de sang mêlé, sont plus indiens que ne l'était Riel.

Le chef métis ne fut pas davantage le coureur de filles et le débauché que nous peint la *Bourrasque*. Tous les témoignages s'accordent à dire que sa vie privée fut parfaitement honorable. Ses pires ennemis, qui colportèrent tant de calomnies sur son compte, ne purent l'atteindre par ce côté. Il jouissait d'une réputation tout à fait inattaquable. Mais cela ne dérange pas notre romancier. De ce jeune homme courtois et d'une nature mystique, il fera un être vulgaire, d'une immoralité froide et inconsciente. On le voit préluder à sa mission de chef par une suite de polissonneries dénuées de toute originalité. Puis, au moment décisif où se jouera le sort du pays, un conflit intime surgira entre ses projets d'ambition et l'amour, personnifié cette fois par une hétaire de la race supérieure. L'homme d'Etat se laissera bêtement trahir par l'amant désarmé et ne sauvera son honneur que par accident.

Voulez-vous savoir comment Riel parle à ses hommes? Voici quelques échantillons de ses propos :

« — Ah mon sapré maudit torvieu d'enfant de chienne! C'est d'même que tu fais ton métier? Ah! t'en es un joli bâtard de laisser entrer icite des étrangers. . . Des Angliches encore. . . (p. 160). »

« — Et t'y penses-t'y, mon torvieu de Christ, dit Riel, qui parlait savamment le patois métis, et tu penses-t'y que moié, Louis Riel, je suis revenu des Etats pour les chiens. . . Non, je suis revenu pour vous faire libres, vous aut', métiffs, dont je suis et dont tu es. Entends-tu, sacré bâtard? (p. 161). »

Qu'on n'objecte pas que Riel, qui avait la réputation d'un homme raffiné et avait étudié dans l'un des meilleurs collèges de la province de Québec, ne pouvait tenir un pareil langage. M. Constantin-Weyer n'a jamais rencontré un métis bien élevé. Quant à l'instruction donnée au jeune Riel par les Sulpiciens de Montréal, il a pris soin de nous dire qu'il ne fallait pas la prendre au sérieux :

« Il avait été enfermé dans un collège, à Montréal, où on l'avait bourré d'histoire sainte, d'un peu de grec et de latin, des éléments de la géométrie euclidienne et d'apologétique chrétienne, science parfaitement inutile à un adolescent qui possédait d'ailleurs la foi du charbonnier, et ne concevait pas un instant qu'on pût douter de la parole d'un orateur en soutane. (p. 37). »

Voici son héros dans une autre posture qui ne manque pas de piquant :

« Riel, enfermé dans le bureau dont il avait dépossédé l'ex-justice Cowan, plissait le front et tirait la langue en composant laborieusement un appel aux métis anglais et écossais. Après bien des heures, après bien des chiffons de papier maculés d'encre, rageusement froissés, et qui terminaient en feu d'artifice dans le tuyau de poêle leur courte et inutile carrière, après beaucoup de jurons qui faisaient frémir les employés prisonniers en leur présageant le retour des supplices les plus indiens, après des batailles brutales avec la plume et l'encrier, il parvint à mettre sur pied la proclamation suivante. (p. 160). »

On se demande quelle élucubration informe va sortir d'une plume tenue aussi gauchement. Dieu merci ! l'auteur ne l'a pas rédigée pour lui. Il s'est contenté de l'extraire des documents officiels, — et elle est parfaite de sagesse, de sobriété et de correction. . . Si M. Constantin-Weyer avait connu un tant soit peu les écrits de Riel, — en particulier sa lettre au lieutenant-gouverneur Morris sur le soulèvement de la Rivière-Rouge et son mémoire sur la race métisse, — jamais il n'aurait osé en faire l'homme grossier, ignorant, décrit dans cette page.

Mais il nous reste à achever le tableau :

« Bien des années après, Antoine Ritchot se rappelait encore comment Riel, ayant composé cette affiche avait, par des paroles sonores et terriblement peu chrétiennes, manifesté l'ennui de n'avoir pas de secrétaire pour la reproduire au nombre d'exemplaires voulu et comment lui, Antoine, et son frère Janvier, pour empêcher les hérétiques d'entendre ces blasphèmes et d'en témoigner contre leur auteur au jour du Jugement Dernier, (et que le bon Dieu lui pardonne !) avaient sans discontinuer chanté des cantiques à tue-tête, pendant sept heures de temps, en se relayant tous les deux. (p. 110). »

La scène est trop chargée cette fois pour mériter l'indignation. Disons simplement que Riel avait un secrétaire dont le nom est connu de tous, — sauf de M. Constantin-Weyer. C'était son ami intime Louis Schmidt, du même âge que lui, envoyé en même temps que lui dans l'Est par Mgr Taché pour y faire ses études. Il fut plus tard membre de la première et de la troisième législature du Manitoba.

Louis Schmidt vit encore ; il est dans sa quatre-vingt-huitième année. Il y a quinze ans que je suis en relations avec lui et qu'il m'honore de son amitié. C'est un homme remarquablement cultivé et spirituel, au courant de tout ce qui intéresse la vie française, maniant habilement la plume, ayant la coquetterie du parler français précis et élégant.

* * *

L'auteur de la *Bourrasque*, on le voit, recherche toutes les occasions d'amoindrir son héros et de lui aliéner la sympathie du lecteur. Nous n'oserions dire s'il agit de propos délibéré ou s'il le trahit inconsciemment. De toute évidence, cependant, son dessein est de rabaisser le mouvement insurrectionnel des métis, de le faire sombrer dans le ridicule. C'est du moins le résultat qu'il obtient auprès de ceux qui acceptent sans contrôle sa version historique, où pullulent les faussetés et les contrefaçons. Non content d'écarter des faits essentiels, qui modifient de fond en comble le sens des événements, il dénature de son mieux ceux qu'il conserve et réussit sans peine à les rendre odieux ou grotesques.

Le procédé dont il use pour cela est extrêmement simple. Chaque fois que se présente un épisode tragique ou chevaleresque, susceptible de relever le ton du récit ou de nous impressionner favorablement, vite, il le noie dans une scène d'ivrognerie ou de luxure. — et nous voilà derechef dans la boue. . .

A titre d'exemples, nous allons rappeler deux des principaux épisodes des troubles de la Rivière-Rouge et voir de quelle façon ils se trouvent travestis.

Le 11 octobre 1869, (et non pas le 5, comme l'écrivit M. Constantin-Weyer), André Nault, cultivateur de Saint-Vital, près de Fort Garry (aujourd'hui Winnipeg), aperçoit des arpenteurs qui tirent des lignes sur sa terre. Il s'avance vers eux et leur signifie d'avoir à cesser leur travail; mais, peu familier avec l'anglais, il ne réussit pas à se faire comprendre. Il va demander l'aide de son cousin Riel, qui arrive bientôt à la tête d'une poignée de métis non armés. Riel dit à l'arpenteur en chef que cette terre appartient à André Nault et lui enjoint de respecter sa propriété. Pour toute réponse, l'Anglais ordonne à ses hommes de continuer leur besogne. Mais Riel se dresse devant eux, met le pied sur la chaîne et s'écrie: « Je vous défie d'aller plus loin! » Nault et Ritchot, qui viennent de quitter leur veste, se préparent à l'attaque; mais les Ontariens jugent plus prudent de plier bagage et d'aller déposer une plainte devant le gouverneur de la Baie d'Hudson.

Ce fut le premier acte d'autorité de Riel, le coup décisif qui groupa autour de lui les métis mécontents. Tous les historiens ont consigné le fait, en lui accordant l'importance qu'il mérite. Voyons ce que devient cet événement sous la plume du romancier.

Il fait passer au jeune chef toute l'après-midi de ce jour-là dans une petite clairière entourée de trembles et de saules, en compagnie de Victorine Lapointe.

« Lorsque Riel rentra chez lui, il faisait déjà nuit. Il se sentit un peu confus d'avoir donné tant de temps à l'amour.

« Il le fut encore bien plus, lorsqu'il sut qu'en son absence, on l'avait envoyé chercher de la part de Nault, un métis, qui cultivait une jolie petite ferme près de Sainte-Anne-des-Chênes. (p. 64). »

Avant d'aller plus loin, rectifions les notables erreurs contenues dans cette queue de phrase. Tout à l'heure, on va affubler Nault d'une imposante généalogie indienne. Or, il était Canadien français de naissance. Sa propriété, que l'on situe à Sainte-Anne-des-Chênes, à 30 milles de Winnipeg, en était à la porte; c'est l'endroit même aujourd'hui occupé par le Collège d'Agriculture et l'Université. Et cette « jolie petite ferme » n'avait pas moins de 111 acres.

Dans la suite, l'auteur fera mourir Nault avant 1884. Il devait vivre jusqu'en 1924 et atteindre l'âge vénérable de 95 ans! Si sa verte vieillesse se fût seulement prolongée de quelques mois, il eût pu lire dans la *Bourrasque* le récit d'une effarante fantaisie des événements auxquels il avait pris une part si active et l'annonce de son propre décès anticipée de plus de quarante ans!

Mais revenons à l'incident des arpenteurs raconté par M. Constantin-Weyer:

« Alors Nault monta à cheval. Tandis qu'il envoyait un de ses garçons prévenir Riel, qu'on ne trouva pas (heureusement pour la réputation de la grosse Véronique), le vieux métis (le « vieux métis » avait quarante ans!) s'en allait demander aide à Janvier Ritchot. Celui-ci avait rapporté, la veille, une bouteille de whisky, marchandise rare, et les deux hommes décidèrent avant toute chose, de la boire. Ce qui leur donna d'ailleurs un allant du diable. Comme disait Ritchot, « il y a pus de choses qu'on ne croit dans le cul d'une bouteille ».

« Les deux hommes passèrent chez Lépine qui tannait la peau d'un orignal abattu quelques jours auparavant, puis chez le vieux Ducharme, puis chez Joseph Dumas, dont ils embauchèrent les quatre garçons. Comme, heureusement, il n'y avait plus rien à boire, en une heure, ils furent quarante hommes bien armés.

« C'est pourquoi il n'y eut pas de bataille. Dans sa précipitation à s'enfuir devant la fureur de Janvier Ritchot, Denis oublia un baril de whisky. Cela, c'était vraiment une victoire, et tous les membres de l'expédition s'enivrèrent, comme il leur était dû.

« Ils étaient saouls, et ils chantaient des refrains différents, quand Riel les rencontra. Tous à la fois, ils entreprirent de lui raconter l'histoire d'une façon différente.

« Les hoquets rendaient leur élocution pénible. Le vieux MacIvor vomissait la moitié de ses mots. Mais, parce qu'il supportait mieux la boisson que les autres, et non pas parce qu'il avait moins bu, le vieux Ducharme bégaya quelques paroles qui voulaient dire que Riel était un bon capitaine, et que, tandis que les simples soldats étaient occupés à une opération de rien du tout, le chef avait d'autres devoirs qu'il remplissait. Il fallait le remercier d'avoir passé l'après-midi à jongler et à carculer des plans politiques « ben, ben importants ». Une ovation bruyante surprit Riel. On le trouva modeste, parce qu'il refusait qu'on le portât en triomphe. En réalité il avait peur que les ivrognes ne le fissent choir. (pp. 66-67). »

Ce récit n'enlève pas seulement à Riel tout le crédit pour son premier acte de chef; il le met dans une position ridicule et humiliante. Comment le lecteur ordinaire, qui s'imagine de bonne foi que ceci repose sur quelque fondement, ou du moins sur quelque vraisemblance historique, pourrait-il prendre au sérieux un mouvement national ayant à sa tête un tel chef servi par de tels soldats?

Les scènes de répugnante ivrognerie de ce genre abondent dans la *Bourrasque*. Il s'en dégage l'impression très nette que le whisky coulait à flots et que le désordre régnait à l'état habituel dans l'armée de Riel. La vérité est que l'usage des boissons était strictement interdit dans l'enceinte du fort Garry. Seules les sentinelles, qui devaient se tenir au poste par une température très rigoureuse, avaient droit à une ration de rhum. Une fois, par exception, on en distribua à tous les hommes rassemblés dans la cour. Ce fut lors de l'inauguration du fameux drapeau fleurdelisé du Gouvernement Provisoire. Par ailleurs, de nombreux métis avaient fait serment de s'abstenir de liqueurs, tant que la question qui les retenait sous les armes ne serait pas réglée. Cette louable sobriété n'était pas limitée seulement aux militaires. Tout citoyen ou étranger trouvé en état d'ivresse était promptement arrêté et emprisonné.

* * *

Mais c'est surtout à propos de l'exécution de Thomas Scott que l'auteur en prend à son aise avec l'histoire et donne libre cours à son imagination débridée. L'affaire Scott, c'est le grand événement de l'insurrection de 1869-70. Sans elle, les troubles se seraient réduits à peu de chose et n'auraient guère eu de retentissement à l'extérieur. La mise à mort de ce jeune Orangiste ontarien fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres et partagea le pays en deux camps violemment opposés.

Scott était un assez triste individu, extrêmement fougueux et querelleur, qui s'était signalé par une opposition irréductible au Gouvernement Provisoire. Plusieurs fois saisi et relâché sur la promesse de se tenir en paix, il était constamment repris les armes à la main. Dans sa prison, il insultait ses gardes et se livrait sur eux à des voies de faits. Il était allé jusqu'à menacer de mort Riel dès qu'il serait en liberté.

L'auteur de la *Bourrasque*, qui se documente volontiers chez les ennemis des métis, fait diriger le procès par Riel lui-même. Le chef n'était pas membre de la cour martiale; il n'eut rien à voir dans l'interrogatoire ni dans la condamnation de l'accusé. Mais il estima que la justice devait suivre son cours et refusa d'entendre ceux qui imploraient la grâce de Scott. L'autorité suprême du Gouvernement Provisoire se trouvait en jeu. Surseoir à l'exécution, ç'eût été proclamer la faillite du seul pouvoir existant et livrer le pays à l'anarchie.

M. Constantin-Weyer n'a garde d'indiquer ces circonstances atténuantes, mais il entoure la fin du malheureux condamné d'une mise en scène inattendue où Riel fait encore bien piètre figure de chef.

Peu de temps avant l'heure fatale, la porte de sa chambre s'ouvre et Mme Harmastyne est contre lui, en larmes, implorant le pardon du jeune Ontarien. Elle l'obtient sans peine. . . Les minutes passent, un commandement bref retentit dans la cour. Riel s'arrache aux bras de la femme pour crier l'ordre de surseoir, mais il arrive trop tard. . .

« Riel et madame Harmastyne se regardèrent l'un l'autre. Si atrocement pâles tous deux, défigurés presque. . . subitement vieilliss. Ils savaient maintenant devoir se haïr mutuellement à jamais, et que l'énoncé même du nom de l'un serait pour l'autre une douleur inguérissable.

« D'un bond, le chef dégringola les escaliers, fut dans la cour. Il questionna d'une voix haletante Elzéar Goulet penché sur Scott.

— Dis?

— Mais, il vit, répondit Goulet, Dieu merci.

« Goulet essuya de la sueur avant de continuer:

— On pourra p'être le sauver.

« Riel, (un regard de gratitude à Goulet), se baissa et enleva dans ses bras le corps de Scott; il y mit presque de la tendresse. . . Le cœur battait encore, et le petit trou noir, par où s'échappaient un souffle et du sang, n'était peut-être pas mortel.

« Lentement, Riel le porta dans les escaliers. Il s'en allait vers sa chambre, mais une pensée le retint. . . Cette chambre, il ne la voulait plus revoir jamais, plus jamais. Il s'en alla vers une autre, au hasard, celle de Pat'O'Donoghue.

« A l'entrée de Riel, l'Irlandais fit un geste maladroit et précipité, pour cacher une bouteille que le métis ne songeait nullement à remarquer. Pat' regarda avec stupéfaction le chef du gouvernement métis poser sur son lit cet homme qui était un ennemi et qui respirait encore. . . De quel droit Scott trichait-il avec la mort? . . . (pp. 184-185). »

Pat' accepte de garder et de soigner l'Orangiste. Riel lui enverra une bouteille de whisky pour lui tenir compagnie. Quelque temps après, il revient prendre des nouvelles du blessé.

« Avant que le métis eût atteint la porte, il y eut dans la chambre un coup de pistolet, puis un rire démoniaque. . . Un jet glacé doucha le dos et les aisselles de Riel.

« D'un coup de pied, Riel enfonça la porte. A travers la fumée, le cadavre de Scott saignait. . . Pat' O'Cork tourna vers le chef des yeux hébétés et constata d'une voix tragique:

— Il n'y a plus de whisky dans la bouteille! (pp. 186-187). »

C'est sur ces pages écoeurantes que se termine, à proprement parler, l'histoire des événements de la Rivière-Rouge. La première aventure de Riel avorte ignominieusement dans la boue et le sang. C'est une fin digne du début et des diverses étapes que lui assigne l'auteur.

Et pourtant, c'est à l'action de Riel, c'est au remarquable sens politique de ce jeune homme de vingt-cinq ans et à l'ascendant qu'il sut exercer sur ces concitoyens, que l'élément franco-catholique du Manitoba doit sa situation d'aujourd'hui. Les garanties obtenues en 1870, il est vrai, ne tinrent que pendant vingt années. Le jour où les électeurs de sang français tombèrent au rang d'une faible minorité, elles eurent le sort d'un vulgaire chiffon de papier. Mais ces vingt ans de régime légal à peu près équitable leur permirent de se développer librement et d'affermir leurs positions, au point que leur avenir est maintenant assuré, même sans aucun statut officiel.

Louis Riel et les métis ont été les premiers artisans de la survivance française dans l'Ouest.

Les autres personnages historiques qui gravitent autour de Riel sont traités avec la même désinvolture, au mépris de toute vraisemblance et de toute véracité.

Nous venons de voir à l'oeuvre William B. O'Donoghue — affublé, on se demande pourquoi, du surnom de Pat' O'Cork. M. Constantin-Weyer en fait un être méprisable, — ivrogne répugnant, chanteur de couplets orduriers et, pour combler la mesure, meurtrier de Scott. . .

Le fameux Irlandais, qui remplissait avec beaucoup de compétence la charge de trésorier dans le Gouvernement Provisoire, était connu pour ses sentiments antibritanniques et proaméricains; mais il se distinguait par une conduite irréprochable et une sobriété exemplaire. Professeur de mathématiques au Collège de Saint-Boniface et se préparant à embrasser l'état ecclésiastique au moment où éclatèrent les troubles, il abandonna ses études pour se joindre à Riel. L'abbé L. Giroux, aumônier de la garnison du fort Garry, qui le connaissait bien, assure qu'il était « un gentleman dans toute la force du terme ». Il fut pour beaucoup dans les règlements qui imposèrent une sage tempérance aux métis sous les armes.

Comme on voit que l'auteur n'est pas heureux dans le choix qu'il fait d'O'Donoghue pour lui confier un rôle aussi crapuleux. . .

* * *

Mgr Taché ne fait guère que passer dans les pages de la *Bourrasque*, où son nom est fréquemment écrit « Tasché ». Il va de soi que M. Constantin-Weyer n'a pas eu connaissance du rôle de premier plan joué dans les événements de 1869-1870 par l'évêque de la Rivière-Rouge. Son retour précipité de Rome (où il assistait au Concile) sur les instances du gouvernement canadien, la mission officielle dont on le chargea auprès de la population métisse, ses efforts de cinq années pour l'obtention de l'amnistie: ce sont là autant de faits inexistantes. D'ailleurs, ils ne sauraient cadrer avec le dessein arrêté de l'écrivain de montrer le pasteur en opposition sourde avec ses ouailles.

Mû par un sentiment de naïveté touchante, Riel vient prier Mgr Taché « de bien vouloir attirer sur l'effort métis le regard de la France ». Il est accueilli fraîchement. L'évêque se montre plein d'animosité contre la France. Ce qu'il lui reproche, ce n'est pas l'abandon du Canada; ce sont les événements de 1789, la mort de Louis XVI, Napoléon, 1830, 1848. . .

Le pauvre Riel n'y comprend rien:

« — Je m'étonne, Monseigneur, que vous préféreriez l'hérétique au catholique, même médiocre, l'Anglais au Français et à l'Irlandais.

— J'ai charge d'âmes. Je dois vous écarter de la pourriture. . . (p. 90). »

Paroles étranges, dans la bouche d'un évêque dont les missions sont soutenues principalement par l'argent des catholiques de France, et dont la majorité des prêtres sont des fils de ce même pays qu'il appelle « la terre classique du dévouement ».

Après l'exécution de Scott, — alors que le malheureux, manqué par le peloton de mauvais tireurs, gît dans un grabat, sous la garde d'un ivrogne fou furieux, — le nom de Mgr Taché reparait, associé aux plus lugubres nouvelles:

« Le courrier lui apprenait (à Riel), l'arrivée prochaine de Mgr Taché, muni de pleins pouvoirs. Le clergé obtenait naturellement satisfaction entière en ce qui concernait la question des écoles catholiques subventionnées par le gouvernement. Les métis obtenaient un demi-quart de satisfaction: une illusoire compensation en terres. A lui, Riel, ainsi qu'à Lépine, on laissait entrevoir l'exil. . .

« Pour la première fois, il mettait en doute l'infaillibilité du clergé; ainsi, Rome avait, aux dépens de la France, fait le jeu de l'Angleterre protestante. . . (pp. 185-186).

On a beau se prendre la tête à deux mains et rassembler toutes les données du problème, on n'arrive pas à saisir comment le clergé obtient satisfaction tandis que les métis sont sacrifiés. L'intervention de Rome dans l'affaire est un autre mystère qu'il faut renoncer à éclaircir. Mais dans l'esprit du lecteur docile, l'impression demeure d'un évêque catholique antifrçais qui a trahi les siens. . .

* * *

Voici maintenant le curé Ritchot, qu'on nous présente « jovial », ventru, barbu, le nez couvert de verrues, la soutane débraillée et sale. Ce prêtre avait pris franchement le parti des métis, et, « chaque dimanche, il fulminait en chaire contre *les cochons de l'Ontario* ».

Ecoutez-le parler au jeune Norbert Provencher, secrétaire du lieutenant-gouverneur McDougall :

« — . . . Hi! Hi! . . . je m'en vas dire ma messe à laquelle vous assisterez, et je m'en vas vous faire un sapré beau sermon pour vos cochons d'Ontario. *Margaritas ante porcos*. . . Hi! Hi! . . . A soière (ce soir), on vous reconduira chez votre cochon de McDougall et vous lui répéterez à lui et aux autres cochons d'Ontario la teneur de mon sermon. . . »

« . . . Le prêtre poussa l'amabilité jusqu'à abrégé un sermon généralement fort long. Il supprima pour cela les commentaires sur l'Évangile du jour et réduisit son discours à une bordée de vérités diffamatoires, mordantes et savoureuses au sujet des orangistes d'Ontario (qu'il appela *seulement* des porceaux), sur le gouverneur McDougall, et sur les arpenteurs qui venaient à l'avance faire l'inventaire des biens du pauvre monde pour le partager entre les coquins de . . . cochons (pardon, mon Dieu ! mais je vous prends à témoin que c'est vrai) d'Anglais d'Ontario. (pp. 92-94). »

Très original, le curé Ritchot; mais il n'est pas là tout entier. Achevons de faire sa connaissance :

« . . . Un ordre formel de Monseigneur avait seul empêché le missionnaire de devenir lui-même un des chefs militaires de la Rivière-Rouge. . . »

« C'était le gros et jovial ecclésiastique qui, avant le départ d'O'Donoghue, avait suggéré les termes de l'accord à faire avec le Sinn-Fein américain. Il avait pris plaisir à inviter l'Irlandais à sa table et à écouter l'homme incendiaire, — les flammèches de ses cheveux brûlant drôlement au-dessus de sa figure tachetée de son — promettre aux persécuteurs de sa race des supplices dignes d'eux. Mais lorsqu'il s'agissait de haine, le prêtre dépassait encore O'Donoghue.

« Certains jours, il étonna et effraya Riel. Il révéla une âme d'inquisiteur. Il parlait avec un enthousiasme lyrique, tantôt avec une froide précision de technicien des divers supplices qu'il était juste, salutaire et bon d'infliger aux hérétiques, pour la plus grande gloire de Dieu et pour l'édification des âmes.

« A l'entendre parler, Riel se révélait physiquement un fils des Sioux et des Crees. De la façon la plus curieuse du monde, ses yeux se bridèrent et à eux seuls abolissaient toute trace du sang français. Parallèlement, son âme devenait barbare; une ivresse le saisissait, un éblouissement, plus exactement, comme s'il eût été entraîné dans une danse autour du feu d'enfer, où son imagination se représentait un supplice éternel infligé aux Anglais. (pp. 130-131). »

On s'étonne que, sous l'impulsion d'un fanatique aussi dangereux, les métis de la Rivière-Rouge n'aient pas réussi à mettre le pays à feu et à sang et à exterminer la race maudite. Il est vrai que le bon curé Ritchot n'avait rien des sentiments haineux et de l'âme d'inquisiteur que lui prête l'auteur de la *Bourrasque*. Original, certes, il l'était et son langage, au besoin, pouvait rivaliser de pittoresque avec celui des métis. Il était de cœur avec ces derniers dans leurs revendications et son presbytère servit de premier quartier général au Gouvernement Provisoire. Il s'associa au mouvement pour mieux le contrôler et le maintenir dans les bornes d'une sage modération, — et l'on peut dire que ce but fut atteint.

Le curé de Saint-Norbert était si peu l'ennemi juré des Anglais, qu'il entretenait des relations cordiales avec les autorités. Celles-ci, sachant l'influence qu'il exerçait sur la population, usaient volontiers de son intermédiaire dans certaines circonstances délicates. Lors d'une grande assemblée tenue au fort Garry à l'heure la plus critique des troubles, quand vint son tour de parler, l'abbé Ritchot déclara qu'il était heureux de se trouver aux côtés de l'évêque (anglican) de la Terre de Rupert et du clergé protestant, parce qu'il était convaincu que tous avaient à cœur les meilleurs intérêts du peuple, le règne de l'ordre et de la paix. Nous sommes loin du langage insensé du prêtre fanatique rapporté plus haut. L'historien anglais Begg écrit que ces nobles paroles firent plus pour l'apaisement des esprits que tous les autres discours.

Mais son principal titre de gloire, le curé Ritchot le doit à son rôle comme chef de la délégation envoyée à Ottawa pour discuter les conditions de l'entrée du Manitoba dans la Confédération. Cette délégation, — qui n'a pas trouvé place dans le récit de M. Constantin-Weyer, — accompli, nous l'avons vu, une mission fort importante, mais il fallut rien moins que son habileté consommée pour la mener à bien. Quand il alla prendre congé du premier ministre Macdonald, le célèbre homme d'Etat lui dit en lui serrant la main : « Père Ritchot, si vous n'étiez pas prêtre, je vous demanderais d'entrer dans mon cabinet. »

A ces qualités de prudence et de diplomatie, qu'il sut mettre au service de ses compatriotes pour le plus grand bien du pays, il joignait une âme profondément sacerdotale, pénétrée de dévouement et de charité. Sa mémoire vivra éternellement dans les oeuvres dont il a doté la paroisse de Saint-Norbert : le monastère des trappistes de Notre-Dame des Prairies, filiale de l'abbaye de Bellefontaine, en France; l'Asile Ritchot, pour les enfants trouvés; l'Académie Commerciale Ritchot, école primaire supérieure pour les garçons. Une municipalité de la province et une rue de la ville de Saint-Boniface portent aussi son nom. Conseiller et vicaire général des deux archevêques de son temps, il fut le premier prêtre de l'Ouest à qui le Saint-Père conféra la dignité de protonotaire apostolique.

Seul un homme profondément ignorant des choses du Manitoba, — ou déterminé à faire fi de l'histoire et de la tradition, — pouvait tracer de ce personnage ecclésiastique la caricature que l'on a vue plus haut.

* * *

Mais comment se fait-il que parmi tant d'acteurs mêlés à ce drame, il ne se trouve que des êtres grossiers, ivrognes, cruels, anormaux? . . . Il serait si reposant de rencontrer quelques figures honnêtes, humaines, intelligentes et sympathiques. . .

Nous en coudoyons quelques-unes, ici et là. Naturellement, pas parmi les métis, gens de sac et de corde. De ceux-là, on ne saurait parler avec trop de mépris. Mais qu'un Cameron, un Boulton, un Wolseley ou un Donald Smith apparaisse; aussitôt le vocabulaire se hausse de plusieurs degrés et la raillerie cède la place à une déférente courtoisie. Les sentiments intimes de M. Constantin-Weyer ne sont guère douteux. Toute son admiration va à la race des vainqueurs qui ont écrasé le petit peuple métis issu des héroïques pionniers de la Nouvelle-France.

Déjà, dans *Manitoba*, il s'était efforcé de camper Donald Smith en prototype de la réussite anglo-saxonne. L'exemple n'était pas mal choisi. Prophète et visionnaire, en même temps qu'habile réalisateur, cet Ecossais est l'un des grands artisans de la fortune remarquable de l'Ouest canadien. Mais c'est pousser trop loin le goût des comparaisons que de vouloir dresser l'un contre l'autre le haut-commissaire du gouvernement d'Ottawa et le jeune chef du Gouvernement Provisoire, avec le dessein de conclure à la supériorité incontestable des Anglais.

La première entrevue des deux personnages offre un contraste fortement tendancieux entre la grossièreté du métis et la courtoisie du directeur de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ce manque d'éducation invoqué pour les besoins d'une mauvaise cause, nous le savons contraire aux faits les mieux établis. Personne ne nie l'habileté dont fit preuve Smith dans les circonstances difficiles où il se vit aux prises avec Riel; mais il trouva dans ce dernier un adversaire beaucoup plus redoutable que pouvaient laisser prévoir sa jeunesse et son inexpérience. Il l'apprécia d'ailleurs fort justement, puisqu'il écrivit à cette époque :

« Riel peut avoir ses fautes et ses faiblesses, mais il est décidément un homme en dehors du commun. D'abord, son extérieur est frappant: il a le teint basané, avec une grosse tête et un oeil perçant. . . Il paraît assez instruit et, somme toute, me fait l'impression d'un homme remarquable, mais mal équilibré. (*Beckles Willson, Life of Lord Strathcona and Mount Royal*, p. 165). »

Y compris la restriction de la fin, ce jugement peut être ratifié par l'historien impartial. Mais le dernier historien de Riel s'est montré beaucoup moins généreux que ses adversaires encore chauds de la bataille.

* * *

Les oeuvres compactes et fouillées ne sont guère dans les habitudes de M. Constantin-Weyer. On sent qu'il a hâte d'en finir. C'est à peine s'il consacre cinquante pages à l'insurrection de 1885, au procès et à l'exécution de Riel, qui fourniraient à eux seuls la matière d'un roman copieux.

Sa documentation sur cette deuxième phase de la carrière de son héros vaut à peu près celle de la première. S'arrêtant moins aux détails, il se fourvoie moins fréquemment; mais il demeure toujours l'historien approximatif et insuffisant, si souvent saisi en flagrant délit d'ignorance et de parti pris.

Les causes réelles du soulèvement sont mal indiquées, et le lecteur reste sous l'impression qu'il s'agit encore uniquement de l'éternelle haine de race entre Français et Anglais. On lui parle d'une vague réclamation de terres, sans autres précisions, et de griefs inexistantes au sujet de l'enseignement du français et de la religion.

Depuis une douzaine d'années déjà, les métis de la Saskatchewan adressaient aux autorités fédérales diverses demandes que leurs évêques et missionnaires appuyaient de toutes leurs forces, mais elles venaient se heurter contre l'incompréhension et le mauvais vouloir des gouvernants d'Ottawa. En somme, c'était l'histoire des troubles du Manitoba qui se répétait. Là aussi, ce fut une question de terres et d'arpentages qui déclencha le mouvement.

Les métis, en établissant leurs petites colonies, avaient adopté l'usage de la province de Québec et des premiers temps de la Rivière-Rouge. Leurs fermes étaient divisées en bandes assez étroites, bornées à une extrémité par la rivière et s'étendant sur deux milles en profondeur. Ceci permettait le groupement des habitations et l'accès du cours d'eau à chacune d'elles. Le système d'arpentage fédéral, qui découpait le terrain en grands carrés uniformes, sans tenir compte des premiers occupants, jetait naturellement la perturbation parmi ces pauvres gens. Dans certains cas, les nouvelles divisions plaçaient sur la même section jusqu'à dix familles, tandis que la partie la plus reculée de leurs propriétés allait être prise par des étrangers. C'était la ruine de tous les centres français. Entre temps, de nombreux colons arrivaient de partout et s'emparaient des meilleures terres. Une fois de plus, les métis se voyaient sous la menace d'être expulsés par des nouveaux venus de l'Ontario et d'ailleurs.

Les autorités d'Ottawa continuaient de rester sourdes aux justes réclamations et les esprits se montaient. C'est alors que l'on décida de recourir à Louis Riel et de lui

envoyer des émissaires aux Etats-Unis. La population entière, sans distinction de race, était unanime à dénoncer les pouvoirs publics. Métis anglais et écossais, aussi bien que français, avaient demandé l'aide de l'ancien chef du Gouvernement Provisoire.

Il fut accueilli avec enthousiasme. Pendant plusieurs mois, il se montra très actif, mais modéré, recommandant l'emploi des moyens légaux.

Bientôt les choses se gâtèrent. D'après la version de M. Constantin-Weyer, la première opposition vint du supérieur des Oblats de la Région, — qu'il appelle le Père Ernest.

« Alors le Père Ernest, sa barbe noire semblant projeter en avant toute sa courte silhouette, exhala à travers toute la contrée des plaintes malodorantes, qui découragèrent les métis et avertirent les Anglais.

« — Riel, disait-il, c'est un sapré fou. . . Pas du tout l'homme que je croyais. . . Il veut changer toute la religion. . . c'est un hérétique! (p. 215). »

Ce Père Ernest était le Père Alexis André, missionnaire fameux dans cette partie septentrionale de la Saskatchewan qui devait devenir plus tard le diocèse de Prince-Albert. La substitution accidentelle de nom s'explique aisément. M. Constantin-Weyer, qui ne consulte pas les auteurs et se fie à sa mémoire, avait retenu vaguement que l'oblat en question s'appelait d'un nom patronymique qui fait d'ordinaire l'office de prénom. Au lieu d'André, il est tombé sur. . . Ernest, qui appartient à la même famille de noms à double fin. L'erreur n'est pas si énorme.

Tout à l'heure, nous allons trouver parmi les défenseurs de Riel un avocat du nom de Fritz Patrick, — qu'on serait tenté de prendre pour quelque personnage échappé d'un roman d'Erckmann-Chatrian. Il s'agit de sir Charles Fitzpatrick, qui deviendra plus tard ministre de la justice dans le cabinet Wilfrid Laurier, puis juge en chef de la Cour d'appel d'Ottawa et lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Un personnage considérable, qui, d'ailleurs, vit encore. Mais M. Constantin-Weyer ignore aussi parfaitement le Canada d'aujourd'hui que le Canada d'il y a cinquante et soixante ans.

La renommée militaire elle-même n'est ici d'aucun poids. Le nom du général Middleton, chef de l'expédition envoyée contre les rebelles, ne sera pas davantage respecté. Sous la plume de notre érudit historien, il se transforme en général « Littletown » !

Revenons au Père André. C'était un Breton, que ses biographes dépeignent « robuste, trapu, aux épaules carrées, aux bras musclés d'acier » et qui usait volontiers avec ses ouailles de la manière forte. Nous voici loin du « p'tit Père Ernest à la courte silhouette ».

L'auteur en fait un adversaire irréductible du chef métis et l'instigateur de menées qui vont entraîner sa perte.

Sur le chapitre des sentiments à l'égard de la France, ce Breton loge à la même enseigne que Mgr Taché:

« Le sentiment national, qui était pour le chef métis le premier des éléments de succès d'une rébellion, et qu'il rapportait tout entier à la France, lui valait de la part du prêtre des paroles décourageantes:

« — La France! Ah! mais non! . . . Une république qui répudie le droit divin, qui soutient des francs-maçons pires que les orangistes d'Ontario, un pays gouverné par des Gambetta ou des Lokroy. . . Ah! mais non! . . . Rien de commun... La question catholique d'abord. . . La question catholique... (p. 215). »

* * *

« Il veut changer toute la religion. . . c'est un hérétique! . . . » Vouloir faire tenir dans cette phrase laconique toute l'histoire des démêlés de Riel avec le clergé catholique, c'est — une fois de plus — escamoter et dénaturer les faits.

En 1876, à la suite des terribles épreuves qu'il avait endurées, — sans cesse pour-

suivi par la haine d'ennemis fanatiques et sa tête mise à prix, — l'ancien chef du Gouvernement Provisoire était tombé dans un état de grave surexcitation. Il avait dû alors faire un séjour assez prolongé dans deux asiles d'aliénés de la province de Québec, souffrant de mégalomanie et de théomanie. La vie tumultueuse dans laquelle le précipita brusquement le rôle qu'il assumait parmi ses compatriotes de la Saskatchewan, l'excès de travail, les discussions et les contradictions devaient fatalement réveiller l'ancien mal. Il se mit à rêver d'une nation métisse maîtresse du Nord-Ouest et qu'il gouvernerait à son gré. Mieux encore, il voulait fonder une nouvelle église adaptée aux besoins et au tempérament des métis.

Ce visionnaire était d'autant plus dangereux qu'il édifiait tout le monde par sa piété et par ses discours imprégnés de sentiments religieux. Il passait communément pour un saint et jouissait d'une influence extraordinaire sur la plupart des métis. Les missionnaires du district, après délibération, n'en avaient pas moins décidé à l'unanimité qu'il n'était plus sain d'esprit et ne pouvait être admis à la réception des sacrements.

En vain le clergé multiplie les objurgations et les menaces pour empêcher le soulèvement d'éclater; en vain le gouvernement accorde par télégraphe leurs titres de propriétés aux métis qui n'en ont pas reçu au Manitoba; la révolte est désormais dans l'air et Riel ne veut plus ou ne peut plus reculer. Il convoque ses amis les plus dévoués et leur fait prendre les armes. Un gouvernement provisoire est proclamé dont Riel devient le chef. Son premier acte est de s'emparer de l'église de Batoche. Il en fait son quartier général et y instaure un nouveau culte. Au milieu de scènes où le ridicule le dispute à l'impiété, il renonce publiquement à l'Eglise catholique, qu'il appellera désormais par dérision la *Vieille Romaine*, et force à apostasier ceux qui l'entourent. Une fois les affaires de la Saskatchewan réglées, il se propose d'aller en Italie détrôner le Pape Léon XIII; après quoi il lui donnera comme successeur Mgr Bourget, archevêque de Montréal. Le moment n'est-il pas venu où la Papauté doit abandonner le sol vermoulu de l'Europe pour un monde plus jeune? . . .

Les prêtres refusant d'entendre la confession des rebelles, Riel s'installe lui-même au confessionnal. Il baptise un jeune Anglais converti à sa religion! Quatre pères oblats et quatre religieuses de la communauté des Fidèles Compagnes de Jésus sont retenus prisonniers dans le presbytère de Batoche.

Après le succès de Duck Lake, des émissaires sont envoyés aux diverses tribus indiennes qui entrent vite en effervescence. Au Lac La Grenouille, deux missionnaires et sept autres blancs sont massacrés; l'église est pillée et incendiée. La petite ville de Battleford est assiégée par cinq cents Cris, deux hommes sont tués et les habitants doivent se réfugier dans l'étroite enceinte du fort. Sur tous les autres points du territoire, les missionnaires réussissent, non sans peine, à contenir les sauvages; mais toute la population blanche vit dans des transes mortelles jusqu'à l'arrivée des troupes canadiennes.

Cette phase si curieuse et si importante de la vie de son héros, M. Constantin-Weyer n'a pas jugé à propos de la faire connaître à ses lecteurs, pas plus que la gravité extraordinaire de ce soulèvement insensé. Il montre les prêtres hostiles à un mouvement présumé en faveur de la cause catholique et nationale, sans en laisser soupçonner le motif. La seule allusion faite à l'hérésie de Riel n'est introduite dans le récit que pour mieux souligner l'opposition coupable du clergé:

« D'autre part, le service des renseignements avertit le marquis de Lansdowne (*pour Lansdowne: un nom de plus écorché!*) que Riel avait dit un jour que Rome était une cause de divisions et d'ennuis politiques. Le gouverneur ne pouvait négliger cette carte. Il la fit jouer par les curés du Bas-Canada, dont plusieurs prêchèrent à travers la province de Québec la croisade contre l'hérésie Riel. (p. 226). »

Faut-il s'étonner après cela de voir un écrivain comme M. Pierre Mille, — qui admire l'auteur de la *Bourrasque* et se fie à sa documentation, — accuser formellement le clergé d'avoir combattu Riel par tous les moyens, d'avoir applaudi à sa défaite et à sa pendaison? Qu'il vienne donc contrôler sur place cette vérité historique: il verra dans quelle mesure invraisemblable on lui a bourré le crâne.

L'opposition des missionnaires et leurs efforts pour soustraire les métis à l'influence néfaste du chef désemparé sont faciles à justifier. Une fois passée la catastrophe qu'ils n'avaient pu écarter, ils s'employèrent de leur mieux à réparer les ruines et les misères qu'elle entraîna à sa suite. Ils furent les plus ardents à implorer la grâce du pauvre Riel, dont ils ne connaissaient que trop l'irresponsabilité.

* * *

Les quelques incidents militaires auxquels donna lieu le soulèvement sont rapportés d'une façon grotesque, propre à jeter le ridicule sur les soldats et leurs chefs.

« Ils étaient plusieurs milliers d'ivrognes bavards et criards, qui se dessaoulèrent d'un seul coup, le jour où il fut question de se battre. Une cinquantaine seulement, avec Gabriel Dumont, Nault et Dumas, se décidèrent à une manifestation belliqueuse qui, dans leur esprit, devait suffire à leur faire obtenir tous les droits qu'ils demandaient. (p. 223). »

Les partisans actifs de Riel réunis à Batoche ne dépassèrent pas trois cent cinquante, dont deux cents seulement étaient armés. Parmi ces volontaires recrutés plus ou moins de force, il y eut naturellement de nombreuses défections; mais un petit groupe se battit courageusement et donna du fil à retordre à l'adversaire.

Les opérations militaires eurent pour théâtre un territoire excessivement restreint, autour de Batoche, dans le district actuel de Duck Lake, à quarante milles au sud de Prince-Albert. Avec son insouciance habituelle des réalités géographiques, M. Constantin-Weyer assigne pour premier exploit aux insurgés la capture du fort Pitt, situé à deux cent cinquante milles environ de là, sur la frontière de l'Alberta! C'est même le seul engagement auquel il attache un peu d'importance. L'affaire de l'Anse-au-Poisson (Fish Creek) et la prise de Batoche, après un combat de près de quatre jours, ne furent pourtant pas à dédaigner. Luttant contre des forces bien supérieures en nombre, les métis firent une résistance acharnée et infligèrent de lourdes pertes aux troupes canadiennes. Au dire des officiers anglais de l'époque, leur chef, Gabriel Dumont, possédait de réelles qualités militaires. Le général Middleton, inspectant les positions des rebelles après la bataille de Batoche, fut émerveillé de la perfection apportée à la construction de leurs retranchements et de la sécurité qu'ils offraient à leurs occupants.

Riel ne s'enfuit pas aux Etats-Unis, comme cherche à l'accréditer le faux récit de la *Bourrasque*. Plusieurs jours après le combat final, il se livra à des éclaireurs qui le cherchaient dans les environs de Batoche.

* * *

Le procès et la mort du chef métis sont traités avec le même sans-gêne. Les faits les plus authentiques, — délibérément ou par ignorance, — sont écartés pour faire place à la fantaisie malicieuse de l'auteur. Celui-ci, toujours friand de détails d'une trulence grossière, essaie de détourner l'attention du spectacle pathétique du grand vaincu au profit des dépositions grotesques de rebelles sauvages qui ne comprennent rien à ce qui se passe.

Mais son chef-d'oeuvre d'invention est de faire peser sur le Père André (Ernest), une accusation formidable.

« Tandis qu'on poussait activement les préparatifs de son jugement, il s'occupait à rédiger un long mémoire destiné à sa défense. Il y rejetait sur le Père Ernest l'idée première de l'insurrection, et ce fut justement cet ecclésiastique, qui vint le confesser dans sa prison. Alors, Riel dut, sous peine de damnation éternelle, remettre son manuscrit au prêtre, en vue d'un autodafé, et promettre de prendre sur soi tout le poids de la révolte.

« Il sut dès lors qu'il était perdu. Pris entre l'amour de la vie et la crainte d'un enfer éternel, il s'abîma dans une inertie contrite, et, le chapelet aux doigts, coula des grains, en murmurant de machinales prières.

« L'idée même d'avoir pu un seul instant songer à compromettre un ministre de Dieu lui valut les cauchemars les plus affreux. Il fut, dans ses rêves, torturé par des démons échappés aux gravures suggestives des livres pieux. C'étaient des monstres cornus, à barbe de bouc, au nez crochu, aux ailes de chauves-souris, et qui, armés d'un trident en guise de fourchette, le tournaient et le retournaient sur son lit de braises. . . Et l'un d'eux, sans cesse, d'une petite voix chevrotante et cruelle lui disait: « Ah! Ah! Louis Riel! respect aux messieurs prêtres!. Ah! Ah! tu as voulu trahir le Père Ernest! ». . . (pp. 233-234). »

Lors du soulèvement de la Rivière-Rouge, nous avons vu le pauvre Riel, sous l'influence d'un prêtre haineux et fanatique, — le Père Ritchot, — rêvant d'infliger les supplices les plus raffinés aux Anglais hérétiques. Nous allons le voir maintenant livré à un prêtre démoniaque, qui va profiter de son état de faiblesse et de sa démence pour le torturer cruellement.

« L'oblat prenait un pieux plaisir à écouter le récit de ces scènes, dont la diabolique horreur confinait à la théologie.

« Il en augmentait encore l'effroi, en citant tels spécialistes en démonologie, et en complétant, grâce à leurs textes retenus par cœur, (grâce aussi à une imagination dévergondée), le catalogue des supplices que Dieu, dans sa mansuétude, réserve à ceux qui accusent les ministres intangibles d'une sainte religion. . . Puis, quand il avait ainsi pétri l'âme de Riel à l'état de pâte inerte, il lui redonnait soudain l'espérance d'un paradis infiniment précieux, qui lui serait ouvert, — tel qu'à un martyr — à condition qu'il consentît à se sacrifier pour l'Eglise, représentée par son missionnaire. (pp. 234-235). »

Le Père Ernest soutient son rôle odieux et invraisemblable jusqu'au pied de l'échafaud, où il n'ose donner l'accolade à celui qui va mourir. . .

Quel dommage que M. Constantin-Weyer n'ait pas eu sous la main des pièces très faciles à dénicher, comme le testament de Riel et la lettre où le Père André narre à Me François Lemieux les derniers instants et la mort de son malheureux client! Il y a là des pages d'un vif intérêt historique et d'une émotion poignante qui eussent secouru fort à propos l'indigence lamentable de sa documentation. Mais sans doute eût-il hésité à tirer parti d'un récit véridique impossible à concilier avec sa version à lui.

Le testament s'ouvre et se ferme sur le nom du Père André:

« Je fais mon testament, conformément au conseil qui m'a été donné par le R. P. Alexis André, mon charitable confesseur et très dévoué directeur de conscience. »

« Je laisse mon testament au R. P. Alexis André, mon confesseur. Je prie mes amis de partout de tenir le nom du Père André côte à côte avec le mien. Je l'aime, le Père André. »

Riel y rétracte publiquement une dernière fois ses erreurs:

« . . Je déclare d'avance que ma soumission aux ordres de la Providence est sincère, que ma volonté s'est rangée avec une entière liberté d'action, sous l'influence de la grâce divine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, du côté de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. C'est en elle que je suis né et par elle aussi que j'ai été régénéré.

« J'ai rétracté ce que j'ai dit et professé de contraire à sa doctrine, et je le rétracte encore. Je demande pardon du scandale que j'ai causé. Je ne veux pas qu'il y ait de différence entre moi et les prêtres de Jésus-Christ, gros comme une épingle. »

Le récit des derniers moments fait par son confesseur nous montre le chef métis mourant en brave et en saint, — et nous y voyons un Père André vrai coeur d'apôtre, qui n'a absolument rien de commun avec celui de la *Bourrasque*. Glanons-y quelques passages ici et là :

« Mon cher Lemieux, notre pauvre ami Riel est mort en brave, en saint. Jamais mort ne m'a plus consolé et édifié que cette mort ! Je remercie le Seigneur de m'avoir rendu témoin de toute la vie que Riel a menée en prison. Il passait tout son temps à prier et à se préparer au passage terrible de cette vie à l'éternité, et Dieu lui a accordé de faire une mort héroïque. Il a, si je puis me permettre cette expression, ennobli et comme sanctifié l'échafaud ; le supplice auquel il a été condamné, loin d'être une ignominie pour lui, est devenu, par suite des circonstances qui l'ont accompagné, une véritable apothéose de Riel.

« . . . Toute la nuit qui a précédé sa mort, Riel n'a pas manifesté le moindre symptôme de frayeur. Il a prié une grande partie de la nuit, et cela avec une ferveur, une beauté d'expression et une contenance qui le transfiguraient et donnaient à sa physionomie une expression de beauté céleste.

« Mon cher ami, je ne puis vous dire les tristes impressions que j'ai éprouvées en tenant compagnie à ce prisonnier pour lequel j'avais le respect et la vénération qu'on a pour un saint. Voilà vingt-cinq ans que j'exerce le saint ministère et je puis vous assurer que jamais mort ne m'a tant édifié et consolé à la fois. Toute la nuit, il n'a pas eu une seule parole de plainte contre sa sentence de mort, ni contre ses persécuteurs : il était gai, joyeux, en voyant sa captivité près de se terminer.

« . . . Les hommes de la police, des dames du fort et quelques officiers sympathisaient profondément avec Riel dans ses malheurs, et sa mort a créé partout une sensation douloureuse.

« A cinq heures, je dis la messe pour lui et il y communia pour la dernière fois avec une piété angélique.

« . . . Il se leva et alla se placer bravement sur l'échafaud, et, avant d'être lancé dans l'éternité, il m'appela auprès de lui, m'embrassa. . . , puis je m'éloignai de lui, et ayant tourné le dos à l'échafaud, il me cria : « Courage, bon courage, mon père ! » Et, recommandant son âme à Dieu, invoquant le Sacré-Coeur de Jésus, de Marie et de Joseph, son invocation favorite, la trappe s'ouvrit sous ses pieds et il disparut.

« Sa mort fut presque instantanée, douce et paisible ; ses traits restèrent calmes et sa figure n'éprouva aucune contorsion.

« . . . Je suis revenu de cette pendaison consolé et encouragé par une pareille mort et en remerciant Dieu de m'en avoir rendu témoin. Tout le monde était sous l'empire d'une pareille impression.

« Riel voulait parler et prouver qu'il était prophète et remplir sa mission jusqu'au bout. Ce fut un grand sacrifice pour lui de garder le silence à ma demande. Vous avez, en effet, lui ai-je dit, une mission à remplir, c'est de démontrer au monde comment un catholique animé par la foi et soutenu par la grâce sait mourir : cette mission, il l'a admirablement remplie, car il est mort, comme le disait le *Leader* : *as a man and a christian*. »

N'est-ce pas que le récit de M. Constantin-Weyer est bien pâle à côté de celui du Père André ? Et la figure du missionnaire, que ces lignes nous transmettent si fidèlement, présente un contraste singulier avec l'odieuse caricature barbouillée par notre auteur, à grand renfort d'imagination malade et de souvenirs de basse littérature anticléricale.

* * *

Pour aborder le dramatique sujet de la *Bourrasque*, il fallait, en tout premier lieu, un minimum de connaissances historiques que M. Constantin-Weyer était loin de posséder.

der. Sans parler de la sympathie pour les métis, héros de ces deux rudes aventures, qu'il n'avait pas davantage. Il prétend avoir écrit une biographie romancée de Riel. Nous laissons au lecteur impartial le soin de décider si l'histoire, même traitée très librement, peut s'accommoder d'une parodie et d'un persiflage de ce calibre.

Le rôle politique de Riel, — loué par les uns, vilipendé par les autres, — a suscité au Canada les controverses les plus violentes et les plus inutiles. Le fond de la querelle reposant sur un antagonisme de race et de religion, il était vain de vouloir, au fort de la mêlée et même plusieurs années après, réconcilier les deux camps. Aucun événement n'a jamais provoqué une telle avalanche d'articles de journaux, de discours, de pamphlets et d'écrits de toute sorte. Riel a sûrement été l'homme le plus exécré et le plus calomnié de son pays depuis soixante ans. Ses contemporains qui le poursuivirent de leur haine avaient du moins une excuse plus ou moins valable: ils croyaient remplir un devoir de loyalisme à l'Empire ou à leurs croyances religieuses; ils subissaient l'entraînement irrésistible de leur milieu.

Le temps a fait plus que tout le reste pour remettre les choses au point. Aujourd'hui, l'opinion anglo-canadienne, mieux éclairée, envisage ces incidents regrettables d'un oeil plus serein et admet volontiers que les torts ne furent pas tous du côté des insurgés et de leur chef. Pourquoi faut-il qu'un Français sans mandat vienne rouvrir son procès devant un public nouveau qui ignore tout de l'affaire, et l'accabler une fois de plus sous le poids du ridicule et de l'odieux? *La Bourrasque* n'est pas autre chose qu'un pamphlet romancé, — le plus perfide et le plus dangereux qui ait jamais été dirigé contre Riel, parce que présenté sous les dehors d'une sympathie traîtresse.¹

Et si, par hasard, nous avons mal interprété l'oeuvre de M. Constantin-Weyer, — si son dessein était de réhabiliter le chef métis, — nous nous verrions contraint d'assimiler son plaidoyer au geste de l'Ours bien connu et de redire avec le fabuliste:

« Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami.
Mieux vaudrait un sage ennemi. »

Donatien FRÉMONT.

¹ En juillet dernier, un conseiller municipal de Winnipeg — un Anglo-protestant — a dénoncé la *Bourrasque* comme « lubrique, indécente et injurieuse pour la population catholique ». A la suite de quoi le livre a été exclu des bibliothèques publiques de la ville.

BIBLIOGRAPHIE

Comptes rendus bibliographiques

MGR L.-A. PAQUET. — *La Prière dans l'Oeuvre du Salut*. Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1931. In-8, 309 pages.

Nous ne pouvons que signaler aujourd'hui le substantiel ouvrage de Mgr L.-A. Paquet, de l'Université Laval. Ce dernier livre ne le cède en rien aux travaux antécédents de l'éminent théologien de Québec. Traité à la fois doctrinal et pratique, il embrasse tous les aspects de la question étudiée. En cinq chapitres, l'auteur expose avec une grande clarté l'incomparable doctrine de saint Thomas d'Aquin sur la nature de la prière; puis, dans une série de vingt et un chapitres palpitants d'intérêt, il en considère successivement l'obligation, l'objet, le sujet et l'universelle efficacité. En parcourant ces pages débordantes de doctrine et étincelantes de lumière, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de la profondeur des vues théologiques, de la richesse de la documentation et de la variété des applications pratiques, ou de l'élégance et de la fermeté du style. Le talent à la fois souple et profond de l'auteur s'y révèle dans toute sa splendeur. Cet ouvrage fait honneur au Canada français, à l'Université Laval et particulièrement à l'illustre penseur de la vieille Capitale.

A. D.

* * *

BENEDICTUS HENRICUS MERKELBACH, O. P. — *Summa Theologiae Moralis*. I. *De principiis*. Paris, Desclée de Brouwer et Cie, 1931. In-8, 756 pages.

Depuis longtemps les professeurs de théologie morale, désireux d'utiliser au profit de leurs élèves les immenses richesses de la *Secunda Pars* de saint Thomas d'Aquin, souhaitaient un manuel qui rajeunirait l'incomparable doctrine morale de l'Angélique Docteur, sans rien lui enlever de sa profondeur. L'excellent *Manuale* de Prümmer, O. P., ne répondait pas pleinement à ces désirs légitimes: l'auteur ne suit pas assez fidèlement le texte et l'ordre de la *Somme* et laisse dans l'ombre bien des richesses doctrinales du maître. Le Père Merkelbach vient combler cette lacune. Le premier volume déjà paru semble réaliser toutes les qualités désirées: doctrine, ordre, méthode de la *Somme*, exposition claire et ferme et des principes et des notions théologiques, application suffisante aux cas concrets. C'est un retour vers la grande théologie morale du XIIIe siècle, mise au point pour les étudiants du XXe. Nous donnerons de cet ouvrage un compte rendu plus complet quand les deux autres volumes auront paru.

A. D.

F. CAYRÉ, A. A. — *Précis de Patrologie. Histoire et Doctrine des Pères et Docteurs de l'Eglise*. Paris, Tournai, Rome, Desclée et Cie, 1927 et 1930. 2 volumes. In-8, XXIII-740 et VI-923 pages.

Peut-être pourrions-nous dire du *Précis de Patrologie* du Père Fulbert Cayré qu'il est une synthèse de l'évolution intellectuelle et morale de l'Eglise.

L'auteur, en suivant l'ordre chronologique ordinaire, groupe autour des maîtres de chaque époque toute la pensée dogmatique, ascétique et mystique de l'Eglise. Tableau très dense qui se déploie en deux forts volumes de plus de 700 et 900 pages.

La matière exploitée — des Pères Apostoliques à saint François de Sales — déborde le titre principal, mais rentre bien dans les limites du sous-titre qui est: *Histoire et doctrine des Pères et des Docteurs de l'Eglise*.

En bon Assomptionniste, le Père Cayré appuie avec une prédilection marquée sur saint Augustin auquel il consacre une centaine de pages à la fin du premier volume. Et c'est heureux et juste. Assez longtemps les jansénistes chagrins ont détourné les esprits du prince de la théologie et de la piété.

L'ouvrage l'emporte de beaucoup sur toutes les publications antérieures du même genre et il n'est pas de professeurs de dogme, d'ascétique et de mystique qui ne voudront s'en servir pour leurs leçons. G. S.

* * *

GUIDUS COCCHI, C. M. — *Commentarium in codicem juris canonici ad usum scholarum*. Liber II, *De personis*, Pars I, *De clericis*, Section II, *De clericis in specie*. Editio III recognita. Taurini, Ex Off. Libraria Marietti, 1931. In-8, VIII-480 p. L. 14.

Cette troisième édition diffère peu des précédentes. On y retrouve la claire ordonnance, les tableaux synoptiques et la rédaction très didactique qui ont signalé cet ouvrage à l'attention publique et lui ont valu une si grande popularité dans les cercles d'enseignement. J. R.

* * *

ALEXIUS PETRANI, S. TH. DR. — *De relatione juridica inter diversos ritus in Ecclesia Catholica*. Taurini, Ex Off. Libraria Marietti, 1930. In-8, XI-107 p. L. 6.

L'Eglise a posé comme norme générale que les ministres et les fidèles doivent se conformer aux prescriptions de leurs rites respectifs. Cependant, par suite du rapprochement, voire, de la compénétration des groupes de fidèles de rites différents, il se présente de nombreux cas où les exigences de l'un doivent céder à tel autre; comment alors procéder pour éviter tout conflit? C'est ce que nous dit le présent opuscule.

Dans la première partie, l'auteur donne quelques notions sur la nature, la variété, la hiérarchie des rites dans l'Eglise catholique, ainsi que sur leurs mutuelles relations en général. Dans la seconde, il détermine ce qu'il y a lieu d'observer pour administrer les sacrements à des personnes d'un rite différent, et pour l'observance des temps sacrés. Ces règles pratiques, tirées des Constitutions apostoliques et distribuées avec ordre, seront d'un grand secours pour les prêtres appelés à exercer leur ministère auprès de fidèles appartenant à un autre rite ou à régler certaines questions soulevées entre fidèles de rites différents. J. R.

* * *

Ordo divini Officii recitandi Sacrique peragendi juxta kalendarium Ecclesiae universalis pro anno Domini Bissextili 1932. Taurini, Ex Off. Libraria Marietti, 1931. In-8, 120 pages. L. 3.

Les rédacteurs d'ordos et les professeurs de liturgie auront intérêt à se procurer cette brochure. Outre l'indication des offices quotidiens, on y trouve une foule de renseignements pratiques et la solution toute faite de bien des cas qui surgissent au cours de l'année. Il est à lui seul, si on excepte l'ensemble des cérémonies du culte, un excellent manuel de liturgie. La typographie en est claire, dégagée et de lecture facile. L. D.

* * *

MGR AUG. DE CLERCQ. — *Recueil d'Instructions pastorales*. Louvain, Editions du Museum Lessianum, 1930. In-8, 131 pages.

Spécialement destinées aux missionnaires du Vicariat Apostolique du Haut-Kasaï, Congo Belge, ces instructions ont une plus large portée. Elles contiennent des conseils précieux pour ceux qui se livrent au grand travail de la conversion des infidèles en pays noir. Il faut souligner avec quelle force et quelle sagesse le vénérable auteur insiste sur la nécessité pour le missionnaire de se dégager de tout formalisme, afin de se créer une mentalité, une manière de penser, un vocabulaire et une rhétorique vraiment indigènes. Sans cela, aucun travail sérieux, et on risque de voir l'erreur séjourner à côté de la vérité, le paganisme vivre de compagnie avec le christianisme. Ce *Recueil* est une précieuse contribution à la Section Missiologique du Museum Lessianum. L. D.

* * *

ROBERT STREIT, O. M. I. — *Bibliotheca Missionum*.

I Band: *Grundlegender und allgemeiner Teil, 1502-1909*. Münster i. W., Aschendorff, 1916. Grand in-8, XXIV-877 pages.

II Band: *Amerikanische Missionsliteratur, 1493-1699*. Aix-la-Chapelle, Missionsdruckerei, 1924. Grand in-8, XXV-939 pages.

III Band: *Amerikanische Missionsliteratur, 1700-1909*. *Ibid.*, 1927. Grand in-8, XXII-1172 pages.

IV Band: *Asiatische Missionsliteratur, 1245-1599*. *Ibid.*, 1928. Grand in-8, XXIV-626 pages.

V Band: *Asiatische Missionsliteratur, 1600-1699*. *Ibid.*, 1929. Grand in-8, XXIV-1114 pages.

Vers 1908 déjà, le R. P. Streit avait conçu le projet de réunir dans une vaste bibliographie ou *Bibliothèque des Missions* la description critique de tout ce qui a été imprimé sur l'histoire des missions catholiques depuis la fin du moyen âge jusqu'à nos jours. On trouvait bien d'assez nombreuses bibliographies sur tel ou tel pays des Missions, sur l'une ou l'autre société religieuse, mais un ouvrage d'ensemble manquait entièrement. Cette entreprise nécessitait de nombreuses et longues recherches. L'auteur put visiter lui-même plusieurs vieilles bibliothèques d'Espagne, et il sut intéresser à son oeuvre de nombreux amis. Puis il alla demeurer à Rome même, où les bibliothèques du Vatican, de l'Etat et des maisons religieuses, conservent encore tant de trésors. En 1916, parut un premier volume, où le R. P. décrit, analyse et apprécie avec la plus grande exactitude tous les écrits relatifs à l'histoire générale des missions: ouvrages généraux, recueils de voyages, directives communes des papes et des Congrégations romaines, etc. L'ordre suivi est strictement chronologique d'après les dates de publication, et combiné avec les grandes divisions géographiques, il est gardé dans les volumes suivants. Malheureusement la guerre interrompt le travail commencé et retarda l'entreprise pour huit années.

Le deuxième et le troisième volume font connaître les ouvrages relatifs à l'histoire

missionnaire de l'Amérique espagnole et portugaise, du Canada et des Etats-Unis. ¹ On y peut suivre, année par année, le développement du christianisme dans le Nouveau-Monde, car non seulement le R. P. décrit les ouvrages et analyse leur contenu, mais il donne aussi des détails biographiques sur les auteurs, dont la plupart sont des missionnaires. Les volumes IV et V ont trait aux écrits se rapportant aux missions dans les pays mongols du XIII^e au XV^e siècles, puis dans les Indes, au Japon, dans les Philippines, en Chine et en Indochine. Comme on le voit par ces brèves indications, le R. P. Streit restreint son travail aux ouvrages qui se rapportent aux pays de missions proprement dites, c'est-à-dire aux missions parmi les infidèles à partir de ce qu'on peut appeler les temps modernes. Il exclut donc ce qui a rapport à l'évangélisation primitive et du moyen âge, comme aussi aux missions parmi les chrétientés séparées de Rome ou dans les pays musulmans proprement dits. — Les cinq tables alphabétiques des auteurs, des personnages mentionnés, des matières, de topographie et de langues, placées à la fin de chacun des volumes, sont un guide précieux pour le lecteur désireux de s'instruire. Qui-conque s'occupe d'études bibliographiques, connaît aussi la difficulté sinon l'impossibilité d'être absolument complet. Cependant on ne pourra guère indiquer de publication de valeur qui n'ait été signalée dans la *Bibliotheca missionum*. La bibliographie s'arrête à l'année 1909, parce que dès l'année suivante commençait à paraître la *Zeitschrift für Missionswissenschaft* (Revue mensuelle pour la science des Missions, Münster i. W., Aschendorff) où l'on signale régulièrement les publications nouvelles sur les missions catholiques.

L'auteur, enlevé en 1930 par une mort prématurée, eut la joie de voir ses travaux vivement encouragés et soutenus par Sa Sainteté Pie XI, qui l'avait appelé à être directeur à la Bibliothèque des Missions, formée au Vatican même à l'occasion de la grande exposition missionnaire en 1925. ² Le grand ouvrage cependant ne restera pas inachevé. Le R. P. Dindinger, o. m. i., qui depuis plusieurs années déjà avait été un fidèle collaborateur du R. P. Streit, pourra bientôt publier les volumes VI et VII: ils doivent terminer la bibliographie des Missions asiatiques depuis 1700 jusqu'à 1909. Avec M. Georges Goyau (*Revue d'Histoire des Missions*, mars 1929, p. 142), nous dirons : « Cette oeuvre doit prendre rang parmi les bibliographies intéressant l'histoire générale; elle doit figurer dans toutes les bibliothèques importantes. Elle fait le plus grand honneur au savant auteur, à l'Ordre des Oblats de Marie Immaculée et à l'imprimerie missionnaire d'Aix-la-Chapelle. »

G. ALLEMANG, o. m. i.

* * *

La Hiérarchie catholique et le Problème social depuis l'encyclique « Rerum Novarum », 1891-1931. Répertoire bibliographique des Documents émanés des Souverains Pontifes et de l'Épiscopat. Paris, Editions Spes, 1931. In-8, XVI-336 pages.

L'Union internationale d'Etudes sociales, fondée à Malines en 1920, publiait en 1927 un ouvrage intitulé *Code social* et portant comme sous-titre *Esquisse d'une synthèse sociale catholique*. Ce livre a libellé 143 positions de thèses. *La Hiérarchie catho-*

¹ Pour ces deux pays, voir vol. II, p. 772-882 et vol. III, p. 455-495, et p. 1009-1031.

² Les résultats pratiques de cette exposition ont été énoncés par le R. P. Streit dans un ouvrage particulier intitulé *Die Weltmission der Katholischen Kirche* (in-4, XV-200 pages avec 82 gravures. Hünfeld, 1928), ouvrage traduit en italien, en espagnol, en français (*Les Missions catholiques: statistiques et graphiques*, in-4, XII-160 pages avec 82 gravures. Paris, Desclée de Brouwer et Compagnie), et en anglais (*Catholic Missions in figures and symbols based on the Vatican Missionary Exhibition*, in-4, XII-172 pages, 82 illustrations. New-York, Society for the Propagation of the Faith).

lique et le Problème social fait connaître, en partie, les sources dont s'est inspiré le Code social: documents pontificaux depuis l'encyclique *Rerum novarum* jusqu'à l'encyclique *Casti Connubii* de Sa Sainteté Pie XI, documents épiscopaux qui adaptent les directions générales du Saint-Siège aux nécessités particulières de chaque pays. Le présent ouvrage constitue un Répertoire bibliographique précieux, un instrument de travail de premier ordre. On y réfère à 1,750 documents. Seize nations, dont la nôtre, ont collaboré à cette production. Une table des références et des tables onomastique, géographique et analytique ajoutent à ce recueil une singulière valeur d'utilisation. R. L.

* * *

P.-A.-M. PIROTTA, O. P. — *Summa Philosophiae Aristotelico-Thomisticae*. Volumen I, *Philosophia Rationalis*. Taurini, Ex Off. Libraria Marietti, 1931. In-8, XII-265 pages. L. 12.

Le R. P. Pirotta publie le premier volume d'un manuel de philosophie. L'ouvrage entier comptera quatre fascicules intitulés: *Philosophia Rationalis*, *Philosophia Naturalis*, *Philosophia Metaphysicalis*, *Philosophia Moralis*. Ce début augure une oeuvre de première valeur. Le présent tome commence par une introduction générale à la philosophie, quatorze pages. Deux cent cinquante pages sont consacrées à la Logique. Est-ce de la prolixité? L'auteur ne le croit pas. Il avertit dans sa préface qu'il a le souci d'être bref autant que la matière le comporte, mais il déplore l'existence d'ouvrages démesurément courts, *atomicum opus*, si préjudiciables à l'intelligence d'une science. La division proposée de la philosophie et de la Logique est tout aristotélicienne et toute thomiste. La Critique notamment est restituée à la Métaphysique, la Cosmologie et la Psychologie demeurent des parties de la Philosophie Naturelle. L'enseignement des traités est présenté dans l'ordre traditionnel: Logique, Philosophie Naturelle, Métaphysique, Ethique. Le style est clair et limpide. L'exposé est méthodique et conforme à la nature d'un manuel, il apparaît extrêmement suggestif, invitant sans cesse à quitter ses cadres nécessairement restreints, pour une spéculation plus large qui n'est qu'ébauchée. Des tableaux judicieux ajoutent à la valeur pédagogique du livre. L'ouvrage manifeste une belle érudition: les maîtres, les grands commentateurs, les principaux philosophes anciens et modernes sont signalés. On trouvera peut-être l'introduction générale à la philosophie trop laconique. Mais cette lacune tient pour une part à la brièveté nécessaire d'un manuel qui suppose un professeur animant les textes et les complétant d'une façon organique. Telle terminologie ou telle distribution des questions pourra être discutée, et nous le voulons bien, mais à condition de ne pas oublier la valeur d'ensemble remarquable du volume, dont la doctrine profonde et très thomiste reproduit en abrégé les pages magistrales de Jean de Saint-Thomas sur la Logique. Le R. P. Pirotta pense, et c'est aussi notre humble avis, que son livre, destiné principalement aux novices dans les sciences philosophiques, servira également aux Parfaits en ces matières, vu surtout les nombreuses références aux ouvrages philosophiques. — La nouvelle *Summa Philosophiae* sera, croyons-nous, un excellent manuel de séminaire. R. L.

* * *

PIERRE DE LA GORCE. — *Louis-Philippe, 1830-1848*. Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, 421 pages.

Ce dernier livre de M. de la Gorce complète magistralement la série d'ouvrages qu'il a consacrés à l'histoire de la France contemporaine. L'auteur se rattache à cette école d'historiens de la fin du XIXe siècle qui, tout en restant fidèles aux méthodes rigoureusement scientifiques à la manière de Fustel de Coulanges, y ont ajouté ce souci de « sentir les événements qu'ils racontent, voire de se passionner et de prendre parti »; en d'au-

tres termes de faire revivre les personnages et les époques, de les juger aussi sans toutefois tomber dans la partialité ou l'histoire romancée.

De M. de la Gorce on connaît la lumineuse concision, la clarté d'exposition, surtout la fine psychologie qui excelle à brosser des portraits éclairant les moindres replis des âmes, jetant ainsi une lumière insoupçonnée sur les hommes et les événements.

Sans jamais perdre de vue le document et le fait, il sait raconter avec un art qui fait de chacun de ses livres, à part une source d'information des plus sûres, une oeuvre littéraire dont la lecture est des plus attachantes.

Le présent volume, en rien inférieur à ses précédents, a pour dessein, nous dit l'auteur, « de faire comprendre le règne de Louis-Philippe plus encore que de le raconter ». Il le raconte toutefois, mais il s'en tient à l'essentiel qu'il expose magnifiquement. C'est une large fresque qui déroule devant nos yeux les débuts du régime, ses luttes du dedans, ses périls du dehors, et finalement son impuissance à s'établir, parce qu'il a manqué de la grandeur nécessaire pour se ménager les appuis indispensables.

Au centre du tableau la personne du roi. Le livre nous révèle la vraie physionomie de cette « âme la plus compliquée du monde ». Malgré des allures et des préoccupations bourgeoises, elle garde la fierté aristocratique de ses origines. La constitution, que Louis-Philippe a acceptée, permet au roi de régner, mais non de gouverner. Cependant la tendance du souverain, c'est d'élargir son rôle et d'exercer effectivement son métier de roi. Il y parvient et cela sans violenter les lois, grâce à cet « art de louvoyer, rarement égalé, jamais surpassé ». . . On trouve en lui de la finesse et de la ruse, de la hardiesse et de la timidité, de la sagesse et de la bonté.

Et le portrait, qui se dessine tout au long de l'ouvrage, explique tout : les succès, les revers et l'effondrement suprême dans la révolution.

Il semble que M. de la Gorce « a écrit là l'histoire définitive du règne de Louis-Philippe ». C'est dire que le livre s'impose à toutes les bibliothèques sérieuses et qu'il est indispensable notamment à tous les professeurs d'histoire. Ajoutons qu'il est un régal dont les fins lettrés ne voudront point se priver.

E. T.

* * *

GÉNÉRAL REIBELL. — *Carnet de route de la mission saharienne Foureau-Lamy (1898-1900)*. Paris, Librairie Plon, 1931. In-8, XXIII-422 pages.

L'auteur nous déclare dans sa préface que « le seul mérite » de ce carnet de route, « est celui d'être un film photographique de notre randonnée à travers l'Afrique, d'une exactitude rigoureuse, d'une sincérité absolue ». Nous en trouvons d'autres. Les faits racontés au jour le jour, simplement, sèchement parfois, manifestent ce qu'a coûté à la France son domaine colonial africain. Ils proclament aussi avec éclat à l'étranger l'héroïsme des militaires français ou indigènes, qui ont agrandi au prix de leur sang le territoire de la patrie, l'ont âprement défendu, l'ont conservé malgré des difficultés extrêmes et parfois hélas! les plus sanglants revers. L'auteur, un de ces vaillants, a caché dans le récit sa part du succès de cette mission. Il suffira de signaler qu'il fut le confident et le collaborateur assidu du commandant de l'escorte. Il nous a été également agréable de relever l'affirmation de son catholicisme. Chaque soir, malgré les fatigues excessives de la marche dans le désert, le capitaine Reibell est fidèle à la lecture d'un chapitre du Nouveau Testament et de l'Imitation de Jésus-Christ, selon une entente avec son épouse qui de son côté fait la même chose. Et quand après des mois de souffrances, la caravane atteint une mission catholique, le narrateur marque d'une croix sur son cahier que ce jour-là, il a eu le bonheur d'assister à la sainte messe et de communier « en actions de grâces des survivants et en souvenir des morts de la mission saharienne ». Entre des mains catholiques, le drapeau de la France est bien plus beau et mieux gardé.

L. D.

HENRI GHÉON. — *La bergère au pays des loups. Un conte sur la vie merveilleuse de sainte Germaine Cousin de Pibrac, en esprit de dévotion et de louange.* Paris, Art catholique, 1930. Album cartonné 21 x 27, 43 pages.

Voici l'histoire émouvante, mise en conte pour les enfants, de sainte Germaine Cousin de Pibrac. L'auteur s'inspire de sa charmante pièce sur l'humble bergère. Il a fait une vie de saint d'une exquise fraîcheur, à la portée des petits lecteurs. De nombreuses images en couleurs illustrent agréablement le récit. M. Henri Ghéon, dont les livres révèlent un talent distingué joint à un profond sens chrétien, offre aux plus jeunes des pages lumineuses et pleines de beauté.

R. L.

* * *

GERMAINE ACREMANT. — *Une petite qui voit grand.* Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, 248 pages.

Chaste et délicat roman. Au cours d'un voyage en Europe, une jeune Américaine d'ascendance française est de passage dans une petite ville du Nord de la France pour y rendre visite à sa tante, prieure du Carmel. Elle décide d'y séjourner quelque temps. Habituee à toutes ses fantaisies, elle est indisciplinée, légère, étourdie, terriblement franche, mais aussi, sincère, généreuse, idéaliste. Sous des dehors fantasques parfois, elle cache un gros chagrin d'amour qu'elle veut oublier. Elle a vite fait avec ses manières désinvoltes, de scandaliser les soeurs tourières du couvent, l'aumônier des Carmélites et sa mère, de mettre en mouvement les langues expertes des commères de l'endroit. On l'aime pourtant, les uns à cause des chèques qu'elle signe un peu à tout venant, les autres pour ses qualités très belles et très réelles. Elle songe un instant à se faire *chartreux*, à fonder un Ordre, se résigne à être carmélite. . . puis retourne enfin en Amérique, non toutefois sans avoir eu l'extraordinaire audace d'intriguer pour obtenir la promotion à l'épiscopat de l'aumônier des religieuses, et rencontré un charmant et sérieux jeune homme qu'elle aime, mais qui se dispose à prendre l'habit de Chartreux.

Dénouement. Monsieur l'aumônier est nommé évêque. Le jeune homme auquel la réflexion a montré qu'il n'avait pas de vocation et notre héroïne qui a renoncé à son premier amour sont placés côte à côte au sacre du nouveau pontife. Ensemble ils causent du passé après la cérémonie, dans le petit salon du palais épiscopal. . . « Et voilà comment dans un certain évêché de France, il y a une glace qui était habituée à refléter seulement de vénérables chanoines et qui eut un jour à refléter un baiser de fiançailles. »

Récit spirituel, alerte. Analyse finement poussée.

L. D.

* * *

MAXINE. — *Moment de vertige.* Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1931. In-12, 290 pages.

Elle passe par bien des aventures, cette jeune Marthe Beauvais, avant de rencontrer le bonheur qu'elle rêvait. . .

Avec ses idées de jeune fille ultra-moderne, ses goûts mondains et ses ambitions de luxe et d'indépendance, elle entend bien « vivre sa vie », suivant la folle maxime du jour.

Heureusement, Marthe a reçu une éducation profondément chrétienne, et ce qui est mieux, elle a sous les yeux l'exemple d'une mère incomparable; le docteur Beauvais, son père, ne connaît que la joie du devoir et du dévouement.

Cette éducation, ce souvenir ineffaçable, et surtout le rude apprentissage de la vie sauveront cette enfant des plus grands abîmes. Orpheline à 20 ans, réduite à gagner sa vie, à la suite de revers de fortune, elle va coudoyer chaque jour, dans cette grande ville de Montréal, des gens vertueux sans doute, et d'autres aussi, plus assoiffés de luxe que de vertu! . . .

Et un jour d'affolement, « en un moment de vertige », elle est presque fascinée par un jeune divorcé qui lui promet la richesse et le bonheur. . . si elle part pour New-York.

Mais Dieu veillait, car Marthe priaient encore. Et au cours du voyage, qui devait être fatal, Marthe est « sauvée » par un ami de sa famille, le jeune docteur Noël Lefranc.

Ce roman, écrit pour adultes, dans un style facile et vivant, peut ouvrir les yeux à pas mal de jeunes filles qui cherchent le bonheur. . . où il n'est pas. La grande vie, le luxe, les voyages, les soirées, les flirts ne donneront jamais un peu de cette joie promise aux coeurs purs et aux foyers unis. S'étourdir, se divertir, jouir en égoïste, est-ce vraiment être heureux? Demandez-le à Marthe Beauvais, ou à sa malheureuse amie Irène Defoye.

E. R.

* * *

LIONEL LÉVEILLÉ. — *Vers la lumière*. Poèmes. Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1931. In-12, 125 pages.

« Sans morgue, ingénument, je n'ai dit que mon coeur. » C'est par ce vers charmant de candeur et de simplicité que Lionel Léveillé termine son recueil de Poèmes, intitulé *Vers la Lumière*.

Disons tout de suite que Lionel Léveillé n'est pas un inconnu pour les Muses: il a publié naguère, sous le pseudonyme d'Englebert Gallèze, trois autres recueils de poésies dont le titre ne respire pas l'ennui; lisez plutôt: *La claire fontaine*; *Chante Rossignol, chante*; et *Les Chemins de l'âme*.

Dans son nouveau recueil, Lionel Léveillé nous dit ce qu'il aime, le pays des ancêtres, sans doute, mais surtout

« . . . les sentiers à travers bois. . .
La mansarde aux basses fenêtres
Où le choix de Dieu m'a fait naître,
Que j'ai regrettés tant de fois.

Ce qu'il aime encore, c'est sa douce terre de Joliette, et « le bon pasteur de son enfance », d'un dévouement sans égal.

Poète du terroir, Lionel Léveillé est aussi un croyant qui veut faire part de sa foi et mener les âmes « Vers la Lumière ».

« Croire à ce Christ injurié, dont le flanc saigne,
Qui parle de pardon, d'amour et de justice! . . .
Croire pour être fort, croire pour être libre. »

Et c'est en adressant à « la Vérité » des vers d'une haute inspiration chrétienne que le poète nous indique la voie:

« Le mensonge finit. La Vérité demeure. . .
La Vérité, chemin âpre qui mène à Dieu. »

Sans doute Lionel Léveillé a lu Victor Hugo, et peut-être l'a-t-il trop admiré? Mais son admiration ne perdrait rien à bannir de tel ou tel vers certaines licences chères aux Romantiques. En tout cas, je ne m'explique pas bien sa critique aussi inattendue que partielle sur *La Fontaine* qui ne fut jamais « un poète en mal de morale », car il avait trop d'esprit et une trop indulgente philosophie pour jouer au moraliste (p. 59 et 61).

D'ailleurs, que vient faire *La Fontaine* dans ces poèmes qui chantent le sol natal avec tant de sincérité? Ces réserves faites, nous pouvons remercier Lionel Léveillé de nous avoir rendu plus chère cette terre canadienne en nous faisant mieux connaître l'âme si sympathique d'un peuple qui croit, aime et espère! . . .

E. R.

Ouvrages envoyés au bureau de la Revue

CARD. LÉPICIER, O. S. M. — *Institutiones theologicae speculativae ad textum S. Thomae concinnatae. Cursus brevior.* Taurini-Romae, Ex Officina Libraria, Marietti, 1931. Vol. I. In-8, LXVII-511 pages. L. 25.

* * *

FRANÇOIS AMIOT. — *Mystères de gloire.* Paris, Tournai, Rome, Desclée et Cie, 1929. In-12, VIII-106 pages.

* * *

AD. TANQUERAY. — *Pour la formation des élites. Notre incorporation au Christ.* Paris, Tournai, Rome, Desclée et Cie, 1931. In-14, 257 pages.

* * *

AD. TANQUERAY. — *La divinisation de la souffrance. Nouvelle série des dogmes générateurs de la piété.* Paris, Tournai, Rome, Desclée et Cie, 1931. In-12, X-170 p.

* * *

Elans d'amour envers Notre-Seigneur au Saint Sacrement. Traduction de l'italien par Lucie Leborgne-Arvet. Turin, Rome, Marietti, Editeur, 1931. In-32, 204 p. 2 fr.

* * *

ABBÉ MAURICE BESSODES. — *Saint Roch. Histoire et Légendes.* Turin, Rome, Marietti, Editeur, 1931. In-8, VII-168 pages. 8 fr.

* * *

ALBERT DUFOURCQ. — *Histoire ancienne de l'Eglise. V: Le Christianisme et les Barbares, 395-1049.* Edition revue et complétée. Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, IV-389 pages.

* * *

PAUL DONCŒUR, S. J. — *Qui a brûlé Jeanne d'Arc?* Paris. E. Flammarion, 1931. In-16, 123 pages.

* * *

J. MARÉCHAL, S. J. — « *Le problème de Dieu* » d'après M. Edouard Le Roy. Tournai, Imprimerie des établissements Casterman, 1931. In-8, 52 pages.

* * *

EDOUARD MONTPETIT. — *Pour une doctrine.* Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, Limitée, 1931. In-12, 253 pages.

J. WILBOIS. — *La Logique du Chef d'Entreprise*. Paris, Librairie Félix Alcan, 1931. In-12, XII-251 pages.

* * *

AUGUSTE LAPALME, prêtre. — *Dialogue des vivants et des morts*. Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, Limitée, 1931. In-12, 383 pages.

* * *

EDMOND JALOUX. — *Perspectives et personnages*. Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, 253 pages.

* * *

ALFRED DESROCHERS. — *Paragraphes*. Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, Limitée, 1931. In-12, 183 pages.

* * *

MAXINE. — *Les Orphelins de Grand Pré*. Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, Limitée, 1931. In-12, 144 pages.

* * *

EMMANUEL DESROSIERS. — *La fin de la terre*. Roman. Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, Limitée, 1931. In-12, IV-108 pages.

* * *

JÉAN DE LA BRÈTE. — *Un Conseil*. Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, 263 p.

TABLE DES MATIÈRES

Année 1931

Articles de fond

| | PAGES |
|---|-----------------|
| BEAUCHESNE (A.).— <i>Les Constitutions des Dominions</i> | 162-176 |
| <small>Greffier de la Chambre des Communes.</small> | |
| BERNARD (H.).— <i>En feuilletant nos écrivains</i> | 400-404 |
| CARON (A.), O.M.I.— <i>Evolution de la doctrine de la Science du Christ dans S. Augustin et S. Thomas</i> | 84-107 |
| CHARPENTIER (F.).— <i>Le Canada dans le roman français</i> | 486-507 |
| <small>Echevin.</small> | |
| CHARTIER (E.), chanoine.— <i>Le triangle hellénique</i> | 302-315 |
| <small>Vice-recteur de l'Université de Montréal.</small> | |
| DAVID (A.), C. S. Sp.— <i>L'abbé Le Loutre</i> | 474-485 |
| DEVY (V.), S.M.M.— <i>Les décisions doctrinales du Concile d'Ephèse</i> | 196-219 |
| DUCHAUSOIS (P.), O.M.I.— <i>Rose du Canada</i> | 129-161 |
| <small>Historiographe de la Congrégation des Oblats de M. I.</small> | |
| LEMIEUX (R.), C. R.— <i>L'Evolution du Canada</i> | 32-42 |
| <small>Sénateur.</small> | |
| LIMPENS (J.), S.M.M.— <i>La théologie de S. Thomas et le Traité de la vraie Dévotion du Bx de Montfort</i> | 462-473 |
| MARION (S.). — <i>La vie en rêve</i> | 249-256 |
| <small>Président de la Société des Conférences de l'Université d'Ottawa.</small> — <i>Les Bois qui chantent</i> | 530-542 |
| MAURALT (O), P.S.S.— <i>Sur les pas des missionnaires explorateurs</i> | 316-341 |
| <small>Supérieur de l'externat classique de S.-Sulpice.</small> | |
| MORICE (A.-G.), O.M.I.— <i>L'origine de l'homme</i> | 364-386 |
| — <i>L'âge de l'homme</i> | 508-529 |
| PARENT (A.-M.), C.S.S.R.— <i>Le thomisme de S. Alphonse</i> .. | 342-363 |
| POULET (D.), O.M.I.— <i>Les fouilles en Palestine</i> | 67-83, 177-195 |
| RÉDACTION (La).— <i>Son Em. le Cardinal Rouleau</i> | 280 bis-280 ter |
| RINFRET (T.).—« <i>Maria Chapdelaine</i> » et « <i>The Clash</i> ».... | 43-66 |
| <small>Juge de la Cour Suprême.</small> | |
| ROUSSEAU (J.), O.M.I.— <i>Béatification et Canonisation</i> | 220-248 |
| ROYAL (E.), O. M. I.— <i>Le classicisme français</i> | 387-399 |

| | PAGES |
|---|------------------|
| SIMARD (G.), O.M.I.— <i>La Revue de l'Université d'Ottawa</i> | 5-6 |
| Membre de l'Académie canadienne S.-Thomas d'Aquin. — <i>L'Etat chrétien dans l'histoire</i> | 444-461 |
| VILLENEUVE (J.-M.-R.), O.M.I.— <i>La philosophie du bol- chévisme</i> | 281-301, 433-443 |
| Evêque de Gravelbourg. — <i>Le rôle de la Philosophie dans l'oeuvre des Universités catholiques</i> | 7-31 |

Facultés universitaires

| | |
|---|---------|
| SIMARD (G.), O.M.I.— <i>L'Ecole Supérieure de l'Université</i> | 405-409 |
|---|---------|

Actualité

| | |
|---|---------|
| <i>Les premières assises de l'Académie canadienne S.-Thomas d'Aquin, par H. S.-D.</i> | 108-109 |
| <i>L'encyclique « Casti connubii », par A. Caron, O. M. I.</i> | 257-258 |
| <i>La première Semaine liturgique du Canada, par L. Descha- telets, O. M. I.</i> | 410-412 |
| <i>L'encyclique « Quadragesimo Anno » — La Semaine sociale d'Ottawa, par A. Caron, O. M. I.</i> | 543-545 |

Chronique universitaire

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| par Henri Saint-Denis, O.M.I. ... | 110-115, 259-264, 413-419, 546-549 |
|-----------------------------------|------------------------------------|

Partie documentaire

| | |
|--|---------|
| <i>Lettre pastorale et Mandement de prise de possession de S. G. Mgr J.-M.-R. Villeneuve, O. M. I.</i> | 116-125 |
| <i>M. Constantin-Weyer et le vrai Riel, par Donatien Frémont.</i> .. | 550-569 |

Bibliographie

(Comptes rendus bibliographiques)

| | |
|--|-----|
| ACREMANT (Germaine).— <i>Une petite qui voit grand.</i> (L. D.) | 576 |
| <i>Acta hebdomadae augustinianae-thomisticae ab Academia Roma- na Sancti Thomae Aquinatis indictae recurrente XV cen- tenario anno a felici transitu S. Augustini ac simul quin- quagesimo anno a creatione ejusdem Academiae (Romae, 23-30 Aprilis 1930).</i> (A. C.) | 265 |
| ARCHAMBAULT (Paul).— <i>Saint François de Sales.</i> (A. D.) | 271 |
| BOHLER (Léonard), O.F.M.— <i>Une petite privilégiée de N.-D. du Bon-Secours et de saint Antoine, Soeur Marie de Bon-Secours, Franciscaine de Notre-Dame du Temple (1898-1928).</i> (L. D.). | 428 |

- CADOUX (A.), M.S.C.—*L'Apôtre des Papous, Mgr Henri Verjus, m. s. c., évêque de Limyre.* (D. P.) ..425-426
- — — — — *—Une toute petite Soeur des Anges, Marthe Sasseville (1925-1930).* (R. L.) 429
- CĀYRÉ (F.), A.A.—*Précis de Patrologie. Histoire et doctrine des Pères et des Docteurs de l'Eglise.* (G. S.). 571
- CHASTEL (Guy).—*Saint Antoine-Marie Zaccaria.* (L. D.)272-273
- CLERCQ (Mgr Aug. de).—*Recueil d'Instructions pastorales.* (L. D.). 572
- COCCHI (Guidus), C.M.—*Commentarium in codicem juris canonici ad usum scholarum. Liber II, De personis, Pars I, De clericis, Sectio II, De clericis in specie.* (J.R.). 571
- Cornelia Connelly, fondatrice de la Société du Holy Child Jesus (1809-1879).* (L. D.)426-427
- COTEL (P.) et JOMBART (E.), S. J.—*Les principes de la vie religieuse.* (A. D.) 420
- CREUSEN (J.), S. J. — *Religieux et religieuses d'après le droit ecclésiastique.* (J. R.)420-421
- DESJARDINS (Joseph-Alphonse), S.J.—*En Alaska. Deux mois sous la tente.* (L. D.). 429
- DESROCHERS (Alfred).—*A l'Ombre de l'Orford.* (A. L.)...277-278
- DONCŒUR (Paul), S.J.—*Le Mystère de la Passion de Jeanne d'Arc, 1430-1431.* (L. O.)271-272
- En ballon vers le pôle. Le drame de l'expédition Andrée.* (L.D.). 430
- FOCH (Maréchal).—*Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de 1914-1918.* (A. C.) 425
- FOUQUERAY (Henri), S.J.—*Martyrs du Canada.* (G. Allemang, o. m. i.) 273
- GAËTAN DU SAINT NOM DE MARIE, P.P.—*Oraison et ascension mystique de saint Paul de la Croix.* (A. D.). 424
- GHÉON (Henri).—*La bergère au pays des loups. Un conte sur la vie merveilleuse de sainte Germaine Cousin de Pibrac, en esprit de dévotion et de louange.* (R. L.) 576
- JOERGENSEN (Johannès).—*Le Livre d'outremer.* (L. D.)276-277
- LA GORCE (Pierre de).—*Louis-Philippe, 1830-1848.* (E.T.) .574-575
- La Hiérarchie catholique et le Problème social depuis l'encyclique « Rerum Novarum », 1891-1931. Répertoire bibliographique des Documents émanés des Souverains Pontifes et de l'Episcopat.* (R. L.)573-574
- La Revue de Philosophie, juillet-décembre 1931. — Vol. in-4 de 418 pages, tout à l'honneur de saint Augustin.* (G. S.). 266
- LA RONCIÈRE (Charles de).—*Jacques Cartier.* (G. Allemang, o. m. i.)274-276

| | |
|---|---------|
| LATOUR (Conrad), O.M.I.— <i>Recueil de cantiques</i> . (Frédéric Pelletier) | 127-128 |
| LAVEILLE (Mgr).— <i>Une soeur missionnaire, Soeur Théodorine de la Passion, de la Congrégation des Filles de la Croix de Liège</i> (1832-1911). (L. D.) | 428 |
| LAVERGNE, O. P.— <i>L'Apocalypse</i> . (D. P.) | 267 |
| LEMIUS (J.-B.), O.M.I.— <i>Le Culte du Coeur Eucharistique de Jésus</i> . (A. C.) | 270 |
| <i>Les Conversions. Compte rendu de la huitième semaine de missiologie de Louvain</i> (1930). (L. D.) | 421-422 |
| LÉVEILLÉ (Lionel).— <i>Vers la Lumière</i> . (E. R.) | 577 |
| MARION (Séraphin). — <i>En feuilletant nos écrivains</i> . (Albert Lévésque) | 126 |
| MARITAIN (Jacques). — <i>Religion et culture</i> . (G. S.) | 422 |
| MAXINE.— <i>Moment de vertige</i> . (E. R.) | 576-577 |
| MERKELBACH (Benedictus Henricus), O.P.— <i>Summa Theologiae Moralis. I, De principiis</i> . (A. D.) | 570 |
| MILTNER (Charles C.), C.S.C. and O'GRADY (Daniel C.), Ph.D. — <i>Introduction to Metaphysics</i> . (F. B.) | 422-423 |
| MOREAU (Dom F.-J.), O. S. B.— <i>Les liturgies eucharistiques. Notes sur leur origine et leur développement</i> . (L. D.) | 421 |
| MOREAU (E. de), S.J.— <i>Saint Anschaire, missionnaire en Scandinavie au IXe siècle</i> . (L. D.) | 423-424 |
| NOAILLAT (Simone de).— <i>Märthe de Noailat, 1865-1926</i> . (D. P.) | 427 |
| O'NOLL (Florence).— <i>La vie et les oeuvres d'Eugénie Bonnefois, l'Apôtre des Petits Forains</i> . (L. D.) .. | 428-429 |
| <i>Ordo divini Officii recitandi Sacrique peragendi juxta kalendarium Ecclesiae universalis pro anno Domini Bissextili 1932</i> . (L. D.) | 571-572 |
| PAQUET (Mgr L.-A.).— <i>La Prière dans l'Oeuvre du Salut</i> . (A.D.) .. | 570 |
| — — — <i>Une grande force catholique et nationale</i> . (G. S.) | 423 |
| PETRANI (Alexius).— <i>De relatione juridica inter diversos ritus in Ecclesia catholica</i> . (J. R.) | 571 |
| PIROTTA (P.-A.-M.), O.P.— <i>Summa Philosophiae Aristotelico-Thomisticae</i> . (R. L.) | 574 |
| PRADO (J.), C.SS.R.— <i>Propaedeutica Biblica sive Introductio in Universam Scripturam</i> . (D. P.) | 267 |
| PRYZWARA (Erich), S. J.— <i>A Newman Synthesis</i> . (F. B.) | 424-425 |
| REIBELL (Général).— <i>Carnet de route de la mission saharienne Foureau-Lamy</i> (1898-1900). (L. D.) .. | 575 |

| | |
|--|---------|
| ROUSSEAU (François).— <i>L'Idée missionnaire aux XVI^e et XVII^e siècles. Les doctrines, les méthodes, les conceptions d'organisation.</i> (G. Allemang, o. m. i.)..... | 273-274 |
| SAINT-AMANT (Annette).— <i>L'art d'être heureuse.</i> (A. J.)..... | 277 |
| SCHUSTER (Card.), O.S.B.— <i>Liber Sacramentorum. Notes historiques et liturgiques sur le Missel Romain. Tome sixième. L'Eglise triomphante. (Les Fêtes des Saints durant le Cycle de Noël.</i> (L. D.)..... | 268-270 |
| STREIT (Robert), O.M.I.— <i>Bibliotheca Missionum.</i> (G. Allemang, o. m. i.) | 572-573 |

ERRATA

- Page 62, ligne 21, lire: French.
 Page 101, ligne 22, lire: Barbedette.
 Page 169, ligne 31, lire: qu'ils possèdent.
 Page 175, ligne 27, lire: tant.
 Page 273, ligne 21, lire: Prophétie.
 Page 371, ligne 27, supprimer: ce.
 Page 421, ligne 12, lire: jour.
-

